THE BOSTON PUBLIC LIBRARY

JOAN OF ARC COLLECTION

1070

Cet ouvrage est de Président Hénault:
voir son article biographique dans la nouvelle
Biographie générale de Didot, t. 23. Col. 911.

944
H49
1756
v. 2

Joan of Arc
DC 35
H4
1756
vol. 2

144

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

1589. *Avénement à la couronne.*

HENRI IV. *roi de Navarre, né à Pau le 13. décembre 1553. & ayant droit à la couronne, comme descendant de Robert, comte de Clermont, qui étoit fils de S. Louis, & qui avoit épousé l'héritiere de Bourbon, y parvient en 1589. âgé de 36. ans. Il fut sacré à Chartres le dimanche 27. février 1594. par Nicolas de Thou, évêque de Chartres. Et lui a commencé la branche de Bourbon. Il étoit roi de Navarre par Jeanne d'Albret sa mere, fille de Henri roi de Navarre, laquelle avoit épousé Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il fut surnommé* le Grand.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1589.

HENRY IV. est reconnu roi par la plus grande partie des seigneurs, soit Catholiques, soit Protestans, qui se trouverent alors à la cour, tels que le prince de Conti, le duc de Montpensier, (nommé le prince Dauphin du vivant de son pere, à cause du Dauphiné d'Auvergne qu'il possédoit) les maréchaux de Biron & d'Aumont, Sanci, qui engagea les Suisses à rester, le duc de Longueville, la Force, Givri, Humieres, &c. Vitri se retira, ainsi que le duc d'Epernon, que le roi n'aimoit pas, & qui avoit trouvé mauvais que les maréchaux d'Aumont & de Biron prissent rang devant lui; il emmena un corps de troupes considérable. La sagesse du maréchal de Matignon maintient Bordeaux dans le devoir. Arret du parlement de Toulouse contre le roi. Le roi qui voit son armée s'affoiblir, leve le siége de Paris, commencé par Henri III. & gagne la Normandie, pour s'approcher des secours qu'il attendoit de la reine d'Angleterre. Le duc de Mayenne, qui s'étoit fait déclarer lieutenant général du royaume, après avoir fait proclamer roi dans Paris le vieux cardinal de Bourbon qui étoit toujours prisonnier, marche vers Dieppe, où le roi avoit été reçu par Aimar de Chattes, & est défait au combat d'Arques, avec une armée trois fois plus forte que celle du roi. Henri IV. après cette victoire, ayant reçu des troupes d'Angleterre, s'avance vers

FEMMES.	ENFANS.	1610. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite de Valois, fille de Henri II. Henri IV. en fut séparé par autorité de l'Eglise en 1599. après vingt-huit ans de mariage; elle mourut en 1625.		HENRI IV. *est assassiné, rue de la Féronnerie, un vendredi 14. mai 1610. âgé de cinquante-sept ans, après en avoir regné vingt-un. Il est enterré à saint Denis. Son cœur fut porté au collége des Jésuites de la Fléche, suivant la promesse que le r i leur en avoit faite.*	*Papes.* Sixte V. 1590. Urbain VII. 1590. Grégoire XIV. 1591. Innocent IX. 1591. Clément VIII. 1605. Léon XI. 1605. Paul V. 1621.
Henri duc de Guise avoit aimé cette princesse avant qu'elle fût reine; & dans les idées chimériques de grandeur qu'il se proposoit, il avoit formé le projet de l'épouser.			*Maison Othomane.* Amurat III. 1595. Mahomet III. 1604. Achmet. 1617.
			Empereur. Rodolphe. 1612.
			Rois d'Espagne & de Portugal. Philippe II. 1598. Philippe III. 1621.
			Rois d'Angleterre & d'Ecosse. Elisabeth. 1603. Jacques VI. 1625.
			Roi de Dannemarc. Christiern IV. 1648.
Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane, mariée en 1600. morte en 1642.	LOUIS XIII. N. duc d'Orléans. 1611. Jean-Baptiste Gaston. 1660. Elizabeth, mariée à Philippe IV. roi d'Espagne. 1644. Christine, mariée à Victor Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie. 1663. Henriette-Marie, femme de Charles I. roi de la grande Bretagne. 1669.	*Son oraison funébre fut prononcée à Rome dans la chapelle du Vatican, en présence du pape & des cardinaux; honneur qui n'avoit été fait qu'à Charles-Quint & à Philippe II.* *L'auteur de cet horrible parricide étoit François Ravaillac, natif*	*Rois de Suéde.* Jean. 1592. Sigismond, chassé 1599. Charles. 1611. *Roi de Pologne.* Sigismond III. roi de Suéde. 1632. *Czars.* Fœdor Jwanowitz. 1597. Boris Gadenow. 1605. Fœdor Borissowitz. 1605.

Paris, force cinq fauxbourgs, & est obligé de se retirer à l'approche des ducs de Mayenne & de Nemours. Il est reconnu roi de France par les Vénitiens.

1590.

Le duc de Luxembourg, envoyé à Rome par les Catholiques royalistes, est mal reçu du pape. Le roi entreprend de faire le siége de Dreux; le duc de Mayenne vient au secours. Bataille d'Ivri, donnée le 14. mars, où Henri IV. fut vainqueur une seconde fois du duc de Mayenne, quoique l'armée du duc fût d'un tiers plus nombreuse que celle du roi: il ne profite pas de sa victoire, & tarde trop à venir faire le siége de Paris. Le cardinal de Bourbon, dit CHARLES X. âgé de soixante-sept ans, meurt de la gravelle le 9. mai dans sa prison à Fontenai en Poitou; il étoit le cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & l'oncle de Henri IV. Un écrivain contemporain a remarqué que vers le tems où ce cardinal fut déclaré roi, il envoya de sa prison son chambellan à Henri IV. avec une lettre par laquelle il le reconnoissoit pour son roi légitime. (*Journal de Henri IV. tom. IV. p.* 310.) En effet on rapporte qu'il disoit à un de ses confidens, » ne crois pas que je me sois » accommodé sans raison avec ces gens ci, (les Ligueurs) » penses-tu que je ne sache pas bien qu'ils en veulent à la » maison de Bourbon, & qu'ils n'eussent pas laissé de faire » la guerre quand je ne me fusse pas joint à eux? Pour le » moins, tandis que je suis avec eux, c'est toujours *Bour-* » *bon* qu'ils reconnoissent: le roi de Navarre mon neveu » cependant fera sa fortune, ce que je fais n'est que pour » la conservation du droit de mes neveux, le roi & la reine » mere savent bien mon intention. « (*Chron. noven.*) Le cardinal Cajetan légat, & Mendoze ambassadeur du roi

FEMMES.	ENFANS.	1610. MORT.	PRINCES contemporains.
	Enfans naturels.	*d'Angoulême, âgé de trente-un à trente-deux ans ; il fut exécuté en place de Grève le 27. du même mois. Ce monstre avoit été frere convers aux Feuillans de la rue S. Honoré, qui le renvoyerent avant qu'il eût fait ses vœux, parce qu'ils reconnurent qu'il étoit* lunatique, *& même* démoniaque. (*Capitulaires des Feuillans.*)	*Czars.*
	Henri IV. eut *de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, morte en 1599.*		Demetrius, dit *le Faux.* 1605.
	César, duc de Vendôme. 1665.		Basile Zuski. 1610.
	Alexandre, *dit* le chevalier de Vendôme, *grand prieur de France.* 1629.		Demetrius, second imposteur. 1610.
	Catherine-Henriette, *mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf.* 1663.		
	De Herriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, morte en 1633.		
	Henri, évêque de Metz, puis duc de Verneuil. 1682.		
	Gabrielle-Angelique, *femme du duc d'Epernon.* 1627.		
	De Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret.		
	Antoine de Bourbon, comte de Moret, *tué à la bataille de Castelnaudari.* 1632.		
	De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin.		
	Jeanne-Baptiste de Bourbon, *abbesse de Fontevrault.* 1670.		
	Marie-Henriette de Bourbon, *abbesse de Chelles.* 1629.		
	Charlotte des Essarts mourut en 1651. femme du maréchal de l'Hôpital, après avoir eu des enfans de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise, fils du Balafré. (Hist. généal. de la maison de France.)		

Il y a des lettres patentes du roi Henri II. données à Compiégne le 14. mai 1554. cinquante-six ans avant l'assassinat de Henri IV. même mois, même jour, qui ordonnent que l'on élargira la rue de la Feronnerie, pour faciliter au roi le passage de son château du Louvre en la maison des Tournelles.

d'Eſpagne, s'accordoient pour faire tomber la couronne de France à l'infante d'Eſpagne, le duc de Lorraine la vouloit pour ſon fils, & le duc de Mayenne ayant perdu l'eſpérance de ſe faire déclarer roi, ne ſongea plus qu'à faire durer ſon autorité, en traverſant l'élection d'un roi. Le roi prend Corbeil, Melun & Lagni, & vient faire le ſiége de Paris, où le fanatiſme fit éprouver avec conſtance aux Pariſiens une cruelle famine. D'Andelot, fils de l'amiral de Coligni, ne trouvant pas que l'on fît aſſez de cas de lui dans l'armée du roi, paſſe au ſervice de la ligue. Proceſſion ridicule de la ligue, où l'on voit des moines armés.

Sixte V. meurt; il commençoit à être dégouté de la ligue. Montholon après la mort de Henri III. avoit remis les ſceaux au cardinal de Vendôme chef du conſeil, qui ſcelloit en plein conſeil; enſuite le roi fit ſceller devant lui, mettant le *viſa* de ſa propre main, ou faiſant viſer par le ſieur de Lomenie, lequel avoit la garde de la clef des ſceaux. L'adreſſe des lettres, qui avoit coutume de ſe faire au chancelier ou au garde des ſceaux, ſe faiſoit alors aux conſeillers du conſeil d'état de S. M. ayant la garde des ſceaux près ſa perſonne, auquel préſidoit le maréchal de Biron pere. Enfin les ſceaux furent rendus au chancelier de Cheverni, à qui Henri III. les avoit ôtés. La ligue avoit auſſi ſes gardes des ſceaux; le duc de Mayenne les donna à Pierre d'Eſpinac, archevêque de Lyon, & enſuite à Charles Boucher d'Orçai, maître des requêtes, & premier préſident au grand conſeil. Le roi d'Eſpagne envoie le duc de Parme au ſecours de Paris, avec ſes meilleures troupes : il ſeroit arrivé trop tard, ſi Henri IV. eût voulu, comme il le pouvoit, s'en emparer de vive force; mais il ne put conſentir à expoſer Paris aux horreurs qu'éprouve une ville priſe d'aſſaut. » Je ſuis,

MINISTRES

Phil. Hurault de Cheverni. 1599.

Franç. d'O, surintendant des finances. 1594.

Il étoit aussi gouverneur de Paris; le roi, à sa mort, garda pour lui le gouvernement de Paris.

Maximilien de Bethune de Rosni. 1641.

Nic. de Harlai de Sanci, surintendant des finances. 1629.

J. Bochart, surintendant des finances. 1630.

Secretaires d'Etat.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

GUERRIERS.

Connétable.

Henri de Montmorenci. 1614.

Maréchaux de France.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Armand de Gontaut de Biron. 1592.

Jacques Goyon de Matignon. 1597.

Jean d'Aumont. 1595.

Guil. de Joyeuse. 1592.

H. de la Tour de Bouillon. 1623.

Charles de Gontaut de Biron. 1602.

Cl. de la Chastre. 1614.

Ch. de Cossé de Brissac. 1621.

Jean de Montluc de Balagni. 1603.

Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Phil. Hurault de Cheverni. 1599.

Fr. de Montholon. 1590.

Ch. de Bourbon, cardinal de Vendôme, garde des sceaux. 1594.

Pompone de Bellièvre. 1607.

Il avoit servi sous cinq rois.

Nic. Brulart de Silleri. 1624.

Premier Présidens.

Achilles de Harlai. 1616.

Procureurs généraux.

Jacq. de la Guesle. 1612.

P. Pithou, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer jusqu'au retour de la Guesle qui étoit à Tours.

Eust. de Megrigni exerce à Châlons.

SAVANS & Illustres.

Jacq. Amiot. 1593.
Jean d'Angennes. 1593.
Ant. de Baïf. 1592.
Guil. Barclai. 1605.
Cæs. Baronius. 1607.
Guil. Salluste du Bartas. 1590.
Théod. de Beze. 1605.
Jean Bodin. 1596.
Soffroi Calignon, chancelier de Navarre: *une reponse fâcheuse du roi lui coûta la vie.* 1606.
Annibal Carache, peintre. 1609.
Michel de Castelnau. 1592.
Pierre Charron. 1603.
Flor. Chrétien, précepteur de Henri IV. 1596.
Gui Goquille. 1603.
Jacq. Cujas. 1590.
Est. Duranti. 1589.
Jacq. Faye d'Espesses. 1590.
Henri Etienne. 1598.
Cl. Fauchet. 1603.
Rob. Garnier. 1595.
La Gaucherie, précepteur de Henri IV.
Gilbert Genebrard. 1597.
Bernard de Girard du Haillan. 1610.
Fr. Hotman. 1590.
Cardinal de Lenoncourt. 1591.
Juste Lipse. 1606.
Alde Manuce. 1597.
Ph. Melancton. 1597.
H. de Mesmes. 1596.
François Miron. 1608.
Louis Molina. 1600.
Michel de Montagne. 1592.
Saint Philippe de Néri. 1595.

» disoit-il, le vrai pere de mon peuple, je ressemble cette » vraie mere dans Salomon, j'aimerois quasi mieux n'a- » voir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné & tout « dissipé par la mort de tant de personnes. » Il leve le siége pour aller à la rencontre du duc de Parme, qui ne prend point le change, & qui, content d'avoir fait lever le siége de Paris, évite le combat, prend Lagni, puis Corbeil, jette des vivres dans Paris, & se retire aux Pays-bas. Decret de la Sorbonne contre Henri IV. La guerre ne se fait pas seulement autour de Paris, elle est tout aussi vive entre les royalistes & les ligueurs répandus dans le royaume. Le duc de Mercœur reprend Hennebont en Bretagne, dont les royalistes s'étoient emparés : ce prince s'étoit fait chef de la ligue dans cette province, sans être dans la dépendance du duc de Mayenne : il avoit traité directement avec le roi d'Espagne, mais Philippe II. & lui, réunis contre Henri IV. ne l'étoient pas sur les motifs, l'un & l'autre voulant se rendre maître de la Bretagne ; le duc de Mercœur aux droits de sa femme, héritiere de Penthiévre, & Philippe II. pour sa fille, qu'il avoit eue d'Elisabeth fille de Henri II. Monsieur de Lesdiguieres bat le duc de Savoie, & après avoir pris la ville de Grenoble, en est fait gouverneur. Le parlement d'Aix déclare le duc de Savoie gouverneur & lieutenant général de Provence, *sous la couronne de France*. Grégoire XIV. excommunie Henri IV. Les prophéties de saint Malachie sur l'élection des papes, fabriquées pendant le conclave où Grégoire XIV. fut élu.

Le prince Maurice surprend Bréda par le stratagême d'un bateau de tourbes où il avoit caché des soldats.

1591.

Grégoire XIV. fait publier des lettres monitoriales en

MINISTRES

Secretaires d'état.

Claude Pinart. 1605.

Louis Revol. 1594.

MartinRuzé. 1613.

Louis Potier de Gêvres. 1630.

P. Forget de Frêne. 1610.

Ant. de Lomenie. 1638.

Pierre Brulart de Puisieux. 1640.

Antoine Potier. 1621.

Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

H. de Joyeuse du Bouchage. 1608.

Alphonse Corse d'Ornano. 1610.

Urbain de Laval de Bois-Dauphin. 1629.

Guil. de Hautemer de Grancei. 1613.

Fr. de Bonne de Lesdiguieres. 1626.

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

Hugues de Lestre, nommé le 16. août 1589. pour exercer à Châlons.

Louis Duret. 1616.

Antoine Hotman. 1596.

Louis Servin. 1626

Ant. Loisel, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer jusqu'au retour du Parlement qui étoit à Tours. Ce fut lui qui proposa la procession générale qui se fait tous les ans le 22. mars. Il a écrit la vie de M. Pithou, & est l'auteur des Institutes coutumieres, que M. le P. P. de Harlai nommoit un livre d'or.

Simon Marion. 1605.

SAVANS & Illustres.

Louis de Gonzague, duc de Nevers. 1595.

Jean Nicot. 1600.

Ce fut lui qui apporta en France la plante du Tabac.

Gilles de Noailles. 1606.

Arnaud d'Ossat, cardinal. 1604.

Jean Passerat. 1602.

Nic. de Pellevé, cardinal. 1594.

Pierre Pithou. 1596.

Christophe Plantin, imprimeur. 1598.

Lancelot Voisin de la Popelniere. 1608.

Ph. des Portes. 1606.

Nic. Rapin. 1607.

Jean Riolan. 1605.

Fr. d'Epinai de Saint Luc. 1597.

Jos. Scaliger. 1609.

Jean de Serres. 1598.

Fauste Socin. 1604.

Orlando Tasso, musicien. 1594.

Torq. Tasso. 1595.

Virgile est cause, disoit Balzac, que le Tasse n'est pas le premier poëte, & le Tasse, que Virgile n'est pas le seul.

Fr. Tolet, *le premier Jésuite qui ait été fait cardinal.* 1596.

Henri IV. reconnut les services que lui avoit rendus ce cardinal, en lui faisant faire des obsèques magnifiques dans les églises de Notre-Dame de Paris & de Rouen : l'utilité dont il fut à ce prince, contribua au rappel des Jésuites.

France contre Henri IV. ces lettres furent condamnées au feu par les parlemens séans à Tours & à Châlons. Le roi de son côté renouvelle les édits de pacification en faveur des protestans. Le chevalier d'Aumale veut surprendre Saint-Denis pour la ligue ; il y fut tué. Le duc de Mercœur, à la tête des troupes Ligueuses & Espagnoles, bat le duc de Montpensier devant la ville de Craon en Anjou. Tentative inutile du roi sur la porte saint Honoré, ou *la Journée des Farines*. Le roi prend Chartres le 12. avril. Les ligueurs prennent Château-Thierri.

Le brave la Noue, combattant pour le roi, tué devant le château de Lambale. Le jeune duc de Guise, fils du *Balafré*, se sauve de la prison où il étoit à Tours. Le roi n'en est pas fâché, parce que c'étoit dans le parti des ligueurs, un nouveau prétendant à la couronne, qui ne pouvoit qu'y augmenter la division. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis I. prince de Condé, & neveu du cardinal Charles de Bourbon, forme de son côté un tiers parti pour se faire déclarer roi, étant conseillé par Touchard son précepteur, par d'Elbenne, & par du Perron, depuis cardinal, qui le trahit ; il mourut en 1594. regretté du roi avec qui il s'étoit réconcilié.

Mariage de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, avec Charlotte de la Marck, dame de Bouillon. Le vicomte de Turenne n'en ayant eu qu'un enfant, qui mourut en 1594. le jour même de sa naissance, huit jours avant sa mere, garda la dot de sa femme, fondé sur un testament qu'elle avoit, disoit-on, signé en mourant. La nuit même de ses nôces le vicomte surprit Stenai : il fut fait maréchal de France l'année d'après, & depuis son mariage se nomma le duc de Bouillon. Le roi avoit fait ce mariage pour enlever cette héritiere au duc de Lorraine & au duc de Nevers,

		MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
		Avocats généraux.	Horace Tursselin. 1599.
			Tycho Brahé. 1601.
		Cardin le Bret. 1654.	Blaise de Vigenere. 1596.
			Nic. Vignier. 1596.
			Ger. Vossius. 1609.

l'un son ennemi déclaré, l'autre allié suspect, qui tous deux la vouloient pour leur fils. Ce maréchal épousa en secondes nôces une fille de Guillaume prince d'Orange, dont le courage sauva son mari, lors de la condamnation du maréchal de Biron, en se jettant dans Sedan, qu'elle menaça de livrer aux ennemis, si l'on poursuivoit le maréchal : il en eut le duc de Bouillon si fameux dans les guerres de Paris, & M. de Turenne. Le roi fait le siége de Rouen, vaillamment défendue par André-Baptiste (depuis amiral) de Villars-Brancas. Audace des Seize, qui veulent faire la loi au duc de Mayenne, & qui proposent à Philippe II. le mariage de sa fille avec le jeune duc de Guise, pour leur remettre la couronne. Ils profitent de l'absence du duc de Mayenne, pour faire pendre le président Brisson, Larcher conseiller au parlement, & Tardif conseiller au Châtelet, qui leur étoient devenus suspects. Le duc de Mayenne de retour en fait pendre quatre : ce fut le terme de la tirannie des Seize.

Le président Jeannin & Villeroi sont dans le parti de la ligue, mais ils sont suspects aux Seize, parce qu'ils aimoient véritablement la religion & l'état.

1592.

Le roi va reconnoître le duc de Parme, qui avoit quitté la Flandre une seconde fois, pour lui faire lever le siége de Rouen : il court un grand danger à Aumale, pour s'être trop exposé, & il y reçut même un coup dans les reins ; c'est la seule blessure qu'il ait eue de sa vie. Il est obligé de lever le siége de Rouen, ainsi qu'il avoit fait celui de Paris ; pour en diminuer la honte, il prit prétexte d'aller au-devant du duc de Parme, qui en effet marchoit à lui, mais ce général ne vouloit que délivrer Rouen : son objet

étant rempli, il ne songea plus qu'à se retirer, après avoir cependant pris Caudebec, qui resserroit trop la ville de Rouen ; il eut le bras cassé à la prise de cette ville, & il vit le moment où toute son armée alloit être enveloppée par celle du roi : son habileté & la mauvaise volonté du maréchal de Biron, qui vouloit, dit-on, faire durer la guerre, le tirent d'affaire ; il passe la Seine sans que l'on pût s'en méfier, & l'impossibilité où est le roi de le poursuivre, faute d'être secondé par les chefs de son armée, lui facilite sa retraite aux Pays-bas. La guerre continue en Bretagne, entre le prince de Conti & le duc de Mercœur : le roi y envoie le maréchal d'Aumont pour remplacer le prince de Dombes, qui alla prendre possession du gouvernement de Normandie, vacant par la mort du duc de Montpensier son pere. La prise d'Epernai fut bien achetée par la mort d'Armand maréchal de Biron : c'étoit le pere de Charles, qui fut aussi maréchal de France, décapité en 1602. Armand composa des commentaires, que M. de Thou regrette beaucoup : il avoit donné son nom de baptême au cardinal de Richelieu, dont il fut le parain : il étoit catholique zélé, & on dit qu'il avoit demandé au roi le comté de Perigord en souveraineté.

Antoine Scipion, duc de Joyeuse, est défait par les royalistes au combat de Villemur, & se noye dans la riviere du Tarn. Le pere Ange de Joyeuse son frere, qui, après avoir été répandu dans le grand monde, s'étoit fait capucin, quitte l'habit avec la permission du pape, & prend sa place dans le parti de la ligue. Leur pere Guillaume, maréchal de France, étoit mort au commencement de l'année, sans qu'il soit resté de postérité de sept enfans mâles qu'il avoit eus. Le duc d'Epernon rentre dans le service du roi. Lesdiguieres a des avantages en Piémont. Le duc de Parme

meurt le 3. décembre, âgé de quarante-sept ans, comme il se préparoit à entrer en France pour la troisiéme fois. Ce prince se montra digne par sa rare prudence & par son courage, d'être le fils de la fameuse ducheſſe de Parme, qui gouverna les Pays-bas. Les diviſions augmentent dans Paris, entre les royaliſtes, qu'on nommoit *Politiques*, & les Seize. Le cardinal de Gondi & le marquis de Piſani vont à Rome de la part du roi : ils ſont très-mal reçus. L'auditeur Seraphin, perſonnage habile & courageux, diſoit au pape Clément VIII. ſur ce qu'il faiſoit tous les jours de nouvelles difficultés pour accorder l'abſolution à Henri IV. *très-ſaint pere, permettez-moi de vous dire que Clément VII. perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, & que Clément VIII. perdra la France, s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.*

Inſtitution des peres de la Doctrine chrétienne.

1593.

Aſſemblée des prétendus états convoqués à Paris par le duc de Mayenne. Folle propoſition des Eſpagnols, d'abolir la loi Salique, de ne point reconnoître le roi pour légitime ſouverain, quand même il ſe feroit catholique, & de déclarer l'infante d'Eſpagne reine de France. Le parlement ſéant à Paris rendit un arrêt ſolemnel conforme aux loix fondamentales du royaume : M. le Maître, qui faiſoit la fonction de premier préſident, montra une grande fermeté dans cette occaſion. Le duc de Mayenne, qui voit avec mépris la chimere de la cour d'Eſpagne, & avec indignation le peu de cas qu'elle faiſoit de lui, engage les états à conſentir à une conférence entre les catholiques des deux partis : voilà tout le ſuccès qu'eut cette aſſemblée, dont les Eſpagnols eſpéroient tant d'avantage. Conférence

de Surêne, commencée le 29. avril, malgré les efforts du duc de Féria, du cardinal légat, & du cardinal de Pellevé. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, y acquit beaucoup d'honneur. Le roi fait ſon abjuration dans l'égliſe de Saint-Denis le dimanche 25. juillet, & en fait part à tous les parlemens. Tréve de trois mois avec les ligueurs, pendant laquelle le roi envoie à Rome vers le pape Clément VIII. le duc de Nevers, Claude d'Angennes évêque du Mans, & Louis Seguier, doyen de Notre-Dame. Cependant Arnaud d'Oſſat, qui fut depuis cardinal, négocioit à Rome avec le cardinal Tolet Jéſuite, qui, quoiqu'Eſpagnol, ſervit utilement Henri IV.

Pierre Barriere mis à mort pour avoir formé le deſſein d'attenter ſur la perſonne du roi; il fut découvert par un Jacobin nommé Seraphin Baucher, Florentin.

Le duc de Mayenne fait arrêter le duc de Nemours, qu'il ſoupçonne de vouloir ſe rendre indépendant dans Lyon; il étoit ſon frere uterin, parce que ſa mere Anne d'Eſt l'avoit eu d'un ſecond mariage. Coriſande de Guiche, veuve du comte de Grammont, qui cherchoit à ſe venger de l'infidélité de Henri IV. dont elle avoit été aimée, ſert le comte de Soiſſons, & Catherine ſœur de Henri IV. dans le deſſein qu'ils avoient de s'épouſer contre la volonté du roi: ce mariage ne ſe fit point. Le comte de Soiſſons mourut en 1612. peu eſtimé, parce que c'étoit un homme leger, qui avoit changé pluſieurs fois de religion & de parti: il fut pere de Louis, tué à la Marfée.

En cette année parut le *Catholicon d'Eſpagne*. L'année ſuivante on y ajouta l'*Abregé des états de la Ligue*, & le tout fut appellé *Satire Menippée*. M. le Roi, aumonier du jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut ſeul l'auteur du Catholicon. Pour l'Abregé des Etats, plu-

sieurs y travaillerent : Passerat & Rapin, deux poëtes fameux, en composerent les vers. M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'esprit, composa la harangue du cardinal de Pellevé : on est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. d'Aubrai, qui est la meilleure de toutes ; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon, & celle du docteur Rose, grand-maître du collége de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la Satire Menippée ne fut guéres moins utile à Henri IV. que la bataille d'Ivri ; le ridicule a plus de force que l'on ne croit.

1594.

L'abjuration du roi porte le dernier coup à la ligue, malgré la résistance de Rome.

Vitri, gouverneur de Meaux, avoit donné l'exemple de la soumission au roi dès l'année précédente, & avoit remis les clefs de cette ville aux principaux habitans qui se rendirent au roi. D'Alincourt lui remet Pontoise ; le maréchal de la Chastre, Orléans & Bourges ; & Ornano, la ville de Lyon. Enfin Paris lui ouvre ses portes le 22. mars, par l'habileté du comte de Brissac, aidé des sieurs de Vic, de Belin, du président le Maitre, de Molé, & autres membres du parlement, du prévôt des marchands l'Huillier, & des échevins. Le roi confirma la Chastre dans la dignité de maréchal de France, que lui avoit conférée le duc de Mayenne. La même chose arriva au maréchal de Bois-Dauphin (Laval :) Chanvalon l'avoit prévu, lorsqu'il disoit à ce duc, *qu'il faisoit des bâtards qui se feroient légitimer à ses dépens.*

Le duc de Féria sort de Paris avec les troupes Espagnoles : on en chasse les plus déterminés ligueurs. Decret des quatre facultés assemblées par le recteur Jacques d'Amboise, qui se soumettent au roi. Pierre Pithou & Antoine Loisel sont chargés de déchirer des regîstres du parlement tout ce qui y a été inscrit d'injurieux, tant pour la mémoire du feu roi, que contre Henri IV. Le parlement de Tours, ayant à sa tête Achilles de Harlai, revient à Paris.

L'amiral de Villars remet la ville de Rouen au roi, qui lui confirme ses dignités & ses gouvernemens. Le duc de Guise fait son accommodement. Toutes les villes du royaume s'empressent de reconnoître Henri IV. ce prince avoit été sacré à Chartres dès le mois de février.

Balagni, bâtard de Jean de Montluc évêque de Valence, est confirmé dans la souveraineté de Cambrai, qu'il remet sous la protection du roi. Fameux procès de l'Université contre les Jésuites, où les curés de Paris intervinrent : Antoine Arnauld plaidant pour l'Université, Dolé pour les curés, & Duret pour la société des Jésuites. Les Espagnols prennent la Capelle, & le roi la ville de Laon.

Jean Châtel attente sur la personne du roi, & heureusement ne lui fait qu'une légere blessure à la lévre. Le parricide est puni de mort. Les Jésuites sont bannis de France par arrêt du parlement de Paris, qui ne fut point exécuté dans l'étendue de ceux de Bordeaux & de Toulouse ; mais le roi les rappella peu d'années après.

Premiere édition de l'ouvrage de Pithou sur *les Libertés de l'Eglise Gallicane*, conçu en quatre-vingt-trois articles : imprimé à Paris avec privilége ; ces maximes détachées & suivies par articles ont en quelque sorte force de loix, quoiqu'elles n'en ayent pas l'autenticité. Le roi en a reconnu l'importance par son édit de 1719. où l'article cin-

quante est rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos Libertés dans leurs certificats.

1595.

La France déclare la guerre à l'Espagne. Le roi acheve de tout soumettre dans son royaume, & Charles maréchal de Biron a grande part à ces succès. Les Espagnols reprennent Cambrai, & en chassent Balagni, qui parut assez insensible à la perte de sa principauté ; le déplaisir qu'en eut sa femme, sœur du brave Bussi, lui coûta la vie. Le duc de Nevers meurt de douleur d'un mauvais traitement que lui fit Henri IV. L'amiral de Villars est tué de sang froid devant Dourlens, par ordre de Contreras, commissaire général des Espagnols. Le maréchal d'Aumont est blessé à mort devant le bourg de Comper ; d'Humieres meurt devant la ville de Han, sa mort coûta des larmes à Henri IV. Le duc d'Epernon veut se rendre maître de la Provence, quoiqu'il fût raccommodé avec le roi, & continue de braver ce prince. Le roi donne le gouvernement de Provence à Charles duc de Guise, le fils de celui qui fut tué à Blois, comptant l'opposer au duc d'Epernon ; mais n'étoit-ce pas une imprudence de donner ce gouvernement à un prince, dont la maison avoit une *vieille & rance prétention*, comme disoit le cardinal d'Ossat, sur cette province ? Aussi le chancelier de Cheverni protesta en plein conseil contre les provisions que le roi avoit données, & voulut que sa protestation fût enregistrée aux parlemens de Paris & d'Aix avant de les sceller. Paix avec la Lorraine.

Combat ou *rencontre* de Fontaine-Françoise le 5. juin, où Henri IV. s'étant exposé témérairement avec un très-petit nombre de cavalerie, vit fuir devant lui dix-huit mille

hommes, commandés par Ferdinand de Velasco & le duc de Mayenne. Le roi mandoit à sa sœur, après cette journée : *peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritiere.* Le roi fait une tréve avec le duc de Mayenne, & avec le duc de Mercœur, qui persistoient dans leur révolte, malgré la perte de plusieurs places, que le premier fit en Bourgogne, & le second en Bretagne. Le roi est absous par le pape le 17. septembre. Le cardinal du Perron & d'Ossat reçoivent l'absolution en son nom. Ce fut à cette occasion, suivant un manuscrit de M. de Salo, que le roi, qui cherchoit à ménager la cour de Rome, » donna indifféremment à tous » les cardinaux le titre de *cousin*, au lieu qu'ils n'avoient » auparavant que le titre de *cher ami*, s'ils n'étoient princes » ou favoris. « Dom Antoine, prieur de Crato, meurt à Paris, instituant le roi son héritier dans le royaume de Portugal.

Duché de Thouars érigé en pairie : les lettres ne furent enregistrées qu'en 1599.

1596.

Le duc de Mayenne fait sa paix avec le roi, elle eût été plus avantageuse pour lui s'il l'eût faite plûtôt ; mais quoique l'on reconnoisse que ce fut un grand homme, on a cependant dit de lui qu'il n'avoit su bien faire ni la guerre ni la paix. Accommodement du nouveau duc de Nemours & du duc de Joyeuse avec le roi : ce dernier, qui rentra depuis dans les Capucins, d'où la ligue l'avoit tiré, & qui avoit soutenu si long-tems & avec tant de fureur la révolte du Languedoc, fut fait maréchal de France : tandis que d'un autre côté le maréchal de Montmorenci, pour les services rendus au roi dans la même guerre, est fait connétable. Ainsi Henri IV. se vit obligé toute sa vie à par-

tager ſes graces entre ſes ennemis & ſes ſerviteurs. Marſeille rendue au duc de Guiſe pour le roi, par le courage d'un nommé Libertat, quoique les Eſpagnols en occupaſſent le port. Le duc d'Epernon ſe réconcilie avec le roi, y étant forcé par les avantages que le duc de Guiſe avoit remportés ſucceſſivement ſur le duc de Savoie & ſur lui. On pend en place de Gréve à Paris un nommé la Ramée, jeune homme âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, qui ſe diſoit fils naturel de Charles IX. & en cette qualité avoit été à Reims pour être ſacré roi.

L'archiduc Albert, qui avoit pris le gouvernement des Pays-bas, dont le comte de Fuentes n'étoit gouverneur que par *interim*, prend les villes de Calais & d'Ardres: (elles furent rendues à la paix de Vervins.) Henri IV. prend la ville de la Fére, dont le ſiége fut long & difficile.

Traité de ligue offenſive & défenſive entre la France, l'Angleterre & la Hollande. Le comte d'Eſſex ſurprend la ville de Cadix qui eſt pillée: il brûle tous les vaiſſeaux marchands qui s'étoient retirés dans le canal. Cette perte fut eſtimée par les Eſpagnols à plus de vingt millions de ducats.

Alexandre de Médicis, qui vient légat en France, y eſt reçu avec toutes ſortes d'honneurs. Henri IV. envoie le duc de Pinei à Rome. Le duc de Mercœur perſiſte dans ſa révolte en Bretagne, ce qui, joint aux troubles de Picardie, rend les Huguenots plus hardis à faire au roi des demandes exorbitantes: ils avoient pour chefs ſecrets le maréchal de Bouillon & le duc de la Trimouille.

Déclaration qui détruit la ſéance privilégiée qu'avoient au parlement les ducs de Joyeuſe & d'Epernon.

Aſſemblée des notables tenue à Rouen, parce que la contagion étoit dans Paris. Dans cette aſſemblée il y eut

une dispute pour le rang entre messieurs de Joyeuse & de Luxembourg, ce qui fit qu'ils ne s'y trouverent pas. Ce fut à Rouen que le roi reçut l'ordre de la Jarretiere, que la reine Elisabeth lui envoya par le comte de Scherosberi.

Arrêt du parlement du 24. juillet, qui déclare Charlotte de la Trimouille innocente du crime dont elle étoit accusée, d'avoir participé à l'empoisonnement de son mari le prince de Condé.

1597.

Les Espagnols surprennent la ville d'Amiens, ce qui jette une grande terreur dans le royaume, & donne une nouvelle audace aux Huguenots. *Allons*, dit Henri IV. en apprenant cette nouvelle, *c'est assez faire le roi de France, il est tems de faire le roi de Navarre;* en effet il en vient faire le siége, & reprend cette ville, malgré les efforts de l'archiduc Albert. Le duc de Savoie est battu par tout par M. de Lesdiguieres.

L'Espagne commence à vouloir la paix, & le pape la desire entre les deux couronnes.

Conspiration du nommé Pierre Ouin, pour tuer le roi.

1598.

Le duc de Mercœur se soumet enfin au roi, & donne sa fille (son unique héritiere) en mariage à César Monsieur, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV. Philippe-Emanuel, duc de Mercœur, étoit petit-fils d'Antoine duc de Lorraine, frere aîné de Claude, qui avoit voulu s'emparer du duché à son préjudice. (V. l'année 1550.) Ainsi Philippe n'étoit pas de la branche de Lorraine qui vint s'établir en France sous François I. son pere Nicolas, dont la fille épousa le roi Henri III. fut fait duc de Mercœur

en 1576. & par ce mariage Philippe devint le beau-frere du feu roi. Après l'accommodement qu'il fit cette année avec Henri IV. il passa en Hongrie au secours de l'empereur Rodolphe II. où il acquit beaucoup de gloire contre les Turcs, & où il mourut d'une fièvre pourprée en 1602. Le roi fait de grands avantages en faveur de ce mariage : c'est de-là que sont venus les grands biens de la maison de Vendôme. Entr'autres graces distinguées que le roi fit à César Monsieur, il faut remarquer qu'il érigea le comté de Beaufort en sa faveur dès l'an 1597. en duché-pairie, sous la condition que ce duché passeroit auparavant sur la tête de la marquise de Monceaux sa mere, & avec la prérogative *que ledit duché de Beaufort tienne en la personne de ladite dame, ses hoirs & ayans cause, rang, dignité & séance en tous lieux & actes d'où les ducs & pairs se peuvent trouver, comme s'ils avoient été créés & érigés immédiatement après l'érection du duché-pairie de Montmorenci.* Le roi lui donne encore en cette année 1598. le duché-pairie de Vendôme pour en jouir du jour de son ancienne érection faite en 1514. & lui fit prêter serment au parlement le 9. mars 1606. à l'âge d'onze ans & neuf mois. Enfin en 1610. ce prince rendit une déclaration qui donnoit rang & séance à César Monsieur, immédiatement après les princes du sang. Après la mort de Henri IV. on contesta le rang à son fils, & le 31. décembre 1619. le duc de Vendôme reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit après les ducs de Guise, de Mayenne & de Joyeuse. Il est vrai que le même duc de Vendôme eut la séance dans les lits de justice de 1619. & de 1622. après les princes du sang, & avant le duc d'Uzès, mais c'étoit en qualité de duc de Penthiévre, dont la pairie étoit plus ancienne que celles de Beaufort & de Vendôme. François de Vendôme, fils de César, n'eut séance au par-

lement en 1649. & 1663. que du jour de l'enregiſtrement de la pairie de Beaufort. Enfin Louis XIV. ayant accordé par ſa déclaration du 5. mai 1694. la préſéance ſur tous les pairs au duc du Maine & au comte de Toulouſe, Louis de Vendôme, petit-fils de Céſar, rentra en poſſeſſion du rang porté par la déclaration de 1610. prêta ſerment au parlement le 8. juin 1694. & prit place après le duc du Maine.

La Bretagne ſe ſoumet. Edit de Nantes en faveur des Proteſtans : ce fut le préſident de Thou & Calignon chancelier de Navarre, qui dreſſerent les mémoires ſur leſquels fut fait cet édit. Les mémoires de Sulli y ajoutent meſſieurs de Schomberg & Jeannin ; & Varillas au contraire dit que ce fut Daniel Chamier, le plus habile miniſtre du parti Proteſtant, qui dreſſa l'édit.

Traité de Vervins, conclu le 2. mai entre le roi de France & le roi d'Eſpagne ; les négociateurs furent, de la part de la France, les ſieurs de Belliévre & de Silleri, de la part de l'Eſpagne, meſſieurs Richardot, Taxis & Verreikeins, & les médiateurs de la part du pape, furent le cardinal de Florence, & François de Gonſague évêque de Mantoue ; les ambaſſadeurs du duc de Savoie y furent admis. Le comté de Charolois reſta au roi d'Eſpagne par ce traité, qui d'ailleurs fut favorable en tous les articles à la France, & qui porta les premiers coups à la maiſon d'Autriche. Ce comté de Charolois poſſédé par la maiſon d'Autriche, ſous la réſerve de la ſouveraineté conſervée à la France, eſt venu à la maiſon de Condé, par la ſaiſie qu'en fit Louis II. prince de Condé, pour ce qui lui étoit dû par Philippe IV. roi d'Eſpagne, & par l'adjudication qui lui en fut faite ſans réclamation de la part de ſon fils Charles II.

Accommodement entre le grand duc & le roi, pour la

restitution de quelques isles, dont ce duc s'étoit emparé en Provence pendant la guerre civile. D'Ossat, qui avoit conclu cet accord, fut fait cardinal la même année. Mort de Philippe II. le 13. septembre. Christophe de Mora, un des officiers de ce prince, lui donna une grande marque de fidélité, car comme il se mouroit, Philippe III. son successeur ayant demandé à Mora une clef qu'il avoit eue en sa garde, cet homme aima mieux s'exposer à déplaire au fils de son maitre, qui alloit devenir le sien, que de manquer à son devoir. L'infante Claire-Eugenie, fille du troisiéme lit de Philippe II. & d'Elisabeth de France, épouse l'archiduc Albert, & Philippe III. leur confirme la cession du domaine des Pays-bas, que le roi son pere avoit faite à l'infante. Arrêt contre Guillaume Rose, évêque de Senlis, insigne ligueur, par lequel l'entrée de son diocèse lui est interdite pendant un an.

1599.

Catherine, sœur du roi, épouse le duc de Bar, fils de Charles duc de Lorraine. Le maréchal de Joyeuse reprend l'habit de Capucin. Le mariage du roi avec Marguerite de Valois déclaré nul par des commissaires du pape, du consentement des parties. Mort de Gabrielle d'Estrées, qu'on a prétendu que le roi alloit épouser. *Elle avoit été mariée dès le commencement de ses amours avec Henri IV. à M. de Liancourt de Picardie, & depuis démariée d'avec lui, de son consentement, par M. l'évêque d'Amiens, auquel ils jurerent & témoignerent que leur mariage n'avoit jamais été fait par un consentement réciproque & volontaire, & qu'ils n'étoient rien l'un à l'autre.* (Mém. de Cheverni.) Le roi donne une promesse de mariage à mademoiselle d'Antragues. Négociation avec le duc de Savoie, pour la restitu-

tion du marquisat de Saluces : le duc de Savoie Charles-Emanuel l'avoit envahi en pleine paix sous le regne de Henri III. durant les troubles de la ligue : il vient en France pour tâcher d'éluder la demande du roi.

1600.

Il n'obtient rien pour le marquisat de Saluces ; le roi lui déclare la guerre : il perd en trois mois la Bresse & la Savoie. Conférence de Fontainebleau, au sujet du livre de du Plessis Mornai, intitulé *Institution de l'Eucharistie :* le cardinal du Perron eut tout l'avantage dans cette conférence. Tous deux, dit M. Huet, ont eu plus de réputation que de savoir, & l'on cherche en vain aujourd'hui dans leurs écrits, sur quoi cette réputation pouvoit être fondée.

Le roi épouse à Lyon Marie de Médicis ; il lui donne pour dame d'honneur madame de Guercheville, qu'il avoit aimée sans succès, en lui disant que, *puisqu'elle étoit véritablement Dame d'honneur, elle le seroit de la reine sa femme.* Il n'avoit pas mieux réussi auprès de la duchesse de Mantoue & de la princesse de Condé. Bataille de Nieuport gagnée par le prince Maurice de Nassau, contre l'archiduc Albert d'Autriche.

Edit portant réglement sur le fait des tailles, par lequel le roi déclare que la profession des armes n'annobliroit plus celui qui l'exerceroit, & même qu'elle ne seroit pas censée avoir annobli parfaitement la personne de ceux qui ne l'avoient exercée que depuis l'an 1563. c'est-à-dire depuis l'époque des guerres de religion en France. Cet article demande d'être éclairci. Tous les *hommes d'armes* étoient gentilshommes du tems de Louis XII. c'est-à-dire tous ceux qui composoient les compagnies d'ordonnance ; mais il ne faut pas entendre par les gentilshommes d'alors,

les gentilshommes issus de race noble, il suffisoit pour être réputé tel, qu'un homme né dans le tiers-état fît uniquement profession des armes, sans exercer aucun autre emploi : il suffisoit à plus forte raison, que cet homme né dans le tiers-état eût acquis un fief noble qu'il *desservoit par service compétent*, c'est-à-dire qu'il suivît son seigneur en guerre, pour être réputé gentilhomme ; ainsi donc alors on s'annoblissoit soi-même, & on n'avoit besoin ni de lettres du prince, ni de posseder des offices pour obtenir la noblesse : un homme extrait de race noble, & le premier noble de sa race, s'appelloient également gentilshommes de nom & d'armes. Cette noblesse ainsi entendue subsista en France jusqu'au regne de Henri III. alors la noblesse acquise par la possession des fiefs, & celle acquise par la profession des armes cessa d'être noblesse ; l'article cent cinquante-huit de l'ordonnance de Blois, rapporté à l'année 1579. supprima la noblesse acquise par les fiefs, & l'édit de Henri IV. supprima celle acquise par les armes : depuis ce tems le gentilhomme n'est plus celui qui a servi à la guerre, ni qui a acquis des seigneuries ou fiefs nobles, mais celui qui est extrait de race noble, ou qui a eu des lettres d'annoblissement, ou enfin qui possede un office auquel la noblesse soit attachée. On peut être surpris que Henri IV. qui devoit tant à ses braves capitaines, reconnût si peu leurs services militaires. Louis XV. par son édit de la noblesse de 1750. a prouvé le cas qu'il en faisoit, & éternisé son regne par cette nouvelle loi, ainsi que par l'établissement d'une école militaire.

Le marquis de Rosni est fait grand-maître de l'artillerie sur la démission de M. d'Estrées ; cette charge exista longtems sans éclat, parce que les fonctions en étoient partagées entre plusieurs, Louis XI. la rendit plus considéra-

ble, elle s'accrut ensuite des débris de la charge de grand-maître des arbalestriers, qui finit dans Aymar de Prie, vers l'an 1534. & enfin elle devint une charge de la couronne en faveur du duc de Sulli.

1601.

Traité de Lyon, par lequel le roi laisse le marquisat de Saluces au duc de Savoie, pour la Bresse, le Bugei, &c. que ce prince lui céde. Bonaventure de Catalagirone, général de l'ordre de saint François, négocia cette paix, dont tout l'honneur demeura au duc de Savoie. Naissance de Louis XIII. Le comte d'Essex est décapité à Londres. Mort du faux dom Sébastien, qui se disoit être le roi de Portugal, tué en Affrique.

Etablissement des religieux Pénitens, dits Picpus.

1602.

Conspiration du maréchal de Biron, du comte d'Auvergne, & du maréchal de Bouillon avec le duc de Savoie, découverte par Laffin, homme de confiance du maréchal: on en avoit eu les premiers avis par Roscieux, ci-devant maire d'Orléans, & depuis secretaire d'état au conseil du duc de Mayenne, fameux ligueur, & qui après la réduction de Paris se retira dans les Pays-bas. Le maréchal a la tête tranchée dans la Bastille le trente-un juillet, par arrêt du parlement, auquel le roi envoya une commission pour le juger; le roi fit grace au comte d'Auvergne fils naturel de Charles IX. depuis duc d'Angoulême, & au maréchal de Bouillon, mais ce dernier n'osa s'y fier & sortit du royaume. » Le maréchal de Biron étoit d'un esprit fier » & hautain, & presque ingouvernable, ne se plaisoit » qu'aux choses difficiles & presque impossibles, il envioit

» toute la grandeur d'autrui, & la jalousie qu'il portoit » au duc de Montmorenci, à cause de sa charge de con- » nétable, s'étendit jusqu'à Louise de Budos sa femme, » il lui fit parler de mariage son mari vivant, comme ce- » lui qui croyoit devoir être son successeur, & la partie » étoit faite entr'eux... mais le connétable les survécut. « (*Le Laboureur sur Castelnau.*) Biron érigé en duché-pairie quatre ans auparavant, redevint baronnie après la mort du maréchal sans enfans. Elle fut de nouveau érigée en duché-pairie en 1723.

Ambassade des Suisses, qui viennent renouveller leur alliance avec la France. Edit contre les duels. Charge de surintendant des mines, créée en faveur de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France; Beringhen en eut le controlle général.

Arrêt du parlement contre l'évêque d'Angers, à l'occasion d'un nouveau bréviaire qu'il avoit voulu introduire, sans en avoir préalablement obtenu la permission du roi, & sans en avoir consulté son métropolitain.

Lettres de légitimation du fils de Henriette de Balzac & du roi, autorisées par semblables lettres qu'avoit obtenues le duc de Vendôme, & qui sont les premieres dans cette espece. Entreprise manquée du duc de Savoie sur Genêve : une pareille entreprise n'avoit pas eu plus de succès en 1534. Les Freres de la Charité institués à Grenade par Saint Jean de Dieu, & approuvés par Pie V. en 1572. sont introduits en France en 1601. & établis en 1602. à Paris par la reine Marie de Médicis.

Remontrances du parlement sur un édit des monnoies; ces remontrances ne furent point prononcées suivant l'usage, & le roi se contenta de les faire lire en particulier, hors la présence des députés, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué auparavant, dit M. de Thou.

1603.

Mort d'Eliſabeth, à l'âge de ſoixante-neuf ans, qui eut pour ſucceſſeur Jacques VI. roi d'Ecoſſe, dit Jacques I. Cette princeſſe étoit très-ſavante. Un jour qu'elle entretenoit Calignon, qui fut depuis chancelier de Navarre, elle lui fit voir une traduction en latin qu'elle avoit faite de quelques tragédies de Sophocle, & de deux harangues de Demoſthenes; elle lui permit même de prendre une copie d'une épigramme grecque de ſa façon, & elle lui demanda ſon avis ſur des paſſages de Lycophron, qu'elle avoit alors entre les mains, & dont elle vouloit traduire quelques endroits; mais ſa plus grande ſcience fut celle de regner, & l'Angleterre la compte entre ſes plus grands rois. Jacques VI. qui réunit le premier dans ſa perſonne les royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, fut auſſi le premier qui prit le titre de roi de la Grande Bretagne. Depuis Henri VIII. juſqu'à Eliſabeth, les Anglois changerent quatre fois de religion. Comprend-on que ce ſoit une nation libre qui change d'avis tant de fois? Que feroit de mieux un gouvernement deſpotique?

Négociation du marquis de Roſni en Angleterre, qui renouvelle les traités déja faits avec Jacques I. du tems qu'il n'étoit encore que roi d'Ecoſſe, & ceux qui avoient été conclus avec Eliſabeth: par le même traité, les deux princes ſe promirent de défendre les Hollandois contre l'Eſpagne. Rétabliſſement des Jéſuites en France: le roi choiſit parmi eux, l'année ſuivante, le pere Cotton pour ſon confeſſeur. Les princes de Courtenai préſentent en vain leurs titres pour ſe faire reconnoître princes du ſang. Ordre mis dans les finances & dans tous les différens corps de l'état, par le marquis de Roſni, qui avoit été fait ſur-

intendant dès 1599. Les dettes de l'état se trouverent monter à trois cens trente millions. Etablissement de manufactures de soie, dont Saintot eut l'intendance. Autres manufactures de tapisseries, de fayance, de verrerie, &c. Le roi fait construire de nouveaux bâtimens, des viviers, des jardins, &c. il aimoit à être comparé à François I. Le vicomte de Rohan est fait duc & pair; Bouthillier, son avocat, présenta ses lettres au parlement. Ce fut sa sœur Catherine qui répondit à une déclaration galante de Henri IV. *qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme, & de trop bonne maison pour être sa maîtresse.*

1604.

Mort de la duchesse de Bar; elle étoit Huguenote, & on avoit mis auprès d'elle Cayet, ministre Protestant, pour l'instruire & la confirmer dans la nouvelle religion: ce même Cayet devint depuis Catholique & docteur en Théologie; c'est l'auteur de la *Chronologie novenaire & septenaire*. Le maréchal de Bouillon continue de cabaler. Quelques séditieux de Bretagne sont punis de mort. Etablissement des François dans le Canada. Introduction de la Paulette.

Le Pont-neuf est fini. Prise d'Ostende sur les Hollandois par les Espagnols: ce siége avoit duré trente-neuf mois par la brave résistance du prince Maurice, avec perte de part & d'autre de cent quarante mille hommes. Ce qui est digne de remarque, c'est que ç'a été du sein de la guerre la plus opiniâtre & la plus ruineuse, que s'est élevé le commerce des Hollandois à ce haut degré de puissance où il est parvenu. Commencement du canal de Briare.

Charles de Sudermanie, fils de Gustave Vasa, après s'être fait déclarer régent du royaume de Suéde à la mort

de Jean son frere aîné, s'empare de la couronne de Suéde en l'absence de Sigismond son neveu, l'héritier légitime, qui étoit passé en Pologne, dont il avoit été élu roi à la mort de Battori. Mort de Clément VIII. *pape*, dit l'Etoile, *pacifique & bon François*.

Le parlement enregistre l'édit de l'établissement des Capucins en France, qui y avoient déja été appellés par Charles IX. dès 1573. du consentement de Grégoire XII.

1605.

Conspiration du comte d'Auvergne, de la marquise de Verneuil, & de d'Antragues son pere : le roi leur reprend la promesse de mariage qu'ils comptoient de faire valoir : les coupables sont jugés, & le roi leur fait grace. Le pere Archange, capucin, fils naturel de la reine Marguerite, & de Chanvallon, confesseur de la marquise de Verneuil, avoit conduit cette conjuration : cette dame n'étoit pas heureuse en promesses de mariage, car le duc de Guise lui en avoit fait une qui ne lui réussit pas mieux. Le faux Démétrius, grand duc de Moscovie, est assassiné. L'Espagne donne l'exclusion à Baronius pour la papauté, à cause de son livre de *la Monarchie de Sicile*. Fondation de la maison royale de la *Charité Chrétienne*, en faveur des officiers & soldats estropiés au service. Un fou, nommé Jean de Lisle, attente à la personne du roi ; il est arrêté & enfermé. Découverte de la conspiration des poudres en Angleterre.

1606.

Accommodement du duc de Bouillon, par la cession de Sedan au roi, qui, content de sa soumission, lui rendit cette ville au bout d'un mois. Sulli érigé en duché-pairie,

en faveur du marquis de Rosni. Interdit de Venise.

1607.

L'interdit est levé à la sollicitation de Henri IV. & par les soins du cardinal de Joyeuse. Le roi réunit la Navarre & ses autres états patrimoniaux à la couronne, & par-là les rend inaliénables. (*V. Remarq. particul.*) Le duc d'Epernon entre en carosse dans la cour du Louvre, sous prétexte d'incommodité ; le roi accorda la même distinction au duc de Sulli en 1609. & sous la régence de Marie de Médicis, cet honneur s'étendit à tous les ducs & officiers de la couronne, & leur est demeuré.

1608.

Négociation du président Jeannin, pour faire cesser la guerre entre les archiducs & les Etats de Hollande. Inondation de la Loire, qui cause bien des ravages : cette année fut appellée l'année du grand hiver.

Institution de l'Ordre du Mont-Carmel, auquel est réuni celui de saint Lazare : le roi créa M. de Néresang, son capitaine des gardes, grand maître de l'ordre.

1609.

Tréve de douze ans des Espagnols & des Provinces-Unies, par laquelle la république de Hollande est reconnue pour souveraine. Mort de Jean-Guillaume, duc de Clèves, sans enfans ; elle donne lieu aux prétentions du marquis de Brandebourg, du duc de Neubourg, du duc des Deux Ponts, de l'électeur de Saxe, & du marquis de Burgau, à cause des alliances qu'ils avoient prises dans la maison du duc de Clèves.

Le prince de Condé se retire à Bruxelles, puis à Milan,

avec Marguerite de Montmorenci sa femme, pour laquelle le roi avoit laissé voir quelque inclination.

Ordonnance de police du 12. novembre, portant que les comédiens des théatres de l'hôtel de Bourgogne & du Marais, ouvriroient leur porte à une heure après midi, & qu'à deux heures précises, soit qu'il y eût du monde, soit qu'il n'y en eût point, ils commenceroient leurs représentations, pour que le jeu fût fini avant quatre heures & demie. Ce réglement avoit lieu depuis la saint Martin jusqu'au 15. février. Paris étoit alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui; il n'y avoit point de lanternes; il y avoit beaucoup de boues, très-peu de carosses, & quantité de voleurs : c'étoit un grand obstacle pour fréquenter les spectacles, surtout en hiver; c'est ce qui donna lieu au réglement de police.

1610.

Projet de Henri IV. sur l'Allemagne, à l'occasion de la succession de Clêves & de Juliers : ce projet étoit, suivant plusieurs écrivains, de former un corps appellé *la République Chrétienne*, lequel auroit divisé l'Europe en quinze parties; mais cela a bien de l'air d'une chimere. Henri IV. se bornoit vraisemblablement au traité de Brusol, qu'il avoit passé avec le duc de Savoie, par lequel il lui fourniſſoit seize mille hommes pour s'emparer du duché de Milan, en dédommagement de la dot modique qu'il avoit reçue de Philippe II. en épousant sa fille, & au traité de Hall, par lequel le roi fourniſſoit dix mille hommes aux héritiers du duc de Juliers, pour les aider à se mettre en possession de ses états : le reste de ses troupes, qui pouvoit monter à vingt-quatre mille hommes, il le destinoit à profiter, du côté des Pyrénées, de l'embarras

où étoit l'Eſpagne, dont il avoit tant de raiſon de ſe venger.

Henri IV. eſt aſſaſſiné; il avoit dans ſon caroſſe meſſieurs d'Epernon, de Montbaſon, de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, de Liencourt & de Mirebeau.

Philippe III. chaſſe les Moriſques d'Eſpagne, au nombre de près de neuf cens mille; le duc d'Oſſone ne fut point de cet avis. *On ne pouvoit*, dit le commentateur Eſpagnol de Comines, *faire une meilleure action, ni prendre un pire conſeil.*

La France n'a point eu de meilleur ni de plus grand roi que Henri IV. il étoit ſon général & ſon miniſtre: il unit à une extrême franchiſe la plus adroite politique, aux ſentimens les plus élevés une ſimplicité de mœurs charmante, & à un courage de ſoldat un fond d'humanité inépuiſable. Il rencontra ce qui forme & ce qui déclare les grands hommes, des obſtacles à vaincre, des périls à eſſuyer, & ſur tout des adverſaires dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus grands poëtes, *il fut de ſes ſujets le vainqueur & le pere.*

1610. *Avenement à la couronne.*

LOUIS XIII. *né à Fontainebleau le 27. de septembre 1601. parvient à la couronne le 14. mai 1610. il fut sacré à Reims par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen le 17. octobre suivant, parce que l'archevêque de Reims, de la maison de Lorraine, n'étoit pas encore sacré; & déclaré majeur l'an 1614. Il a été surnommé* le Juste.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1610.

ARREST du parlement, qui déclare la reine Marie de Médicis régente du royaume. Cette princesse réunit la tutelle & la régence.

Le maréchal de la Chastre conduit quelques troupes en Allemagne, & joint au prince Maurice de Nassau, fils puiné de Guillaume, fondateur de la république de Hollande, il reprend la ville de Juliers, & la remet aux deux princes prétendans, le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg, à qui l'archiduc Léopold l'avoit enlevée.

Cette querelle pour la succession de Juliers dura près de vingt ans, & finit par un traité provisionnel qui subsiste encore entre les maisons de Brandebourg & Palatine.

1611.

Le duc de Sulli se retire de la cour avec un don de cent mille écus : Chasteauvieux, chevalier d'honneur de la reine, eut le gouvernement de la Bastille. » *On fit*, dit Bassompierre, » *trois directeurs pour manier les finances, qui* » *furent messieurs de Châteauneuf, le président de* » *Thou* (l'historien) *& Jeannin; mais à ce der-* » *nier, on y ajouta la charge de controlleur gé-* » *néral des finances, ce qui lui en donna l'entier* » *maniement, à l'exclusion des autres qui assis-* » *toient seulement à la direction.* « La reine change le système politique, & recherche l'al-

FEMMES.	ENFANS.	1643. MORT.	PRINCES contemporains.
Anne d'Autriche, fille de Philippe III. mariée en 1615. morte en 1666.	LOUIS XIV. Philippe de France, marié En premieres nôces à Henriette-Anne, princesse d'Angleterre, fille de Charles I. morte à Saint-Cloud en 1670. dont il eut Philippe-Charles d'Orléans, mort peu après sa naissance : Marie-Louise, mariée à Charles II. roi d'Espagne, morte en 1689. N. morte après sa naissance : Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc de Savoie Victor-Amédée, morte en 1728. En secondes nôces à Charlotte-Elisabeth de Baviere, fille de l'Electeur Palatin, morte en 1722. dont il eut Alexandre-Louis d'Orléans mort jeune : Philippe d'Orléans, régent de France, mort le 2. décembre 1723. Elisabeth-Charlotte, mariée au duc de Lorraine, morte en 1745. Il mourut en 1701.	LOUIS XIII. *meurt à Saint Germain en Laye le 14. mai 1643. dans la quarante-deuxiéme année de son âge, à pareil jour que Henri IV. son pere, après un regne de trente-trois ans. Il fut enterré à S. Denis.*	*Papes.* Paul V. 1621. Grégoire XV. 1623. Urbain VIII. 1644. *Maison Othomane.* Achmet. 1617. Mustapha dépossé 1617. Osman. 1622. Amurat IV. 1640. Ibrahim. 1655. *Empereurs.* Rodolphe. 1612. Mathias. 1619. Ferdinand II. 1637. Ferdinand III. 1657. *Rois d'Espagne.* Philippe III. 1521. Philippe IV. 1665. *Rois de Portugal.* Philippe III. 1621. Philippe IV. 1665. Jean, duc de Bragance, élu roi en 1640. & mort en 1656. *Rois d'Angleterre & d'Ecosse.* Jacques I. 1625. Charles I. 1649. *Roi de Dannemarc.* Christiern IV. 1648. *Rois de Suéde.* Charles IX. 1611. Gustave Adolphe. 1632. Christine abdique en 1654. meurt en 1689. *Rois de Pologne.* Sigismond III. roi de Suéde. 1632. Ladislas-Sigismond. 1648. *Czars.* Démétrius, troisiéme imposteur. 1610. Ladislas de Pologne, jusqu'en 1613. Démétrius, quatriéme imposteur. 1613. Michel Fœderowitz. 1645.

liance d'Eſpagne, au grand regret des Proteſtans, dont les chefs étoient le maréchal de Bouillon & le duc de Sulli. Mort du fameux duc de Mayenne le 3. octobre. Origine de la guerre entre la Suéde & la Moſcovie, ſur ce que Guſtave Adolphe roi de Suéde voulut ſe faire élire *Czar* à la mort du faux Démétrius. Les Moſcovites élurent Michel Fœderowitz, qui n'étoit que ſimple *boyard*, ou gentilhomme.

Le comté de Briſſac eſt érigé en duché-pairie; les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1620.

Erection de la ſeigneurie de Leſdiguieres en duché-pairie en faveur de François de Bonne, (depuis connétable de Leſdiguieres,) & de ſon gendre Charles de Créqui.

Etabliſſement des Urſelines en France, fondées dès l'an 1537.

1612.

Publication des mariages arrêtés entre le roi & l'infante d'Eſpagne Anne d'Autriche, & entre Eliſabeth ſœur du roi & le prince d'Eſpagne, qui fut depuis Philippe IV. Commencement des troubles des Huguenots. Le duc de Rohan s'empare de Saint-Jean d'Angeli. Fondation de l'Oratoire par le P. de Berulle, depuis cardinal. Concini marquis d'Ancre, & Eléonore Galiguai ſa femme, ont tout le crédit ſur l'eſprit de la reine, & diviſent les princes & les miniſtres, afin d'augmenter leur autorité. Le marquis d'Ancre avoit fait donner une des deux charges de maître de la garderobe à M. de la Rochefoucaud: il achette la charge de premier gentilhomme de la chambre de M. de Bouillon: il n'y en avoit alors que deux, M. de Bellegarde avoit l'autre. Mort de Charles de Bourbon, comte de Soiſſons, le premier novembre; il étoit fils du

MINISTRES

Henri de Schomberg, surintendant des finances. 1632.

Concino Concini d'Ancre. 1617.

Charl. d'Albert de Luines. 1621.

Armand Jean du Pleſſis, cardinal de Richelieu, premier miniſtre. 1642.

Jean Bochart. 1630.

Charles, duc de la Vieuville, ſurintendant des finances. 1653.

Michel de Marillac, ſurintendant des finances, G. D. S. 1632.

Barbin, controlleur général des finances.

P. Jeannin, controlleur général des finances. 1622.

GUERRIERS.

Connétables.

Henri de Montmorenci. 1614.

Charles d'Albert, duc de Luines. 1621.

François de Bonne, duc de Leſdiguieres. 1626.

L'office de Connétable fut ſupprimé par édit du mois de février 1627.

Maréchaux de France.

Henri de la Tour de Bouillon. 1623.

Cl. de la Chaſtre. 1614.

Charles de Coſſé de Briſſac. 1621.

Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614.

Urbain de Laval. 1629.

Guil. Hautemer de Grancei. 1613.

Concino Concini d'Ancre. 1617.

Gilles de Souvré. 1625.

Ant. de Roquelaure. 1626.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Nicolas Brulart de Silleri. 1624.

Guil. du Vair, G. D. S. 1621.

Cl. Mangot, G. D. S. en 1617.

Ch. d'Albert de Luines, G. D. S. 1621.

Meri de Vic d'Ermenonville, G. D. S. 1622.

L. le Févre de Caumartin, G. D. S. 1623.

Etienne d'Aligre. 1635.

Michel de Marillac, G. D. S. 1632.

Ch. de l'Aubeſpine de Châteauneuf, G. D. S. 1653.

Pierre Seguier, G. D. S. puis chancelier. 1672.

Premiers Préſidens.

Achilles de Harlai. 1616.

Nicolas de Verdun. 1627.

C'eſt lui qui a donné aux premiers préſidens l'hôtel qu'ils habitent aujourd'hui.

SAVANS & Illuſtres.

Théodore Agrippa d'Aubigné. 1630.

Fr. Bacon. 1626.

Jean Barclai. 1621.

Robert Bellarmin. 1621.

Pierre de Berulle, cardinal. 1629.

Antoine de la Boderie. 1615.

Jacq. Bongars. 1612.

Pierre de Bourdeille de Brantôme. 1614.

Jean Buſée. 1611.

Jacq. Callot. 1635.

Guil. Camden. 1622.

Thomas Campanella. 1639.

Iſ. Caſaubon. 1614.

Guil. Catel. 1626.

P. Vict. Palma Cayet 1610.

Michel Cervantes. 1620.

Herc. de Charnacé. 1637.

André du Cheſne. 1640.

Nicolas Coeffeteau. 1623.

P. Cotton. 1626.

Pierre Daviti. 1635.

Henri Davila, vivant en 1638.

Guichard Deageant. 1639.

Le Dominiquin, peintre. 1641.

Nicolas le Févre, précepteur de Louis XIII. 1612.

second lit de Louis I. prince de Condé, & de Françoise de Longueville : son fils tué à la Marfée ne laissa point de postérité. Condamnation du traité de la *Puissance ecclésiastique & politique* du docteur Richer, syndic de Sorbonne, par l'assemblée provinciale de Sens, tenue à Paris, sauf les droits du roi & les libertés de l'église Gallicane. Richer se soumit en 1629. & mourut en 1631.

1613.

Le maréchal de Bouillon, oncle de Frédéric électeur Palatin, par Isabelle de Nassau sa femme & sœur de la mere de Frédéric, conclut le mariage de ce prince avec Elisabeth, fille de Jacques I. roi d'Angleterre. Ce mariage, qui l'encouragea dans l'entreprise de se faire roi de Bohême, causa ses malheurs, par la confiance qu'il prit mal-à-propos dans son beau-pere, prince foible & léger, qui ne lui donna point de secours. Ce fut par ce mariage, d'où vint la princesse Sophie, mariée dans la maison d'Hanovre, que la couronne d'Angleterre passa à cette maison, lorsque les princes Catholiques en furent exclus.

Commencement des cabales & des intrigues pendant la minorité.

Déclaration du roi contre les duels, avec protestation de n'en accorder jamais la grace : ce fut à l'occasion de celui du baron de Luz, tué par le chevalier de Guise. Ce qui est remarquable, c'est que peu de tems après, le même chevalier de Guise tua le fils du baron de Luz & que l'on n'en fit pas de recherche, parce qu'alors la reine ménageoit messieurs de Guise, pour les détacher du parti du prince de Condé : ce chevalier de Guise périt l'année suivante de l'éclat d'un canon auquel il voulut mettre le feu, & qui creva. Marie de Médicis fait commencer l'aqueduc d'Arcueil.

MINISTRES

Maupeou, controlleur général des finances.

Claude Bullion, surintendant des finances. 1640.

Secretaires d'état.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1627.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gêvres. 1630.

Ant. de Lomenie. 1638.

P. Brulart de Puisieux. 1640.

Antoine Potier. 1621.

Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621.

Henri-Aug. de Lomenie de Brienne. 1666.

Cl. Mangot, qui fut garde des sceaux.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

L. de la Chastre. 1630.

Pons de Cardaillac de Themines. 1627.

Fr. de la Grange de Montigni. 1617.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644.

Ch. de Choiseul. 1626.

J. Fr. de la Guiche. 1632.

Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649.

Fr. d'Aubeterre. 1628.

Charl. de Créqui. 1638.

Gaspard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646.

Jacq. Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652.

Fr. de Bassompierre. 1646.

Henri de Schomberg. 1632.

Francois Annibal d'Estrées. 1670.

MAGISTRATS.

Premiers Présidens.

Jer. de Hacqueville. 1628.

J. Bochart. 1630.

Nic. le Jai. 1640.

Matthieu Molé. 1656.

Procureurs généraux.

Jacq. de la Guesle. 1612.

Nic. de Belliévre. 1650.

Matthieu Molé. 1656.

Bl. Meliand. 1661.

Avocats généraux.

Louis Servin. 1626.

Cardin le Bret. 1654.

Jacq. Talon. 1648.

Jerôme Bignon exerce jusqu'en 1640.

Omer Talon. 1652.

Etienne Briquet exerce au lieu de Jerôme Bignon son beaupere. 1645.

SAVANS & Illustres.

S. François de Sales. 1622.

Phil. Canaie de Fresne. 1610.

Fronton du Duc. 1625.

Galilée. 1642.

Denis Godefroi. 1623.

J. B. Guarini. 1613.

Le Guide, peintre. 1642.

Cornelius Jansenius. 1638.

P. Jeannin. 1622.

Le P. Joseph, capucin. 1638.

Fr. de Joyeuse, cardinal. 1615.

Jean Kepler. 1630.

Ch. Loiseau. 1628.

Ant. Loisel. 1617.

Franç. de Malherbe. 1628.

J. Mariana. 1624.

Le Cavalier Marin. 1625.

Papir. Masson. 1611.

Pier. Mathieu. 1621.

Cl. Bachet de Meziriac 1638.

Phil. de Mornai du Plessis. 1625.

Et. Pasquier. 1615.

Cl. Fabr. de Peiresc. 1637.

J. Davi du Perron, cardinal. 1618.

Franç. Pithou. 1621.

Math. Regnier. 1613.

P. de Gondi de Retz, cardinal. 1616.

Edm. Richer. 1631.

Le duc de Savoie veut s'emparer du Montferrat pendant la minorité de Marie sa petite-fille, & fille du feu duc François de Mantoue : il en est empêché par les Vénitiens, les Espagnols & les François.

1614.

Les princes mécontens du gouvernement se retirent de la cour : c'étoient Henri II. prince de Condé, César duc de Vendôme, & Alexandre grand prieur de France, tous deux enfans naturels de Henri IV. Henri duc de Mayenne, fils du chef de la ligue, les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trimouille, &c. Le maréchal de Bouillon étoit le chef de toute cette cabale, sans que la reine l'en soupçonnât.

Mort de Henri, connétable de Montmorenci. Henri IV. le railloit assez souvent de son ignorance, » mais il admiroit son bon sens, & on remarque sur le » propos du grand dessein avorté par sa mort, qu'il disoit » que tout lui pouvoit réussir par le moyen d'un connétable qu'il avoit qui ne savoit pas écrire, & d'un chancelier qui ne savoit pas le latin ; il croyoit ainsi du chancelier de Silleri. « (*Le Laboureur sur Castelnau.*) Henri de Montmorenci fut le dernier connétable de sa maison. Son fils qu'il avoit eu de son second mariage, lui succéda dans son duché & dans le gouvernement de Languedoc : ce fut lui qui fut décapité, & à qui le maréchal de Schomberg succéda dans le même gouvernement.

Traité de Sainte-Menehoud, du 15. mai, par lequel on accorde tout aux mécontens : ils se soumettent, hors le duc de Vendôme, qui, quoique rétabli dans son gouvernement de Bretagne, refusa d'y souscrire ; mais il y fut forcé par l'approche du roi.

MINISTRES

Secretaires d'état.

Rem. Phelypeaux d'Herbault. 1629.

Nic. Potier d'Ocquerre. 1628.

Ch. le Beauclerc. 1630.

Cl. Bouthillier, surintendant des finances. 1651.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681.

Abel Servien, surintendant des finances. 1659.

Léon Bouthillier de Chavigni. 1652.

Fr. Sublet des Noyers, surintendant des bâtimens. 1645.

H. de Guenegaud de Planci. 1676.

Mich. le Tellier. 1685.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

J. Bapt. d'Ornano. 1626.

Thimoléon d'Epinai de S. Luc. 1644.

Louis de Marillac. 1632.

H. de Montmorenci d'Anville. 1632.

J. de S. Bonnet de Toiras. 1636.

Antoine Coeffier d'Effiat. 1632.

Urb. de Maillé de Brezé. 1650.

Maxim. de Bethune de Sulli. 1641.

Ch. de Schomberg. 1656.

Ch. de la Porte de la Meilleraie. 1664.

Antoine de Grammont. 1678.

Jean-Baptiste Budes de Guesbriant. 1643.

Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657.

Fr. de l'Hôpital. 1660.

MAGISTRATS.

SAVANS & Illustres.

Dav. Rivault, précepteur de Louis XIII. 1618.

Alf. Rodriguez. 1616.

Henri, duc de Rohan. 1638.

P. Paul Rubens. 1640.

Jean de Hauranne de S. Cyran. 1643.

Scev. de Sainte Marthe. 1623.

Nic. de Harlai de Sanci. 1629.

Paolo Sarpi. 1623.

Jean Savaron. 1622.

Guil. de Saulx de Tavannes, vers 1633.

Guil. de Shakespeare. 1616.

Henri Sponde. 1643.

Fr. Suarez. 1617.

Théophile. 1626.

Jacq. Aug. de Thou. 1617.

Louis de Nogaret de la Valette, cardinal. 1639.

Ant. Vandick, peintre. 1640.

Lucilio Vanini. 1619.

Lopez de Vega. 1635.

Dominique de Vic. 1610.

Honoré d'Urfé. 1624.

Zamet. 1614.

Le marquis de Spinola, commandant les troupes Espagnoles, fait la guerre dans le pays de Juliers, au sujet de la succession de Clèves. Les Hollandois de leur côté démembroient ce qu'ils pouvoient de cette même succession; tandis que le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg, appellés les *Princes possédans*, conservoient les places dont ils s'étoient emparés. Le traité de Santen, conclu pour lors, ne mit point la paix entre les prétendans.

Le roi est déclaré majeur dans le lit de justice tenu au parlement de Paris le 2. octobre, & adjuge le rang dans cette séance aux cardinaux sur les pairs ecclésiastiques, qui s'en absenterent.

Etats généraux que la reine assemble le 27. octobre, comme elle l'avoit promis par le traité de Sainte-Menehoud : ce sont les derniers que l'on ait tenus. Je dois dire à cette occasion, que comme nous ne reconnoissons en France d'autre souverain que le roi, c'est son autorité qui fait les loix : *qui veut le roi si veut la loi*, ainsi les états généraux du royaume n'ont que la voix de la remontrance & de la très-humble supplication ; le roi défere à leurs *doleances* & à leurs priéres, suivant les régles de sa prudence & de sa justice : car s'il étoit obligé de leur accorder toutes leurs demandes, dit un de nos plus célébres auteurs, il cesseroit d'être leur roi ; de-là vient que pendant l'assemblée des états généraux, l'autorité du parlement, qui n'est autre que celle du roi, ne reçoit aucune diminution, ainsi qu'il est aisé de le reconnoître dans les procès-verbaux de ces derniers états. (*Plaidoyer de M. de la Moignon de Blancmenil du* 14. *janvier* 1719.)

La statue équestre de Henri le grand, envoyée par Come II. grand duc de Toscane, avoit été élevée sur le pont-neuf dès le 23. août. C'est le premier monument de ce

genre que l'on ait érigé dans Paris à la mémoire de nos rois. Mort de François de Bourbon, prince de Conti, sans enfans, le 3. août : il étoit fils puîné de Louis I. prince de Condé.

1615.

Mouvemens dans le parlement, excités par le maréchal de Bouillon. Remontrances de cette compagnie, qui sont sans effet. Traité d'Asti le 21. juin, pour terminer l'affaire de la guerre, excitée à l'occasion du Montferrat.

Le prince de Condé, toujours mécontent de n'avoir pas le principal crédit, & se plaignant de l'inexécution du traité de Sainte-Menehoud, se retire de nouveau de la cour, & publie un manifeste sanglant contre le gouvernement. Le roi rend une déclaration le 10. septembre, pour priver le prince de Condé & ses adhérans de tous biens & honneurs, comme criminels de leze-majesté.

Le roi, malgré les inquiétudes que les mécontens pouvoient lui donner dans sa marche, part pour Bordeaux, où les deux mariages sont achevés. Retour du roi depuis Bordeaux jusqu'à Châtelleraud, toujours en bataille, ayant nommé le duc de Guise pour lieutenant général de l'armée qui couvroit sa marche contre les insultes des mécontens & des huguenots, auxquels le prince de Condé s'étoit lié, malgré la haine qu'il leur portoit, & qu'il leur porta toute sa vie.

Marie de Médicis fait bâtir le palais du Luxembourg par Jacques de Brosse son architecte ; elle fit aussi planter le cours.

1616.

Traité de Loudun, fait entre la reine & le prince de Condé, chef des mécontens ; il fut également favorable

à ce prince & aux huguenots. La reine, par le conseil du maréchal d'Ancre, fait arrêter le premier septembre le prince de Condé, qui l'avoit forcée à ce traité, & qui, malgré la paix rétablie, continuoit à cabaler : Themines qui arrêta ce prince, fut fait le jour même maréchal de France. Le prince de Condé fut mis à la Bastille, & ensuite conduit à Vincennes. Les princes, à la nouvelle de cet empriſonnement, & plusieurs grands, se retirerent de la cour, pour se préparer à la guerre. La reine met sur pied trois armées, commandées par le duc de Guise, par le maréchal de Montigni, & par le comte d'Auvergne, que le maréchal d'Ancre fit sortir de la prison où il avoit été mis par Henri IV. & à qui il fit donner le gouvernement de Paris & de l'isle de France. Le roi tire du corps des Suisses qui servoient en France, des compagnies pour former un régiment de ses gardes Suisses, dont Gaspar Gallati de Glaris fut le premier colonel.

Richelieu, évêque de Luçon, est fait secretaire d'état par la protection du maréchal d'Ancre.

Jacques I. persuadé par Barneveldt, pensionnaire de Hollande, rend aux Hollandois les villes de Flessingue, de la Brille & de Ramekens, qui les tenoient dans la dépendance de l'Angleterre. Ce prince s'apperçut bien-tôt de sa faute, & on croit que le ressentiment qu'il en conserva contre Barneveldt, contribua dans la suite à la mort de ce grand homme. Le maréchal d'Ancre déplace tous les ministres, & avance sa perte.

1617.

La guerre se fait avec succès contre les mécontens, & finit tout à coup par la mort du maréchal d'Ancre. Le roi qui se conduisoit par les conseils de M. de Luines son fa-

vori, avoit ordonné qu'on l'arrêtât ; Vitri, chargé de l'ordre, voulut l'exécuter, & sur la résistance du maréchal, il fut tué sur le pont du Louvre. Sa femme eut la tête tranchée par arrêt du parlement : cette femme avoit fait la fortune de messieurs de la Porte & de Bouthillier. La mort du maréchal d'Ancre, qui depuis sept ans gouvernoit sous le nom de la reine, mit fin à la guerre civile. Marie de Médicis est reléguée à Blois. L'évêque de Luçon, à qui on fit quelques difficultés sur son rang dans le conseil, l'y suivit, & puis étant devenu suspect au duc de Luines, il eut ordre de se retirer dans son prieuré de Coussai en Anjou, ensuite à Luçon, & enfin à Avignon.

Assemblée des notables, tenue à Rouen, où présida Gaston frere du roi, âgé seulement de neuf ans : il étoit assisté des cardinaux du Perron & de la Rochefoucaud, du duc de Montbason & du maréchal de Brissac : cette assemblée fut sans aucun fruit.

Traité de Pavie, conclu par la protection de la France, entre le roi d'Espagne & le duc de Savoie, que le duc de Lesdiguieres avoit servi utilement dans la guerre que ces deux puissances avoient eue, & que la France assista encore plus puissamment contre l'Espagne, quand le duc de Luines eut repris l'autorité des mains de la reine.

Le royaume de Bohême, ainsi que celui de Hongrie, étoit entré dans la maison d'Autriche par le mariage de l'empereur Ferdinand I. avec Anne, sœur du dernier roi, nommé Louis, qui possédoit ces deux couronnes, & qui ne laissa point de postérité. L'empereur Mathias, qui n'avoit point d'enfans, fit couronner roi de Bohême Ferdinand son cousin, petit-fils de l'empereur Ferdinand I. dans la crainte des troubles qui éclaterent l'année suivante. Philippe III. réclama la Bohême & la Hongrie, comme des-

cendant par sa mere d'Anne Jagellon, qui avoit apporté ces royaumes en dot à Ferdinand I. Cette réclamation finit par un accord qui laissa jouir Ferdinand II. sous la condition de retour de ces royaumes à la branche d'Espagne au défaut d'hoirs mâles dans la branche Allemande. La maison de Baviere avoit aussi ses droits sur ces deux royaumes, en conséquence d'une substitution antérieure, établie par le testament de Ferdinand I. & par le contrat de mariage de sa fille aînée avec le duc de Baviere. Ballet où danserent le roi, M. de Luines, &c.

Le comte du Lude est fait gouverneur de Gaston, & Contade sous-gouverneur.

1618.

L'archiduc Ferdinand, déja roi de Bohême, est couronné roi de Hongrie.

Commencement des troubles de la Bohême, où les Protestans prennent les armes contre l'empereur Mathias, qui attaquoit leurs priviléges. Le comte de Buquoi commandoit les troupes impériales, & Ernest, fils naturel du comte de Mansfeld, celles des Bohêmiens. Cette guerre s'appelle la guerre de trente ans.

Les Jésuites ouvrent le collége de Clermont, & commencent à y enseigner.

Incendie du palais. Fondation des Madelonnettes.

Conjuration de Venise.

1619.

La reine mere se sauve de Blois & se retire à Angoulême, avec l'aide du duc d'Epernon, qui avoit quitté la cour. Le duc de Luines fit venir d'Avignon l'évêque de Luçon, qui persuade à la reine de s'accommoder avec le

roi. L'accord se fait par le traité d'Angoulême.

Entrevûe de Louis XIII. & de Marie de Médicis en Touraine ; elle se retira ensuite à Angers. Le duc de Luines fait sortir le prince de Condé de prison : le roi n'eut pas dans la suite de sujet plus fidéle que ce prince. La connétable de Montmorenci, belle-mere du prince de Condé, avoit quitté la place de dame d'honneur de la reine, quand madame de Luines en fut faite surintendante : Madame de Lanoi, par le crédit de Puisieux, eut la place de dame d'honneur : c'étoit une personne de mérite. (*Mém. de Brienne.*)

La terre de Maillé en Touraine est érigée en duché-pairie, sous le nom de Luines.

Ferdinand II. est élu empereur après la mort de Mathias. Les Bohêmiens, loin de le reconnoître, élisent pour leur roi Frédéric V. électeur Palatin. Synode de Dordrecht, où le prince Maurice, à la tête des Gomaristes, fit condamner les Arminiens, dont le parti lui étoit opposé : la condamnation & la mort de Barneveldt en furent la suite. Ce n'étoit pas là le prix des soins qu'il avoit pris de la jeunesse de Maurice, à qui il avoit fait donner le commandement des armées à la mort de Guillaume son pere. Ce sage républicain ne songeoit qu'à défendre sa patrie de l'ambition du prince d'Orange, qui vouloit s'en rendre le maître. Son zéle lui coûta la vie ; il eut la tête tranchée âgé de soixante & douze ans ; & par le même arrêt, Grotius, partisan déclaré de Barneveldt & des Arminiens, fut condamné à une prison perpétuelle, & enfermé dans le château de Louvestein, d'où il se sauva en 1621. par l'adresse de Marie Regesberg sa femme, au moyen d'un coffre dans lequel elle l'enferma. S'étant retiré à Paris, il y composa son livre *du droit de la Guerre & de la Paix*, qui

parut en 1625. Le chevalier Temple, attaché à la maison d'Orange, disoit en parlant des Arminiens, *qu'ils étoient plûtôt un parti dans l'état qu'une secte dans l'église.* Le pouvoir despotique qu'usurpa le synode de Dordrecht a donné bien de la peine aux protestans, qui ont voulu s'élever depuis contre l'autorité légitime que l'Eglise avoit exercée au concile de Trente. Les Hollandois fondent la ville de Batavia dans l'isle de Java en Asie.

1620.

Promotion de cinquante-neuf chevaliers de l'ordre. M. de Luines, craignant que cette promotion ne lui fît des ennemis de tous les gens de la cour qui n'en seroient point, indiqua au roi un usage qui s'étoit déja pratiqué : ce fut de laisser à la liberté du chapitre le choix de ceux qui avoient été nommés pour remplir les places vacantes. (*Mém. de Bricnne.*)

Procureurs érigés en titre d'office, & leur nombre limité.

Pacification d'Ulm. C'est un traité conclu entre les Catholiques & les Evangeliques, pour procurer la paix de l'Allemagne, & ne donner secours ni à l'empereur ni au roi de Bohême ; c'étoit le moyen de faire triompher Ferdinand II. Le roi fut le médiateur de ce traité par le conseil du président Jeannin, & fortifia par ce moyen la maison d'Autriche, qu'il étoit facile alors d'affoiblir. La reine, mécontente de l'inexécution du traité d'Angoulême, & conseillée par l'évêque de Luçon, qui vouloit se rendre nécessaire à la cour, & y faire acheter sa médiation, rallume la guerre, espérant être soutenue par les grands du royaume. Cette guerre dura peu ; les ordres sont donnés dans toutes les provinces pour veiller sur les entreprises des rebelles, & le roi, après s'être montré dans la Nor-

mandie, vient à Angers, où ſes troupes forcent le pont de Cé, & où la reine ſe ſoumet. L'article ſecret de ce traité fut une promeſſe que fit M. de Luines à l'évêque de Luçon du chapeau de cardinal, & le mariage de mademoiſelle de Vignerod avec M. de Combalet, neveu du favori : ainſi l'évêque de Luçon, qui avoit commencé ſa fortune par le maréchal d'Ancre, la continua par le duc de Luines. Edit du roi pour la réunion du Bearn à la couronne, pour l'érection du conſeil de cette province en parlement, & pour la reſtitution des biens eccléſiaſtiques, que les huguenots poſſédoient depuis près de ſoixante ans. Les religionnaires s'étoient oppoſés depuis quelques années à ce projet, mais la préſence du roi, qui ſe rendit lui-même en Bearn, en conſomma l'exécution : c'eſt l'époque des troubles que les huguenots exciterent ſous ce regne, ſeuls & ſans l'appui des catholiques.

Anne d'Halluin avoit épouſé Henri comte de Candale, qu'elle avoit fait duc & pair d'Halluin : le mariage ayant été déclaré nul, elle épouſa en 1620. Charles de Schomberg, qu'elle fit auſſi duc & pair d'Halluin, en vertu de nouvelles lettres d'érection de la même année. Conteſtation entre M. de Candale & M. de Schomberg ſur la pairie. Décidé qu'ils ſeroient tous deux pairs, & que, quand l'un auroit pris ſa place au parlement, l'autre s'abſtiendroit.

Bataille de Prague le 8. novembre, où l'électeur Palatin eſt défait par Maximilien duc de Baviere, beau-frere de Ferdinand, & chef de la ligue catholique ; l'empereur, pour prix de cette victoire, tranſporta la dignité électorale, dont Frédéric fut dépouillé, à Maximilien, avec le haut Palatinat, en échange de la baſſe Autriche, que ce prince tenoit en nantiſſement des ſommes qu'il avoit prêtées à Ferdinand. Tandis que Frédéric perdoit une cou-

ronne, Spinola ravageoit les états héréditaires de ce prince, & Jacques I. son beau-pere se laissoit amuser par les négociations d'Espagne, & par l'espérance du mariage de l'infante avec son fils le prince de Galles. Frédéric se trouva réduit à aller chercher un asile en Hollande, où les états lui firent une pension de dix mille florins par mois. La Lusace, qui fait partie de la Bohême, en est détachée par l'empereur, qui la donne à l'électeur de Saxe, en reconnoissance des services qu'il en avoit reçus dans cette guerre. Le prince Maurice & le maréchal de Bouillon, qui avoient excité la princesse Elisabeth, fille de Jacques I. à déterminer son mari à se faire roi de Bohême, étoient d'avis différens sur les moyens, car Maurice vouloit que l'électeur Palatin prît le titre de roi, & se fît couronner, ainsi que les Bohêmiens l'en pressoient, au lieu que le maréchal de Bouillon croyoit qu'il devoit se contenter du titre de capitaine général, jusqu'à ce que ses affaires fussent bien établies. (*Mém. de Brienne.*)

1621.

Premiere guerre des huguenots, Rohan & Soubise en sont les chefs : cette guerre dura deux ans, recommença jusqu'à trois fois, & ne finit qu'en 1629. un an après la prise de la Rochelle. Le projet des huguenots étoit de faire de la France une république ; ils la diviserent même alors en huit cercles, dont ils comptoient de donner le gouvernement à des seigneurs de leur parti. Le duc de Luines est fait connétable, & le duc de Lesdiguieres maréchal général des camps & armées. Les forces du roi, victorieuses par tout le royaume, viennent échouer au siége de Montauban, qui étoit défendu par le marquis de la Force. Le roi méne à ce siége six maréchaux de France,

& ce qu'il y avoit de grands seigneurs & d'habiles capitaines : mais le nombre des chefs se nuisit, par le défaut de subordination. Louis XIII. est obligé de lever le siége ; le duc de Mayenne y fut tué. Les calvinistes s'emparent de Montpellier.

Le connétable de Luines meurt le 15. décembre à Longuetille, de déplaisir ou de poison ; les sceaux qu'il gardoit depuis la mort de M. du Vair furent donnés à M. de Vic. Le cardinal de Retz & le comte de Schomberg sont mis à la tête des affaires. Congrégation de saint Maur, de l'ordre de saint Benoît, établie en France.

Philippe III. meurt ; son fils Philippe IV. lui succéde, & a pour ministre le duc d'Olivarès, comme son pere avoit eu le duc de Lerme. Traité de Madrid, au sujet de la Valteline, dont les Grisons étoient souverains ; ceux de cette nation qui sont protestans veulent y maintenir leur religion. Les Espagnols, sous le prétexte d'y faire dominer la véritable, s'étoient emparés des passages qui leur donnoient la communication du Milanez en Allemagne. Louis XIII. à qui il importoit d'arrêter cette entreprise, uni à ce sujet avec le pape, engage le roi d'Espagne à s'en désister par un traité, qui portoit, que les Grisons ne troubleroient point la paix de leurs sujets, & que les Espagnols abandonneroient ce qu'ils avoient pris dans cette vallée. Bassompierre, qui étoit alors ambassadeur extraordinaire à Madrid, & qui conclut ce traité, ne manqua pas d'avertir le roi que les Espagnols n'y seroient fidéles que tant qu'ils ne pourroient pas le rompre, ce qui ne manqua pas d'arriver. La tréve de 1609. étant expirée, la guerre recommence dans les Pays-bas ; Spinola pour les Espagnols, & le prince Maurice pour les Hollandois. Mansfeld entretient la guerre en Allemagne pour Frédéric.

1622.

Création de la premiere compagnie des mouſquetaires: elle fut caſſée en 1646. & recréée en 1657. La deuxiéme compagnie fut créée en 1660. c'étoit la compagnie des gardes du cardinal Mazarin, que cette éminence donna au roi.

Le comté de la Rochefoucaud érigé en duché-pairie, les lettres ne furent enregiſtrées qu'en 1631. & François de la Rochefoucaud, qui les avoit obtenues, ne fut reçu qu'en 1637. il avoit épouſé l'héritiere de la Rocheguyon & de Liancourt. Son fils, l'auteur des maximes, étoit l'ami de madame de Longueville. On faiſoit l'honneur au petit-fils de l'appeller *l'ami du Roi*, qui en effet lui donna ſucceſſivement la charge de grand-maître de la garde-robbe, le gouvernement de Berri & la charge de grand veneur, ſans que l'on attribuât ſa faveur à madame de Fontange dont il avoit la confiance. Son fils épouſa la fille de M. de Louvois.

La guerre continue en France avec des avantages réciproques, entre le roi & les proteſtans. Ce prince donna une grande marque de courage en Poitou, lorſqu'à minuit, à la tête de ſes gardes, il paſſa dans l'iſle de Riés, dont il chaſſa M. de Soubiſe, après avoir défait les troupes qui défendoient ce poſte.

Ce prince va viſiter les tranchées au ſiége de Royan en Saintonge, & monta trois ou quatre fois ſur la banquette pour reconnoître la place, avec un danger évident de ſa vie. Les proteſtans ſe laſſent de la guerre. Le marquis de la Force ſe ſoumet, & eſt fait maréchal de France. Les Rochellois ſont battus ſur mer par le duc de Guiſe, tandis que le duc de Rohan fait ſa paix. La guerre finit par la

confirmation de l'édit de Nantes. Le blocus de la Rochelle eſt levé, mais on laiſſe ſubſiſter le Fort-Louis. Le duc de Leſdiguieres reçoit l'épée de connétable, après avoir fait abjuration du calviniſme; on dit qu'il avoit promis au cardinal Ludoviſio de ſe faire catholique, quand ce cardinal ſeroit devenu pape: les deux cas arriverent, Ludoviſio, (Grégoire XV.) changea de fortune, Leſdiguieres de religion. L'évêché de Paris, qui auparavant étoit ſuffragant de Sens, eſt érigé en archevêché le 20. octobre, & a pour ſuffragans les évêques de Chartres, de Meaux & d'Orléans: on y ajouta depuis l'évêché de Blois, créé ſous Louis XIV. La reine mere entre au conſeil, ſous la condition que l'évêque de Luçon n'y entreroit pas. Le préſident Jeannin, le chancelier de Silleri & Puiſieux ſon fils, ſecretaire d'état, y ont le principal crédit. Les Eſpagnols amuſent Jacques I. par l'eſpérance de donner l'infante en mariage au prince de Galles, qui alla l'année ſuivante à Madrid pour en preſſer la concluſion: le mariage n'eut point lieu, & Jacques I. ne donna point de ſecours à ſon gendre Frédéric. Les ſuccès de l'empereur contre ce prince continuent; il lui prend Heidelberg, d'où il fit tranſporter à Rome la fameuſe bibliothéque qui y étoit, & en fit don au pape Urbain VIII.

1623.

Ligue entre la France, le duc de Savoie, & la république de Veniſe, pour procurer l'exécution du traité de Madrid. Le commandeur de Silleri, qui avoit relevé dans l'ambaſſade de Rome le marquis de Cœuvres, conclut à ce ſujet avec les Eſpagnols un traité déſavantageux au roi, & fut déſavoué dès que le cardinal de Richelieu fut parvenu au miniſtere. Entrepriſe des Hollandois en Améri-

que, & butin immenſe qu'ils y font. Le comte de Tilli a de grands avantages ſur les Hollandois en Weſtphalie. Mort du maréchal de Bouillon.

1624.

Diſgrace du chancelier de Silleri, & de Puiſieux ſon fils, qui avoit traverſé la promotion de Richelieu au cardinalat : le conſeil eſt compoſé du duc de la Vieuville, qui avoit ſuccédé à Schomberg dans la place de ſurintendant des finances, du cardinal de la Rochefoucaud, du connétable de Leſdiguieres, du garde des ſceaux d'Aligre, & de Bullion.

Richelieu, qui venoit d'être fait cardinal, entre au conſeil par la protection de la reine ; il y prend ſéance vis-à-vis du cardinal de la Rochefoucaud, & au-deſſus du connétable. La Vieuville, à qui Marillac ſuccéda, eſt mis en priſon au château d'Amboiſe, d'où il ſe ſauva ; il fut fait une ſeconde fois ſurintendant ſous le regne ſuivant. On dégouta le cardinal de la Rochefoucaud, & les ſceaux furent ôtés à d'Aligre en 1626. Il y eut un acte en forme de procès-verbal, ſigné par deux ſecretaires d'état, en datte du 9. mai, par lequel, ſans que cela tire à conſéquence, le roi donne la préſéance dans ſon conſeil ſur le connétable, à un des cardinaux ſeulement qui y aſſiſteront : la Vieuville ſurintendant des finances, & du Hallier, qui ſe nomma depuis le maréchal de l'Hôpital, capitaine des gardes, ſignerent cet acte comme témoins : on lit dans les mémoires du comte de Brienne que ce brevet fut depuis *laceré*. Le commandeur de Silleri enveloppé dans la diſgrace de ſa famille, eſt rappellé de ſon ambaſſade de Rome ; M. de Bethune lui ſuccéde. Guerre de la Valteline, où Cœuvres commande, pour forcer les Eſpagnols à aban-

donner les forts qu'ils retenoient, & engager le pape à remettre à la France ceux qu'il gardoit en sequestre. Traité de Compiègne, conclu avec les Hollandois.

Entreprise des Hollandois sur le Bresil & sur le Perou : L'Hermite & Willekens en furent les amiraux. Les Hollandois s'emparent de Lima & de San-Salvador, mais ils ne peuvent les conserver.

Diverses entreprises des Espagnols sur la Hollande, sans succès. Spinola commence le siége de Bréda.

Bouckingham, favori du prince de Galles (depuis Charles I.) détermine Jacques I. à déclarer la guerre à l'Espagne, avec laquelle il étoit brouillé depuis la rupture du mariage avec l'infante. Charles de Lorraine qui avoit épousé Nicole, fille aînée de Henri II. dit *le Bon*, duc de Lorraine, lui succéde dans ce duché : c'est lui qui se nomma Charles IV.

Réforme de l'abbaye de sainte Geneviéve, par le cardinal de la Rochefoucaud, qui en étoit abbé.

1625.

Les huguenots recommencent la guerre, sous prétexte de l'inexécution des paroles qu'on leur avoit données, & par la jalousie que leur causoit le Fort-Louis. M. de Soubise se saisit de Blavet ou Port-Louis. Les Espagnols abandonnent ce qui leur restoit de la Valteline, & Chiavene se rend au sieur de Longueval d'Haraucourt. Le traité de Monçon en Arragon, conclu l'année d'après, mit fin à cette guerre ; il étoit moins favorable aux Grisons que celui de Madrid ; mais le cardinal de Richelieu, occupé des affaires de religion, ne crut pas qu'il fût encore tems de se brouiller avec l'Espagne.

Entreprise sur les états de Gênes par les troupes du roi,

& par celles du duc de Savoie, qui reperdirent leurs conquêtes auſſi promptement qu'ils les avoient faites. La mort de Jacques I. arrivée le 6. avril, empêcha qu'il ne vît l'accompliſſement du mariage célébré le 11. mai, entre Henriette ſœur de Louis XIII. & Charles I. ſon fils; la cour conduiſit la jeune reine juſqu'à Amiens, & ce fut dans ce voyage que M. de Bouckingham fit voir toutes les folies qui furent les ſemences de ſa haine contre la France & contre le cardinal. Jacques I. alloit entrer en guerre avec l'Eſpagne quand il mourut; » mais il étoit de la deſtinée » de ce roi pacifique de mourir en paix, & il ceſſa de vivre » quand il voulut faire la guerre. « (*Révol. d'Angleterre.*) Ce qui eſt étonnant, c'eſt que ce prince, le plus foible de tous les hommes, étoit le plus entêté de la *prérogative royale*, & de l'abſolu pouvoir; Bouckingham eut le même empire ſur l'eſprit de Charles I. qu'il avoit eu ſur le roi ſon pere. Les exemples ſont rares, d'un favori qui paſſe d'un regne à l'autre. Le connétable de Montmorenci eut le même bonheur, de poſſéder les bonnes graces de François I. & de Henri II. mais, ſi on y prend garde, ces deux hommes eurent des reſſemblances, par leſquelles on pourroit expliquer la continuation de leur faveur, c'eſt qu'ils étoient brouillés avec leur premier maître lorſqu'il mourut. Légation du cardinal Barberin en France, qui ſervit mal le pape Urbain VIII. ſon oncle, & qui n'obtint rien, par la partialité qu'il laiſſa voir pour les Eſpagnols.

La guerre continue dans le royaume entre les huguenots & les catholiques. Combat naval près de l'iſle de Rhé, où les royaux, commandés par le duc de Montmorenci, ſont vainqueurs: ils reprennent cette iſle, dont les rebelles s'étoient rendus maîtres. Le duc de Féria leve le ſiége de Vérue, que défendoit le prince de Piémont, & eſt battu

dans sa retraite par le connétable de Lesdiguieres & le maréchal de Créqui son gendre.

Spinola, après un siége de dix mois, prend Bréda, que Maurice prince d'Orange avoit prise sur les Espagnols en 1590. Maurice mourut de douleur de n'avoir pu en faire lever le siége : il étoit fils de Guillaume, fondateur de la république, & eut pour successeur son frere Frédéric-Henri.

En ce tems-là, dit Nani, l'Europe comptoit entre ses malheurs, la rencontre de trois jeunes rois, dont elle avoit à dépendre absolument ; tous trois très-puissans, très-ambitieux, & très-contraires en intérêts : mais conformes en cela seulement, qu'ils laissoient toute la direction de leurs affaires à la discrétion de leurs ministres ; Richelieu gouvernoit la France, Olivarès l'Espagne, & Bouckingham la grande Bretagne.

1626.

Commencement des factions qui agiterent le royaume, par la division que l'on mit entre le roi & Gaston son frere. Monsieur épouse à Nantes mademoiselle de Montpensier, qui mourut l'année suivante, laissant Mademoiselle son unique héritiere. Ce mariage avoit été la cause de grands événemens à la cour, où le parti opposé au cardinal vouloit que Gaston épousât une princesse étrangere, pour le rendre indépendant du premier ministre. On conspire contre la vie du cardinal, qui devoit être assassiné dans sa maison de Fleuri. Le complot est découvert ; Chalais, maître de la garderobe, qui lui devoit tout, étoit, dit-on, entré dans la conjuration contre sa personne, & avoit traversé ce mariage pour plaire à madame de Chevreuse, favorite de la jeune reine, qui craignoit que Gaston ne se mariât. Chalais fut décapité. Le maréchal d'Ornano, confident

de Monsieur, mourut à Vincennes ; madame de Chevreuse se sauva en Lorraine ; messieurs de Vendôme furent arrêtés, & le comte de Soissons se retira à Rome, où, malgré les ordres du cardinal, M. de Bethune lui fit rendre tous les honneurs dûs à sa naissance ; mais ce malheureux prince perdit la vie dans la suite à la bataille de la Marfée : comme s'il eût été écrit que la mort devoit venger le premier ministre de tous ceux qui oseroient lui résister. Le cardinal, qui savoit mettre à profit jusqu'au danger où il étoit exposé, eut pour la sûreté de sa personne une compagnie de gardes du corps. Baradas, qui avoit succédé à la faveur de Chalais, devint à son tour suspect au cardinal, & le jeune Saint Simon occupa sa place.

Tout le reste de ce regne ne fut rempli que de cabales, que le cardinal sut dissiper. Ligue puissante entre les protestans contre l'empereur : c'étoit la Hollande, la Suéde, le cercle de la basse Saxe, & le roi de Dannemarc à leur tête. Les généraux de l'empereur étoient Tilli & Valstein : & de l'autre part, Mansfeld, Christian de Brunswick, dit l'administrateur d'Halberstat, & le duc de Saxe-Veimar. Mansfeld perdit la bataille de Dessau contre Valstein, & mourut peu de tems après, ainsi que l'administrateur. Tilli gagna contre le roi de Dannemarc la bataille de Lutter.

Commencement des brouilleries entre Charles I. conseillé par Bouckingham, & le parlement, qui s'apperçut que le roi vouloit étendre *la prérogative royale*, & se rendre indépendant.

Entreprise des Anglois sur Cadix, sans succès. Charles I. renvoie tous les domestiques catholiques de la reine.

Le Pousin en Dauphiné, dont les rebelles s'étoient emparés, est remis entre les mains du roi. Assemblée des notables aux Thuilleries, dont le résultat fut d'accroître le crédit du cardinal.

Arrêt du parlement, qui condamne au feu le traité de Santarel, par lequel cet écrivain porte l'autorité du pape au-delà de ses bornes. Déclaration qui défend l'impression de toutes sortes de livres qui n'auroient pas un nom d'auteur: Henri II. en avoit donné une pareille en 1555.

1627.

Le roi supprime la charge d'amiral, dont il dédommage le duc de Montmorenci : il supprime aussi celle de connétable, vacante par la mort du connétable de Lesdiguieres. Ce connétable » à son commencement s'adonna aux lettres, » & s'il eût continué, il y fût été aussi grand homme, » comme il fut sur la fin homme de guerre. « (*Brantôme.*) Le cardinal est créé chef & surintendant général de la navigation & du commerce de France, par édit enregistré le 18. mars : il prit aussi sa place au parlement, en vertu de lettres patentes, & au même rang qu'il avoit au conseil du roi.

Renouvellement d'alliance avec les Hollandois. Le cardinal, dont les deux objets principaux étoient l'abaissement de la maison d'Autriche, & la destruction des huguenots, commence par ceux-ci, & entreprend de leur enlever la Rochelle, qui étoit le boulevard de l'hérésie.

Nouvelle guerre de religion. Le duc de Bouckingham, jaloux de la gloire du cardinal de Richelieu, & voulant regagner l'affection des Anglois, engage Charles I. à secourir la Rochelle. La flotte Angloise aborde à l'isle de Rhé, à la sollicitation des Rochellois & du duc de Rohan, déclaré chef du parti. Les Anglois battus par Toiras après leur descente dans l'isle de Rhé, & forcés par Schomberg à lever le siége du fort Saint-Martin, où ils avoient donné un assaut sans succès, se rembarquent après avoir perdu

huit mille hommes. Le duc d'Angoulême commence le siége de la Rochelle le 10. août. Le roi y arrive accompagné de la plus haute noblesse de son royaume. François de Montmorenci de Boutteville, & Rosmadec des Chapelles, sont exécutés pour crime de duel : cette sévérité fit plus d'effet sur les esprits que tous les édits que l'on avoit rendus à ce sujet.

Dispute pour le commandement de l'armée entre M. d'Angoulême & M. de Bassompierre : pour les accommoder, on donna une armée séparée à commander à Bassompierre, & M. d'Angoulême servit dans celle du roi. Louis XIII revint à Paris le 17. février de l'année suivante, & le cardinal resta pour commander au siége. La fameuse digue, imaginée & exécutée par Louis Metezeau & par Jean Tiriot, fut commencée le 28. novembre de cette année. Le roi de Dannemarc, abandonné par les princes de son parti, & poursuivi par tout par Tilli & Valstein, commence à trembler pour ses propres états, & fait des propositions de paix. La guerre continue toujours entre Gustave-Adolphe roi de Suéde, & Sigismond roi de Pologne, qui soutenoit ses droits sur la Suéde, usurpée par Charles de Sudermanie, pere de Gustave.

1628.

Entrepriſe du duc de Rohan sur la citadelle de Montpellier, manquée ; M. le prince prend Pamiers & Realmont, fait le dégât autour de Castres, & secourt Cressels proche de Milhau, attaquée par M. de Rohan.

Le Pousin, Mirabels, Chemeras, Bays & Garlangues rendus pour le roi au duc de Montmorenci.

Traité entre le roi d'Angleterre & les Rochellois ; Bouckingham y envoie une flotte qui n'est pas assez consi-

dérable, & qui revient le 18. mai sans succès. On a voulu en trouver une cause secrette dans une lettre qu'on a prétendu que le cardinal de Richelieu avoit engagé la reine à écrire au duc de Bouckingham ; mais ce fait auroit besoin d'être prouvé. Bouckingham est assassiné à Portsmouth le 2. septembre. Clarendon, auteur accrédité, raconte un fait bien singulier au sujet de cette mort. Georges Villiers, pere de Bouckingham, mort depuis plusieurs années, apparut à un vieil officier de sa connoissance, pour lui dire d'aller de sa part déclarer à son fils que s'il ne se rendoit plus agréable à la nation, il périroit d'une mort violente. L'officier, comme de raison, prit cette apparition pour un rêve ; le spectre ne se rebuta point, il revint jusqu'à trois fois, & pour autoriser cet homme dans la mission dont il le chargeoit, il lui apprit quelques particularités qui n'étoient connues que du duc, & qui lui prouveroient qu'il n'étoit pas un visionnaire. L'officier obéit enfin, & alla trouver Bouckingham, qui parut fort troublé des choses que cet homme lui révéla ; Clarendon finit cette histoire en disant, » qu'elle avoit plus de fon» dement & de vraisemblance, que n'ont accoutumé d'en » avoir ces sortes de prédictions : « j'ai cru cette anecdote digne d'être rapportée, non pour que l'on y donne beaucoup de créance, mais seulement pour faire voir la grande idée que l'on avoit en Angleterre du duc de Bouckingham, puisque, ainsi qu'il arrive à la mort de tous les hommes extraordinaires, on accompagnoit la sienne de circonstances merveilleuses, comme si on vouloit qu'ils ne pussent cesser de vivre que comme ils ont vécu. La flotte que Bouckingham avoit préparée, bien plus forte que la premiere, va faire un troisiéme & dernier effort en faveur de la Rochelle : le commandeur de Valançai la combat, com-

me il avoit fait la premiere fois. Le roi qui étoit retourné au siége dès le 29. mars, fut toujours à la batterie *de Chef de bois*, ou *de Baye*, où plus de trois cens boulets passerent par-dessus sa tête. Les Anglois travaillent en vain à forcer la digue achevée par Pompée Targon: La flotte retourne en Angleterre, & la Rochelle se soumet au roi le 28. octobre; sa majesté y fit son entrée le premier jour de novembre; les fortifications furent démolies, les fossés comblés, les habitans désarmés & rendus taillables, l'échevinage & la communauté de ville abolis à perpétuité, & la religion catholique rétablie. Ce fut un coup mortel pour le calvinisme, & l'événement le plus glorieux & le plus utile du ministére du cardinal de Richelieu.

Ainsi fut soumise cette ville rebelle, qui depuis près de deux cens ans s'armoit contre ses maîtres, & choisissoit toujours pour se révolter, suivant la politique des séditieux, le tems où nos rois avoient le plus d'embarras. Telle fut sa révolte sous Louis XI. pendant les menées du duc de Guyenne son frere: contre Charles VIII. lorsque toute l'Italie l'attendoit à Fornoue: contre Louis XII. durant les guerres qu'il soutenoit pour le Milanez: contre François I. lorsqu'il étoit aux prises avec Charles-Quint: contre François II. & Charles IX. en leur minorité: contre Henri III. en armant son frere contre lui: contre Henri IV. près d'en venir aux mains avec le duc de Savoie: & contre Louis XIII. enfin, à qui elle avoit fait trois fois la guerre, & à qui ce dernier siége coûta quarante millions.

Le roi d'Espagne, les ducs de Savoie & de Lorraine, qui attendoient l'événement de ce siége pour se déclarer, resterent tranquilles dès qu'ils en virent le succès. Le cardinal disoit qu'il avoit pris la Rochelle en dépit de trois rois; le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, & sur tout le

roi de France : ce qui rendoit cela vrai de Louis XIII. étoient les incertitudes que lui jettoient dans l'esprit les ennemis de ce ministre, jaloux de la gloire qu'il alloit s'acquérir.

Charles I. casse un troisiéme parlement, qui ne vouloit pas se soumettre à ses volontés : *ce qui fit voir la force des parlemens*, dit Clarendon, *puisque l'autorité souveraine semble alors être réduite à la dure nécessité d'en abolir l'usage, ne pouvant en borner la juridiction.*

Les Hollandois continuent leurs conquêtes sur mer. Pierre Adrien part pour les Antilles & pour le Mexique, & attaque la flotte d'Espagne, qu'il brûla après en avoir pris tous les effets. Pierre Hein attaque une autre flotte qui venoit du Perou au Mexique, & lui enleve pour plus de seize millions d'argent ou de marchandises. Le capitaine Charpentier & Pierre de Nuits font de nouvelles découvertes aux Indes orientales, & donnent leurs noms aux pays qu'ils ont reconnus. Cet établissement des Hollandois dans les différentes parties du monde, donne lieu à une réfléxion générale sur le commerce de l'Orient & de l'Occident, pour savoir en quoi principalement ils diffèrent aujourd'hui : & il paroît que la différence qu'il y a entre le commerce de l'Amérique & celui des Indes, est que le premier entretient les manufactures en Europe, au lieu que le second entretient celles des Indes, ce qui nous attire l'argent de l'Amérique, & attire le nôtre en Orient.

1629.

François IV. duc de Mantoue étoit mort en 1612. Ferdinand son frere, qui lui avoit succédé, étoit mort en 1626. & Vincent, le cadet des trois, avoit recueilli la succession, & étoit mort en 1627. L'héritier légitime étoit Charles

de Gonzague, grand oncle des trois derniers ducs : son fils le duc de Rhetelois, avoit épousé Marie, fille de François IV. & avoit réuni par-là tous les droits. L'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie & toute l'Italie se déclarerent contre le duc de Nevers, qui n'avoit d'autre appui que celui de la France où il étoit établi, chacun de ces princes voulant, ou disposer de ce duché, ou s'en emparer, ou le partager.

Le cardinal de Richelieu qui souhaitoit la gloire de son maitre, & qui en même tems vouloit l'enlever aux cabales que la reine & son conseil excitoient contre lui, décida le roi à partir lui-même pour aller secourir le nouveau duc de Mantoue.

La reine mere est déclarée régente.

Le code Marillac, nommé communément *le Code Michaut*, publié en forme d'édit ; c'étoit un recueil de nos plus fameuses ordonnances, auxquelles on avoit joint celles qui avoient été faites sur les demandes des derniers états généraux, & où l'on statue sur les demandes de l'assemblée des notables aux Thuilleries ; le roi, malgré les oppositions du parlement, le fit publier dans un lit de justice, car il n'est pas dit qu'il y fût vérifié ; aussi cet édit n'a point été observé dans la suite, & les avocats ne le citent pas comme une loi. Il est composé de quatre cens soixante-un articles, dont il y en a cent trente-deux sur le fait de la guerre, & trente-un sur le fait de la marine : on peut remarquer quelques articles importans, le XXXIXe. touchant les mariages clandestins, qui les déclare non valablement contractés, & enjoint aux juges ecclésiastiques de juger les causes desdits mariages conformément à cet article ; le LVIIIe. touchant les maitres des requêtes, qui doivent être par chacun an envoyés par le chancelier dans les pro-

vinces, & y faire à peu près les fonctions, dont autrefois étoient chargés les commissaires de nos rois, appellés *Missi Dominici ;* en sorte que les maîtres des requêtes semblent par cet édit être les seuls destinés à remplir les places d'intendans : le CCXI^e^. où il est enjoint à tous gentilshommes de signer à l'avenir tous les actes de leurs noms de famille, & non de celui de leurs terres, pour les distinguer des roturiers, à qui on avoit permis de porter le nom des fiefs qu'ils possédoient, &c.

Le roi en personne force les trois barricades du Pas de Suze le 6. mars, ayant sous lui les maréchaux de Créqui & de Bassompierre. Traité de Suze, par lequel le duc de Savoie remet cette ville entre les mains du roi, pour sûreté du secours dont il devoit contribuer à la levée du siége de Casal. Levée du siége de Casal par les Espagnols. Le roi, à son retour, voyant que les huguenots remuoient toujours, malgré la déclaration qu'il avoit rendue avant son départ, pour leur ordonner de poser les armes, marche vers Privas, qui fut saccagée le 27. mai ; Alais capitule le 8. juin ; le cardinal entra dans Montauban le 20. août, & la paix fut accordée aux calvinistes par un dernier édit de pacification. Le duc de Rohan, qui vit l'inutilité d'un dernier traité qu'il venoit de signer avec le roi d'Espagne, se retira à Venise jusqu'à ce que les circonstances des tems, & l'estime due à ses talens, lui procurerent le commandement de nos troupes dans la Valteline. Le cardinal de Richelieu est fait principal ministre par lettres patentes du 21. novembre.

Le roi, dans le dessein de supprimer les états de la province de Languedoc, rend un édit portant création de vingt-deux élections dans cette province, ce qui la remettoit dans l'ordre des autres provinces du royaume. Cet

édit n'eut lieu que pendant deux ans, au bout desquels il fut aboli, les priviléges rendus à la province de Languedoc, & l'usage rétabli de l'assemblée des états.

Le roi avoit signé un traité à Suze avec le roi d'Angleterre dès le 24. avril, pour s'assurer que ce prince ne secoureroit point les rebelles pendant son absence.

La paix est signée à Lubec le 27. mai, entre le roi de Dannemarc & l'empereur, dont les armes avoient jusques-là fait trembler toute l'Allemagne.

1630.

Decret du consistoire, du premier janvier, qui donne aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques, & aux grands-maîtres de Malthe, le titre d'éminence.

Le duc de Savoie n'exécute rien du traité de Suze, & Spinola, d'accord avec ce prince, poursuit le dessein de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre se renouvelle en Savoie, en Piémont, dans le Montferrat, & dans le reste de l'Italie. Le roi & les Vénitiens continuent à secourir le duc de Mantoue. L'empereur s'empare de nouveau des places des Grisons. Le cardinal de Richelieu ravitaille Casal. Le maréchal de Créqui prend Pignerol en deux jours. Le maréchal de Schomberg prend Briqueras. Spinola qui mourut peu de tems après, fait de nouveau le siége de Casal. Le roi revient à l'armée. Jules Mazarin, depuis cardinal, paroît pour la premiere fois : il vient pour traiter avec le roi de la part du duc de Savoie. La négociation ayant été sans succès, le roi s'empare de toute la Savoie. Le roi tombe malade & retourne à Lyon, où les deux reines étoient restées. Combat de Veillane le 10. juillet, où le duc de Montmorenci, après s'être exposé témérairement, bat le général Doria. Les Impériaux,

profitant de l'absence du roi, surprennent & pillent Mantoue. La ville de Saluces prise par les maréchaux de la Force & de Montmorenci. Charles-Emanuel, duc de Savoie, meurt de douleur de voir, par sa fausse politique, son pays également ouvert aux François & à ses alliés. Suspension d'armes ménagée par Mazarin, entre les François & les Espagnols. Le roi de Suéde, âgé alors de trente-cinq ans, à qui la ville anséatique de Stralsund avoit eu recours pour se défendre contre Valstein, l'avoit secourue dès l'année derniere, & cette ville, par son moyen, eut l'honneur d'être la premiere qui arrêta les progrès d'un vainqueur à qui rien ne résistoit; plein de ressentiment du peu de cas que l'empereur faisoit de lui, & ayant le prétexte de la religion opprimée par Ferdinand, qui venoit de rendre un édit pour la restitution des biens enlevés aux églises depuis Charles V. par les princes protestans, ce prince commence ses entreprises par s'emparer de l'isle de Rugen.

Traité de Ratisbonne du 13. octobre, entre le roi & l'empereur. Le duc de Mantoue est maintenu dans son duché de Mantoue, qui fut évacué par les ennemis le 27. novembre. Le séjour du roi à Lyon pensa être aussi funeste au cardinal, par les complots qui s'y formerent contre lui, qu'à la France, par le danger où le roi fut de perdre la vie. La reine mere ramene le roi à Paris, après en avoir tiré la promesse de disgracier le cardinal sitôt que l'affaire d'Italie seroit terminée. Le cardinal sembloit perdu, & se préparoit à se retirer : le cardinal de la Valette lui conseilla d'aller trouver le roi à Versailles, où la reine, trop sûre de son fils, ne l'avoit pas suivi. Le cardinal y vit le roi & le persuada. De ce moment il devint plus puissant que jamais : on ôta les sceaux à Marillac que l'on fit em-

prisonner ; le maréchal son frere fut arrêté en Piémont, & exécuté en 1632. (sa mémoire fut réhabilitée) & tous les ennemis du cardinal punis de la même peine qu'ils avoient, dit-on, conseillé qu'on lui fît souffrir. La journée de cet événement fut appellée *la journée des Dupes.*

1631.

Gustave-Adolphe avoit en vain démandé à l'empereur d'abandonner le roi de Pologne, & de lui faire justice sur d'autres griefs : les rois du Nord n'inquiétoient guéres alors Ferdinand, mais il ne connoissoit pas Gustave. Ce prince s'empare de Stettin, qui lui avoit été confié par le duc de Poméranie, ennemi secret de l'empereur ; & le cardinal de Richelieu & lui, sentant qu'ils étoient faits pour s'unir, & pour s'opposer à la trop grande puissance de la maison d'Autriche, il y eut un traité conclu par Charnacé le 23. janvier entre la France & la Suéde ; les conditions de ce traité furent de porter la guerre dans le sein de l'Allemagne, pour obtenir le rétablissement des princes de l'empire qui avoient été dépouillés, sans pourtant que la Religion Catholique en pût souffrir, & de vivre en bonne intelligence avec le duc de Baviere. Gustave fourniſſoit des troupes, & le roi de l'argent : cette diversion changea toute la face de l'Allemagne.

Ligue entre la France & la branche catholique de Baviere. Assemblée des Protestans à Leipsik, pour faire la guerre à l'empereur. Traité de Queraſque ; il y en eut trois ; le premier du 31. mars, le second du 6. avril, le troisiéme du 30. mai. Ces traités terminerent la guerre d'Italie. Le duc de Mantoue reçut l'investiture de son duché par l'empereur, qui abandonna les passages des Grisons ; & la ville de Pignerol qui fut cédée au roi pour six

mois, par un traité conclu à Millefleurs le 19. octobre; lui reſta par un autre traité conclu à Saint Germain le 5. mai 1632. & ne revint au duc de Savoie qu'en 1696. Guſtave prend la ville de Demin ſur la Pene le 15. de février; il emporte d'aſſaut Francfort ſur l'Oder; il rétablit les ducs de Meklembourg dans une partie de leurs états, dont Valſtein avoit eu la confiſcation; il gagne la bataille de Leipſik le 7. de ſeptembre, contre Tilli & Pappenheim. Gaſſion ſe ſignala dans l'armée Suédoiſe. Guſtave prend Wirtzbourg; Roſtock eſt rendu aux ducs de Meklembourg; la ville de Prague eſt emportée d'aſſaut le 28. novembre par Jean-George I. électeur de Saxe. Il eſt curieux de remarquer que cette même ville fut emportée par eſcalade, à pareil jour, en 1741. par ſon arriere petit-fils Maurice comte de Saxe, devenu depuis maréchal général de nos armées. L'électeur s'étoit brouillé avec l'empereur à l'occaſion d'un édit de Ferdinand pour la reſtitution des biens eccléſiaſtiques, & commandoit l'aîle gauche de l'armée de Guſtave à la bataille de Leipſik. L'électeur de Treves ſe met ſous la protection du roi, pour être à l'abri des armes de Guſtave. Viſmar eſt rendu aux Suédois, ainſi que Mayence.

Pendant ce tems-là il y avoit de grands mouvemens à la cour de France. Gaſton s'étoit retiré en Lorraine, & la reine à Bruxelles, tous les deux mécontens du cardinal. Gaſton épouſe la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles duc de Lorraine, y étant, dit-on, engagé par Puilaurens ſon favori, amoureux de la princeſſe de Phalſbourg, ſœur de Marguerite; car c'étoit la deſtinée des deux freres Louis XIII. & Gaſton, de n'agir que par l'impreſſion de leurs miniſtres ou de leurs favoris. Le roi punit tous ceux qui avoient eu part à cette intrigue: la princeſſe de Conti,

Mesdames d'Elbœuf, de Lesdiguieres & d'Ognano furent exilées ; le maréchal de Bassompierre, l'abbé de Foix, & Vautier médecin de la reine, mis à la Bastille. La princesse de Conti, qui avoit épousé secrettement Bassompierre, en meurt de douleur ; (elle étoit fille du duc de Guise tué à Blois, & avoit épousé en premieres nôces le prince de Conti qui étoit sourd & muet.) Le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde & de Rouanès, le président le Coigneux, le conseiller Payen, le sieur de Puilaurens, Monsigot maître des comptes, & le pere Chanteloube, déclarés criminels de leze-majesté. Les deux offices de le Coigneux & de Payen furent supprimés, & le roi rendit une déclaration, qui porte que ces offices seront éteints sans attendre les cinq ans pour purger la contumace, attendu le crime de leze-majesté.

Moyenvic est pris sur le duc de Lorraine ; il fait sa paix avec le roi, par le traité de Vic du 31. décembre : il y eut un article ajouté à ce traité le 6. janvier suivant, par lequel Monsieur s'étant obligé à sortir de la Lorraine, se retire en Flandres auprès de Marie de Médicis. La cour des aydes ayant fait difficulté d'enregistrer quelques édits, est interdite, & on fait exercer la justice par une commission composée de maîtres des requêtes & de conseillers du grand conseil. Commencement de la Gazette, par Théophraste Renaudot, médecin.

Richelieu érigé en duché-pairie en faveur du cardinal de Richelieu, ses héritiers, successeurs & ayans causes, mâles & femelles.

L'ancienne porte Saint Honoré, qui étoit proche des Quinze-vingts, est abattue, & la nouvelle porte S. Honoré est construite ; elle a encore été abattue en 1733. pour qu'il n'y eut plus de séparation entre la ville & ce fauxbourg qui étoit fort augmenté.

1632.

Le duc de Lorraine remet Marsal au roi, en exécution du traité de Vic. Le maréchal de Marillac, jugé par des commissaires, est décapité. L'arrêt du parlement, qui avoit voulu prendre connoissance de cette affaire, est cassé par arrêt du conseil ; le procureur général Molé décreté d'ajournement personnel, & interdit, » mais sa présence » & la gravité naturelle dont il ne rabattit rien, lui firent » bientôt obtenir un arrêt de décharge. (*Mém. de Talon.*) « Le duc d'Orléans, secouru par les Espagnols, rentre dans le royaume par la Bourgogne.

Le roi, qui se prenoit avec raison au duc de Lorraine des entreprises de Gaston, s'empare de Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc & Saint-Mihel. Le duc a recours une seconde fois à la clémence du roi : il conclut le traité de Liverdun le 26. juin, confirmatif du traité de Vic, par lequel il remet en dépôt au roi Jametz & Stenai, & la forteresse de Clermont en propriété, & fait hommage pour le duché de Bar : heureux si cette seconde épreuve avoit pu le garantir des malheurs où son inconstance le précipita dans la suite. Monsieur, qui se vit sans ressource de ce côté, porta le malheur qui l'accompagnoit en Languedoc : le duc de Montmorenci se trouva engagé dans sa révolte, & fut blessé & fait prisonnier au combat, ou plûtôt à la rencontre de Castelnaudari contre le maréchal de Schomberg, le premier de septembre : ce fut une embuscade qu'un vieux gentilhomme conseilla au maréchal de Schomberg, & où donna M. de Montmorenci, qui décida l'affaire, quoique Gaston fût plus fort de moitié que le maréchal. » La nouvelle se répand à l'heure même, dit Pon» tis, que M. de Montmorenci est tué : Monsieur jette ses

» armes par terre, & dit qu'il ne s'y joue plus, & fait » sonner la retraite. « Le comte de Moret, fils de Henri IV. & de Mademoiselle de Beuil, comtesse de Moret, fut tué dans la même occasion : on a voulu que ce comte de Moret n'ait pas été tué, & qu'il se soit fait hermite, mais cela a bien de l'air d'une fable. Monsieur se racommode de nouveau avec le roi, dans l'espérance que Bullion lui donne de la grace de M. de Montmorenci.

Henri de Montmorenci, duc & pair, maréchal de France, fut jugé par une commission à laquelle présida le garde des sceaux de l'Aubespine de Châteauneuf, qui, étant sous-diacre, avoit eu besoin de dispense du pape pour présider au procès du maréchal de Marillac, & qui s'en servit encore au procès du duc de Montmorenci : il auroit pu se souvenir qu'il avoit été page chez le pere du duc.

Le duc de Montmorenci a la tête tranchée à Toulouse le 30. octobre, à l'âge de trente-sept ans. S'il est vrai que ce fut lui qui révéla au cardinal les complots qui s'étoient formés à Lyon contre lui, il dut se repentir d'un service qui lui devenoit si fatal. Monsieur sort du royaume pour la troisiéme fois, dans la bonne foi de croire qu'il cédoit au ressentiment qu'il avoit de la mort de Montmorenci, mais en effet ne cédant qu'aux conseils de Puilaurens : il se retire en Flandres auprès de la reine sa mere.

Fameux passage du Leck par Gustave ; il défait le comte de Tilli, qui meurt de ses blessures.

Gustave, à qui le duc de Baviere avoit refusé de se joindre, parce qu'il eût fallu restituer le haut Palatinat, prend Ausbourg, & ravage la Baviere. Enfin ce prince, à la tête des Protestans d'Allemagne, après avoir défait les Danois & les Impériaux, soumis la Pomeranie, la basse-Saxe, la

Franconie, la Baviere, le Palatinat & l'électorat de Mayence, est tué à l'âge de trente-huit ans, le 16. de novembre, à la bataille de Lutzen, où, malgré sa mort, Valstein fut défait par le duc de Saxe-Veimar son lieutenant : on trouva dans sa tente le livre de Grotius du droit de la guerre & de la paix ; c'étoit sa lecture ordinaire. Gustave prétendoit qu'il n'y avoit de rang entre les rois, que celui que leur donnoit leur mérite. La fameuse Christine sa fille lui succéda. Ce prince commençoit à devenir suspect à la France ; on ne l'avoit pas appellé en Allemagne pour qu'il s'y fit craindre, mais afin qu'il empêchât que l'on n'y craignît l'empereur. On ne doit point croire qu'il ait été tué par un homme apoſté par le cardinal de Richelieu : Puffendorf pense que ce fut François-Albert duc de Saxe-Lavembourg qui le fit tuer à la sollicitation des Impériaux ; d'autres disent que ce même Albert vengeoit une injure personnelle, pour un soufflet que lui avoit donné Gustave irrité de ce qu'il vivoit d'une maniere trop libre avec la reine sa mere. Frédéric V. roi de Bohême, meurt dans le désespoir de voir sa vengeance évanouie par la mort de Gustave.

Lettres patentes pour l'établissement des Prêtres de la Mission, connus sous le nom de Saint Lazare.

1633.

Edit de création du parlement de Metz, dont les peuples alloient auparavant plaider en dernier ressort à la chambre impériale de Spire. Alliance entre la France & la Suéde, renouvellée par M. de Feuquieres & le chancelier Oxenstiern ; en conséquence, la ligue conclue par Gustave-Adolphe fut aussi renouvellée entre la Suéde, l'Angleterre, la Hollande, & une partie des princes d'Allemagne, contre

la maiſon d'Autriche : cette ligue ſervit d'autant mieux le roi, que, ſans rompre ouvertement avec l'empereur, il portoit le ravage dans l'Allemagne, & occupoit trop la maiſon d'Autriche pour qu'elle pût donner du ſecours aux rebelles de France. Cette année eſt remplie de rencontres & de combats entre les deux partis. Quelques évêques, complices de la révolte de Monſieur, ſont jugés à Paris par des commiſſaires délégués par le pape : le clergé proteſta en 1650. contre cette délégation. Création des chevaliers de l'ordre. Troiſiéme guerre du duc de Lorraine contre le roi : ce prince refuſe de rendre hommage pour le duché de Bar, ſoit qu'il ne voulût pas en effet rendre cet hommage, ſoit qu'il fit ſeulement difficulté de le rendre, comme on le vouloit, au nom de la princeſſe Nicole, parce que ç'auroit été reconnoître qu'il tenoit de ſon mariage avec elle le duché de Lorraine ; au lieu qu'il prétendoit le poſſéder de ſon chef, ſuivant la loi Salique établie en Lorraine par le duc René II. Quoi qu'il en ſoit, le roi réunit le duché de Bar à la couronne ; il s'empare de Saint-Mihel & de Lunéville ; il fait le ſiége de Nanci, & force le duc à un traité conclu à Charmes, par lequel la ville de Nanci eſt remiſe en dépôt entre les mains du roi, qui ne ſera rendue au duc qu'en remettant au roi la princeſſe Marguerite ſa ſœur, dont le mariage avec Monſieur étoit nul, ſuivant nos uſages, attendu le défaut de conſentement du roi.

Le roi entre dans Nanci, qu'il garde parce que le duc de Lorraine ne pouvoit plus diſpoſer de ſa ſœur, qui avoit ſuivi Monſieur à Bruxelles. L'électeur de Tréves rétabli dans ſa capitale par les François.

On commence à connoître cette année le titre de lieutenant général dans les armées, n'y ayant auparavant que

des maréchaux de camp, & même en fort petit nombre, sous les maréchaux de France. Melchior-Mitte de Chévrieres, marquis de Saint Chamond, est le premier pour qui on trouve des pouvoirs de lieutenant général, en datte du 6. février de cette année 1633. (Le P. Daniel ne l'a pas connu.) Leur nombre fut augmenté sous Louis XIV. à la guerre de 1667. & bien multiplié depuis la guerre de 1672. Cette institution étoit utile, 1°. pour mettre un grade entre le maréchal de camp & le maréchal de France, comme on en mit aussi, par le grade de brigadier, entre le colonel & le maréchal de camp, & pour exciter ainsi & soutenir l'ambition des officiers, en leur faisant voir de plus près les différens degrés d'honneurs qui les attendent : 2°. parce que chacun de ces grades augmentant les fonctions de l'officier, le rend plus capable du commandement : 3°. parce que les armées étant devenues plus nombreuses, il falloit plus d'officiers généraux à leurs divisions.

L'inquisition de Rome condamne Galilée, pour avoir soutenu le sistême de Copernic touchant le mouvement de la terre autour du soleil ; il fut obligé de se rétracter pour obtenir sa liberté.

Chapelle de Saint Roch à Paris, érigée en paroisse.

1634.

Charles IV. duc de Lorraine, pour éluder les engagemens pris avec le roi, céde par collusion ses états au cardinal François son frere, qui épouse la princesse Claude, sœur de Nicole, dont il eut Charles-Léopold, successeur de Charles IV. A cette nouvelle, le maréchal de la Force investit Lunéville : ces deux princes quittent leurs états, dont le roi s'empare. Charles IV. va joindre les armées

de l'empereur. La ducheſſe de Lorraine Nicole, brouillée avec ſon mari, vient à Paris, où le roi la reçoit. Le maréchal de la Force prend la Mothe qui paſſoit pour imprenable; ce fut à ce ſiége que l'on ſe ſervit pour la premiere fois, en France, de bombes, quoiqu'inventées dès 1588.

Valſtein, qui de ſimple gentilhomme de Bohême, étoit devenu tout puiſſant dans l'empire, par le beſoin qu'avoit l'empereur d'un ſi grand homme de guerre, oublie qu'il eſt né ſujet, &, ſur quelques mécontentemens qu'il avoit eus, forme le projet de ſe faire roi de Bohême. Le cardinal de Richelieu favoriſoit ſes vûes, mais Oxenſtiern & le reſte de la ligue tarderent trop à le ſeconder. L'empereur fut averti, & Valſtein fut aſſaſſiné dans Egra, par la trahiſon de Gordon ſa créature. Traité entre la France & la Hollande, du 15. avril, pour la continuation de la guerre de cette république contre l'Eſpagne.

Grands jours tenus à Poitiers. M. Talon remarque qu'il eſt bon d'en indiquer la tenue à huit ou dix ans, » parce » que, dit-il, cette appréhenſion eſt capable de retenir la » nobleſſe & les officiers en leur devoir; » l'autorité royale n'a plus beſoin de ces précautions.

Urbain Grandier, atteint & convaincu du crime de magie par une commiſſion particuliere, eſt brûlé vif. On demandoit à la Peyrere, auteur des Préadamites, mais qui d'ailleurs a compoſé une hiſtoire de Groenland fort eſtimée, pourquoi il y avoit tant de ſorciers dans le Nord; c'eſt, diſoit-il, que le bien de ces prétendus ſorciers, que l'on fait mourir, eſt en partie confiſqué au profit de leurs juges.

Arrêt du parlement du 5. ſeptembre, ſur les concluſions du premier avocat général Bignon, qui déclare nul le ma-

riage de Monsieur avec la princesse de Lorraine. (*V. Mém. de Talon.*) L'assemblée du clergé consultée, en porta le même jugement l'année suivante. La guerre continuoit toujours dans l'Allemagne avec la même force, mais la bataille de Nortlingue releva bien les affaires de l'empereur : ce fut le 6. décembre que Ferdinand, roi de Hongrie, le cardinal infant, & le duc Charles de Lorraine taillerent en piéces l'armée Suédoise, commandée par le duc de Veimar & le maréchal Horn, qui venoient pour secourir Nortlingue. La guerre continuoit aussi en Flandres entre le marquis d'Ayetone gouverneur des Pays-bas, & le prince d'Orange.

Monsieur, qui avoit fait un traité avec l'Espagne, dont le cardinal eut connoissance & beaucoup d'inquiétude, est invité fortement à se réconcilier avec le roi ; l'abbé d'Elbene conduisit cette négociation, & Puilaurens eut, pour récompense d'avoir ramené son maître, le duché d'Aiguillon, en épousant mademoiselle du Pont-du-Château, parente du cardinal ; mais ce retour de fortune fut court, car Puilaurens, qui entretenoit toujours Monsieur dans la résolution de soutenir la validité de son mariage, contre la volonté du roi, fut mis l'année suivante à la Bastille, où il mourut le premier juillet.

La reine mere, qui faisoit les plus fortes instances auprès du cardinal pour revenir en France, n'en obtient rien, parce qu'il n'en avoit rien à craindre. Monsieur arriva à Saint Germain le 21. octobre.

La défaite de Nortlingue força les Suédois à abandonner plusieurs places dans l'Alsace, qui reçurent garnison Françoise. Les François devinrent aussi maîtres de Philisbourg & de Spire, en conséquence d'un traité signé entre le roi, la couronne de Suéde, & les autres princes d'Allemagne ;

ce qui rompit le deſſein qu'avoient formé les Impériaux d'entrer en Lorraine. Le roi fait démolir pluſieurs places fortes en Alſace.

Le jardin des plantes eſt établi à Paris, par les ſoins de Bouvard, premier médecin, & Gui de la Broſſe, médecin ordinaire : ce jardin eſt appellé le *Jardin du Roi.* Le premier méridien eſt fixé à l'iſle de Fer.

1635.

Erection de la terre de Saint-Simon en duché-pairie.

Lettres patentes du mois de janvier, pour la fondation de l'Académie Françoiſe, qui ne furent enregiſtrées que le 10. juillet 1637. les académiciens avoient commencé de s'aſſembler dès l'année 1634. Les premiers officiers furent M. de Serizai directeur, M. Deſmareſts chancelier, & M. Conrart ſecretaire.

Philiſbourg ſurpris par les Impériaux. Fameux traité ſigné à Paris le 8. février, entre le roi & les Etats généraux contre l'Eſpagne, par lequel le roi s'engage de déclarer la guerre à Philippe IV. s'il ne lui donne pas ſatisfaction, ainſi qu'aux Hollandois, ſur les différens griefs dont ils avoient à ſe plaindre. Ce traité contenoit un partage que ces deux puiſſances faiſoient entr'elles des Pays-bas Eſpagnols quand ils ſeroient conquis. Outre que ce traité étoit un peu chimérique, Richelieu laiſſoit trop voir aux Hollandois qu'ils alloient devenir frontiere de la France, en ne laiſſant aucun intervalle entr'eux & nous ; auſſi bien-tôt après n'aſſiſterent-ils plus le roi qu'avec des réſerves & des méfiances qui nuiſirent à la cauſe commune, quoique d'abord ils euſſent deſiré fortement notre alliance.

Les Eſpagnols, avertis de ce traité, ſurprennent Tréves le 26. mars, & emmenent l'électeur priſonnier. Le roi

déclare la guerre aux Eſpagnols : cette guerre dura treize ans contre l'empereur, & vingt-cinq contre l'Eſpagne : les événemens en furent mêlés cette année. Les maréchaux de Châtillon & de Brezé gagnerent la bataille d'Avein le 20. mai contre les Eſpagnols, commandés par le prince Thomas de Savoie, qui vouloit empêcher la jonction de nos troupes avec celles des Etats généraux. Folard en donne tout l'honneur au maréchal de Châtillon qui arriva au ſecours de M. de Brezé, dont l'imprudence & la vanité lui avoient fait attaquer les ennemis plus forts que lui, pour ne pas partager l'honneur de la victoire avec M. de Châtillon. Sac de Tillemont le 6. juin. Levée du ſiége de Louvain, par la jalouſie du prince d'Orange, qui n'aimoit pas le cardinal de Richelieu. Ligue offenſive & défenſive entre la France, la Savoie & le duc de Parme, conclue à Rivoli le 11. juillet. Victor-Amedée eſt fait capitaine général de la ligue. Le maréchal de Créqui mene dix mille hommes en Italie. Cette guerre n'eut point de ſuccès, par la méſintelligence des chefs. Galas, général de l'empereur, prend Keiſerloutre ſur les Suédois. Le fort de Schenck pris par les Eſpagnols.

Le cardinal de la Valette fait lever aux Impériaux le ſiége de Mayence, & celui des deux Ponts au général Galas.

Les Eſpagnols font une deſcente en Provence ; le maréchal de Vitri y porte du ſecours. Le duc de Veimar & le cardinal de la Valette défont cinq mille hommes commandés par Galas, proche de Vaudrevange. Saint Mihel, en Lorraine, eſt pris à diſcrétion par le maréchal de la Force. L'empereur avoit regagné le duc de Saxe, dont l'exemple entraina pluſieurs princes : il y avoit à craindre que le duc de Veimar ne les ſuivît : le roi conclut un traité avec lui

à Saint-Germain le 26. octobre, qui lia plus que jamais ce prince à la France.

Le duc de Rohan défait deux fois dans la Valteline les troupes de Serbellon. Gaſſion, avec cinq cens chevaux, en pouſſe ſix mille de Jean de Wert, & lui en enleve quinze cens. Les Impériaux prennent Saverne. Le comte de la Suze défend Porentru contre Colloredo. Chalard avoit conclu au nom du roi, dès le premier ſeptembre, un traité de commerce avec le roi de Maroc. Priſe de la Guadaloupe. Mort de Thomas Parck, âgé de cent cinquante-deux ans; il avoit vû dix rois d'Angleterre.

1636.

La guerre eſt plus allumée que jamais en Allemagne, en Italie & en France. Le cardinal de la Valette fait lever le ſiége de Colmar aux Impériaux le 25. janvier. Le marquis de la Force bat Colloredo, & le fait priſonnier le 17. mars. Les Suédois, faute de vivres, rendent Mayence aux Impériaux. Traité de Viſmar, entre le roi & la reine Chriſtine, le 20. mars: c'étoit le fameux Grotius qui étoit ſon ambaſſadeur en France. Le duc de Rohan bat les Eſpagnols ſur les bords du lac de Coſme le 18. avril. Le fort de Schenck eſt repris ſur les Eſpagnols par le comte Guillaume de Naſſau le 30. Les Hollandois reſtent enſuite dans l'inaction, ce qui met le cardinal infant en état de pénétrer en France. Les Impériaux levent le ſiége de Hanau devant les Suédois le 21. juin. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui battent le marquis de Leganès le 23. au combat de Teſin: le maréchal de Toiras avoit été tué quelques jours auparavant. Le comte de la Suze prend Befort le 29. Les Eſpagnols prennent la Capelle le 9. juillet, & le Catelet peu après. Saverne ſe rend au duc de Veimar

& au cardinal de la Valette le 14. juillet. Le vicomte de Turenne, qui y faiſoit la fonction de maréchal de camp, y fut bleſſé. Le prince de Condé leve le ſiége de Dole le 15. août, parce qu'on rappelle une partie de ſon armée pour la défenſe de la Picardie. Corbie priſe par les Eſpagnols le même jour : cet échec mit l'effroi dans Paris ; on y leva vingt mille hommes, laquais pour la plûpart, ou apprentifs, dont les maîtres avoient été obligés de ſe défaire, en vertu de l'arrêt du conſeil du 13. août. Les Pariſiens qui croyoient déja voir Jean de Wert à leurs portes, firent de grandes contributions. Le roi s'avance en Picardie, & donna au duc d'Orléans la lieutenance générale de ſon armée, qui étant forte de cinquante mille hommes, obligea les Eſpagnols à repaſſer la Somme. Le cardinal de Richelieu, découragé, vouloit quitter le miniſtere, *& il en auroit fait la folie*, dit Siri, *ſans le pere Joſeph, qui le raſſura : ce pere fut bien ſecondé par le ſurintendant de Bullion.* L'amiral d'Arragon ſurprend Saint-Jean de Luz, & y met le feu au mois d'octobre. Le duc Charles de Lorraine, & le général Galas, entrent en Bourgogne, où ils répandent la terreur ; ils font le ſiége de Saint Jean-de-Lône, que M. de Rantzau leur fait lever le 3. novembre. Le cardinal de la Valette & le duc de Veimar les pouſſent juſqu'au Rhin, & leur font périr près de huit mille hommes. Le comte de Soiſſons & le maréchal de Châtillon reprennent Corbie, ſous les ordres de Monſieur, le 10. novembre ; le cardinal étoit dans Amiens, & le roi, entre Amiens & Corbie, alloit tous les jours voir les travaux.

Le général Banier, qui trois mois auparavant n'avoit pû empêcher l'électeur de Saxe de prendre Magdebourg, bat ce même prince à Wiſtoc le 4. octobre, s'empare d'Erfort, & ravage toute la Miſnie.

Traité du 21. octobre, entre le roi & Guillaume landgrave de Heſſe. Diſgrace de M. le Premier (c'étoit M. de Saint-Simon;) il voulut ſoutenir Saint-Leger ſon oncle, qui avoit, dit-on, mal défendu le Catelet.

M. le comte de Soiſſons avoit réſolu de ſe défaire du cardinal de Richelieu pendant le ſiége de Corbie; l'exécution devoit s'en faire à Amiens, & Montréſor & Saint-Ibal s'en étoient chargés. La foibleſſe ou la religion de Monſieur les en empêcha, mais la crainte que ce projet n'eût tranſpiré leur fit prendre le parti de quitter ſubitement la cour. Monſieur ſe retira à Blois, & le comte de Soiſſons à Sedan. Les craintes de Monſieur ceſſerent bien-tot; on lui fit offrir d'approuver ſon mariage, & on tâcha de regagner le comte de Soiſſons, à qui M. de Bouillon avoit donné une retraite à Sedan.

Ferdinand Erneſt, roi de Hongrie, fils de Ferdinand II. eſt couronné roi des Romains, & ſuccéda à ſon pere le 8. février de l'année ſuivante.

1637.

Cette année, qui ſembloit commencer aſſez mal, fut cependant plus favorable aux armes du roi que les précédentes. Le duc de Parme, preſſé par les Eſpagnols, & menacé d'excommunication par le pape, renonce à la ligue avec la France.

Les Griſons s'accommodent avec l'Eſpagne, & forcent le duc de Rohan à retirer ſes troupes, & à abandonner la Valteline. Le duc de Rohan, qui craignoit que l'injuſtice du cardinal de Richelieu ne lui imputât un événement où le cardinal avoit le ſeul tort, faute par lui d'avoir envoyé les ſubſides promis, demeura en Suiſſe, & alla l'année d'après ſervir dans l'armée du duc de Saxe-Veimar. La

vie ambulante & toute guerriere de Charles IV. duc de Lorraine, ne l'empêcha pas de devenir amoureux de Marguerite, princeſſe de Cantecroix; il l'épouſa à Beſançon, prétendant que ſon mariage avec Nicole étoit nul, par la contrainte où il avoit été de l'épouſer. Le comte d'Harcourt prend la ville d'Oriſtan dans l'iſle de Sardaigne: il reprend auſſi en Provence les iſles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, qu'occupoient les Eſpagnols depuis 1635. Il étoit de la maiſon de Lorraine, grand écuyer de France, a fait en France la branche d'Armagnac, & mourut en 1666. L'expérience nous apprend, diſoit ce grand général, que s'il y a des malheurs imprévûs à la guerre, il y a auſſi des bonheurs qu'on n'auroit oſé ſe promettre. Le duc de Longueville prend le château de Saint-Amour, & Lyon-le-Saunier en Franche-comté. Les Lorrains ſont défaits dans deux rencontres par le duc de Veimar. Le cardinal de la Valette prend Landreci & la Capelle; Yvoi & Damvilliers, dans le Luxembourg, ſe rendent au maréchal de Châtillon. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui taillent en piéces, en Italie, l'armée Eſpagnole du duc de Modêne. Le duc d'Halluin, connu depuis ſous le nom du maréchal de Schomberg, & fils du maréchal de ce nom, fait lever le ſiége de Leucate à Serbellon, général des Eſpagnols. L'électeur de Tréves obtient le 25. d'août ſa liberté de l'empereur, en renonçant à la ligue avec la France, & Buſſi-Lamet avoit remis Hermenſtein à l'électeur de Cologne dès le 20. juillet, après l'avoir défendu pendant deux ans. Breda ſe rend au prince d'Orange.

Charles I. ſuivant les traces de Jacques I. qui avoit rétabli l'épiſcopat en Ecoſſe, & excité par Guillaume Lawd, archevêque de Cantorberi, veut introduire en Ecoſſe une

liturgie ſemblable à celle de l'égliſe Anglicane. Ce fut la ſemence des malheurs de ce regne, & la premiere cauſe de la fin tragique de ce prince, où le cardinal de Richelieu put bien avoir contribué par les intrigues du marquis de Senneterre, lors ambaſſadeur du roi à Londres.

Mort de Victor-Amedée, duc de Savoie, qui laiſſe la tutelle de ſes enfans à ſa femme, ſœur de Louis XIII. Le prince Thomas & le cardinal ſon frere lui donnerent bien de la peine pendant ſa régence.

Erection du marquiſat de la Force en duché-pairie.

1638.

Le roi met ſon royaume ſous la protection de la Vierge.

Le royaume commence à ſe reſſentir de la longueur de la guerre; on paye mal les troupes, & les rentes ſur les gabelles. Il y a deux actions près de Rheinfeld, l'une le 28. février, l'autre le 3. mars: dans la premiere, le duc de Veimar, qui faiſoit le ſiége de Rheinfeld, fut battu par Jean de Wert; le duc de Rohan y fut bleſſé à mort, & alla mourir le 13. avril dans l'abbaye de Kunisfeld, au canton de Berne: il fut enterré dans la grande égliſe de Genêve. Les Vénitiens reçurent avec reconnoiſſance le don qu'il leur fit, en mourant, des armes qu'il avoit coutume de porter. Dans la ſeconde action, le duc de Veimar défit les Impériaux à plattes-coutures, & fit les quatre généraux de l'empereur priſonniers: Jean de Wert fut mené en triomphe à Paris. Cette victoire conſterna tout l'Empire. Le duc de Veimar s'empara de Fribourg, de Rheinfeld, & de pluſieurs autres villes, & alla inveſtir Briſac.

Breme ſe rend au marquis de Leganès le 27. mars; le maréchal de Créqui y fut tué d'un coup de canon le 17. Guillaume de Naſſau eſt battu dans le pays de Vaës par le

cardinal infant. Leganès prend Verceil : le duc de Longueville défait le duc Charles de Lorraine & prend Poligni. Le prince de Condé force Iron en Navarre, prend le fort du Figuier, le port du Paſſage, & douze vaiſſeaux ennemis. Le maréchal de Châtillon leve le ſiége de Saint Omer le 15. juillet : le maréchal de la Force, qui étoit venu le joindre, avoit été battu le 8. par le prince Thomas.

Veimar gagne la bataille de Virteneval contre Gœutz & Savelli le 9. août, & le même jour le roi prend Renti. L'archevêque de Bordeaux brûle la flotte Eſpagnole près du mole de Gatari en Biſcaye le 22. août. Le prince d'Orange leve le ſiége de Gueldres le 31. Pontcourlai met en fuite quinze galeres d'Eſpagne près Gênes. Naiſſance du Dauphin, (depuis Louis XIV.) le 5. ſeptembre, à Saint-Germain en Laye, la vingt-troiſiéme année du mariage du roi avec Anne d'Autriche : cette princeſſe, ſuivant Baſſompierre, s'étoit bleſſée en 1622. & avoit fait une fauſſe couche. Le 7. de ſeptembre M. le prince leve le ſiége de Fontarabie. Le cardinal de Richelieu, qui n'aimoit pas le duc de la Valette, s'en prit à lui, & lui donna des commiſſaires, qui le condamnerent à avoir la tête tranchée en effigie.

Du Hallier reprend le Catelet le 14. ſeptembre. M. de Bellefond fait lever le ſiége de Lunéville au duc Charles le 20. Le duc de Veimar défait le duc de Lorraine près de Thanes le 15. octobre. Les généraux Gœutz & Savelli ſont repouſſés avec perte par le comte de Guébriant, à l'attaque des lignes devant Briſac le 24. Le même Savelli eſt défait près Blamont le 7. novembre, par le duc de Longueville. Briſac eſt rendu le 19. décembre au duc de Veimar. Meſſieurs de Turenne & de Guébriant étoient à ce ſiége.

Aiguillon érigé en duché-pairie en faveur de Madelaine de Vignerot, veuve de M. de Combalet, avec cette clause singuliere, *pour en jouir par ladite Dame, ses héritiers & successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir:* en vertu de cette clause elle appella par son testament de 1674. au duché d'Aiguillon Marie-Therese sa niéce, à laquelle elle substitua son petit neveu Louis marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731. contradictoire avec tous les pairs de France.

1639.

Le roi avoit six armées sur pied; l'une commandée par M. de la Meilleraie, pour attaquer les Pays-bas: la seconde par M. de Feuquieres, vers le Luxembourg: la troisiéme sous le maréchal de Châtillon, sur les frontieres de Champagne: la quatriéme en Languedoc, sous les ordres de M. le Prince: la cinquiéme en Italie, commandée par le duc de Longueville: & la sixiéme en Piémont, aux ordres du cardinal de la Valette. Le duc de Veimar entre en Franche-comté, ayant le comte de Guébriant sous ses ordres; ils prennent Pontarlier le 24. janvier, après avoir défait les troupes du prince de Lorraine, la ville & le château de Noserai le 4. février, & le 14. le fort de Joux. Le maréchal de Chaulnes fait lever le siége de Câteau-Cambresis aux Espagnols le premier de mars. Les Suédois, sous le général Banier, défont les Impériaux le 2. mars près d'Ulnitz, & le 14. avril près de Kemnitz. Demin pris par les Suédois le 20.

Chivas est surpris par le prince Thomas le 26. mars; il fut repris par le cardinal de la Valette le 28. juin. Quiers, Montcallier & Yvrée se déclarent pour ce prince; il prend

Trin le 4. mai, après que le marquis de Léganès & lui eurent été obligés par le cardinal de la Valette à lever le siége de Turin le 19. avril. Le roi qui étoit venu à Grenoble accompagné du cardinal de Richelieu, pour y conférer avec la duchesse de Savoie, convient avec cette princesse de mettre garnison dans Carmagnole, Savillan & Quéraſque : c'étoit le moyen le plus sûr de détacher les princes de Savoie de l'alliance de l'Espagne, en leur faisant craindre que les places remises à la France ne lui restassent. Le 7. juin, Picolomini défait le marquis de Feuquieres, qui assiégeoit Thionville ; nous y eûmes plus de six mille hommes tués ou faits prisonniers : M. de Feuquieres mourut peu après de ses blessures. Le cardinal de Richelieu se prit de cette défaite au comte de Grancei, depuis maréchal de France, & au marquis de Praslin, qui furent mis à la Bastille.

Picolomini leve le siége de Mouson, défendu par Refuge, à l'approche du maréchal de Châtillon.

Charles I. après avoir assemblé inutilement une armée à Yorck, pour agir contre les rebelles d'Ecosse, est obligé de s'accommoder avec eux à Berwic le 28. juin, en leur promettant d'assembler un synode libre, & un parlement pour en confirmer les decrets. Ce synode obligea toute la nation à signer ce qu'ils appelloient *le Convenant :* c'étoit un acte par lequel on s'engageoit à défendre la religion contre le roi même. Les Presbytériens d'Angleterre s'unissent à ceux d'Ecosse. Hesdin est rendu au roi le 30. juin : la Meilleraie y reçut le bâton de maréchal de France sur la bréche. Salces est rendu au prince de Condé le 19. juillet, & Yvoi au maréchal de Châtillon le 2. août. Les princes de Savoie surprennent la ville de Turin le 27. août. La duchesse de Savoie se retire à Suze, où étoient les princes

ſes enfans, & de-là à Grenoble, où elle vint trouver le roi : la citadelle reſta aux François. Le duc de Saxe-Veimar étoit mort à Neubourg ſur le Rhin le 18. juillet, non ſans ſoupçon de poiſon, âgé ſeulement de trente-ſix ans. C'eut été une grande perte pour la France, ſi ce prince n'avoit pas fait ſoupçonner qu'il vouloit s'en rendre indépendant, en fondant une principauté compoſée de Briſac & de quelques autres villes. Le roi conclut un traité avec le général major Erlac, par lequel il retient les troupes Veimariennes à ſon ſervice, & s'empare des places qu'occupoit le duc de Veimar : par ce traité la ligue avec la Suède fut renouvellée. Le duc de Longueville, qui eut le commandement de ces troupes, s'empare de pluſieurs villes dans le Palatinat. Charles-Louis, fils de Frédéric, dépouillé du Palatinat, & protégé par l'Angleterre, par le prince d'Orange & les Hollandois, prétendoit à la ſucceſſion du duc de Veimar : il paſſe en France incognito pour ſe porter ſur le Rhin : le roi le fait arrêter & conduire à Vincennes, d'où il ne ſortit qu'après avoir promis de ne rien prétendre.

La ſtatue équeſtre du roi fut élevée dans la Place royale, aux frais du cardinal de Richelieu, le 27. ſeptembre.

L'amiral Tromp, après avoir pris deux galions chargés d'argent aux Eſpagnols, près de Dunkerque le 16. ſeptembre, défait leur flotte ſur les côtes d'Angleterre le 18. octobre.

La Mothe Houdancourt, détaché par le comte d'Harcourt, qui avoit remplacé le cardinal de la Valette, mort le 28. ſeptembre, prend Quiers & fait ravitailler Caſal. Combat de Quiers le 20. novembre, où le comte d'Harcourt défait le prince Thomas. Binghen rendu le 21. au duc de Longueville.

Mademoiſelle de la Fayette, que le roi honoroit de ſa

confiance, avoit été obligée dès l'année 1637. par la jalousie du cardinal, de se retirer de la cour : il ne tint pas alors au P. Caussin, confesseur du roi & le sien, qu'il ne la fît entrer dans les cabales contre le cardinal, même depuis qu'elle se fut faite religieuse aux filles de la Visitation : le cardinal le fit exiler en basse Bretagne. Madame d'Hautefort & mademoiselle de Chemeraut, aussi attachées à la reine qu'au roi, donnerent cette année les mêmes inquiétudes à ce ministre, qui les fit disgracier, & qui leur substitua dans la faveur du roi le jeune Cinqmars, fils du maréchal d'Effiat.

Déclaration du roi qui interdit le parlement de Rouen, pour ne s'être pas assez fortement opposé à une sédition qui s'étoit élevée dans la ville. Le chancelier Seguier fut envoyé l'année suivante à Rouen, pour y déclarer l'interdiction, & dans plusieurs villes de la province, où la révolte s'étoit communiquée : il avoit le commandement des troupes, on portoit tous les soirs le drapeau blanc dans sa chambre, (V. l'*Histoire du cardinal de Richelieu par Auberi*, p. 423. l'*Histoire de Louis XIII. par le Vassor*, T. XVI. p. 391. v. aussi *Duchesne.*) & Gassion qui étoit à ses ordres, prenoit le mot de lui. Le conseil du roi marchoit à sa suite, & M. de la Vrilliere, secretaire d'état, eut ordre de se rendre près de sa personne, pour signer en commandement les expéditions qui se trouveroient nécessaires ; il faut encore remarquer que les arrêts rendus à Paris au conseil de finance, auxquels le grand sceau devoit être apposé, étoient dattés du lieu où étoit M. le chancelier.

Lettre de cachet du roi au parlement, par laquelle il lui est ordonné de faire entendre, de sa part, aux évêques & autres prélats qui étoient dans Paris, que sa majesté leur défend d'avoir aucune communication avec M. Scoti,

nonce extraordinaire du pape : le pape avoit donné plusieurs sujets de mécontentement au roi, tant par rapport au maréchal d'Estrées, qui étoit son ambassadeur, que par le violement des priviléges de la nation.

1640.

Déclaration du 26. novembre sur les mariages clandestins & sur le rapt, qui en confirmant le contenu dans l'édit de 1556. & les articles XL. XLI. XLII. XLIII. & XLIV. de l'édit de Blois, porte entr'autres articles, *que la peine de rapt demeurera encourue, nonobstant les consentemens intervenans puis après de la part des peres & meres, tuteurs, &c. & déroge aux coutumes qui permettent aux enfans de se marier après l'âge de vingt ans sans le consentement des peres.*

Depuis que la France étoit en guerre avec l'Espagne, elle n'eut pas de plus grands succès que dans cette campagne, où ses ennemis, indépendamment d'elle, éprouverent d'étonnantes révolutions.

Les Espagnols prennent la ville de Salces le 6. janvier. Saverne prête serment de fidélité au roi. Le comte de Guébriant fait lever le siége de Binghen. Le duc de Lunebourg, qui s'étoit retiré de la ligue du Nord, par la crainte d'être exposé aux armes de l'empereur, y rentra dès qu'il vit que la Landgrave de Hesse renouvelloit avec le duc de Longueville les traités conclus entre la France & le feu Landgrave son mari. Le comte d'Harcourt, après avoir forcé Léganès dès le 29. avril dans ses lignes devant Casal, & s'être mis par-là en état de faire le siége de Turin, bat le 11. juillet, pour la seconde fois, ce général qui étoit venu l'attaquer dans ses retranchemens. Siége de Turin par le comte d'Harcourt : on vit à cette occasion une chose fort extraordinaire ; savoir, la citadelle

assiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville assiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Léganès. Cette place se rendit le 24. septembre. M. de Turenne acquit un grand honneur à ce siége, par l'habileté avec laquelle il fit entrer des convois dans le camp. Les Espagnols reçurent deux grands échecs sur mer; le premier fut le 12. le 14. & le 18. janvier contre les Hollandois; & le second le 22. juillet, contre le duc de Brezé. Siége d'Arras par les trois maréchaux, de Châtillon, de Chaulnes & de la Meilleraie : ce siége fut célèbre par les combats qui se donnerent pour y jetter du secours & pour l'empêcher; Châtillon étoit l'éleve de Maurice & de Frédéric-Henri, princes d'Orange : le duc d'Anguien se trouva à ce siége; les ducs de Nemours, de Luines, messieurs de Gèvres, de Coaslin, de Guiche, de Grancei, de Bréauté, de Gassion, &c. Le cardinal infant, le duc Charles de Lorraine, Lamboi, & d'autres, tenterent de secourir la ville, qui se rendit enfin le 10. août.

Cette année finit par deux événemens bien surprenans dans un même royaume; ce fut la révolte totale de la Catalogne, & la révolution de Portugal. Le comte duc d'Olivarès étoit le Richelieu de Madrid, mais il s'en falloit bien qu'il fût aussi heureux que celui de France. Philippe IV. lui imputant enfin les malheurs de son état, après l'avoir employé vingt-deux ans, le renvoya six semaines après la mort du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire au moment que n'ayant plus de rival dans l'Europe, il auroit pu rétablir les affaires d'Espagne. Ce fut là une grande faute que commit Philippe IV. & il alloit le rappeller » si le » duc n'eût pas précipité ses espérances; car, ayant voulu » se justifier par un écrit qu'il publia, il offensa plusieurs

» personnes puissantes, dont le ressentiment fut tel que le » roi jugea à propos de l'éloigner encore davantage, en » le confinant à Toro où il mourut bientôt de chagrin, » comme il arrive d'ordinaire aux grands esprits qui ne » sont pas accoutumés au repos. « (*Bat. Nani.*) On a voulu faire honneur à la politique de Richelieu, de l'affaire de Catalogne & de celle de Portugal : il put avoir influé dans la premiere, mais il n'eut aucune part dans la seconde : la révolution de Portugal arriva le premier décembre.

Naissance de Philippe duc d'Anjou, frere de Louis XIV. le 21. septembre.

Charles I. assemble son parlement, *parlement sanguinaire*, comme l'appelle un auteur Anglois, qui fit périr ce prince, & qui renversa, par une révolution dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, la monarchie Angloise avec le monarque.

1641.

Edit enregistré dans un lit de justice, au sujet des fonctions du parlement.

Les Catalans abandonnent l'idée de se former en république ; & ne se sentant pas assez forts pour résister au roi d'Espagne, ils se donnent au roi de France, sous la réserve de leurs priviléges, & signent un traité le 20. février. Le Vassor dit que cette affaire ne fut consommée que le 2. septembre. Le comte de la Mothe leur mene cinq mille François. Sourdis, archevêque de Bordeaux, enleve cinq vaisseaux de guerre Espagnols dans la baye de Roses le 27. mars ; mais ayant laissé passer le 20. août les secours que les Espagnols portoient à Tarragonne, dont la Mothe fut obligé de lever le blocus ; ce prélat fut relégué à Carpentras.

Le cardinal, dans la crainte que Charles IV. ne se joignît au comte de Soissons, l'avoit regagné par le moyen de la comtesse de Cantecroix, que l'on avoit, dit-on, leurrée de l'espérance de faire reconnoître son mariage. Le duc vient à Paris, il signe un traité à Saint-Germain le 2. d'avril, qu'il se promettoit bien de rompre à la premiere occasion : il fait hommage pour le duché de Bar le 10. d'avril, & est rétabli dans ses états à des conditions rigoureuses. Charles I. cédant à la fureur de la Chambre basse, a la foiblesse de signer la sentence de mort du comte de Strafford, viceroi d'Irlande, un des plus grands hommes de l'Angleterre, & qui lui étoit le plus attaché ; il conseilla lui-même au roi de l'abandonner, & il fut exécuté le 22. mai. Charles I. consentit encore que le parlement ne pût désormais être cassé que du consentement des deux Chambres : ce furent là les degrès par lesquels ce malheureux prince fut enfin conduit sur l'échaffaut. Traité de confédération du premier juin, entre la France & Jean IV. roi de Portugal : les Hollandois, qui y furent admis, signerent une tréve de dix ans avec le même prince. Honoré, prince de Monaco, fatigué de la domination des Espagnols, qui, depuis l'an 1605. qu'ils avoient fait assassiner son pere, lui avoient ravi toute autorité chez lui, se met sous la protection de la France, par un traité conclu avec le roi le 8. juillet ; il reçoit garnison françoise dans Monaco le 18. novembre. Par ce même traité le roi s'engagea à lui donner, pour dédommagement des biens qu'il possédoit dans le royaume de Naples, autant de terres en France, dont partie seroit érigée pour lui en duché-pairie, sous le titre de duché de Valentinois, & partie pour son fils, sous les titres de marquisat & de comté. Antoine de Monaco, arriere petit-fils d'Honoré, n'ayant

point d'enfans mâles, maria en 1715. sa fille Louise-Hippolite de Grimaldi à M. de Matignon. Avant de conclure ce mariage, M. de Monaco avoit obtenu un brevet, portant promesse de nouvelle création, lors du mariage, en faveur de M. de Matignon : par ce brevet le duché de Valentinois fut conservé en titre de pairie dans la personne de son gendre : le mariage n'ayant été contracté qu'après la mort du roi, les nouvelles lettres d'érection ne furent expédiées que sous Louis XV. au mois de décembre de la même année, & enregistrées en 1716. L'archevêque de Brague conspire contre le nouveau roi de Portugal ; il est enfermé, & les conjurés sont mis à mort : cette conjuration, conduite avec autant de secret que la révolution, pensa avoir le même succès. Revenons aux opérations de guerre.

En Allemagne, le général Banier & le comte de Guébriant canonerent Ratisbonne le 28. janvier. Banier mourut de maladie peu de tems après ; il étoit Suédois, & avoit beaucoup de l'air de Gustave-Adolphe. Les troupes de France, de Hesse & de Lunebourg, commandées par le comte de Guébriant, y gagnerent la bataille de Wolfembuttel contre l'archiduc Léopold & Picolomini le 20. juin. Dorstein se rend aux Impériaux le 18. septembre, par le refus que firent les troupes de Suéde & de Lunebourg à Guébriant, d'attaquer Picolomini dans ses retranchemens. Le duc de Lunebourg fait sa paix avec l'empereur. Les Suédois rendent Gorlitz à l'électeur de Saxe le 3. octobre. La guerre qui sembloit finie en Piémont & en Italie par la prise de Turin, y est plus forte que jamais. Le comte d'Harcourt bat les troupes du cardinal de Savoie devant Yvrée le 24. avril ; il fait lever le siége de Chivas le 15. mai au prince Thomas, & prend Coni le 15.

septembre, qu'il remet entre les mains de Madame Royale. Les troupes du pape prennent Castro sur le duc de Parme le 12. octobre. En Catalogne, la Mothe Houdancourt prend la ville & le château de Constantin le 14. mai; il défait le 10. juin les Espagnols qui vouloient ravitailler Tarragonne. Monsieur le prince prend le 29. juin la ville d'Elne en Roussillon.

Il se passoit des choses plus importantes du côté de la Flandre. Le comte de Soissons, poussé à bout par le cardinal de Richelieu, & joint au duc de Guise & au duc de Bouillon, avoit signé son traité avec l'Espagne. Le roi fait marcher deux armées; l'une commandée par le maréchal de la Meilleraie, qui pénetre dans le milieu de la Flandre, afin d'empêcher le cardinal Infant d'envoyer du secours à Sedan; l'autre armée qui s'approcha de Sedan, étoit commandée par le maréchal de Châtillon. Le général Lamboi amena du secours aux princes qui sortirent de Sedan, & livrerent bataille aux troupes du roi: c'est la bataille de la Marfée, donnée le 6. juillet, que le comte de Soissons gagna, mais où il fut tué sans qu'on ait jamais bien su par qui, ni comment. La perte de cette bataille eût été funeste au cardinal, mais la mort du comte de Soissons la rendit inutile aux mécontens: ce jeune prince étoit bien fait de sa personne, mais d'un esprit médiocre & défiant; fier, sérieux, ennemi du cardinal, dont il avoit refusé d'épouser la niéce, & plus considérable à la cour par cette haine qui lui avoit rallié tous les mécontens, que par ses autres qualités. Le duc de Bouillon fit peu après son accommodement, & conserva Sedan. Pour le duc de Guise, nommé Henri II. petit-fils de celui qui fut tué à Blois, il s'étoit brouillé avec le comte de Soissons avant la bataille, & il ne s'y trouva point; il s'étoit

retiré à Bruxelles, où il étoit amoureux de la comtesse de Bossut. Ce prince étoit aussi inconstant dans ses mariages, que les autres le sont en galanterie : il se fit séparer de sa premiere femme Anne de Gonsague, qu'il avoit épousée par amour pour épouser la comtesse de Bossut qu'il aimoit, & il passa le reste de sa vie à faire casser son mariage avec celle-ci pour pouvoir épouser mademoiselle de Pons, qui à son tour devint sa maîtresse.

La ville d'Aire prise le 27. juillet par le maréchal de la Meilleraie, fut reprise par les Espagnols, qui se servirent de nos propres lignes que l'on avoit négligé de combler ; & Doncheri, dont Lamboi s'étoit emparé après la bataille de la Marfée, fut reprise par le roi le 6. août. Le comte de Grancei & du Hallier prennent Bar-le-Duc, Espinal & plusieurs villes de Lorraine sur Charles IV. qui s'étoit révolté de nouveau ; Lens se rend au maréchal de Brézé, & la Bassée au maréchal de la Meilleraie, qui prend aussi Bapaume le 18. septembre. Saint-Preuil ayant rencontré la garnison de Bapaume, accompagnée seulement d'un trompette du maréchal de la Meilleraie, la battit sans avoir vû le trompette. Le cardinal de Richelieu se servit de ce prétexte pour lui faire couper la tête ; il y joignit aussi des plaintes qu'il disoit avoir reçues pour des impositions que Saint-Preuil avoit mises de son autorité privée sur les entrées d'Arras, & pour des contributions qu'il avoit faites dans tout le pays ; mais on prétendit alors que Saint-Preuil n'avoit à se reprocher que d'avoir déplu au maréchal de la Meilleraie & à Des-Noyers, qui avoient sujet de s'en plaindre. Mazarin est fait cardinal le 16. décembre.

1642.

Mort du duc d'Epernon, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Cet homme partagea avec le duc de Joyeuse la faveur de Henri III. il étoit aussi haut que violent, c'est le seul des grands du royaume qui ne fléchit jamais sous le cardinal de Richelieu, mais ce premier ministre en fut bien vengé par la soumission sans bornes de son fils le cardinal de la Valette.

La guerre continue en Allemagne. Les Impériaux levent le siége de Hothenwiel le 7. janvier, à l'approche des François & des Suédois. Le comte de Guébriant bat les généraux Lamboi & Merci à Kempen le 17. du même mois, & les fait prisonniers : il en eut le bâton de maréchal de France. Cette victoire le rendit maître de l'électorat de Cologne. Lemberg est rendu aux Impériaux le 14. février : ils levent le siége du château de Mansfeld le 3. mars, à l'approche des Suédois. Tortenson, général des Suédois, prend Groslogau le 4. mai, & bat les Impériaux près Schweinitz le 30. Neus se rend aux Suédois le 9. juin : ils prirent peu après Olmutz d'assaut. Tortenson fait lever le siége de Groslogau à l'archiduc Léopold le 5. septembre, & prend le château de Leipsic le 4. décembre.

Du côté de la France, le grand objet de cette campagne fut la conquête du Roussillon. On se contenta de se tenir sur la défensive dans les Pays-bas. Le comte d'Harcourt & le maréchal de Guiche furent chargés de défendre cette frontiere : l'un du côté de la Picardie & de l'Artois, l'autre du côté de la Champagne ; Guébriant commanda du côté du Rhin, & le duc de Bouillon, que l'on vouloit éloigner de Sedan, eut l'armée d'Italie ; celle de Roussillon, où se devoient faire les grandes opérations, étoit commandée par le maréchal de la Meilleraie. Le maréchal de Brezé, installé Viceroi de Catalogne, devoit se joindre à la Mothe Houdancourt, pour empêcher les Espagnols de péné-

trer dans la Catalogne, & de secourir le Roussillon.

Le motif secret de tant de préparatifs, qui avoient pour objet apparent la gloire du roi, étoit l'inquiétude que Cinqmars donnoit au cardinal auprès de ce prince. Cette inquiétude fut bien justifiée par la découverte du traité conclu à Madrid le 13. mars, & signé par Olivarès, au nom du roi d'Espagne, & par Fontrailles au nom de Monsieur. Messieurs de Bouillon & Cinqmars étoient nommés dans ce traité, qui tendoit à bouleverser l'état, & à perdre le cardinal. Cinqmars fut arrêté à Narbonne le 13. juin; le duc de Bouillon le fut au milieu de son armée le 23. & Monsieur demanda grace, à son ordinaire, en chargeant & en abandonnant ses complices. La duchesse de Bouillon ayant menacé de remettre Sedan aux Espagnols, le duc en fut quitte pour remettre cette place au roi, encore en reçut-il depuis en 1651. un dédommagement considérable: on fit avec lui un traité d'échange, par lequel on lui donna, pour ce qu'il avoit possedé du duché de Bouillon, & pour Sedan & Raucourt, la duché-pairie d'Albret, la duché-pairie de Château-Thierri, le comté d'Auvergne, le comté d'Evreux, &c. Le seul Cinqmars fut la victime de son ambition: il eut la tête tranchée à Lyon le 12. septembre. De Thou son ami subit la même peine, pour avoir eu connoissance du traité, & ne l'avoir pas révélé. Le motif de l'arrêt fut un édit de Louis XI. du 22. décembre 1477. produit par Laubardemont. Le pere du malheureux de Thou, qui rapporte dans son histoire plusieurs exemples de condamnations pareilles, ne prévoyoit pas que son fils en serviroit aussi. Les mémoires de Chouppes le font plus criminel, mais sans preuve. Fontrailles se sauva en Angleterre. Fabert s'empara de Trévoux: c'étoit une ville de quelque conséquence, parce qu'elle appartenoit à ma-

demoiſelle de Montpenſier, & que Gaſton, ſon pere, en avoit la garde noble.

Pendant toutes ces intrigues, Louis XIII. & ſon miniſtre étoient mourans; le roi au camp devant Perpignan, le cardinal à Narbonne : ce dernier s'étant fait tranſporter à Taraſcon, y reçut la copie du traité d'Eſpagne; il l'envoya au roi, qui commençoit à ſe mieux porter. Le roi vint à Taraſcon, & réſolut avec ſon miniſtre, (qui de ce moment reprit toute l'autorité,) les moyens qu'il falloit employer pour punir les coupables. Reprenons les événemens de la guerre : elle ceſſa en Savoie par le traité qui fut ſigné le 14. juin, entre madame royale & les princes de Savoie, qui renoncerent à l'alliance d'Eſpagne.

La Mothe Houdancourt défait cinq mille Eſpagnols le 19. janvier au combat de Vals. Bataille de Villefranche, gagnée ſur les Eſpagnols le 31. mars. Colioure rendu au maréchal de la Meilleraie le 13. avril. Les événemens étoient bien différens aux Pays-bas : les Eſpagnols prirent Lens le 19. avril, la Baſſée le 13. mai, & le maréchal de Guiche fut battu à Honnecourt le 26. du même mois, préciſément dans le même tems que l'on découvrit le traité de Madrid : cependant les ordres furent ſi bien donnés que ces échecs n'eurent point de ſuites, & n'arrêterent pas les ſuccès du Rouſſillon. Le maréchal de la Mothe prit Monçon le 4. juin, & Perpignan ſe rendit enfin le 9. ſeptembre aux maréchaux de Schomberg & de la Meilleraie, après trois mois de ſiége; la ville de Salces ne tint pas, & le roi devint ainſi maître du Rouſſillon, qui a toujours depuis reſté uni à la France. Enſuite on marcha en Catalogne : le maréchal de la Mothe y gagna la bataille de Lerida le 7. octobre, tandis que le duc de Longueville attaquoit Tortonne dans le Milanez, qui ſe rendit le 26. novembre. Il y

avoit eu des événemens peu importans du côté de la Lorraine, & le maréchal de Brezé avoit remporté quelques avantages dans la Méditerranée sur la côte de Catalogne.

Charles I. forcé par l'insolence des Communes, étoit sorti de Londres le 20. janvier : il avoit manqué de prendre la ville de Hall, où s'étoit jetté le fameux Cromwel, qui commença alors à se faire connoître, & le 2. novembre se donna la bataille de Keinston, qui ne décida rien entre le roi & les rebelles commandés par le comte d'Essex : si ce roi avoit de-là marché droit à Londres, comme il le vouloit, la guerre étoit finie. Seroit-il possible ce que dit le P. d'Orléans, que la raison qui porta les généraux de ce malheureux prince à l'en détourner, fut la crainte qu'ils eurent que, s'il entroit dans Londres les armes à la main, il ne prétendît sur la nation une espéce de droit de conquête qui le rendît trop absolu ?

Marie de Médicis étoit morte à Cologne le 3. juillet dans la derniere misère, âgée de soixante-huit ans ; princesse dont la fin fut digne de pitié, mais d'un esprit trop au-dessous de son ambition, & qui ne fut peut-être pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois. Mort du cardinal de Richelieu à Paris, dans son palais, âgé de cinquante-huit ans, le 4. décembre : il fut enterré en Sorbonne. L'état profita à sa mort de quatre millions qu'il dépensoit pour l'entretien de sa maison, mais il perdit un grand ministre.

Je me bornerai sur son sujet, qui semble épuisé, à une seule considération. Le cardinal de Richelieu uniquement occupé de l'idée d'accroître l'autorité de son maître, qui étoit devenue la sienne propre, passa sa vie dans le trouble que lui causoit nécessairement la crainte de ses ennemis, tandis qu'il auroit eu besoin de tout le calme de son ame,

pour former des projets auſſi vaſtes & auſſi compliqués qu'étoient les ſiens. Ce même homme, qui s'expoſoit à la haine & à la vengeance de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, pour rendre le gouvernement de ſon maître plus abſolu, avoit autant à craindre du roi, pour qui il riſquoit tout, que du reſſentiment de ceux qu'il forçoit d'obéir. Que de cette ſituation il naiſſe des réſolutions méditées, un ſiſtême ſuivi, des entrepriſes auſſi ſages qu'éclatantes; qu'il puiſſe y avoir un homme né aſſez grand & aſſez ennemi de lui-même pour s'occuper tout entier de l'adminiſtration d'un royaume, où il eſt également craint, & de celui qu'il ſert, & de ceux qu'il ſoumet: en vérité, c'eſt un problême qu'il n'appartient qu'aux paſſions de réſoudre, ou un amour du bien public fort au-deſſus de l'humanité. Ce qui ajoutteroit, s'il étoit poſſible, à la gloire de ce miniſtre, c'eſt l'anecdote ſuivante, qui, quoiqu'aſſez connue, ne ſauroit être trop répétée en l'honneur de deux grands hommes. Le czar Pierre étant en France fut conduit en Sorbonne, où on lui montra le fameux mauſolée du cardinal: il demanda qu'elle étoit cette figure, on lui dit que c'étoit le cardinal de Richelieu: auſſi-tôt tranſporté de cet entouſiaſme qu'il reſſentoit pour tout ce qui étoit grand, il s'élança pour embraſſer la ſtatue, en diſant: » Ah que n'es-tu en vie, je te donnerois la moitié de mon » empire pour gouverner l'autre.

C'eſt le cardinal de Richelieu qui a établi l'imprimerie royale; les frais de cet établiſſement couterent trois cens ſoixante mille livres: Trichet du Frêne étoit chargé de la correction; Cramoiſi étoit l'imprimeur, & Sublet Des-Noyers en étoit le ſurintendant.

Le *Palais royal*, que nous voyons aujourd'hui, avoit été bâti par le cardinal de Richelieu, ſous le nom de *Palais*

cardinal : il en fit don au roi. Il voulut que sa sépulture même se ressentit de la grandeur avec laquelle il avoit vécu. La Sorbonne, qui est devenue, selon Mezerai, *le Concile perpétuel des Gaules, l'Aréopage de l'Eglise, & le flambeau de la foi*, n'étoit dans les commencemens qu'une communauté de pauvres écoliers, nommés *les pauvres Maîtres*, établie par Robert de Sorbonne. Comme S. Louis, dont il étoit confesseur, avoit contribué à cet établissement, & en avoit même posé la premiere pierre, Robert ne voulut pas prendre le titre de Fondateur, & se contenta de celui de *Proviseur*. Le cardinal de Richelieu, en la même qualité, choisit cette demeure pour sa sépulture, après l'avoir rebâtie avec une magnificence vraiment royale. Le mausolée qui s'y voit est le chef-d'œuvre du célébre Girardon.

1643.

Le roi avoit rendu un édit le premier décembre de l'année précédente, par lequel, en déclarant que Monsieur ne pourroit jamais avoir la régence, il le privoit en même tems de son gouvernement, & supprimoit ses compagnies de gendarmes & de chevaux-legers. Le roi révoqua cet édit trois semaines avant sa mort. Le même jour de la mort du cardinal de Richelieu, le roi fit entrer dans son conseil le cardinal Mazarin : il continua messieurs de Chavigni & Des-Noyers dans leurs fonctions, ainsi que le chancelier, le surintendant Bouthillier, Brienne & la Vrilliere. Il écrivit aux cours supérieures de son royaume, & à ses ambassadeurs, qu'il n'y avoit rien de changé à tout ce qui s'étoit pratiqué. En un mot, *la cour*, dit M. de la Rochefoucaud, *demeura aussi soumise aux volontés du cardinal de Richelieu après sa mort, qu'elle l'avoit été durant sa vie.*

Monsieur revint à Saint Germain le 12. janvier, & y fut suivi de quelques exilés & de quelques prisonniers, comme le duc de Saint-Simon, Vitri, Bassompierre, &c. Celui-ci avoit été forcé, lorsqu'on le mit à la Bastille, de vendre sa charge de colonel général des Suisses au marquis de Coaslin, à qui le marquis de la Chastre avoit succedé; mais le marquis de la Chastre ayant déplû depuis au cardinal Mazarin, la charge fut rendue à Bassompierre. Le duc de Beaufort revint d'Angleterre, où il s'étoit exilé volontairement sur la fin du ministere de Richelieu.

L'attente de la régence, que la mauvaise santé du roi rendoit prochaine, formoit alors deux partis à la cour, celui de la reine, & celui de Monsieur. Le roi n'aimoit ni l'un ni l'autre; mais comme il croyoit, par l'expérience du passé, que l'état ne pouvoit être en de plus mauvaises mains que dans celles de Monsieur, il renvoya le savant pere Sirmond son confesseur, qui lui fit la proposition d'associer Monsieur à la régence. Des-Noyers, fort attaché à la reine, obtint son congé qu'il demanda, soit qu'il se crût trop nécessaire pour que le roi le laissât aller, soit pour être rappellé par la régente, & se donner auprès d'elle le mérite de n'avoir pas participé aux conseils qui devoient limiter son autorité. La reine avoit mis sa principale confiance dans Potier, évêque de Beauvais. Le duc de Beaufort s'attacha à elle: le duc de la Rochefoucaud lui assura le duc d'Anguien: & Mazarin & Chavigni, qui virent qu'ils n'obtiendroient rien du roi pour Monsieur, retournerent au parti de la reine, & firent oublier Des-Noyers. Ce dernier eut ordre de traiter de sa charge de secretaire d'état avec M. le Tellier, que le cardinal Mazarin avoit connu en Piémont, où il étoit intendant de l'armée. Le Tellier avoit l'esprit net, facile, & capable

d'affaires : perſonne ne ſut avec plus d'adreſſe ſe maintenir dans les diverſes agitations de la cour, ſous des apparences de modération, & il ne prétendit jamais à la premiere place dans le miniſtere, pour occuper plus ſûrement la ſeconde.

Déclaration du roi du 19. avril, pour la régence, qui eſt déférée à Anne d'Autriche. M. le duc d'Orléans eſt déclaré lieutenant général du roi mineur, ſous l'autorité de la régente, & le roi nomme un conſeil de régence. Cette déclaration fut enregiſtrée le lendemain au parlement. Le roi, huit jours avant ſa mort, conſent au mariage de Gaſton avec Marguerite, princeſſe de Lorraine, à condition que le mariage ſera célébré de nouveau en France, ce qui fut exécuté le 26. mai, douze jours après la mort du roi. Il y eut publication de bans le 25. & l'archevêque de Paris (Jean-François de Gondi) en fit la cérémonie à Meudon, où Gaſton déclara » qu'il étoit venu pour ratifier ſon mariage, qu'il n'étoit point néceſſaire de renouveller, puiſqu'il avoit été fait en face d'égliſe, mais » que ce qu'il en faiſoit étoit pour obéir aux volontés du » roi ; « en conſéquence l'archevêque prononça, *Ego vos conjungo in matrimonium, in quantum opus eſt*, &c. Louis XIII. meurt le 14. mai, jour de l'Aſcenſion.

Louis XIII. étoit d'un caractere un peu ſauvage ; il craignoit la repréſentation, excepté dans les cérémonies, qu'il aimoit beaucoup.

Henri IV. étant dans une grande néceſſité, payoit ſes officiers de bonnes paroles, mais ce n'étoit pas là le tour d'eſprit de Louis XIII. il avoit, comme il le reconnoiſſoit lui-même, une ſéchereſſe qu'il tenoit de la reine ſa mere. (*Teſt. polit.*) Son goût pour la retraite, faiſoit qu'il s'attachoit à ſes favoris, dont il dépendoit, tant qu'il ne les renvoyoit pas : mais

comme il tenoit moins à eux par le goût que par le besoin d'avoir quelqu'un qui partageât sa solitude, il étoit aisé de les lui enlever & de lui en substituer d'autres, car il lui en falloit, & le titre de favori étoit alors comme *une charge dans l'état.*

Il n'aima jamais le cardinal de Richelieu, qui le domina toujours : il étoit jaloux de ce même ministre, à qui il se livroit sans réserve, & il ne lui pardonnoit pas intérieurement de ce qu'il ne pouvoit s'en passer. Il eut des maîtresses comme des favoris : il en étoit jaloux, & c'étoit là où ses sentimens se bornoient. Les vûes de ce prince étoient droites, son esprit sage & éclairé ; il n'imaginoit point, mais il jugeoit bien, & son ministre ne le gouvernoit qu'en le persuadant.

Il étoit tout aussi vaillant que Henri IV. mais d'une valeur sans chaleur & sans éclat, qui n'eût pas été bonne pour conquérir un royaume. La Providence l'avoit fait naître dans le moment qui lui étoit propre : plus tôt, il eût été trop foible, plus tard, trop circonspect : fils & pere de deux de nos plus grands rois, il affermit le trône, encore ébranlé, de Henri IV. & prépara les merveilles du regne de Louis XIV.

Gomberville, dans son livre de la *doctrine des mœurs*, dit que Louis XIII. n'aimoit pas la lecture, & que ce qui en dégoûta ce prince, fut qu'on lui donna d'abord à lire *l'Histoire de France par Fauchet.*

On n'est point d'accord sur l'occasion qui fit donner à Louis XIII. le surnom de *Juste :* il est certain seulement qu'il eut ce titre dès les premieres années de son regne : on ne convient pas davantage sur l'époque du surnom de *Grand* donné à Henri IV. puisque Barclai, dans son épître dédicatoire de l'*Argenis*, avance que ce titre ne lui fut

donné qu'après sa mort, quoique le pere de ce même Barclai, en dédiant à Henri IV. son livre *de Regno*, lui eût déja donné le titre de *Grand*, *Henricus magnus*. Le surnom de *Bien-aimé* donné à Louis XV. ne laissera pas la postérité dans la même incertitude. Ce prince, en 1744. accourant d'un bout de son royaume à l'autre, & suspendant ses conquêtes de Flandres, pour venir au secours de l'Alsace, fut arrêté à Metz par une maladie qui fit craindre pour ses jours; à cette nouvelle, Paris sembla dans sa terreur une ville prise d'assaut, on entendit retentir les églises de vœux & de gémissemens : les prières des prêtres & du peuple étoient interrompues à tous les momens par leurs sanglots, & ce fut d'un intérêt si cher & si tendre que se forma le surnom de *Bien-aimé*, titre au-dessus encore de tous ceux que ce grand prince a mérités.

1643. *Avénement à la couronne.*

LOUIS XIV. *né à S. Germain en Laye le 5. septembre 1638. parvient à la couronne le 14 mai 1643. Il fut tenu sur les fonts de baptême par le cardinal Mazarin & la princesse de Condé. Il fut baptisé par Dominique Seguier, évêque de Meaux, dans la chapelle du vieux château de S. Germain, le vingt-un avril 1643.*

Mademoiselle dit dans ses mémoires, qu'elle fut marraine du roi, & que Monsieur en fut le parain; mais ce fut quand ce prince reçut la confirmation.

Le marquis de Villeroi fut son gouverneur, & l'abbé de Beaumont, connu sous le nom de Perefixe, depuis archevêque de Paris, fut son précepteur.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1643.

ARREST du parlement du 18. mai, prononcé au lit de justice par le chancelier, qui défere à la reine, sans restriction, la régence & la tutelle. Le cardinal Mazarin fut surintendant de l'éducation du roi; ainsi la déclaration de Louis XIII. n'eut point lieu. La reine s'apperçut bien-tôt du peu de capacité du vieil évêque de Beauvais; il fut renvoyé, & le cardinal Mazarin eut toute sa confiance: la reine Blanche en avoit fait autant à la mort de Louis VIII. & le jeune cardinal Romain prit alors la place du vieil évêque de Senlis, nommé Guérin. Ces deux princesses ont de grands rapports.

On ôta les finances à Bouthillier, & Chavigni son fils resta dans le conseil, mais sa place de secretaire d'état fut donnée à Brienne; le nom de Brienne étoit Loménie; il avoit épousé Louise de Luxembourg-Brienne. Châteauneuf, à qui on avoit ôté les sceaux dès l'année 1633. & qui étoit resté prisonnier à Angoulême, eut permission de revenir dans sa maison de Montrouge, d'où il causa beaucoup d'embarras au cardinal Mazarin. Le chancelier Seguier, que la reine & le cardinal ne pouvoient souffrir, ne conserva les sceaux que parce qu'ils voulurent l'opposer à Châteauneuf qui les redemandoit, & qui étoit soutenu par madame de Chevreuse, dont il étoit, disoit la reine, l'adorateur & le martir.

FEMMES.	ENFANS.	1715. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie-Thereſe d'Autriche, fille unique de Philippe IV. de ſon premier mariage avec Eliſabeth de France, & ſœur de Charles II. & de Marguerite-Thereſe, que Philippe IV. avoit eus de ſon ſecond mariage avec Marie-Anne d'Autriche. Marie-Thereſe d'Autriche étoit née le 20. ſeptembre 1638. elle épouſa Louis XIV. par procureur à Fontarabie le 3. juin 1660. & le mariage fut célébré à S. Jean de Luz le 9. Elle fit ſon entrée ſolemnelle à Paris le 26 août ſuivant, & mourut à Verſailles le	Louis Dauphin, dit *Monſeigneur*, mort à Meudon le 14. avril 1711. Il avoit eu de Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere, morte le 20. avril 1690. 1°. Louis duc de Bourgogne, mort le 18. février 1712. lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12. février 1712. N. duc de Bretagne, mort en 1705. Louis duc de Bretagne, mort le 8. mars 1712. & LOUIS XV. né le 15. février 1710. 2°. Philippe duc d'Anjou, roi d'Eſpagne, mort le 9. juillet 1746. 3°. Charles duc de Berri, mort le 4. mai 1714. Louis XIV. eut encore deux fils & trois filles, morts jeunes.	LOUIS XIV. *meurt à Verſailles le dimanche premier ſeptembre 1715. à huit heures & un quart du matin, âgé de ſoixante & dix-ſept ans moins quatre jours. Son corps a été porté à ſaint Denis, ſon cœur aux Jéſuites de la rue ſaint Antoine, & ſes entrailles à Notre-Dame. Son oraiſon funébre fut prononcée à ſaint Denis par M. Quiqueran de Beaujeu, évêque de Caſtres; à Notre-Dame par M. Mabaul, évêque d'Alet; par le P. Maſſillon à la Sainte Chapelle; par le P. Porée, en latin, aux Jé-*	*Papes.* Urbain VIII. 1644. *Ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'Eminence.* Innocent X. 1655. Alexandre VII. 1667. Clément IX. 1669. Clément X. 1676. Innocent XI. 1689. Alexandre VIII. 1691. Innocent XII. 1700. Clément XI. 1721. *Maiſon Othomane.* Ibrahim. 1649. Mahomet IV. 1687. Soliman III. 1691. Achmet II. 1695. Muſtapha II. 1703. Achmet III. dépoſé 1730. *Empereurs.* Ferdinand III. 1657. Leopold I. 1705. Joſeph I. 1711. Charles VI. 1740. *Rois d'Eſpagne.* Philippe IV. 1665. Charles II. 1700. Philippe V. 1746. *Rois de Portugal.* Jean, duc de Bragance, 1656. Alphonſe-Henri, détrôné en 1667. mort en 1683. Pierre II. 1706. Jean V. *Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe.* Charles I. 1649. Charles II. 1685. Jacques II. détrôné en 1688. mort en 1701. Guillaume III. 1702. Anne Stuart. 1714. George I. 1727.

Le duc de Beaufort, accusé d'avoir attenté à la vie du cardinal, est mis à Vincennes. C'étoit un homme tout fait pour être aimé de la populace : aussi l'avoit-on nommé *le roi des halles*, dont il parloit le langage : grand, bien fait de sa personne, adroit aux exercices, infatigable, rempli d'audace, les maniéres grossieres, que l'on prenoit pour de la franchise, mais artificieux, & aussi fin que le peut être un homme de peu d'esprit. Il crut, & il le persuada à toute la cour, qu'il alloit jouer un rôle dans les commencemens de la régence : il se sauva de prison, & fut depuis le héros de la guerre de Paris ; il étoit le second fils de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV. Son frere aîné Louis duc de Vendôme & de Mercœur fut cardinal après la mort de Laure Mancini sa femme, dont il avoit eu le duc de Vendôme & le grand prieur. Madame de Chevreuse, veuve du connétable de Luines, cette ancienne favorite de la reine, qui ne faisoit que sortir de son exil, & qui après une absence de dix-huit ans vouloit juger de la cour par ses propres lumieres, & croyoit la connoître encore parce qu'elle l'avoit connue autrefois, fut enveloppée dans la disgrace de M. de Beaufort. La reine qui en étoit embarrassée, la sacrifia sans peine au ressentiment du cardinal Mazarin, dont madame de Chevreuse avoit reçu les avances avec trop de froideur, & elle fut releguée à Tours : elle avoit épousé en secondes nôces le prince de Chevreuse de la maison de Lorraine, par qui le duché de Chevreuse vint aux enfans de son premier lit. Elle joua depuis un grand rôle dans la Fronde. Madame d'Hautefort fut aussi rappellée, & la reine, qui n'avoit pas oublié les services qu'elle en avoit reçus dans le tems de sa faveur auprès de Louis XIII. lui accorda toute sa confiance ; mais madame d'Hautefort s'oublia, & traita la reine assez mal pour mériter l'exil où

FEMMES.	ENFANS.	1715. MORT.	PRINCES contemporains.
vendredi 30. juillet 1683. âgée de quarante-cinq ans. Son corps fut porté à S. Denis, & son cœur au Val-de-Grace. Le roi qui honoroit sa vertu, dit, en apprenant sa mort, *Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.*	*Enfans naturels & légitimés.* Louis XIV. eut *de Madame la duchesse de la Valiere, laquelle s'étant rendue religieuse Carmélite le 2. juin 1674. fit profession le 4. juin 1675. & mourut le 6. juin 1710. âgée de soixante-cinq ans.* Louis de Bourbon, comte de Vermandois. 1683. Marie-Anne, *dite* Mademoiselle de Blois, princesse de Conti. 1739. *Autres enfans naturels & légitimés.* Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine. 1736. Louis-César, comte du Vexin, abbé de Saint Denis & de Saint Germain des Prez. 1683. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse. 1737. Louise-Françoise de Bourbon, *dite* Mademoiselle de Nantes, duchesse de Bourbon, *mariée à Louis III. duc de Bourbon*, morte en 1743. Louise-Marie de Bourbon, *dite* Mademoiselle de Tours. 1681. Françoise-Marie de Bourbon, *dite* Mademoiselle de Blois, *mariée à Philippe II. duc d'Orléans, régent de France.* Deux autres fils, morts jeunes.	*suites, & par d'autres créatures en différentes églises du royaume.*	*Rois de Dannemarc.* Christiern IV. 1648. Frédéric III. 1670. Christiern V. 1699. Frédéric IV. 1730. *Rois de Suède.* Christine abdique en 1654, meurt en 1689. Charles Gustave. 1660. Charles XI. 1697. Charles XII. 1718. *Rois de Pologne.* Ladislas-Sigismond. 1648. Jean Casimir abdique 1667. Michel Wiesno-Weski. 1673. Jean Sobieski. 1696. Frédéric-Auguste, électeur de Saxe. 1733. Stanislas. *Rois de Prusse.* Frédéric III. 1713. Frédéric Guillaume. 1740. *Czars.* Michel Fœderowitz. 1635. Alexis Michaelowitz. 1676. Fœdor Alexiowitz. 1682. Jwan Alexiowitz. 1696. Pierre Alexiowitz. 1725.

elle fut envoyée ; elle revint pourtant bien-tôt après pour épouſer M. de Schomberg. Meſſieurs de Vendôme, qui étoient à la tête d'un parti nommé *les Importans*, oppoſé à M. le duc d'Orléans & à M. le Prince, éprouverent le même ſort, & furent auſſi exilés. Combat du duc de Guiſe contre Coligni. D'Eſtrades, qui fut depuis maréchal de France, ſervoit de ſecond à Coligni contre Bridieu. Coligni fut déſarmé, & mourut à quelques mois de-là. Cette querelle fut excitée par une grande tracaſſerie qui partageoit alors toute la cour, entre madame de Montbaſon & madame de Longueville.

Les Eſpagnols voulant mettre à profit le trouble & la confuſion, inſéparables des premiers jours d'une minorité, aſſiégent Rocroi. Le duc d'Anguien, âgé de vingt-deux ans, ayant ſous lui le maréchal de l'Hôpital, Gaſſion & la Ferté, qui furent depuis maréchaux de France, vient au ſecours de la place, & gagne la bataille de Rocroi le 19. mai, cinq jours après la mort de Louis XIII. Le comte de Fontaine, général des Eſpagnols, y fut tué dans ſa chaiſe, où il ſe faiſoit porter à cauſe de la goute : l'infanterie Eſpagnole ne s'eſt pas remiſe de cette défaite ; cette bataille fut donnée contre l'avis & malgré la réſiſtance du maréchal de l'Hôpital, qui craignoit le haſard d'une action déciſive dans les commencemens d'une régence. Je ne puis, à l'occaſion de la bataille de Rocroi, paſſer ſous ſilence un des beaux traits de la vie de Louis XV. Le prince Charles de Lorraine, qui avoit paſſé le Rhin, (en 1744.) menaçoit de s'emparer de l'Alſace : le roi, ſuivi du maréchal de Noailles, y accourt de Flandres avec un détachement de ſon armée, & tombe malade à Metz. Le maréchal conduit le détachement en Alſace où il trouve le maréchal de Coigni qui commandoit l'armée du Rhin ; il fut queſtion

MINISTRES

Jules Mazarin, cardinal, premier miniſtre. 1661.

Surintendans des finances.

Cl. Bouthillier. 1651.

Abel Servien. 1659.

Cl. de Meſmes, comte d'Avaux. 1650.

Nicolas Bailleul. 1652.

Charles de la Vieuville. 1653.

Emeri, (ſon nom étoit Michel Particelli.)

René de Longueuil de Maiſons. 1677.

Nicolas Fouquet. 1680.

La charge de ſurintendant des finances fut ſupprimée lorſque M. Fouquet fut arrêté.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644.

Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649.

Gaſpard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646.

Jacq. Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652.

Fr. de Baſſompierre. 1646.

François Annibal d'Eſtrées. 1670.

Thimoléon d'Epinai de S. Luc. 1644.

Urb. de Maillé de Brezé. 1650.

Ch. de Schomberg. 1656.

Ch. de la Porte de la Meilleraie. 1664.

Antoine de Gramont. 1678.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Charles de l'Aubeſpine de Châteauneuf, G. D. S. 1653.

Pierre Seguier. 1672.

Matthieu Molé, G. D. S. 1656.

Etienne d'Aligre. 1677.

Michel le Tellier. 1685.

Louis Boucherat. 1699.

Louis Phelypeaux de Pontchartrain exerce juſqu'en 1714 mort en 1727.

Den. Fr. Voiſin. 1717.

Premiers Préſidens.

Matthieu Molé. 1656.

Pomponne de Bellièvre. 1657.

Guil. de Lamoignon. 1677.

Nic. Potier de Novion. 1693.

SAVANS & Illuſtres.

Jacq. Abbadie. 1727.
Nic. Perrot d'Ablancourt. 1664.
Luc d'Acheri. 1685.
Joſ. Addiſſon. 1729.
Jean d'Aillé. 1670.
N. Abr. Amelot de la Houſſaie. 1706.
François Annat. 1670.
Le P. Anſelme. 1694.
Ant. Arnauld. 1694.
Rob. Arnauld d'Andilli. 1674.
Georg. d'Aubuſſon, archevêque d'Embrun. 1697.
Ger. Audran. 1703.
Hiacinte-Robillard d'Avrigny. 1719.
Adr. Baillet. 1706.
Ch. Barbeyrac. 1699.
Etien. Baluze. 1718.
J. Louis Guez de Balzac. 1654.
Michel Baron, comédien. 1729.
Jean Bart. 1702.
Jacq. Baſnage. 1723.
Michel-Antoine Baudrand. 1700.
Pierre Bayle. 1706.
Iſaac de Benſerade. 1691.
Fr. Bernier. 1688.
Le Cavalier Bernin, peintre, ſculpteur & architecte. 1680.
Jacques Bernoulli. 1705.
Jean Bernoulli. 1748.
Nicolas Bernoulli. 1726.
Sam. Bochart. 1667.
Herm. Boerhave. 1738.
Nicolas Boileau Deſpréaux. 1711.
Joannes Bollandus. 1665.
J. B. du Bos. 1742.
René le Boſſu. 1680.
Jacq. Benig. Boſſuet. 1704.

de savoir à qui resteroit le commandement de cette armée, & cette décision fut portée au roi qui étoit à Metz dans les bras de la mort : ce prince rappelle ses forces, il décide en faveur du maréchal de Noailles, & se survivant à lui-même, ordonne à son ministre (M. d'Argenson) de mander au maréchal qu'il se souvienne que le prince de Condé gagna la bataille de Rocroi cinq jours après la mort de Louis XIII.

Le duc d'Anguien prit ensuite Thionville le 10. août ; de-là il s'empara de Sirk le 2. septembre, & revint à la cour, qu'il quitta peu de tems après, pour mener du secours au maréchal de Guébriant. Celui-ci prend Rotwil le 19. novembre : il y fut blessé à mort. La reine le fit enterrer dans l'église de Notre-Dame de Paris, & voulut que les cours souveraines assistassent à ses funérailles. La division s'étant mise entre les François & les Allemans par cette mort, le duc Charles de Lorraine, Merci & Jean de Wert battirent Rantzau à Tudelingen le 25. novembre. Cette déroute fit reprendre Rotwil. Du côté de l'Espagne, le maréchal de Brezé battit le 3. septembre la flotte Espagnole à la vûe de Cartagêne, & le maréchal de la Mothe remporta plusieurs avantages en Catalogne. Le roi d'Espagne en personne prit Monçon, que la Mothe ne put secourir. Le prince Thomas n'ayant pû empêcher que les Espagnols ne prissent le 27. mai la ville de Tortone dans le Milanez, prit la ville d'Ast, & celle de Trin le 24. septembre, où le vicomte de Turenne mérita à trente-deux ans le bâton de maréchal de France : le comte du Plessis-Praslin (depuis maréchal de Choiseuil) prit le Pont de Stures le 28. octobre. La reine diminua toutes les pensions d'un tiers. Edit contre les duels : il y en a eu plusieurs à ce sujet rendus sous ce regne.

Avocats au conseil créés en titre d'office, par édit du mois de septembre.

MINISTRES

Secretaires d'état.

Henri-Aug. de Lomenie de Brienne. 1666.

Il a laissé des mémoires.

Cl. Bouthillier, surintendant. 1651.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681.

AbelServien, surintendant 1659.

Léon Bouthillier de Chavigni. 1652.

Fr. Sublet Des-Noyers, surintendant des bâtimens. 1645.

H. de Guenegaud de Planci. 1676.

Mich. le Tellier, chancelier. 1685.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jean-Baptiste Budes de Guesbriant. 1643.

Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657.

Fr. de l'Hôpital. 1660.

H. de la Tour de Turenne. 1675.

Jean de Gassion. 1647.

César de Choiseuil. 1675.

Jos. de Rantzau. 1650.

Nic. de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV. 1685.

Ant. d'Aumont. 1669.

Jacques d'Estampes. 1668.

Charles de Monchi d'Hocquincourt. 1658.

Henri de Senneterre de la Ferté. 1681.

MAGISTRATS.

Premiers Présidens.

Achilles de Harlai. 1712.

Louis le Pelletier se démet en 1712.

Jean-Antoine de Mesmes. 1723.

Procureurs généraux.

Blaise Meliand. 1661.

Nicolas Fouquet. 1680.

Basile Fouquet, reçu en survivance de son frere : Basile Fouquet n'exerça point, & mourut en 1680.

Achilles de Harlai. 1671.

Achilles de Harlai. 1712.

Jean Arnauld de la Briffe. 1700.

Henri-Franç. Dagueseau, depuis chancelier. 1750.

SAVANS & Illustres.

Jean Boucher, ligueur. 1644.

Le président Bouhier. 1746.

Dominique Bouhours. 1702.

Em. Théodore de la Tour de Bouillon, cardinal. 1715.

Nic. Bourbon. 1644.

Louis Bourdaloue. 1704.

Antoinette Bourignon. 1680.

Edme Boursault. 1708.

Guil. de Brebeuf. 1661.

Ch. le Brun, peintre. 1690.

J. de la Bruyere. 1696.

Roger de Rabutin de Bussi. 1693.

Gautier de la Calprenede. 1663.

Jean Galbert Campistron. 1723.

And. Campra. 1744.

Ch. du Cange. 1688.

Jean Dom. Cassini. 1712.

Nic. Caussin, confess. de Louis XIII. 1651.

F. de la Chaize, confesseur du roi. 1709.

Marin Cureau de la Chambre. 1669.
Pierre Cureau de la Chambre. 1693.

Claude-Em. Luillier Chapelle. 1686.

Guillaume Amfrye de Chaulieu. 1720.

Thim. Cheminais. 1689.

Urb. Chevreau. 1700.

Pierre Chirac. 1732.

Fr. Thim. de Choisy. 1724.

Jean Claude. 1687.

Jean le Clerc, ministre. 1736.

En Angleterre, bataille de Neuburi le 29. ſeptembre, entre Charles I. & les Parlementaires, qui ne fut pas plus déciſive que l'avoit été celle de Keinſton. Anne d'Autriche envoie le comte d'Harcourt en Angleterre, pour offrir la médiation de la France entre le roi & le parlement : cette démarche fut ſans ſuccès.

1644.

Meſſieurs d'Avaux & Servien étoient partis dès l'année précédente pour Munſter, avec les inſtructions néceſſaires pour conclure une paix dont l'Europe avoit tant de beſoin, & dont les préliminaires avoient déja été ſignés à Hambourg le 25. décembre 1641. entre les ambaſſadeurs de l'empereur, de la France, de l'Eſpagne & de la Suéde ; mais il y avoit trop d'intérêts différens à ménager, pour ſe flatter que cette paix fût prochaine, & nos plénipotentiaires, qui s'étoient arrêtés à la Haye, y conclurent le premier mars de cette année, avant leur départ pour Munſter, un traité entre le roi & les Etats généraux, confirmatif de celui de 1635. en conſéquence duquel la guerre continua. Le roi leur accorde auſſi le titre de *Hauts & puiſſans Seigneurs*, comme ſept ans auparavant Louis XIII. avoit accordé le titre d'*Alteſſe* aux princes d'Orange, qui juſques-là n'avoient eu que celui d'*Excellence*. Renouvellement du traité de 1641. avec le Portugal.

La défaite de Rantzau à Tudelingen avoit forcé les débris de notre armée d'Allemagne à ſe mettre à couvert en deçà du Rhin, & dès la fin de l'année précédente on avoit tiré le vicomte de Turenne d'Italie pour lui en donner le commandement.

Turenne commence à réparer cette armée à ſes dépens, & paſſe le Rhin pour faire lever le ſiége de Fribourg au

MINISTRES

Secretaires d'état.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere se démet en 1669.

Hugues de Lionne. 1671.

Henri L. de Lomenie de Brienne. 1698.

J. B. Colbert, controlleur général. 1683.

J. B. Colbert de Seignelai. 1690.

Fr. Mich. le Tellier de Louvois. 1651.

Ch. Colbert de Croiss. 1696.

Sim. Arnauld de Pomponne. 1699

Balth. Phelypeaux de Châteauneuf. 1700.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jacq. Rouxel de de Grancei. 1680.

Armand Nompar de Caumont de la Force. 1675.

Louis Foucault. 1659.

César Phœbus d'Albret. 1676.

Phil. de Clairambault. 1665.

Jacques de Castelnau. 1658.

Jean de Sculemberg de Montdejeu. 1671.

Abraham de Fabert. 1662.

François de Créqui. 1687.

Bernard Gigault de Bellesonds. 1694.

Louis de Crevant Humieres. 1694.

Godefroi d'Estrades. 1686.

Phil. de Montault-Benac de Navailles. 1684.

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

Omer Talon. 1652.

Etienne Briquet. 1645.

Jerôme Bignon exerce une seconde fois à la mort de son gendre, n'ayant plus que le rang de second avocat général. 1656.

Jerôme Bignon, fils du précédent. 1697.

Den. Talon. 1698.

Chrétien-François de Lamoignon. 1709.

Achilles de Harlai. 1717.

Henri-Franç. Dagueſſeau, depuis chancelier. 1750.

Joſeph-Omer Joli de Fleuri. 1704.

Antoine Portail, depuis premier préſident. 1736.

Jean le Nain. 1709.

SAVANS & Illuſtres.

Seb. le Clerc, graveur. 1714.

Memnon Cohorn. 1704.

Charles le Cointe. 1681.

Paſc. Colaſſe, muſicien. 1709.

Paul Colomiez. 1692.

J. Commire. 1702.

Geraud de Cordemoi. 1684.

P. Corneille. 1684.

Th. Corneille. 1709.

Pierre Coſte. 1747.

Louis Couſin. 1707.

Ant. Coyſevox, ſculpteur. 1720.

André Dacier. 1722.

Mde. Dacier. 1720.

Ant. Danchet. 1748.

Pierre Danet. 1709.

Gabr. Daniel. 1728.

René Deſcartes. 1650.

André Deſtouches, muſicien. 1749.

J. Domat. 1699.

Jean Doujat. 1689.

Céſar d'Eſtrées, cardinal. 1714.

Gui Creſcent Fagon, premier médecin. 1718.

Ch. Aug. de la Fare. 1713.

Madel. de la Vergne de la Fayette. 1693.

And. Félibien. 1695.

Fr. de Salignac de la Mothe Fenelon, archeveque de Cambrai, précepteur de M. le duc de Bourgogne. 1715.

Tanegui le Févre. 1671.

Ch. Fevret. 1661.

Ant. de Pas de Feuquieres. 1711.

Eſprit Fléchier. 1710.

général Merci, mais la ville fut prise le 28. juillet. Le duc d'Anguien, qui avoit été envoyé au secours de Turenne, n'avoit pû arriver assez tôt pour sauver cette place, & ayant passé le Rhin, il se joignit au vicomte, ayant sous lui le maréchal de Gramont; ce fut alors que se passerent les trois fameuses journées de Fribourg, l'une le 3. août, l'autre le 5. & la troisiéme le 9. si pourtant on peut regarder comme un combat cette troisiéme journée, qui ne fut qu'une poursuite de l'armée ennemie & la prise du canon & du bagage. Le général Merci, qui fut obligé de décamper avec perte de près de neuf mille Bavarois, n'en conserva pas moins la réputation de grand général, par l'habileté de sa retraite, & le duc d'Anguien & Turenne y acquirent celle de premiers capitaines de l'Europe. Sans s'amuser à reprendre Fribourg, les généraux se déterminerent à se rendre maîtres de tout le cours du Rhin; Spire n'attend pas la sommation que le marquis d'Aumont avoit ordre de lui faire, & envoie ses clefs au duc d'Anguien le 29. août. Ce prince prend Philisbourg le 9. septembre; Mayence lui ouvre ses portes le 17. après que Vormes & & Oppenheim se furent rendus. Le maréchal de Turenne prend Benghen, Creutznac & Landau.

Du côté de la Flandre, M. le duc d'Orléans, ayant sous lui les maréchaux de la Meilleraie & de Gassion, prit le 28. juillet Gravelines, défendue vaillamment pendant deux mois par dom Fernando Solis. Ce fut à ce siége, où se signala tout ce qu'il y avoit de grands dans le royaume, que s'éleva la contestation entre le maréchal de la Meilleraie & le maréchal de Gassion, à qui prendroit possession de la ville: on alloit en venir aux mains, quand Lambert, maréchal de camp, défendit aux troupes, au nom de M. le duc d'Orléans, de les reconnoître ni l'un ni

MINISTRES

Secretaires d'état.

Louis-Franç. Marie le Tellier de Barbesieux. 1701.

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727.

Denis-Franç. Voisin, chancelier. 1717.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1725.

Michel Chamillard, controlleur général des finances. 1721.

Jerôme Phelypeaux de Pontchartrain se démet en 1715. mort en 1747.

J. B. Colbert de Torci. 1746.

Louis Phelypeaux, comte de Saint Florentin.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Louis-Armand de Schomberg. 1690.

J. Henri de Durfort de Duras. 1704.

Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne. 1688.

François d'Aubusson de la Feuillade. 1691.

François-Henri de Montmorenci deLuxembourg. 1695.

H. Louis d'Aloigni de Rochefort. 1676.

Gui Aldonce de Durfort de Lorges. 1702.

Jean d'Estrées. 1707.

C'est le premier qui a introduit la dignité de maréchal de France dans la marine.

Cl. de Choiseuil. 1711.

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

Guillaume-Franç. Joli de Fleuri, aujourd'hui procureur général.

Guil. de Lamoignon de Blancmesnil, depuis président du parlement, premier président de la cour des aydes, & ensuite chancelier.

Louis Chauvelin. 1715.

Germain-Louis Chauvelin, depuis président du parlement, secretaire d'état, ensuite garde des sceaux.

SAVANS & Illustres.

Aud. Herc. cardinal de Fleuri, principal ministre & précepteur de Louis XV. 1743.
Claude Fleuri. 1723.
J. de la Fontaine. 1695.
Charles Riviere du Fresni. 1724.
Ant. Furetiere. 1688.
Jean Gallois. 1707.
Pierre Gassendi. 1655.
Th. Germain, orfevre. 1748.
Pier. Giannone. 1748.
Fr. Girardon. 1715.
Ant. Godeau. 1672.
Den. Godefroi. 1681.
Jacq. Godefroi. 1652.
Theodore Godefroi. 1649.
Pier. Goudelin. 1649.
Hug. Grotius. 1645.
Du Gué-Trouin. 1736.
Jean-Bapt. du Hamel. 1698.
J. Hardouin. 1729.
Guil. Harvée. 1657.
Dan. Heinsius. 1655.
Barthel. d'Herbelot. 1675.
Th. Hobbes. 1679.
Guil. Fr. Antoine de l'Hôpital. 1704.
Pierre d'Hosier. 1660.
Antoinette de la Garde des Houlieres. 1694.
Dan. Huet. 1721.
Touss. de Forbin de Janson, card. 1713.
Jean Jouvenet, peintre. 1717.
Athan. Kirker. 1680.
Phil. Labbe. 1667.
Jean le Laboureur. 1675.
Mich. Lambert, musicien. 1696.
Madame de Lambert. 1733.
Bern. Lami. 1715.

l'autre, & donna le tems au prince de décider, suivant la régle, que c'est le droit du régiment des Gardes, à la tête desquels étoit le maréchal de la Meilleraie, d'entrer le premier dans les places conquises. Le prince d'Orange prit de son côté le Sas de Gand le 7. septembre. Au-delà des Alpes, le prince Thomas, général des troupes Françoises, prit la ville de Santia.

Au-delà des Pyrénées, le sort des armes fut différent : dom Philippe de Selve battit le maréchal de la Mothe, qui vouloit empêcher la prise de Lérida. Le roi d'Espagne prit cette place & Balaguier, & fit lever le siége de Tarragone au maréchal, qui fut rappellé & mis à Pierre-Encise. On a dit que le Tellier, secretaire d'état de la guerre à la place de Des-Noyers, eut beaucoup de part à cette disgrace, parce qu'il haïssoit le maréchal de ses liaisons avec Des-Noyers, qui n'avoit pas encore donné la démission de sa charge. Le cardinal voulut lui faire son procès, mais après avoir été trainé à plusieurs tribunaux, le parlement de Grenoble l'ayant pleinement justifié, il sortit du château de Pierre-Encise en 1648.

La guerre civile continue en Angleterre avec divers succès. Olivier Cromwel bat le prince Robert à la bataille d'Yorck le 12. juillet. La reine d'Angleterre sort d'Exceester, que le comte d'Essex se préparoit à assiéger, ayant à peine eu le tems de faire ses couches. Elle arrive à Paris, où leurs majestés la logerent au Louvre, & où elle reçut les respects de toutes les cours souveraines. La guerre entre le pape & le duc de Parme fut terminée cette année par le cardinal Bichi. L'année précédente Lyonne avoit entamé cet accommodement par ordre du roi. Castro fut rendu au duc, qui en fit hommage au Saint Siége.

Le cardinal Pamphilio, malgré l'opposition de la Fran-

MINISTRES

Secretaires d'état.

Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, démis en 1749. sa place donnée à M. Rouillé.

Contrôleurs généraux des finances.

J. B. Colbert. 1683.

C'eſt le premier qui, ſans être ordonnateur, a régi les finances en chef.

Cl. le Pelletier. 1711.

Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727.

Michel Chamillard. 1721.

Nicol. Desmaretz. 1721.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV. 1730.

J. Arm. de Joyeuſe. 1710.

L. Fr. de Bouffiers. 1711.

Anne-Hilarion de Conſtantin de Tourville. 1701.

Anne-Jules de Noailles. 1708.

Nicolas de Catinat. 1712.

Louis-Hector de Villars. 1734.

Noël Bouton de Chamilli. 1715.

Victor-Marie d'Eſtrées. 1737.

François-Louis Rouſſelet de Château-Renaud. 1716.

Seb. le Prêtre de Vauban. 1707.

Conrad de Roſen. 171[illegible].

MAGISTRATS.

SAVANS & Illuſtres.

Mich. Richard de la Lande, muſicien. 1726.
Cl. Lancelot. 1695.
Jean de Launoi. 1678.
Godef. Guil. Leibnitz. 1716.
Cl. de Liſle. 1720.
Jean Locke. 1704.
Louis de Longuerue. 1733.
J. Bapt. Lulli. 1687.
J. Mabillon. 1707.
Louis Maimbourg. 1686.
Louis-Iſaac le Maitre de Saci. 1684.
Nicolas Malebranche. 1715.
Fr. Manſard. 1666.
Hardouin Manſard. 1709.
Pierre de Marca. 1662.
Nic. de la Marc. 1723.
Jacq. Marſollier. 1724.
Jules Maſcaron. 1703.
J. Bapt. Maſſillon. 1743.
Cl. Mélan, graveur. 1688.
Gilles Menage. 1692.
Cl. François Menetrier. 1705.
Marin Merſenne. 1648.
Jean-Ant. de Meſmes, comte d'Avaux. 1709.
Fr. Eudes de Mezerai. 1683.
Pierre Mignard. 1695.
Jean Milton. 1674.
Jean-Bapt. Poquelin de Moliere. 1673.
Mich. Molinos. 1692.
Nicolas-Hub. Mongault. 1747.
Bernard de la Monnoie. 1728.
Charl. de Sainte Maure duc de Montauſier, gouverneur de Monſeigneur. 1690.

ce, succéde à Urbain VIII. sous le nom d'Innocent X. par les intrigues des Barberins, qui eurent tout le tems de s'en repentir, & qui vinrent chercher un asyle en France contre ce même pontife, qui leur devoit son élévation.

Les Théatins fondés dès 1594. s'établissent à Paris.

1645.

Le maréchal de Turenne ayant appris la victoire remportée à Tabor le 6. mars par Tortenson, sur les Impériaux, voulut en profiter pour s'avancer dans l'Allemagne, & empêcher Merci d'entrer dans la Franconie. Sa marche fut pénible; Rosen envoyé à la découverte, crut que les Impériaux étoient loin, & le maréchal cédant à l'importunité de la cavalerie Allemande, qui demandoit des quartiers pour se rafraîchir, la sépara & prit le sien à Mariendal: Merci profitant de cette faute, la seule que Turenne ait jamais pû se reprocher, vint l'attaquer avant qu'il eût pû rassembler ses quartiers, & le battit à Mariendal le 5. mai. Le duc d'Anguien quitta l'armée de Champagne qu'il commandoit, & accourut au secours de M. de Turenne, après avoir aidé en chemin le marquis de Villeroi à prendre la forteresse de la Mothe en Lorraine, qui fut rasée. Ce prince, joint à M. de Turenne & au maréchal de Gramont, s'avança vers la Baviere, prit Wimphen, qui lui ouvroit un passage sur le Nekre, malgré la défection de Conigsmark, attaqua, contre l'avis de M. de Turenne, le général Merci le 3. août à Nortlingue, ville impériale de la Suabe, & le défit à plattes coutures: Merci y fut tué, & le maréchal de Gramont, qui avoit été fait prisonnier, fut échangé avec le général Gleshe. Le duc d'Anguien étant tombé malade des fatigues de la campagne, le maréchal de Turenne & le maréchal de Gramont continuerent

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
	Maréchaux de France.		De Monteſquieu. 1755.
	Nic. du Blé d'Huxelles. 1730.		Charles de Montchal. 1651.
	René Froullai de Teſſé. 1725.		Bernard de Montfaucon. 1741.
	Nic. Aug. de la Baume de Montrevel. 1716.		Louis Moréri. 1680.
	Camille d'Hoſtun de Talard. 1728.		Jean Morin. 1634.
	Henri d'Harcourt. 1718.		François de la Mothe le Vayer. 1672.
	Ferdin. de Marſin. 1706.		Antoine Houdart de la Motte. 1731.
	Jacques de Fitz-James de Berwick. 1734.		Françoiſe Bertaud de Motteville. 1689.
	Charles-Auguſte Goyon de Matignon. 1729.		Muratori. 1756.
	Jacques Bazin de Bezons. 1733.		Baptiſte Nani. 1678.
	Pierre de Monteſquiou. 1725.		Robert Nanteuil. 1678.
			Gabriel Naudé. 1653.
			Iſaac Newton. 1727.
			Pierre Nicole. 1695.
			Ant. card. de Noailles. 1729.
			André le Nôtre. 1700.
			Pierre-Joſeph d'Orléans. 1698.
			Ant. Pagi. 1699.
			Daniel Pappebrock. 1714.
			Jean Parocel, peintre. 1704.
			Blaiſe Paſcal. 1662.
			Gui Patin. 1672.
			Etienne Pavillon. 1705.
			Jean Pecquet, médecin. 1674.
			Paul Fontanier Peliſſon. 1693.
			Charles Perrault. 1703.
			Claude Perrault. 1688.
			Denis Petau. 1652.
			Paul Pezron. 1706.
			Bern. Picard, graveur. 1733.
			Melchior de Polignac, cardinal. 1741.
			Alexandre Pope. 1744.
			Nic. Pouſſin, peintre. 1665.
			Sam. Puffendorf. 1694.
			Pierre Puget, ſculpteur. 1695.
			Pierre du Puis. 1652.

le siége d'Hailbron, que ce prince avoit investi. L'archiduc Léopold, frere de l'empereur, & le général Galas, qui vinrent prendre le commandement de l'armée Impériale, dégagerent Hailbron, & reprirent tout ce qu'on leur avoit enlevé entre le Nekre & le Danube. M. de Turenne finit la campagne de ce côté par la prise de Treves, le 19. novembre, où il rétablit l'électeur, devenu libre par la médiation du roi, qui déclara que sans cette condition il n'écouteroit aucune proposition de paix.

Du côté de la Flandre, M. le duc d'Orléans, ayant sous lui le maréchal de Gassion & Rantzau, prit le fort de Mardik le 10. juillet; Rantzau en obtint le bâton de maréchal de France. Le fort de Link est rendu le 23. à Gassion. Bourbourg est pris le 9. août, Bethune le 30. ainsi que Cassel, Etaire, Merville & Saint-Venant. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, les maréchaux de Gassion & Rantzau prirent Lilers, la Mothe-aux-Bois, Armentieres, Varneton, Comines, Marchiennes, le Pont-à-Vendin, Lens, Orchies, l'Ecluse & Arleux. Le prince d'Orange se borna à la prise de Hults, encore y fut-il engagé, comme malgré lui, par la facilité que Gassion y apporta. La jalousie de la Hollande contre la Zélande empêcha de faire le siége d'Anvers, dans la crainte que le port d'Anvers ne fît tomber le commerce d'Amsterdam. Les ennemis reprennent Cassel & le fort de Mardik.

Le comte d'Harcourt ayant remplacé le maréchal de la Mothe en Catalogne, tenoit la campagne, pendant que le comte du Plessis-Praslin faisoit le siége de Roses, qui se rendit le dernier mai, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte : il fut fait maréchal de France. La prise de cette ville donnoit la communication libre entre la Catalogne & le Roussillon. Le comte d'Harcourt, après s'être

SAVANS & Illustres.

Pasquier Quesnel. 1719.
Phil. Quinault. 1688.
Jean de la Quintinie. 1686.
Hon. de Beuil de Racan. 1670.
Jean Racine. 1699.
Jean-Armand le Bouthillier de Rancé. 1700.
Prince Ragotski. 1732.
René Rapin. 1687.
Rapin de Thoiras. 1725.
Franç. Regnier Desmaretz. 1713.
Silv. Regis. 1707.
Jean-François Renard. 1709.
Eust. Renaudot. 1720.
Jean-François Paul de Gondi de Retz, cardinal. 1679.
Hyacinthe Rigaud, peintre. 1744.
François de la Rochefoucauld, cardinal. 1645.
Fr. duc de la Rochefoucauld. 1680.
Ch. Rollin. 1741.
Jean de Rotrou. 1650.
Jean-Bapt. Rousseau. 1741.
Charles de la Rue. 1725.

SAVANS & Illustres.

D. Thierri Ruinart. 1709.
Pierre du Ryer. 1656.
Ch. de S. Denis de Saint-Evremond. 1703.
César Vichard de Saint-Real. 1692.
Abel-Louis de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire. 1697.
Cl. de Sainte-Marthe. 1690.
Louis } de Ste. Marthe. 1656.
Sevole } *jumeaux.* 1650.
Denis de Salo. 1669.
Denis Salvaing. 1688.
Nicolas Samson. 1667.
Jean-Bapt. de Santeuil. 1697.
Jean-François Sarasin. 1654.
Claude Saumaise. 1653.
Paul Scaron. 1660.
Mad. de Scuderi. 1701.
J. Renaud de Segrais. 1701.
Jean Selden. 1654.
Jean-François Senault. 1670.
Marie de Rabutin de Sevigné. 1696.

SAVANS & Illustres.

Rich. Simon. 1712.
Vittorio Siri. 1685.
Jacques Sirmond. 1651.
Benoit de Spinosa. 1677.
Eust. le Sueur, peintre. 1655.
Michel le Tellier, confesseur du roi. 1719.
L. Thomassin. 1695.
Seb. le Nain de Tillemont. 1698.
Nic. Toinard. 1707.
Jos. Pitton de Tournefort. 1708.
René-Jos. de Tournemine 1739.
Jean Foi-Vaillant. 1706.
Adrien de Valois. 1692.
Henri de Valois. 1676.
Ant. Varillas. 1696.
Louis le Vau, architecte. 1670.
Fr. Vavasseur. 1681.
Cl. Faure de Vaugelas. 1649.
René Aubert de Vertot. 1735.
Vincent Voiture. 1648.
Jean Warin. 1672.

emparé d'Agrammont & de Saint Aunais, passa la Segre, gagna la bataille de Liorens le 23. juin contre dom André Cantelme, & prit Balaguier.

Conjuration des Catalans, conduite par la baronne d'Albi, par l'abbé Gallicans, & par Onufre Aquilles, pour se remettre sous l'obéissance des Espagnols. Elle est découverte & dissipée par le comte d'Harcourt.

Du côté du Portugal, les Espagnols, sous le commandement du marquis de Terracuse, furent battus & contraints de lever le siége d'Elvas. Le jeune duc de Savoie étoit rentré dans Turin & dans les autres places où il y avoit garnison Françoise, par le traité conclu dès le 3. avril. Le prince Thomas vouloit achever de chasser les Espagnols de son pays : il s'empara de Rocca di Vigevano; ensuite ayant voulu joindre le maréchal du Plessis-Praslin, qui lui amenoit du secours de France, il força les quartiers des Espagnols, & passa la riviere de Mora.

Le cardinal Mazarin ayant tenté en vain de faire oublier à Innocent X. l'opposition qu'il avoit mise à son exaltation, se réconcilie avec les Barberins, que le pape maltraitoit, quoiqu'il leur dût le pontificat. Mazarin les reçoit à Paris, & donne à l'aîné, nommé Antoine, l'archevêché de Reims, & la charge de grand aumônier de France. Le duc de Saint-Simon se démet de la charge de premier écuyer, en faveur de Beringhen. Anne d'Autriche commence le bâtiment de l'église du Val-de-grace, dont François Mansard fut l'architecte.

Le 6. novembre la princesse Marie de Gonzague, fille du défunt duc de Mantoue, épousa, dans la chapelle du Palais royal, Ladislas IV. roi de Pologne. Elle se remaria depuis à Casimir, successeur de ce prince. C'étoit elle que M. le duc d'Orléans avoit voulu épouser, & qui se consola

ensuite avec Chalais de l'opposition que la reine avoit mise à ce mariage, & de l'inconstance de Gaston. La maréchale de Guébriant la conduisit en Pologne, avec le titre d'ambassadrice. On ne doit pas omettre, à l'honneur de cette dame, que Ladislas, pour témoigner la haute estime qu'il faisoit de sa personne, voulut qu'on lui rendit les mêmes honneurs qu'avoit eus l'archiducheſſe d'Inspruc Claude de Médicis en 1637. lorsqu'elle amena à Varsovie la reine Cécile, fille de l'empereur Ferdinand II. premiere femme de Ladislas. La maréchale de Guébriant mourut en 1659. on dit qu'elle devoit être dame d'honneur de Marie-Therese : le titre de maréchale de France, dit le Laboureur, lui appartenoit autant qu'à son mari. Les rebelles d'Angleterre font trancher la tête à Guillaume Lawd, archevêque de Cantorberi. La guerre y étoit toujours aussi vive, mais la bataille de Naerbi, donnée le 24. juin, où le chevalier Thomas Fairfaix & Olivier Cromwel mirent en déroute l'armée de Charles I. fut décisive contre lui.

1646.

En Allemagne, le vicomte de Turenne ne put faire de grandes entrepriſes faute de secours : s'étant joint aux Suédois & aux Hessois, il forma le siége d'Ausbourg, qu'il fut contraint de lever, & se vit tout à coup arrêté par le traité de neutralité que la France avoit signé avec le duc de Baviere : la jalousie que la régente commençoit à prendre des Suédois, & l'avantage que l'on trouvoit à séparer l'électeur du parti de l'empereur, en furent les motifs.

Christine, reine de Suéde, devenue majeure, envoya en France le comte de la Gardie, qu'elle avoit, dit-on, fort aimé, pour entretenir l'union entre le roi & elle.

En Flandres, M. le duc d'Orléans, ayant avec lui le ma-

réchal de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, & les maréchaux de Gramont & de Gassion, fit le siége de Courtrai, qu'il prit le 28. juin, malgré les inquiétudes que donnoit l'armée ennemie, commandée par le duc de Lorraine, Picolomini, & les généraux Bec & Lamboi. On comptoit que cette conquête faciliteroit celle de Gand ou d'Anvers que l'on projettoit : mais soit le grand âge du prince d'Orange, qui mourut l'année d'après, soit l'opposition d'intérêts entre la province de Hollande & celle de Zélande, soit la jalousie des Hollandois, qui méditoient déja de se séparer de l'alliance de France, ces projets n'eurent point d'effet. M. le duc d'Orléans marcha vers Bergues-Saint-Vinox, qu'il prit le premier d'août. De-là il vint assiéger Mardik, que les Espagnols avoient repris pendant l'hiver : le siége fut fort meurtrier, & dura dix-sept jours, parce que Lamboi & Caracéne, campés sous Dunkerque, rafraîchissoient cette place ; mais la flotte Hollandoise, qui parut, avança le siége, & Mardik se rendit le 24. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, le duc d'Anguien se prépara à la prise de Dunkerque par celle de Furnes. Cette ville se rendit le 7. de septembre, & Dunkerque le 7. octobre. Le jeune roi avoit voyagé pour la premiere fois, & étoit venu le printems jusqu'à Amiens, où s'assembloit l'armée.

Il n'y eut rien de considérable en Savoie, où les Espagnols conservoient toujours quelques places ; mais le cardinal Mazarin, qui vouloit venger les Barberins de l'ingratitude du pape, & qui avoit encore plus à cœur de venger l'injure personnelle que lui avoit faite Innocent X. en refusant un chapeau à son frere l'archevêque d'Aix, fit le siége d'Orbitello en Toscane, qui appartenoit aux Espagnols, afin de s'approcher de Rome. Le prince Thomas

eut le commandement de l'armée de terre, & le duc de Brezé de celle de mer. Le prince Thomas ayant ouvert la tranchée, la flotte Eſpagnole, commandée par Pimentel, vint au ſecours, & l'amiral de Brezé livra le combat le 14. juin; il fut ſanglant, les Eſpagnols furent battus, mais l'amiral de Brezé y fut tué à l'âge de vingt-ſept ans, & le prince Thomas obligé de lever le ſiége. On ne donne le titre d'*Amiral* à M. de Brezé, que parce qu'il en faiſoit les fonctions : car cette charge ſupprimée en 1627. ne fut recréée qu'en 1669. & M. de Brezé avoit ſeulement le titre de *Surintendant des mers :* le duc d'Anguien voulut lui ſuccéder en cette charge, mais la reine, pour éluder ſa demande, s'en fit expédier le brevet pour elle-même.

L'échec d'Orbitello fut réparé par la priſe de Piombino, qui ſe rendit le 8. octobre aux maréchaux de la Meilleraie & du Pleſſis, & par celle de Portolongone, dont ils s'emparent le 29. du même mois. La priſe de cette derniere place fut plus ſenſible au pape que ne l'eût été celle d'Orbitello, & que ne l'étoit celle de Piombino, parce que ſon neveu Ludoviſio en avoit le domaine utile. La réconciliation des Barberins avec le pape ſuivit bien-tôt ces expéditions, & le chapeau de cardinal fut envoyé à l'archevêque d'Aix, frere du cardinal Mazarin, qui ſe fit appeller cardinal de Sainte Cécile.

Le duc de Modene ſe déclare pour la France. En Catalogne, le comte d'Harcourt fut battu par Leganès le 21. novembre, & forcé de lever le ſiége de Lérida. Charles I. s'étoit jetté entre les bras des Ecoſſois, les deux chambres de Weſtminſter le déclarerent déchu de tous ſes droits à la couronne. Mort de Henri II. prince de Condé, le 26. décembre.

1647.

Cette année ne fut pas heureuſe pour la France. Les plénipotentiaires pour la paix continuoient leurs conférences, où ils avoient invité tous les princes & états de l'empire, ce qui déplaiſoit fort à l'empereur, qui avoit peine à traiter d'égal à égal avec des puiſſances qu'il vouloit accoutumer à le regarder comme leur ſouverain : les Catholiques s'aſſembloient à Munſter, & les Proteſtans à Oſnabruc : on avoit envoyé le duc de Longueville à Munſter en qualité de plénipotentiaire ; les deux autres étoient bien mal enſemble : Servien, grand homme d'état, avoit toute la confiance du cardinal, mais d'Avaux étoit un génie ſupérieur. On peut remarquer que la même diviſion étoit entre Salvius, créature de la reine, & Oxenſtiern, fils du chancelier, tous deux plénipotentiaires de Chriſtine.

Suſpenſion d'armes entre l'Eſpagne & les Hollandois, qui finit par le traité de paix ſigné entre ces puiſſances l'année d'après. Antoine Brun, Francomtois, & plénipotentiaire de Philippe IV. ſervit bien ſon maître dans cette occaſion, où Servien ſe laiſſa abuſer. Priſe de Tubinge dans le Wirtemberg, par le maréchal d'Hocquincourt.

Le maréchal de Turenne, qui reçut ordre, en conſéquence du traité de neutralité ſigné avec la Baviere, de repaſſer le Rhin & d'entrer dans le Luxembourg, ne fut pas le maître de ramener avec lui la cavalerie Allemande, qui ſe donna à Wrangel, général Suédois. L'électeur, délivré de la crainte que lui donnoit notre armée, ſe rejoignit à l'empereur.

En Flandres, l'archiduc Léopold, frere de l'empereur, inſtruit des diſpoſitions des Hollandois, & qui n'avoit plus

à en craindre de diverſion, prit Armentieres le 31. mai, malgré la vigoureuſe réſiſtance de du Pleſſis-Belliere, après quatorze jours de tranchée ouverte, & s'empara enſuite de Comines; de-là, ayant fait le ſiége de Landreci, que la méſintelligence de Gaſſion & de Rantzau empêcha de ſecourir, il s'en rendit maître le 18. juillet. Rantzau, après s'être emparé du fort de la Kenoque, prit Dixmude le 13. juillet, & Gaſſion reçut la Baſſée à compoſition le 19. ayant appris que l'archiduc marchoit au ſecours. Rantzau prit le fort de Nieudam & de l'Ecluſe, & fut attaqué au retour par le marquis de Caracéne : l'avantage fut égal.

Le maréchal de Gaſſion fait le ſiége de Lens, il y fut bleſſé à mort le 28. ſeptembre, & mourut le 2. octobre. Lens fut pris le 3. *& la France*, dit Monglat, *en gagnant une bicoque, perdit un grand capitaine.* Il répondoit à ceux qui lui propoſoient de ſe marier, *qu'il n'eſtimoit pas aſſez la vie, pour en vouloir faire part à quelqu'un.* Il étoit mal avec le cardinal quand il mourut; il fut enterré à Charenton : ſon gouvernement de Courtrai, où il s'étoit établi une eſpéce d'empire, fut donné à Paluau, & le maréchal de Rantzau lui ſuccéda dans le commandement de l'armée. La campagne finit par le ſiége de Dixmude, que les Eſpagnols reprirent le 14. novembre.

En Italie, le connétable de Caſtille reprit Nice de la Paille le 23. mai; mais le duc de Modene qui s'étoit déclaré pour la France, & la révolte des Napolitains, l'empêcherent de rien entreprendre.

Les Napolitains, accablés d'impôts, ſe révoltent, ayant à leur tête un homme de la lie du peuple, nommé Mazanielle : cette premiere émeute fut calmée par le duc d'Arcos, viceroi de Naples, qui fit aſſaſſiner Mazanielle. En-

viron deux mois après, Dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. étant entré dans la ville pour y punir les coupables, la révolte recommença, ayant pour chef le nommé Gennare, qui avoit pris la place de Mazanielle: cependant, plus prudent que Mazanielle, il fut d'avis que l'on se mît sous la protection de la France; en conséquence, le duc de Guise qui étoit à Rome, où il poursuivoit la dissolution de son mariage avec la comtesse de Bossu, fut invité à venir se mettre à la tête des rebelles: il se rendit à Naples, où il fut déclaré généralissime. La France ne profita point de cet événement: le duc de Richelieu se contenta d'insulter la flotte Espagnole sans la poursuivre, & M. de Guise ne reçut ni les vivres, ni l'argent qu'on lui avoit promis: on prétend qu'il avoit dessein de se faire roi de Naples, mais étoit-ce une raison pour l'abandonner?

En Catalogne, le duc d'Anguien, qui s'appella le prince de Condé depuis la mort de son pere arrivée le 26. décembre 1646. fut obligé de lever le siége de Lérida le 17. juin. Le parlement d'Ecosse livre Charles I. aux parlementaires: ce prince se sauve dans l'isle de Wich, où il se croyoit en sûreté, mais il y trouva une nouvelle prison. Le roi fut attaqué de la petite vérole le 10. novembre, & en fut dangereusement malade.

Le maréchal de Schomberg eut la charge de colonel des Suisses, vacante par la mort de Bassompierre, dont on refusa l'agrément au duc de Longueville. Ce fut vers cette année que commencerent les troubles à l'occasion du Jansénisme.

1648.

La paix de Munster & la guerre de Paris feront les deux

grands objets de cette année, après que l'on aura parcouru les opérations de la guerre : elle étoit auſſi vive en Allemagne, que ſi la paix n'avoit pas été prête à ſe faire. Le maréchal de Turenne ſe rejoignit aux Suédois, commandés par Wrangel & par Conigſmark, dont il s'étoit ſéparé l'année d'auparavant par ordre de la cour, & ſe jetta dans la Baviere, pour punir le duc de l'infraction qu'il avoit faite à la neutralité où il s'étoit engagé. Le général Mélander & Montécuculli furent battus à Summerhauſen près d'Auſbourg le 17. mai ; le duc de Baviere, âgé de ſoixante & dix-huit ans, & qui mourut en 1651. fut contraint de ſe ſauver de ſes états, qui furent ſaccagés ; les Suédois pillerent le 26. juillet le château de Prague & la petite ville, où Conigſmark fit un butin immenſe : les nouvelles de la paix mirent fin à cette guerre.

Traité de paix ſigné à Munſter le 30. janvier, entre l'Eſpagne & la Hollande, par lequel le roi d'Eſpagne renonce pour lui & ſes ſucceſſeurs à tout droit ſur les Provinces-Unies, qu'il reconnut pour états ſouverains & libres.

Cette paix qui privoit la France de l'alliance de la Hollande, malgré les aſſurances qu'avoit données cette république de ne s'en jamais ſéparer, encouragea l'Eſpagne à de nouveaux efforts contre la France affoiblie par les guerres civiles.

L'archiduc Léopold prend Courtrai le 19. mai ; le comte de Paluau en avoit diminué la garniſon pour renforcer l'armée du prince de Condé, qui faiſoit le ſiége d'Ipres, & qu'il prit le 28. ayant ſous lui les maréchaux de Gramont & de Rantzau. Furnes ſe rend à l'archiduc le 3. août, & Lens le 19. du même mois. Le prince de Condé, qui n'avoit pu empêcher la priſe de cette derniere ville,

attaqua l'archiduc dans la plaine de Lens, & emporta sur lui une victoire complette le 20. août : le maréchal de Gramont commandoit l'aile gauche, & le duc de Châtillon le corps de bataille. Cette victoire fut suivie du siége de Furnes, que le prince de Condé reprit le 10. septembre, ayant sous lui le maréchal de Rantzau ; mais les *Barricades* de Paris le rappellerent à la cour, qui avoit besoin de lui pour l'opposer aux Frondeurs.

En Catalogne, le maréchal de Schomberg prit Tortose le 10. juillet. La révolte de Naples finit par la prise du duc de Guise, qui, étant sorti de la ville pour aller faire le siége de la petite ville de Nisitra, ne put y rentrer, & fut fait prisonnier le 6. avril ; on le conduisit en Espagne, où il resta prisonnier jusqu'en 1652. Les Espagnols craignoient que ce prince n'entretînt la révolte de Naples, en faisant valoir les droits qu'il prétendoit avoir sur cette couronne, par Ioland d'Anjou, duchesse de Lorraine, fille de René roi de Sicile : ce fut le prince de Condé, qui, ayant passé dans le parti des Espagnols, obtint d'eux sa liberté. Il mourut en 1664.

Le duc de Modene, que le cardinal d'Este son frere, protecteur de la couronne de France à Rome, avoit gagné à la France, après avoir forcé, conjointement avec le maréchal du Plessis-Praslin, les retranchemens du marquis de Caracéne, près Crémone, le 30. juin, fut obligé de lever le 6. octobre le siége de Crémone, dont la garnison étoit rafraîchie incessamment par les Espagnols.

Traités de Munster & d'Osnabruc, signés, le premier à Munster le 24. octobre avec les Catholiques, & le second à Osnabruc avec les Protestans, dès le 6. août précédent. Le roi d'Espagne qui avoit signé le sien dès le 30. janvier avec les Hollandois, se résolut, comme nous l'avons dit,

à la continuation de la guerre avec la France, qui ne finit qu'à la paix des Pyrénées. Les principaux articles du traité de Munſter furent, qu'il ſeroit créé un huitiéme électorat en faveur de la ligne Palatine de Baviere, nommée Rodolphine, & qu'au cas que la ligne Guillelmine ou l'autre vînt à manquer, alors le huitiéme électorat ſeroit ſupprimé; qu'il ne ſeroit rien fait dans l'empire ſans l'avis & le conſentement d'une aſſemblée libre de tous les états de l'empire; que chacun deſdits états jouiroit librement & à perpétuité du droit de faire entr'eux & avec les étrangers des alliances pour leur ſûreté & pour leur conſervation, pourvû qu'elles ne fuſſent pas contre l'empereur & l'Empire; que par rapport à la France, la ſuprême ſeigneurie ſur les évêchés de Metz, Toul & Verdun, & ſur Moyenvic, lui appartiendroit; que l'empereur & l'Empire céderoient au roi tous leurs droits ſur Pignerol, ainſi que ſur Briſac, le Landgraviat de la haute & baſſe Alſace, le Sundgaw & la préfecture provinciale des dix villes impériales ſituées en Alſace; que le roi auroit droit de tenir une garniſon à Philiſbourg, &c. Il fut encore dit par ce traité, que ceux de la Confeſſion d'Auſbourg qui avoient enlevé les biens des égliſes catholiques, ſeroient maintenus dans leur poſſeſſion, & qu'il ſeroit libre aux autres princes de l'Empire qui deſiroient d'embraſſer la même confeſſion, d'en pratiquer les exercices comme il leur paroîtroit convenable. Le duc de Lorraine ne fut point compris dans ce traité; on remit à diſcuter ſes intérêts lors de la paix avec l'Eſpagne.

Par le traité d'Oſnabruc entre la Suéde & l'Empire, on céda à perpétuité à la couronne de Suéde toute la Poméranie citérieure, l'iſle de Rugen, Stettin, & quelques autres places dans la Poméranie ultérieure, les embouchures

de l'Oder, Wiſmar, l'archevéché de Bremen, & l'évéché de Ferden, &c. Ces traités ſont regardés comme le code politique d'une partie de l'Europe, & ont été depuis le fondement de tous ceux qui ont été faits entre les mêmes puiſſances. Le pape & les Vénitiens avoient été les médiateurs de cette paix; Fabio Chigi (depuis Alexandre VII.) pour le pape, & Contarini pour les Vénitiens.

Guerre civile. Voici quelle en fut l'occaſion. On avoit retenu les gages des officiers du parlement : le peuple accablé par les impôts les excitoit, & entr'autres édits burſaux, l'édit de création de douze charges de maîtres des requêtes, auquel ceux de ce corps avoient formé oppoſition dès le 17. janvier, donna lieu aux premiers mouvemens. Le parlement de Paris rendit deux arrêts d'union avec les parlemens & autres compagnies du royaume, l'un du 13. mai, l'autre du 15. juin. (On peut lire ces événemens dans les mémoires du tems, qui ſont curieux & en grand nombre.) Les préſidens Gayan & Barillon avoient été arrêtés dès le commencement de l'année, ſans que cela eût eu de ſuites : le cardinal crut que le jour que l'on chantoit le *Te Deum* à Notre-Dame, pour le gain de la bataille de Lens, qui étoit le 26. août, ſeroit une occaſion favorable pour faire arrêter deux autres membres du parlement. On fit donc arrêter le préſident Potier de Blancmenil & Brouſſel : le premier, neveu de l'évêque de Beauvais, ne pouvoit pardonner à la reine le dégoût qui lui avoit pris pour ſon oncle au commencement de la régence : le ſecond, n'ayant pour tout mérite que ſa pauvreté & beaucoup de hardieſſe, étoit mécontent de la régente qui avoit refuſé une compagnie aux gardes à ſon fils. Cet empriſonnement fit plus de bruit qu'on ne s'y étoit attendu. Le peuple les redemanda; bien-tôt les chaînes furent ren-

dues dans Paris, (c'eſt ce qu'on appelle la journée des *Barricades*,) & la reine fut forcée à rendre les priſonniers. Le bien public, comme il arrive preſque toujours dans les révoltes, n'étoit que le prétexte de ces troubles, excités par les mécontens du gouvernement, qui, ſans oſer attaquer la majeſté royale, s'en prenoient au miniſtre : c'eſt ce qui fit donner aux deux partis les noms de *Frondeurs* & de *Mazarins*. A la tête des Frondeurs étoient le duc de Beaufort, ſauvé du château de Vincennes, où il étoit priſonnier depuis cinq ans, de Retz, coadjuteur de Paris, qui fut depuis cardinal, la ducheſſe de Longueville, le prince de Marſillac qui l'aimoit, le prince de Conti, le duc de Vendôme, ſon beau-frere le duc de Nemours, le duc de Bouillon qui étoit l'ame de ce parti, le maréchal de Turenne ſon frere, le maréchal de la Mothe, &c. Du côté de la cour étoient le prince de Condé, le maréchal de Gramont, le duc de Châtillon, &c. & ce qu'il y a de ſurprenant dans toutes ces révolutions, c'eſt qu'en moins de trois années on vit les intérêts changer totalement : le prince de Conti, chef des rébelles contre le cardinal, épouſer ſa niéce ; le prince de Condé aſſiéger Paris pour le roi, puis défendre Paris contre le roi ; ce même prince de Condé ramener le cardinal triomphant dans Paris, enſuite être mis en priſon par ce même cardinal ; enfin, le maréchal de Turenne ſe ſéparer du prince de Condé, & donner contre lui la bataille de Saint-Antoine. Le duc d'Orléans flottoit entre les deux partis ; & ſuivant ſon caractere, & les intérêts de l'abbé de la Riviere, il en changea plus d'une fois. Chavigni, devenu ſuſpect au cardinal, eſt mis à Vincennes, & puis transféré au Havre-de-Grace : le parlement raccommodé avec la cour par la déclaration du 4. octobre, obtient ſa liberté, mais il ne

fut point rétabli, & ne survécut guéres à sa disgrace.

Marguerite de Rohan, fille de Henri duc de Rohan, dont le duché créé en 1603. avoit été éteint par sa mort en 1638. faute d'hoirs mâles, conformément à la clause apposée dans les lettres, obtient du roi de nouvelles lettres pour son mari Henri de Chabot & elle, & pour leurs descendans mâles; elles ne furent enregistrées qu'en 1652.

Erection de la terre de Cœuvres en duché-pairie, sous le nom d'Estrées; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1663.

Le comté de Guiche érigé en duché-pairie sous le nom de Gramont; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1663.

Comté de Tresmes érigé en duché-pairie en faveur de René Potier, fils de Louis baron de Gèvres, secretaire d'état : il descendoit de Jacques Potier, conseiller au parlement, qui eut deux fils, dont l'aîné fut président à mortier, & le second fils fut la tige des ducs de Tresmes; les lettres de pairies ne furent enregistrées qu'en 1663.

En Angleterre, après diverses rencontres entre les troupes restées fidéles à Charles I. & les rebelles, Cromwel qui apprend qu'il y a eu quelques négociations entre ce prince & les parlementaires, casse la plus grande partie du parlement, & fait transférer le 28. de septembre Charles I. de l'isle de Wich au château de Hurts. On eût dit que la contagion de la révolte avoit gagné toute l'Europe : l'Angleterre fait le procès à son roi, la fidélité du parlement de Paris se trouve ébranlée par les séditieux, tandis que les Janissaires étrangloient environ dans le même tems le Sultan Ibrahim.

1649.

La déclaration de l'année précédente n'avoit produit

qu'un calme apparent ; le parlement s'assembla sous le prétexte des infractions faites à la déclaration.

Le roi se voit réduit par les Frondeurs à sortir de sa capitale, dans le même tems que la paix de Munster faisoit respecter sa puissance dans toute l'Europe : il se retire à Saint-Germain la nuit du 6. janvier, & le 7. M. le prince, accompagné du duc d'Orléans, fait le blocus de Paris : il prend Charenton le 8. février ; le duc de Châtillon y fut tué. Tancrede, qui prétendoit être fils du duc de Rohan, avoit été tué quelques jours auparavant ; sa mort mit fin au procès qu'il avoit intenté à Marguerite de Rohan Chabot. L'Espagne, sollicitée par les princes, prend part aux troubles civils pour les fortifier, & l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas, se prépare à entrer en France à la tête de quinze mille hommes. La reine, justement allarmée, écoute les propositions du parlement, qui de son côté étoit épuisé d'argent, qui voyoit dépérir ses troupes, & qui n'avoit guéres de confiance dans ses généraux. Les troubles s'appaisent, & les conditions de l'accommodement sont signées le 11. mars, sans qu'aucun des partis eût satisfaction ; le parlement demeurant en liberté de s'assembler, ce que la cour avoit voulu empêcher au moins pour le reste de l'année, & la cour conservant son ministre, dont le parlement & le peuple avoient demandé l'éloignement. Il y eut une amnistie générale, dans laquelle furent compris & nommés tous les hommes considérables du parti rebelle ; mais le cardinal affecta, pour mortifier le coadjuteur, de ne l'y pas nommer, voulant le confondre dans la foule.

La reine ne voulut pas que le roi rentrât d'abord dans Paris ; elle le mena à Compiégne, sous prétexte de s'approcher de l'armée de Picardie ; & ce ne fut que le 18. août que leurs majestés rentrerent dans Paris, ayant dans leur

caroſſe le prince de Condé & le cardinal Mazarin, contre lequel le parlement avoit rendu des arrêts ſanglans : cette paix n'empêcha pas les troubles dans le royaume, ſur-tout en Provence & en Guyenne, où les parlemens s'étoient déclarés, à l'exemple de celui de Paris, contre leurs gouverneurs, le comte d'Alais & le duc d'Epernon.

Les Eſpagnols profitant des troubles civils de France, reprirent Ipres le 8. mai, & Saint-Venant le 10. Le comte d'Harcourt défait un corps de troubles Lorraines près de Valenciennes le 10. juin, & taillé en piéces huit cens chevaux entre Douai & Saint-Amand le 23. Il avoit inveſti Cambrai, dont il fut obligé de lever le ſiége le 3. juillet, & il finit cette campagne par la priſe de Condé, en deux jours de tranchée ouverte, le 25. août, mais il l'abandonna, ne jugeant pas que cette place fût en état d'être conſervée pendant l'hiver.

En Italie, le duc de Modene fit ſon accommodement avec les Eſpagnols, de l'aveu du cardinal Mazarin, qui n'étoit pas en état de le ſecourir.

En Catalogne, Dom Juan de Garai, après avoir eu quelques avantages, fut obligé d'abandonner l'idée qu'il avoit de faire le ſiége de Barcelonne, où Marſin fit entrer garniſon Françoiſe.

Charles I. a la tête tranchée à Witehal le 9. février, dans ſa cinquante-uniéme année. La chambre des pairs fut ſupprimée, le ſerment de fidélité & de ſuprematie aboli, & tout le pouvoir remis entre les mains du peuple. Cromwel, déclaré général perpétuel des troupes de l'état, régna ſous le titre de Protecteur. La nation qui ſouffrit ce parricide, le déteſta ſi-tôt qu'il fut commis : les ennemis mêmes de Charles ne purent s'empêcher d'admirer ſa conſtance, & ſe contenterent de dire qu'il mourut avec bien

plus de grandeur qu'il n'avoit vécu, & qu'il prouva ce que l'on avoit dit souvent des Stuards, *qu'ils soutenoient leurs malheurs mieux que leur prospérité.* La nouvelle république fut d'abord reconnue par le roi d'Espagne, ensuite par la Suéde, la Hollande, la république de Veniſe, & enfin par la régence de France. Charles II. reconnu en Irlande roi d'Angleterre, par le zéle du marquis d'Ormond, battu & défait, ſe retire en France près de la reine ſa mére.

1650.

Le prince de Condé, à qui l'état & le cardinal devoient, l'un ſa gloire, & l'autre ſa ſûreté, mettoit ſes ſervices à trop haut prix, & devenoit rebelle à force de prétentions: il s'oppoſoit d'ailleurs au mariage de la niéce du cardinal avec le duc de Mercœur; il fut réſolu de le faire arrêter, & l'occaſion étoit favorable par la brouillerie ouverte où ce prince étoit avec les Frondeurs. Il les accuſoit au parlement, & entr'autres le duc de Beaufort & le coadjuteur, d'avoir voulu le faire aſſaſſiner; & pendant l'inſtruction du procès, les deux partis qui ſe rendoient au parlement, penſerent en venir aux mains dans la grande ſalé. La réine, profitant des circonſtances, ſe réunit aux Frondeurs. La ducheſſe de Chevreuſe gagna le duc d'Orléans, après l'avoir détaché de l'abbé de la Riviere qui fut diſgracié: elle excita ſa jalouſie contre le prince de Condé, & l'amena au point de lui faire deſirer qu'on l'arrêtât: cela fut exécuté le 18. janvier par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, Comminges ſon neveu, & Mioſſans lieutenant des gendarmes du roi, (c'eſt le maréchal d'Albret.) Le prince de Condé, le prince de Conti & le duc de Longueville furent conduits d'abord à Vincennes, enſuite à Marcouſſi, puis au Havre-de-Grace: ce qui eſt étonnant, c'eſt que

le peuple en fit des feux de joie. A cette nouvelle, la ducheſſe de Longueville ſe ſauva en Normandie, où Marſillac la ſuivit; M. de Bouillon à Turenne, & M. de Turenne à Stenai. Marſin, attaché au prince de Condé, fut arrêté en Catalogne, au milieu de l'armée qu'il commandoit. La reine, avec quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, part le premier février, & mene le roi en Normandie, pour affermir cette province contre les entrepriſes de madame de Longueville, qui ſe ſauva en Hollande, d'où elle revint à Stenai, où le maréchal de Turenne & elle firent leur traité avec les Eſpagnols. On ôte les ſceaux au chancelier Seguier, pour les donner à Châteauneuf porté par la Fronde.

En Lorraine, Clermont, Stenai & Jametz, qui avoient été remis au prince de Condé, ſe ſoumettent au roi; le marquis de la Ferté bat le comte de Ligneville le 9. octobre : les créatures du prince de Condé ne peuvent lui conſerver la ville de Bourges, ni la ville de Dijon, ni celle de Seurre en Bourgogne : cette derniere ſe rendit au roi le 21. avril; & leurs majeſtés qui s'étoient avancées juſqu'à Dijon, arriverent à Paris le 3. mai; elles en repartirent pour s'avancer vers la Guyenne, où leur préſence remit le calme dans Bordeaux. Le duc de Vendôme a la charge de ſurintendant des mers, dont la reine ſe démet en ſa faveur, avec la ſurvivance au duc de Beaufort.

Le maréchal de Turenne qui avoit pris la qualité de lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes, ſe joignit à l'archiduc, conformément au traité conclu par madame de Longueville, & après s'être ſaiſi d'Aubenton & d'Irſon, prit le Catelet le 15. juin. Le maréchal du Pleſſis-Praſlin fait lever le ſiége de Guiſe le pre-

mier juillet à l'archiduc. M. de Turenne prend la Capelle le 3. d'août, & s'avance vers le château de Vincennes pour délivrer les princes, mais ils avoient été transférés à Marcoussi. Monzon se rend aux Espagnols le 6. novembre, après une vigoureuse défense. Le maréchal du Plessis ayant pris Rethel le 13. décembre, le maréchal de Turenne qui étoit vainement accouru au secours, se résout à une bataille où le maréchal du Plessis le battit le 15. décembre : c'est la bataille de Rethel. M. de Puysegur, dans ses mémoires, se donne tout le mérite de cette action.

Le marquisat de Mortemart érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1663.

Baronie de Villemor érigée en duché en faveur du chancelier Seguier & de ses successeurs, tant mâles que femelles ; les lettres ne furent point enregistrées.

En Italie, les Espagnols reprirent Portolongone le 15. août : en Catalogne ils reprirent Flix sur la Segre, Tortose, Balaguier, & toute la plaine d'Urgel. Cromwel défait les Ecossois du parti de Charles II. à Dumbar le 15. septembre. Le malheureux Montrose, sujet aussi fidéle que grand capitaine, ayant été fait prisonnier par les rebelles, fut pendu le 30. mai.

Mort de Descartes le 11. février à Stokolm. On a dit de Descartes qu'il avoit donné le ton à son siécle ; on pouvoit ajouter que son siécle avoit un autre ton qu'il lui a fait perdre, c'est celui d'une érudition dénuée des lumiéres de la Philosophie ; ensorte que d'un siécle qui n'étoit que savant, il en a fait un siécle vraiment éclairé, car c'est le jugement que Bayle porte du seiziéme & du dix-septiéme siécle : » Je crois, dit-il, que le seiziéme siécle a pro» duit un plus grand nombre de savans hommes que le » dix-septiéme, & néanmoins il s'en faut beaucoup que

» le premier de ces deux siécles ait eu autant de lumieres » que l'autre.... les gens sont aujourd'hui moins savans » & plus habiles. « Hobbes enchérit bien sur Bayle : ce philosophe Anglois qui avoit beaucoup plus médité qu'il n'avoit lu, ne faisoit nul cas de la science, & disoit assez plaisamment, que s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été aussi ignorant qu'ils le sont : on sent combien cela est outré, mais c'est un philosophe qui reproche à la science le mauvais usage qu'en faisoient alors les savans, & qui s'éleve contre des hommes qui ne savoient raisonner que par citations & par autorités. A ces deux siécles en a succédé un troisiéme, où, loin d'adopter les opinions des autres, on a peut-être un peu trop affecté de ne puiser que dans son propre fond, & où l'ambition de ce que l'on appelle *le bel esprit*, a fait que l'on a abusé quelquefois du véritable. Prenons garde que le dix-huitiéme siécle ne décrie *l'esprit* comme le seiziéme avoit décrié l'érudition.

1651.

Le cardinal Mazarin s'étoit brouillé trop légerement avec les Frondeurs, dont il croyoit désormais pouvoir se passer ; il voulut faire un crime à Gaston d'avoir traité pendant l'absence du roi avec un envoyé des Espagnols ; & c'étoit en effet une grande faute que ce prince avoit commise, mais ce n'étoit pas le tems de la relever : il se prenoit aussi de la conduite de Gaston au coadjuteur qui avoit remplacé l'abbé de la Riviere dans sa confiance, & il lui ôta toute espérance de la nomination au cardinalat : les Frondeurs, de leur côté, se virent fortifiés par le duc de Nemours, qui fut attiré dans ce parti par la ducheſſe de Châtillon dont il étoit amoureux, & qui le força à ser-

vir M. le Prince son rival : la princesse Palatine, amie de confiance de M. le Prince, donnoit de la force à ce parti. Enfin le parlement soulevé par les Frondeurs, demande hautement la liberté des princes, que la cour ne fut plus en état de refuser ; il alla plus loin, & ayant intimidé le ministre au point de lui faire prendre le parti de s'absenter du royaume, il rendit en même tems un arrêt qui le bannissoit à perpétuité. La reine donne l'ordre de faire sortir les princes de prison, & le cardinal, sans attendre cet ordre, alla lui-même les délivrer, comptant s'en faire un mérite auprès d'eux, mais il en fut mal reçu, & se vit réduit à se retirer du côté de Liége. Les princes rentrent dans Paris, comme en triomphe, le 16. février, étant accompagnés du duc d'Orléans.

M. de Turenne invité par une lettre du roi, quitte le service des Espagnols, & revient à la cour où il obtient que le contrat d'échange pour Sedan, conclu dès l'an 1642. seroit enfin signé. Il est dit dans ce contrat d'échange, que les terres d'Albret & de Château-Thierri échangées contre la souveraineté de Sedan, *passeront entre les mains du seigneur de Bouillon & de ses descendans mâles & femelles, avec tous les titres & dignités, & prééminences anciennes..... pour avoir leur effet du jour de leurs premieres créations.* Ce qui se rapportoit à l'an 1556. où se fit l'érection du duché d'Albret en faveur du roi & de la reine de Navarre ; ce contrat fut enregistré au parlement au mois de février 1652. mais sous la condition que *lesdites pairies d'Albret & Château-Thierri ne pourroient avoir leur effet & rang que du jour du présent arrêt, & en obtenant par ledit de la Tour d'Auvergne lettres dudit seigneur roi.* En effet, M. de Bouillon obtint des lettres d'érection des duchés d'Albret & de Château-Thierri au même mois de février 1652. mais comme

il mourut la même année avant de les avoir fait enregistrer, le duc de Bouillon son fils en obtint de nouvelles en 1662. dans lesquelles fut aussi compris M. de Turenne son oncle. M. de Bouillon ne fut reçu qu'en 1665.

Le parlement enregistre la déclaration que la reine avoit été obligée de donner, par laquelle l'entrée du conseil est interdite aux étrangers, & même aux cardinaux François; il rendit aussi plusieurs arrêts contre le cardinal Mazarin. La reine feint de se raccommoder avec le prince de Condé, en lui accordant des demandes qui alloient à la priver de toute l'autorité; mais en même tems elle cherche à le rendre suspect aux Frondeurs qui faisoient toute sa force, & se prépare par-là à rompre impunément tous les engagemens qu'elle venoit de prendre avec lui. La noblesse demandoit l'assemblée des états généraux; elle persuade au prince de Condé que cette assemblée est contre ses intérêts, & il en détourne l'exécution : les Frondeurs vouloient le mariage du prince de Conti & de mademoiselle de Chevreuse; on le fait appercevoir du crédit que ce mariage alloit donner au coadjuteur qui la gouvernoit, & il le rompt avec éclat; ainsi la cour se trouve divisée en trois partis : celui de la reine, qui avoit pour elle messieurs de Bouillon & de Turenne, &c. celui de M. le Prince, que messieurs de Nemours, de la Rochefoucaud, &c. avoient suivi; & celui des Frondeurs, ayant à leur tête M. le duc d'Orléans, le coadjuteur, madame de Chevreuse, &c.

Le prince de Condé, en méfiance de tous les côtés, ne voulut point se rendre au lit de justice, où le roi déclara sa majorité le 7. de septembre. Le cardinal, qui étoit à Cologne, continuoit de gouverner la reine. Le prince de Condé se retire dans son gouvernement de Guyenne, d'où il se prépare à la guerre. Le comte d'Harcourt fait lever

le siége de Cognac au prince de Condé. Le maréchal de la Ferté fait le siége de Chatté en Lorraine, qu'il prend le 13. septembre, après quarante-trois jours d'attaque. Bergues-Saint-Vinox se rend aux Espagnols.

En Catalogne, les Espagnols reprirent Cervers, & formerent le siége de Barcelonne.

Nicolas de Neufville, secretaire d'état, ayant obtenu en 1610. des lettres patentes portant création de la seigneurie de Villeroi en châtellenie, son fils Charles, marquis d'Alincourt, en obtint en 1615. pour la faire ériger en marquisat; & le maréchal de Villeroi, fils de Charles, & gouverneur de Louis XIV. fut fait duc & pair par lettres du mois de septembre, qui ne furent enregistrées qu'en 1663.

1652.

Villars-Brancas, duché-pairie. Georges de Brancas, frere puîné de l'amiral, avoit obtenu en 1627. des lettres d'érection en duché. Il obtient de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie; mais comme il ne les avoit fait enregistrer qu'au parlement d'Aix, son arriére petit-fils Louis-Antoine de Brancas, obtint en 1716. des lettres de surannation qui furent enregistrées au parlement de Paris.

Le cardinal, que le maréchal d'Hocquincourt étoit allé prendre sur la frontiére, revient trouver le roi à Poitiers, où la cour s'étoit avancée pour observer les mécontens de Guyenne: il ramene le roi à Angers.

M. le duc d'Orléans, que la reine avoit regagné, puis reperdu, & qui flottoit entre les deux partis, s'accorde avec les comtes de Fiesque & de Gaucourt, agens du prince de Condé, pour forcer la reine à renvoyer le cardinal.

Gaſton envoie Mademoiſelle à Orléans pour maintenir cette ville dans ſon parti ; les ducs de Nemours & de Beaufort, quoique beau-freres & liés des mêmes intérêts, y eurent une querelle qui fut ſuivie peu après d'un combat où le duc de Beaufort tua le duc de Nemours.

Le prince de Condé enleve pluſieurs quartiers le 6. avril au maréchal d'Hocquincourt à Bleneau, mais l'arrivée du maréchal de Turenne ſauva le reſte de l'armée, & peut-être le roi lui-même, qui étoit à Gien, & que M. le Prince avoit deſſein d'enlever.

Combat d'Etampes, où M. de Turenne & le maréchal d'Hocquincourt forcerent les fauxbourgs, tuerent plus de mille hommes des meilleures troupes de M. le Prince, & firent pluſieurs priſonniers : on étoit au troiſiéme jour du ſiége d'Etampes, lorſque l'arrivée du duc de Lorraine, qui parut aux environs de Paris à la tête de neuf mille hommes, fit changer de penſée ; on traita avec ce prince, qui conſentit à ſe retirer, moyennant une ſomme d'argent qu'on lui donna. M. le Prince, qui ſe méfioit avec raiſon des incertitudes de M. le duc d'Orléans, arrive à Paris, pour le raffermir dans ſon parti, après une marche auſſi pénible que dangereuſe. De-là, il commença à négocier avec la cour, qui étoit à Saint Germain, par l'entremiſe du duc de Rohan, de Chavigni & de Goulas, qui avoient ordre de ne point voir le cardinal. Les négociations ayant été inutiles, le prince de Condé ſe réſolut à recommencer la guerre : il étoit poſté à Saint-Cloud, ayant la riviere devant lui, & M. de Turenne en deçà. Ce poſte lui parut bon, tant qu'il n'eut pas à craindre pour ſes derrieres, mais l'arrivée du maréchal de la Ferté lui faiſant appréhender d'être enveloppé, il prit le parti d'aller occuper le poſte de Charenton, & il paſſa la Seine, ayant Paris à ſa

droite, & par conséquent n'ayant rien qui le séparât de M. de Turenne. Ce fut dans cette marche, que se trouvant pressé par l'armée royale, il n'eut que le tems de se jetter dans le fauxbourg Saint-Antoine, où se donna le 2. juillet le fameux combat de Saint-Antoine; cette journée, où M. le Prince & M. de Turenne acquirent une égale gloire, alloit être décisive contre M. le Prince, par le secours qu'amena le maréchal de la Ferté, si les bourgeois de Paris, qui avoient regardé ce combat d'un œil tranquille, ne l'eussent sauvé en lui ouvrant leurs portes, à la persuasion de Mademoiselle, qui fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi : elle obtint pour cela un ordre de Gaston, conservé en original à la bibliothéque du roi. La présence du prince de Condé, réuni au duc d'Orléans, ralluma la haine du parlement contre le cardinal. Monsieur est déclaré lieutenant général du royaume. Le roi, qui étoit à Pontoise, y transfere le parlement, par une déclaration du 6, août, mais il y fut peu nombreux.

Le cardinal consent de nouveau à quitter la cour, & se retire à Bouillon le 19. août. Les troubles s'appaisent; le roi fait publier le 21. octobre une amnistie générale, pour tout ce qui s'étoit passé depuis 1648. & rentre dans Paris le même jour; le prince de Condé en étoit sorti cinq jours auparavant, pour se jetter entre les bras des Espagnols; Monsieur se retire à Blois, Mademoiselle dans ses terres; le cardinal de Retz fut mis à Vincennes, & il le méritoit bien, de-là à la citadelle de Nantes, d'où il se sauva en 1654. Châteauneuf avoit reçu ordre de se retirer dans sa maison de Montrouge. Montrond, qui tenoit pour M. le Prince, se rend le premier septembre à Paluau.

Les troubles civils donnerent de grands avantages aux Espagnols; ils reprirent Barcelonne contre le maréchal

de la Mothe le 13. octobre, après quinze mois de siége, par l'infidélité de Marsin, qui avoit quitté l'armée, pour venir joindre M. le Prince. Casal est pris par les Espagnols sur le duc de Savoie, & remis au duc de Mantoue. Gravelines se rend le 18. mai aux Espagnols, après soixante-neuf jours de siége, & Dunkerque le 16. septembre, après trente-neuf jours de siége, soutenu par le comte d'Estrades. Rethel se rend à M. le Prince le 30. octobre, & il prend Sainte-Menehoud le 14. novembre. M. de Turenne part pour arrêter ces progrès, & il tient au roi la parole qu'il lui avoit donnée, d'empêcher les ennemis de prendre des quartiers d'hiver en France.

1653.

Le cardinal Mazarin rentre dans Paris le 3. février. Les tems d'orage étoient passés, & on respectoit en lui une fortune que tant de traverses n'avoient pû renverser. Les princes, les ambassadeurs, le parlement, le peuple, tout s'empressa à lui faire sa cour; il logea au Louvre, & le roi ordonna à cette occasion, que la porte de la Conférence fût gardée par une compagnie du régiment des gardes. (*Mémoires de Brienne.*)

La reine Christine avoit voulu s'intéresser assez mal-à-propos dans les troubles de la France; elle offroit une médiation dont personne ne vouloit; elle écrivit au prince de Condé qui étoit son héros; elle écrivit au parlement, au duc d'Orléans, à Mademoiselle, &c. Le cardinal lui en fut mauvais gré; la reine n'en fut pas plus contente; le public jugea que c'étoit chercher à se mêler sans bienséance, sans prétexte, sans motif & sans dignité: aussi trouva-t-elle beaucoup d'indifférence à la cour de France, lorsqu'elle y passa après son abdication.

C'eſt depuis cette année que les intendans des provinces ont commencé à y exercer leur autorité : on en avoit envoyé en 1634. qui ne ſe méloient que des finances : ils furent rappellés en 1648. ſur les plaintes des parlemens qui les trouvoient encore trop puiſſans, & qui peut-être dans ces tems malheureux l'étoient trop eux-mêmes. Mais en 1653. on en renvoya avec le titre d'intendans de juſtice, police & finance : c'eſt l'état actuel.

Guerre entre l'Angleterre & la Hollande, qui avoit commencé ſur la difficulté du *ſalut*, mais qui avoit une cauſe plus ancienne. Les Anglois accuſoient les Hollandois d'infidélité dans le commerce qu'ils avoient fait enſemble, & de leur avoir enlevé une des iſles Molucques dès 1623. ils n'avoient pû s'en faire raiſon ſous les regnes de Jacques I. & de Charles I. où ces princes s'occupoient bien plus de faire valoir leurs prérogatives perſonnelles que le commerce de la nation. Les amiraux Blaak & Tromp commandoient les flottes Angloiſe & Hollandoiſe, qui eurent divers avantages l'une contre l'autre. Cromwel ſubſtitua dans la ſuite le général Monk à Blaak.

Les troubles domeſtiques continuoient encore en France dans quelques provinces, & la guerre avec les Eſpagnols ſe faiſoit ſur les frontieres. Le cardinal envoie du ſecours au duc de Savoie, pour le conſerver dans notre alliance ; le duc de Candale va prendre le commandement de l'armée de Guyenne, que le comte d'Harcourt avoit remis : il étoit fils du duc d'Epernon, & colonel général de l'infanterie ; il avoit penſé épouſer la niéce du cardinal, qui épouſa depuis M. le prince de Conti, & il mourut à Lyon de maladie en 1658. Sauvebeuf s'empare de Sarlat le 23. mars ; Bourg en Guyenne ſe rend au duc de Vendôme le 3. juillet ; Bellegarde au duc d'Epernon le 8. Rethel à

M. de Turenne le 9. Mouzon le 28. septembre. M. le Prince prend Roye le 7. août. Bordeaux, qui avoit envain imploré le secours de Cromwel, se soumet au roi le 31. juillet. M. de Vendôme fermoit le port contre les secours que l'Espagne auroit pû donner. Le roi exige que les habitans rétablissent le Château-Trompette & celui de Ha, pour tenir la ville en respect. Le comte du Doignon, qui étoit dans le parti de M. le Prince, fut regagné, & remit ses gouvernemens du pays d'Aunix, des isles d'Oleron & de Rhé, & de Brouage : il en eut pour récompense une grosse somme d'argent, & fut fait maréchal de France, sous le nom du maréchal Foucault. Rencontre le 23. septembre, entre le maréchal de Grancei & le marquis de Caracéne, proche la Roquette sur le Tanare, où l'avantage fut égal. Rocroi se rend aux Espagnols le 30. septembre. Sainte-Menehoud défendue par Montal se rend le 26. novembre au maréchal du Plessis-Praslin ; messieurs de Turenne & de la Ferté couvroient le siége. Le roi y vint : il s'étoit aussi trouvé à celui de Mouzon.

1654.

Le comte de Grandpré prend d'assaut sur les Espagnols Virton dans le Luxembourg le 25. février.

Sacre du roi à Reims le 7. juin, par l'évêque de Soissons ; Henri de Savoie, duc de Nemours, nommé à l'archevêché de Reims, n'ayant pas encore l'ordre de prêtrise. Le comte d'Harcourt devenu rebelle s'étoit emparé de quelques villes d'Alsace, le maréchal de la Ferté a ordre d'y marcher ; la cour s'étoit déja reſsaisie de Philisbourg par surprise. Le maréchal de la Ferté prend Beffort le 23. février, ensuite la petite ville de Tannes, & il avoit commencé le siége de Brisac, lorsque le comte d'Harcourt

fit son accommodement. Le prince de Condé, ayant avec lui l'archiduc & le comte de Fuensaldagne, fit le siége d'Arras, où commandoit le marquis de Montdejeu, qui fut depuis maréchal de France. Le vicomte de Turenne, après avoir laissé le marquis de Fabert au siége de Stenai, s'avança vers Arras, avec les maréchaux de la Ferté & d'Hocquincourt. D'abord son objet fut de resserrer si fort les ennemis, qu'ils ne pussent recevoir de vivres; mais le comte de Boutteville, connu depuis sous le nom de maréchal de Luxembourg, & qui étoit dans le parti du prince de Condé, ayant fait entrer un convoi dans leur camp, le vicomte de Turenne se détermina à forcer les lignes des ennemis, les battit, leur fit lever le siége, & par cet exploit rassura la France & le cardinal, dont la fortune dépendoit presque de l'événement de cette journée. Cette grande action se passa le 25. août. La retraite du prince de Condé fut admirée. Il faut remarquer que la prise de cette même ville en 1640. avoit été aussi utile au crédit du cardinal de Richelieu, que la levée du siége le fut cette année au cardinal Mazarin.

Le roi fait sa premiere campagne au siége de Stenai, qu'il prit le 6. août, ayant sous lui M. de Fabert, depuis maréchal de France. M. de Turenne prend le Quesnoi le 6. septembre. Le maréchal de la Ferté prend Clermont en Argonne le 24. novembre. Le duc de Guise, sorti des prisons d'Espagne, prend Castellamare dans le golphe de Naples le 15. novembre. Le prince de Conti, qui s'étoit tiré de la dépendance de madame de Longueville, & qui après avoir quitté le parti de M. le Prince, venoit d'épouser Anne-Marie Martinozzi, niéce du cardinal, prit Villefranche le 5. juillet, & Puicerda le 17. octobre.

Charles IV. duc de Lorraine, qui étoit devenu suspect

aux Espagnols, parce qu'il avoit de justes sujets de se plaindre d'eux, est arrêté à Bruxelles le 25. février par le comte de Fuensaldagne, & mené prisonnier à Tolède, où il demeura jusqu'à la paix des Pyrénées. Cromwel signe le 15. avril un traité avec la Hollande, contenant trois articles importans. Le premier, que les Hollandois reconnoîtroient la souveraineté du pavillon Anglois dans la Manche. Le second, que jamais la république n'éliroit aucun prince de la maison d'Orange pour stathouder, ni pour amiral : cet article ne fut consenti que par les états de la province de Hollande. Et le troisiéme, que les Hollandois abandonneroient absolument les intérêts de Charles Stuart.

Ce traité est le seul reproche que les Anglois ayent fait à Cromwel ; ils prétendirent qu'il eût été le maître de rendre la Hollande tributaire de l'Angleterre ; cette république n'étoit plus la même depuis la mort de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, pere du roi Guillaume ; la jalousie que les républicains avoient prise de la maison d'Orange, les avoit portés après la mort de Guillaume à faire une réforme considérable dans les troupes de terre & de mer, pour abbattre l'autorité du prince qui les commandoit, en sorte que comptant sur la durée de la paix, ils s'étoient mis hors d'état de pouvoir se défendre ; c'étoit dans ces circonstances que Cromwel les avoit attaqués, mais des vûes particulieres changerent sa politique. Les liaisons de la maison d'Orange avec la maison royale d'Angleterre, lui rendoient les princes de cette maison aussi suspects qu'aux Hollandois, par la protection qu'ils auroient pû donner aux Stuarts contre lui ; il ne songea donc qu'à les détruire, & en même tems à se lier aux Hollandois, pour les rendre irréconciliables avec le fils de Char-

les I. & préférant ainſi ſon intérêt perſonnel à celui de ſa nation, il donna le tems à la république de Hollande de reconnoître la faute que ſa jalouſie lui avoit fait commettre.

Charles II. pourſuivi par tout par Cromwel, eſt obligé de ſortir de France, & il ſe retire à Cologne.

Chriſtine, reine de Suéde, abdique la couronne le 16. juin, en faveur de Charles Guſtave, duc des deux Ponts, de la branche de Baviere Palatine, ſon couſin germain, fils de la ſœur du grand Guſtave. Les ſavans qu'elle protégeoit ont eu beau faire, ils n'ont pû empêcher que l'on n'ait jugé peu favorablement de ſon caractére & de ſes mœurs. Elle paſſa par la France, où elle fut peu conſidérée.

Le cardinal de Retz, qui avoit ſuccédé à ſon oncle dans l'archevéché de Paris, ne laiſſa pas, quoique priſonnier, d'inquiéter la cour, en voulant gouverner ſon diocèſe par ſes grands-vicaires : il ſe ſauva de ſa priſon.

1655.

M. de Turenne, après avoir jetté du ſecours dans le Queſnoi, prend Landreci le 14. juillet, ſecondé du maréchal de la Ferté : la priſe de cette place, ainſi que celle du Queſnoi, en ouvrant les Pays-bas Eſpagnols, préparoit la route à tous les avantages que la France remporta juſqu'à la fin de cette guerre. M. de Turenne prend Condé le 18. août, & Saint-Guillain le 25. Le roi, qui avoit fait toute la campagne, aſſiſta à ce dernier ſiége, où commandoit auſſi le maréchal de la Ferté. Le cardinal fait arrêter la ducheſſe de Châtillon, qui cherchoit à attirer dans le parti de M. le Prince le maréchal d'Hocquincourt, mécontent de ce que le cardinal l'avoit négligé. Ce maréchal, avec

qui la cour avoit été obligée de négocier, en reçoit deux cens mille écus, & remet à son fils ses gouvernemens de Peronne & de Ham. Le Catelet pris par le marquis de Castelnau le 29. août.

Le duc François de Lorraine, frere du duc, passe, ainsi que son armée, au service du roi.

M. de Modene, qui avoit épousé Laure Martinozzi, sœur de la princesse de Conti, fait lever aux Espagnols le siége de Reggio. Le prince Thomas est forcé par le marquis de Caracéne de lever le siége de Pavie.

Le prince de Conti prend le cap de Quiers le 27. mai, & Castillon le 10. juillet. Le marquis de Merinville fait lever aux Espagnols le siége de Solsonne. Le duc de Vendôme met en fuite le 29. septembre la flotte d'Espagne devant Barcelonne. Bordeaux, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, conclut un traité le 2. novembre avec Cromwel, dont la condition fut que la France abandonneroit entiérement les intérêts de Charles II. De son côté, Cromwel se déclara contre les Espagnols : il s'empare sur eux de la Jamaïque ; cette isle est restée aux Anglois.

Edit pour l'établissement du papier timbré.

Découverte faite à Tournai du tombeau de Childéric : outre l'anneau d'or de ce prince & plusieurs médailles d'or, on y trouve des abeilles de grandeur naturelle, faites d'or massif, ce qui a donné lieu à la conjecture que les abeilles, mal imitées dans la suite par nos peintres, devinrent nos fleurs-de-lys, lorsque dans le douziéme siécle la France & les autres états de la Chrétienté prirent des armes blasonnées : on peut lire la dissertation de M. Chifflet sur la découverte de ce monument, dont l'électeur de Cologne, à qui l'empereur Léopold l'avoit donné, fit présent à Louis XIV. & que l'on garde aujourd'hui à la bibliothéque du roi.

1656.

Le cardinal reprend les propositions de paix qu'il avoit déjà faites plusieurs fois.

Lionne va à Madrid faire la proposition du mariage du roi avec l'infante Marie-Thérese. Ce mariage fut toujours l'objet dominant du ministere du cardinal, mais Ferdinand III. la demandoit aussi pour Léopold son fils, qui lui succéda à l'empire, & dont la mere étoit la cadette d'Anne d'Autriche, mere de Louis XIV. Le roi d'Espagne, qui n'avoit point alors d'héritier mâle, aimoit bien mieux laisser sa succession à un prince de sa maison, qu'à un prince étranger, le rival de la maison d'Autriche; d'ailleurs, le cardinal ne vouloit point écouter les demandes que l'on faisoit pour le prince de Condé, ainsi la négociation n'eut point d'effet.

M. de Turenne & le maréchal de la Ferté font le siége de Valenciennes; la digue qui faisoit la communication entre les deux quartiers ayant été rompue, celui du maréchal de la Ferté fut attaqué & forcé par le prince de Condé & dom Juan d'Autriche; M. de Turenne fut contraint de lever le siége le 16. juillet, sa retraite fut belle, & il vint se camper sous le Quesnoi; le maréchal de la Ferté fut fait prisonnier. Celui qui commandoit dans Valenciennes se nommoit dom Francisco de Menesses. Le maréchal de Gramont fut bien étonné, lorsqu'il alla à Madrid faire la demande de l'infante, de voir que ce gouverneur, qu'il y trouva, ne fût pas connu de l'amirante de Castille, qui n'avoit même jamais oüi parler de la levée du siége de Valenciennes. M. le prince prend Condé le 19. août. Dom Juan leve le siége de Saint-Guillain, vaillament défendu par le comte de Schomberg, pour venir au secours de la

Capelle, que M. de Turenne prit le 27. de septembre.

Le duc de Modene & le duc de Mercœur prennent Valence sur le Pô le 16. septembre. Ce dernier étoit venu remplacer le prince Thomas, mort depuis quelques mois.

1657.

Le roi fait une réforme dans le conseil; il réduit les conseillers d'état au nombre de vingt-quatre, non compris trois conseillers d'état *d'église* & trois *d'épée*.

Bulle d'Alexandre VII. qui condamne les cinq propositions de Jansenius, & confirme la bulle d'Innocent X. Le même pontife envoya le formulaire en 1665. qui fut reçu en France par une déclaration enregistrée; quatre évêques avoient refusé de le signer en 1664. ayant à leur tête Henri-Arnaud évêque d'Angers. Le prince de Condé prend Saint-Guillain le 22. mars. M. de Turenne entreprend le siége de Cambrai, qu'il investit, & où il n'y avoit de troupes que la mortepaye & quelques cinquante maîtres; mais M. le Prince s'étant jetté dans la place avec dix-huit escadrons le premier juin, M. de Turenne leve le siége. Le roi obtient le rétablissement des Jésuites à Venise.

Mort de l'empereur Ferdinand III. le 2. avril, âgé de quarante-neuf ans, dont il en avoit regné vingt. La branche Allemande d'Autriche avoit beaucoup perdu sous lui de sa considération, sur tout depuis les traités de Westphalie, où Louis XIV. se rendit garant contre l'empereur de la liberté des princes d'Allemagne. Le roi envoie à la diette de Francfort le maréchal de Gramont & Lionne, dans le dessein d'empêcher l'élection de Léopold son fils, & s'avance jusqu'à Metz pour appuyer la négociation. Le duc de Baviere ni l'archiduc Léopold, frere de Ferdinand, ne voulurent se mettre sur les rangs, malgré les insinua-

tions de la France ; mais l'élection ne fut pas sans difficulté, & Léopold ne fut nommé que le 18. juillet de l'année d'après.

Le marquis de Saint-Abre fait lever le siége d'Urgel aux Espagnols le 13. mai. Ils prennent Olivença le 20. Le roi prend Montmedi le 6. août, assiégé par le maréchal de la Ferté ; M. de Turenne couvroit le siége. Le prince de Conti & le duc de Modene levent le siége d'Alexandrie de la Paille le 18. août. M. de Turenne prend S. Venant le 27. & fait lever le siége d'Ardres au prince de Condé. Il prend Mardik le 3. octobre, & remet cette place aux Anglois, ainsi qu'on en étoit convenu avec les ambassadeurs de Cromwel. Conjuration découverte contre Cromwel, que l'on devoit assassiner sur le chemin de Hampton-court. Les Espagnols s'emparent d'Hesdin, par la trahison de la Riviere, lieutenant de roi.

Les Etats généraux déclarent la guerre aux Portugais, qui venoient d'achever de les chasser du Bresil. Etablissement de l'Hôpital général à Paris. Mort de la duchesse Nicole, femme du duc de Lorraine, à Paris : on l'enterre à Saint Paul : elle avoit obtenu de la cour de Rome un jugement, qui avoit déclaré son mariage bon & valable avec le duc Charles IV, sans qu'il fût fait mention de la princesse Cantecroix, que ce prince avoit épousée depuis son mariage avec Nicole ; il avoit cessé de poursuivre la dissolution de son premier mariage, parce qu'il étoit mécontent de la princesse Cantecroix, qui avoit eu, disoit-on, quelques avantures, & parce qu'il fut touché des soins que la duchesse Nicole se donnoit pour sa liberté : il lui avoit même remis toute son autorité dès l'an 1655.

Mort du premier président de Belliévre ; le cardinal Mazarin le regretta peu : c'étoit le seul homme du royaume

avec lequel il gardât des mesures, l'estimant assez pour le craindre.

La reine Christine fait assassiner Monaldeschi, son grand écuyer, le 10. novembre, dans la galerie des Cerfs à Fontainebleau : c'étoit à un second voyage qu'elle fit en France, elle en repartit bientôt après pour retourner à Rome, d'où la mort de Charles X. la rappella en Suéde en 1660. elle y trouva les esprits mal disposés, & revint à Rome pour la troisiéme fois, où elle mourut en 1689. à l'âge de soixante-trois ans.

1658.

Cette année n'offre que des victoires, qui furent un grand acheminement à la paix. Les Espagnols étoient convenus dès 1656. avec Cromwel d'attaquer Calais par armes communes ; que cette place resteroit aux Anglois, & qu'en attendant qu'elle fût prise on leur donneroit Dunkerque en nantissement : ce traité n'ayant pas eu d'exécution, le cardinal profita de la circonstance, & fit le sien avec Cromwel, suivant le modéle de celui des Espagnols, pour leur enlever Dunkerque. M. de Turenne gagne la bataille des Dunes le 4. juin, contre le prince de Condé & Dom Juan qui étoient accourus pour secourir Dunkerque : cette ville, bloquée par mer par les Anglois, se rendit le 23. juin ; le roi y entra le 26. & fit remettre la place aux Anglois, suivant le traité conclu avec Cromwel. Ce fut lors de cette bataille, que le grand Condé dit au jeune duc de Glocester : *N'avez-vous jamais vû perdre une bataille ? Eh bien, vous l'allez voir.* M. de Turenne, poursuivant ses conquêtes, prit Bergues-Saint-Vinox le 2. juillet, Furnes le 3. Dixmude le 7. (Bussi dit le 3.) Oudenarde le 9. septembre, Menin le 17. Il bat le prince de Ligne le 19. prend

Ipres le 24. Le maréchal de la Ferté prend Gravelines le 30. août.

Le roi étoit tombé malade à Calais, & avoit couru grand risque de la vie. Un médecin d'Abbeville, nommé du Saussoi, qui fut appellé, eut grande contestation avec Vallot, premier médecin, & guérit le roi avec du vin émétique, peu connu alors. Ligue appellée la Ligue du Rhin, qui fut signée avec le roi entre plusieurs électeurs & princes de l'Empire, après l'élection de l'empereur, en présence du maréchal de Gramont & de Lionne, pour le maintien de la paix d'Allemagne : les électeurs font signer au nouvel empereur une capitulation parlaquelle, entr'autres engagemens, il s'oblige à ne donner aucun secours, directement ni indirectement, aux ennemis de la France, soit comme empereur, soit comme archiduc d'Autriche, se soumettant à tout ce qui a été reglé à Munster.

En Italie, le duc de Modene avoit pris des quartiers d'hiver dans les états du duc de Mantoue, qui s'étoit déclaré pour les Espagnols malgré tout ce qu'il devoit à la France : on lui accorde la neutralité qu'il demandoit. Le marquis de Ville prend la ville de Trin le 21. juillet ; Mortare se rend le 25. août au duc de Modene & au duc de Navailles. Mort du duc de Modene le 14. octobre.

La duchesse de Savoie, sœur de Louis XIII. profite des propositions que l'Espagne lui faisoit, pour ménager le mariage de la princesse Marguerite sa fille avec le roi, à qui l'Espagne ne vouloit point donner l'infante. Le cardinal Mazarin de son côté fortifia les espérances de la duchesse de Savoie, pour donner de la jalousie à l'Espagne ; & en effet le roi se rendit à Lyon, où il arriva le 28. novembre, pour y voir la princesse Marguerite que la duchesse de Savoie y amena avec le duc son fils. Cette ruse

du cardinal lui réussit, & Pimentel arriva sur le champ pour faire des propositions de mariage de la part de l'Espagne; la reine n'en fit point un secret à la duchesse de Savoie, qu'elle renvoya avec la promesse, si le mariage de l'infante manquoit, de conclure celui de la princesse sa fille. Marguerite épousa depuis Rainuce Farnese II. duc de Parme. Les Portugais manquent de prendre Badajos, & Dom Louis de Haro est contraint de lever le siége d'Elvas, où il fut défait à la journée de Villaviciosa par les Portugais, qui le forcerent dans ses lignes, secondés du comte de Schomberg. Mort d'Olivier Cromwel, cet homme, dit Pope, condamné à une renommée éternelle; il mourut le 13. septembre, âgé de cinquante-cinq ans, & ne jouit que neuf ans de la suprême puissance : ce fut donc là le fruit d'avoir fait mourir son roi, en renversant toutes les loix de son pays! Il fut enterré dans le tombeau des rois d'Angleterre : son fils Richard, homme de peu de mérite, lui succéda dans le Protectorat, mais il abdiqua quelques mois après, & vécut encore plus de cinquante ans en simple particulier. Le corps de Cromwel fut déterré, & Charles II. remonta sur le trône en 1660.

1659.

Traité de paix conclu le 7. novembre, entre le roi de France & le roi d'Espagne, par le cardinal Mazarin & Dom Louis de Haro, plénipotentiaires de ces deux puissances, dans l'Isle des Faisans, sur la riviere de Bidassoa, après vingt-quatre conférences, dont la premiere avoit commencé le 13. août; ensorte qu'en moins de trois mois deux hommes seuls parvinrent à faire une paix que tous les ministres de l'Europe n'avoient pu conclure à Munster en bien des années, & si encore le cardinal Mazarin disoit

que ce traité auroit été plûtôt terminé, ſans les longueurs qu'y apporta Dom Louis, qui n'étoit pas inſtruit à fond des affaires étrangeres. Le traité des Pyrénées contient cent vingt-quatre articles ; les principaux ſont, le mariage du roi avec l'infante Marie-Thereſe, qui eut une dot de cinq cens mille écus, ſous la condition de la renonciation à la ſucceſſion d'Eſpagne ; condition qui fut dès-lors reconnue inutile par Dom Louis de Haro & par Philippe IV. lui-même, qui dit, *Eſto es una patarata.* Le rétabliſſement de M. le Prince fit grande difficulté, & le cardinal Mazarin ne le paſſa que par l'inſinuation que lui fit Dom Louis, que ſi le roi n'y conſentoit pas, l'Eſpagne procureroit au prince de Condé des établiſſemens dans les Pays-Bas, qui auroient donné bien de l'embarras : le cardinal en tira encore un autre avantage, ce fut la ville d'Avennes pour la France, & la reſtitution de Juliers à l'électeur Palatin. Ce miniſtre promettoit par un autre article, de ne point donner de ſecours au roi de Portugal, ce qui ne fut pas trop bien exécuté : on convint auſſi de la liberté & du rétabliſſement du duc de Lorraine. Il y eut quantité de places rendues de part & d'autre. Le roi ne garda du côté des Pyrénées, que Perpignan, le Rouſſillon & le Conflans : du côté des Pays-Bas le roi gagna beaucoup ; le roi d'Eſpagne renonça à ſes prétentions ſur l'Alſace, & céda la plus grande partie de l'Artois. Charles II. s'étoit tranſporté à Fontarabie, eſpérant pouvoir engager les deux puiſſances à concourir à ſon rétabliſſement ; mais l'ombre de Cromwel épouvantoit encore : le cardinal Mazarin pria ce prince de ne le point voir, & il ne fut fait aucune mention de lui dans le traité. Saint-Evremond s'aviſa, dans une lettre écrite à M. de Créqui, de tourner le traité & le cardinal en ridicule. Mais ſi Saint-Evremond a été

un bel esprit, comme on l'a prétendu, il étoit mauvais politique, de l'aveu de tout le monde : cette lettre causa sa disgrace, & l'obligea de se retirer en Angleterre où il mourut : s'il eût été mieux instruit, il auroit su que le mariage du roi avec l'infante n'étoit pas l'ouvrage d'un jour ni l'idée d'un premier moment, mais le fruit des réfléxions du cardinal Mazarin, qui montra bien que l'art de lire dans l'avenir n'étoit pas une chimere pour les hommes vraiment politiques. Cet habile ministre, dès l'an 1645. c'est-à-dire quatorze ans auparavant, méditoit cette alliance, non-seulement pour faire céder alors au roi ce qu'il obtint par la paix de Munster, mais pour lui acquérir des droits bien plus importans encore, tels que ceux de la succession à la couronne d'Espagne ; c'est ainsi qu'il s'en expliqua dans ses lettres aux ministres du roi à Munster : » Si le roi très-chrétien pouvoit avoir les Pays-Bas » & la Franche-Comté en dot en épousant l'infante d'Es- » pagne, alors nous aurions tout le solide, car nous pour- » rions aspirer à la succession d'Espagne, quelque renon- » ciation que l'on fît faire à l'infante ; & ce ne seroit pas » une attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que la vie du » prince son frere qui l'en pût exclure. « N'étoit-ce pas là lire dans l'avenir ?

Synode national tenu à Loudun par les protestans, ils en tenoient un tous les trois ans, & le roi leur donnoit pour cela seize mille francs : lorsque trois ans après ils voulurent se rassembler, le cardinal Mazarin leur fit entendre qu'ils devoient se contenter de leur synodes provinciaux, & en effet il n'y a pas eu de synode national depuis celui de Loudun.

Charles Gustave est forcé, après bien des désavantages, à faire sa paix avec les Hollandois, qui l'obligerent encore

à se reconcilier avec le roi de Dannemarc ; il en mourut de chagrin l'année d'après.

1660.

Mort de Gaston à Blois le 2. février, âgé de cinquante-deux ans : il avoit eu de son premier mariage avec la duchesse de Montpensier, une fille appellée *Mademoiselle*, celle qui manqua tant de mariages, & dont nous avons des Mémoires. Il eut de sa seconde femme Marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV. trois princesses qui furent mariées ; la premiere à Cosme III. grand duc de Toscane ; la deuxiéme à Louis-Joseph, duc de Guise, & la troisiéme à Charles-Emanuel II. duc de Savoie. Ce prince *entra*, disoit le cardinal de Retz, *dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux qui l'y entraînoient, & il en sortit toujours avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les soutenir.* M. de Chavigni écrivoit au cardinal de Richelieu, que la peur étoit un excellent orateur, pour persuader à ce prince ce qu'on vouloit de lui. » En effet, » dit Montresor, Gaston n'avoit de crainte que pour sa » personne, c'est la seule qu'il m'a paru qu'il ait eue tout » le tems que je l'ai servi, ne lui en ayant jamais vû pour » aucun des siens, en quelques périls qu'ils fussent exposés » pour lui. « Voiture & Vaugelas eurent des charges dans sa maison. En attendant que le roi d'Espagne amenât l'infante sur la frontiere, le roi passa par la Provence, & fit construire une citadelle à Marseille, pour punir la ville de sa désobéissance au duc de Mercœur son gouverneur. Le roi fit aussi démolir les fortifications d'Orange, dont il s'empara sur le jeune prince d'Orange alors mineur, & qu'il ne lui rendit qu'à la paix de Nimégue.

M. de Turenne fut fait maréchal général le 6. avril,

pour le distinguer des autres maréchaux de France ; le maréchal de Biron & M. de Lesdiguieres avoient eu le même honneur, que le comte d'Harcourt ne put obtenir. Il faut remarquer que dans les provisions de la charge de maréchal général, le commandement sur les maréchaux de France n'y est pas spécifié. Nous avons vû M. le maréchal de Villars obtenir le même grade en 1733. & M. le comte de Saxe en 1747.

Le roi Charles II. est rétabli sur le trône d'Angleterre par les soins du général Monk ; il fit son entrée à Londres le 8. juin. En passant par la Hollande, il avoit fait révoquer la déclaration que Cromwel avoit fait rendre contre le prince d'Orange : on sait tous les dangers qu'avoit courus ce prince poursuivi par Cromwel, rien n'a l'air plus romanesque, sur tout le chêne célébre qui lui servit de retraite. Un astronome d'Oxford, nommé Halley, a immortalisé ce chêne en donnant son nom à une constellation qu'il appella le *Chêne royal ;* elle étoit composée de plusieurs étoiles que cet astronome avoit observées dans l'hémisphere austral, & qui, par leur position, avoient échappé à Tycho.

Ce fut cette même année que Charles II. fonda par lettres patentes la Société royale de Londres : les ouvrages qu'elle donne au public se nomment *Transactions philosophiques.* Il fit revivre aussi un réglement sur le commerce, qui a pour titre *Acte de navigation ;* c'étoit l'ouvrage de Cromwel, que l'on avoit aboli à sa mort, en haine de sa personne. Charles II. ne se souvint guéres, lorsqu'il fut roi, de ceux qui avoient aidé à son rétablissement, & ne sçachant comment il pourroit récompenser chacun d'eux, il prit le parti de les oublier tous. Il avoit des maîtresses, dit le duc de Buckingham, qui avoient elles-mêmes d'au-

tres amans, sans qu'il s'en mît en peine, & il y avoit autant de paresse que d'amour dans le tems qu'il leur donnoit. Enfin, croyant imiter la galanterie de la cour de Louis XIV. il n'avoit introduit dans la sienne que le libertinage. Caractére manqué, & qui portant la frivolité jusques dans la religion, a laissé douter jusqu'au dernier moment de sa vie s'il mouroit Catholique ou Anglican.

Le roi épouse l'infante à Saint Jean-de-Luz le *9.* juin. Leurs majestés firent leur entrée dans Paris le *26.* août, dans le plus grand appareil & avec la plus grande magnificence que l'on eût encore vûe. Ce fut à cette occasion que fut bâtie la porte Saint-Antoine. Les ministres étrangers ne se trouverent point à l'entrée du roi & de la reine, parce que M. Fabert avoit fait décider que les maréchaux de France auroient le pas sur eux.

Traité d'Oliva le 23. mai, entre Charles XI. roi de Suéde, qui n'avoit alors que quatre ans, & la Pologne. Casimir renonce enfin à ses justes prétentions sur la Suéde, qui abandonna ce qui lui restoit de ses conquêtes sur la Pologne. Le royaume de Dannemarc déclaré héréditaire en faveur du brave Frédéric. Ce fut l'effet des divisions entre la noblesse d'une part, & le clergé joint au peuple de l'autre. Fatigués des entrepriſes continuelles de la noblesse, ils déférerent à leur roi une puissance illimitée en renonçant à leurs priviléges, & souscrivirent une charte qui rendoit la couronne héréditaire.

Le roi envoie du secours en Candie aux Vénitiens.

1661.

Traité conclu à Vincennes le dernier février, neuf jours avant la mort du cardinal, entre le cardinal Mazarin au nom du roi, & le duc Charles de Lorraine. Ce traité étoit

un peu plus favorable à ce prince que celui des Pyrénées : il y fut arrêté que les fortifications de Nanci seroient démolies ; que le roi retiendroit Moyenvic, le comté de Clermont, Stenai & Jametz ; que le duc rentreroit dans le duché de Bar, dont il feroit hommage, à la réserve de Sirk & de quelques autres villages ; que le roi seroit mis en possession de Sarbourg & de Phalsbourg, & qu'il seroit maître des postes nécessaires pour conserver une communication libre de Metz en Alsace.

Le cardinal Mazarin meurt à Vincennes le 9. mars, âgé de cinquante-neuf ans ; il laissa pour héritier de son nom & de ses biens, le marquis de la Meilleraie, qui épousa Hortense Mancini sa niéce, & prit le titre de duc de Mazarin. Il laissa quatre autres niéces Mancini, & un neveu du même nom : ce dernier fut duc de Nevers. Olimpe Mancini épousa le comte de Soissons, colonel général des Suisses, mort en 1673. & fut surintendante de la maison de la reine ; elle a été la mere du prince Eugène, mort en 1736. Laure Mancini épousa le duc de Vendôme, qui depuis fut cardinal : Marie, celle que le roi avoit aimée, épousa le connétable Colonne, & Marie-Anne le duc de Bouillon. Nous avons vû les mariages de ses deux autres niéces, qui se nommoient Martinozzi.

Par rapport à M. le duc de Nevers, il faut remarquer que le cardinal Mazarin ayant acquis le duché de Nivernois, mourut avant que les lettres d'érection en duché-pairie fussent enregistrées ; que son neveu le duc de Nevers obtint des lettres de confirmation de ce duché-pairie en 1676. sur lesquelles il y eut des lettres de surannation en 1692. qu'il mourut en 1707. sans les avoir fait enregistrer ; & qu'enfin le duc de Nevers son fils a obtenu en 1720. non pas de nouvelles lettres d'érection, comme l'a écrit le pere

Simplicien, mais la confirmation des lettres patentes de 1676. sur lesquelles il y avoit eu un *soit montré*, qui empêchoit la surannation. A la vérité ce *soit montré* s'étoit égaré, mais on en retrouva la minute dans le bureau de M. de la Vrilliere, & ç'avoit été par ignorance de ce fait, que le pere de M. le duc de Nevers avoit pris en 1692. des lettres de surannation, dont il n'avoit pas besoin. M. le duc de Nevers ne prit cependant son rang au parlement que du jour de sa réception, conformément à la disposition de l'édit de 1711.

Le cardinal Mazarin étoit aussi doux que le cardinal de Richelieu étoit violent : un de ses plus grands talens fut de bien connoître les hommes. Le caractére de sa politique étoit plûtôt la finesse & la patience que la force : opposé à dom Louis de Haro, comme Richelieu l'avoit été au duc d'Olivarès, après être parvenu, au milieu des troubles civils de la France, à déterminer toute l'Allemagne à nous céder de gré ce que son prédécesseur lui avoit enlevé par la guerre, il sçut tirer un avantage encore plus précieux de l'opiniâtreté que l'Espagne fit voir alors, & après lui avoir donné le tems de s'épuiser, il l'amena enfin à la conclusion de ce célébre mariage, qui acquit au roi des droits légitimes & vainement contestés sur une des plus puissantes monarchies de l'Univers. Ce ministre pensoit que la force ne doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens, & son esprit lui fournissoit le courage conforme aux circonstances : hardi à Casal, tranquille & agissant dans sa retraite à Cologne, entreprenant lorsqu'il fallut faire arrêter les princes, mais insensible aux plaisanteries de *la Fronde*, mépriſant les bravades du coadjuteur, & écoutant les murmures de la populace, comme on écoute du rivage le bruit des flots

*

M. de Louvois avoit la survivance de M. le Tellier son pere, qui se démit en 1666. mais qui conserva toujours sa place au conseil, & qui succéda en 1677. à M. d'Aligre dans la dignité de chancelier.

Ici commence un regne nouveau sous le même prince. Louis XIV. prouva bien par l'attention suivie qu'il donna à ses affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, que la bonté seule de son cœur l'avoit empêché de les retirer de ses mains, pour ne pas mortifier un ministre à qui il croyoit avoir de grandes obligations. Le roi lui avoit promis de donner le gouvernement de Bretagne au duc de Mazarin; mais la reine qui le possédoit ne voulut pas donner sa démission, & sa résistance dégagea le roi d'une parole qu'il ne se soucioit pas de tenir.

Le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, par une prétention chimérique sur la préséance, insulte à Londres le 10. octobre le comte d'Estrades, ambassadeur du roi, à l'entrée du comte de Brahé, ambassadeur extraordinaire de Suéde : la réparation fut égale à l'offense. Batteville qui avoit déja laissé voir ses mauvaises dispositions à l'égard de la France lors de l'échange des ratifications du traité des Pyrénées, fut révoqué de son emploi, & le 24. mars de l'année suivante le marquis de la Fuentes, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, fit en présence de tous les ministres étrangers une déclaration au roi, par laquelle il assure sa majesté *que le roi son maître a envoyé ses ordres à tous ses ambassadeurs & ministres, afin qu'ils s'abstiennent & ne concourent point avec les ambassadeurs & ministres de sa majesté :* cette déclaration faite, le roi dit, adressant la parole aux ministres étrangers, *vous avez oüi la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos maîtres afin qu'ils sachent que le roi Catholique*

honneur dans le procès de M. Fouquet son fils. M. Colbert, ami de madame de Chevreuse, qui lui servit beaucoup à déterminer la reine mere à abandonner M. Fouquet, succéda au surintendant dans la seule qualité de controlleur général, & la charge de surintendant fut supprimée; il eut les bâtimens à la place de Ratabon, & il entra au conseil; il acheta aussi la charge de secretaire d'état de la maison du roi de M. Duplessis Guenegaud, qui ayant été compris dans la chambre de justice alors établie contre tous ceux qui avoient eu quelque part aux finances, y fut dépouillé de la plus grande partie de son bien, & obligé de vendre sa charge : ses grandes alliances n'empêcherent pas sa disgrace; fils d'un tréſorier de l'épargne, & lui-même l'ayant été avant d'être secretaire d'état, il avoit épousé la fille du maréchal de Praslin, & avoit pour mere une Courtenai. La fortune de M. Colbert n'étoit pas l'affaire d'un jour, & l'on doit compter parmi les services du cardinal Mazarin, celui d'avoir tellement préparé sur la fin de sa vie la confiance du roi pour M. Colbert, qu'elle se trouva toute établie quand le cardinal mourut. Le Tellier & Lionne partagerent avec lui la confiance du roi : ce dernier, neveu de M. Servien, & qui avoit été connu du cardinal Mazarin lorsqu'il négocioit à Parme pour le roi, avoit été secretaire des commandemens de la reine, & n'avoit point de charge alors, mais il étoit ministre d'état, & avoit la commission de la marine, qu'il vendit depuis à M. Colbert; il avoit de plus tout le secret & le détail des affaires étrangeres, dont M. de Brienne ne faisoit que signer les expéditions. M. de Brienne donna sa démission en 1663. & M. de Lionne mourut en 1671. revêtu de la charge de secretaire d'état, que lui vendit M. de Brienne en se retirant de la cour par le regret de la mort de sa femme, fille de M. de Chavigny.

M. de Louvois avoit la survivance de M. le Tellier son pere, qui se démit en 1666. mais qui conserva toujours sa place au conseil, & qui succéda en 1677. à M. d'Aligre dans la dignité de chancelier.

Ici commence un regne nouveau sous le même prince. Louis XIV. prouva bien par l'attention suivie qu'il donna à ses affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, que la bonté seule de son cœur l'avoit empêché de les retirer de ses mains, pour ne pas mortifier un ministre à qui il croyoit avoir de grandes obligations. Le roi lui avoit promis de donner le gouvernement de Bretagne au duc de Mazarin; mais la reine qui le possédoit ne voulut pas donner sa démission, & sa résistance dégagea le roi d'une parole qu'il ne se soucioit pas de tenir.

Le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, par une prétention chimérique sur la préséance, insulte à Londres le 10. octobre le comte d'Estrades, ambassadeur du roi, à l'entrée du comte de Brahé, ambassadeur extraordinaire de Suéde : la réparation fut égale à l'offense. Batteville qui avoit déja laissé voir ses mauvaises dispositions à l'égard de la France lors de l'échange des ratifications du traité des Pyrénées, fut révoqué de son emploi, & le 24. mars de l'année suivante le marquis de la Fuentes, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, fit en présence de tous les ministres étrangers une déclaration au roi, par laquelle il assure sa majesté *que le roi son maître a envoyé ses ordres à tous ses ambassadeurs & ministres, afin qu'ils s'abstiennent & ne concourent point avec les ambassadeurs & ministres de sa majesté* : cette déclaration faite, le roi dit, adressant la parole aux ministres étrangers, *vous avez oüi la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos maîtres afin qu'ils sachent que le roi Catholique*

a donné ordre à tous ſes ambaſſadeurs de céder le rang aux miens en toute occaſion. (Traités de Leonard.) En conſéquence, en l'année 1669. la Fuentes s'étant trouvé à Veniſe dans l'égliſe des Jéſuites avec l'ambaſſadeur de France, il prit la place au-deſſous de lui : ce fut à l'occaſion de la déclaration du marquis de la Fuentes, que l'ambaſſadeur de Hollande qui étoit à Paris, dit : » Je ſavois bien que » les princes Catholiques envoyoient des ambaſſades d'o- » bédience au pape, mais je n'avois pas encore vu qu'un » prince en envoyât à un autre prince. « M. de Brienne dans ſes mémoires ſoupçonne Charles II. roi d'Angleterre de n'avoir pas empêché, comme il l'auroit pu, l'inſulte du baron de Batteville, croyant que dans la vûe qu'il avoit d'épouſer l'infante de Portugal, il étoit de ſon intérêt que la France & l'Eſpagne ſe brouillaſſent.

Naiſſance de Monſieur le Dauphin (Monſeigneur) à Fontainebleau le premier novembre : il eut pour gouverneur M. le duc de Montauſier, pour précepteur le préſident de Périgni mort en 1670. auquel ſuccéda M. Boſſuet, évêque de Meaux, dont la Bruyere a dit, *parlons d'avance le langage de la poſtérité, un Pere de l'Egliſe,* & pour lecteur M. de Cordemoi, le célébre hiſtoriographe. Madame de Montauſier a la charge de gouvernante des enfans de France, qu'elle céda à madame la maréchale de la Mothe, lorſqu'en 1664. elle fut faite dame d'honneur de la reine. Madame de Ventadour, fille de la maréchale de la Mothe, a été la gouvernante de Louis XV. Chambre de juſtice établie le 28. décembre. Fêtes à Fontainebleau, où la cour ſe reſſent de la galanterie du ſouverain. Lulli eſt fait ſurintendant de la muſique. La charge de colonel général de l'infanterie eſt ſupprimée à la mort du duc d'Epernon ; en conſéquence, les meſtres de camp des régimens d'infante-

rie prennent la qualité de colonels : le duc d'Orléans, régent du royaume, fit revivre cette charge en faveur de M. le duc de Chartres, qui la remit au roi après la mort de son pere. Le maréchal de Gramont prend le titre de colonel des gardes, suivant l'ordonnance du 28. juillet, & arbore le drapeau blanc à ses armes, comme avoit fait le colonel général.

Les Hollandois s'étoient emparés du Bréfil & des établiſſemens des Portugais aux Indes orientales, pendant que le Portugal étoit ſous la domination de l'Eſpagne. Lors de la révolution de 1640. le nouveau roi de Portugal rechercha l'amitié des Hollandois, qui, malgré les traités, continuerent ſourdement à lui faire la guerre. La cour de Liſbonne ſongea alors ſérieuſement à ſa défenſe, & reprit le Bréfil en 1657. cette guerre finit par le traité conclu à la Haye le 6. août de cette année, par lequel la Hollande renonce à ſes prétentions ſur le Bréfil.

1662.

Promotion de chevaliers de l'ordre : le maréchal Fabert refuſa l'honneur d'y être compris, en diſant qu'il ne vouloit point faire de fauſſes preuves de nobleſſe : il eſt vrai qu'il étoit fils d'un libraire de Metz : c'étoit à lui que le cardinal Mazarin propoſoit de lui ſervir d'eſpion dans l'armée ; Fabert lui répondit : » Un grand miniſtre comme » vous doit avoir toutes ſortes de gens à ſon ſervice ; les » uns doivent le ſervir par leurs bras, les autres par les » rapports qu'ils lui font, trouvez bon que je ſois dans la » claſſe des premiers. « Traité de Montmartre du 6. février, par lequel Charles IV. duc de Lorraine, fait le roi héritier de ſes états, & promet, pour ſûreté de l'exécution, de lui remettre la ville de Marſal, à condition que

tous les héritiers du duc Charles seroient déclarés princes du sang de France. Le parlement vérifia ce traité, avec clause qu'il n'auroit lieu que quand tous ceux qui y avoient intérêt y auroient signé : cette clause fit que le traité fut sans exécution. Qui auroit dit à Charles IV. que le don qu'il faisoit alors de la Lorraine sous des conditions illusoires, se réaliseroit sous Louis XV. qui en deviendroit un jour le souverain par le consentement de toute l'Europe ?

Le roi fait un nouveau traité de ligue défensive avec la Hollande, pour se préparer aux desseins qu'il avoit sur les Pays-Bas Espagnols. Le duc de Créqui, ambassadeur du roi, est insulté à Rome le 20. août par les Corses, soldatesque dont la fonction principale est d'accompagner les Sbires aux exécutions de la justice ; le pape refuse de lui en faire satisfaction. Le roi fait sortir le nonce des terres de France, se saisit d'Avignon l'année d'après, & se prépare à faire marcher une armée en Italie. Alexandre VII. est forcé d'implorer sa clémence ; & en conséquence du traité signé à Pise en 1664. le cardinal Chigi, neveu du pape, vint faire excuse au roi ; les coupables furent punis, les Corses bannis à perpétuité de l'état Ecclésiastique, & il fut élevé une pyramide vis-à-vis leur ancien corps-de-garde, avec une inscription qui contenoit les articles de la satisfaction : cette pyramide dura tout le tems du pontificat d'Alexandre VII. Le roi voulut bien qu'elle fût abattue en 1667. lors de l'avénement de Clément IX. Avignon avoit été rendu à Alexandre VII. aussi-tôt qu'il eut exécuté le traité de Pise. Le roi se saisit de cette même ville sous le pape Innocent XI. & la rendit à Alexandre VIII.

Le comte d'Estrades négocie la restitution de Dunker-

que avec le roi d'Angleterre Charles II. elle fut enfin rendue à la France moyennant cinq millions ; on en prit poſſeſſion le 27. novembre, & le roi y fit ſon entrée le 2. décembre. Par le même traité, Mardik, & tous les poſtes que les Anglois occupoient ſur les côtes de Flandres, furent remis au roi. Le parlement d'Angleterre fut bien mécontent de ce traité, & s'en prit à Clarendon qui y avoit eu grande part, & qui auroit couru riſque de la vie s'il ne s'étoit ſauvé. Un Ecoſſois nommé Lockart, ambaſſadeur d'Angleterre en France ſous Cromwel dont il avoit épouſé la niéce, & qui le fut auſſi depuis ſous Charles II. diſoit qu'il n'étoit pas conſidéré en France en qualité d'ambaſſadeur du roi, comme il l'avoit été du tems de Cromwel ; cela devoit être parce qu'il y avoit bien de la différence entre celui qui obligea la France à prendre Dunkerque pour la lui remettre, & celui qui revendit cette place à la France quand il fut remonté ſur le trône.

Le roi donne un carouſel ſuperbe le 5. juin, dans la place qui eſt devant les Thuilleries, & qui en a retenu le nom. Triple alliance entre la France, l'Angleterre & la Hollande.

La cour quitte Paris, & va s'établir à Saint-Germain.

1663.

Le roi marche en Lorraine, & envoie le maréchal de la Ferté inveſtir Marſal, ſoit faute d'exécution du traité de Montmartre, dont cependant il n'étoit plus queſtion, ſoit pour s'aſſurer du duc Charles, dont l'inconſtance n'étoit que trop connue. Ce prince ſigna un traité à Noméni le premier ſeptembre, par lequel Marſal fut remiſe entre les mains du roi, & le reſte des états du duc de Lorraine lui fut rendu.

Le maréchal de Turenne, parent de la reine de Portugal, n'avoit pas ceſſé depuis la paix des Pyrénées, de repréſenter au roi combien il étoit utile de ſoutenir le Portugal contre l'Eſpagne; on continue d'y envoyer de l'argent, & on fait marcher des troupes qui ſervirent ſous le comte de Schomberg, ſans que la France parût y prendre part. M. de Schomberg mandoit à M. de Turenne, que les Eſpagnols n'étoient jaloux que du titre de roi de Portugal, & que, ſi le roi vouloit ſe contenter du titre de roi du Bréſil, ils conſentiroient à la paix, en le laiſſant jouir en ſouverain de tout le royaume de Portugal. Alliance renouvellée à Paris avec les Suiſſes le 28. novembre. Etabliſſement de l'académie des Inſcriptions & Belles-lettres, ainſi que de celle de Peinture & Sculpture.

Lettre qui ſert autant à la gloire du roi & de M. Colbert, qu'à celle d'Iſaac Voſſius.

Quoique le roi ne ſoit pas votre ſouverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de ſon eſtime & un gage de ſa protection : chacun ſait que vous ſuivez dignement l'exemple du fameux Voſſius votre pere, & qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illuſtre par ſes écrits, vous en conſervez la gloire par les vôtres : ces choſes étant connues de ſa majeſté, elle ſe porte avec plaiſir à gratifier votre mérite, & j'ai d'autant plus de joie qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire ſavoir, que je puis me ſervir de cette occaſion, pour vous aſſurer que je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-affectionné ſerviteur, COLBERT. A Paris ce 21. juin 1663.

Il y eut pluſieurs gratifications pareilles accordées à différens ſavans de l'Europe. On juge aiſément que les ſciences & les arts n'étoient pas moins protégés dans le royaume. Croiroit-on que le roi ſeul entretient plus de ſavans

que tous les souverains de l'Europe ensemble ? Dix-neuf professeurs royaux fondés au *collége royal ;* cinq académies; instruction gratuite dans l'Université ; la bibliothéque du roi commise aux soins de quelques hommes distingués ; journalistes, censeurs ; logement dans le Louvre pour tous les illustres dans les arts, &c.

Le beau siécle de Louis XIV. commence à se développer : on pourroit y appliquer ce que dit Velleius Paterculus du siécle d'Auguste : *Eminentia cujusque operis, artissimis temporum claustris circumdata :* les chefs-d'œuvre dans chaque genre y sont renfermés dans le cercle étroit de quelques années.

Erection de la terre de la Meilleraie en duché-pairie, en faveur de Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraie, maréchal & grand maître de l'artillerie de France, petit-fils de François de la Porte, avocat au parlement. Le même jour son fils Armand-Charles de la Porte-Mazarini, mari d'Hortense Mancini, obtint des lettres d'érection de la terre de Rethelois en duché-pairie, sous le nom de Mazarin. Le pere & le fils furent reçus le même jour, le pere dans celle de la Meilleraie, & le fils dans celle de Mazarin.

La baronnie de Saint-Aignan, après avoir passé dans la maison de Beauvilliers en 1496. par mariage, est érigée en duché-pairie, en faveur de François de Beauvilliers. Son fils fut gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berri.

Le comté de Noailles érigé en duché-pairie.

Le marquisat de Coislin érigé en duché-pairie, éteint par la mort de l'évêque de Metz arrivée en 1733.

L'enregistrement de toutes ces lettres fut fait en un lit de justice, en même tems que l'enregistrement de celles accordées dès 1648. l'effet de ces dernieres étant demeuré

suspendu par la difficulté que le parlement avoit faite jusques-là de les enregistrer, parce qu'elles avoient été données en minorité. Le roi confirme pareillement l'érection faite en 1661. de la terre de Randan en duché-pairie pour la marquise de Senecei qui avoit été sa gouvernante, & dame d'honneur de la reine mere (de la maison de la Rochefoucaud) pour sa fille veuve de Gaston de Foix, comte de Flex, & pour ses enfans. Gaston de Foix son fils fut reçu duc & pair en 1664. & cette pairie a été éteinte par sa mort en 1714.

Fameux duel des deux la Frette, Saint-Aignan & Argenlieu, contre Chalais, Noirmontier, d'Antin & Flamarens.

1664.

Expédition de Gigeri en Afrique : le roi voulant punir ces corsaires y envoya le duc de Beaufort. On prit Gigeri le 22. juillet, après les avoir battus, mais la mésintelligence des chefs força à la retraite, & l'on fut obligé de se rembarquer le 30. octobre. Combat de Saint-Godart le premier août, où les Turcs furent défaits par les Allemans, que commandoit Montecuculli, secondé par six mille François, & par le prince Charles Léopold, neveu du duc de Lorraine. Coligni qui commandoit les François ne se trouva pas à la bataille, où la Feuillade se distingua. Malgré cette victoire, l'empereur consentit à une tréve de vingt ans avec Mahomet IV. conclue le 17. septembre à Themeswar, pour se mettre en état de s'opposer aux prétentions de la France. Entreprise du canal de Languedoc, pour la jonction des deux mers, par Riquet, dont il ne vit la perfection qu'en 1680. Ce projet avoit été formé sous François I. & repris sous Henri IV. mais l'exécution en

étoit réservée au regne de Louis XIV. Le Brun a le titre de premier peintre du Roi.

La possession de la côte de Guinée excite la guerre entre l'Angleterre & la Hollande.

1665.

Denis de Salo, conseiller au parlement de Paris, donna la naissance au journal des savans, modéle de tous les journaux littéraires qui ont paru depuis. Le roi fait bâtir l'Observatoire de Paris par les soins de M. Colbert. Bataille de Villaviciosa le 17. juin, où les Portugais furent vainqueurs des Espagnols. Le duc de Beaufort bat deux fois sur mer les corsaires d'Alger.

Malgré les offices du roi, l'Angleterre & la Hollande entrent en guerre. Charles II. ne pouvoit oublier la conduite que cette république avoit tenue avec lui du tems de Cromwel. Le duc d'Yorck & le prince Robert battirent le 13. juin l'amiral d'Obdam, qui fut tué dans le combat; il eût voulu l'éviter, mais les ordres réitérés du pensionnaire de Witt, qui cherchoit à le perdre, le forcerent à accepter un combat, dont il prévoyoit l'événement. Le vice-amiral Tromp sauva le reste de la flotte. On disoit alors que les Anglois n'avoient pas su profiter de leur victoire. L'évêque de Munster, excité par les Anglois, & plus encore par son génie belliqueux, prit parti contre les Hollandois: Louis XIV. leur donna du secours en conséquence du traité de 1662. & fit armer une flotte commandée par le duc de Beaufort. Mort de Philippe IV. roi d'Espagne le 17. septembre.

Grands jours tenus en Auvergne contre les seigneurs & les juges, qui accabloient les vassaux & les justiciables. Etablissement des compagnies des indes occidentales, de

diverſes manufactures de glaces, de points de France, de toiles, de tapiſſeries, &c. On commence à élever la façade du Louvre, ſur les deſſeins de Charles Perrault, quoique les amis de le Veau, premier architecte du roi, vouluſſent faire croire qu'il en étoit l'auteur; M. Colbert leur avoit auſſi aſſocié le fameux le Brun.

On avoit voulu faire rendre en 1662. une lettre à la jeune reine écrite en Eſpagnol, par laquelle on cherchoit à lui donner de l'inquiétude ſur le compte du roi, dans la vûe de nuire à une perſonne que le roi honoroit de ſa bienveillance : les auteurs de cette intrigue furent reconnus : le roi pardonna à Madame, le comte de Guiche fut exilé, de Vardes fut mis en priſon, où il demeura long-tems, & la comteſſe de Soiſſons fut envoyée dans le gouvernement de Champagne qu'avoit ſon mari. De Vardes étoit le plus coupable de tous, non-ſeulement il avoit compoſé la lettre que le comte de Guiche avoit traduite en Eſpagnol, mais il en avoit jetté le ſoupçon ſur la ducheſſe de Navailles, dame d'honneur de la reine : cette calomnie fit perdre au mari & à la femme leurs emplois. Le duc fut forcé de vendre ſa charge de lieutenant des chevaux-legers au duc de Chaulnes pour cinq cens mille francs, & ſon gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan pour trois cens mille francs. La ducheſſe fut auſſi obligée de ſe défaire de ſa charge de dame d'honneur en faveur de madame de Montauſier pour cent cinquante mille livres : c'étoient les plus honnêtes gens de la cour.

Erection du duché-pairie de Choiſeuil en faveur du maréchal du Pleſſis-Praſlin : ce duché eſt éteint par la mort du duc de Choiſeuil, arrivée en 1705. qui n'a point laiſſé de poſtérité.

Le marquiſat d'Iſles érigé en duché-pairie, ſous le nom d'Aumont.

Buſſi eſt mis à la Baſtille pour ſes *Amours des Gaules*. Le lieutenant criminel Tardieu & ſa femme ſont aſſaſſinés dans leur maiſon par deux voleurs.

Etabliſſement d'une chaire de droit François dans l'univerſité de Bourges.

1666.

Mort d'Anne d'Autriche, âgée de ſoixante & quatre ans, le 20. janvier : elle étoit fille de Philippe III. ſœur de Philippe IV. femme de Louis XIII. & mere de Louis XIV. Mort d'Armand, prince de Conti.

Revûes à Compiegne, pour préparer les troupes aux expéditions de l'année ſuivante. D'Artagnan eſt fait capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des mouſquetaires par la démiſſion du duc de Nevers. Le roi fait bâtir le port de Cette.

Il y a deux batailles ſanglantes données entre les Anglois & les Hollandois, l'une qui commença le 11. juin, & dura quatre jours ; les Hollandois y eurent l'avantage : l'autre le 4. août, où les Hollandois furent battus. Le duc d'Albermale, connu auparavant ſous le nom de général Monk, & le prince Robert (de la maiſon Palatine, fils de Frédéric roi de Bohême) commandoient la flotte Angloiſe, & Ruyter & Corneille Tromp celle des Hollandois. Le roi avoit déclaré la guerre aux Anglois en faveur des Hollandois ; la méſintelligence entre les amiraux de ces derniers, ſoutenus chacun par un parti dans la république, fit grand tort aux Hollandois. Ruyter étoit appuyé par le penſionnaire de Witt, & Tromp par le prince d'Orange. On verra dans la ſuite comment ces deux factions penſerent perdre la république, & comme il en coûta la vie au Penſionnaire. La flotte commandée par le duc de Beaufort

n'avoit pû joindre. Bernard Van-Galen, évêque de Munſter, fait ſa paix avec la Hollande.

Les François battent les Anglois le 20. avril, & les chaſſent de l'iſle de Saint-Chriſtophe.

La guerre eſt déclarée entre l'Angleterre & le Dannemarc. Embraſement de la ville de Londres le 13. ſeptembre, il dura quatre jours. Premier établiſſement de l'académie des Sciences.

1667.

Cette année eſt une époque fameuſe pour tous les ſages réglemens du regne de Louis XIV. M. Colbert, qui avoit rétabli les finances, porta ſes vûes plus loin. Juſtice, commerce, marine, police, tout ſe reſſentit de l'eſprit d'ordre, qui a fait le principal caractére de ce miniſtre, & des vûes ſupérieures, dont il enviſageoit chaque partie du gouvernement: il forma à ce ſujet un conſeil où toutes ces matiéres ſeroient diſcutées, & d'où l'on vit ſortir tant de réglemens & tant de belles ordonnances, qui font aujourd'hui les fondemens les plus ſolides de notre gouvernement, & dont on ne s'eſt point écarté depuis. Les noms de ceux qui compoſerent ce conſeil doivent être conſervés: c'étoit M. le chancelier Seguier, M. le maréchal de Villeroi, pour qui avoit été créée la place de chef du conſeil, meſſieurs Colbert, d'Aligre, de Lezeau, de Machault, de Seve, Menardeau, de Morangis, Poncet, Boucherat, de la Marguerie, Puſſort, oncle de M. Colbert, Voiſin, Hotman & Marin. Les ſéances en commencerent le jeudi 28. octobre 1666. & continuerent toutes les ſemaines, quelquefois pluſieurs jours, juſqu'au 10. février de cette année.

Ordonnance civile du mois d'avril: le roi, pour la ré-

daction d'une ordonnance si importante, avoit jugé à propos de joindre aux commissaires nommés ci-dessus, des commissaires du parlement, entr'autres messieurs de Lamoignon, Talon & Bignon, qui mirent la derniere main à cet ouvrage.

Pendant que M. Colbert s'occupoit à rendre le royaume florissant, M. de Louvois songeoit à faire triompher les armes du roi, en faisant valoir les droits acquis par la mort de Philippe IV. à la reine Marie-Therese, sa fille du premier lit, à l'exclusion de Charles II. fils du deuxiéme lit : les droits de cette princesse étoient fondés sur celui de dévolution, qui a lieu dans quelques provinces des Pays-bas, par lequel les enfans du second lit sont exclus de la succession par les enfans du premier, sans que les mâles du second excluent les filles du premier. Le roi marche en Flandres, ayant sous lui le maréchal de Turenne. La reine l'y suivit avec toute la cour. Il y avoit deux autres corps, commandés, l'un par le maréchal d'Aumont, l'autre par M. de Créqui. Cette campagne s'appelle la campagne de l'Isle. Prise de Charleroi par M. de Turenne le 2. juin ; le maréchal d'Aumont prend Armentieres le 28. mai, Saint-Vinox le 6. juin, & Furnes le 12. Le roi prend Ath le 16. & Tournai le 24. Douai & le fort de l'Escarpe le 6. juillet. Le maréchal d'Aumont prend Courtrai le 18. & Oudenarde le 31. Le roi prend l'Isle en neuf jours le 27. août, où il s'exposa assez pour que M. de Turenne le menaçât de se retirer, s'il ne se ménageoit pas davantage. Le comte de Marsin & le prince de Ligne, qui venoient au secours, sont battus par messieurs de Créqui & de Bellefons le 31. Le maréchal de Gramont monta la tranchée à ce siége à la tête du régiment des Gardes, quoique M. de Turenne, dont il étoit l'ancien, commandât l'armée.

M. de Turenne prend Aloſt le 12. ſeptembre. Le roi créa cette année le grade de brigadier pour la cavalerie, & l'année d'après pour l'infanterie & pour les dragons.

Erection de la ſeigneurie de Vaujour en duché-pairie, ſous le titre de la Valliere, en faveur de Louiſe-Françoiſe de la Valliere, & de Marie-Anne (depuis princeſſe de Conti) fille naturelle du roi. Madame la princeſſe de Conti fit don de ce duché, avec le conſentement du roi en 1688. au marquis de la Valliere ſon couſin germain, lequel obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie en 1723. enregiſtrées la même année.

M. de la Feuillade épouſe l'héritiere du duché de Rouannois, & eſt fait duc & pair. Rouannois avoit été érigé en duché-pairie dès 1579. en faveur d'Artus de Gouffier, mais les lettres ne furent point enregiſtrées, non plus que celles qu'obtinrent depuis Claude & Louis de Gouffier.

Paix de Breda, dont le roi de Suéde fut le médiateur, ſignée à Breda le 31. juillet : il y eut trois actes ou inſtrumens ſéparés ; le premier entre la France & l'Angleterre, où le comte d'Eſtrades & Courtin convinrent que tout ce qui s'étoit pris de part & d'autre ſeroit rendu ; le ſecond entre l'Angleterre & le Dannemarc, & le troiſiéme entre l'Angleterre & la Hollande : dans ce dernier, il faut remarquer que le droit du pavillon fut conſervé à l'Angleterre : pendant les pourparlers de cette paix, les Hollandois étoient venus brûler les vaiſſeaux Anglois qui étoient dans la Tamiſe. Alphonſe VI. roi de Portugal, indigne également de la couronne & de ſa femme, eſt obligé de céder l'une & l'autre à Dom Pedre ſon frere : cette princeſſe, nommé mademoiſelle d'Aumale, étoit fille du duc de Nemours, que le duc de Beaufort ſon beau-frere avoit tué en combat ſingulier en 1652. ſa ſœur avoit eu à peu

près la même avanture qu'elle, car son mariage avec le prince de Lorraine fut cassé, & elle épousa le duc de Savoie. Dom Pedre ne prit que le titre de régent tant que vécut son frere, & le roi d'Espagne Charles II. las d'une guerre qui duroit depuis vingt-huit ans, conclut enfin le 13. février de l'année suivante, la paix avec ce prince, & reconnut la couronne de Portugal libre & indépendante de celle de Castille.

1668.

Conquête de la Franche-Comté en hiver, en moins d'un mois, par le roi en personne : il avoit sous lui le prince de Condé, que M. de Louvois, dit-on, fit préférer à M. de Turenne. M. le prince prit Besançon en deux jours le 7. février, tandis que M. de Luxembourg prenoit Salins. Dole se rend au roi le 14. & Grai le 19. L'Académie Françoise eut l'honneur, pour la premiere fois, de complimenter le roi sur cette conquête.

Traité de triple alliance entre l'Angleterre, la Suéde & la Hollande, du 28. janvier. La jalousie que Louis XIV. commençoit de donner à l'Europe forma cette alliance. Le chevalier Temple, ministre de Charles II. roi d'Angleterre, persuada à Jean de Witt, pensionnaire de la Hollande, de se détacher de la France ; ce dernier eut tout lieu de s'en repentir. Le comte Dhona agissoit pour la Suéde. Paix signée à Aix-la-Chapelle le 2. mai entre la France & l'Espagne. Les conquêtes que le roi avoit faites dans les Pays-Bas lui resterent ; savoir, Charleroi, Binch, Ath, Douai, le Fort de l'Escarpe, l'Isle, Oudenarde, Armentieres, Courtrai, Bergues, Furnes, avec leurs bailliages, &c. On rendit la Franche-Comté, contre l'avis de M. de Turenne : M. de Croissi, frere de M. Colbert,

fut négociateur de cette paix de la part du roi. M. de Montauſier eſt fait gouverneur de M. le Dauphin.

Le roi fait ôter des regiſtres du parlement tout ce qui s'y étoit paſſé depuis l'année 1647. juſqu'en l'année 1652. Abjuration de M. de Turenne le 23. octobre : il commençoit depuis long-tems à entrevoir la vérité, mais il tenoit encore à l'erreur par les préjugés de l'éducation, & par l'attachement qu'il portoit à madame de Turenne ſa femme, fille du duc de la Force, Calviniſte de bonne foi. Sa mort arrivée en 1666. & les inſtructions de M. de Meaux, acheverent de décider M. de Turenne : ce fut pour lui que ce prélat compoſa ſon livre de *l'Expoſition de la foi ;* ouvrage raiſonnable & ſolide, que les Proteſtans laiſſerent ſans réplique, & qui juſtifie ſur-tout l'Egliſe Romaine des ſuperſtitions ridicules qu'on lui impute. Il y eut cette année trois maréchaux de France ; M. de Créqui, M. de Bellefons, & M. d'Humieres.

Création d'un conſeil ſouverain à Tournai, que le roi érigea en parlement en 1686. cette ville ayant été rendue en 1713. le parlement fut transféré à Douai.

1669.

Edit du 21. janvier, qui ſupprime les chambres de l'Edit dans tous les parlemens du royaume : elles avoient été établies par l'édit de Nantes en faveur des Proteſtans. Ces chambres diſtribuées dans les parlemens du royaume, étoient mi-parties, mais dans le parlement de Paris, où la chambre de l'Edit devoit être de ſix conſeillers réformés & de dix catholiques, on n'y laiſſa qu'un ſeul réformé, & les cinq autres furent diſtribués dans les enquêtes, ſans pouvoir monter à la grand-chambre : la chambre n'en avoit pas moins conſervé le nom de chambre de *l'Edit*,

quoiqu'il n'y eût qu'un seul réformé, pour faire souvenir qu'elle avoit été créée en leur faveur.

Troubles au sujet du formulaire, par la distinction du fait & du droit dans l'affaire de Jansenius; la paix de Clément IX. les fit cesser.

Prise de Candie par les Turcs le 16. septembre; le secours que messieurs de Beaufort & de Navailles y amenerent de France, avoit retardé de plus de trois mois la prise de cette place. M. de Beaufort périt à une sortie le 25. juin, sans que l'on ait pu retrouver son corps. Il ne faut pas omettre que le duc de Rouanois, depuis maréchal de la Feuillade, avoit mené au secours de cette place, dès l'année précédente, quatre ou cinq cens soldats, & y avoit été accompagné par deux cens gentilshommes des meilleures maisons du Royaume. Michel Koribut Wiesnowiski, du sang des Jagellons, mais sans nul mérite, est élu roi de Pologne le 19. juin, après l'abdication de Casimir, malgré la concurrence du duc de Neubourg, du prince Charles de Lorraine, & du prince de Condé. Casimir qui avoit perdu la reine sa femme, se retira en France, où le roi lui donna l'abbaye de Saint-Germain des Prez, & où il mourut en 1672. avec lui s'éteignit la branche Suédoise qui regnoit en Pologne depuis Sigismond son grand-pere. Un autre Casimir, aussi roi de Pologne, fit tout le contraire de ce qu'avoit fait celui-ci, & quitta l'an 1036. l'ordre de Cluni, où il s'étoit fait moine, pour remonter sur le trône.

On accorde à M. de Guise la permission d'avoir un carreau à la messe du roi, comme monsieur son pere l'avoit eu : le roi donne au duc de Vermandois, son fils naturel, la charge d'amiral, que l'on fit revivre pour lui. Grand mouvement dans les charges de la cour. Le comte du Lude

a la charge de grand maître de l'artillerie, sur la démission du duc de Mazarin : le duc de Tresmes a celle de premier gentilhomme de la chambre, sur la démission du comte du Lude, & M. de Lausun celle de capitaine des gardes, vacante par la démission du duc de Tresmes.

Création de la charge de grand maître de la garderobe pour le marquis de Guitry. Le marquis de Soyecourt est grand véneur, par la démission du chevalier de Rohan : le duc d'Aumont est premier gentilhomme de la chambre, par la démission du duc de Mortemart, qui lui succéde dans le gouvernement de Paris ; & le marquis de Rochefort est capitaine des gardes, sur la démission du duc d'Aumont.

1670.

Le marquis de Martel force les Algériens à conclure la paix le 26. janvier.

Le duc de Lorraine, qui ne cessoit de lier de nouvelles intrigues, est dépouillé de tous ses états par le maréchal de Créqui, qui ne lui laisse qu'un pays ouvert & sans défense. On lui prend Epinal le 24. septembre, Chatté le 6. octobre & Longwi : ce prince se retire à Cologne. Le roi apprend par M. de Pomponne, qui avoit remplacé le comte d'Estrades dans l'ambassade de Hollande, la ligue que les Hollandois avoient faite avec l'empereur & le roi d'Espagne, & dans le dessein qu'il a de punir cette république, il songe à s'assurer du roi d'Angleterre. La duchesse d'Orléans, sœur de ce prince, fut chargée de cette négociation, dont Monsieur n'eut aucune connoissance, & dont elle avoit même voulu exclure M. de Louvois ; & pour rendre son voyage en Angleterre moins suspect, le roi parut aller visiter ses conquêtes des Pays-bas, & y mena toute la cour. M. de Lausun, pour qui la charge de colo-

nel général des dragons avoit été créée deux ans auparavant, commandoit l'escorte du roi, composée de sa maison & de sa gendarmerie. La duchesse d'orléans prit le prétexte du voisinage pour passer la mer & aller voir le roi son frere, qu'elle parvint à détacher de la triple alliance. Bien des raisons l'y engageoient : ses vaisseaux brûlés dans la Tamise, tandis que la paix se négocioit à Bréda entre lui & les Hollandois ; l'édit perpétuel contre l'élection d'un stathouder, & plus que tout cela, l'idée de se rendre plus absolu chez lui par son alliance avec la France. La duchesse d'Orléans y laissa madame de Porstmouth, qui servit bien la France, & qui eut depuis du même roi le duc de Richemont. Cette princesse repassa la mer le 12. juin ; elle ne jouit pas long-tems du succès de son voyage, & mourut en moins de huit heures à Saint-Cloud le 30. du même mois, âgée de vingt-six ans : elle avoit reçu la vie dans un camp au milieu des guerres civiles, & elle la perdit tout à coup au milieu d'une cour brillante dont elle faisoit les délices.

» Madame avoit l'esprit solide & délicat, du bon sens, » connoissant les choses fines, l'ame grande & juste, » éclairée sur ce qu'il faudroit faire, mais quelquefois ne » le faisant pas, ou par une paresse naturelle, ou par une » certaine hauteur d'ame qui se ressentoit de son origine, » & qui lui faisoit envisager son devoir comme une bassesse. » Elle mêloit dans toute sa conversation, une douceur » qu'on ne trouvoit point dans les autres personnes royales : on eut dit qu'elle s'approprioit les cœurs, au lieu » de les laisser en commun ; pour ce je ne sais quoi tant » rebatu, qui fait que l'on plaît, les délicats convenoient » que chez les autres il étoit copié, qu'il n'étoit original » qu'en Madame. (*M S. de Cosn.*)

M. de Turenne qui avoit eu le secret de la négociation d'Angleterre, avoit eu la foiblesse de le confier ; mais si sa faute fut grande, la franchise avec laquelle il en fit l'aveu au roi est bien digne de ce grand homme. Ce même M. de Turenne avoit été retenu dans le parti des princes en 1650. par l'amour qu'il avoit pris pour madame de Longueville : cette passion ne fait jamais faire de fautes médiocres aux grands hommes.

Ordonnance criminelle du mois d'août.

Edit du roi, portant que le commerce de mer ne dérogera point à la noblesse. S'il est vrai que le commerce soit le plus sûr moyen d'augmenter le nombre des citoyens dans un royaume ; s'il est vrai que le commerce remplace les mines d'or & d'argent que la nature nous a refusées ; s'il est vrai que la guerre se fasse aujourd'hui plûtôt par l'opposition de richesse de nation à nation, qu'en opposant homme à homme ; s'il est vrai enfin que l'on ne puisse trop honorer une profession qui a continuellement l'Univers pour champ de ses opérations, & qui suppose dans ceux qui l'exercent ces ressources subites de génie dont une nation sent tout à coup augmenter son crédit aux dépens de ses voisins ; combien doit-on s'étonner que l'on ait été si long-tems à donner une pareille loi, & encor plus, que cette même loi n'ait pu vaincre jusqu'à présent le préjugé de la vanité ? On verra que l'auteur de l'*Esprit des loix*, qui ne s'étoit pas assez expliqué à ce sujet (Liv. 20. ch. 19.) a mieux développé sa pensée dans la nouvelle édition qu'il va donner, & qu'il m'a montrée. On en étoit à cet endroit de mon édition quand la mort nous l'a enlevé : la perte de cet homme illustre cause les regrets de tous les vrais citoyens, & la douleur de tous ceux qui l'ont connu : que doit-ce être de ses amis ?

1671.

Le roi engage le roi de Suéde Charles XI. à renoncer à la triple alliance, où la régence de Suéde l'avoit fait entrer pendant sa minorité, & le détermine à rompre les engagemens qu'il avoit pris avec l'Espagne. Il regagne aussi l'empereur, assez occupé chez lui par les troubles de Hongrie, & qui ne prévoyant pas la rapidité des succès de Louis XIV. n'étoit pas fâché de voir humilier l'orgueil des Hollandois. M. de Furstemberg, évêque de Strasbourg, négocia aussi avec l'électeur de Cologne qu'il gouvernoit, & le flattant de lui faire rendre Rhimberg, que les Hollandois lui avoient pris, il lui fit signer un traité, par lequel il livroit Nuitz & Keyservert, dont le roi avoit besoin pour établir des magasins sur le bas Rhin. L'évêque de Munster avoit pris le même parti. Il restoit l'Espagne, gouvernée alors par la reine régente; le marquis de Villars notre ambassadeur ne put jamais venir à bout de la détacher des Hollandois, malgré les divisions de dom Jean & d'elle, qui la rendoient moins absolue, & quelque crainte qu'on pût lui inspirer de se voir enlever ce qui lui restoit dans les Pays-bas.

L'empereur fait de sanglantes exécutions en Hongrie, où la noblesse souffroit impatiemment la dureté du gouvernement Autrichien, qui vouloit rendre ce royaume héréditaire. Cette guerre fut bien utile au roi pendant tout le cours de son regne, par la diversion qu'elle entretint en sa faveur.

Monsieur se remarie le *16.* novembre à Châlons à la princesse Charlotte-Isabelle, fille de Charles-Louis électeur Palatin, celui qui par la paix de Munster avoit été rétabli dans l'électorat, dont Frédéric son pere avoit été dé-

posſedé lors de ſon entrepriſe ſur la Bohême. Cette princeſſe morte en 1722. laiſſa deux enfans, l'un Philippe, régent ſous Louis XV. mort en 1723. & l'autre la ducheſſe de Lorraine, morte en 1745.

Etabliſſement de l'académie d'architecture. Commencement des Invalides, par les ſoins de M. de Louvois. Le roi, par un édit de 1674. y annexa les penſions que l'on faiſoit aux oblats : ces oblats ſont anciens dans l'Egliſe, c'étoit des moines lais que le roi mettoit dans chaque abbaye de ſa nomination, pour y être nourris & entretenus, & ces oblats, pour l'ordinaire, étoient des ſoldats eſtropiés. Cet entretien fut converti en penſions que payoient les abbayes, & ces penſions, comme il vient d'être dit, furent appliquées à l'hôtel des Invalides.

Départ de Madame la princeſſe pour Châteauroux, le jour des Cendres, 11. février, où elle mourut en 1694.

M. de Lauſun eſt mis en priſon à Pignerol, d'où il ne ſortit qu'en 1681. c'étoit ce même homme qui étoit prêt d'épouſer mademoiſelle de Montpenſier un an auparavant, & à qui le roi avoit offert, lors de la rupture du mariage, de le faire maréchal de France, honneur qu'il refuſa aſſez légerement, ſous prétexte qu'il ne l'avoit pas encore mérité. Sa charge de capitaine des gardes fut donnée à M. de Luxembourg. Mort de M. de Lionne. M. de Pomponne, qui étoit ambaſſadeur en Suéde, en fut rappellé pour occuper ſa place. M. de Berni, fils de Lionne, achette la charge de maître de la garderobe quatre cens cinquante mille livres.

Cette année eſt une époque curieuſe par rapport aux troupes Suiſſes, & nous donne occaſion de diſtinguer deux tems ſur leur ſervice en France : l'un depuis 1477. qu'ils ne ſervoient que le tems de la guerre où ils étoient em-

ployés; l'autre depuis cette année 1671. jusqu'à préſent, que leur ſervice devint ſtable en paix comme en guerre.

1672.

Déclaration de guerre par la France & l'Angleterre à la Hollande du même jour 7. avril.

Conquête de la Hollande, qui s'attira ſes malheurs par la conduite peu meſurée de ſes ambaſſadeurs dans toutes les cours de l'Europe, & ſur-tout de Van Buningen en France, par l'inſolence des gazetiers de ce pays, & par les médailles qu'elle fit frapper. Les maréchaux de Bellefons, de Créqui & d'Humieres ſe retirerent pour ne point ſervir ſous M. de Turenne, que le roi avoit fait maréchal général dès l'année 1660. Le roi avoit trois corps d'armées: il en commandoit un, ayant ſous lui M. de Turenne: le prince de Condé commandoit l'autre, & le comte de Chamilli le troiſiéme. Celui-ci ſe ſaiſit de Maſeic le 15. mai, Orſoi ſe rend au roi le 3. juin, pendant que M. de Turenne prenoit Burich: M. le Prince prend Veſel le 4. Rhimberg ſe rend au roi le 6. Emeric à M. le Prince le 7. ainſi que Rées à M. de Turenne. Le penſionnaire Jean de Witt, l'homme qui connoiſſoit le mieux les intérêts de ſa république, ne fit point de difficulté de dire, en apprenant la réduction de Rhimberg, que le roi de France pouvoit dès-lors ſe vanter d'avoir la moitié de la Hollande ſous ſa domination. M. de Beauviré prend Doëtekum le 8. le duc de Luxembourg, général des troupes de Munſter, prend Grool le 9. Fameux paſſage du Rhin vers Tholuis le 12. le premier qui paſſa à la nage fut le comte de Guiche à la tête des cuiraſſiers, commandés par le comte de Revel: le jeune duc de Longueville, qui avoit paſſé le Rhin, fut tué par ſon imprudence, & fut cauſe d'une bleſſure que M. le

prince de Condé reçut à la main : en lui finit la maiſon de Longueville ; il alloit être élû roi de Pologne. M. de Turenne prend le commandement de l'armée du prince de Condé, il ſe rend maître d'Arnheim le 15. & le 19. du fort de Skenk, que les Hollandois n'avoient pris ſur les Eſpagnols en 1636. qu'après neuf mois de ſiége. Utrecht ſe ſoumet au roi le 20. il prend Doëſbourg le 21. L'évêque de Munſter prend Deventer le même jour, & Zuvol le 22. Monſieur prend Zutphen le 25. Nimégue ſe rend le 9. juillet à M. de Turenne, Coëverden le 12. à l'évêque de Munſter, Naerden fut pris le même jour par le marquis de Rochefort ; on a dit que s'il n'avoit pas négligé de s'emparer de Muyden, c'étoit fait d'Amſterdam, & par conſéquent de toute la Hollande. Grave ſe rend le 14. au comte de Chamilli ; M. de Turenne prend le fort de Crevecœur le 19. juillet, & l'iſle & la ville de Bomel le 26. ſeptembre : & tout de ſuite, il ſort des terres de Hollande pour paſſer en Allemagne, où n'ayant que douze mille hommes, il contient l'électeur de Brandebourg, qui étoit entré dans la ligue contre la France, & qui avoit pris la route de Weſtphalie à la tête de vingt-cinq mille hommes. M. de Luxembourg fait lever le ſiége de Voerden au prince d'Orange le 12. octobre : cette action fut admirée des Hollandois mêmes. M. de Montal fait lever le ſiége de Charleroi au prince d'Orange le 22. décembre : le duc de Luxembourg, à la faveur des glaces, prend Bodegrave & Suaumerdam le 28. En un mot, en peu de mois les armées du roi traverſerent trois rivieres, prirent les trois provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overiſſel, & plus de quarante villes fortifiées. Cette campagne, qui fit l'admiration de toute l'Europe, obtiendroit à peine créance aujourd'hui, ſi la campagne de 1745. ne nous avoit fait voir,

que rien n'eſt impoſſible aux François, quand ils ont leur maître à leur tête.

La guerre eût fini au bout de trois mois, ſi l'on avoit ſuivi l'avis de M. de Pomponne, qui vouloit que l'on ſe contentât des avantages propoſés par les Hollandois, & que l'on ſe rejettât ſur les Pays-bas catholiques, pour punir le roi d'Eſpagne de l'infraction qu'il avoit faite au dernier traité d'Aix-la-Chapelle, en ſecourant les Hollandois. Mais l'avis de M. de Louvois l'emporta ſur cet article, ainſi que ſur l'avis de M. de Turenne, qui vouloit que le roi fît démolir les places à meſure qu'il s'en emparoit, par la difficulté de les pouvoir garder. Le maréchal du Pleſſis ne fit pas cette campagne à cauſe de ſon grand âge; il dit au roi qu'il portoit envie à ſes enfans; qui avoient l'honneur de ſervir ſa majeſté, que pour lui il ſouhaitoit la mort, puiſqu'il n'étoit plus bon à rien : le roi l'embraſſa & lui dit : *M. le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquiſe, il eſt agréable de ſe repoſer après tant de victoires.* Il y avoit eu dès le 7. juin un combat naval donné proche de Soultſbaie, entre la flotte d'Angleterre & de France, ſous le commandement du duc d'Yorck & du comte d'Eſtrées, & celle de Hollande ſous Ruyter. Cette bataille, ſuivant Ruyter, fut la plus furieuſe qu'il eût vue, on s'attribua l'avantage de part & d'autre. Le danger imminent des Hollandois leur fit prendre le parti de déclarer le prince d'Orange ſtathouder, & de révoquer l'édit perpétuel que les deux freres Corneille & Jean de Witt, ennemis de cette maiſon, avoient fait rendre à la mort de Guillaume II. pour que cette charge fût ſupprimée. Le crédit du jeune prince d'Orange fut bien-tôt fatal aux deux freres, on leur imputa les malheurs de la république, & ils furent maſſacrés par la

populace le 22. août. La haine des deux freres pour la maison d'Orange venoit de plus loin. Guillaume II. pere de Guillaume III. d'accord avec le cardinal Mazarin, qui flattoit l'ambition de ce jeune prince, vouloit que la république, après la paix de Munster, gardât des troupes sur pied, sans doute pour en faire usage à son profit. Elle n'en voulut rien faire : Guillaume fut assez hardi de faire arrêter six des députés qui alloient à la Haye, parmi lesquels étoit le pere des de Witt. Il fit plus, comme la grande résistance venoit de la ville d'Amsterdam, qui soupçonnoit ce prince d'en vouloir à la liberté de la Hollande, il tenta de s'en rendre maître en 1650. son projet échoua, & il mourut bien-tôt après ; on disoit que c'étoit de la petite vérole, mais le cardinal Mazarin faisoit entendre que cette mort étoit arrivée bien juste pour être naturelle : la haine des peres passa aux enfans, & les de With y succomberent. C'étoit le fils de ce Guillaume II. dit Guillaume III. (depuis roi d'Angleterre) qui venoit d'être fait Stathouder, & qui conserva depuis, sur le trône d'Angleterre, cette dignité qui s'éteignit à sa mort, & que nous avons vu renaître en 1747.

Mort du chancelier Seguier. Cette place fut vacante pendant deux ans, & le roi tint le sceau pendant trois mois ; ensuite il nomma M. d'Aligre garde des sceaux, qui ne fut chancelier qu'en 1674. son pere avoit été chancelier ainsi que lui. Ce n'étoit point une chose nouvelle que le roi tint le sceau lui-même ; Louis XIII. le tint au camp devant Montauban, après la mort du connétable de Luines, à qui il en avoit confié la garde. Henri IV. tint le sceau en 1590. après que Montholon s'en fut démis, & en attendant que Cheverni eût été rappellé ; & Henri III. scella lui-même des lettres patentes que le chancelier de Birague avoit refusé de sceller.

Le roi donne une sale dans le Louvre à l'académie Françoise, pour ses assemblées, qui s'étoient tenues chez le chancelier Seguier jusqu'à sa mort, arrivée le 28. janvier.

Madame douairiere (Marguerite de Lorraine) seconde femme de Gaston, étoit morte le 3. avril. Le duc de la Feuillade est colonel du régiment des gardes, sur la démission volontaire du maréchal de Gramont. Le duc de Duras est capitaine des gardes à la place du duc de Charost.

1673.

Seigneurie de Charost érigée en duché-pairie, sous le titre de Bethune-Charost.

L'allarme étoit trop grande dans l'Europe pour qu'elle ne prît point de parti : l'empereur & l'Espagne renouvellerent un traité avec les Hollandois le 30. août. Qui auroit dit en 1609. que ce seroit l'Espagne qui défendroit la Hollande contre la France & l'Angleterre ?

L'électeur de Brandebourg & Montecuculli avoient tenté pendant plus de trois mois les moyens de passer le Rhin par Mayence, Coblens, Strasbourg & d'autres places fortes : mais ils trouverent par tout M. de Turenne, qui les empêcha d'un côté de secourir les Hollandois, & de l'autre de faire diversion dans l'Alsace. L'électeur qui se vit dépouillé de toutes les places qu'il possédoit dans la Vestphalie, conclut enfin dans le mois de mai un traité de neutralité avec le roi. Le roi prend Mastrich en 13. jours le 29. juin, pour s'assurer la communication avec ses conquêtes de Hollande, puis après avoir passé en Alsace pour assurer la neutralité de Strasbourg entre l'empereur & lui, & pour maintenir la bonne intelligence avec les Suisses, il

laisse le commandement de ses armées à ses généraux. Quoique le siége de Mastrich n'ait duré que treize jours, il est mémorable par les actions réciproques de valeur des assiégeans & des assiégés. Cette ville qui fut rendue à la paix de Nimégue, a été prise depuis sous Louis XV. au mois de mai 1748. par le maréchal général comte de Saxe, ayant sous ses ordres le maréchal de Loevendal. On doit remarquer, pour l'instruction de ceux qui viendront après nous, le secret avec lequel cette derniere entreprise a été formée & conduite, & les moyens qu'on employa pour donner le change aux ennemis jusqu'au dernier moment. Il est beau d'avoir fait servir une opération nécessaire, telle que l'étoit le ravitaillement de Bergog-zoom, que l'on avoit prise la campagne d'auparavant, à cacher un dessein plus grand encore, qui étoit la prise de Mastrich, de s'être porté sur l'Escaut pour achever plus sûrement de soumettre la Meuse, & d'avoir fait cesser tout-à-coup, par une exécution aussi hardie qu'imprévûe, une guerre que l'animosité des ennemis sembloit devoir éterniser. On lira un jour le projet de cette ouverture de campagne, avec autant de curiosité, que l'on a lû l'instruction de M. de Louvois au maréchal d'Humieres pour la prise de Gand.

Déclaration de guerre de l'Espagne à la France du 15. octobre, & de la France à l'Espagne du 20.

Les Hollandois & les Espagnols reprennent le 14. septembre Naerden, mal défendue par du Pas, dont cependant M. de Turenne faisoit cas; il fut dégradé, & racheta sa réputation aux dépens de sa vie au siége de Grave, où il fut tué l'année suivante. Bonn se rend à Montecuculli le 12. novembre : M. de Louvois impute à M. de Turenne les avantages remportés par les ennemis, quoique ce général eût fait tout ce qu'il pouvoit pour empêcher la jonc-

tion des Impériaux aux Hollandois. M. de Rochefort prend Tréves le 15. novembre. Le roi eſt obligé d'évacuer pluſieurs des villes conquiſes. Il y eut cette année trois combats de mer, l'un le 7. juin, le ſecond le 14. & le troiſiéme le 22. août, qui ne produiſirent aucun événement. C'étoit le prince Robert qui commandoit la flotte Angloiſe à la place du duc d'Yorck, dont la religion commençoit déja à être ſuſpecte à l'Angleterre. Le comte d'Eſtrées commandoit toujours celle de France, & les Hollandois joignirent Tromp à Ruyter. (Madame de Sevigné diſoit, que depuis la bataille d'Actium, on ne voyoit pas que les combats de mer euſſent rien produit.) Dès le 28. mars, on avoit nommé des plénipotentiaires pour aller traiter la paix à Cologne. Le duc d'Yorck, veuf de mademoiſelle Hidde, fille du comte de Clarendon, dont il avoit eu la princeſſe Marie, femme du prince d'Orange, & la princeſſe Anne (depuis reine d'Angleterre) épouſe le 30. ſeptembre Marie d'Eſt, fille du duc de Modene & de Laure Martinozzi: (elle fut mere de Jacques III. né en 1688.) Edit du 10. février, par lequel le roi déclare que la régale s'étend ſur tous les diocèſes de ſon royaume, à l'exception de ceux qui en étoient exempts à titre onéreux. Deux évêques ſeuls dans le royaume refuſerent de ſe ſoumettre à cet édit, c'étoient ceux d'Alet & de Pamiers, &, ce qu'on peut remarquer, c'eſt qu'après avoir refuſé dans le tems de ſigner le formulaire, ils appellerent au pape de tout ce que le roi fit en faveur de la régale. On réforme la chambre des filles de la reine, qui n'eut plus dans la ſuite que des dames du palais.

Mort de Moliere: il avoit ouvert ſon théatre en 1659. au petit Bourbon, avec une troupe ſous le nom de la troupe de Monſieur; il y eut alors à Paris trois troupes de

comédiens, celle de l'hôtel de Bourgogne, celle du marais, & celle du petit Bourbon. Le roi ayant fait démolir en 1660. la sale du petit Bourbon, pour bâtir le grand portail du Louvre, donna la sale du palais royal à Moliere, dont la troupe prit en 1665. le titre de la troupe du roi. Il n'est pas étonnant que Moliere changeât la destinée des théatres : après sa mort, arrivée le 17. février, le roi donna la sale du palais royal à Lulli : la troupe de Moliere, qui n'avoit plus de chef, se partagea dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne & dans celle du marais, celle du marais vint s'établir dans le jeu de paume de la rue de Seine, ayant issue dans celle des fossés de Nesle, (aujourd'hui *Mazarine*,) vis-à-vis de la rue Guénegaud, avec le titre de la troupe du roi, & enfin les deux troupes de l'hôtel de Bourgogne & du marais furent réunies en 1680. L'hôtel de Bourgogne demeuré vuide, fut occupé par les comédiens Italiens. L'ouverture du collége Mazarin en 1688. fit déloger les comédiens François, & en vertu & par arrêt du conseil de la même année, ils furent établis dans la sale qu'ils occupent aujourd'hui, qui étoit le jeu de paume de l'Etoile.

1674.

La France va être abandonnée à ses propres forces : les deux dernieres campagnes lui avoient suscité des ennemis, & celle-ci lui enleve ses alliés. Le roi d'Angleterre fait la paix le 19. février avec la Hollande, mais il refuse à son parlement de se déclarer contre le roi. M. de Turenne avoit maintenu, par les opérations habiles de la derniere campagne, l'électeur de Cologne & l'évêque de Munster, dans notre alliance ; ils tenterent cette année quelques entreprises dans le pays de Groningue, mais ils furent

bien-tôt rappellés par les irruptions que l'on fit dans leurs propres états, & ils s'accommoderent enfin avec les Hollandois, qui rendirent Rhimberg à l'électeur de Cologne.

L'empereur fit enlever le 14. février à Cologne le prince Guillaume de Furſtemberg, frere de l'évêque de Straſbourg, & depuis évêque du même lieu : cet attentat, commis dans une ville où ſe tenoit le congrès pour la paix, rompit toute négociation.

L'électeur Palatin, malgré les obligations qu'il avoit à la France, ſigne le 10. mars une ligue offenſive avec l'empereur. Conquête de la Franche-Comté, dont le roi s'empare pour la ſeconde fois, & qui lui reſta. Si le duc de Lorraine avoit été cru, il nous auroit prévenu de ce côté-là ; mais l'empereur aima mieux ſe porter en Alſace, parce qu'il comptoit la conquérir pour lui. Le duc de Navailles prend Grai le 28. février, & Veſoul le 11. mars : Beſançon ſe rend au roi le 15. mai, & Dole le 6. juin. Monſieur le dauphin vint à ce ſiége. Erection du parlement de Beſançon. M. de la Feuillade prend Salins le 22. Au retour de cette conquête, le parlement étant venu complimenter le roi, M. Talon, avocat général, fit une nouveauté, & après la harangue du premier préſident, au lieu de ſaluer ſimplement le roi en paſſant, il le harangua : les gens du roi ſe ſont maintenus dans cette poſſeſſion.

Le roi avoit trois armées, l'une en Allemagne, la deuxiéme en Flandres, & la troiſiéme en Rouſſillon.

En Allemagne, le vicomte de Turenne paſſa le Rhin à Philiſbourg le 12. juin, & voulant combattre le duc de Lorraine & le comte de Caprara avant qu'ils euſſent été joints par le duc de Bournonville, il les attaqua à Sintzim, petite ville du Palatinat, entre Philiſbourg & Hailbron, où il les battit le 16. juin : ſon armée étoit d'environ douze

hommes, celle des ennemis d'autant, mais ils avoient l'avantage du terrain, & nos troupes étoient fatiguées d'une longue marche, ayant fait trente-cinq lieues en quatre jours. La retraite des ennemis au-delà du Nekre & du Mein, laissa le Palatinat à la merci des vainqueurs, qui étant fortifiés de quelques troupes, battirent l'arrière-garde ennemie à Ladembourg le 5. juillet, malgré la jonction du duc de Bournonville, & porterent par tout le fer & la flâme, en représailles des cruautés qui avoient été exercées sur quelques-uns de nos soldats, qui s'étoient écartés de l'armée. L'électeur Palatin, outré des malheurs de son pays, qu'il ne devoit imputer qu'à son infidélité, envoya un cartel à M. de Turenne; ce général y répondit avec une modération qui fit honte à l'électeur de cette bravade.

L'électeur de Brandebourg, qui n'avoit plus à craindre pour la Vestphalie, manqua au traité qu'il avoit fait l'année précédente avec M. de Turenne, & chercha à se joindre à l'armée impériale.

Le projet du duc de Lorraine étoit de chasser le vicomte de Turenne de l'Alsace, & de pénétrer tout de suite en Lorraine, quand l'électeur de Brandebourg auroit joint: il passa le Rhin en conséquence à Spire & à Strasbourg qui manqua à la neutralité qu'elle avoit promise au roi: M. de Turenne, moins fort d'un tiers que les ennemis, jugea cependant qu'il falloit tout risquer, ou que la France alloit être ouverte aux Impériaux; il marcha avec son armée, qui n'étoit que de vingt-deux mille hommes, pour combattre celle des ennemis, qui étoit de quarante; il les attaqua à Ensheim près de Strasbourg le 4. octobre, & il les battit une seconde fois: M. de Boufflers eut grande part à cette journée. Ce n'étoit rien faire, la jonction de l'élec-

teur de Brandebourg eût ôté à tout autre qu'à M. de Turenne l'espérance de sauver l'Alsace : il profite de la nécessité où avoient été les généraux ennemis de se répandre dans la haute Alsace, pour y faire subsister une armée de soixante mille hommes, il feint de repasser en Lorraine, & il vient retomber tout-à-coup sur Mulhausem, où il battit un corps de six mille chevaux le 29. décembre : cette action mit le trouble dans l'armée ennemie, & la força à demeurer sur la défensive. Les succès de M. de Turenne ressembloient à son caractere, ils étoient solides & sans ostentation, ce n'étoit point des batailles rangées, qui souvent ne font que du bruit sans produire aucun avantage, c'étoit des combats utiles qui sauvoient son pays, & où la conduite du général ne mettoit rien au hasard. On peut dire de lui ce qu'on disoit de César, qu'il faisoit la guerre comme il vouloit, & non comme il plaisoit à la fortune.

En Flandres, se donna le 11. août la bataille de Senef, village entre Marimont & Nivelle : il y eut deux actions le même jour : M. le Prince avoit une armée de cinquante mille hommes contre une de près de quatre-vingt-dix mille, commandée par le prince d'Orange, ayant sous lui le jeune duc de Lorraine, le comte de Souche, Monterei, le prince de Vaudemont & le comte de Valdec. L'objet de M. le Prince étoit d'empêcher le siége de Charleroi ; en effet il battit l'arriere-garde des ennemis à Senef, & cet avantage eût suffi à un autre général ; mais il ne s'en contenta pas, & il attaqua le reste de l'armée du prince d'Orange, qui fit la faute de prêter le flanc à notre armée en décampant. La bataille fut sanglante, ou plûtôt ce fut l'assemblage de plusieurs grands combats : suivant le rapport des curés, il y eut environ vingt-sept mille corps d'enterrés dans un espace de deux lieues. Les généraux y

firent des prodiges de valeur des deux côtés, & le champ de bataille nous resta. Le prince d Orange voulut se donner l'honneur de cette victoire, en faisant le siége d'Oudenarde, qu'il fut obligé de lever le 21. septembre, à l'approche du prince de Condé. Le général Rawenhaup prend Grave le 26. octobre : le prince d'Orange s'y étoit rendu pour en hâter le succès : le marquis de Chamilli se signala dans la défense de cette place, qu'il ne rendit qu'après quatre-vingt-treize jours. Dinan est pris par le général Spork le 18. novembre. Les Espagnols & les Hollandois prennent Hui le 2. décembre. En Roussillon, le comte de Schomberg, si fameux par ses exploits en Portugal, empêcha les projets des Espagnols sur Perpignan.

Sur mer, l'amiral Tromp, après avoir fait une descente à Belliſle sur les côtes de Bretagne, est obligé de se rembarquer le 28. juin à l'arrivée de M. de Coetlogon, & l'amiral Ruyter ayant fait une descente au Fort royal à la Martinique, fut aussi obligé de se rembarquer le 21. juillet, après avoir perdu douze cens hommes par le canon d'un vaisseau du roi, commandé par M. d'Amblimont. Les Messinois, fatigués de la dureté du gouvernement Espagnol, se soulevent : le chevalier de Valbelle leur amene du secours, ce qui fit une diversion utile, parce que les Espagnols furent obligés de détacher des troupes de leur armée du Roussillon, pour en envoyer en Sicile.

Conjuration du chevalier de Rohan, qui devoit livrer Quillebeuf aux Hollandois & faire révolter la Normandie, il eut le cou coupé le 28. novembre, ainsi que madame de Villiers : un des complices qui fut pendu, étoit un maître d'école, nommé Vanden-Ende, dont le trop fameux Spinosa avoit été le disciple. On représenta devant le roi, quelques jours avant l'exécution, la tragédie de Cinna,

pour exciter sa clémence, mais ses ministres lui firent sentir la nécessité d'un exemple, & le chevalier de Rohan fut livré au supplice que méritoit sa folie. L'archevêché de Paris est érigé en duché-pairie ; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1690. en faveur de M. de Harlai, & ses successeurs archevêques de Paris. On est surpris que l'évêque de Paris ne se soit pas trouvé un des pairs de France, & qu'aujourd'hui encore depuis l'érection du duché de Saint-Cloud en duché-pairie, il n'ait que le rang de sa création, & ne fasse point partie des anciens pairs : c'est que dans l'origine il n'avoit point de seigneurie qui relevât du roi.

Erection d'une académie à Soissons. Québec est érigé en évêché.

1675.

La campagne continuoit toujours en Alsace : la faute qu'avoient faite les ennemis de diviser leurs troupes, leur fit prendre le parti de se resserrer. L'électeur de Brandebourg rassembla l'armée sur Colmar, dont le poste sembloit inattaquable : M. de Turénne s'avança sur eux, & ayant feint de les attaquer par Colmar où ils avoient appuyé leur gauche, il se posta sur Turkeim où étoit leur droite, les y attaqua le 5. janvier, & après un sanglant combat les força, non-seulement d'abandonner leur camp, mais de repasser le Rhin avec vingt mille hommes qui leur restoient de soixante mille, dont leur armée étoit composée en entrant en campagne. L'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine & le duc de Bournonville, rejetterent les uns sur les autres la honte de cette campagne.

Les avantages remportés par M. de Turenne dans les quatre derniers combats, semblent n'être fondés que sur les fautes des ennemis, dont ce général sut profiter, & ce

ſeroit un grand éloge pour tout autre capitaine ; mais ce qui le met hors de pair, c'eſt que ces fautes, non-ſeulement il les avoit prévûes, mais il y avoit amené les ennemis, comme par degrés, par les fauſſes apparences qu'il leur préſentoit ; c'eſt ce qui eſt prouvé par une lettre qu'il avoit écrite au roi dès le 30. octobre de l'année précédente, où il expoſoit les moyens qu'il devoit employer pour forcer les ennemis à repaſſer le Rhin. M. de Turenne revint à la cour, où le roi l'avoit mandé après le combat de Turkeim ; il laiſſa le commandement de ſon armée au marquis de Vaubrun qui acheva de nettoyer l'Alſace, en ſe rendant maître de Dachſtein le 29. janvier, de Molſeim & de Mutzig, qui étoient les ſeules places qui reſtoient aux confédérés, & en s'emparant de pluſieurs autres places dans le Briſgaw qui communiquoient aux deux côtés du Rhin, tandis que notre garniſon de Philiſbourg achevoit de ruiner le Palatinat.

Le ſeul deſir de M. de Turenne, au milieu de toute ſa gloire, étoit de ſe retirer : le roi ne l'en laiſſa pas le maître ; il le fit repartir le 11. mai pour s'oppoſer aux entrepriſes de Montecuculli, que la jalouſie des confédérés avoit empêché de commander la derniere campagne. *Celle-ci*, dit le chevalier Folard, *fut le chef-d'œuvre du vicomte de Turenne & du comte de Montecuculli ; il n'y en a point de ſi belle dans l'antiquité, il n'y a que les experts dans le métier qui puiſſent en bien juger.* M. de Turenne aſſemble ſon armée à Scheleſtad ; il s'avance à Benfeld, & de-là vient camper le 27. mai au village d'Achenheim à une lieue de Straſbourg, pour maintenir cette ville dans la neutralité, & pour rompre le projet des ennemis de rentrer en Alſace : leurs mouvemens le déterminerent enſuite à faire paſſer le Rhin à ſon armée le 7. juin, & après avoir épuiſé pendant deux

mois tout ce que l'art de la guerre peut fournir de reſſources pour les campemens, pour les marches & pour les contre-marches, il crut enfin avoir trouvé le moment d'attaquer Montecuculli avec avantage, lorſqu'un boulet de canon ôta la vie à ce grand homme le 27. juillet, près Salſbac ; il étoit âgé de ſoixante-quatre ans, & fut enterré à Saint-Denis le 29. août. Le ſecret de cette journée, qui devoit être triomphante, périt avec lui : bien-loin d'attaquer les ennemis, on ne ſongea plus qu'à ſe retirer : la diſpute pour le commandement entre M. le comte de Lorges & le marquis de Vaubrun, ajoutoit encore au malheur des circonſtances ; enfin la belle retraite faite par le comte de Lorges parut une victoire dans la conſternation où étoit l'armée : Montecuculli le pourſuivit, & le premier août ſe donna le combat d'Altenheim, où le marquis de Vaubrun fut tué : l'avantage fut égal des deux côtés par le courage ſeul de nos troupes qui ſe placerent d'elles-mêmes : M. de Vendôme fut bleſſé à cette action ; l'armée Françoiſe repaſſa le Rhin à Altenheim, & les ennemis à Straſbourg. M. le Prince, qui avoit pris le commandement de l'armée de M. de Turenne, fait lever le ſiége d'Haguenau à Montecuculli le 22. août, celui de Saverne le 14. ſeptembre, & le force à repaſſer le Rhin : ce fut le dernier exploit de M. le Prince ; la goute, dont il étoit tourmenté, le força de ſe retirer. C'eſt une choſe digne de remarque, que cette année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe : M. de Turenne fut tué, M. le Prince ſe retira, & Montecuculli en fit de même, diſant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince, & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre ſa gloire contre des gens qui ne faiſoient que commencer à commander des armées.

Dans les Pays-Bas, le comte d'Eſtrades avoit mis garniſon Françoiſe le 27. mars dans la citadelle de Liége, dont les Impériaux vouloient s'emparer pour faciliter aux Hollandois le ſiége de Maſtrich. Le roi prit Dinan le 29. mai, ayant ſous lui le maréchal de Créqui, qui avoit enfin conſenti, ainſi que les maréchaux d'Humieres & de Bellefons, à céder à M. de Turenne. Le marquis de Rochefort prit Hui le 6. juin, & le duc d'Anguien prit Limbourg le 21. avant que le prince d'Orange, qui avoit eu la petite-vérole, eût pu y porter du ſecours. Le maréchal de Créqui eſt battu à Conſarbrick le 11. d'août, en voulant jetter du ſecours dans Tréves aſſiégé par le prince de Lunebourg. Il n'eſt pas vrai, comme pluſieurs l'ont écrit, que le duc de Lorraine commandât l'armée des ennemis; il n'y étoit pas : le duc George-Guillaume de Brunſwick eut l'honneur de cette victoire, ainſi que le duc de Zeel, le duc de Holſtein & le général Chauvel. Ce fut à l'occaſion de cette défaite que M. le Prince dit, qu'il ne manquoit que cette diſgrace au maréchal de Créqui, pour le rendre un des plus grands généraux de l'Europe : en effet, les deux campagnes de 1677. & 1678. firent voir les talens ſupérieurs de ce général, & effacerent l'affaire de Conſarbrick : il s'y étoit fait battre par ſon trop de mépris pour les ennemis, dont l'armée étoit le double de la ſienne, & pour n'avoir pas connu les gués qui étoient aux deux côtés du pont par où ils l'attaquerent : il eſt vrai que ſa cavalerie l'abandonna. Après cette défaite, M. de Créqui ſe jetta dans Tréves lui quatriéme, & y fut fait priſonnier, lorſque cette place capitula le 6. ſeptembre, par la trahiſon inſigne d'un nommé Boisjourdan, qui fit la capitulation à l'inſçu du maréchal. Boisjourdan, qui s'étoit ſauvé, fut arrêté, & eut la tête tranchée : ce miſérable avoit autrefois été con-

damné à mort pour un assassinat dans la forêt de Senlis, l'évêque de Munster avoit obtenu sa grace ; & son grand-pere, sous Charles IX. avoit livré la ville du Mans.

Le prince d'Orange assiégea Binch le dernier jour d'août, & s'en rendit maître en peu de jours. Le roi de Suéde entra en guerre cette année contre l'électeur de Brandebourg en faveur de la France : les Hollandois, les Espagnols & le Dannemarc se déclarerent aussi-tôt contre lui. Cette guerre fut malheureuse pour lui ; Vrangel, son général, l'y servit mal, & il perdit la Pomeranie, mais le roi la lui fit rendre par le traité de Nimégue. Prise de Bremerfurt en Allemagne sur la Suéde, le 29. octobre, par les troupes de Lunebourg, suivie de celle de Wolgast par l'électeur de Brandebourg le 10. novembre. Vismar est rendu au roi de Dannemarc le 22. décembre. En Sicile, le marquis de Valavoir avoit fait entrer le 3. janvier un secours dans Messine : le 9. février, le duc de Vivonne & le sieur du Quesne défirent la flotte Espagnole devant Messine : le 17. août, M. de Vivonne prit Agousta, mais on manqua Saragousse & Catane, & le peu d'activité du général, jointe à l'indiscipline des troupes, rétablit les affaires des Espagnols.

En Catalogne, le comte de Schomberg, après s'être rendu maître de Figueres, de Baschara, & de quelques autres petites places, prit Bellegarde le 27. juillet, dont les Espagnols s'étoient emparés l'année d'auparavant, il fut fait maréchal de France, & le maréchal de Navailles alla le remplacer à la fin de la campagne.

Congrès de Nimégue, où le roi nomme pour ses plénipotentiaires le maréchal d'Estrades, M. de Croissi, & le comte d'Avaux, neveu de celui qui avoit été plénipotentiaire à Munster. Le roi fait huit maréchaux de France

le 30. juillet, meſſieurs d'Eſtrades, le duc de Navailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg, & le marquis de Rochefort. Il fut réglé qu'ils ne rouleroient plus enſemble, mais que le plus ancien commanderoit les autres. Madame Cornuel diſoit de cette promotion, *que c'étoit la monnoie de M. de Turenne.*

Mort du vieux duc Charles de Lorraine le 18. ſeptembre, âgé de ſoixante & douze ans. Ce prince, né avec beaucoup de valeur & de grands talens pour la guerre, n'étoit cependant qu'un aventurier, qui eût pu faire fortune s'il fût né ſans biens, & qui ne ſut jamais conſerver ſes états : il étoit en galanterie comme en guerre ; mari de la ducheſſe Nicole, il épouſa la princeſſe de Cantecroix, ſous le prétexte que ſon premier mariage étoit nul, mais la cour de Rome en jugea autrement. Il devint enſuite amoureux à Paris de Marianne Pajot, qu'il voulut épouſer du vivant de la princeſſe de Cantecroix : le contrat en fut paſſé le 18. avril 1662. mais le roi, qui ne vouloit pas que ſon ennemi même s'avilît, fit mettre Marianne dans un couvent, ainſi que la demoiſelle de Saint-Remi, que Charles avoit voulut épouſer depuis : il devint amoureux en 1663. de la dame de Ludres, chanoineſſe de Pouſſai, qu'il eût épouſée, ſans les oppoſitions de la princeſſe de Cantecroix. Cette princeſſe mourut en 1663. & il réhabilita ſon mariage avec elle avant ſa mort ; il en avoit eu M. de Vaudemont & la princeſſe de Liſlebonne : enfin, étant âgé de ſoixante-trois ans, il épouſa en 1665. Marie-Louiſe d'Apremont, malgré l'oppoſition que madame de Ludres fit à ce mariage.

Son neveu Charles V. lui ſuccéda dans ſes états, ou plûtôt dans l'eſpérance de les recouvrer. L'empereur n'a

point eu de plus grand général ni d'allié plus fidéle : il lui fit épouſer ſa ſœur Eléonore-Marie, fille de l'empereur Ferdinand III. & reine douairiere de Pologne ; de ce mariage naquit le duc Léopold I. qui fut rétabli dans ſes états à la paix de Riſwick, & qui épouſa la princeſſe d'Orléans, niéce de Louis XIV. Il eſt le pere de l'empereur d'aujourd'hui (1748.) à qui, par le traité de Vienne de 1735. les convenances générales de l'Europe ont fait tomber le grand duché de Toſcane, qui faiſoit le principal partage de la maiſon de Médicis, en échange permanent de la Lorraine, dont Louis XV. a été mis en poſſeſſion, & qui a été réunie à la couronne, l'uſufruit réſervé au roi de Pologne Staniſlas, le pere de la reine.

1676.

Le congrès de Nimégue n'empêcha pas la continuation de la guerre, elle fut ſanglante ſur mer, & nous y eûmes trois grands avantages. L'amiral Ruyter, parti des côtes de Hollande le 18. août 1675. pour ſecourir la flotte Eſpagnole, voulut s'oppoſer au ſecours que du Queſne conduiſoit à Meſſine ; ce fut le premier combat, donné le 8. janvier ; il fut long, l'avantage nous demeura, & Meſſine fut ſecourue. La flotte Hollandoiſe avoit été ſi maltraitée, que Ruyter ne ſongea plus qu'à s'en retourner, mais ayant reçu des ordres contraires, il ſe donna un ſecond combat le 22. avril entre les mêmes généraux. Ruyter y perdit la vie, & le ſiége d'Agouſta qu'il avoit commencé fut levé. Les Hollandois perdirent dans Ruyter ce que nous avions perdu dans M. de Turenne, & le roi eut la généroſité de le plaindre. Enfin dans le combat du 2. juin, le maréchal de Vivonne, qui avoit battu dès le 25. mars ſept mille Eſpagnols près Meſſine, acheva de détruire dans la Médi-

terranée la flotte Eſpagnole & Hollandoiſe, & prit la Scalette le 20. novembre. Les ſuccès furent différens dans la mer Baltique. L'amiral Tromp, joint aux Danois, battit les Suédois le 11. juin. Il y avoit eu deux autres actions entre les Danois ſeulement & les Suédois, le 4. & le 5. du même mois, ſur les côtes du Schonen, dont l'événement eſt reſté fort équivoque.

Le roi de Dannemarc entre en Suéde, où il a de grands avantages. Sur terre le roi eut quatre armées : celle qu'il commandoit en Flandres, où il mena Monſieur, avec les maréchaux d'Humieres, de Schomberg, de la Feuillade, & de Lorges. (Ce dernier fut fait alors capitaine des gardes à la mort du maréchal de Rochefort.) M. de Créqui commandoit un corps ſéparé. Il y en avoit une ſeconde en Allemagne ſous M. de Luxembourg : une autre entre Sambre & Meuſe, commandée par le maréchal de Rochefort, & la quatriéme en Rouſſillon ſous le maréchal de Navailles. Le roi fait ſauter la citadelle de Liége le 31. mars ; il prend Condé en perſonne le 26. avril. Monſieur prend Bouchain le 11. mai ; ce fut à ce ſiége que l'on manqua l'occaſion de combattre le prince d'Orange, près de Valenciennes : le roi ſe rappelloit toujours ce moment avec regret : il avoit fait ſa diſpoſition, & témoignoit un deſir extrême d'acquérir cette nouvelle gloire, mais il en fut empêché par les irréſolutions de ſes généraux & de ſon miniſtre.

Aire priſe le 31. juillet par le maréchal d'Humieres, tandis que le prince d'Orange aſſiégeoit Maſtrich ; c'étoit le brave Calvo qui y commandoit dans l'abſence du maréchal d'Eſtrades, qui étoit aux conférences de Nimégue. On n'a pas oublié ce que Calvo, Catalan de nation, dit aux ingénieurs qu'il avoit avec lui : *Meſſieurs, je n'entens*

rien à la défense d'une place ; tout ce que je fais, c'est que je ne veux pas me rendre. En effet, après un nombre infini d'actions pendant quarante jours entre les assiégeans & les assiégés, le prince d'Orange fut obligé de lever le siége le 27. août, à l'approche de l'armée du maréchal de Schomberg : son désastre fut complet, car les bâtimens de transport où le prince avoit chargé son artillerie, ses vivres & tous les débris du siége, furent attaqués par le comte de Montal & le duc de Villeroi, qui firent remonter ces bâtimens par la Meuse pour les conduire à Mastrich.

Le jeune duc de Lorraine prit Philisbourg le 17. septembre : cette ville bloquée depuis six mois fut vaillamment défendue pendant soixante & dix jours de tranchée ouverte par du Fay. Ce fut la faute du maréchal de Rochefort, qui commandoit pendant l'hiver dans la Lorraine & les trois Evéchés, & qui ayant laissé fortifier imprudemment aux ennemis le poste de Lauterbourg, rendit le secours de Philisbourg impossible ; cependant on s'en prit au maréchal de Luxembourg qui commandoit l'armée. M. de Turenne regardoit Philisbourg comme la place la plus importante à conserver, mais nous n'avions pas alors Strasbourg. A l'occasion de la défense de Philisbourg par du Fay, le roi disoit qu'il y avoit quatre hommes que les ennemis respecteroient dans ses places, Montal, Chamilli, Calvo & du Fay.

Traité conclu le 15. octobre entre le roi de Pologne Sobieski & les Turcs, par lequel tout ce que le feu roi Michel avoit cédé aux Turcs lui fut rendu, à l'exception de la ville de Caminiek. Le maréchal de Créqui s'empare de Bouillon le 30. octobre. M. de Luxembourg envoie un détachement qui s'empare de Montbelliard le 14. décembre ; il étoit sous Brisac, & sa bonne contenance, jointe

à la fidélité des Baſlois qui refuſerent des paſſages au duc de Lorraine, empêcha ce prince de paſſer le Rhin, & d'exécuter les projets qu'il avoit ſur la Lorraine & ſur la Franche-Comté.

Le roi de Suéde défait le roi de Dannemarc au combat de Lunden le 12. décembre, & le force à quitter la Suéde.

Le comte d'Eſtrées reprend le 20. décembre le fort de Cayenne en Amérique, ſur les Hollandois qui l'avoient pris ſix mois auparavant, & s'empare de l'Iſle qui nous eſt reſtée depuis. Il n'y eut rien en Rouſſillon.

Albi érigé en archevêché : l'archevêque de Bourges, ſon métropolitain, conſerva l'appel comme primat.

Marie-Marguerite d'Aubrai de Brinvilliers eſt décapitée & brûlée pour crime de poiſon.

1677.

Le roi deſiroit ſincérement la paix ; mais voyant qu'il n'y pouvoit contraindre les ennemis qu'à force de ſuccès, & que ces ſuccès dépendoient de la promptitude, il eut pris les trois plus fortes places des Pays-Bas, & Monſieur eut battu les ennemis avant le tems où pour l'ordinaire les armées commencent à entrer en campagne.

Le roi part de Saint-Germain le 28. février, tandis que M. de Luxembourg inveſtit Valenciennes ; la tranchée eſt ouverte la nuit du 9. au 10. de mars, & le 17. par la valeur des mouſquetaires qui s'emparent de la contreſcarpe, tous les ouvrages ſont emportés en plein jour, & la ville capitule quand on s'y attendoit le moins.

La ville de Cambrai eſt rendue au roi le 5. avril, après neuf jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 17. quoique le roi eût affoibli ſon armée par le ſecours qu'il envoya à Monſieur, qui faiſoit le ſiége de Saint-Omer.

Le prince d'Orange vient au secours de Saint-Omer, dont Monsieur faisoit le siége, & perd le 11. la bataille de Cassel, où il fut battu à plattes-coutures, & où Monsieur ayant sous lui les maréchaux d'Humiéres & de Luxembourg, donna de grandes preuves de valeur : il eut un cheval tué sous lui, un coup de mousquet dans ses armes ; le chevalier de Lorraine parlant à lui, eut un coup de mousquet dans le chapeau, qui lui effleura le front ; le chevalier de Nantouillet eut la cuisse percée à ses côtés, & quelques-uns de ses domestiques furent tués derriere lui. Ensuite Monsieur ayant pris Saint-Omer le 20. du même mois, le roi & lui revinrent à Versailles. Ce fut au retour de ces expéditions, que le roi dit à Racine & à Despréaux, chargés d'écrire son histoire : *Je suis fâché que vous ne soyez pas venu à cette derniere campagne, vous auriez vû la guerre, & votre voyage n'eut pas été long ;* Racine lui répondit, *votre majesté ne nous a pas donné le tems de faire faire nos habits.*

Le prince d'Orange, dans la crainte d'être attaqué par M. de Luxembourg, leve le siége de Charleroi le 14. août, défendu par Montal : ce prince n'avoit pas été plus heureux en 1672. devant la même place que le même Montal défendoit. La prise de Tréves en 1675. & celle de Philisbourg en 1676. donnerent l'espérance au jeune duc de Lorraine, dit Charles V. de pouvoir reconquérir ses états : il comptoit que Tréves & Luxembourg lui donneroient passage sur la Sarre ou sur la Meuse, tandis que par Philisbourg le prince de Saxe-Eisenac entreroit dans l'Alsace. Le Baron de Monclar défendit l'Alsace contre ce dernier, & le maréchal de Créqui fut opposé au duc Charles avec une armée fort inférieure. Ce prince passa la Sarre & s'avança jusques sur Metz ; mais il ne put rien entreprendre

par l'habileté du maréchal de Créqui, qui le côtoya jour par jour, & qui lui coupa les vivres de tous les côtés. Il ne fut pas plus heureux sur la Meuse, dont le maréchal de Créqui défendit les passages, & il se vit contraint de retourner en Alsace, où M. de Créqui le devança. M. de Monclar avoit tellement resserré les troupes du prince de Saxe, qu'elles furent obligées de capituler proche Strasbourg le 24. septembre, pour se retirer à Rastat avec un passeport du maréchal. Ce même maréchal battit encore un corps de troupes du duc Charles le 7. octobre au combat de Cokesberg, près Strasbourg, où le maréchal de Villars, jeune alors, se distingua : enfin il termina cette glorieuse campagne par la prise de Fribourg le 14. novembre en cinq jours de tranchée ouverte. Cette ville, de simple hameau, parvenue à l'honneur de ville murée en 1120. & devenue le patrimoine de la maison d'Autriche en 1386. lui fut enlevée par Gustave Adolphe en 1632. elle rentra sous la domination de l'empereur en 1638. & depuis elle y étoit restée, malgré les trois fameuses journées, où le duc d'Anguien & M. de Turenne battirent Montecuculli, jusqu'à la conquête qu'en fit cette année le maréchal de Créqui : elle fut cédée au roi par le traité de Nimégue, & rendue à la maison d'Autriche par celui de Riswick. Le maréchal de Villars la prit de nouveau en 1713. sur l'empereur, à qui le roi la rendit par le traité de Rastat. Enfin en 1744. Louis XV. prit cette ville en personne, & instruit par le passé, fit sauter les fortifications de la ville, ainsi que celles des châteaux : la tranchée fut ouverte le 22. septembre, la ville se rendit le 7. novembre, & les châteaux le 26. du même mois ; la garnison prisonniere de guerre : le prince de Soubize y eut le bras cassé. Fribourg revint à l'empereur par le traité d'Aix-la-Chapelle. (1748.)

Le roi donne mille écus de penſion à Racine & à Deſpréaux, pour travailler à l'hiſtoire de ſon regne.

Le maréchal d'Humiéres prend Saint-Guillain le 11. décembre. Le comte d'Eſtrées, qui avoit déja eu un avantage ſur l'amiral Binck à Tabago le 23. février, s'empare de cette place le 12. décembre. Défaite du comte de Monterei dans le Lampourdan le 4. juillet par le maréchal de Navailles : il étoit fils de dom Louis de Haro.

Le prince d'Orange épouſe la princeſſe Marie, fille du duc d'Yorck (depuis Jacques II.) On ne prévoyoit pas que cette alliance coûteroit un jour la couronne à ſon beau-pere. Deux choſes ſont à remarquer dans ce mariage ; l'une, que la cérémonie s'en fit à Londres le jour deſtiné à célébrer chaque année la découverte de la conſpiration des poudres : l'autre, que le prince d'Orange, en qualité de ſtathouder, demanda aux Etats généraux leur agrément pour ce mariage, & que cette démarche ne fut point regardée comme une démarche de politeſſe, mais comme un devoir ; en effet, les députés de toutes les provinces convoqués, arrêterent le 11. avril un reſcrit, par lequel il fut déclaré, que la république agréoit & approuvoit le choix de ſon ſtathouder, pour la princeſſe Marie d'Angleterre, & ordonnoit en même tems que ce mariage fut notifié de la part de l'état aux miniſtres de l'empereur & des autres princes qui réſidoient à la Haye. Le maréchal d'Eſtrades jugea de bonne-heure de quoi le prince d'Orange étoit capable, en diſant, qu'on *verroit revivre en lui Guillaume le Taciturne, Maurice & Frédéric-Henri.* Le duc d'Yorck (depuis Jacques II.) en jugeoit de même que le maréchal d'Eſtrades ; & la hauteur avec laquelle le prince d'Orange vint à Londres faire la demande de la princeſſe Marie, eût dû ouvrir les yeux à Charles II.

mais le malheur fit qu'il prit cette hauteur pour de la franchise.

Le roi de Suéde prend le château d'Elsimbourg le 9. janvier : sa flotte est battue par les Danois le 11. juin & le 11. juillet : il bat le roi de Dannemarc à Lendskroon le 24. juillet. L'électeur de Brandebourg prend Stetin le 26. décembre. Le parlement de Paris abolit le congrès par arrêt du 18. février.

1678.

Le roi, pour donner le change aux ennemis, s'étoit transporté en Lorraine dès le mois de février, avec la reine & toute sa cour, & avoit fait investir Charlemont, Namur & Luxembourg, puis tout-à-coup, passant des bords de la Mozelle à ceux de l'Escaut, la ville de Gand fut investie par le maréchal d'Humieres, & prise le 9. mars, n'ayant soutenu que quatre jours de siége ; le château capitula le 12. Cette conquête étoit importante, parce que c'étoit à Gand que devoit se faire le dépôt général de l'armée des alliés, en attendant qu'ils fussent en état d'assembler leurs forces. Ipres se rend au roi le 25. après sept jours de siége, malgré les difficultés augmentées par les inondations, & la brave résistance du marquis de Conflans qui y commandoit pour les Espagnols : ce furent deux assauts donnés en même tems, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, à la contrescarpe de la ville & à celle de la citadelle, qui hâterent cette prise : le duc d'Elbœuf, aide de camp du roi, y eut la jambe cassée. Cette ville qui resta au roi par le traité de Nimégue, & qui fut cédée à l'empereur par celui d'Utrecht, fut enfin reprise par Louis XV. en personne en 1744.

La promptitude de ces expéditions excita une si grande

fermentation dans le parlement d'Angleterre, que Charles II. y fut autorisé à faire des emprunts à sept pour cent, de telles sommes qu'il jugeroit à propos, pour le maintien de ses armes. Cette démarche qui n'avoit pour but que de donner du secours aux ennemis de la France, jointe à l'interdiction du commerce entre les deux royaumes, ordonnée par le même parlement, étoit bien contraire à la qualité de médiateur qu'avoit prise Charles II. mais il n'en étoit pas le maître. On le força aussi à redemander les troupes Angloises qui avoient été au service de France dès le commencement de la guerre, & qui lui furent renvoyées en assez mauvais état.

Le roi qui avoit rempli son objet, quitta l'armée le 2. juin, & revint à Saint-Germain. Ce prince, en partant de Paris, avoit dit aux députés du parlement qu'il laissoit sa puissance entre les mains de M. le chancelier, pour ordonner de tout en son absence, suivant qu'il le jugeroit à propos. Il faut remarquer que le roi faisoit tous ces voyages à cheval.

M. de la Bretesche, colonel de dragons, surprend le 4. mai le château & la ville de Leuve à quatre lieues de Louvain. Le maréchal de Navailles prend Puicerda le 28.

Cette campagne fut aussi glorieuse pour le maréchal de Créqui que l'avoit été la précédente, & toutes les deux peuvent être d'une grande instruction dans l'art militaire. L'objet du duc de Lorraine étoit de reprendre Fribourg, & de rentrer dans la Lorraine par la haute Alsace. Le maréchal de Créqui, après avoir défait un détachement du prince de Bade, marche vers le pont de Rhinsfeld, où il bat les Impériaux le *6.* juillet; il attaque près de Gegembak le duc de Lorraine, dont il bat l'arriere-garde le 23. & tout de suite emporte le fort de Kell le 27. & brûle une

partie du pont de Strasbourg du même côté ; enfin il s'empare de Lectemberg le 15. octobre.

La licence avec laquelle les troupes Françoises vivoient en Sicile, y avoit indisposé les esprits : c'étoit tous les jours de nouvelles conspirations, que la nonchalance de M. de Vivonne ne prévenoit ni ne punissoit. L'Angleterre, prête à se déclarer pour les Hollandois, eût rendu le retour de nos troupes très-difficile : on se détermina à abandonner ce royaume, & M. de la Feuillade chargé du retour, embarqua sur sa flotte le 8. avril ce qu'il put emmener des Messinois qui avoient été dans le parti de la France. Le comte de Konigsmarc défait les Danois le 18. janvier dans l'isle de Rugen, & il est forcé d'abandonner cette isle le 22. septembre. Le château d'Elsimbourg est rendu aux Danois le 7. juillet : ils levent le siége de Bahus le 21. Le roi de Suéde reprend Christiandstat le 14. août. L'électeur de Brandebourg emporte Stralzunde le 19. octobre, & Greipsnalde le 25.

Paix de Nimégue, dont le roi dicta les conditions. Il y eut trois traités ; l'un entre la France & la Hollande, signé le 10. août ; le second avec l'Espagne, signé le 17. septembre ; & le troisiéme avec l'empereur & l'empire, à la réserve de l'électeur de Brandebourg, & de quelques autres princes. Ce qu'il y a de remarquable dans le traité signé avec les Hollandois, auxquels on rendit Mastrich, c'est qu'après avoir été l'unique objet de la guerre de 1672. ils furent les seuls à qui tout fut rendu. Par le traité conclu avec l'Espagne, il fut convenu que la Franche-Comté resteroit au roi, ainsi que les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ipres, Varvick, Varneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Menin, Bavai, Maubeuge & Charlemont. La base du traité avec

l'empereur, qui ne fut signé que le 5. février 1679. fut celui de Munster : par l'un des articles, le roi lui céde ses droits sur Philisbourg, & l'empereur céde au roi ses droits sur Fribourg : Huningue, qui n'étoit alors qu'une simple redoute, resta au roi, & est devenue depuis une place de guerre qui tient toute la tête du Rhin. Le duc de Lorraine, mécontent des conditions de ce traité, n'y fut point compris, & ne fut rétabli dans ses états qu'à la paix de Riswick : mais ce qui honore la mémoire du roi, c'est qu'il fit rendre à son allié le roi de Suéde, tout ce que l'électeur de Brandebourg & le roi de Dannemarc lui avoient pris. Cela n'empêcha pas le chevalier Temple de dire que les ambassadeurs de France avoient traité les affaires de Suéde avec beaucoup d'indifférence, ni Puffendorf de rapporter les paroles du chancelier Oxenstiern, » que pour » trois millions de subsides que la Suéde avoit reçûs de la » France, il lui en avoit coûté cinquante, sans compter » la réputation de ses armes. « Mais aussi le roi de Suéde, comme il arrive toujours dans les tems de guerre, en accrut beaucoup son autorité sur ses peuples. Après le premier traité signé avec la Hollande le 10. août, le prince d'Orange, qui, dit-on, feignit de l'ignorer, attaqua M. de Luxembourg à Saint-Denis près Mons le 14. août, ce général prit prétexte de faire lever le blocus de Mons que nous faisions, jusqu'à ce qu'on eût donné satisfaction au roi de Suéde ; mais en effet il ne vouloit que la continuation de la guerre, & comptoit surprendre M. de Luxembourg : cette mauvaise foi ne servit qu'à relever la valeur des François ; le combat fut sanglant, & l'avantage nous demeura.

Bussi Lamet, instruit des galanteries de sa femme avec le marquis d'Albret, la force à lui donner un rendez-vous,

où M. d'Albert eſt aſſaſſiné ; il étoit frere d'un ſecond lit du maréchal d'Albret, tous deux bâtards d'Albret : Etienne, d'où ils deſcendoient, avoit été légitimé par François I. Le marquis d'Albret étoit revenu pour ce rendez-vous de l'armée, ſur un congé de M. le maréchal de Schomberg ; & M. de Louvois manda au maréchal, que le roi avoit été ſurpris qu'il eût accordé un congé à un officier général, ſans en avoir reçu ſes ordres.

1679.

Mort du cardinal de Retz. On a de la peine à comprendre comment un homme qui paſſa ſa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer ; eſprit hardi, délié, vaſte & un peu romaneſque, ſachant tirer parti de l'autorité que ſon état lui donnoit ſur le peuple, & faiſant ſervir la religion à ſa politique, cherchant quelquefois à ſe faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hazard, & ajuſtant ſouvent après coup les moyens aux événemens. Il fit la guerre au roi, mais le perſonnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans ſa rebellion ; magnifique, bel eſprit, turbulent, ayant plus de ſaillies que de ſuite, plus de chimeres que de vûes, déplacé dans une monarchie, & n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni ſujet fidele ni bon citoyen ; auſſi vain, plus hardi, & moins honnête homme que Ciceron ; enfin plus d'eſprit, moins grand & moins méchant que Catilina. Ses mémoires ſont très-agréables à lire ; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plûtôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire ſon plus grand ennemi ? Ce qui eſt étonnant, c'eſt que ce même homme, ſur la fin de ſa vie, n'étoit plus rien de tout cela, & qu'il devint doux, paiſible, ſans intrigue,

& l'amour de tous les honnêtes gens de son tems ; comme si toute son ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'esprit, & des tours de jeunesse dont on se corrige avec l'âge ; ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune passion réelle. Après avoir vécu avec une magnificence extrême, & avoir fait pour plus de quatre millions de dettes, tout fut payé, soit de son vivant, soit après sa mort.

Comme le traité avec l'empereur ne fut conclu qu'au commencement de cette année, on prit Nuitz dans le mois de janvier, qui fut rendue à l'électeur de Cologne, lorsque l'empereur eut signé.

L'électeur de Brandebourg fait enfin sa paix le 29. juin : il y fut forcé par les pertes qu'il fit dans le courant de cette campagne. Calvo prit sur lui la ville & le duché de Clèves le 25. mars. Le marquis de Sourdis lui prit Lipstad le 14. mai, & le maréchal de Créqui le battit deux fois près de Minden. Tout l'Empire accéda au traité de Nimégue dans le courant de cette année.

Marie-Louise, fille de Monsieur & de Henriette d'Angleterre, épouse le roi d'Espagne Charles II. à Burgos le 18. novembre.

Mort de madame de Longueville le 15. avril. On sait le rolle qu'elle joua dans la guerre civile de Paris. Sœur du grand Condé, elle partagea ses querelles autant par le goût qu'elle avoit pour l'intrigue, que par amitié pour lui. Le cardinal de Retz a dit d'elle ; *Héroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventuriére.* Le prince de Marsillac, depuis duc de la Rochefoucaud (l'auteur des Maximes) lui avoit été fort attaché. Suppression des chambres de l'édit de Toulouse & de Bordeaux. Mort de dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. le 17. septembre, prince de

mérite, & persécuté par la reine douairiere d'Espagne.

Disgrace de M. de Pomponne, secretaire d'état des affaires étrangeres, qui avoit succédé en 1671. à M. de Lionne; sa place fut donnée à M. Colbert de Croissi, frere du controlleur général, qui négocioit alors en Baviere le mariage de Monseigneur. On reprochoit entr'autres choses à M. de Pomponne, de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimégue les villages qui sont entre Fribourg & Brisac; en effet, lorsque le roi eut fait depuis son entrée dans Strasbourg, & qu'il voulut aller visiter Fribourg, il fallut qu'il y allât dîner sans s'arrêter en chemin, parce que c'étoit terres de l'Empire. Cette faute n'eût peut-être pas été relevée, ainsi que d'autres négligences que l'on imputoit à M. de Pomponne, si M. de Louvois & M. Colbert n'avoient pas eu envie de sa place: ils concoururent tous deux, contre leur ordinaire, à la même fin, mais M. de Louvois qui agissoit pour M. Courtin, fut fort surpris de voir que la préférence fut donnée au président Colbert.

1680.

Premier établissement des François dans les Indes Orientales, par la confirmation de l'acquisition qu'ils avoient faite de Pondicheri en 1674.

Déclaration du 11. janvier, contre les empoisonneurs & les devins. La Voisin est brûlée le 22. février, après avoir été convaincue de poison: elle se mêloit aussi de deviner; plusieurs personnes, qu'une vaine curiosité avoit conduites chez elle, furent embarrassées dans cette affaire. Madame de Bouillon parut devant les juges, madame la comtesse de Soissons se sauva en Flandres, & M. le maréchal de Luxembourg fut mis à la Bastille, mais il en sortit

bien-tôt après. Antoinette Bourignon meurt à Franecker le 30. octobre ; c'étoit un cerveau brûlé : elle prêchoit le fanatisme, & avoit fait des disciples.

Madame de Montespan s'assure un rang plus indépendant à la cour, en acquérant pour deux cens mille écus la charge de surintendante de la maison de la reine, que madame la comtesse de Soissons est forcée de lui vendre.

Louis le Grand (car ce fut alors que ce titre lui fut donné de l'aveu même des étrangers) fait fortifier Sar-Louis, pour mettre la Lorraine à couvert, & fait élever le fort de Huningue à la tête de la haute Alsace. Le conseil de Brisac, par arrêt du 22. mars, réunit les terres démembrées de l'Alsace ; & la chambre de Metz, par un pareil arrêt du 12. avril, réunit au domaine tous les fiefs démembrés des trois évêchés ; le roi donne le 24. juillet un édit pour l'exécution de ces arrêts. Les princes intéressés dans ces réunions prétendirent qu'elles étoient une infraction à la paix. Ces contestations donnerent lieu à un congrès qui se tint à Courtrai l'année suivante, & furent les premieres semences de la haine qui se renouvella contre la France, & qui éclata enfin en 1689.

Mariage de Monseigneur le 7. mars avec Marie-Anne-Victoire de Baviere. Le goût de cette princesse pour la retraite empêcha qu'elle ne fût heureuse en France, où elle auroit eu un grand crédit, si elle s'étoit souciée de plaire davantage au roi : mais elle n'aimoit qu'à passer ses journées seule avec une femme de chambre Allemande, nommée Bessola : après bien des tentatives, le roi la laissa dans cette solitude où elle se plaisoit tant, &, comme de raison, il ne lui resta personne : on lui donna madame la duchesse de Richelieu pour dame d'honneur ; elle l'étoit de la reine depuis la mort de madame de Montausier, & pour la dé-

dommager on fit son mari chevalier d'honneur de madame la dauphine : cette princesse eut deux dames d'atour, madame la maréchale de Rochefort & madame de Maintenon : la premiere fut depuis dame d'honneur de madame la duchesse de Chartres : la derniere refusa, par modestie, la place de dame d'honneur, à la mort de madame la duchesse de Richelieu, & elle la fit donner à madame la duchesse d'Arpajon. Le roi nomme huit personnes de condition, qu'on appelloit Menins, avec six mille livres de pension, pour accompagner Monseigneur.

Le roi donne ordre de faire baisser par tout le pavillon aux Espagnols : il visite les ports de Flandre avec la reine & toute la cour.

Le 26. décembre parut la plus grande cométe qu'on ait encore vûe. M. Cassini donna à cette occasion son système sur le retour périodique des cométes, dont nos descendans pourront juger. Cette cométe nous valut aussi l'ouvrage de Bayle, intitulé, *Pensées diverses sur la cométe :* ce phénomene jetta une grande terreur dans les esprits ; *nous nous étonnons trop de ce qui arrive rarement, & point assez de ce qui arrive tous les jours.* Etablissement d'une chaire pour le Droit François. Il y avoit eu l'année d'auparavant un édit portant rétablissement des *leçons du droit civil conjointement avec celles du droit canonique.* On est surpris de trouver une décrétale du pape Honorius III. de 1255. par laquelle ce pontife défendoit d'enseigner le droit civil dans l'université de Paris ; on l'est plus encor de voir que Philippe le Bel, conformément à cette décrétale, transféra l'école de droit civil à Orléans, & que l'ordonnance de Blois de 1579. persiste à priver la ville de Paris de ce secours, pour y laisser subsister seule l'école du droit canonique. Cela s'explique, en disant, que l'intention du pape

Honorius n'avoit pour objet que les eccléſiaſtiques, qu'il craignoit qui ne fuſſent détournés de l'étude de la théologie & de celle du droit canon par l'étude du droit civil, & qu'alors nos rois n'avoient pas encor reconnu l'utilité de l'étude du droit civil. Quoi qu'il en ſoit, Louis XIV. rétablit les choſes telles qu'elles devoient être, & ce fut préciſément cent ans après l'ordonnance de Blois.

1681.

Le roi fait perfectionner les ports de Breſt & de Toulon, il augmente la marine de plus de ſoixante mille matelots. M. du Queſne coule à fond le 23. juillet pluſieurs vaiſſeaux de Tripoli qui s'étoient retirés dans le port de Chio, & le 4. de décembre il conclut une paix avec ces peuples.

Le 19. mai on commence à naviger ſur le canal de Languedoc.

Le comté de Chinei, dans les Pays-Bas, eſt cédé au roi par les Eſpagnols le 31. juillet. Capitulation de Straſbourg qui ſe rend au roi le 20. ſeptembre : elle fut ſignée par M. de Louvois, & par M. de Monclar commandant en Alſace à la place du duc de Mazarin qui en étoit gouverneur : le roi y fait ſon entrée le 23. octobre, accompagné de la reine, de Monſeigneur & de toute ſa cour. Le marquis de Chamilli, fameux par la défenſe de Grave, fut fait gouverneur de Straſbourg ; François Egon de Furſtemberg en étoit évêque, ſon frere Guillaume lui ſuccéda l'année d'après.

Le roi reçoit à Enſisheim une députation générale des treize Cantons & de leurs coalliés, pour le complimenter.

Pendant que Straſbourg capituloit, M. le marquis de Bouſſlers prenoit le 30. ſeptembre poſſeſſion de Caſal, ville capitale du Montferrat, appartenante au duc de Mantoue,

qui convint d'y recevoir une garniſon Françoiſe commandée par M. de Catinat. Mort de madame la ducheſſe de Fontange ; le fils qu'elle avoit eu du roi mourut peu de tems après ſa naiſſance.

1682.

L'édit de 1673. au ſujet de l'étendue de la régale, ayant été reçu par les évêques de l'aſſemblée de 1682. le pape Innocent XI. leur adreſſa des brefs qui renfermoient des maximes contraires à celles qui étoient contenues dans l'édit : ces brefs donnerent lieu à examiner des propoſitions préſentées par la Sorbonne en 1663. & le réſultat de l'aſſemblée furent les quatre propoſitions contenues dans la déclaration des députés du Clergé touchant la puiſſance eccléſiaſtique. La premiere, que le pape n'a aucune autorité ſur le temporel des rois. La ſeconde, que le concile eſt au-deſſus du pape, conformément à ce qui a été reconnu dans les ſeſſions quatriéme & cinquiéme du concile de Conſtance. La troiſiéme, que l'uſage de la puiſſance apoſtolique doit être réglé par les canons, ſans donner d'atteinte aux libertés de l'Egliſe Gallicane ; & la quatriéme, qu'il appartient principalement au pape de décider en matiere de foi, que ſes décrets obligent toutes les Egliſes, que ſes déciſions néanmoins ne ſont *irréformables* qu'après que l'Egliſe les a acceptées. Cette déclaration fut confirmée par l'édit du roi, enregiſtré au parlement le 23. mars.

Le roi, ſur le refus que fit l'Eſpagne de lui donner des équivalens pour le comté d'Aloſt, fait bloquer Luxembourg ; mais ayant appris les préparatifs des Turcs contre l'empereur, il ordonne la levée du blocus le premier avril.

Le roi établit des compagnies de Cadets pour les troupes de terre, & des compagnies de Gardes marine.

Le roi s'établit à Verſailles le *6.* mai ; il exile pluſieurs des jeunes gens les plus conſidérables de la cour à cauſe de leurs mœurs. Du Bois-Baillet eſt envoyé pour faire fonction d'intendant dans la province de Bearn, où il n'y en avoit jamais eu, & où le parlement de Pau avoit exercé juſques-là toute l'autorité ; il devoit auſſi préſider aux états de la province, ce qui avoit été fait juſqu'alors par l'intendant de Guyenne, à qui on donnoit chaque fois une commiſſion particuliere.

On porte au parlement, dans le mois de mars, une déclaration en faveur de M. le duc du Maine, à l'égard de la ſouveraineté de Dombes que mademoiſelle de Montpenſier lui avoit donnée. Le roi déclare qu'il reconnoît & tient pour ſouveraineté ſous ſa protection la ſeigneurie de Dombes, en ſe réſervant, comme ſes prédéceſſeurs, *la bouche & les mains*, lequel devoir ſera fait comme d'un moindre ſouverain à un puiſſant ſon protecteur, & non comme d'un ſujet à ſon roi, ni d'un vaſſal à ſon ſeigneur ; accorde aux ſeigneurs de Dombes le pouvoir de juger en dernier reſſort, & défend au parlement de Paris de plus comprendre le pays de Dombes dans les rolles des provinces de Lyonnois, &c. & autres qui reſſortiſſent au parlement. Cette déclaration ne fait que rétablir les princes de Dombes dans les droits dont ils jouiſſoient avant la confiſcation qui fut faite de cette principauté ſur le connétable de Bourbon. La principauté de Dombes étoit entrée dans la branche de Bourbon par Louis II. duc de Bourbon, à qui Edouard de Beaujeu en fit don l'an 1400.

Le roi envoie M. de Menars, intendant de Paris, & beau-frere de M. Colbert, au temple des huguenots de Charenton, pour leur demander de quelle profeſſion de foi ils étoient, n'y ayant que celle de Calvin dont l'exer-

cice fût souffert en France, ce qu'on faisoit très-sagement pour les désunir, parce qu'il étoit vrai que presque aucun d'eux n'étoit de la même croyance que l'autre. M. Justel, calviniste, étant âgé de cinquante-six ans, épousa mademoiselle de Lorme sa proche parente, avec une dispense de M. le chancelier; il alla se marier dans la chapelle de l'ambassadeur d'Angleterre, par mépris pour les ministres de Charenton, sans leur en avoir rien communiqué. M. Simon, à qui il fit aussi-tôt savoir son mariage, lui représenta qu'il étoit nul, & qu'il n'étoit pas moins obligé que les Catholiques de se marier *coram proprio parocho.* En effet, il falut qu'il présentât une requête à M. le lieutenant civil pour la réhabilitation de son mariage; & il fut ordonné que, conformément aux loix du royaume, il se marieroit dans la paroisse qui étoit à Charenton. (*Lettres de Simon.*)

Naissance de M. le duc de Bourgogne le 6. août.

Bombardement d'Alger par M. du Quesne, le 30. du même mois. Construction de la machine de Marli.

Institution d'un académie royale à Nîmes.

Monseigneur entre au conseil des dépêches : ce conseil, dans les commencemens, étoit un peu différent de ce qu'il est aujourd'hui; tous ceux qui le composoient y assistoient debout, même le chancelier; il n'y avoit d'assis qu'un secretaire d'état lorsqu'il écrivoit : mais alors on n'y rapportoit pas de procès.

1683.

Mort de la reine Marie-Therese, âgée de quarante-cinq ans, le 30. juillet, au retour d'un voyage qu'elle avoit fait avec le roi en Bourgogne & en Alsace. On ne sauroit donner une idée plus juste des mœurs de cette princesse, & en même tems de la hauteur de ses sentimens, qu'en rap-

portant une réponſe qu'elle fit un jour : c'étoit à une Carmelite qu'elle avoit priée de lui aider à faire ſon examen de conſcience pour une confeſſion générale à laquelle elle ſe diſpoſoit ; cette religieuſe lui demanda ſi, en Eſpagne, dans ſa jeuneſſe, avant d'être mariée, elle n'avoit point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la cour du roi ſon pere : *Oh non, ma mere*, dit-elle, *il n'y avoit point de rois.*

Mort de M. Colbert, âgé de ſoixante-quatre ans, le 6. ſeptembre. L'éclat & la proſpérité de ce regne, la grandeur du ſouverain, le bonheur des peuples, feront regretter à jamais le plus grand miniſtre qu'ait eu la France : ce fut par lui que les arts furent portés à ce degré de ſplendeur qui a rendu le regne de Louis XIV. le plus beau regne de notre monarchie : & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que cette protection ſignalée qu'il leur accorda n'étoit peut-être pas en lui l'effet ſeul du goût & des connoiſſances : ce n'étoit pas par ſentiment qu'il aimoit les artiſtes & les ſavans, c'étoit comme homme d'état qu'il les protégeoit, parce qu'il avoit reconnu que les beaux arts ſont ſeuls capables de former & d'immortaliſer les grands empires. Il ne fut que huit jours malade : on a dit qu'il étoit mort hors de la faveur ; grande inſtruction pour les miniſtres ! M. Pelletier lui ſuccede dans la place de controlleur général.

Alger eſt bombardée pour la ſeconde fois par M. du Queſne le 26. & le 27. juin. M. de Tourville force les Algériens l'année d'après à demander la paix. Siége de Vienne, entrepris par le grand Viſir Cara Muſtapha à la tête de deux cens mille hommes. L'empereur & l'impératrice ſe ſauverent de Vienne. Sobieski, roi de Pologne, ſecondé du duc de Lorraine, fait lever le ſiége le 12. ſep-

tembre : cette action, où les infidéles furent mis en fuite, ne coûta pas la vie à plus de six cens Chrétiens, & les Turcs y perdirent au plus huit cens hommes. L'empereur de retour reçut assez froidement le roi de Pologne, sans doute parce qu'il lui devoit trop. Il se donna deux combats entre les Polonois & les Turcs, l'un le 7. l'autre le 9. octobre : dans le premier, les Turcs furent vainqueurs, & Sobieski courut grand risque de la vie : dans le second, où étoit le duc de Lorraine, les Turcs furent défaits. Ce prince & Sobieski prennent la ville de Gran le 26. octobre : il en coûta la vie à Cara Mustapha, que le grand seigneur fit étrangler. Ce ministre qui avoit succédé à Coprogli, gagné par l'argent des Hollandois, avoit empêché dès l'an 1677. que M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, ne continuât de jouir, ainsi qu'il avoit fait par le passé, des honneurs du sopha, & lui avoit donné tous les dégoûts qu'il avoit pu, jusqu'à trouver mauvais les réjouissances que fit cet ambassadeur pour les succès de Louis XIV. mais M. de Guilleragues qui le remplaça, ayant persisté à ne point recevoir son audience si cet honneur ne lui étoit accordé, l'obtint enfin en 1682. La mort du Visir, arrivée l'année d'après, vengea la France de l'insolence de ce ministre.

Le roi reprend les armes, faute d'exécution du traité de Nimégue. Le maréchal d'Humiéres fait le siége de Courtrai, qui se rend le 6. novembre. Le comte de Vermandois, fils légitimé du roi, qui y étoit, mourut quelques jours après. Dixmude se rend le 10. Le maréchal de Créqui bombarde Luxembourg. Naissance du duc d'Anjou (Philippe V.) le 19. décembre. Le roi donne le maréchal de Navailles pour gouverneur à M. le duc de Chartres ; il mourut la même année, le maréchal d'Estrades eut la place,

& il mourut en 1686. ce qui fit dire à Benſerade, qu'on ne pouvoit pas élever de gouverneur à M. le duc de Chartres. Le maréchal d'Eſtrades avoit la vice-royauté de l'Amérique, qui fut donnée à ſa mort au maréchal d'Eſtrées. Le duc de la Vieuville eſt fait gouverneur de M. le duc de Chartres.

Le roi de Pologne tente vainement un accommodement entre l'empereur & Tekeli.

1684.

Le maréchal de Bellefons bat le duc de Bournonville le 12. mai à Pontmayor en Catalogne, & va faire le ſiége de Gironne, qu'il fut contraint de lever le 23. faute d'avoir reçu les ſecours néceſſaires. Le duc de Savoie épouſe le 8. mai Anne-Marie, fille de Monſieur, dont l'aînée avoit épouſé Charles II. roi d'Eſpagne. De ce mariage ſont iſſues madame la ducheſſe de Bourgogne, mere du roi, & la premiere femme de Philippe V.

Les Génois, au mépris de leur alliance avec la France, entretenoient des intelligences avec l'Eſpagne, & même avec les Algériens, dont ils favoriſoient les pirateries: M. de Saint-Olon leur en demanda réparation, ils la refuſerent: le roi fait bombarder Gênes dans le mois de mai par le marquis du Queſne: M. de Seignelai étoit ſur la flotte.

Luxembourg rendu le 4. juin au maréchal de Créqui, après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Le roi qui avoit mené des dames à cette campagne, couvroit le ſiége. M. de Relingue ſe défend le 10. juillet contre vingt-cinq galeres Eſpagnoles dans la Méditerranée.

Un ambaſſadeur d'Alger vient faire des ſoumiſſions au roi le 4. juillet. Les Algériens avoient rendu à M. d'Am-

freville, à la considération du roi, plusieurs esclaves Chrétiens de toutes nations : quelques Anglois qui étoient du nombre, s'aviserent de soutenir que l'on ne les mettoit en liberté que par la crainte que l'on avoit du roi leur maître; d'Amfreville leur prouva le contraire, en les rendant aux Algériens, qui les remirent à la chaîne.

Tréve de Ratisbonne pour vingt ans, signée le 10. août entre la France & l'Espagne, & le 16. entre la France & l'Empire; le Pensionnaire Fagel, dévoué au prince d'Orange, fit tout ce qu'il put pour s'y opposer : le roi garde Luxembourg. Envoyés de Siam à Versailles; ils eurent audience de M. de Seignelai & de M. de Croissi, & ils virent le roi dans la galerie le 27. novembre, comme il alloit à la messe, mais ils n'eurent point d'audience. Le roi de Siam en avoit envoyé d'autres en 1680. qui avoient péri sur mer. Le chevalier de Chaumont fut envoyé au commencement de l'année suivante en qualité d'ambassadeur vers le roi de Siam : l'abbé de Choisi l'y accompagna, & eut aussi les patentes d'ambassadeur. On connoît la relation qu'il a faite de ce voyage.

Le duc de Lorraine, après avoir remporté plusieurs avantages contre les Turcs dans le cours de la campagne, est obligé de lever le siége de Bude le premier novembre : il l'avoit commencé le premier juillet.

Le roi ayant réuni en 1674. au châtelet de Paris le bailliage du palais, & toutes les justices des seigneurs qui étoient dans la ville & dans les fauxbourgs de Paris, créa par le même édit un nouveau siége présidial, avec le même nombre d'officiers dont étoit composé l'ancien châtelet; mais ces deux juridictions étant sans cesse en dispute sur leurs limites, & ces disputes troublant l'ordre de la police, le roi supprima le nouveau châtelet dix ans après son éta-

bliſſement ; les charges furent rembourſées à ceux qui ne furent pas incorporés dans l'ancien châtelet, & le roi rétablit le bailliage du palais, & une partie des juſtices des ſeigneurs, qu'il avoit ſupprimées.

Mort de la princeſſe Palatine le 6. juillet : elle étoit fille du duc de Mantoue, & cadette de la reine de Pologne : elle avoit épouſé le prince Edouard, fils de l'électeur Palatin roi de Bohême, après que le duc de Guiſe (celui de Naples) qui la devoit épouſer, lui eut manqué de parole : elle fut la mere de madame la Princeſſe, de madame d'Hanovre & du prince de Salmes. On ſait le rôle qu'elle avoit joué à la cour.

1685.

Mort de Charles II. roi d'Angleterre, le 16. février : *avec de grands défauts, il n'avoit preſque point de vertus pour les réprimer, & ce n'étoit guéres chez lui que quelques défauts plus légers, qui ſervoient de contrepoids aux autres.* (Burnet, hiſt. d'Angleterre.) Hamilton a dit auſſi de lui, qu'il étoit capable de tout dans les affaires preſſantes, & incapable d'application quand elles ne l'étoient pas. Jacques II. ſon frere lui ſuccéde : on doit à ce prince, n'étant encore que duc d'Yorck, (& ce fut le plus beau tems de ſa vie) l'invention de communiquer les ordres, & de ſe faire entendre à une armée navale, au moyen des flammes & des pavillons : le maréchal de Tourville perfectionna depuis cette invention. Le pape intercede pour les Génois : le roi lui promet de ne point prendre leur ville, & de ne faire aucune conquête ſur eux, pourvu qu'ils lui faſſent la ſatisfaction qu'il deſire : en conſéquence le doge, nommé Franceſco Maria Imperiali, accompagné de quatre ſénateurs, vient faire ſa ſoumiſſion au roi le 15. de mai : il ſe couvrit à l'au-

dience qu'il eut dans la galerie, où le roi le reçut en grand appareil. La loi de Gênes est que le doge perd sa dignité & son titre sitôt qu'il est sorti de la ville ; mais le roi voulut qu'il les conservât, sans quoi ce n'auroit plus été qu'un simple Génois qui auroit paru devant lui.

Si les Génois éprouverent alors les effets de la clémence du roi, ils ressentirent bien autrement les effets de la protection de Louis XV. lorsqu'en 1746. la reine de Hongrie, par une entreprise aussi injuste que rigoureusement exécutée, s'empara de Gênes, & en enleva les trésors. En vain ces généreux républicains rechasserent les ennemis de leur ville ; il leur eut fallu succomber enfin sous une puissance formidable, que leur courage n'avoit fait qu'irriter, si Louis XV. ne les avoit secourus, en leur envoyant successivement M. le duc de Boufflers, qui y mourut, & M. le duc depuis maréchal de Richelieu. Il fit plus, & ce prince s'arrêtant au milieu de ses conquêtes, ne s'occupa au moment de la paix qu'il donna à ses ennemis à Aix-la-Chapelle, que des avantages & du salut de ses alliés, rétablit Gênes dans toutes ses possessions, & crut gagner assez s'il faisoit voir à toute l'Europe, que sa justice & sa modération étoient égales à son courage & à sa puissance.

Fête de Sceaux donnée au roi le 16. juillet, par M. de Seignelai. Il y avoit eu le mois auparavant un carousel à Versailles. M. le Duc épouse mademoiselle de Nantes, fille légitimée du roi, le 24. juillet.

Le maréchal d'Estrées bombarde Tripoli le 22. juin; de-là il fait voile à Tunis, qui conclut sa paix avec le roi le 30. août.

Révolte du duc de Montmouth, fils naturel de Charles II. qui est pris les armes à la main, & qui est décapité le 25. juillet.

Le duc de Baviere épouse la fille de l'empereur Léopold; il en eut un fils, que Charles II. roi d'Espagne avoit fait

son héritier par un premier testament, mais dont la mort violente, à ce que l'on prétendit, donna occasion à un second testament qui mit Philippe V. sur le trône d'Espagne.

Combat de Gran, où le duc de Lorraine & l'électeur de Baviere battirent les Turcs le 16. août; cette victoire fut suivie de la prise de Neuhausel, vaillamment défendue, & emportée d'assaut le 19. du même mois. Messieurs les princes de Conti, le prince de Turenne, & d'autres François qui étoient venus à cette guerre, s'y distinguerent.

Révocation de l'édit de Nantes, par édit du 22. octobre. Tekeli, devenu suspect aux Turcs, est arrêté; sa détention fut cause de la perte de Cassovie, que les Impériaux prirent le 25. octobre. Mort du prince de Conti à Fontainebleau le 12. novembre, de la petite vérole, qu'il gagna de madame la princesse de Conti sa femme, & fille du roi: il n'en eut point d'enfans. Le prince de la Roche-sur-Yon son frere a continué cette branche par son mariage avec la fille aînée de M. le Prince.

Mort de M. le chancelier le Tellier, à Paris le 31. octobre; il eut pour successeur M. Boucherat. Mort de M. de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople; il avoit rétabli les honneurs du sopha, que M. de Nointel n'avoit pas su conserver.

1686.

Etablissement de Saint Cyr; le roi y avoit déja uni la manse abbatiale de Saint-Denis, mais la réunion ne fut confirmée par le pape qu'en 1690. Cette communauté étoit auparavant à Noisi: Madame de Maintenon prit le titre de supérieure, avec tous les droits attachés à la qualité de fondateur; elle s'y retira à la mort du roi, pour n'en plus sortir; elle y est morte âgée de quatre-vingt-trois ans, le

15. avril 1719. M. de Chaumont ramene des ambaſſadeurs de Siam; ils eurent audience dans la galerie le premier ſeptembre.

Le maréchal d'Eſtrées paroît devant Cadix avec la flotte du roi, & force l'Eſpagne à faire raiſon aux marchands François de quinze cens mille livres qui leur étoient retenues ſous de mauvais prétextes. Priſe de Bude par le duc de Lorraine le 2. ſeptembre : ce prince fit une grande faute de ne pas marcher tout de ſuite à l'armée Othomane, qu'il eût détruite dans la conſternation où elle étoit.

Statue de la place des Victoires, élevée par le maréchal de la Feuillade en l'honneur du roi le 28. mars.

Naiſſance de M. le duc de Berri le 31. août.

Mort funeſte de M. de Nicolaï, premier préſident de la chambre des comptes; ſon fils lui ſuccéda dans cette charge à l'âge de vingt-huit ans; il fut le huitiéme premier préſident de ſa maiſon : un de leurs ayeux, nommé Jean de Nicolaï, avoit été chancelier de Louis XII. en ſon royaume de Naples. M. de Vendôme reçoit Monſeigneur à Anet; on y repréſenta Acis & Galatée, le dernier opera de Lulli.

Le nonce Ranuzzi eut l'honneur de manger avec le roi le 6. novembre, après avoir reçu de ſa majeſté le bonnet de cardinal.

Opération de la fiſtule faite au roi le 18. novembre.

Mort du grand Condé à Fontainebleau, âgé de ſoixante-ſix ans, le 11. décembre : le titre de grand, qui lui a été donné par la nation, a conſacré ſa gloire, & les plus fameux orateurs n'ont rien laiſſé à dire ſur la mémoire de ce héros : il avoit quitté Chantilli, où il ſe tenoit depuis ſa retraite, pour venir à Fontainebleau voir madame la ducheſſe ſa petite-fille, qui avoit la petite vérole : peut-être que le deſir de faire par-là ſa cour au roi, ajoutoit encore

à l'intérêt qu'il prenoit à cette princeſſe ; on ne l'en auroit pas ſoupçonné en 1652. il voulut ſans doute, après avoir fait les mêmes fautes que ſon pere, donner le même exemple d'un retour ſincere & d'un dévouement ſans réſerve. La goute dont il étoit tourmenté lui avoit fait refuſer le commandement de l'armée en 1676. l'exemple du connétable Vrangel l'avoit frappé, & voyant que la goutte & la gravelle de ce général lui avoient fait perdre tout ce qu'il avoit d'honneur, & avoient perdu en même tems les affaires de Suéde, il avoit dit au roi que chaque particulier, s'il étoit ſage, en devoit craindre autant pour lui-même.

Camp de Maintenon pour la conſtruction de l'aqueduc ; le marquis d'Huxelles commandoit les troupes, & Caillarel, capitaine au garde, y faiſoit la fonction d'aide-major.

Etabliſſement de l'académie d'Angers.

1687.

La fameuſe ligue d'Auſbourg, projettée l'année d'auparavant, eſt conclue pendant le carnaval à Veniſe, où le duc de Savoie & l'électeur de Baviere ſe rendirent. Le moteur de cette ligue étoit le prince d'Orange qui ne cherchoit qu'à brouiller : le duc de Neubourg, nouvel électeur Palatin, s'y porta avec ardeur ; il croyoit qu'il étoit de ſon intérêt de ſuſciter aſſez d'ennemis au roi pour empêcher qu'il ne fît valoir les prétentions de Madame ſur la ſucceſſion du feu électeur ſon frere. L'empereur, le roi d'Eſpagne, l'électeur de Brandebourg, &c. en un mot tous les confédérés de la derniere guerre ſe réunirent.

Un article ſéparé du traité entre l'Angleterre & la Hollande, portoit que ces deux puiſſances s'obligeroient d'aider la maiſon d'Autriche, » le cas arrivant de la mort de » Charles II. ſans héritiers légitimes, à ſe mettre en poſ-

» ſeſſion de la monarchie Eſpagnole, & à s'y maintenir : « tant cet événement, quoiqu'éloigné, faiſoit déja l'attention de toute l'Europe.

Affaires des franchiſes, qui ne contribua pas peu à fortifier la ligue d'Auſbourg. Le pape Innocent XI. avoit pris la réſolution d'abolir les franchiſes dont les ambaſſadeurs de l'Europe jouiſſoient à Rome, non-ſeulement pour leur hôtel, mais même pour les quartiers où ils demeuroient; tous les ambaſſadeurs y avoient conſenti; mais le roi qui avoit des ſujets de ſe plaindre du pape, voulut maintenir ſes droits : la mort du duc d'Eſtrées, ſon ambaſſadeur à Rome, parut au pape une occaſion favorable pour éteindre ce droit, dont il n'y avoit plus que lui qui fût en poſſeſſion : ſa Sainteté rend une bulle le 12. mai, qui ſupprime les franchiſes du quartier des ambaſſadeurs à Rome, & qui excommunie ceux qui prétendront les conſerver. Ce fut dans ces circonſtances que M. de Lavardin, nommé par le roi pour remplacer le duc d'Eſtrées, arriva à Rome avec une grande ſuite le 16. novembre : le pape, qui ne pouvoit ignorer les intentions du roi, interdit l'égliſe de Saint Louis, où M. de Lavardin avoit fait ſes dévotions la nuit de Noël.

Les états de Hongrie ſont forcés de déclarer leur couronne héréditaire dans la maiſon d'Autriche; l'archiduc Joſeph en eſt couronné roi le 9. décembre.

Le château de Verſailles fut achevé cette année; le roi y logeoit déja.

Mort du duc & du maréchal de Créqui. Le duc de Gêvres ſuccéde au premier dans le gouvernement de Paris.

1688.

M. de Lavardin avoit fait afficher par toute la ville de

Rome, dès le 27. du mois de décembre, ſes proteſtations contre l'excommunication lancée par le pape à l'occaſion des franchiſes : le procureur général appelle au concile général de la bulle du 12. mai, & de la ſentence du 26. décembre qui prononçoit l'interdit : le parlement lui donne acte de ſon appel : on s'aſſure du nonce qui étoit à Paris, en mettant des gardes auprès de lui, & le roi ſe ſaiſit d'Avignon, comme il avoit fait en 1663.

Voici les cauſes qui rallumerent la guerre. La jalouſie que la France continuoit de donner par les droits qu'elle avoit exercés en explication du traité de Nimégue, les prétentions du roi pour madame ſa belle-ſœur ſur la ſucceſſion du feu Charles électeur Palatin, l'affaire des franchiſes, l'élection ou poſtulation de l'archevéché & de l'électorat de Cologne, qui fut conféré au prince de Baviere à la ſollicitation du pape Innocent XI. malgré la demande qu'en faiſoit le roi pour le cardinal de Furſtemberg ; enfin l'invaſion de l'Angleterre par le prince d'Orange, & les nouvelles certaines de la ligue d'Auſbourg : toutes ces conſidérations déterminerent le roi à reprendre les armes.

Le marquis de Boufflers prend Keiſerlauter le 20. ſeptembre ; il s'empare enſuite de Creutznach & d'Oppeinheim. M. d'Huxelles prend Neuſtat. On ſe ſaiſit d'Hailbron le 15. octobre, de Heidelberg & de Mayence le 25. Montclar inveſtit Philiſbourg, & Monſeigneur en vient faire le ſiége, ayant ſous lui le maréchal de Duras pour commander, & M. de Vauban pour la direction du ſiége. Philiſbourg mal défendu par M. de Staremberg ſe rend le 29. le chevalier de Longueville fut tué le lendemain par un accident : cette même ville fut aſſiégée en 1734. par le maréchal de Berwick qui y fut tué, & priſe par le maréchal d'Aſfeld, mais elle fut rendue par le traité de Vienne

en 1738. Monseigneur prend Manheim le 11. novembre, & Frankendal le 18. On bombarde Coblens pour punir l'électeur de Tréves d'y avoir reçu des troupes de l'électeur de Saxe ; on s'empare aussi de Tréves, Spire, Wormes, &c. M. le Duc & M. le prince de Conti étoient à cette campagne, ainsi que M. le duc du Maine.

Belgrade emportée d'assaut le 6. septembre par l'électeur de Baviere : le prince Louis de Bade avoit défait quinze mille Turcs le 6. août.

Révolution d'Angleterre : le prince d'Orange, accompagné du maréchal de Schomberg, avoit mis à la voile le 30. octobre ; le vent contraire l'obligea de relâcher dans quelques ports de Hollande, d'où il ne put repartir que le 11. de novembre : il débarque à Torbay le 15. Le roi Jacques, reconnoissant trop tard la vérité des avis que le roi lui avoit donnés, s'avance à la tête de ses troupes jusqu'à Salisbery : tout le monde l'abandonne, & entr'autres Churchil (depuis duc de Malboroug) son favori ; il reprend le chemin de sa capitale, d'où il est obligé de sortir ; il s'embarque le 22. & est rappellé à Londres, mais il n'y reste pas long-tems, & sur un ordre du prince d'Orange son gendre, il en sortit le 27. pour n'y plus rentrer, & se retira à Rochester. M. de Seignelai offrit au roi d'armer quarante vaisseaux, qui seroient prêts assez tôt pour empêcher la flotte Hollandoise de passer, mais M. de Louvois s'opposa à ce projet, & fut d'avis de faire une diversion ; cet avis eût été bon si c'eût été en assiégeant Mastrich, dont la défense auroit occupé les Hollandois, mais par l'événement, le siége de Philisbourg, en attirant toute l'Allemagne, laissa les Hollandois en état d'agir.

Le roi déclare la guerre aux Hollandois le 3. décembre.

Le maréchal d'Estrées avoit bombardé Alger le premier juillet.

Arrêt du 14. février, qui condamne Langlade aux galeres, à cauſe d'un vol fait à M. de Montgomeri; le voleur véritable arrêté en 1690. pour d'autres crimes, avoua celui-là. Mort de mademoiſelle de Guiſe le 3. mars; elle étoit petite-fille de Henri, tué à Blois cent ans auparavant.

Révolution arrivée à Siam : Opra Pitracha, favori du roi, s'empare du trône, & fait mourir M. Conſtance, miniſtre du feu roi, le 5. de juin : la France perdit à cet événement des établiſſemens qu'elle avoit dans ce royaume. L'empereur s'empare d'Albe-Royale le 19. mai. Le chevalier de Tourville, accompagné du comte d'Eſtrées & du comte de Château-Renaud, oblige le 2. juin Papachin, vice-amiral d'Eſpagne, après un combat de trois heures, de ſaluer de neuf coups de canon le pavillon du roi. Nouvelle taxe ſur les gens d'affaires. La reine d'Angleterre, conduite par le comte de Lauſun, arrive à Calais le 21. décembre avec le jeune prince de Galles, né à Londres le 20. juin.

Terre de Beaufort érigée en ſimple duché en faveur de Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, fils aîné du maréchal de Luxembourg mort en 1695. & pere de M. le duc de Luxembourg d'aujourd'hui; le nom de Beaufort fut changé l'année ſuivante en celui de Montmorenci : huit ans après (en 1696.) la terre de Châtillon-ſur-Loing fut érigée en duché en faveur de Paul-Sigiſmond de Montmorenci-Luxembourg, troiſiéme fils du maréchal, par lettres du mois de février.

Monſeigneur opine dans le conſeil de finance, où il ne faiſoit qu'aſſiſter auparavant.

1689.

Grande promotion de chevaliers de l'ordre; ce fut la

huitiéme faite par le roi, & la vingt-huitiéme depuis l'inſtitution de l'ordre. Mort de la reine d'Eſpagne, que ſon mari aimoit beaucoup, & que l'on prétend qui fut empoiſonnée par les miniſtres d'Eſpagne; je croirois plûtôt que ce fut par les miniſtres de Vienne qui étoient les maîtres dans Madrid, & qui craignoient l'empire qu'avoit la jeune reine ſur l'eſprit du roi. Le pouvoir des miniſtres de l'empereur en Eſpagne étoit ſi reconnu, que dès 1680. la marquiſe de Villars, dont le mari y étoit ambaſſadeur, mandoit à madame de Coulanges, » voulez-vous que je vous » diſe une nouvelle, c'eſt que ni le roi, ni les deux reines, » ni le premier miniſtre, n'ont de crédit ici. » Le roi Jacques, qui s'étoit ſauvé de Rocheſter avec le duc de Berwick ſon fils naturel, arrive le 7. de janvier à Saint-Germain, où la reine étoit arrivée la veille. M. de Lauſun, qui avoit ſervi & accompagné ſa fuite de Londres à Calais, eut enfin permiſſion de revenir à la cour.

Le trône d'Angleterre étant déclaré vacant, les états aſſemblés ſous le nom de *Convention*, déférent la couronne le 17. février au prince & à la princeſſe d'Orange; ils ſont proclamés le 24. du même mois, & couronnés le 21. d'avril: on en fait autant en Ecoſſe.

La diette de Ratiſbonne déclare la France & le cardinal de Furſtemberg ennemis de l'Empire. Le prince d'Orange déclare la guerre à la France le 17. mai: le roi la déclare à l'Angleterre & au prince d'Orange le 25. juin. Cette guerre eſt bien différente de celle de 1672. où le roi d'Angleterre étoit neutre, & où le roi de Suéde faiſoit une forte diverſion en faveur de la France. Quelle différence auſſi de l'année 1648. à celle-ci! Le roi étoit à Munſter le garant de la liberté germanique contre l'empereur, & en 1689. il devient la terreur de toute l'Allemagne. Ce fut

l'ouvrage du prince d'Orange qui exagéra toujours depuis l'ambition de Louis XIV. pour cacher la ſienne. Les alliés engagerent auſſi le roi de Suéde dans la ligue générale, & procurerent ſon accommodement avec le Dannemarc, par le traité d'Altena, pour que ces deux princes n'euſſent plus qu'à ſe livrer aux intérêts de la cauſe commune.

Le roi fait rembarquer Jacques II. ſur une flotte commandée par Gabaret, pour l'Irlande, où il arriva le 17. mars, & fut reçu par Tirconel, viceroi de cette iſle, qui lui étoit reſté fidéle : le comte de Château-Renaud lui méne un ſecours le 12. mai, & rentre à Breſt le 28. après avoir mis en fuite Herbert, vice-amiral d'Angleterre, & avoir pris en revenant ſept vaiſſeaux Hollandois richement chargés. Les Irlandois royaliſtes levent le ſiége de Londonderi le 13. juillet. Le roi déclare la guerre au roi d'Eſpagne, après avoir tenté en vain de l'engager dans la défenſe de Jacques II. dont la cauſe étoit celle de tous les rois.

Priſe de Campredon le 23. mai, par le duc de Noailles, qui la fit démolir en préſence des ennemis qui vouloient la reprendre.

Le roi ſe voit forcé à ravager le Palatinat, pour ſe faire une barriere entre ſes ennemis & lui.

Le maréchal d'Humiéres eſt battu à Valcourt le 27. août par le prince de Valdec. L'électeur de Brandebourg prend Keiſervert le 28. juin : le marquis de Boufflers force Kocheim ſur la Moſelle le 26. août.

Les ennemis font le ſiége de Mayence & de Bonn : Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, ſe rend au duc Charles de Lorraine le 8. ſeptembre, après ſept ſemaines de tranchée ouverte : le marquis d'Huxelles eût tenu encore plus long-tems ſi la ville avoit été mieux ap-

provisionnée ; mais, comme cela regardoit M. de Louvois, il eut la prudence de ne s'en point plaindre, & ce ministre lui en sut gré : il avoit commencé sa fortune par demander à être inspecteur dans un tems où il n'y avoit guéres que des lieutenans-colonels qui prissent cet emploi : le marquis, depuis maréchal d'Harcourt, suivit la même route. Le baron d'Asfeld rend la ville de Bonn le 12. octobre, après une belle défense : l'électeur de Brandebourg en faisoit le siége, & eut besoin que le duc Charles l'y joignît avec l'armée impériale : M. d'Asfeld mourut à Aix-la-Chapelle des blessures qu'il avoit reçues à ce siége.

Les Algériens sont forcés de nouveau à demander la paix, que le roi leur accorda le 25. septembre.

M. de Pontchartrain succéde dans la place de controlleur général à M. Pelletier qui s'en démet volontairement, & qui conserva sa place de ministre & les mêmes prérogatives au conseil. Le roi donna à M. de Seignelai entrée dans les conseils ; c'est ce qu'on appelle être ministre, car depuis 1659. le roi n'a point donné de lettres de ministre d'état. Le premier président de Novion se démet de sa charge en faveur de M. de Harlai, procureur général, qui lui paye cent mille écus de brevet de retenue qu'il avoit sur cette charge, & qui vend celle de procureur général sept cens mille francs à M. de la Briffe, gendre du premier président de Novion. M. de Novion, petit-fils du premier président, achette la charge de président à mortier de M. de Croissi, à qui le roi donne, pour M. de Torci son fils, la survivance de sa charge de secretaire d'état. M. de Pomereu est envoyé intendant en Bretagne, où il n'y en avoit jamais eu. L'ambassade de Constantinople est donnée à M. de Châteauneuf, par la mort de M. de Girardin. M. de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre, & chef

du conseil des finances, est nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, & l'abbé de Fenelon son précepteur: l'abbé de Fleuri, qui a écrit l'*Histoire ecclésiastique*, & qui avoit été précepteur des princes de Conti & du comte de Vermandois, fut sous-précepteur. Le roi fait ordonner que l'on porte à la monnoie toute l'argenterie, & il en donne l'exemple. Etablissement de la Tontine, proposée plus de trente ans auparavant par un nommé Tonti.

Combat de M. de Brionne & de M. de Hautefort.

1690.

La mort d'Innocent XI. ennemi déclaré de la France, arrivée le 12. août de l'année précédente, & l'exaltation d'Ottoboni, sous le nom d'Alexandre VIII. le 6. octobre, suspendirent les différends de Rome & de la France: M. le duc de Chaulnes avoit relevé M. de Lavardin dans l'ambassade, où il s'étoit très-mal conduit, ayant contredit en tout le cardinal d'Estrées, avec qui on lui avoit recommandé de se concerter. Le roi rendit Avignon au pape, qui écrivit un bref rempli d'estime & de confiance à une personne de la cour qui y étoit dans une haute considération. Mort de madame la Dauphine le 20. avril: un peu avant qu'elle expirât, M. de Meaux dit au roi, qui étoit dans sa chambre, *il faudroit que votre majesté se retirât; non, non,* reprit le roi, *il est bon que je voye comment meurent mes pareils.* Mort de Charles V. duc de Lorraine, âgé d'environ quarante-huit ans, le 17. avril, à Velz près Lintz. On dit qu'il écrivit en mourant à l'empereur la lettre suivante. » Sacrée majesté, suivant vos ordres, je » suis parti d'Inspruc pour me rendre à Vienne, mais je » suis arrêté ici par un plus grand maître; je vais lui ren- » dre compte d'une vie que je vous avois consacrée toute

» entiére : souvenez-vous que je quitte une épouse qui » vous touche, des enfans à qui je ne laisse que mon épée, » & des sujets qui sont dans l'oppression. « Il ne se passa rien sur le Rhin, où Monseigneur commandoit, ayant sous lui le maréchal de Lorges.

L'électeur de Baviere n'osa attaquer Philisbourg.

Bataille de Fleurus près de Charleroi, gagnée le premier juillet, contre le prince de Valdec, par le maréchal de Luxembourg ; il avoit été joint par M. de Boufflers qui commandoit un corps séparé sur la basse Meuse, avant que M. de Valdec en fût averti : le mouvement hazardeux, mais décisif pour le gain de la bataille, que fit faire M. de Luxembourg à sa cavalerie, & qui ne pouvoit être apperçu par M. de Valdec, à cause de l'inégalité du terrain, fit que l'aile droite des ennemis se trouva prise en flanc, tandis que M. de Valdec croyoit que nous marchions à lui par un front égal à celui qu'il occupoit : c'est une des plus belles actions de M. de Luxembourg : la cavalerie Hollandoise fit fort mal, mais leur infanterie montra beaucoup de valeur : il y avoit eu la veille une attaque, que M. de Luxembourg avoit fait faire pour couvrir la jonction de M. de Boufflers ; ce fut M. le duc du Maine qui la commanda, & qui défit près de deux mille hommes de cavalerie.

Combat naval donné le 10. juillet à la hauteur de Dieppe, dans le canal, où M. de Tourville, vice-amiral de France, & M. de Château-Renaud, battirent les flottes Angloise & Hollandoise : cette victoire ne fut pas équivoque : on poursuivit les ennemis, & le comte d'Estrées, fils du maréchal, fit une descente à Teingmouth le 5. août, où il brûla quatre vaisseaux de guerre aux ennemis & plusieurs vaisseaux marchands.

Bataille de la Boine le 11. juillet, où le prince d'Orange défit le roi Jacques : cette victoire décida du sort de l'Angleterre, le maréchal de Schomberg y fut tué, & le prince d'Orange fut effleuré d'un boulet de canon, qui pensa terminer cette fameuse querelle. Le bruit de sa mort s'étant répandu dans Paris, on s'y laissa emporter à des démonstrations de joie bien honorables pour ce prince. Cependant malgré sa victoire, il fut obligé de lever le 10. septembre le siége de Limeric, défendue par Boisseleau capitaine aux gardes, & par les troupes Irlandoises. Qu'il me soit permis de faire une réflexion en voyant combattre M. de Schomberg contre le roi Jacques, & de rappeller un fait qui n'est peut-être pas trop connu ; c'est que ce même Schomberg avoit été lieutenant de la compagnie des gendarmes Ecossois, dont Jacques, alors duc d'Yorck, étoit le capitaine : ce qui me fera faire encore une remarque, (milice Françoise) c'est que depuis l'institution de cette compagnie par Charles VII. ce furent presque toujours des seigneurs de la maison de Stuart qui la commanderent ; & que Marie Stuart, depuis son retour en Ecosse, desira que le commandement de cette compagnie fut désormais affecté à un des fils des rois d'Ecosse ; & en effet Charles I. l'avoit été après la mort de Henri son frere aîné, ainsi que Jacques II. le fut après son pere, car il n'est pas sûr que Charles II. l'ait été.

Le duc de Savoie d'accord avec l'empereur, sans le paroître, comptoit pouvoir nous surprendre : le roi, après des négociations inutiles, instruit de ses liaisons, lui déclare la guerre le 13. juin ; M. de Catinat l'attaqua le 18. août à Stafarde, où il remporta une victoire complette : la prise de Saluces suivit cette victoire, ainsi que celle de Suze, qui se rendit le 12. novembre. M. de Saint-Ruth réduisoit la Savoie pendant ce tems-là.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Mort de M. de Seignelai le 3. novembre ; sa charge de secretaire d'état de la marine fut donnée à M. de Pontchartrain controlleur général, qui entra au conseil. Le roi créa deux charges nouvelles de présidens à mortier, seize de conseillers, & une troisiéme charge d'avocat général, dont feu M. Dagueſſeau, depuis chancelier, fut revêtu : il créa aussi une charge de premier président du grand conseil, qu'acheta M. Bignon, & qu'a eue depuis M. de Vertamon son gendre, & huit charges de présidens : il donne à Racine la charge de gentilhomme ordinaire, vacante par la mort de Torf.

Les Anglois reprennent sur nous l'isle de Saint-Christophe dans le mois de décembre. Mignard succéde à le Brun dans la place de premier peintre du roi.

1691.

Suite de la guerre contre le duc de Savoie. M. de Feuquiéres, qui commandoit dans Pignerol, poursuit par tout les Barbets ; & rend le chemin des vallées libre jusqu'à Briançon. M. de Catinat prend Villefranche le 21. mars, Nice le 2. avril, Veillane le 30. mai, Carmagnole le 9. juin, que les ennemis reprirent ; & Montmelian le 21. décembre. Bulonde avoit levé le siége de Coni le 29. juin, sur la nouvelle qu'il eut que le prince Eugéne (si célébre depuis) marchoit au secours : il fut envoyé prisonnier dans la citadelle de Pignerol.

Le roi prend Mons le 9. avril, défendu par le prince de Bergue, après seize jours de tranchée ouverte, accompagné de tous les princes, & ayant sous lui le maréchal de Luxembourg & le maréchal de la Feuillade ; il l'avoit fait investir par M. de Boufflers : le prince d'Orange donna quelque inquiétude pendant ce siége, en s'approchant de

Notre-Dame de Hall : ce fut à ce siége que le roi donna le rang de colonels aux capitaines aux gardes Françoises & Suisses. Louis XV. fit assiéger depuis cette même ville par M. le prince de Conti, qui s'en rendit maître le 10. juillet 1746. après quinze jours de tranchée ouverte. M. de Boufflers bombarde Liége le 4. juin, pour punir les habitans d'avoir reçu les alliés dans leur ville.

Le maréchal de Luxembourg, à qui le roi avoit laissé le commandement de son armée, s'étoit campé sous Tournai à la fin de la campagne, attendant que les ennemis allassent prendre leurs quartiers d'hiver : le prince d'Orange qui étoit retourné en Hollande, croyant la campagne finie, avoit laissé le commandement de son armée au prince de Valdec qui étoit campé à Leuze. La distance de Tournai à Leuze, fit penser au prince de Valdec qu'il pouvoit décamper sans précaution : le maréchal de Luxembourg averti, part de Tournai avec un corps de cavalerie, & bat son arriere-garde le 18. septembre au combat de Leuze : la maison du roi & la gendarmerie s'y distinguerent : M. de Luxembourg n'avoit que vingt-huit escadrons contre soixante & quinze.

Bataille de Kilconnel en Irlande le 22. juillet, gagnée par les rebelles : M. de Saint-Ruth qui avoit quitté la Savoie, & qui commandoit les troupes de France, y fut tué : la prise de Limeric & de toute l'Irlande fut la suite de cette défaite ; cependant, suivant la capitulation de Limeric, M. de Château-Renaud ramena tous les François & quinze mille Irlandois. En Allemagne, M. le maréchal de Lorges fut sur la défensive.

Le duc de Noailles prend la Seu d'Urgel le 11. juillet ; c'étoit une place importante, parce qu'elle ouvroit le chemin pour entrer dans l'Arragon.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIV.

Mort de M. de Louvois le 16. juillet : on a dit qu'il n'étoit pas mort de sa mort naturelle ; d'autres ont crû qu'il étoit mort de chagrin : en effet, sur les fins il avoit beaucoup perdu de sa faveur. Quoique le siége de Mons eût été bien servi, le roi trouva qu'il avoit trop duré, puisque le prince d'Orange avoit eu le tems d'en tenter le secours. Bulonde, pour se justifier de la levée du siége de Coni, avoit montré, disoit-on, une lettre de M. de Louvois : le duc de Savoie faisoit servir de prétexte à sa haine contre la France, la conduite de ce ministre à son égard. Mayence auroit résisté plus long-tems, s'il avoit été mieux approvisionné. Le ravage du Palatinat, enfin le bombardement de Liége ; tout cela, à ce qu'on assuroit, avoit indisposé le roi naturellement juste & clément. M. de Louvois s'en apperçut en travaillant avec lui ; il prenoit des eaux, il fut saisi & mourut. Quoi qu'il en soit de ces faits que l'on ne garantit point, M. de Louvois étoit né avec de grands talens, qui avoient principalement la guerre pour objet : il rétablit l'ordre & la discipline dans les armées, ainsi qu'avoit fait M. Colbert dans les finances. Mieux informé souvent que le général lui-même ; aussi attentif à récompenser qu'à punir ; économe & prodigue suivant les circonstances ; prévoyant tout, & ne négligeant rien ; joignant aux vûes promptes & étendues la science des détails : profondément secret ; formant des entreprises qui tenoient du prodige par leur exécution subite, & dont le succès n'étoit jamais incertain, malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devoient y concourir : l'instruction donnée au maréchal d'Humiéres pour le siége de Gand, fut regardée comme un chef-d'œuvre dans son genre. Mais il eût été à souhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zéle pour la gloire de son maître, & que se contentant de voir

le roi devenu l'objet du respect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devînt la terreur; Villacerf lui succéde dans la surintendance des bâtimens, & Mansard en eut l'intendance. M. de Louvois jouissoit des postes étrangeres, c'est-à-dire du prix des lettres de tous les bureaux des villes frontieres & conquises; à sa mort, le roi voulut en connoître le produit: M. Rouillé (grand pere du ministre) fut chargé de la régie des postes étrangeres, dont il rendoit compte au roi seul tous les trois mois, ayant été dispensé par des lettres patentes d'en compter ni au conseil, ni à la chambre des comptes: cette régie a duré depuis le mois de juillet 1691. jusqu'au mois de janvier 1695.

Monseigneur entre au conseil d'état: le roi y fit entrer en même tems M. de Beauvilliers & M. de Pomponne qui avoit été renvoyé en 1679. il donne à ce dernier soixante mille livres de pension, outre vingt qu'il avoit déja.

Le comte d'Estrées bombarde Barcelonne le 10. août, & Alicante le 22. Le premier président obtient les entrées des premiers gentilshommes de la chambre.

Le prince de Bade bat les Turcs à Salankemen le 19. août.

Mort d'Alexandre VIII. il avoit, en mourant, distribué à ses neveux tout ce qu'il avoit amassé d'argent; ce qui fit dire à Pasquin, qu'il auroit mieux vallu pour l'Eglise être sa niéce que sa fille.

1692.

M. de Boufflers a le régiment des Gardes, vacant par la mort de M. de la Feuillade, & vend sa charge de général des dragons au comte de Tessé. Le roi fut trois mois sans nommer au régiment des Gardes, voulant en faire le détail par lui-même.

Le roi n'avoit pas renoncé à rétablir Jacques II. ce prince s'avança vers les côtes de Normandie avec le maréchal de Bellefons : on crut avoir des intelligences sûres dans la flotte des ennemis, & M. de Tourville reçut ordre de l'attaquer fort ou foible : il le fit, & le combat, après avoir duré le 29. mai depuis le matin jusqu'à la nuit, avec des efforts signalés de valeur de nos troupes, ne fut décisif en faveur des ennemis que par notre retraite, quoiqu'ils eussent quatre-vingt-huit vaisseaux contre cinquante ; mais ce qui rendit cette affaire malheureuse, c'est que notre flotte s'étant dispersée sur les côtes de Bretagne & de Normandie, l'amiral Anglois nous brûla treize vaisseaux à la Hougue & à Cherbourg. On a dit sur ce combat de mer, que l'on auroit pu attendre que l'escadre du comte d'Estrées, qui venoit de Toulon à Brest, fut arrivée.

Le roi, commandant en personne, prend la ville de Namur le 5. juin, après sept jours de tranchée, & le château le 30. Le prince d'Orange & l'électeur de Baviere voulurent en vain la secourir ; ils en furent empêchés par le maréchal de Luxembourg qui couvroit le siége, & par la situation du pays, dont il avoit profité pour leur fermer les passages. Ce fut un beau spectacle de voir à ce siége M. de Vauban assiéger le fort Cohorn défendu par Cohorn lui-même, *le rival de Vauban, mais jamais son égal.* Cette même ville reprise par le prince d'Orange en 1695. fut soumise de nouveau à Louis XV. en 1746. que M. le comte de Clermont s'en empara après huit jours de tranchée ouverte. Combat de Steinkerque le 3. août ; ç'a été le plus sanglant de toute la guerre ; on sait que M. le maréchal de Luxembourg fut surpris par la fausse lettre d'un espion ; il ne crut en effet que l'armée ennemie s'approchoit, que quand il apprit que la brigade de Bourbonnois venoit d'être atta-

quée : il répara cette surprise, & après deux attaques sans succès, à la troisiéme il se mit avec M. le duc de Chartres, M. le Duc, M. le prince de Conti, messieurs de Vendôme, &c. à la tête de la brigade des Gardes, & força le prince d'Orange à repasser les défilés par où il étoit venu : ce prince qui avoit cherché pendant toute la campagne une affaire de poste, afin qu'il n'y eût que l'infanterie qui pût combattre, dut apprendre à Steinkerque ce que savoit faire celle de France, comme il avoit appris à Leuze combien notre cavalerie étoit redoutable.

Le duc de Savoie se venge bien des affronts des deux dernieres campagnes ; il ravage le Dauphiné comme nous avions ravagé le Palatinat, prend Embrun le 17. août, & Gap ensuite : M. de Catinat avoit une armée trop foible pour s'opposer à cette entreprise, qui eût peut-être eu des suites plus fâcheuses, si le duc de Savoie ne fût pas tombé malade.

Le maréchal de Lorges bat le prince de Virtemberg le 17. septembre au combat de Phortzeim, & force le Landgrave de Hesse à lever le siége d'Ebernbourg le 8. octobre. Le marquis de Feuquieres avoit battu quelques troupes des ennemis vers la petite Hollande dès le premier du mois : le marquis d'Harcourt défait dans le comté de Chinei, le 8. septembre, plus de quatre mille Allemans : M. de Boufflers bombarde Charleroi le 19. octobre.

Le duché d'Hanovre est érigé en électorat le 19. décembre, mais les oppositions des princes de l'Empire firent que le duc d'Hanovre ne fut admis qu'en 1711. quoique les états de l'empire l'eussent reconnu dès 1708.

Mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV. le 18. février, & de M. le duc du Maine avec Anne-Louise-Benedicte de Bourbon, fille de M. le prince, le 19. mars.

Le roi renouvelle à M. le duc de Chartres, en faveur de ſon mariage, la donation qu'il avoit déja faite à *Monſieur* du palais royal, que le cardinal de Richelieu avoit laiſſé à la couronne, & lui en fait don à titre d'appanage. L'académie de peinture & de ſculpture, qui étoit établie dans le palais royal, eſt placée au Louvre.

Réglement par lequel le roi déclare que déſormais les ſurvivances n'annulleroient point les brevets de retenue antérieurs : ce réglement fut fait à l'occaſion de la charge du marquis de Tilladet, capitaine des Cent Suiſſes de la garde, lorſqu'elle paſſa au marquis de Courtanvaux.

Les Impériaux prennent le grand Varadin le 5. juin, & les Turcs, ſur qui les Vénitiens avoient eu de grands avantages dans les dernieres campagnes, levent le ſiége de Lépante le 19. décembre.

Le pape perſiſtant à refuſer des bulles, le roi, par arrêt du mois de janvier, envoie les nommés en poſſeſſion du revenu de leurs évêchés.

1693.

Le pape Innocent XII. qui avoit ſuccédé dès l'an 1691. au pape Alexandre VIII. envoie enfin des bulles à tous ceux qui avoient été nommés aux évêchés par le roi depuis les conteſtations entre la cour de Rome & la France ; les cardinaux d'Eſtrées & de Janſon ménagerent cet accommodement. Chacun des nouveaux évêques écrivit une lettre de ſoumiſſion au pape, pour lui marquer la douleur qu'ils avoient de ce qui s'étoit paſſé : on continue cependant en France de ſuivre les maximes contenues dans la déclaration du clergé.

Inſtitution de l'ordre de S. Louis.

Priſe de Furnes le 6. janvier par M. de Boufflers, qu

fait quatre mille Anglois prisonniers. M. de Tallard leve le siége de Rhinfelds le 8.

Création de sept maréchaux de France le 27. de mars ; messieurs de Choiseul, de Villeroi, de Joyeuse, de Boufflers, de Tourville, de Noailles & de Catinat.

Mort de mademoiselle de Montpensier le 5. avril ; c'étoit une princesse haute, franche, courageuse, de peu d'esprit, ayant manqué plus de mariages que la reine Elisabeth n'en avoit rompus, mais espérant toujours qu'on alloit la marier, & n'imaginant pas que l'on pût aimer dans une autre vûe : sage par hauteur, & ayant pourtant fini par aimer M. de Lausun, que l'on disoit qu'elle avoit épousé : elle nous a laissé des mémoires qu'il faut lire ; elle les reprend depuis sa naissance, c'est-à-dire depuis le 7. mai 1627. jusqu'en 1688. ils sont assez mal écrits pour que l'on puisse assurer qu'ils sont d'elle, & ils ont une naïveté qui plaît à ceux qui aiment à lire des faits véritables.

Le maréchal de Lorges prend Heidelberg le 21. mai, & le château deux jours après ; il y eut beaucoup de cruautés commises, & les tombeaux des électeurs Palatins ne furent pas respectés.

Le roi étant parti pour son armée de Flandre, tombe malade au Quesnoi, & s'en retourne à Versailles ; ç'a été sa derniere campagne : il détache Monseigneur pour aller en Allemagne ; ce prince marcha au prince de Bade campé sous Hailbron, mais l'attaque de son camp ayant été jugée impossible, & Monseigneur n'ayant pû l'attirer au combat, il repartit sur la fin du mois d'août. M. de Luxembourg fait attaquer près Mastrich, le 15. juillet, un détachement commandé par le comte de Tilli, qui fut mis en fuite. Le maréchal de Villeroi prend Hui le 24. juillet.

Depuis le départ du roi, le maréchal de Luxembourg

cherchoit les moyens d'attirer le prince d'Orange à une action : pour y parvenir, il tenta de le déposter du Mont Saint-André, où ce prince s'étoit retranché, & il en vint à bout en feignant d'attaquer Liége ; le prince d'Orange & le duc de Baviere s'approcherent de cette ville pour la défendre, & le maréchal apprenant qu'ils avoient quitté leur camp, ne songea plus qu'à les attaquer.

Bataille de Nervinde le 29. gagnée par M. de Luxembourg contre le prince d'Orange, où, pour prix de sept ou huit mille hommes que nous perdîmes, le champ de bataille nous resta ; il est vrai que la perte des ennemis fut encore plus considérable : on leur prit soixante & seize piéces de canon, huit mortiers, neuf pontons, la plus grande partie de leur artillerie, soixante étendarts & vingt-deux drapeaux ; on fit deux mille prisonniers, & on leur tua près de douze mille hommes ; nos princes y firent des prodiges de valeur à leur ordinaire. La suite de cette victoire fut la prise de Charleroi par le maréchal de Villeroi le 11. octobre, M. de Vauban conduisoit les attaques, & M. de Luxembourg couvroit le siége.

Le duc de Savoie, qui avoit entrepris le siége de Pignerol, est attaqué & défait à Marsaille par le maréchal de Catinat le 4. octobre : Messieurs de Vendôme, brouillés avec M. de Luxembourg, étoient à cette armée où ils se distinguerent ; la gendarmerie, qui n'étoit arrivée d'Allemagne que la veille, eut grande part à cette victoire. Les suites de cette action furent la désolation de toute la campagne de Turin, qui avoit été précédée de l'incendie de la Venerie, en représailles des ravages du Dauphiné ; le Duc ne put garder Sainte-Brigitte qu'il avoit prise au commencement de la campagne, ni Pignerol qu'il avoit bombardée, ni s'emparer de Casal, dont il avoit fait le blocus.

Du côté des Pyrénées, le maréchal de Noailles prend Roſes le 9. juin, le comte d'Eſtrées en faiſoit le ſiége par mer.

Sur mer, les Anglois, qui firent une deſcente à la Martinique, en furent chaſſés avec perte le 5. avril : & le 27. juin le maréchal de Tourville ayant attaqué entre Lagos & Cadix le vice-amiral Rook qui eſcortoit la flotte de Smirne, lui brûla quatre vaiſſeaux de guerre, & prit, ou brûla ou coula à fond plus de quatre-vingt vaiſſeaux richement chargés. On dit alors que M. de Tourville n'avoit pas sû profiter de ſon avantage, & ce général en rejetta la faute ſur M. Gabaret. Le 5. octobre les Hollandois prirent ſur nous Pondicheri, mais la compagnie Françoiſe y rentra en 1699. en exécution du traité de Riſwick. Bombardement de Saint-Malo par les Anglois le 29. novembre : un vaiſſeau qu'ils nommoient *la machine infernale*, n'eut d'autre effet qu'un grand bruit, & quelques maiſons endommagées.

Nouveau régiment des Carabiniers créé pour M. le duc du Maine. Proceſſion de la châſſe de ſainte Geneviéve, pour faire ceſſer les calamités cauſées par la diſette de cette année.

1694.

Avantages du maréchal de Noailles en Catalogne : il paſſe le Ter à la vûe des Eſpagnols, & les défait le 27. mai ; il prend Palamos d'aſſaut le 7. juin, & le château & la garniſon ſe rendent à diſcrétion le 10. M. de Tourville battoit le château du côté de la mer. M. de Noailles ſe rend maître le 25. juin de la forte place de Gironne, de-là il marche à Oſtalric, dont le château fut pris le 20. juillet, malgré les ſept retranchemens que les Eſpagnols avoient

faits l'un sur l'autre par le seul endroit qui fût accessible. Enfin il prit Castel-Follit le 8. septembre, & il termina cette campagne par faire lever le siége d'Ostalric au duc d'Escalonne. Le roi d'Espagne allarmé de tant de revers veut faire la paix, l'empereur & le prince d'Orange s'y opposent. La reine mere qui étoit Autrichienne, dispose de tout le conseil du roi, & gagne la jeune reine en soutenant le baron de Perlis dont le roi avoit pris de la jalousie. Le duc d'Ossone resté fidéle à son maître est empoisonné, & la cour de Madrid est divisée entre un roi foible & un gouvernement dévoué à la cour de Vienne.

Marche fameuse de Monseigneur & du maréchal de Luxembourg de Vignamont au pont d'Espierres, du 22. août au 25. l'armée fit quarante lieues en quatre jours, & par cette promptitude, Monseigneur, moins fort de moitié que le prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Escaut & la Lis jusqu'à l'Océan, & empêcha le prince d'Orange d'attaquer les places maritimes qui étoient menacées par la flotte ennemie.

Le prince d'Orange reprend Hui le 28. septembre.

Sur mer, les ennemis insulterent nos ports sans succès : ils firent une descente à Brest le 18. juin, d'ou ils furent chassés avec perte : le 22. juillet ils bombarderent Dieppe, dont les maisons furent réduites en cendres par la faute des habitans qui n'y apporterent point de secours : le Havre fut aussi bombardé le 26. du même mois, mais il n'y eut point de dommage ; enfin s'étant approchés de Dunkerque le 21. septembre avec deux machines pareilles à celle qu'ils avoient employée l'année précédente devant Saint-Malo, l'une joua sans nul effet, & l'autre ayant fait son effet sur elle-même, ensevelit ceux qui étoient dedans. Le capitaine Jean Bart fut plus heureux, les Hollandois

s'étoient emparés d'un convoi de bled que le roi faisoit venir de la mer Baltique, à cause de la disette qui étoit dans le royaume; il les attaqua n'ayant que six fregates le 19. juin à la hauteur du Texel; de huit vaisseaux qu'ils avoient, il en prit trois, mit en fuite les cinq autres, & ramena nos vaisseaux dans nos ports. Jean Bart fut annobli.

Il ne se passa rien en Allemagne ni en Italie.

Les Polonois battent les Turcs à plattes-coûtures sur les bords du Nieſter le 6. octobre. Les Vénitiens prennent l'isle de Chio le 14. octobre, mais ils la reperdirent quatre mois après.

Déclaration qui donne au duc du Maine & au comte de Toulouse la préséance sur tous les pairs. Cette déclaration avoit été précédée d'un arrêt qui avoit maintenu messieurs les princes de Vendôme dans le rang à eux accordé en 1610. & dont ils ne jouissoient plus; mais le duc de Vendôme ne prit séance au parlement qu'après M. le duc du Maine.

Mort de l'abbé de Longueville, en qui finit cette illustre maison. Cette mort excita une grande contestation pour la succession de Neufchâtel. L'abbé de Longueville avoit fait deux testamens, le premier en faveur de M. le prince de Conti, le deuxiéme en faveur de madame de Nemours sa sœur; madame de Nemours fit une donation entre-vifs de toute la succession de M. de Longueville, (dont elle excepta ensuite les biens situés en Suisse) au chevalier de Soissons, fils naturel du comte de Soissons tué à la Marfée; il étoit son cousin germain, parce que la mere de madame de Nemours étoit sœur du comte de Soissons, & avoit été légitimé en 1643. elle lui fit prendre le nom de prince de Neufchâtel, lorsqu'il épousa la fille de M. de Luxembourg; le procès pour Neufchâtel fut jugé par les Etats du pays en faveur de madame de Nemours.

Le roi achette de madame de Guise le palais d'Orléans, qui se nomme aujourd'hui le Luxembourg. Il donne à M. le duc du Maine, qui depuis dix ans étoit colonel général des Suisses, la charge de grand maître d'artillerie, vacante par la mort de M. le maréchal d'Humiéres, qui l'avoit eue en 1685. à la mort du duc du Lude. Erection des jeux floraux de Toulouse en académie.

1695.

Mort de M. le maréchal de Luxembourg à Versailles le 4. janvier, âgé de soixante-sept ans : il étoit fils posthume du comte de Boutteville, qui eut la tête tranchée en 1627. pour s'être battu en duel ; sa charge de capitaine des Gardes fut donnée à M. de Villeroi : les événemens qui suivirent la mort de ce grand capitaine, justifierent bien les regrets du roi, & ceux de toute la France.

La princesse Marie, femme du prince d'Orange, meurt le 7. janvier, à l'âge de trente-trois ans.

Etablissement de la capitation, qui devoit finir, & qui en effet cessa à la paix.

M. de Crenan rend Casal au duc de Savoie le 11. juillet. à condition que les fortifications seroient démolies, & la ville rendue au duc de Mantoue.

Belle retraite de M. de Vaudemont le 14. juillet devant le maréchal de Villeroi & M. le duc du Maine, qui manquerent de l'attaquer.

M. de Montal prend Dixmude en vingt-six heures le 28. juin, & Deinse le 29. Le maréchal de Villeroi, sur le refus que firent les ennemis de promettre de ne point insulter nos places maritimes, bombarde Bruxelles le 13. le 14. & le 15. août ; mais ces diversions n'empêcherent pas le prince d'Orange d'investir Namur le premier juillet : il

prit la ville le 4. août, & le château le 2. septembre, sans que le maréchal de Villeroi qui s'étoit avancé sur les bords de la Mehaigne, pût rien entreprendre : M. de Boufflers qui s'étoit jetté dans la ville pour la défendre avec le comte de Guiscard qui en étoit gouverneur, fut arrêté prisonnier lorsque la ville & le château furent rendus, sous prétexte que nous avions manqué aux capitulations de Dixmude & de Deinse ; mais il fut bientôt relâché : ce siége est l'action la plus éclatante du prince d'Orange.

En Catalogne, le maréchal de Noailles étant tombé malade, M. de Vendôme prit sa place, & fit lever le siege de Palamos le 25. août à M. de Castanaga : il fallut depuis démolir cette place, ainsi que les autres que l'on avoit prises aux ennemis, & que l'on ne pouvoit soutenir faute de vivres.

L'indisposition des deux généraux, le prince de Bade & le maréchal de Lorges, rendit la campagne d'Allemagne fort tranquille : il n'y eut pas plus d'événemens sur mer ; quelques prises, entr'autres celle que fit M. de Nesmond, quelques insultes sur les côtes, & rien de plus : la lassitude des deux partis annonçoit la paix. Edit concernant la juridiction ecclésiastique.

M. de Noailles succéde à M. de Harlai à l'archevéché de Paris. L'abbé de Fénelon, précepteur des enfans de France, est nommé à l'archevéché de Cambrai : le pape accorde au roi un indult à vie pour y nommer. Il y avoit eu dès l'an 1682. un concordat passé entre le chapitre & le roi, par lequel le chapitre remettoit son droit d'élection, & le roi celui de régale.

Le roi donne le gouvernement de Bretagne à M. le comte de Toulouse, pour réunir dans sa personne les deux amirautés. Anciennement les gouverneurs des provinces ma-

ritimes étoient amiraux de leurs provinces, mais la seule province de Bretagne a conservé ce droit. Monseigneur, à qui Mademoiselle avoit laissé en mourant sa maison de Choisi, l'échange contre Meudon, moyennant quatre cens mille livres de retour qu'il donne à madame de Louvois. Meudon avoit appartenu à M. Servien qui y dépensa beaucoup, & qui l'avoit achetté du duc de Guise. La maison de Choisi ayant depuis été vendue par M. le duc de Villeroi, gendre de madame de Louvois, à madame la princesse de Conti, M. le duc de la Valliere, son héritier, l'a vendue au roi en 1739.

Mort de madame de Guise, fille de Gaston.

1696.

Traité négocié par le comte de Tessé, entre le roi & le duc de Savoie, & conclu le 4. juillet; il ne parut d'abord que sous le nom de neutralité d'Italie: on promet de rendre à ce prince tout ce qu'on lui avoit pris, & entr'autres la ville de Pignerol, qui étoit comme la clef de ses états, & qui depuis l'année 1630. servoit de passage aux François du Dauphiné en Piedmont: on convient du mariage de la princesse Marie-Adelaïde sa fille avec M. le duc de Bourgogne, & en considération de ce mariage, on lui accorde tous les honneurs des têtes couronnées. Ce prince, en attendant qu'il pût se déclarer, promettoit ses offices pour engager ses alliés à la même neutralité: il les y détermina par le siége de Valence qu'il entreprit le 24. septembre, conjointement avec M. de Catinat. Paix avec la Savoie, publiée à Paris le 10. septembre. Le contrat de mariage fut signé le 15.

Nos armées de terre n'entreprirent rien, non plus que celles des ennemis; seulement M. de Vendôme battit un

corps de cavalerie du prince de Darmſtadt à Oſtalric en Catalogne le premier juin.

Sur mer, les alliés bombarderent Calais le 13. avril, le fort de l'iſle de Rhé & les Sables d'Olonne le 15. & le 16. juillet, le tout ſans effet. Bart prit le 18. juin cinq vaiſſeaux de guerre Hollandois, venant de la mer Baltique, & cinquante vaiſſeaux marchands. M. de Neſmond fit une nouvelle priſe le 31. mars. Jacques II. s'étoit avancé, mais inutilement, juſqu'à Calais avec le marquis d'Harcourt, le premier du même mois, dans l'eſpérance de faire une nouvelle tentative ſur l'Angleterre.

M. de Frontenac, gouverneur de la nouvelle France, fait dans le mois de juillet contre les Iroquois une expédition, par laquelle il aſſure Quebec & tout le Canada contre les courſes de ces barbares.

Mort de Sobieski roi de Pologne le 17. juin.

Le roi fait manger avec lui le nouveau cardinal Cavallerini, après lui avoir donné le bonnet de cardinal.

Mort de M. de Croiſſi; M. de Torci ſon fils, fort jeune alors, lui ſuccéde dans ſa charge, étant aidé des conſeils de M. de Pomponne, dont il avoit épouſé la fille, & qui étoit rentré au conſeil dès l'an 1691.

1697.

Cette année eſt célébre par le traité de Riſwick, qui donna la paix à toute l'Europe. Le roi y envoie pour plénipotentiaires meſſieurs de Harlai, de Créci & de Callieres, qui négocioient déja ſecrettement depuis plus de trois ans. Cependant comme l'empereur & l'Eſpagne marquoient encore quelque oppoſition à la paix, les opérations militaires n'en furent point retardées.

En Flandres, le maréchal de Catinat prend Ath le 5.

juin. Le prince d'Orange empêche le projet qu'avoit M. le maréchal de Villeroi sur Bruxelles & sur la forteresse des trois Trous.

Le comte de Harrach étoit passé en Espagne pour y faire des insinuations au sujet de cette grande succession, en faveur de l'archiduc Charles, espérant que s'il pouvoit amener Charles II. à déclarer l'archiduc pour son successeur, la reconnoissance de cette déclaration feroit un des principaux articles du traité de Riswick : mais comment l'empereur pouvoit-il se flatter d'obtenir une pareille demande contre les droits légitimes des petits enfans de Louis XIV. & après eux, contre les droits du prince de Baviere & de M. le duc d'Orléans? La prise de Barcelonne fit échouer toute cette intrigue.

M. de Vendôme fait le siége de Barcelonne, défendue par le prince de Darmstadt, & investie par mer par le comte d'Estrées & par le bailli de Noailles : il bat le comte de Velasco, viceroi de Catalogne, qui voulut secourir les assiégés, mais le siége n'en fut pas moins meurtrier, & ce ne fut qu'après cinquante-deux jours de tranchée ouverte que Barcelonne se rendit le 10. août. M. de Vendôme fut fait viceroi de Catalogne, & le comte de Coigni commanda dans Barcelonne : cette conquête détermina le roi d'Espagne & l'empereur à consentir à la paix.

En Allemagne, le prince de Bade prend Ebernbourg le 27. septembre.

Expédition de M. de Pointis, chef d'escadre, sur Carthagene en Amérique ; il y débarque le 15. avril, prend Carthagene avec toutes ses richesses, fait ruiner toutes les fortifications, & les murailles de la ville & des forts ; se rembarque, évite une escadre de vingt-quatre vaisseaux Anglois, en combat une de sept, & rentre à Brest le 9.

août : la prise fut estimée à dix millions. M. de Nesmond enleve le 20. août trois vaisseaux Anglois chargés de plusieurs millions. M. d'Iberville reprend le fort Nelson le 5. septembre, dans la nouvelle France, après avoir pris deux vaisseaux Anglois, & en avoir coulé un troisiéme à fonds. M. du Gué-Trouin avoit dès le 25. avril enlevé la flotte Hollandoise venant de Bilbao.

M. d'Argenson est fait lieutenant général de police : cet homme de la plus ancienne noblesse, & d'un génie supérieur, à qui la ville de Paris doit l'ordre & la sûreté dont elle jouit, ne trouva pour lors d'obstacle à une plus grande élevation, que le besoin que l'on avoit de lui dans des tems difficiles, où il étoit si important que la capitale du royaume fût tranquille ; mais enfin il fut fait garde des sceaux, & président du conseil des finances en 1718. Il est mort le 8. mai 1721. Il avoit succédé dans la charge de lieutenant de police à M. de la Reynie, qui d'intendant de feu M. le duc d'Epernon, avoit été maître des requêtes, & étoit devenu lieutenant de police lorsqu'en 1667. l'on en sépara les fonctions de la charge de lieutenant civil. M. de la Reynie mourut le 14. juin 1709. âgé de quatre-vingt-dix ans passés.

Mort d'Adrien de Vignacourt, grand-maître de Malthe : son oncle avoit été élevé à la même dignité en 1601. il a pour successeur Raimond Perellos de Roccafull, Arragonois. Réglement qui donne aux intendans des finances, que le roi fait conseillers d'état, leur séance au conseil, du jour qu'ils ont été faits intendans des finances.

Le 27. de juin François-Louis de Bourbon, prince de Conti, fut proclamé roi de Pologne par le cardinal Radziejouski, primat du royaume, & deux heures après Fré-

déric-Auguſte, électeur de Saxe, qui avoit fait abjuration, le fut par l'évêque de Cujavie. La reine douairiere de Pologne ne connut guéres ſes véritables intérêts dans cette grande affaire : elle étoit mere de trois princes; il étoit naturel qu'elle cherchât à conſerver la couronne à l'aîné, mais ſon inclination pour le ſecond, nommé Alexandre, fit qu'elle rabaiſſa le prince Jacques ſon aîné, & qu'elle perdit par cette manœuvre tous les partiſans du feu roi; ainſi elle ne put conſerver la couronne dans ſa maiſon, & elle n'eut plus de crédit à offrir aux autres concurrens. On crut ici que M. l'abbé de Polignac, chargé de cette négociation, n'avoit pas pris les bons partis, & on envoya M. l'abbé de Châteauneuf avec de nouvelles inſtructions. On dépêche des deux côtés des couriers aux princes élus. L'électeur de Saxe, qui étoit le plus près, arrive en Pologne, & ſigne les *Pacta conventa* le 21. juillet; il ſe fit ſacrer à Cracovie le 15. ſeptembre. M. le prince de Conti n'arrive à la rade de Dantzic que le 26. & voyant que ſon parti s'affoibliſſoit tous les jours, quoique ſon élection fût la ſeule juridique, il ſe rembarque le 6. novembre. Les diviſions ne ceſſerent dans ce royaume que l'année ſuivante, où les partis ſe réunirent enfin, & où l'électeur, qui avoit répandu des ſommes immenſes, fut reconnu roi par toute la nation.

Quatre traités de paix conclus à Riſwick. Charles XI. roi de Suéde, qui étoit médiateur, mourut âgé de 42. ans. Ce prince deſpotique avoit aboli chez lui l'autorité du ſénat : Charles XII. ſon fils, quoiqu'en minorité, continua la médiation; ſon pere, en minorité comme lui, avoit été médiateur de la paix d'Oliva.

Le premier traité fut ſigné avec la Hollande le 20. ſeptembre à minuit. Les traités de Munſter & de Nimégue

ſervirent de baſe à ce traité ; Pondicheri nous fut rendu.

Le ſecond, ſigné avec l'Eſpagne une heure après, contenoit la reſtitution des places priſes en Catalogne ; Luxembourg, le comté de Chinei, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Briſac. La ville de Dinan fut auſſi rendue à l'évêque de Liége, & l'iſle de la Ponza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi ſacrifioit par ce traité, il étoit aiſé de ſe douter que la mort prochaine du roi d'Eſpagne en étoit le motif.

Par le troiſiéme traité conclu avec l'Angleterre le 21. le roi s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la grande Bretagne dans la poſſeſſion des royaumes & pays dont il jouiſſoit.

Enfin par le quatriéme avec l'empereur, ſigné le 30. octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Veſtphalie & de Nimégue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité, le duc de Lorraine fut rétabli dans ſes états, à peu de choſes près, ainſi que le duc Charles ſon grand oncle en avoit joui en 1670.

Cérémonie du mariage de M. le duc de Bourgogne avec la princeſſe de Savoie le 7. décembre.

Penthiévre érigé en duché-pairie pour M. le comte de Toulouſe : cette terre avoit été érigée d'abord en faveur de la maiſon de Luxembourg, avoit paſſé par mariage à celle de Vendôme, de-là, par acquiſition, à madame la princeſſe de Conti, & vendue par elle à M. le comte de Toulouſe.

1698.

Ambaſſades réciproques de tous les princes de l'Europe ; le marquis d'Harcourt en Eſpagne, M. de Bonrepos en

Hollande, le marquis de Puiſieux en Suiſſe, le comte de Chamilli en Dannemarc, le marquis de Villars à Vienne, & M. de Tallard à Londres : ce fut là que ſe conclut le premier traité de partage de la monarchie d'Eſpagne, qui n'eut point d'exécution par la mort du prince de Baviere. Ce traité de partage fait entre le roi, le roi d'Angleterre, & les Etats généraux, eſt ſigné à la Haye le 11. octobre. Le prince électoral de Baviere y eſt déſigné roi d'Eſpagne; M. le Dauphin a pour ſa part les royaumes de Naples & de Sicile, & les places dépendantes de la monarchie d'Eſpagne, ſituées ſur la côte de Toſcane ou iſles adjacentes, la ville & le marquiſat de Final, la province de Guipuſcoa, nommément les villes de Fontarabie & Saint-Sebaſtien ſituées dans cette province, & ſpécialement le port du paſſage : on donne à l'archiduc Charles d'Autriche le duché de Milan.

Le roi d'Eſpagne, irrité de voir que l'on partageât ſa couronne de ſon vivant, & voulant empêcher qu'elle ne fût démembrée après lui, fait un premier teſtament par lequel il appelle le prince de Baviere au trône d'Eſpagne, comme ſon plus proche héritier, attendu la renonciation de Marie-Thereſe d'Autriche.

On conteſte la réalité de ce teſtament, & en effet aucun des hiſtoriens n'en parle; mais voici ſur quoi on s'eſt fondé pour en faire mention. On lit dans les mémoires du comte de Harrach, qu'il y avoit eu un premier teſtament de Charles II. en faveur du prince de Baviere. Lamberty rapporte (T. 1. p. 96.) une lettre du miniſtre du roi de France, écrite en Italien au roi d'Eſpagne, où il parle de ce teſtament comme d'une choſe certaine : le continuateur de Mezerai n'en fait aucun doute; enfin voici ce que l'on trouve dans les mémoires de D. au 16. décembre 1698.

» De Guilville, major du régiment de Normandie, arriva » de Madrid; c'eſt un des officiers de confiance que le mar- » quis d'Harcourt avoit amené avec lui en Eſpagne : on » apprend par lui que le roi d'Eſpagne continue à ſe mieux » porter, mais que cependant il a fait un teſtament, par » lequel il nomme le prince électoral de Baviere pour ſon » héritier, & il nomme ſa femme régente durant la mi- » norité du prince électoral; ce teſtament n'eſt pas en- » core public en Eſpagne, mais ſa majeſté catholique l'a » montré à ſes conſeillers d'état, & le cardinal Portocar- » rero, qui eſt du conſeil, l'a appris au marquis d'Har- » court, & c'eſt ſur cela qu'il a fait partir de Guilville qui » ne retournera pas en Eſpagne. Le marquis d'Harcourt » ne demeurera pas encore long-tems en ce pays-là. « On trouve encore dans les mêmes mémoires au 7. novem- bre 1700. » Le roi d'Eſpagne fit il y a un mois un teſtament » nouveau qu'il ſigna de ſa main, &c. « ce qui prouve qu'il y en avoit un antérieur.

Reſte après cela à expliquer quel étoit l'ordre des héri- tiers de Charles II. au cas qu'il mourût ſans enfans, (ce qui arriva) c'étoient, 1°. les enfans de Marie-Thereſe, fille du premier lit de Philippe IV. & femme de Louis XIV. 2°. Le prince électoral de Baviere, dont la mere étoit fille de Marguerite-Thereſe d'Autriche, fille du ſecond lit de Philippe IV. & premiere femme de l'empereur Léopold. 3°. Monſieur, frere de Louis XIV. & par conſéquent fils cadet d'Anne d'Autriche, laquelle étoit fille aînée de Phi- lippe III. & qui avoit épouſé Louis XIII. 4°. L'archiduc Charles, fils de Léopold, ayant droit par ſa grand-mere Marie-Anne d'Autriche, ſeconde fille de Philippe III. & femme de Ferdinand III. pere de Léopold. 5°. M. le duc de Savoie aux droits de ſa biſayeule Catherine, fille de Phi-

lippe II. & femme de Charles-Emmanuel duc de Savoie.

Camp de Compiégne ; M. le duc de Bourgogne y arrive le 30. août ; il en étoit le généraliſſime, & avoit ſous lui M. le maréchal de Boufflers, qui y vécut avec tant de magnificence que le roi dit à Livri, *qu'il ne falloit pas que M. le duc de Bourgogne tînt de table, parce que*, dit-il, *nous ne pourrions mieux faire que le maréchal, & M. le duc de Bourgogne ira dîner avec lui quand il ira au camp.* Ce camp étoit un ſpectacle que le roi voulut donner à toute ſa cour, & qui devoit ſervir d'inſtruction à ſon petit-fils.

M. le duc d'Elbœuf épouſa le 13. octobre mademoiſelle de Chartres à Fontainebleau, au nom du duc de Lorraine Léopold : ce prince avoit une patente de l'empereur, qui lui accordoit le titre d'alteſſe royale, comme étant fils d'une archiducheſſe qui avoit été reine de Pologne ; mais la France ne voulut pas reconnoître ce titre, & ce n'eſt que depuis le voyage que ce prince a fait en France pendant la régence de M. le duc d'Orléans, que le roi a conſenti à lui donner de l'*alteſſe royale.*

Madame Guyon eſt miſe à la Baſtille pour l'affaire du Quiétiſme. Les diſputes entre M. l'évêque de Meaux & M. l'archevêque de Cambrai à ce ſujet, font grand bruit : tous les partiſans de ce dernier ſont renvoyés de la cour.

Le Czar Pierre voyage *incognito* en Hollande & en Angleterre, & paſſe à la cour de Vienne pour retourner dans ſes états : » Pluſieurs princes avoient avant lui renoncé à » des couronnes par dégoût pour le poids des affaires, mais » aucun n'avoit ceſſé d'être roi pour apprendre mieux à » regner. « (*Hiſt. de Brandebourg.*)

1699.

Traité de Carlowitz entre la Porte, l'Empereur, la

Moſcovie, la Pologne, & les Vénitiens : il y en eut quatre ; le premier, avec l'empereur, contenoit une tréve de vingt-cinq ans, & les Turcs lui cédoient la Tranſilvanie, ſans avoir voulu conſentir à lui livrer Tekeli ; le ſecond traité étoit avec la Pologne : c'étoit une paix perpétuelle : les Turcs cédoient la fortereſſe de Caminiek, qui emportoit avec elle la Podolie & l'Ukraine ; la Pologne, de ſon côté, leur abandonnoit la Moldavie : par le troiſiéme traité, qui n'étoit qu'une tréve, les Moſcovites conſervoient Aſoph, qu'ils reperdirent depuis par le traité de Prut, & qui leur eſt enfin reſté par le traité de Belgrade : par le quatriéme, la Morée reſta aux Vénitiens. Le roi d'Angleterre & la Hollande furent les médiateurs de ce traité ; ils vouloient ſans doute mettre l'empereur en état d'agir lors de la mort de Charles II. qui ne pouvoit pas vivre long-tems.

M. le prince de Conti, en vertu d'un arrêt du parlement du 13. décembre 1698. veut troubler madame de Nemours dans la poſſeſſion de Neufchâtel, qui lui avoit été adjugée par les états de cette principauté ; mais le roi d'Angleterre s'étant mis ſur les rangs comme héritier de la maiſon de Chalons, le roi ordonna à M. le prince de Conti d'abandonner ſa prétention : Meſſieurs de Matignon & de Villeroi, &c. avoient auſſi leurs droits, qu'ils firent valoir par des mémoires.

Mort du prince électoral de Baviere à Bruxelles le 6. février, âgé de ſept ans.

Conſtitution en forme de bref, du 12. mars, par laquelle Innocent XII. condamne le livre de M. de Cambrai, intitulé, *Explication des maximes des Saints*. Cette conſtitution fut remiſe aux évêques par le roi, & ſur les procès-verbaux de toutes les aſſemblées, intervint la déclaration du 4. août : cette déclaration fut enregiſtrée le 14.

août au parlement, sur les conclusions de M. Daguesseau, depuis chancelier, mort en 1751. Le discours qu'il prononça à cette occasion est un monument immortel de la solidité des maximes de l'Eglise de France, & honorera à jamais la mémoire de ce grand magistrat. La soumission de M. de Cambrai aux décisions de l'Eglise, répondit à l'opinion que l'on avoit de la sagesse de ce prélat.

Le roi donne audience le 6. février à l'ambassadeur du roi de Maroc. M. de Monaco, ambassadeur du roi, fait son entrée à Rome le 8. février. Le duc de Lorraine rend hommage au roi le 25. novembre, pour son duché de Bar.

Le calendrier avoit été réformé en 1582. par le pape Grégoire XIII. & les Protestans n'avoient pas voulu admettre ce changement : ils l'accepterent cette année, à la réserve de l'Angleterre, de la Suéde & du Dannemarc, qui se tinrent toujours à l'ancien ; c'est ce qui fait la différence de dix jours du vieux au nouveau stile : ces trois puissances ont enfin adopté le nouveau stile. M. de Pontchartrain succéde à M. le chancelier Boucherat, mort le 25. septembre, & M. Chamillard est fait controlleur général à la place de M. de Pontchartrain. M. le duc de Bourgogne entre au conseil de dépêche, où il n'opina pas d'abord ; il entra dans la suite au conseil d'état.

Statue équestre élevée à la place des Conquêtes, ou de Louis le Grand, autrement dite *de Vendôme*. Le roi avoit donné cette place à la ville pour en faire une place octogone, de quarrée qu'elle étoit ; & en même tems la ville s'engagea à bâtir un hôtel pour les mousquetaires noirs, tel qu'on le voit aujourd'hui dans le fauxbourg Saint-Antoine, comme il y en a un au fauxbourg Saint-Germain pour les mousquetaires gris.

M. de Torci eſt fait ſurintendant des poſtes par la mort de M. de Pompone ſon beaupere. M. Manſart eſt ſurintendant des bâtimens par la démiſſion de M. de Villacerf.

1700.

La mort du prince électoral de Baviere donne lieu au ſecond traité de partage ſigné à Londres le 13. mars, & à la Haye le 25. entre les mêmes puiſſances, par leſquelles le premier l'avoit été. Ce ſecond traité ne changeoit rien au premier par rapport à M. le Dauphin, ſinon que l'on y ajoutoit la Lorraine, & en dédommagement le duc Léopold avoit le Milanez, que l'on ôtoit à l'archiduc pour lui donner tout le reſte de la monarchie d'Eſpagne. Les deux conditions de ce traité furent que l'empereur accepteroit dans trois mois les conventions qu'il contenoit, & que jamais la couronne d'Eſpagne ne pourroit être réunie à l'Empire ſur une même tête. Léopold ſe croyoit ſi sûr du roi d'Eſpagne, qu'il dédaigna les avantages qu'il obtenoit par ce traité, & il ne fut plus tems d'y revenir lorſque l'on eut connoiſſance du teſtament de Charles II. ainſi l'ambition ſeule de l'empereur cauſa la guerre ſuivante. Léopold avoit d'autant plus de tort de ne pas accepter alors le traité de partage, que dès l'année 1668. il en avoit été ſigné un pareil à Vienne entre le commandeur de Gremonville & le comte d'Averſberg.

Second teſtament de Charles II. roi d'Eſpagne, du 2. octobre, par lequel il déclare héritier de toute la monarchie d'Eſpagne, Philippe de France duc d'Anjou, ſecond fils de M. le Dauphin; à ſon défaut, ſoit qu'il mourût, ſoit qu'il devînt roi de France, il appelle le duc de Berri, aux mêmes conditions, à ſon défaut l'archiduc Charles, ſous la même réſerve de ne pouvoir réunir l'Empire & la

couronne d'Eſpagne ; & puis enfin le duc de Savoie. M. le duc d'Orléans, frere du roi, qui avoit été oublié dans ce teſtament, fit ſes proteſtations le premier décembre. On a dit que le maréchal d'Harcourt avoit eu part au deuxiéme teſtament : c'eſt être mal inſtruit, les grands hommes n'ont que faire d'un mérite emprunté ; le maréchal partit de Madrid avant qu'il en fût queſtion, & n'y retourna en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire que quand Philippe V. y fut arrivé.

Mort de Charles II. roi d'Eſpagne le premier de novembre, âgé de trente-neuf ans. Le roi accepte le teſtament le 11. du même mois, & il le déclare à l'ambaſſadeur d'Eſpagne le 16. Philippe V. eſt proclamé roi à Madrid le 24. & part de Verſailles le 4. décembre. Le roi donna le 3. février ſuivant des lettres patentes, par leſquelles il conſerve au roi d'Eſpagne & à ſes enfans mâles le droit de ſuccéder à la couronne de France. L'Angleterre & la Hollande reconnurent le nouveau roi ; le duc de Savoie & le duc de Baviere firent plus, ils agirent pour lui. L'empereur fit ſes proteſtations, les autres puiſſances de l'Europe demeurerent neutres, & tout le monde ſe prépara à la guerre. Aſſurément l'empereur eut bien à s'imputter d'avoir manqué un ſi bel héritage : il ne s'agiſſoit que d'envoyer l'archiduc au roi Charles qui le demandoit avec un ſecours de douze mille hommes, qu'il ſe chargeoit même d'entretenir. La ſécurité de ce prince lui fit négliger cette demande par les mêmes motifs qui l'avoient porté à refuſer d'accéder au traité de partage ; & quand il vit la France préférée, il cria à l'injuſtice : comme ſi Charles II. n'avoit pas eu autant de droit de ramener les choſes à l'ordre de la nature, que Philippe IV. en avoit eu de l'intervertir par les renonciations.

Disgrace du cardinal de Bouillon : il avoit été fait grand aumônier de France après la mort du cardinal Barberin, & étoit neveu de M. de Turenne.

Guerre du Nord, commencée par le roi Auguste, le roi de Dannemarc Frédéric IV. & le Czar, contre Charles XII. âgé de dix-huit ans. L'électeur de Saxe vouloit assujettir la Pologne, en se rendant plus puissant par la conquête de la Livonie, le roi de Dannemarc vouloit s'emparer de Sleswic sur le duc de Holstein beau-frere du roi de Suéde, le Czar aguerrir ses sujets, & enlever à la Suéde ses possessions entre le golfe de Finlande & la mer Baltique, & le roi de Suéde, seul contre tous, conserver les conquêtes de ses ancêtres, & venger sa jeunesse mépriſée. Le roi Auguste en fut la premiere victime, le Czar y courut risque de son empire, & Charles XII. périt comme un avanturier, ayant pu devenir l'arbitre de l'Europe.

Le roi de Suéde, à la tête de huit mille hommes, défait le 28. & le 30. octobre à Nerva le Czar qui en avoit quatre-vingt mille.

Conseil de commerce créé par arrêt du conseil : il y en avoit eu un à peu près semblable créé par Henri IV. en 1607. qui cessa à sa mort. Le cardinal de Richelieu reprit les mêmes vûes, & ce nouveau conseil cessa encore à la mort de Louis XIII. qui suivit de près celle du cardinal. Louis XIV. l'ayant enfin rétabli en 1700. ce conseil ne fit que changer de forme à sa mort, & fut rétabli tel qu'il subsiste aujourd'hui.

Arrêt du conseil du 10. mai, qui ordonne que M. l'abbé de Luxembourg rapportera les provisions de la grande maîtrise de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, dont il avoit été pourvu en 1693. attendu que cet ordre est régulier.

Mort d'Innocent XII. le 27. septembre. Le cardinal Albani lui succéde, âgé de cinquante-un ans, & prend le nom de Clément XI. il ne fut sacré évêque que depuis son exaltation, ce qui ne s'étoit pas vû depuis Clément VIII. Ce pape fit dans la suite de la guerre qui s'alluma le personnage de pere commun.

1701.

Mort de M. de Barbesieux, secretaire d'état pour la guerre, le 5. janvier : M. Chamillard, qui étoit déja controlleur général, lui succéda.

Ce fut cette année que se forma la grande alliance contre la France. Les alliés n'avoient d'abord pour objet que de démembrer ce qu'ils pourroient de la succession d'Espagne ; & ce ne fut qu'après les avantages qu'ils remporterent dans la suite, que leurs prétentions s'augmenterent au point de vouloir détrôner Philippe V.

Le duc de Baviere, à qui Charles II. avoit donné le gouvernement des Pays-bas, fait entrer des troupes Françoises dans Nieuport, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi, Namur & Luxembourg : il y avoit vingt-deux bataillons Hollandois dans ces villes : le roi eut la délicatesse de ne vouloir pas les arrêter, pour qu'on ne lui imputât point d'avoir fait les premiers actes d'hostilité, (principe aussi noble que dangereux.) Ce que raconte M. de Puiségur, dans son traité de l'art de la guerre à ce sujet, est fort curieux. » Charles II. étant mort, le roi m'envoya chercher » & me dit .... je suis fort inquiet de voir les troupes » de Hollande dans la plûpart des places des Pays-bas Es» pagnols : de plus, l'électeur de Baviere y a sept à huit » mille hommes des siennes, tandis que le roi mon petit» fils en a très-peu. Il est vrai que l'électeur de Baviere

» traite avec moi, mais en même tems il en fait de même » avec le roi d'Angleterre. Je vous ai choisi pour vous » envoyer à Bruxelles éclairer la conduite de l'électeur, » & prendre des mesures pour faire entrer mes troupes » dans les places où les Hollandois ont garnison ; donnez » toute ma confiance au marquis de Bédemar, & dites-lui » que j'envoie le maréchal de Boufflers à Lille, & que » tous les secours dont il aura besoin, soit de troupes, de » munitions ou d'argent, il n'a qu'à vous le dire, & sur » ce que vous manderez au maréchal de Boufflers, il a » ordre de lui envoyer le tout.

Alliance offensive & défensive du roi de Portugal avec la France & l'Espagne. La guerre commence par l'Italie, où Mantoue avoit reçu garnison Françoise. Le prince Eugêne commandoit l'armée de l'empereur, M. de Vaudemont celle du roi d'Espagne, & M. de Catinat les troupes du roi, qui n'étoient qu'auxiliaires. Le duc de Savoie, dont la seconde fille épousa le roi d'Espagne le 11. septembre, devoit être généralissime de ces deux armées.

Le prince Eugene entre en Italie par les états de Venise, on auroit pû s'y opposer en s'emparant des gorges du Trentin, mais il eût fallu pour cela passer sur les terres des Vénitiens, & il y avoit une neutralité que l'on crut devoir garder ; le prince Eugêne ne fut pas si circonspect : le même esprit de ménagement fait que M. de Catinat, qui avoit ordre de ne point attaquer le premier, se contente de défendre l'entrée du Mantouan & du Milanez.

Combat de Carpi le 9. juillet : M. de Saint-Fremont, qui gardoit ce poste, y fut forcé ; le prince Eugêne resta le maître de tout le pays entre l'Adige & l'Adda, & M. de Catinat fut obligé de se retirer derriere l'Oglio & l'Adda, pour empêcher l'ennemi d'entrer dans le Milanez par le Bressan.

Les échecs continuels que recevoit M. de Catinat, lui firent soupçonner que l'habileté du prince Eugène n'y avoit pas la seule part; il manda à la cour ses inquiétudes sur M. de Savoie : la bonne foi du roi ne lui permit pas d'admettre de pareils soupçons, & il envoya M. le maréchal de Villeroi relever M. de Catinat.

Combat de Chiari le premier septembre, où le duc de Savoie, le maréchal de Villeroi, & le maréchal de Catinat qui n'avoit pas encore quitté l'armée, furent repoussés avec une grande perte. M. de Catinat n'étoit point d'avis de cette entreprise qui étoit téméraire, & dont le succès même auroit été inutile. On n'avoit peut-être jamais vû un général s'exposer avec autant de courage que le fit le duc de Savoie devant un ennemi avec lequel on le pouvoit déja croire d'intelligence. Ligue de l'empereur, du roi Guillaume, & des Hollandois.

Le roi & le roi d'Espagne accordent réciproquement aux ducs, grands d'Espagnes, & à leurs femmes, les mêmes honneurs dans leurs cours.

L'électeur de Cologne qui ne demandoit que la neutralité, que l'empereur lui refusa, reçoit garnison Françoise dans dans la citadelle de Liége le 23. novembre; il en reçoit ensuite dans toutes ses places. Cologne reçut par surprise garnison Hollandoise. Mort de Monsieur, frere unidu roi, à Saint-Cloud le 9. juin, âgé de soixante-un ans. Le roi conserve à M. le duc d'Orléans tous les honneurs de fils de France, les gardes, les grands officiers, &c.

Mort de Jacques II. roi d'Angleterre, âgé de soixante-huit ans, à Saint-Germain en Laye le 16. septembre; prince digne d'une meilleure fortune, si la fortune étoit le prix du courage, de la franchise & de la religion : le roi, après sa mort, reconnut Jacques III. son fils pour

roi de la grande Bretagne ; le pape le reconnut de même.

Le roi créa deux charges de directeurs des finances, l'une pour M. d'Armenonville, l'autre pour M. Rouillé du Coudrai, qui fut remplacé l'année d'après par M. Desmarets. M. d'Armenonville avoit été fait intendant des finances par son alliance avec M. le Pelletier qui avoit épousé sa sœur ; il fut secretaire d'état & garde des sceaux sous la régence de Louis XV. & M. de Morville, son fils, secretaire d'état à sa place.

Sédition excitée a Naples le 23. septembre, en faveur de l'archiduc ; elle fut appaisée par les soins du duc de Medina-Céli, viceroi.

Le duc de Glocester, fils de la princesse Anne, étant mort l'année précédente, le parlement d'Angleterre déclare le 13. mars, qu'arrivant le décès du roi Guillaume, ou de la princesse Anne de Dannemarc, sans enfans, la princesse Sophie, douairiere d'Hanovre, qui est la plus prochaine à la succession dans la ligne protestante, est appellée à la couronne, & ses descendans après elle.

Frédéric, électeur de Brandebourg, avoit été proclamé roi de Prusse à Konisberg dès le 15. janvier, il est mort en 1713. c'est son petit-fils Fédéric qui, devenu redoutable à la maison d'Autriche par cinq batailles gagnées, tient aujourd'hui la balance dans l'Allemagne, & se distingue également par les talens de son esprit, par son amour pour la justice, & par la gloire de ses armes. Le roi de Suéde bat les Saxons le 18. juillet près de Riga, & prend le fort de Dunemonde le 21. décembre.

1702.

La mort de Guillaume III. roi d'Angleterre, arrivée le 19. mars, à l'âge de cinquante-deux ans, ne change rien

au fiſtême des alliés ; la reine Anne, ſa belle-ſœur, lui ſuccéde. On avoit dit de lui, qu'il étoit ſtathouder d'Angleterre & roi de Hollande ; en effet les Anglois ceſſerent de l'aimer dès qu'ils l'eurent pris pour maître, & les Hollandois lui conſerverent un amour qu'il leur rendoit bien. Il ſe déplaiſoit en Angleterre, où il recevoit des dégoûts continuels, & d'où on le força de renvoyer ſa garde Hollandoiſe : c'eſt un des plus grands chagrins qu'il ait eus de ſa vie. La fortune s'étoit épuiſée pour lui en le faiſant roi, elle l'abandonna depuis, il fut malheureux à la guerre ; mais ſes malheurs ne ſervirent qu'à faire voir les reſſources de ſon génie, & il fut toujours battu ſans avoir jamais été défait.

Le duc de Modene livre le 6. janvier ſa forteresſe de Berſello aux Impériaux, qui étoient auſſi entrés dans la Mirandole. Surpriſe de Crémone le premier février, par le prince Eugéne qui en fut chaſſé ſur le champ par la valeur des François & des Irlandois : le maréchal de Villeroi y fut fait priſonnier.

La Hollande, l'Angleterre & l'empereur déclarent la guerre à la France, qui la déclare à ſon tour à ces trois puiſſances.

Le roi d'Eſpagne part de Madrid pour aller ſe faire reconnoître dans le royaume de Naples : en paſſant par Gênes, il traite le doge d'*alteſſe*, & le fait couvrir lui & tous les ſénateurs, comme repréſentant le corps de la république : l'empereur Charles-Quint leur avoit fait le même traitement : il vient enſuite à l'armée, dont on avoit ôté le commandement au duc de Savoie, & qui avoit pour général M. de Vendôme, depuis que M. le maréchal de Villeroi avoit été fait priſonnier.

M. de Vendôme défait le général Viſcomti à Santa Vit-

toria, au-delà du Crostolo le 26. juillet. Albergotti s'empare de Reggio, & puis de Modene. Le prince Eugêne est obligé de lever le blocus de Mantoue, le premier août. Bataille de Luzara le 15. août, où le roi d'Espagne étoit en personne. Cette bataille, dont les deux partis s'attribuerent l'honneur, produisit l'effet qu'en attendoit M. de Vendôme, qui fut la prise de Luzara & de Guastalle. Le marquis de Créqui, fils du maréchal, y fut tué sans laisser de postérité.

En Flandres il n'y eut pas de grands événemens; M. le duc de Bourgogne, ayant sous lui M. de Boufflers, pousa les ennemis jusques sous le canon de Nimégue le 11. juin. Les ennemis prirent Venlo le 23. septembre, Ruremonde le 7. octobre, & la citadelle de Liége le 23.

En Allemagne, M. de Blainville rendit Keiservert, dans l'électorat de Cologne, le 15. juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte: le duc de Baviere surprit Ulme le 8. septembre: M. de Mélac défendit Landau près de quatre mois, & le rendit enfin le 11. septembre.

Bataille de Fredelinghen le 14. octobre, où le marquis de Villars, qui avoit été détaché de l'armée que commandoit le maréchal de Catinat depuis son retour d'Italie, & qui avoit pris Neubourg le 11. défit l'armée Impériale, commandée par le prince Louis de Bade: cette victoire lui valut le bâton de maréchal de France. Les Impériaux eurent beau, suivant leur usage, chercher à rendre cette affaire douteuse, au moins ne le fut-il pas que les ennemis ne penserent plus à rentrer en Alsace, que le maréchal de Villars fut en état la campagne d'après de prendre le fort de Kell, & de joindre le duc de Baviere, en s'ouvrant un passage par les vallées de la Forêt noire. La cavalerie commandée par M. de Magnac eut une grande part à la gloire de cette journée.

Le prince Frédéric de Brandebourg leve le siége de Rhimberg le 30. octobre. Le comte de Tallard prend Tréves le 25. octobre, & la ville & le château de Traerbac le 6. novembre. Nos troupes entrent dans Nanci le 3. décembre.

Entreprise manquée des Anglois sur Cadix, dont ils se vengerent sur notre flotte.

Défaite entiere du comte de Château-Renaud par le duc d'Ormond le 22. octobre, dans le port de Vigo; il y avoit conduit les gallions venant du Mexique, qui furent ou pris, ou coulés à fond, ou brûlés, mais dont M. de Château-Renaud avoit fait enlever une grande partie des effets. Le roi, au nom de Philippe V. transporte au duc de Baviere le 7. novembre la souveraineté des Pays-bas Espagnols.

Arrêt du conseil du 12. mai, qui juge que l'Archevêque de Rouen est indépendant de la primatie de Lyon, qui d'ailleurs est reconnue en cette qualité par les archevêques de Sens, de Tours & de Paris.

Le roi de Suéde, qui étoit entré au mois de mai dans Varsovie, d'où le roi Auguste s'étoit retiré, déclare qu'il ne sortira point de la Pologne que son ennemi ne soit détrôné, & le poursuit à Cliffon près de Cracovie, où il le défit le 19. juillet: s'il ne s'étoit pas cassé la cuisse en tombant de cheval, dès ce moment le roi Auguste eût été sans ressource.

Arrêt du parlement du 19. décembre, portant défense *de prendre aucune personne prisonniere pour dette dans sa maison, sans la permission du juge.*

1703.

Création de dix maréchaux de France le 14. janvier;

Messieurs de Chamilli, d'Estrées, de Château-Renaud, de Vauban, de Rozen, d'Huxelles, de Tessé, de Montrevel, de Tallard, & d'Harcourt; il y eut alors vingt maréchaux de France. Le duc d'Harcourt est fait capitaine des gardes à la mort de M. le maréchal de Lorges.

Le prince Eugêne ne commande point cette année, le comte de Staremberg prend sa place.

Le duc de Savoie conclut le 5. de janvier une ligue avec l'empereur : cette défection fut une des principales causes de tous les malheurs de cette guerre. Fra-Paolo (mort en 1623.) écrivoit cent ans auparavant : » On pourroit » s'aider de la Savoie, s'il pouvoit y avoir quelque sûreté » à traiter avec le Savoyard, mais c'est un Protée qui » change continuellement de forme, & dont les seuls ca- » prices pourroient épuiser en peu de tems le trésor de » Saint-Marc. » Les ennemis reprirent Rhimberg le 9. février, le maréchal de Tallard fait lever le siége de Traerbac le 25.

Le maréchal de Villars, après s'être emparé sans résistance des villes d'Offembourg & de Rastadt, & des redoutes que les ennemis avoient sur la Quinche, prend le fort de Kell le 9. mars : l'électeur prend Neubourg sur le Danube le 3. février, il bat les ennemis à Passau le 11. mars, & à Burglenfeldt le 28. s'empare de Ratisbonne le 8. avril, & est joint le 12. mai à Dutlingen par le maréchal de Villars, qui avoit pris sa route par la forêt Noire.

Le projet de l'électeur étoit de s'emparer du Tirol, sur lequel il avoit d'anciens droits, tandis que le duc de Vendôme entreroit dans le Trentin, pour ouvrir une communication du Milanez avec la Baviere, & couper les passages à l'armée Impériale : il prend Kuftein le 18. juin, & Inspruk le 26. M. de Vendôme, de son côté, force le

passage des montagnes à l'entrée du Trentin le 26. juillet, mais Staremberg, qui l'avoit prévenu, avoit détaché le général Vaubonne pour occuper les gorges & les châteaux sur la route du Trentin; cet obstacle, joint à la défection ouverte du duc de Savoie, rappella M. de Vendôme en Italie, & força M. de Baviere à abandonner Inspruk, & à venir rejoindre le maréchal de Villars, qu'il avoit laissé en Suabe pour observer le prince de Bade. Pendant la marche de M. de Vendôme, M. de Vaubecourt avoit pris Berfello le 27. juillet.

Le maréchal de Villars apprend que le prince Louis de Bade a fait un détachement pour surprendre Ausbourg, il envoie M. de Légal pour attaquer ce détachement, mais les ennemis instruits de cette marche, s'avancent sur lui vers Munderkinguen; M. de Légal, quoique surpris & moins fort qu'eux, les met en déroute le 30. juillet. Malgré cet avantage, la ville d'Ausbourg reçoit les troupes Impériales le 5. septembre. Les deux armées de l'électeur & du maréchal passent le Danube à Donavert, pour empêcher la jonction du comte de Stirum au prince Louis de Bade; la mépriſe d'un signal avoit fait engager au marquis d'Usson, avant l'arrivée de toute l'armée, un premier combat, où il eut quelque désavantage, mais il fut bien-tôt réparé, & le comte de Stirum fut entierement défait à Hocstet: cette bataille se donna le 20. septembre.

Aux Pays-bas, le maréchal de Villeroi, à qui la liberté avoit été rendue, force Tongres le 10. de mai: Marlboroug prend la ville de Broon le 15. défendue vaillament par le marquis d'Alegre, & la ville de Hui le 26. juin. C'est ici que paroît pour la premiere fois cet illustre Anglois (Marlboroug) qui prit la place de Guillaume III. dans la grande alliance, & qui en devint le modérateur &

l'arbitre. Ce général adoptant la haine que le prince Eugène portoit à la France, s'en servit pour sa propre grandeur, & la porta si haut, qu'il fit depuis trembler sa souveraine.

Combat d'Ekeren le 30. juin. Le baron de Spaart avoit forcé les lignes du pays de Vaas, défendues par le comte de la Motte, & y avoit perdu beaucoup de monde; le baron d'Obdam en voulut faire autant sur celles d'Anvers, mais il y trouva le maréchal de Boufflers & le marquis de Bedmar. Ce combat fut long, ou plûtôt ce furent plusieurs combats, occasionnés par la position des lieux coupés de digues & de canaux : le baron d'Obdam y fut battu avec une grande perte de son armée, qui se retira sous Lillo. Les ennemis prennent Limbourg le 27. septembre, & la ville de Gueldres le 17. décembre, après un bombardement & un blocus de quatorze mois.

M. de Vendôme fait désarmer & arrêter les troupes du duc de Savoie le 29. septembre; il bat le 26. octobre le général Viscomti qui menoit quinze cens cavaliers à ce prince, mais il ne put empêcher M. de Staremberg, qui lui avoit dérobé deux jours de marche, de conduire un secours considérable au duc de Savoie.

En Allemagne, M. le duc de Bourgogne, ayant sous lui le maréchal de Tallard & M. de Vauban, prit le vieux Brisac en quatorze jours, & força les assiégés de capituler le 6. septembre. Bataille de Spire le 15. novembre. M. le maréchal de Tallard faisoit le siége de Landau; le prince de Hesse (roi de Suéde, qui succéda à Charles XII.) joint au prince de Nassau, vint au secours avec une armée composée d'Anglois, de Hollandois & d'Allemans : M. de Tallard quitta le siége où il laissa M. de Laubanie, & livra bataille au prince de Hesse, qui fut entierement défait.

L'armée étoit plus foible d'un tiers que celle des ennemis. La lenteur de la marche de Pracontal, que le maréchal de Villeroi avoit détaché malgré lui de son armée de Flandre, & à qui il avoit ordonné de faire de petites journées, pensa être fatale à M. de Tallard ; & cet officier, de la plus grande réputation, s'y fit tuer de désespoir. Follard loue extrêmement M. de Tallard : le lendemain, ce général prit Landau, & Laubanie en eut le gouvernement.

Le roi de Portugal entre dans la grande alliance le 16. mai. L'empereur & le prince Joseph son fils, qui avoit été élû roi des Romains dès 1690. renoncent par acte du 12. septembre à tous leurs droits sur la monarchie d'Espagne, en faveur de l'archiduc Charles. Les Impériaux se saisissent d'Amberg, capitale du haut Palatinat, le 30. de novembre.

Le roi d'Espagne fait une déclaration en forme d'interprétation du testament de Charles II. en faveur de M. le duc d'Orléans.

Soulévement des Cevenes, que l'on ne peut terminer malgré tous les soins du maréchal de Montrevel à poursuivre & à châtier les rebelles, nommés *Camisars*. Sur mer, les Anglois furent repoussés par Gabaret le 18. mai à la Guadaloupe. M. de Coetlogon battit le 22. mai cinq vaisseaux de guerre qui escortoient une flotte Angloise & Hollandoise : il y en eut quatre de pris, & le cinquiéme fut coulé à fond, mais la flotte eut le tems de se sauver pendant le combat. L'amiral Rook tente une descente inutile à Belle-Isle le 6. juin. M. de Saint-Pol attaque le 10. août une flotte Hollandoise au nord d'Ecosse, il bat les vaisseaux de guerre qui l'escortoient, & prend plusieurs des autres bâtimens. M. Ducasse rapporte trois millions de la Havane. M. du Quesne fait brûler par M. de Beaucaire, ca-

pitaine de fregate, la ville d'Aquilée, où les ennemis avoient un grand dépôt. Le roi de Suéde bat cinq mille Saxons le premier mai à Pultausk; il prend Thorn le 14. octobre, & Elbing le 10. décembre.

1704.

Cette année voit changer toute la face de l'Europe. L'empereur qui trembloit pour sa capitale, donne la loi dans l'Empire; l'Espagne, jusques-là tranquille, va entrer en guerre pour défendre l'intérieur de la monarchie; trois souverains d'Italie sont chassés de leurs états; le roi de Pologne est détrôné, & la France qui n'avoit eu que des succès, éprouve les plus grands revers.

En Espagne, l'archiduc Charles ayant pris le titre de roi d'Espagne, débarque le 9. mars à Lisbonne, avec huit mille hommes de troupes Angloises & Hollandoises commandées par le duc de Schomberg. On frappa alors une médaille avec cette inscription : *Charles III. par la grace des hérétiques, roi catholique.* Le roi d'Espagne commence par avoir de grands avantages sur les Portugais : c'étoit M. de Berwick qui commandoit les troupes Françoises que le roi y avoit envoyées; après leur avoir pris plusieurs petites places dans le courant du mois de mai, il se rend maître de Port-Alegre le 8. juin. Les Portugais furent plus heureux sur la fin de l'année, & ne laissérent rien au roi d'Espagne de ses conquêtes. Le prince de Darmstadt, qui avoit tenté de surprendre Barcelonne par une intelligence qui fut découverte, fait voile avec l'amiral Rook vers Gibraltar, dont il s'empare le 4. août : en vain, pour faciliter à M. de Pointis & à M. de Villadarias les moyens de reprendre une si importante place, la flotte Françoise commandée par M. le comte de Toulouse, ayant sous ses

ordres M. le maréchal de Cœuvres, attaqua le 24. août celle des ennemis, sur laquelle elle eut l'avantage. Gibraltar est demeuré aux Anglois. Ce combat donné à onze lieues au nord & sud de Malaga, eût été aussi utile à l'Espagne qu'il avoit été glorieux pour M. le comte de Toulouse, si on avoit encore attaqué le lendemain les ennemis, comme il le vouloit; c'étoit aussi l'avis de M. de Relingue qui, étant blessé à mort, conseilla un nouveau combat : mais on ignoroit le mauvais état de la flotte ennemie; & la perte que nous avions faite d'environ quinze cens hommes, détermina, par l'avis de M. d'O, à ne point engager une seconde action.

En Italie, le duc de Modene ayant traité avec l'empereur, M. de Vendôme s'empara de son duché : le duc de la Mirandole qui avoit traité avec la France, éprouva le même sort de la part des Impériaux; & le duc de Mantoue voyant ses états devenus le théâtre de la guerre, vint à Paris, où il épousa mademoiselle d'Elbœuf : il a été le dernier duc de cette maison, dont le duché érigé par Charles-Quint en 1530. est demeuré depuis à la maison d'Autriche. Le grand prieur de Vendôme prend Revere le 10. avril. M. de la Feuillade, qui s'étoit emparé sur la fin de l'année précédente de toute la Savoie, à la réserve de Montmeliand, prend le château de Suze le 12. juin, ensuite la ville de Pignerol. M. de Vendôme prend Verceil le 20. juillet, & depuis le 17. septembre jusqu'au 28. il se rend maître de la ville d'Yvrée, de la citadelle & du château. Le grand prieur s'empare de Sensano le 25. novembre.

En Allemagne; ce n'étoit plus le maréchal de Villars qui y commandoit, il s'étoit brouillé avec l'électeur de Baviere : ce fut le maréchal de Marsin qui le remplaça.

L'électeur s'empare de Paſſau le 9. janvier. M. de Marlborough, après avoir forcé un détachement de l'armée de Baviere, s'empare de Donavert le 2. juillet : cette conquête lui donna un pont ſur le Danube, & ſéparoit nos troupes du haut Danube d'avec celles qui étoient au-deſſous ; cependant cette poſition n'eût guéres avancé les ennemis, qui ne pouvoient pénétrer en Baviere ſans s'éloigner des dépôts de Nuremberg & de Nortlingue, d'où ils tiroient leurs ſubſiſtances : ainſi, en évitant de les attaquer, on les eût forcés de ſe retirer du côté du Mein. On raiſonna autrement : le renfort amené par le maréchal de Tallard redoubla le deſir qu'avoit l'électeur de combattre ; & le mercredi 13. août ſe donna la bataille d'Hocſtet, où le prince Eugéne & M. de Marlboroug remporterent une victoire complette ſur les armées de France & de Baviere, commandées par l'électeur & les maréchaux de Tallard & de Marſin. M. de Tallard qui y perdit ſon fils, y reçut une bleſſure, & fut fait priſonnier comme il alloit retirer les troupes qui étoient dans le village de Plintheim. On eſt encore à comprendre comment ces troupes, au nombre de vingt-ſept bataillons & de quatre régimens de dragons, conſentirent à ſe rendre ſans la moindre défenſe ; le prince de Bude faiſoit pendant ce tems-là le ſiége d'Ingolſtat. La ſuite de cette défaite fut la perte de plus de quatre-vingt lieues de pays ; nous étions ſur le Danube, & nous repaſſames le Rhin, ſans que la brave réſiſtance de M. de Laubanie pût empêcher la priſe de Landau, dont le roi des Romains & le prince de Bade ſe rendirent les maîtres le 23. novembre. Priſe de Traerbac par les Impériaux le 19. novembre.

Le maréchal de Villars calme les troubles des Cevenes.

La campagne de Flandre ſe borna au bombardement

de Namur par M. d'Owerkerque, général des Hollandois, dans le mois de juillet; Marlboroug s'empare le 29. octobre de la ville de Tréves, que nous avions abandonnée. Le maréchal de Boufflers eſt fait capitaine des gardes par la mort du maréchal de Duras, & ſe démet avec peine du régiment des gardes, que le roi vouloit donner au duc de Gramont. On balançoit entre ces deux charges, & lorſque M. de Boufflers eut le régiment des gardes en 1692. on diſoit que le duc de Noailles, capitaine des gardes, le demandoit en quittant ſa charge.

Arrêt du conſeil des dépêches, du 17. février, qui juge que M. l'archevêque de Reims, peut occuper la place de doyen du conſeil, contre la prétention de M. de la Reynie.

Diſgrace de madame des Urſins en Eſpagne, qui reprit ſa faveur dans la ſuite. Introduction des billets de monnoie.

Staniſlas Leczinski, palatin de Poſnanie, âgé de vingt-ſix ans, eſt élu roi de Pologne le 12. juillet. Défaite des Saxons ſur la Duna le 6. août: autre combat, dans lequel ils furent encore battus le 19. malgré la belle réſiſtance du général Schullembourg, dont la retraite fut admirée par Charles XII. lui-même. Nerva priſe par les Moſcovites le 21. Le roi Auguſte entre le 5. ſeptembre dans Varſovie, d'où il ſortit le 29. octobre, à l'arrivée de Charles XII. Les Saxons qui avoient remporté un avantage le premier novembre, ſont battus le 7. par le roi de Suéde & le roi Staniſlas: le roi Auguſte ſe retire à Dreſde.

Création d'une cour des monnoies à Lyon.

1705.

En Italie, M. le grand prieur enleve des quartiers des ennemis le 2. février: M. de la Feuillade prend Villefran-

che d'assaut le 7. mars, & le château le 3. avril; il prend Nice le 9. ces deux expéditions, en donnant un port au roi, ôtoient au duc de Savoie toute espérance d'être secouru par mer. Prise de Verue par M. de Vendôme le 10. avril: ce siége avoit commencé dès le 22. octobre de l'année précédente; M. de Vendôme n'en vint à bout qu'en coupant enfin la communication que cette ville avoit avec Crescentin. Prise de la Mirandole le 11. mai: c'étoit M. de Lapara qui conduisoit le siége. Prise de Chivas par M. de la Feuillade le 28. juillet. Bataille de Cassano le 16. août: le prince Eugêne, qui avoit toujours eu une armée fort inférieure à celle des deux couronnes, avoit fait de la guerre d'Italie une guerre de chicane: il étoit question pour lors de mener du secours au duc de Savoie, & pour cela il vouloit passer l'Adda, défendue par M. de Vendôme, il fit attaquer le pont de Cassano; l'action, où l'infanterie seule donna, fut sanglante, M. le prince Eugêne y fut blessé, M. de Vendôme eut un cheval tué sous lui; les ennemis se retirerent avec une grande perte; le duc de Savoie ne fut pas secouru, & le champ de bataille nous resta. Le grand prieur, s'étant brouillé avec M. son frere, quitte l'armée pour ne plus servir.

Soncino se rend à M. de Vendôme le 23. octobre: Montmeliand se rend le 11. décembre.

En espagne, le maréchal de Tessé est obligé de lever le siége de Gibraltar le 23. avril, malgré ce que M. de Pointis avoit pu tenter par mer. Les Portugais prennent Salvaterra, Valencia d'Alcantara, & Albuquerque dans le mois de mai.

Le roi d'Espagne fait arrêter M. de Leganès, suspect de trahison, & il est conduit le 10. juin à la citadelle de Pampelune, d'où on le transfere à Vincennes.

Gironne se déclare pour l'archiduc le 4. octobre ; Barcelonne se rend à l'archiduc le *9.* Le maréchal de Tessé fait lever le siége de Badajos le *16.* au marquis de Las-Minas.

Le maréchal de Villars occupe le camp de Sirk ; il couvre par ce moyen Thionville & Saarlouis, & s'oppose aux projets qu'avoient les alliés de pénétrer dans la Champagne : c'est une des plus belles campagnes de ce général. On s'attendoit à une action, & M. de Marlboroug, dont l'armée étoit beaucoup plus forte que celle du maréchal, eût bien voulu l'attaquer, mais la bonté du poste le tint en respect, & il fut obligé de décamper le *16.* juin pour passer en Flandres, & d'abandonner tous les magasins qu'il avoit dans Tréves. Milord Marlboroug se plaignit avec beaucoup de hauteur du prince Louis de Bade, qui avoit manqué, disoit-il, à tout ce qu'il lui avoit promis, & qui avoit empêché toutes les opérations de cette campagne ; ce qui est singulier, c'est que ce milord se disculpa auprès du maréchal de Villars de ce qu'il ne l'avoit pas attaqué. Le maréchal de Villars fait deux détachemens de son armée, l'un aux Pays-bas, l'autre sur le Rhin ; il force les lignes de Veissembourg le 3. juillet ; Hombourg se rend au marquis de Conflans le *26.* Le maréchal, affoibli par le détachement qu'il avoit envoyé à l'électeur de Baviere, ne put défendre les lignes de Haguenau contre le prince de Bade, qui les força le 28. septembre, & qui entra le 5. octobre dans la ville, que M. de Peri abandonna secrettement pour sauver sa garnison, que le prince de Bade vouloit faire prisonniere de guerre.

Aux Pays-bas, l'électeur prend la ville d'Hui le premier juin, & les alliés la reprennent le 12. juillet. Ce prince, après avoir levé le siége de la citadelle de Liége,

étoit campé à Vignamont avec le maréchal de Villeroi : mais comme les lignes qu'ils avoient faites étoient trop étendues, elles furent forcées le 18. juillet, au poſte qu'occupoit M. de Roquelaure ; M. de Caraman, conſeillé par Steckemberg, lieutenant colonel d'Alſace, y eut l'honneur de la retraite, en formant un bataillon quarré que les ennemis ne purent rompre : l'armée ſe retira ſous Louvain, & les ennemis prirent Tillemont & Leuve.

L'électeur prit Dieſt le 25. novembre.

La mort de l'empereur Léopold, arrivée dès le 6. mai, n'avoit rien changé à la face des affaires. Ce prince, né vertueux, étoit ſans talens : l'ambition qui régla toutes ſes démarches, étoit plûtôt une paſſion du conſeil de Vienne, qu'une paſſion qui lui fût propre. L'empereur ſon fils hérita de ſes miniſtres, comme de ſes domaines & de ſes dignités, & ſon conſeil continua d'agir ſous ſon nom, comme il avoit fait ſous le nom de Léopold.

La bulle *Vineam Domini Sabaoth* fut enregiſtrée au parlement le 4. ſeptembre : c'étoit une condamnation du fameux cas de conſcience qui avoit été approuvé par quarante docteurs de Sorbonne en 1701. & qui, en renouvellant la diſtinction du fait & du droit, rendoit la ſignature du formulaire inutile, par rapport à la condamnation des cinq propoſitions de Janſenius.

Les Suédois battent les Moſcovites le 26. juillet près de Mittau, & le 31. près de Varſovie. Mittau ſe rend aux Moſcovites le 16. ſeptembre.

1706.

Cette année mit le comble aux revers de la France.

En Eſpagne, ſi on en excepte Villaréal, que le comte de Las-Torres força le 8. janvier, tout le reſte de la cam-

pagne ne fut qu'un tissu de disgraces. Alcantara se rend le 16. avril à Milord Galouai. Le roi d'Espagne, ayant sous lui le maréchal de Tessé, leve le siége de Barcelonne le 12. mai, après trente-sept jours de tranchée. La Catalogne est ouverte à l'archiduc : Ciudad-Rodrigo est pris par les Portugais. Cartagene se rend le 13. juin aux Anglois : Milord Galouai s'empare de Salamanque le 7. juin, & marche à Madrid, d'où la reine est obligée de sortir : l'archiduc y est proclamé roi. Philippe V. sans perdre courage, se met à la tête des troupes que commandoit le maréchal de Berwick à quatre lieues de cette capitale, & poursuit les ennemis : ils quittent Madrid à son approche, & faute de subsistances, finissent par prendre le chemin du royaume de Valence, étant toujours poursuivis par le maréchal de Berwick. Ils prennent le 8. août Alicante, vaillamment défendue par Mahoni, qui reprit Cartagene le 18. novembre. L'isle d'Ivica se rend à l'archiduc le 20. septembre, & celle de Majorque le 25. Le marquis de Bai prend Alcantara sur les Portugais le 14. décembre.

En Flandres se donna la bataille de Ramilli le 23. mai, jour de la Pentecôte. L'électeur de Baviere & le maréchal de Villeroi commandoient l'armée de France ; le duc de Marlboroug, le duc de Virtemberg, & le maréchal d'Owerkerque celle des alliés. Notre aile gauche couverte par la petite Gette & par les marais qui la bordent, ne pouvoit ni être attaquée ni attaquer ; en conséquence, Milord Marlboroug fortifia sa gauche de tout ce qu'il prit sur sa droite, qui lui devenoit inutile, au lieu que l'électeur & le maréchal de Villeroi ne toucherent point à leur gauche, en sorte que leur droite eut seule à soutenir toute l'armée ennemie, qui s'étoit formée sur plusieurs lignes : cette mauvaise disposition de l'armée Françoise causa sa défaite, &

cette défaite devint une déroute entiere par la confiance perdue, & par le trouble qui s'empara des esprits : nous n'eûmes pas plus de trois ou quatre mille hommes de tués dans cette bataille, & nous perdimes Anvers, Louvain, Malines, Lierres, Bruxelles, Bruges, Gand, Oudenarde, Ostende, Menin, Dendermonde, Ath, &c. Louis XV. a repris toutes ces villes, & y a ajouté, tant dans le comté de Flandres, que dans le Brabant & pays de Hainaut, les villes ou forts d'Ipres, Furnes, Courtrai, la Kenocke, Tournai, Nieuport, Dixmude, Grammont, Aloft, Deinze, Ninove, Lessines, Enguien, Soignies, Plassendal, Wilvorden, &c. Le maréchal de Villeroi fut rappellé, & le même malheur qui nous poursuivoit, fit retirer pour le remplacer, M. de Vendôme de l'Italie où il commandoit, & donna lieu aux nouvelles disgraces qui nous firent perdre le Milanez, le Piémont & la Savoie.

Les commencemens de la campagne d'Italie avoient été favorables. Le maréchal de Berwick, qui n'étoit pas encore passé en Espagne, prend le château de Nice le 4. janvier. Bataille de Calcinato le 19. avril, où M. de Vendôme défait le comte de Reventlau général Danois ; la perte des ennemis fut telle, que le prince Eugène, qui n'étoit arrivé que le lendemain de la bataille, ne put soutenir l'approche de M. de Vendôme qui poursuivoit la victoire, & qui défit encore le même jour plus de deux mille hommes : ce prince fut forcé de se retirer dans le Trentin pour y attendre des secours d'Allemagne. Les mesures de M. de Vendôme étoient si bien prises, qu'il avoit annoncé cette victoire au roi lorsqu'il partit de la cour pour se rendre en Italie. Il eût été à souhaiter que dans la suite de cette campagne, il n'eût pas laissé passer l'Adigé, & puis le canal Blanc au prince Eugène ; & qu'étant le seul qui pût répa-

rer ses fautes, il n'eût pas été rappellé en Flandres, après Ramilli, pour y remplacer le maréchal de Villeroi. Il remit l'armée à M. le duc d'Orléans.

M. de la Feuillade ayant investi Turin le 13. mai, avoit ouvert la tranchée la nuit du 2. au 3. juin; il avoit été question de ce siége dès l'année derniere, & M. le maréchal de Vauban offrit alors d'y aller comme volontaire, & uniquement pour donner ses conseils à M. de la Feuillade. Levée du siége de Turin le 7. septembre. Le prince Eugêne, après une longue & pénible marche, où il ne trouva pas les obstacles auxquels il auroit pu s'attendre, attaqua nos lignes & les força; M. le duc d'Orléans y fut blessé; le maréchal de Marsin y perdit la vie. L'objet du prince Eugêne étoit de ravitailler Turin, & il n'eut osé se promettre un plus grand avantage; mais il vit surpasser ses espérances par le parti que l'on prit : au lieu de se retirer sous Casal, qui auroit maintenu le Milanez, on regagna Pignerol; ensorte qu'en moins de quatre heures on reperdit le Modenois, le Mantouan, le Milanez, le Piémont, & enfin le royaume de Naples. La victoire complette que remporta le 9. du même mois le comte de Médavi près de Castiglione, contre le prince de Hesse (depuis roi de Suéde) devint inutile. Follard jette tout le blâme de cette affaire sur le maréchal de Marsin, & sur Albergotti : sur le premier qui négligea, malgré les ordres de M. le duc d'Orléans, de fortifier, de toutes les troupes qui demeuroient inutiles dans le reste des retranchemens, la partie par où le prince Eugêne nous attaqua, & qui étoit d'une très-petite étendue; & il condamne Albergotti d'avoir refusé de se dégarnir du poste qu'il occupoit, & où il n'y avoit rien à faire, pour envoyer du secours à l'attaque du prince Eugêne : d'ailleurs il ne pense

pas qu'il fallût sortir des lignes. Le roi fait faire en vain des propositions de paix, plus avantageuses aux alliés que les espérances mêmes qu'ils avoient conçues en formant la grande alliance, & que ce qui leur en resta par l'événement. La faute des ministres de Louis XIV. en 1672. auroit dû corriger ses ennemis.

En Allemagne, le maréchal de Villars soutenoit l'honneur de nos armes ; il avoit fait lever le blocus de Fort-Louis, en s'emparant des retranchemens de Drusenheim que le prince de Bade avoit abandonnés. Le maréchal de Marsin qui n'avoit pas encore passé en Italie, étoit avec lui ; le comte du Bourg qui commandoit l'avant-garde, avoit battu le premier mai huit cens chevaux des ennemis. Le maréchal de Villars détacha le marquis de Vieuxpont, qui se rendit maître de Drusenheim le 2. mai, & M. de Peri qui prit Haguenau le 11. Ce général campa à Spire, d'où il mit tout le Palatinat à contribution, & finit par se rendre maître le 20. juillet de l'isle du Marquisat.

Les électeurs de Baviere & de Cologne sont mis au ban de l'Empire par un décret du 29. avril.

Union des royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, *qui ne feront plus qu'un seul & même parlement sous le nom de* parlement de la grande Bretagne. La reine Anne vint à bout de ce que le roi Guillaume n'avoit pu exécuter.

Les Saxons sont encore défaits par les Suédois à la bataille de Frawstadt le 13. février : la victoire fut complette, & le roi Auguste se retira à Cracovie, pendant que Charles XII. détruisoit en Lithuanie le reste du parti Saxon. Ce prince s'avance ensuite dans la Saxe, & contraint enfin le roi Auguste à signer à Alt-Raenstadt le 24. septembre le traité par lequel il renonce à la couronne de Pologne.

1707.

Le comte de Villars, frere du maréchal, reprend l'isle de Minorque le 5. janvier. Les troupes Françoises & Espagnoles évacuent toute la Lombardie par une capitulation signée le 13. mars : Modene avoit capitulé le 10. février, & le château de Milan le 20. mars.

Le général Thaun s'empare de Capoue le 2. juillet ; le château se rend le 5. la ville de Naples lui ouvre ses portes le 8. & tout le reste du royaume suit la révolution. Gaëte se rend le 30. septembre, le château de Suze le 4. octobre, & Orbitello le 21. décembre.

Bataille d'Almanza le 25. avril : les Portugais & les Anglois commandés par milord Galouai & M. de Las-Minas, y furent entierement défaits par le maréchal de Berwick ; le chevalier, depuis maréchal d'Asfeld, & le marquis d'Avarai, eurent grande part au succès de cette journée. Une chose assez singuliere, c'étoit de voir un Anglois (le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II.) commander l'armée de France ; & de voir celle des Anglois sous les ordres de milord Galouai, François, connu sous le nom de Ruvigni, qui étoit sorti de France lors de la révocation de l'édit de Nantes. M. le duc d'Orléans, quelque diligence qu'il eût faite, n'avoit pu arriver que le lendemain de cette action : les suites de cette victoire furent aussi rapides que l'avoient été celles de nos défaites. Réquena se soumet à M. le duc d'Orléans le 3. mai, & Valence le 8. les autres villes de ce royaume suivirent l'exemple de la capitale, à la réserve de quelques-unes que réduisit le chevalier d'Asfeld. Son alteſſe royale marche aussitôt vers l'Arragon : Sarragosse lui ouvre ses portes le 25. du même mois. Le duc d'Ossonne prend Serpa le 26. M. de

Mahoni prend Alcira le 18. juin ; Mequinença se rend le 7. juillet, & Monçon le 7. août. Le duc de Noailles se rend maître de Puicerda & de toute la Cerdagne, & fait bâtir une citadelle à Puicerda aux dépens de la Cerdagne Espagnole.

Le marquis de Bai prend Ciudad-Rodrigo le 4. octobre.

La ville de Lérida, l'écueil des plus grands capitaines, est assiégée par M. le duc d'Orléans ; il la prend le 13. octobre après onze jours de tranchée ouverte : le château ne se rendit que le 12. novembre.

Le duc de Savoie & le prince Eugêne levent le siége de Toulon le 22. août : l'entreprise étoit aussi grande qu'elle fut mal exécutée. Le maréchal de Tessé fit attaquer le 15. août la hauteur de Sainte-Catherine, dont ils s'étoient emparés ; ils ne songerent plus qu'à la retraite, & tout cet appareil se termina à quelques bombes que jetta l'amiral Schouel, & qui ne firent pas grand mal : le marquis de Goesbriand y acquit beaucoup d'honneur. La maison d'Autriche n'est pas heureuse dans ses entreprises sur la Provence : on a vu que Charles-Quint y échoua du tems de François I. en 1536. & depuis, l'armée de la reine de Hongrie en a été rechassée sous le regne de Louis XV. en 1747. par le maréchal de Belliſle, qui, ayant été fait duc héréditaire en 1742. pour récompense de l'élection de l'empereur Charles VII. fut fait pair en 1747. pour avoir sauvé la Provence.

Le maréchal de Villars surprend les lignes de Stolophen le 22. mai : ces lignes s'étendoient depuis Stolophen jusqu'au pied de la montagne de la forêt Noire. Messieurs de Vivant & de Broglio ayant assemblé les troupes sous Lauterbourg, aborderent en bon ordre à l'isle de Neubourg, tandis que M. le maréchal de Villars, s'étant avancé jus-

qu'à Bihel, entra dans les lignes que les ennemis avoient abandonnées, & établit son quartier à Radstadt. Cette entreprise donna entrée dans le cœur de l'Allemagne : ce général s'empara du duché de Virtemberg, il fit contribuer jusqu'à Ulme, & même au-delà du Danube ; il prit Schorendorf, battit le général Janus à l'abbaye de Lorck, le fit prisonnier avec plus de deux mille hommes, & envoya faire des courses jusqu'à Mariendal, &c. C'étoit le margrave de Bareith qui commandoit pour les Impériaux depuis la mort du prince Louis de Bade, arrivée le 4. janvier ; l'électeur d'Hanovre (depuis roi d'Angleterre) remplaça le margrave, & après avoir surpris le marquis de Vivant auprès d'Offembourg, contraignit le maréchal à repasser le Rhin.

Il n'y eut rien en Flandres. Milord Marlboroug avoit passé en Saxe avant l'ouverture de la campagne ; on dit qu'il gagna Piper, ministre de Charles XII. à force d'argent, & que ce prince se laissa persuader d'employer ses forces contre le Czar, où il perdit sa réputation & son armée, tandis qu'il auroit pu se couvrir de gloire en se rendant le pacificateur de l'Europe ; mais Charles XII. ne se laissoit décider par personne, & il a depuis justifié Piper, en avouant qu'il avoit pris cette résolution de lui-même : ce prince étoit très-vrai ; il aimoit à rendre justice au mérite, sans avoir jamais adopté aucune action qu'il n'eût pas faite, & qui eût pu lui attirer des louanges, dont il étoit l'ennemi déclaré, même quand il les méritoit. Il n'y eut jamais d'homme plus doux ni plus simple dans le commerce, ni en même tems de courage plus effréné à la guerre ; le possible n'avoit rien de piquant pour lui, il lui falloit des succès hors du vraisemblable.

Sur mer, le chevalier de Forbin prit le 13. mai deux

vaiſſeaux de guerre Anglois, & vingt navires marchands: il fit une autre priſe vers le Nord dans le mois de juillet de quarante vaiſſeaux Anglois & Hollandois, & le 21. octobre, étant joint avec M. du Gué-Trouin, il combattit une flotte Angloiſe ſans grand avantage.

Introduction des billets de la caiſſe des emprunts. M. le Premier eſt arrêté ſur le chemin de Verſailles, la veille de la Chandeleur, par un parti venu de Courtrai, & commandé par un colonel des troupes de Hollande, nommé Gueſton: on le reprit à quatre lieues au-delà de Ham. Madame de Monteſpan, qui avoit été ſurintendante de la maiſon de la reine, meurt aux eaux de Bourbon le 28. mai. Mort de madame la ducheſſe de Nemours le 16. juin: les états de Neuchâtel inveſtiſſent le 3. novembre le roi de Pruſſe de cette principauté & de celle de Valengin: cette poſſeſſion lui fut confirmée à la paix d'Utrecht, au préjudice des légitimes prétendans.

Conſpiration dans Genève, dont le duc de Savoie eſt ſoupçonné, attendu ſes anciennes prétentions ſur cette république.

1708.

Si M. de Vendôme fit des fautes pendant cette campagne, il faut convenir que les contradictions qu'il y éprouva ne contribuerent pas à les réparer. Les intelligences que l'on avoit dans Gand, & qui en aſſuroient la conquête, déterminerent le roi à procurer à M. le duc de Bourgogne l'honneur de cette expédition: en effet il s'empara de cette ville le 5. juillet, ayant ſous lui M. de Vendôme, tandis que le comte de la Mothe s'emparoit de Bruges & de Plaſſendal.

De-là le ſiége d'Oudenarde fut réſolu, comme on en

peut juger par la marche que l'on fit pour occuper le poſte de Leſſines, mais on trouva l'armée des alliés commandée par le duc de Marlboroug & par le prince Eugêne, qui avoit déja paſſé l'Eſcaut : il fallut combattre, & le 11. juillet ſe donna le combat d'Oudenarde ; les ennemis y eurent quelque avantage, parce que nous arrivâmes trop tard, & qu'il n'y eut qu'une tête de notre armée qui attaqua ſucceſſivement & par brigade un front d'infanterie plus fort & plus étendu que le nôtre. M. de Vendôme vouloit que l'armée couchât ſur le champ de bataille, dans l'intention de recommencer le lendemain, mais l'avis de décamper prévalut, & on eut raiſon, parce que nous nous ſerions trouvés dans une poſition plus mauvaiſe encore que celle de la veille, notre armée étant ſéparée par celle des ennemis : on ſe retira vers Gand, & la perte que l'on fit dans cette marche de nuit, fut plus grande que celle de la journée.

Les ennemis font le ſiége de Lille ; ils ouvrent la tranchée dès la nuit du 22. au 23. août : M. le maréchal de Boufflers défendoit cette capitale de ſon gouvernement. Les détails de ce ſiége, qui dura quatre mois, ſeroient trop longs, & les réflexions nous meneroient fort loin. M. de Vendôme vouloit attaquer les ennemis, & il n'en fut pas le maître ; le comte de la Mothe chargé de couper un convoi des ennemis qui n'avoient plus de ſubſiſtances, fut battu le 28. ſeptembre à Vinendale, & enfin, contre toute raiſon, le prince Eugêne vint à bout d'une entrepriſe que le ſuccès pouvoit à peine juſtifier ; la ville de Lille ſe rendit le 23. octobre, & la citadelle le 8. décembre. La belle défenſe que fit M. de Boufflers lui valut la dignité de pair de France, & à ſon fils aîné la ſurvivance du gouvernement de Flandre, qui paſſa par la mort de

cet aîné au second fils ; le fils de celui-ci, n'ayant encore que quinze ans, succéda depuis dans le même gouvernement, pour récompense des services que le duc de Boufflers son pere rendit à l'état, en défendant contre les Autrichiens la ville de Gênes où il commandoit les troupes de France & d'Espagne, & où il mourut le 2. juillet 1747. le jour même que les ennemis en leverent le siége.

M. de Vendôme s'empare de Leffingue le 25. octobre : ce poste ôtoit la communica ion d'Ostende au camp des ennemis, & eût été utile deux mois plûtôt. Il en étoit de même du projet que l'électeur fit d'attaquer Bruxelles : cette ville n'eût pû être secourue dans le mois de septembre par les ennemis, qui avoient assez d'affaires devant Lille, mais on ne s'en avisa que le 26. novembre ; le prince Eugène & milord Marlboroug furent alors en état de s'y porter, & après avoir passé l'Escaut le 27. novembre, ils s'avancerent vers Bruxelles, & forcerent l'électeur de décamper. M. de la Mothe rend la ville de Gand aux alliés le 30. décembre.

La tentative de Jacques III. sur l'Ecosse n'avoit pas été plus heureuse. Le comte de Forbin commandoit l'armement, & les troupes de débarquement étoient aux ordres du comte de Gacé, qui fut déclaré maréchal de France en pleine mer : l'escadre arriva le 23. mars à l'embouchure de la riviere d'Edimbourg, mais personne n'ayant répondu aux signaux, la flotte revint à Dunkerque le 7. avril, & Jacques III. resta en Flandres, où il finit la campagne.

Les Anglois s'emparent de la Sardaigne le 15. août, & du Port-Mahon le 29. septembre : la Jonquiere, qui y commandoit, fut jugé à Toulon par le conseil de guerre, & dégradé.

Du côté de la Savoie, le maréchal de Villars forca le 11. août les deux villes de Sezane à la vûe du duc de Savoie, qui de son côté prit le 31. le fort de Feneſtrelle, après s'être emparé du fort d'Exile, & de celui de la Perouſe. L'empereur donne au duc de Savoie l'inveſtiture du Montferrat.

En Eſpagne, Mahoni prend Alcoi le 9. janvier : le duc d'Orléans prend Tortoſe le 11. juillet : le chevalier d'Asfeld prend Denia dans le royaume de Valence le 12. novembre, & Alicante le 3. décembre. Le comte de Staremberg entreprend en vain le 4. décembre de reprendre Tortoſe. les Infidéles avoient repris, dans le mois de janvier, Oran, cette ville fameuſe, dont la conquête avoit fait l'ambition & comblé la gloire du cardinal Ximenés : le comte de Montemar l'a repriſe en 1732.

Les Moſcovites abandonnent Grodno le 8. février, à l'approche du roi de Suéde : ce prince attaque le 14. juillet trente mille Moſcovites retranchés dans la ville d'Holoffin ; il les met en fuite, paſſe le Boriſthene, traite avec les Coſaques, & vient camper ſur le Dezena. Le Czar en perſonne attaque près de Leſzno le général Lewenhaupt le 8. octobre, & bat près de quatre mille Suédois.

Albéroni, protégé par M. de Vendôme, obtient du roi une penſion de mille écus : l'abbé du Bois avoit obtenu quelques années auparavant un bénéfice par la protection de M. le duc d'Orléans. Qui auroit pu reconnoître dans ces deux hommes les deux premiers miniſtres futurs de la France & de l'Eſpagne ? Ils furent l'un & l'autre cardinaux ; l'abbé du Bois mourut en 1723. & le cardinal Albéroni fut diſgracié en 1719.

M. Chamillard remet le 27. février le controlle général des finances à M. Deſmarets.

1709.

M. Mansard, surintendant des bâtimens, meurt à Marli le 11. mai. M. d'Antin, qui lui succéde, n'a que la qualité de directeur général des bâtimens : il eut celle de surintendant en 1716. par un édit de création de cette charge, en même tems que de celle de surintendant des postes en faveur de M. de Torci, mais l'une & l'autre furent supprimées en 1726. & M. d'Antin fut fait de nouveau directeur général des bâtimens.

Le pape Clément XI. forcé de reconnoître l'archiduc pour roi d'Espagne, s'en excuse auprès de Philippe V. en disant que cette reconnoissance ne donne point un droit nouveau à ce prince ; ce n'étoit pas ainsi que parloient Grégoire VII. & Boniface VIII.

Le roi envoie le président Rouillé, & ensuite M. de Torci à la Haye, pour tenter de mettre fin à une guerre qui épuisoit l'Europe, & que la rigueur de la présente année rendoit encore plus insoutenable ; mais les ennemis firent de si étranges propositions, que l'on fut obligé de continuer la guerre. On a prétendu que le pensionnaire Heinsius étoit gagné par milord Marlborough, dont les vûes ambitieuses ne se bornoient pas à commander des armées. Le voyage de M. de Torci fut l'effet d'une sage politique : il comptoit bien ne rien obtenir, mais c'étoit beaucoup de faire juge toute l'Europe du refus opiniâtre des ennemis aux facilités presque incroyables que le roi avoit apportées à la paix, & d'exciter par cet affront les François à de nouveaux efforts. En conséquence le roi écrivit à tous les gouverneurs des provinces.

C'étoit le maréchal de Villars qui commandoit en Flandres l'armée Françoise, beaucoup moins forte que celle

des alliés. Le comte d'Artagnan force Varneton sur la Lis le 4. juillet. Campement du maréchal de Villars, sa droite à Couriere, & sa gauche tirant sur Bethune, ayant à la tête de son camp la Bassée & le Pont-Avendin, ce qui réduisit les ennemis à s'attacher au siége de Tournai, au lieu de former ceux de Douai ou d'Arras, dont la prise leur eût donné une plus grande entrée dans le pays.

Le marquis de Surville rend la ville de Tournai aux ennemis le 29. juillet, après vingt-un jours de tranchée ouverte, & la citadelle le 5. septembre : M. de Beauvau, évêque de Tournai, refuse au prince Eugène de faire chanter le *Te Deum*. C'étoit sous les murs de cette même ville, que trente-six ans après, Louis XV. en personne, ayant avec lui M. le Dauphin, & sous ses ordres le maréchal comte de Saxe, devoit remporter (à Fontenoi le 11. mai 1745.) une victoire signalée contre le duc de Cumberland, qui vouloit lui en faire lever le siége, & qui ne put l'empêcher de s'en rendre le maitre après vingt-deux jours de tranchée ouverte.

Le prince Eugène & le duc de Marlborough passent l'Escaut pour venir faire le siége de Mons ; le maréchal de Villars rassemble son armée & marche au secours. Bataille de Malplaquet le 11. septembre : on a dit que M. de Villars auroit pu attaquer avec avantage l'armée des ennemis le 9. & le 10. parce qu'alors la sienne étoit plus forte, & en effet, il sembloit que c'eût été d'abord son intention, mais il lui coûtoit sans doute d'exposer une armée qui étoit la ressource de la France ; on ajoute encore, mais sans fondement, que le maréchal avoit été arrêté par quelques négociations que les généraux de l'armée ennemie avoient entamées pour donner le tems aux troupes qu'ils avoient laissées sous Tournai d'arriver ; quoiqu'il en soit, si-tôt

qu'ils les eurent reçues, se trouvant beaucoup plus forts que le maréchal, ils vinrent l'attaquer le 11. à huit heures du matin : ç'a été la bataille la plus meurtriere & la plus longue de toute cette guerre ; le champ de bataille resta aux ennemis, ils obtinrent ce qu'ils vouloient, qui fut de prendre Mons, & malgré cela cette journée fut glorieuse à la France, par le courage & la volonté que les troupes firent voir ; les soldats, qui manquoient de pain depuis trois jours, jetterent gaiement celui qu'on leur venoit de donner pour courir se battre. M. le maréchal de Villars fut blessé ; M. le maréchal de Boufflers, par cette générosité vraiment romaine, qui a fait son caractere, avoit demandé & avoit obtenu d'aller servir sous les ordres du maréchal de Villars, quoiqu'il fût son ancien : il fit la retraite en si bon ordre, qu'il ne laissa ni canon, ni prisonniers ; le chevalier de Luxembourg étoit à l'arriere-garde, & nous nous retirâmes vers le Quesnoi. Grand fourage, où le comte de Broglio battit le prince Lobkowits le 11. octobre. Les ennemis prennent Mons le 20.

En Allemagne, le comte du Bourg sauva la haute Alsace. Le comte de Merci ayant traversé le canton de Basle avec sa cavalerie, s'avança entre Huningue & Brisac, où il se rejoignit à son infanterie, au moyen d'un pont qu'il avoit fait jetter vis-à-vis de Neubourg, que nos troupes ne défendirent point. Delà ce général marcha au comte du Bourg, que le maréchal d'Harcourt avoit détaché avec dix-huit escadrons, six bataillons & quatre cens grenadiers : ce fut le 26. août qu'ils se rencontrerent à Rumersheim ; le comte du Bourg les battit, & ils eurent près de sept mille hommes tués ou noyés : le comte du Bourg, pour récompense, fut fait chevalier de l'ordre. Il a été maréchal de France en 1724. Nous avons vû sous Louis XV.

le maréchal de Coigni rendre un service plus mémorable encore pour le salut de cette même province, lorsque le prince Charles y entra après avoir passé le Rhin; le maréchal prit son parti de l'attaquer à Wissembourg, & sauva par cette prompte résolution la haute Alsace.

En Espagne, le chevalier d'Asfeld avoit pris le château d'Alicante le 17. avril, & le marquis de Bai avoit battu milord Galouai le 7. mai dans la campagne de la Gudina sur la frontiere de Portugal, il enleva aux Portugais le château d'Alconchel le premier juin. Le duc de Noailles, qui commandoit en Catalogne, attaqua le 7. août deux régimens des ennemis qui sortoient de Figueres, ils furent tous tués ou pris: ce général attaqua encore le 2. septembre dix-huit cens chevaux campés à demie portée du canon de Gironne, & les mit en fuite: le général de l'armée Palatine fut fait prisonnier. Le maréchal de Bezons n'avoit pas été si heureux, & il avoit laissé prendre Balaguier à M. de Staremberg.

Du côté de la Savoie, M. Dillon, qui commandoit vers Briançon, mit en fuite le 28. août le général Rebender, qui s'étoit avancé pour l'attaquer dans ses retranchemens.

La bataille de Pultowa, donnée le 11. juillet, fut le terme des prospérités de Charles XII. il fut défait par le Czar, à qui il avoit enfin appris à vaincre, toute son armée détruite ou prisonniere, & lui contraint de se sauver: il passa le Boristhene, gagna Oczakow, & se retira à Bender. Ce revers entraîna la perte du parti de ce prince: le roi Auguste rentra dans la Pologne, le Czar l'y suivit, les Suédois en sortirent; le roi Stanislas ne put résister à tant de forces réunies, & se rendit à Bender auprès du roi de Suéde. Les événemens de la vie du roi Stanislas sont bien remarquables. Les Polonois, témoins de la valeur de ce

prince, & charmés de la sageſſe & de la douceur de ſon gouvernement pendant le court eſpace qu'avoit duré ſon regne, l'élûrent une ſeconde fois après la mort d'Auguſte (1733.) Cette élection n'eut pas lieu, par le ſecours que la Ruſſie donna à ſon concurrent; mais Staniſlas conſervant toujours, de l'aveu de toute l'Europe, le titre de roi dont il étoit ſi digne, fut fait duc de Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux ſujets. *V. l'année 1675.* Je ne puis me diſpenſer de faire honneur à M. Huet d'avoir préſagé la grandeur future de la Moſcovie dans ſon *Hiſtoire du commerce & de la navigation des anciens.* Voici ſes termes: » S'il s'élevoit parmi eux, quelque jour, un prince aviſé, » qui, reconnoiſſant les fautes de leur politique, prit ſoin » d'y remédier en façonnant leur eſprit féroce & leurs » mœurs âpres & inſociables, cette nation deviendroit » formidable à tous ſes voiſins.

Le pere le Tellier eſt confeſſeur du roi, à la place du pere de la Chaiſe mort le 20. janvier. Le pere de la Chaiſe avoit ſuccédé au pere Ferrier en 1674. & le pere Ferrier au pere Annat en 1670. Mort de François-Louis de Bourbon prince de Conti le 22. février, âgé de quarante-cinq ans; il étoit le ſecond fils d'Armand prince de Conti mort en 1666. & d'Anne Martinozzi, princeſſe d'une vertu exemplaire, morte en 1672. Les batailles de Gran, de Stenkerque & de Nervinde, où il ſe ſignala, n'avoient pu faire oublier au roi le voyage de Hongrie où il étoit allé ſans permiſſion; mais lorſqu'il fut nommé à la couronne de Pologne, il retrouva dans le cœur du roi tous les ſentimens dont il étoit digne: il fut pere de Louis-Armand II. prince de Conti, mort en 1727. & eſt l'ayeul de M. le prince de Conti d'aujourd'hui, qui, à l'exemple du grand Condé, le frere de ſon biſayeul, a battu preſque au même âge les

ennemis du roi, la premiere fois qu'il a commandé ſes armées. Henri-Jules de Bourbon prince de Condé, dit M. le prince, meurt le premier avril âgé de ſoixante-ſix ans. M. Voiſin ſuccéde à M. Chamillard le 10. juin dans la place de ſecretaire d'état de la guerre.

Le duché de Villars & le duché d'Harcourt ſont érigés en duchés-pairies.

Il y a quelque mutinerie dans Paris, excitée par la cherté du pain.

Les vaiſſeaux de France, arrivés de la mer du Sud avec une charge d'or & d'argent, furent d'un grand ſecours pour le royaume, épuiſé par la guerre & déſolé par la famine, que le froid exceſſif de l'hiver avoit cauſée.

1710.

Congrès de Gertrudemberg, où le maréchal d'Huxelles & l'abbé de Polignac ſe rendent dans le mois de mars. Le roi, touché des malheurs de ſes ſujets, porta les offres pour la paix juſqu'à promettre de fournir de l'argent aux alliés pour les aider à ôter la couronne à ſon petit-fils; ils vouloient plus, & ils exigeoient qu'il ſe chargeât ſeul de le détrôner : on peut juger par cette propoſition de toutes les autres : il fallut continuer la guerre.

En Eſpagne, les ſuccès des alliés ſembloient rallentis depuis deux ans, mais la bataille de Saragoſſe, gagnée par M. de Staremberg contre le marquis de Bai le 20. août, replongea Philippe V. dans de nouveaux malheurs, qui laiſſoient d'autant moins de reſſource à ce prince, que Louis XIV. avoit retiré ſes troupes d'Eſpagne, pour défendre ſes propres états. Philippe V. quitte Madrid le 9. ſeptembre pour la ſeconde fois, & ſe retire à Valladolid; M. le duc de Vendôme, que ce roi avoit demandé à ſon

grand-pere pour dédommagement de tous les secours dont il le privoit, vient l'y joindre. Ce que peut un seul homme! Philippe V. n'avoit ni troupes ni argent; tout parut renaître à l'arrivée du général; bien-tôt le roi d'Espagne fut en état de poursuivre l'armée des alliés : l'armée de l'archiduc dépérissoit en Castille faute de vivres, que les Espagnols aimoient mieux brûler que de lui fournir; il craignit d'être coupé par le duc de Noailles, qui étoit entré dans le Lampourdan avec les troupes qu'il avoit pu rassembler sur son propre crédit, & il partit le 11. novembre pour regagner Barcelonne.

Le roi d'Espagne rentre dans Madrid, & tout de suite, ayant passé le Tage avec M. de Vendôme, il prend d'assaut le 9. décembre la ville de Brihuega, & y fait prisonniers cinq mille Anglois que le général Stanhope y avoit conduits. Staremberg étant accouru au secours de cette place, le roi d'Espagne lui livre bataille le 10. décembre à Villaviciosa : ce prince commandoit l'aile droite, & M. de Vendôme la gauche. Staremberg battu, non sans une grande résistance, fit une très-belle retraite : cette victoire fut suivie de la soumission de plusieurs places. Philippe V. entra triomphant dans Saragosse, & les affaires commencerent à prendre une face nouvelle.

Le duc de Medina-Celi, convaincu de trahison, est conduit au château de Segovie, & ensuite à Fontarabie où il mourut.

En Flandres, M. Albergotti rend la ville de Douai le 25. juin, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. M. le comte de Vauban, nommé alors Dupuis Vauban, neveu du maréchal, rend Bethune le 29. août, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Le 19. septembre M. de Ravignan prend un convoi des ennemis, qu'ils con-

duisoient sur la Lis, après avoir battu leur escorte. Saint-Venant se rend aux ennemis le 29. septembre. Le marquis de Goesbriand rend la ville d'Aire le 9. novembre, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte.

Sur la mer, une flotte ennemie de vingt-quatre vaisseaux de guerre fait une descente au port de Cette : cette entreprise étoit d'une grande conséquence par rapport au Vivarais & aux Cevenes, & par le danger qu'il y avoit que les ennemis ne prissent un établissement, qu'il leur eût été aisé de soutenir par le secours de la mer. Le duc de Noailles, accouru du Roussillon avec neuf cens chevaux, mille grenadiers, & du canon qu'il fit venir avec une diligence incroyable, sauva cette place ; il força les ennemis à s'éloigner d'Agde ; il en battit six cens près de Cette, & reprit le fort dont ils s'étoient emparés.

Le cardinal de Bouillon sort de France : le parlement par arrêt du 20. juin, sur les conclusions du procureur général, le décrette de prise de corps, les revenus de ses abbayes sont saisis : l'ennui de l'exil lui avoit fait prendre ce parti.

Mort de Louis de Bourbon, dit M. le Duc, le 3. mars, âgé de quarante-deux ans ; il fut pere de M. le Duc, qui succéda à M. le duc d'Orléans dans la place de principal ministre, & qui est mort en 1740. Mariage de M. le duc de Berri avec Mademoiselle d'Orléans.

Le roi régle, que dorénavant les enfans de M. le duc du Maine, légitimé de France, auront, comme petits-fils de sa majesté, le même rang, les mêmes honneurs, & les mêmes traitemens dont avoit joui M. le duc du Maine, & il ordonne que ce réglement soit écrit sur le regiſtre du grand-maître. M. le duc de Vendôme épouse le 15. mai à Sceaux mademoiselle d'Anguien.

Etabliſſement de la levée du dixiéme des revenus, dont l'édit eſt enregiſtré à la chambre des Vacations le 26. octobre.

Bataille d'Elſimbourg le 10. mars, où les Suédois eurent un grand avantage ſur les Danois. Wibourg en Finlande, priſe le 25. juin par les Moſcovites : Riga ſe rend à eux le 11. juillet, le fort de Dunemonde le 12. août, Revel le premier novembre.

Warty eſt érigé en duché-pairie, ſous le nom de Fitz-James, en faveur du maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II. & d'Arabelle de Churchill, ſœur du duc de Marlboroug, pour en jouir par/lui & ſon fils du ſecond lit, attendu que ſon fils du premier lit, dit le duc de Liria, étoit grand d'Eſpagne. M. de Berwick deſira établir une ſeconde branche en France.

Etabliſſement d'une académie des ſciences & belles-lettres à Lyon.

1711.

En Eſpagne, l'expédition la plus conſidérable de toute cette campagne, fut la priſe de Gironne par M. le duc de Noailles : il fallut toute la conſtance de ce général pour en venir à bout ; il avoit ouvert la tranchée devant le Fort-rouge dès le 27. décembre ; ſon armée fut comme aſſiégée par les débordemens, mais enfin il prit la ville d'aſſaut le 23. janvier, & la ville haute ſe rendit par capitulation le 25. Il a été maréchal de France en 1734. & miniſtre d'état en 1743. le maréchal ſon pere avoit pris la même ville en 1694. Les Allemans abandonnerent Balaguier le 23. février. Les habitans de la plaine & viguerie de Vic, qui s'étoient ſoulevés les premiers dans la Catalogne, furent forcés par la priſe de cette ville à donner des quartiers de rafraîchiſſemens à notre armée. L'Arragon acheve de

ſe ſoumettre par la priſe de Venaſque, dont le marquis d'Arpajon ſe rendit maître le 16. ſeptembre ; il s'empara peu de jours après de Caſtel-Léon. Le comte de Muret avoit pris la ville de Cardonne le 17. novembre ; mais il fut obligé de lever le ſiége du château le 24. décembre.

En Flandres, le comte d'Harling s'empare le 28. mai des écluſes de Harlebek ſur la Lis, un peu au-deſſous de Courtrai. Les alliés qui s'étoient emparés du château d'Arleux le 6. juillet, ſe preſſerent de le fortifier par l'importance du poſte, & couvrirent leurs travailleurs par dix bataillons & douze eſcadrons ; le comte de Gaſſion & le marquis de Coigni les ſurprirent le 12. & les battirent ; mais le poſte étant toujours reſté aux ennemis, le maréchal de Monteſquiou l'emporta le 23. juillet. Le maréchal de Villars, en conſéquence des ordres de la cour, n'avoit pas cru devoir commettre la tête de ſon armée avec celle du duc de Marlboroug qui venoit de paſſer le Sanzet : la même raiſon le détermina, au lieu de ſe porter à Thun-l'Evêque (ce qui engageoit une affaire indiſpenſable) à prendre poſte ſur les hauteurs de Cambrai, ſa droite ſous le feu de cette place, & ſa gauche au ruiſſeau de Marquion qu'il venoit de paſſer : cette poſition rompoit le véritable projet du duc de Marlboroug qui vouloit une bataille, & le réduiſit à profiter de l'éloignement du maréchal pour paſſer l'Eſcaut dans la nuit, & aller inveſtir Bouchain qu'il prit le 13. ſeptembre.

Le marquis de Coigni avoit attaqué & défait près de Landreci, le 15. août, ſept eſcadrons qui couvroient un fourage des ennemis.

Il n'y eut rien en Allemagne, où commandoient les maréchaux d'Harcourt & de Bezons, ni du côté de la Savoie

où le maréchal de Berwick, qui commandoit depuis deux ans contre le général Thaun, mit à couvert la Provence & le Dauphiné.

Sur mer, le sieur Saus s'empara le 16. janvier de la plus grande partie de la flotte de Virginie. Il y eut un combat à peu près égal à Vado sur la côte de Gênes entre nos vaisseaux & ceux des Anglois. En Canada, les Anglois manquerent le 3. septembre une entreprise sur Quebec.

Expédition de Rio-janeiro au Brésil, dans les mois de septembre & d'octobre, par M. du Gué-Trouin, qui causa un dommage de plus de vingt-cinq millions aux Portugais, & qui en valut plus de sept à nos armateurs.

Duché-pairie de Chaulnes. Le comté de Chaulnes avoit déja été érigé en duché-pairie en 1621. en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frere du connétable de Luines. Louis-Auguste d'Albert, arriere petit-fils du connétable, se trouva substitué aux biens d'Honoré d'Albert, dont le fils mourut sans enfans; & comme il n'en descendoit pas, le roi lui accorde de nouvelles lettres.

Combat à Falczim sur le Pruth le 20. juillet, où le Czar investi par le Turc, se trouvoit sans nulles ressources; mais l'avarice du grand visir le sauva, malgré les instances du roi de Suéde qui arriva dans ce moment à l'armée. L'article le plus important du traité qu'ils conclurent, fut la restitution d'Asof. Le roi de Dannemarc s'empare de Rostok le 19. août.

Le Czar, dont nous ne parlerons plus, mourut en 1725. Les révolutions que causa la succession à ce grand empire depuis sa mort jusqu'à nos jours, sont trop curieuses pour n'en pas donner le précis. Alexis Czar, mort en 1676. avoit laissé trois enfans; Fœdor, mort sans postérité en 1682. Jean & Pierre: Fœdor regna jusqu'à sa mort en 1682.

Jean & Pierre regnerent enſemble après lui, ou plûtôt Pierre, qui annonçoit déja ſes grandes deſtinées, regna ſeul; Jean, prince infirme & aveugle, mourut en 1696. & laiſſa deux filles : Pierre le grand mourut en 1725. la princeſſe Catherine ſa femme, dont les grandes qualités faiſoient oublier la baſſeſſe de ſon extraction, regna ſeule après lui; elle mourut en 1727. & laiſſa pour ſucceſſeur, par le pouvoir que Pierre lui en avoit laiſſé, Pierre II. petit-fils d'elle & de Pierre. Pierre II. étant mort en 1730. Anne, ducheſſe de Curlande, fille du Czar Jean, & grand-tante de Pierre II. lui ſuccéda; & étant morte en 1740. elle déclara pour ſon ſucceſſeur Jean de Brunſwic, petit-fils de ſa ſœur, âgé de trois mois, ſous la régence d'Elizabeth de Meckelbourg, femme du duc de Brunſwic ſa niéce, mere de Jean de Brunſwic. Ainſi l'empire ſe perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis; mais cette régence ne dura guéres, & en 1741. Elizabeth & ſon fils furent dépoſſédés par une autre Elizabeth, ſeconde fille de Pierre le grand, qui regne aujourd'hui. Cette princeſſe a déclaré pour ſon ſucceſſeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holſtein-Gottorp, fils de ſa ſœur aînée morte en 1728. qu'elle a fait nommer grand duc de Ruſſie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appellé à la couronne par les Suédois, à la mort du prince de Heſſe leur dernier roi, mort ſans enfans d'Ulrique ſœur cadette de Charles XII. à qui il devoit la couronne; mais quand la couronne de Suéde vint à vacquer, Charles avoit déja été déclaré héritier de l'empire aux droits de ſa mere, fille aînée du Czar, & avoit fait profeſſion de la Religion Grecque.

Monſeigneur meurt de la petite vérole, âgé de cinquante ans, au château de Meudon le 14. avril.

Mort du vieux duc de Leſdiguieres (Canaples;) à ſa

mort ce duché fut éteint ; il avoit été érigé en 1611. en faveur du connétable de ce nom, & en même tems, par une grace singuliere, en faveur de M. de Créqui son gendre.

Ce que la raison ni la justice n'avoient pu gagner jusqu'ici sur l'obstination des alliés, une intrigue de cour en vint à bout. La reine Anne ouvrit enfin les yeux sur l'obsession où la tenoit la duchesse de Marlboroug ; ses fidéles serviteurs ou les envieux de Marlboroug profiterent de ces dispositions, & on parvint à lui faire voir que, pour servir l'ambition de ce général, les Anglois faisoient seuls tous les frais d'une guerre où ils étoient seuls sans intérêt. Le docteur Sachevrel, ministre Anglican, & un des principaux chefs du parti, nommé *Toris*, seconda ces vûes, & échauffa les esprits dans ses sermons. Les parens de Marlboroug furent renvoyés, & sa puissance à l'armée fut restrainte, en attendant que l'on pût lui en ôter le commandement ; cependant on négocioit fortement en Angleterre pour la paix : diverses conférences de M. Prior & de M. Menager avoient fort avancé ce grand ouvrage. La mort de l'empereur Joseph, arrivé le 17. avril, fournissoit de nouveaux moyens aux négociateurs. Si la crainte d'un événement incertain avoit causé la guerre, pour empêcher que les monarchies de France & d'Espagne ne pussent jamais être unies, que pouvoit-on répondre à la réunion actuelle de l'Empire & de l'Espagne sur la tête de l'archiduc, qui venoit d'être élu empereur le 12. octobre ? Enfin, tant de considérations réunies agirent sur la reine Anne ; cette princesse ne songea plus qu'à ramener ses alliés, ou, sur leur refus, à s'en détacher, & les préliminaires furent signés à Londres dans le mois d'octobre : les principaux articles furent, que le roi reconnoîtroit la

reine de la grande Bretagne en cette qualité, auſſi-bien que la ſucceſſion à cette couronne, ſuivant l'établiſſement préſent : que l'on prendroit les meſures juſtes & raiſonnables pour empêcher que les couronnes de France & d'Eſpagne fuſſent jamais unies ſur la tête d'un même prince : que les Hollandois auroient entre leurs mains des places fortes pour leur ſervir de barrieres : que l'Empire & la maiſon d'Autriche auroient pareillement une barriere sûre & convenable : que les fortifications de Dunkerque ſeroient démolies après la concluſion de la paix, &c.

Le marquiſat d'Antin eſt érigé en duché-pairie : ce fut à cette occaſion, & pour ſtatuer ſur la conteſtation née auparavant entre M. le maréchal de Luxembourg & les autres ducs & pairs, qu'intervint le célébre édit du mois de mai, qui ordonne que les nouveaux ducs n'auront rang que du jour de leur réception, & non de la datte de la premiere érection de la terre érigée nouvellement pour eux en duché-pairie.

Erection du duché-pairie de Rambouillet, où il ſe trouve une clauſe bien remarquable : Rambouillet relevoit du roi à cauſe de la tour du Châtelet ou du comté de Paris ; & quoique ce comté ait été la premiere ſeigneurie de France réunie à la couronne par Hugues Capet, cependant le roi diſtrait la terre de Rambouillet de cette mouvance, pour ne relever à l'avenir que de la tour du Louvre.

1712.

Ouverture du congrès à Utrecht le 29. janvier. Ce fameux congrès qui donna la paix à l'Europe, ne fut terminé que l'année d'après : les plénipotentiaires de tous les princes s'y rendirent, excepté ceux du roi d'Eſpagne, parce qu'il n'étoit pas reconnu par les alliés ; ceux de l'empereur

s'y rendirent, mais ils s'en retirerent lorſque la paix fut ſignée, & ce prince reſta ſeul en guerre avec la France; ceux du roi furent le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac, & M. Menager. Le ſieur du Teil fut ſecretaire de l'ambaſſade : c'étoit l'abbé Gautier qui avoit entamé les négociations à Londres.

Le roi d'Eſpagne tranſporte à l'électeur de Baviere & à ſes ſucceſſeurs la ſouveraineté des Pays-Bas Eſpagnols.

Mort de madame la Dauphine, Marie-Adelaïde de Savoie, ci-devant ducheſſe de Bourgogne, à Verſailles, dans ſa vingt-ſixiéme année, le 12. février : M. le Dauphin ne lui ſurvit que de ſix jours, & meurt à Marli le 18. âgé de trente ans : M. le duc de Bretagne, l'aîné des deux princes qu'ils laiſſerent, les ſuivit de près, & mourut à Verſailles le 8. mars, âgé de cinq ans : M. le duc d'Anjou (Louis XV.) fut auſſi en grand danger.

La guerre produiſit peu d'événemens en Eſpagne. Les ennemis font une entrepriſe inutile ſur Venaſque, ils ne ſont pas plus heureux devant Cervera ni devant Roſes; le marquis de Brancas ſoutint auſſi pendant huit mois le blocus de Gironne, dont il étoit alors gouverneur, & par ſa conſtance força les ennemis à ſe retirer. Le roi d'Eſpagne lui envoya la Toiſon d'or : c'eſt lui qui depuis a été deux fois ambaſſadeur à Madrid, qui fut fait grand d'Eſpagne en 1729. & maréchal de France en 1741.

La campagne de Flandre attira ſeule l'attention, & fut le théâtre des événemens qui hâterent la concluſion de la paix.

Le duc de Marlboroug perd tous ſes emplois. C'eſt une choſe ſinguliere que le cours de la vie de cet homme. Favori de Jacques II. il le quitta ſans ménagement pour Guillaume III. par lequel il fut diſgracié : la reine Anne l'avoit

comblé de biens, & elle le trouva dans toutes les cabales oppoſées au deſir qu'elle avoit de la paix : le duc d'Hanovre ayant ſuccedé à la reine Anne, le rétablit dans tous ſes emplois ; il mourut le 27. juin 1722. âgé de ſoixante & quatorze ans, & fut inhumé à l'abbaye de Weſtminſter dans la chapelle de Henri VII.

Le duc d'Ormond commande en Flandres à la place de Marlboroug. Le duc d'Albermale brûle le 2. mars quelques fourages dans les fauxbourgs d'Arras. Le comte de Broglio prend le poſte de l'Ecluſe le 30. mars. Il fut fait maréchal de France en 1734. & duc héréditaire en 1742. il eſt mort en 1745.

Le prince Eugêne prend le Queſnoi le 4. juillet. Combat de cavalerie le 7. juillet, à l'occaſion d'un fourage où le comte de Broglio, ayant paſſé la Scarpe pour couvrir les fourageurs, défit huit cens chevaux des ennemis ; autre fourage entrepris par les ennemis, où ils furent battus le 10. proche Valenciennes. Le duc d'Ormond ſe ſépare de l'armée des alliés le 17. juillet. La ſuſpenſion d'armes eſt publiée dans l'armée Françoiſe & Angloiſe. Dunkerque eſt conſignée aux Anglois le 19. juillet juſqu'à la concluſion de la paix. Le prince Eugêne, malgré cette ſéparation, aſſiége Landreci.

La témérité heureuſe des campagnes précédentes rendoit le prince Eugêne plus entreprenant ; s'il eût été attaqué à Lille, il n'eût peut-être pas été battu à Denain.

Affaire de Denain. Le maréchal de Villars vouloit ſecourir Landreci, mais trouvant le prince Eugêne trop bien retranché, il ſe détermina à forcer le poſte de Denain, qui favoriſoit le paſſage des convois que les ennemis faiſoient venir de Marchiennes à Landreci : pour y parvenir, il étoit queſtion de tromper le prince Eugêne, & de lui

donner de la jalousie sur son camp de Landreci, afin de l'engager à dégarnir celui de Denain, c'est à quoi le maréchal de Villars réussit. Les dispositions qui précéderent cette grande journée, où la France trouva son salut, font autant d'honneur à ce général que la victoire même. Denain fut forcé le 24. juillet, Marchiennes, où étoient tous les magasins des ennemis, le 30. du même mois. Le siége de Landreci fut levé le 2. août. Saint-Amand fut prise par Albergotti. Douai se rendit au maréchal de Villars le 8. septembre, le Quesnoi le 4. octobre, & Bouchain le 19. La suspension d'armes entre la France, l'Espagne & l'Angleterre, publiée à Paris le 24. août, fut prolongée; il y en eut une pareille pour le Portugal.

Le roi Catholique renonce à la couronne de France, pour lui & pour ses descendans, par acte du 5. novembre: & réciproquement M. le duc de Berri & M. le duc d'Orléans renoncent à leurs prétentions sur l'Espagne. Les lettres patentes données par le roi sur ces renonciations furent enregistrées au parlement le 15. mars de l'année suivante. » Quand la loi politique qui a établi dans l'état » un certain ordre de succession, devient destructrice du » corps politique pour lequel elle a été faite, il ne faut pas » douter qu'une autre loi politique, ne puisse changer cet » ordre, & bien loin que cette même loi soit opposée à la » premiere, elle y sera dans le fond entiérement confor- » me, puisqu'elles dépendront toutes deux de ce principe, » *le salut du peuple est la suprême loi.* (Esprit des loix.)

Traité d'Araw en Suisse, conclu le 2. août, par l'entremise du comte du Luc, qui met fin aux troubles excités entre les cantons protestans & catholiques; ces derniers appuyoient l'abbé de Saint-Gal contre les peuples du Tockembourg.

Mort de Louise-Marie Stuart, fille de Jacques II. dans sa vingtiéme année, à Saint-Germain le 18. avril.

Louis-Joseph duc de Vendôme, fils de Louis duc de Vendôme, qui fut depuis cardinal, meurt à Vignaros en Espagne le 11. de juin, âgé de cinquante-huit ans; le roi d'Espagne lui avoit accordé le même rang qu'avoit Dom Juan d'Autriche; & il étoit traité comme prince de sa maison. Les talens éminens de M. de Vendôme pour la guerre, son courage & sa bonté faisoient aisément reconnoître en lui le petit-fils de Henri IV.

1713.

La paix est signée à Utrecht : voici l'énumération des traités. Traité de barriere entre l'Angleterre & la Hollande, signé le 29. janvier. Traité pour l'évacuation de la Catalogne, & pour la neutralité d'Italie, du 14. mars. Traité avec le Portugal, touchant les possessions hors l'Europe. Traité entre le roi de France & le roi de Prusse; les articles les plus importans sont, le septiéme, le huitiéme, le neuviéme & le dixiéme : par le septiéme & le huitiéme, le roi, en vertu du pouvoir qu'il a reçu du roi d'Espagne, céde au roi de Prusse la ville de Gueldres, &c. par le neuviéme, le roi le reconnoît pour souverain de Neufchâtel & de Valengin : par le dixiéme, le roi de Prusse renonce à tous droits sur la principauté d'Orange; par deux autres articles, le roi, tant en son nom qu'en celui du roi d'Espagne, promet de donner à l'avenir le titre de Majesté au roi de Prusse, qui s'engage de rendre la ville de Rhimberg à l'électeur de Cologne. Par le traité avec la Savoie, les limites de la France & de la Savoie sont réglées par la sommité des Alpes, & le roi reconnoît le duc de Savoie pour roi de Sicile, suivant la cession qui lui en

avoit été faite par le roi d'Eſpagne ; le quatriéme, le neuviéme, le dixiéme, le douziéme & le treiziéme article du traité avec l'Angleterre, ſont importans & conformes aux préliminaires ſignés au mois d'octobre 1711. Par le traité avec la Hollande, le roi, tant pour lui que pour ſes alliés, s'engage de remettre à leurs hautes-puiſſances, en faveur de la maiſon d'Autriche, ſuivant le traité de Barriere qu'ils feront entr'eux, ce que lui ou ſes alliés poſſedent des Pays-bas catholiques, &c. il leur remet encore le duché, ville & forteresſe de Luxembourg, Namur, Charleroi, Nieuport, &c. & s'engage de rapporter une ceſſion de l'électeur de Baviere de tous les droits qu'il avoit ſur les Pays-bas, ſous la condition que ce prince ſera rétabli dans ſes états. Le roi rendit pluſieurs autres places. Tous ces traités furent ſignés le 11. avril. Jacques III. avoit fait ſes proteſtations dès le 25. La paix eſt ſignée le 13. juillet entre l'Eſpagne d'un côté, la grande Bretagne & la Savoie de l'autre : par ce traité, Gibraltar & Port-Mahon, avec toute l'iſle de Minorque, furent cédés à l'Angleterre, qui reçut d'ailleurs de grands avantages par rapport au commerce des Indes occidentales.

Le roi rend un édit le 18. ſeptembre, portant que la liberté du commerce, ſtipulée dans les traités de paix, ne peut autoriſer les Proteſtans réfugiés à s'établir dans ſon royaume ſans ſa permiſſion, ni les nouveaux convertis à paſſer dans les pays étrangers.

La guerre continue avec l'empereur. Le maréchal de Villars, après s'être emparé ſans réſiſtance des villes de Spire, Wormes, Keiſerlauter, &c. fait inveſtir Landau par le maréchal de Bezons le 22. juin, & s'en rend le maître le 20. août ; il paſſe le Rhin, & dans le deſſein qu'il avoit de prendre Fribourg, dont le général Vaubonne lui

fermoit le passage, il attaque ce général & le défait le 20. septembre dans ses retranchemens. On ouvre la tranchée devant Fribourg la nuit du 30. septembre au premier octobre : il y eut dans ce siége, qui fut long & difficile, deux actions principales, l'une à l'attaque de la lunette, & la seconde à celle du chemin couvert ; le régiment des Gardes se signala dans cette derniere. Le baron d'Ars, qui commandoit pour l'empereur dans Fribourg, se voyant hors d'état de se défendre plus long-tems, se retire précipitamment avec sa garnison dans les châteaux, la nuit du dernier octobre au premier novembre, & la capitulation pour les châteaux & le fort se fait le 16. du même mois.

Le maréchal de Villars & le prince Eugêne se rendent à Radstadt, où se devoient tenir les conférences pour la paix.

En Espagne, l'archiducheſſe s'étoit embarquée le 18. mars pour retourner en Allemagne par l'Italie, laissant le comte de Staremberg pour commander les troupes qui ne purent pas s'embarquer avec elle : il partit lui-même le 10. juillet ; mais la Catalogne n'en fut pas plus tranquille, & la ville de Barcelonne ne se rendit que l'année d'après.

M. le Duc épouse mademoiselle de Conti, & M. le prince de Conti épouse mademoiselle de Bourbon le 9. juillet.

Le roi donne la qualité d'historiographe & deux mille francs de pension au pere Daniel ; cet auteur est plus impartial & plus instruit que bien des gens ne l'ont cru.

L'empereur Charles VI. vend à la république de Gênes, pour la somme de six millions, le marquisat de Final & ses dépendances, pour en jouir avec les mêmes prérogatives que Charles II. roi d'Espagne & ses prédécesseurs, qui avoient enlevé cette ville à la maison de Caretto. Final avoit été pris sur Philippe V. dans le courant de cette guerre par les alliés de l'empereur.

Les ennemis du roi de Suéde avoient ſurpris un ordre de la Porte pour le faire ſortir de Bender ; ſur ſon refus, ils l'attaquerent dans ſa maiſon le 12. février, & firent une eſpece de ſiége. Jamais ce prince ne courut plus de riſque, ni ne fit voir un plus grand courage. Le grand ſeigneur déſavoua cette violence, mais le roi de Suéde n'en obtint pas plus de ſecours : les Moſcovites avoient pris le même jour Fridericſtadt.

Etabliſſement d'une académie des ſciences & belles-lettres à Bordeaux.

1714.

M. le duc de Berri entre au conſeil de finance : il entroit déja au conſeil des dépêches.

Le parlement enregiſtre le 15. février les lettres patentes données le 14. du même mois ſur la conſtitution *Unigenitus*, ſuivant & conformément à l'arrêt du même jour.

Traité de paix ſigné à Radſtadt le 6. mars par le prince Eugéne au nom de l'empereur, & par le maréchal de Villars au nom du roi. Ce traité remettoit les choſes, par rapport aux frontieres du côté de l'Allemagne, dans l'état où elles étoient après la paix de Riſwick, & par rapport aux Pays-bas, comme elles avoient été réglées à Utrecht : il fut arrêté que les choſes reſteroient en Italie ſur le pied où elles étoient depuis que l'empereur s'en étoit emparé, ſa majeſté impériale promettant de rendre aux princes d'Italie, tels que les ducs de Guaſtalle & de la Mirandole, &c. les états dont il les avoit dépouillés ; condition auſſi juſte que mal exécutée. L'empereur s'engageoit auſſi à ne pas troubler la neutralité d'Italie, convenue par le traité du 14. mars 1713. Les électeurs de Cologne & de Baviere étoient rétablis dans leurs états & dans leurs di-

gnités, & le roi reconnoiſſoit la dignité électorale dans la maiſon d'Hanovre. L'électeur de Baviere eſt mort en 1726. & ſon fils l'empereur Charles VII. en 1745.

La paix fut conclue avec l'Empire à Baden en Argaw le 7. ſeptembre ; ce traité contenoit à peu près les mêmes articles que ceux dont étoit compoſé le traité de Radſtadt. Les plénipotentiaires de la part de l'empereur, à qui les princes de l'Empire avoient remis leurs intérêts, étoient le prince Eugêne & les comtes de Goes & de Seilern : de la part du roi, c'étoit le maréchal de Villars, le comte du Luc & M. de Saint-Conteſt. Il n'étoit fait dans ce traité aucune mention de Philippe V. auſſi l'empereur ne le reconnoiſſoit-il pas pour roi d'Eſpagne, de même que le roi d'Eſpagne ne reconnoiſſoit pas Charles VI. pour empereur.

Traité de paix & de commerce entre l'Eſpagne & les Provinces Unies, ſigné à Utrecht le 26. juin.

La reine d'Eſpagne, Marie-Louiſe de Savoie, étoit morte à Madrid dans ſa vingt-ſixiéme année le 14. février : le roi d'Eſpagne ſe remaria à la princeſſe de Parme le 24. décembre. La reine Anne mourut le 12. août, & le prince Georges-Louis de Brunſwic, duc d'Hanovre, lui ſuccéda. Ces deux événemens arrivés un an plûtôt auroient pu mettre de grands obſtacles à la paix.

Edit enregiſtré au parlement le 2. août, qui appelle à la couronne les princes légitimés & leurs deſcendans, au défaut des princes du ſang : il y eut une déclaration rendue le 23. mai ſuivant, qui, en confirmant cet édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du ſang : Louis XV. par un édit de 1717. révoqua l'édit de 1714. & la déclaration de 1715. réſervant néanmoins aux princes légitimés les honneurs portés par l'édit de 1714.

& se réservant de statuer sur l'entrée & séance au parlement, & sur les honneurs de la cour, par rapport à Messieurs les princes de Dombes & comte d'Eu ; mais le 26. août 1718. le roi rendit un édit dans le lit de justice tenu aux Thuilleries, par lequel sa majesté révoquoit non-seulement l'édit de 1714. & la déclaration de 1715. mais même l'édit de 1694. Le même jour le roi rendit une déclaration qui rétablissoit M. le comte de Toulouse, pour sa vie seulement, dans l'état où il étoit par l'édit de 1717. Enfin, par une déclaration de 1723. le roi rend à M. le duc du Maine & à M. le comte de Toulouse, &, après la démission des pairies du duc du Maine, à ses enfans, leur vie durant seulement, les honneurs dont ils jouissoient au parlement après les princes du sang, & avant les pairs, & ce, en vertu de leurs pairies, quand même elles seroient moins anciennes que celles d'aucuns desdits ducs & pairs : *N'entendant toutefois, que lorsqu'ils viendront prendre séance, ils puissent traverser le parquet, ce que nous réservons aux seuls princes de notre sang, ni être précédés de plus d'un huissier, ni que leurs suffrages soient pris autrement qu'en les appellant du nom de leur pairie, en leur ôtant le bonnet, ainsi qu'il a été ci-devant pratiqué à leur égard.* La même année, tous les honneurs de la cour furent rendus à M. le duc du Maine & à M. le comte Toulouse. En 1727. le roi fit expédier de pareils brevets en faveur de messieurs les princes de Dombes, comte d'Eu & duc de Penthievre, & en 1745. ces honneurs passerent au fils de M. le duc de Penthievre qui avoit épousé mademoiselle de Modéne.

Le roi envoie au parlement, le 30. août, son testament, avec un édit qui portoit que le testament seroit mis en dépôt au greffe du parlement, & qu'il ne seroit ouvert qu'après sa mort. Par ce testament, qui étoit du 2. août, le

roi établiſſoit un conſeil de régence dont M. le duc d'Orléans devoit être le chef, & la perſonne du jeune roi étoit miſe ſous la tutelle & garde du conſeil de régence, ayant M. le duc du Maine pour ſurintendant de ſon éducation. Le parlement s'étant aſſemblé le lendemain de la mort du roi avec les princes du ſang, les pairs & les grands officiers de la couronne, le titre de régent fut déféré unanimement à M. le duc d'Orléans.

La priſe de Barcelonne par le maréchal de Berwick, acheva de rendre la paix à l'Eſpagne : cette conquête fut l'ouvrage de preſque toute l'année, par la réſiſtance opiniâtre des aſſiégés : le blocus avoit duré onze mois, & on compta ſoixante-un jours de tranchée ouverte, juſqu'au 11. ſeptembre que l'aſſaut fut donné à cette ville, qui ſe rendit le 12. Il ne reſta plus à Philippe V. de rebelles à ſoumettre que les Majorquins, qui y furent forcés l'année d'après par le chevalier d'Asfeld.

M. le duc de Berri meurt à Marli le 4. mai, dans ſa vingt-huitiéme année. M. le chancelier de Pontchartrain ſe retire de la cour & des affaires, malgré la réſiſtance du roi, qui perdoit à regret un ſi grand magiſtrat & un ſi habile miniſtre : la vivacité de ſon eſprit ne prit rien ſur la paix qu'il ſut conſerver dans ſa ſolitude, & il fut plus grand encore par ſa généreuſe retraite, que par les importans emplois qu'il remplit avec des talens ſupérieurs : il eſt mort le 22. décembre 1727. âgé de quatre-vingt cinq ans; M. Voiſin, déja ſecretaire d'état, lui ſuccéda dans l'office de chancelier.

Citation de Malte ſur la nouvelle du grand armement qui ſe faiſoit à Conſtantinople; mais, ou ce n'avoit pas été l'intention du grand ſeigneur d'attaquer Malte, ou il en fut détourné par la connoiſſance qu'il eut du bon état où

étoit cette isle : tous ses efforts tomberent sur les Vénitiens.

Le roi de Suéde ayant traversé l'Allemagne *incognito*, arrive à Stralzund le 22. novembre au matin, suivi seulement de trois de ses officiers. Ce prince, dont nous ne parlerons plus, fut tué en 1718. au siége de Friderickstadt : ce qui se passa après sa mort, au sujet de cette couronne, est trop curieux pour être omis, quoiqu'il ne soit pas de ce regne. Charles XII. laissa deux sœurs ; l'aînée Hedewige, qui avoit épousé le duc de Holstein, fut exclue du trône parcequ'elle fut regardée comme étrangere au royaume où elle ne demeuroit pas : sa sœur Ulrique avoit épousé Frédéric Landgrave de Hesse du consentement de la nation, qui desira qu'elle succédât à son frere Charles XII. mais elle aima mieux que la couronne passât à son mari; & sur son abdication Frédéric son mari fut élu sous la condition que s'il avoient des héritiers, ils succéderoient à la couronne, & qu'à défaut d'héritiers la couronne deviendroit élective. Comme par la suite il n'eut point d'enfans ni d'espérance d'en avoir, la nation exerça ses droits, & procéda à l'élection d'un successeur désigné : ce fut le duc de Holstein, petit-fils d'Hedewige, lequel avoit pour mere Anne, fille du Czar Pierre I. mais comme il fut déclaré grand duc de Moscovie, aux droits de sa mere, par l'impératrice Elisabeth qui n'avoit point d'enfans, il lui fallut renoncer à l'élection de Suéde ; & alors les Suédois jetterent les yeux sur Adolphe-Frédéric duc de Holstein de la branche cadette, qui n'avoit nul droit à cette couronne, & qui a succédé à Frédéric Landgrave de Hesse mort en 1751. Le grand seigneur qui avoit fait sa paix avec la Moscovie & la Pologne, réunit ses forces contre les Vénitiens, à qui il enleve la Morée.

Disgrace de madame des Ursins, qui étoit allé au-devant de la jeune reine à quinze lieues de Madrid, & qui en reçut ordre sur le champ de sortir des terres d'Espagne.

La baronie de Frontenai érigée en duché-pairie sous le nom de Rohan-Rohan : elle l'avoit déja été en 1626. mais les lettres n'avoient point été enregistrées.

Le vicomté de Joyeuse érigé en duché-pairie en faveur du prince d'Epinoi : il est éteint.

L'ambassadeur d'Angleterre se plaignoit assez hautement à la cour des travaux que le roi faisoit faire au port de Mardick ; il demanda à ce sujet une audience particuliere ; il l'eut, & parla au roi avec plus de véhémence que de retenue : sa majesté ne l'interrompit point, mais lorsqu'il eut achevé, elle lui dit : *M. l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres, ne m'en faites pas souvenir.*

1715.

Le congrès d'Utrecht finit par le traité signé entre l'Espagne & le Potugal le 13. février ; celui de la barriere, que l'on négocioit à Anvers avec l'empereur & les Hollandois, ne fut conclu que le 15. novembre.

Le chevalier d'Asfeld ayant débarqué à l'isle Majorque le 16. juin, acheva de s'emparer de cette isle le 2. juillet, par la prise de Palma qui en est la capitale.

Le roi donne audience à l'ambassadeur de Perse le 19. février. Envoyés de Tripoli.

Alliance renouvellée avec les Cantons Catholiques & le Valais, le 9. mai, par le comte du Luc. Ce traité, qui contient trente-cinq articles, est à peu près le même qui fut passé en 1663. avec tous les Cantons : le cinquiéme article mérite d'être remarqué ; le roi s'y engage à donner

du secours aux Cantons Catholiques en cas qu'ils fussent inquiétés par quelques puissances étrangeres, & même à secourir le parti le plus foible, en cas qu'il arrivât de la division dans la Suisse.

Le maréchal de Tallard avoit obtenu en 1712. des lettres d'érection en duché du marquisat d'Hostun : il le céda à Marie-Joseph son fils lors de son mariage en 1713. avec la fille du prince de Rohan : le roi accorde au fils de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie du duché d'Hostun.

Il est jugé au conseil des dépêches, que les Jésuites pourront rentrer dans leurs biens jusqu'à l'âge de trente-trois ans : M. Chauvelin (depuis garde des sceaux) étoit le rapporteur.

Les courtisans commencerent à s'appercevoir le 12. août que le roi étoit incommodé : on traitoit de sciatique une douleur qu'il ressentoit à la jambe & à la cuisse. Il ne sortit pas de son appartement depuis ce jour-là ; il avoit voulu faire lui-même la revûe de la gendarmerie, qui s'étoit rendue dans l'avant-cour du château de Versailles, mais sa santé ne lui ayant pas permis, il chargea M. le duc du Maine de faire cette revûe le 22. août, au champ de Mars près de Marli : M. le Dauphin, vêtu en uniforme, vint voir la gendarmerie après la revûe, & M. le duc d'Orléans le salua à la tête des gendarmes d'Orléans.

Mort de Louis *le Grand*, le premier septembre : il étoit digne de ce nom, indépendamment de toutes ses conquêtes.

On a remarqué avec raison, que les regnes d'Auguste & de Louis XIV. se ressembloient par le concours des grands hommes dans tous les genres, qui a illustré leurs regnes : mais on ne doit pas croire que ce soit l'effet seul du hasard; & si deux regnes ont de grands rapports, c'est qu'ils ont été

accompagnés à peu près des mêmes circonstances. Ces deux princes sortoient des guerres civiles ; de ce tems où les peuples toujours armés, nourris sans cesse au milieu des périls, entêtés des plus hardis desseins, ne voyent rien où ils ne puissent atteindre ; de ce tems où les événemens heureux & malheureux, mille fois répétés, étendent les idées, fortifient l'ame à force d'épreuves, augment entson ressort, & lui donnent ce desir de gloire qui ne manque jamais de produire de grandes choses.

Voilà comme Auguste & Louis XIV. trouverent le monde. César s'en étoit rendu le maître, & avoit devancé Auguste ; Henri IV. avoit conquis son propre royaume, & fut l'ayeul de Louis XIV. Même fermentation dans les esprits : les peuples, de part & d'autre, n'avoient été pour la plûpart que des soldats, & les capitaines des héros. A tant d'agitations, à tant de troubles intestins, succéde le calme que produit l'autorité réunie ; les prétentions des républicains & les folles entrepriſes des séditieux détruites, laissent le pouvoir dans la main d'un seul ; & ces deux princes devenus les maîtres (quoiqu'à des titres bien différens, puisqu'Auguste n'étoit qu'un usurpateur) n'ont plus à s'occuper qu'à rendre utile à leurs états cette même chaleur, qui jusqu'alors n'avoit servi qu'au malheur public ; leur génie & leur caractére particulier se ressembloient encore par-là, ainsi que leurs siécles. L'ambition & l'ardeur de la gloire avoient été égales entr'eux ; héros sans être téméraires, entreprenans sans être avanturiers : tous deux avoient été exposés aux orages de la guerre civile, tous deux avoient commandé leurs armées en personne ; l'un & l'autre avoit su vaincre & pardonner : la paix les trouva encore semblables par un certain air de grandeur, par leur magnificence & leur libéralité ; chacun d'eux possédoit ce

goût naturel, cet instinct heureux qui sert à démêler les hommes : leurs ministres pensoient comme eux, & Mecène protégeoit auprès d'Auguste, ainsi que Colbert auprès de Louis XIV. tout ce que Rome & la France avoient de génies distingués. Enfin, le hasard les ayant fait naître l'un & l'autre dans le même mois, tous deux moururent presqu'au même âge ; & ce qui contribue à rendre les regnes célébres, aucuns princes ne regnerent si long-tems.

Par combien de moyens il falloit que la nature préparât deux siécles si beaux ! Le même fond qui avoit produit des hommes illustres dans la guerre, produisit des génies sublimes dans les lettres, dans les arts & dans les sciences : l'émulation prit la place de la révolte ; les esprits accoutumés à l'indépendance, ne la chercherent plus que dans les vûes saines de la Philosophie : il n'étoit plus question d'entreprendre sur ses pareils, il fallut s'en faire admirer ; la supériorité acquise par les armes fut remplacée par celle que donnent les talens de l'esprit : en un mot, les mêmes circonstances réunies donnerent à l'univers les regnes d'Auguste & de Louis XIV.

REMARQUES PARTICULIERES.

NOUS finirons cet ouvrage par quelques remarques sur la troisiéme race, comme nous en avons fait sur les deux premieres.

Ceux qui trouvent l'hiſtoire Grecque, ou l'hiſtoire Romaine plus intéreſſante que la nôtre ne ſe méfient pas aſſez des préjugés de leur enfance : j'aurois pardonné cette mépriſe, avant que nos bons hiſtoriens euſſent paru, mais qu'aujourd'hui l'on compare, par exemple, M. de Thou dans ce qu'il a écrit de notre hiſtoire avec l'hiſtoire Romaine de Tite-Live, on reconnoîtra que nous ne le cédons ni pour le mérite des écrivains, ni pour la variété & la ſingularité des événemens, ni pour la grandeur des perſonnages, ni pour leur magnificence, ni pour leur galanterie, ni même pour le merveilleux, en quoi ces deux auteurs, & ſurtout M. de Thou, ſont moins excuſables. Mais l'hiſtoire ancienne tenoit à une religion embellie par la fable & par la poëſie, qui ont été l'objet des études de notre jeuneſſe : les prodiges de notre tems nous ſemblent abſurdes, tandis que nous nous plaiſons à de vieux contes que nous ne croyons pas davantage : la Gréce nous rappelle des idées plus agréables que la Suéve ou la Pannonie, Troyes & Carthage nous ſemblent plus grandes, que Tolbiac & Orléans, parce l'Iliade & l'Enéide ſont de plus beaux poëmes que ceux de Clovis & de la Pucelle. Cependant, à qui lira notre hiſtoire avec des yeux philoſophiques, il y a tout autant de connoiſſance à prendre du cœur humain, tout autant de profit à faire ſur les mœurs, tout autant de régles de conduite à acquérir, & la France y paroîtra d'autant plus grande, qu'elle n'a jamais eu d'ennemis médiocres à combattre ; que la marine des anciens, dénuée d'artillerie, n'offre que des jeux d'enfans, en comparaiſon de nos combats de mer, que les progrès qu'a faits le com-

merce, nous ont ouvert des mondes nouveaux, dont les anciens n'avoient pas même de soupçon, & que notre intérêt doit croître en lisant notre histoire, à proportion que l'univers s'y étend à nos yeux.

Je ne parle pas des progrès des sciences & des arts, que nous voyons s'augmenter à mesure que l'autorité de nos rois s'affermit; de l'état brillant des lettres qui éclairent nos conquêtes, en même tems qu'elles leur doivent tout leur éclat, & qui sont si propres à embellir l'histoire: Charlemagne, François I. Louis XIV. nous donnent des siécles aussi grands que tout ce que l'on nous raconte des républiques de Gréce & de Rome, & de l'empire des Césars. Ainsi donc sans abandonner l'étude de l'histoire ancienne, à laquelle nous invitent les écrivains célébres qui nous l'ont fait connoître, aimons à étudier la nôtre; je n'en ai donné d'autre motif que celui de la curiosité & du plaisir, quand je pourrois y joindre le devoir où doit être tout homme de chercher à s'instruire des loix, des mœurs & des usages de son pays.

Comme la forme de cet ouvrage ne m'a guéres permis de m'étendre sur chaque matiére, je rappellerai ici quelques-unes de celles qui m'ont paru le plus importantes, & je les renfermerai toutes sous l'idée générale du plan que nos rois se sont formé, de faire cesser les usurpations, sur chaque partie du gouvernement, soit la justice, soit les armes, soit les choses ecclésiastiques qui intéressent la puissance séculiére, soit les grands fiefs, &c. commençons par la justice qui est l'article le plus important, & qui demande plus de détail.

Nos rois avoient beaucoup à faire pour regagner l'autorité royale qui étoit presque anéantie. Il falloit changer les préjugés & les usages de toute une nation, & cela est peut-

REMARQUES PARTICULIERES.

être plus difficile à exécuter que de la conquérir ; *le royaume de France*, comme nous l'avons déja dit, étoit tenu alors selon les loix des fiefs, *se gouvernant comme un grand fief, plûtôt que comme une monarchie.* Un tel abus venoit de l'usurpation des seigneurs, & quelqu'extraordinaire que cela nous puisse paroître aujourd'hui, cependant il est aisé de connoître que c'étoit la forme de notre gouvernement dès le commencement de la troisiéme race, si nous considérons qu'il y avoit trois points essentiels, dans lesquels les loix du gouvernement de l'état étoient conformes aux loix par lesquelles les fiefs étoient régis. 1°. La majorité de nos rois ne commençoit, ainsi que la féodale, qu'après l'âge de vingt-un ans accomplis : témoin S. Louis, qui étant né le 25. avril 1215. ne fut déclaré majeur que le 25. avril 1236. quoiqu'il eût succedé dès le mois de novembre 1226. au roi Louis VIII. son pere. 2°. Les rois tenoient réciproquement des fiefs de leurs sujets : cet abus fut aboli, comme nous l'avons expliqué au regne de Philippe I. 3°. Enfin la troisiéme chose qui justifie que le royaume fut gouverné pendant près de trois cens ans comme un grand fief, est qu'encore fort avant dans le treiziéme siécle, le vassal qui prétendoit que le roi *lui veoit le jugement de sa cour*, c'est-à-dire, refusoit d'y faire juger le différend d'entr eux, avoit sur ce refus la faculté de poursuivre son droit par les armes, & même de contraindre ses arriéres-vassaux à se joindre à lui contre le roi, quoique lui & eux fussent nés ses sujets.

Il faut convenir que de tels usages ne sont guéres conformes aux idées que nous nous sommes faites d'un état monarchique, il falloit bien de la prudence & de la suite pour rétablir les choses en l'état où elles étoient du tems de Charlemagne. Ce prince lui-même auroit eu bien de la peine à en venir à bout, s'il avoit trouvé l'autorité dé-

REMARQUES PARTICULIERES.

membrée, telle qu'elle l'étoit à l'avénement de Hugues Capet; auſſi ne fut-ce pas l'ouvrage d'un ſeul prince, & on peut dire que juſqu'à Philippe le Bel qui établit les parlemens, & qui acheva d'affermir par là l'autorité légitime, chacun de ſes prédéceſſeurs y contribua.

Comme la juſtice eſt le plus fort lien des peuples & des rois, ce que nos rois avoient de plus preſſé, étoit de la retirer des mains de leurs ſujets qui l'avoient uſurpée.

Sous la premiere race, & long-tems encore ſous la ſeconde, les ducs & comtes, en qualité de gouverneurs dans les provinces, adminiſtroient tous les droits royaux & ſouverains dans l'étendue de leur duché ou comté. Ils donnoient les bénéfices militaires, quand *vacation* arrivoit, jugeoient par jugement ſouverain les appellations des centeniers, qui étoient les juges ordinaires établis par le roi, mais c'étoit toujours au nom du roi, parce qu'alors il n'y avoit point d'autre juſtice que la royale. Ils faiſoient battre la monnoie au nom du roi, donnoient toutes ſortes de réglemens & proviſions; c'étoit par leur ordre que les levées d'hommes, deniers, vivres, munitions, pionniers, étoient faites. Enfin, tout ce qui concernoit le domaine royal, la juſtice, la police, & la finance, étoit en leur diſpoſition, chacun dans ſon gouvernement, le tout ſous le nom & autorité du roi, comme ſes lieutenans & officiers.

Lorſque ces ducs & comtes, profitant de la foibleſſe du gouvernement, eurent érigé leurs offices en propriétés & patrimoines héréditaires, ces mêmes droits leur demeurerent. Alors toutes les marques de l'autorité royale furent effacées dans les provinces, excepté dans celles que poſſédoit Hugues Capet, comme duc & comte, lorſqu'il parvint à la couronne; & à ces marques de l'autorité royale fut ſubſtitué un droit ſeigneurial.

REMARQUES PARTICULIERES.

La premiere tentative que firent nos rois, pour ne pas laiſſer les ſeigneurs maîtres abſolus du ſort de leurs ſujets, fut d'envoyer, comme nous l'avons dit ailleurs, dans ces mêmes provinces, des commiſſaires qui ſe nommoient *Miſſi dominici*, à l'inſtar de ceux que l'on envoyoit ſous la premiere & ſous la ſeconde race, mais avec cette différence, que les premiers étoient envoyés par le roi pour examiner ſes propres juges, au lieu que ceux-ci alloient examiner les ſeigneurs qui s'étoient emparés de la juſtice royale. Ces nouveaux commiſſaires, qui s'appellerent alors *juges des exempts*, devoient tenir en bride les ſeigneurs, éclairer de près leurs actions, & recevoir les plaintes des ſujets qui ſe trouveroient avoir été maltraités par eux, ou par leurs lieutenans & officiers; ils devoient vuider ſommairement ces plaintes, ſi faire ſe pouvoit, ſinon les renvoyer aux grandes aſſiſes du roi. Voyez *au regne de Louis le Gros*.

Ces commiſſaires gênoient trop l'indépendance des ſeigneurs, pour qu'ils ne s'y oppoſaſſent point; ils firent ſi bien qu'on n'en renvoya plus.

Cependant l'autorité royale s'affoibliſſoit, & les vaſſaux avoient pris la place des ſujets, car ce n'étoit plus des ſujets, que des peuples qui pouvoient être armés contre le roi par leurs ſeigneurs, & qui, pour conſerver leur bien, ne connoiſſoient d'autre tribunal que celui de ce même ſeigneur.

Il eût été plus court, ſans doute, d'abolir en entier les juſtices, & les remettre dans la main du roi; mais c'eſt ce qui ne ſe pouvoit pas: il reſtoit deux partis à prendre; le premier étoit de diminuer l'étendue & l'autorité de ces juſtices, ſoit en leur retranchant la connoiſſance de pluſieurs conteſtations, ſoit par les appels de leurs jugemens pardevant le juge royal. Le ſecond parti fut de leur ôter, ſinon la propriété, au moins l'exercice de la juſtice: ce qui

REMARQUES PARTICULIERES.

les rendoit bien moins considérables ; car il y a une grande différence entre faire rendre la justice en son nom, ou la rendre soi-même : le peuple ne connoît que son juge, & ne remonte pas plus haut, au lieu que lorsque le seigneur réunit la propriété & l'exercice de la justice, il ne lui manque rien pour se faire obéir.

Le premier expédient qui fut donc imaginé par nos rois pour remplacer les *Missi dominici*, ou commissaires, dont les seigneurs ne vouloient plus entendre parler, fut de créer de grands baillis dans les villes qui étoient alors réunies au domaine, & qui n'étoient que quatre, lors de ce premier établissement, *toutes les autres villes & bailliages de France appartenans alors aux ducs & comtes.* Ces quatre grands bailliages étoient, Vermandois, Sens, Mâcon, & Saint-Pierre-le-Moustier ; quand ces baillis furent créés, il fut question de les employer de façon qu'ils pussent attirer à eux la connoissance de quelques affaires des villes des seigneurs. On imagina pour cela les cas royaux, c'est-à-dire, ce qui intéressoit le roi, car cela ne s'étendoit pas encore à ce que nous entendons aujourd'hui par cas royaux, qui intéressent également le public ; le motif de ces cas royaux, dont les baillis devoient être juges, fut que, comme il arrivoit souvent plusieurs cas dans les terres des seigneurs où le roi avoit intérêt, *il n'étoit pas raisonnable que le roi demandât justice à ses sujets & vassaux*, & qu'il étoit juste que ses juges en prissent connoissance : on comprend aisément que ces cas royaux s'étendoient plus ou moins, suivant le plus ou le moins de puissance des seigneurs, que l'on reprenoit davantage sur les plus foibles, & que l'on prenoit patience avec les plus opiniâtres. Dès que le roi avoit réuni quelque ville au domaine, la justice de ce domaine devenoit celle du roi, quoiqu'auparavant elle rele-

REMARQUES PARTICULIERES.

vât d'un autre seigneur, sans que pour cela il fût dû aucune indemnité au seigneur, & aussi-tôt un nouveau bailli étoit créé, qui attiroit par l'attribution des cas royaux toutes les causes qu'il pouvoit du tribunal des seigneurs voisins au sien. Nous avons un édit de 1190. par lequel Philippe-Auguste, devenu plus grand terrien que ses prédécesseurs, établit des baillis dans toutes les principales villes. Ainsi donc par l'institution des baillis juges des cas royaux, on obtint le premier effet que l'on s'étoit proposé, qui étoit au moins de distraire tout ce que l'on pouvoit des justices des seigneurs.

L'appel étoit une voie encore plus étendue de diminuer l'autorité que les seigneurs s'étoient acquise par l'usurpation de la justice, puisque les cas royaux ne pouvoient pas embrasser tout, au lieu que l'appel étoit général, & qu'un juge, dont les sentences peuvent être réformées, perd beaucoup de son pouvoir, tandis que le juge qui a le droit de les réformer, possède la véritable autorité. Voici comme on y parvint.

Le premier prétexte que l'on employa *fut la défaute de droit :* les hauts seigneurs refusoient-ils justice ? on se pourvoyoit à la cour du roi, *per viam querelæ :* les hauts seigneurs jugeoient-ils contre la loi des fiefs ? autre cas d'appel. On comprend que ce second cas étoit d'une grande étendue, puisque tout homme qui avoit perdu son procès ne manquoit pas de dire qu'on l'avoit jugé contre la loi. Mais il ne faut pas croire que l'on en usât ainsi avec tous les hauts seigneurs. Il y en avoit de si considérables, qu'ils jugeoient souverainement & sans appel. Le duc de Normandie & le comte de Toulouse poussoient les droits régaliens jusqu'à un pareil excès ; & bien long-tems après que les ducs ne rendoient plus la justice par eux-mêmes,

REMARQUES PARTICULIERES.

& qu'ils avoient des tribunaux où on rendoit la justice pour eux, les ducs de Normandie conserverent ce droit : l'échiquier de Normandie étoit aussi absolu dans ce qu'il prononçoit pour cette province, que l'étoit le parlement du roi. Aussi est-il expressément dit dans la charte accordée aux Normans en 1315. par Louis Hutin, quoiqu'alors la Normandie eût été réunie, que conformément à l'ancienne coutume de la province, nulle des causes qui seront jugées dans cet échiquier ne pourra être portée au parlement de Paris, même devant le roi, de quelque maniere que ce soit, & que l'on ne pourra non plus ajourner les Normans pour les affaires du duché devant le même parlement ; il y a bien plus, c'est que ces ducs de Normandie étoient plus puissans chez eux que le roi, puisque le roi souffroit des seigneurs dans son royaume qui y rendoient la justice, & que tant qu'il y eut des ducs de Normandie, du sang Normand & Angevin, *nul seigneur n'eut la haute justice dans cette province :* ce qui fait qu'encore aujourd'hui nous voyons si peu de hautes justices seigneuriales en Normandie.

Il n'en fut pas de même des ducs de Guyenne, & des ducs de Bourgogne. Sur la fin du treiziéme siécle, il étoit déja assez ordinaire qu'on appellât des sénéchaux du duc de Guyenne au parlement : cela est justifié par les lettres patentes du roi Philippe le Hardi du mois de juin 1283. par lesquelles il donne à Edouard roi d'Angleterre, duc d'*Aquitaine*, toutes les amendes, forfaitures, & autres peines qui seront prononcées au parlement au regard de l'Aquitaine, & dans les cas d'appels des jugemens donnés par les sénéchaux dudit roi d'Angleterre en Gascogne, Agénois, Querci, Périgord, Limosin & Xaintonge : on appelloit aussi des jugemens du duc de Bourgogne à un

bailliage royal, & de-là à la cour du roi. C'eſt ce que prouve une déclaration donnée par Charles de France, régent du royaume pendant la priſon du roi Jean ſon pere : il eſt dit qu'avant que le comté de Mâcon fût joint au domaine de la couronne par l'acquiſition qu'en fit Saint Louis en 1238. le comte de Mâcon & ſes ſujets, & pareillement l'archevêque, doyen & chapitre, & les habitans de Lyon, l'évêque & chapitre de Mâcon, l'évêque & chapitre de Châlons, les abbayes de Fontini, (Tournus) & de Cluni, le duc de Bourgogne *qui eſt pair de France*, le comte de Foreſt, le ſeigneur de Beaujeu, leurs terres & leurs ſujets, étoient tous reſſortiſſans au châtel & châtellenie de Saint Jengoul : *& que pour connoître des cauſes de reſſort de ſouveraineté, & icelles oyr & déterminer, nos ſeigneurs les rois de France avoient accoutumé de toute ancienneté avoir bailliage royal & bailli audit lieu, qui étoient appellés bailliage & bailli de Jengoul. Duquel bailli l'en appelloit pour le tems*, en parlement à Paris & non ailleurs.

Par tout ce qui vient d'être dit, on voit la juſtice des ſeigneurs diminuée, ſoit par les cas dont on leur enlevoit la connoiſſance, ſoit par les appels : il faut examiner à préſent comment ſe faiſoient ces appels, & ce ne ſera pas le point le moins curieux de cet article.

Les ducs & les comtes ſe laſſerent de rendre la juſtice, & commirent des lieutenans pour la rendre à leur place, ſe réſervant toujours à la vérité le droit de tenir les aſſiſes ou grands plaids : mais le duc ou le comte s'étant encore ennuyé de tenir les aſſiſes lui-même, en commit le ſoin à un bailli ; de ſorte que le bailli devint le juge d'appel du lieutenant ou vicomte.

C'étoit des ſentences de ce bailli que l'on appelloit devant le bailli royal : lorſque ce bailli s'étoit abſolument

REMARQUES PARTICULIERES.

écarté des régles dans le jugement qu'il avoit rendu, & que le grief étoit clair & manifeſte, & l'iniquité évidente, on avoit la voie de recours au bailli royal, comme on l'eut depuis au parlement lorſqu'il fut rendu ſédentaire, & qu'il ne fut plus occupé que des affaires des particuliers. La partie plaignante donnoit donc ſa requête, non pas contre l'autre partie, mais contre le juge même, pour venir rendre compte de ſa conduite & des motifs de ſon jugement. C'étoit au juge à ſoutenir le bien jugé de ſa ſentence, contre la partie qui l'avoit appellé devant le juge du roi; & c'eſt de-là qu'eſt venu le terme d'appel.

Comme ces appels n'étoient reçus que dans les cas où on avoit énoncé dans la requête de ces ſortes de fautes de la part du juge que l'on appelle *lata culpa quæ dolo æquiparatur*, l'affaire devenoit perſonnelle pour le juge appellé. Si les faits étoient prouvés, il étoit puni par le même arrêt qui renfermoit ſa ſentence; ſi l'appellant ne pouvoit prouver les faits par lui avancés, il étoit condamné en une amende, & en des dépens, dommages & intérêts envers le juge.

On ſe relâcha dans la ſuite, & on fut plus facile à recevoir des requêtes d'appel ſur des faits plus légers, & quelquefois ſur une énonciation générale d'injuſtice : les juges ſe trouvoient moins intéreſſés dans ces dernieres requêtes, ils y donnoient moins d'attention, & alors les parties en faveur de qui leur ſentence étoit rendue, ſe joignirent à eux pour en ſoutenir le bien jugé : on ordonna même dans la ſuite, que la partie ſeroit intimée pour ſoutenir le bien jugé de la ſentence; & quand les affaires furent multipliées au point que le parlement fut obligé de tenir ſes ſéances toute l'année, comme il étoit impoſſible que les juges des provinces fuſſent toute l'année à la ſuite de la cour pour

rendre compte de leurs jugemens, on fit des rolles par province, & le bailli ou sénéchal de chaque province se rendoit à la suite de la cour à l'appel du rolle de la province, assistoit à toute la plaidoirie du rolle, pour rendre compte des motifs de chaque sentence. On cessa alors d'intimer les juges sur chaque affaire, parce que la publication du rolle de la province étoit une intimation générale : la premiere espece d'intimation subsiste encore pour le premier cas qui l'a introduite ; & lorsqu'il y a du fait personnel du juge, on permet sur la requête donnée à cet effet, & suivant la qualité des cas énoncés, d'intimer le juge en son nom, & de le prendre à partie. Mais en même tems que l'on a conservé, pour l'utilité publique, l'usage d'intimer les juges en de certains cas pour les contenir dans le devoir, on s'est relâché avec raison sur l'usage de les faire assister à des plaidoiries, où la partie qui soutient le bien jugé de la sentence est intimée elle-même, & a intérêt d'en soutenir la validité.

Nous nous sommes un peu étendus sur l'histoire de ces appels ; revenons à notre objet : l'introduction des appels fut un des grands moyens dont on se servit pour donner atteinte aux justices des seigneurs, & non-seulement leur justice en souffrit, mais le reste de leur autorité en fut bien endommagé ; ce droit de ressort de justice étant sans doute, dit Loyseau, le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté : par le moyen de ce ressort, la puissance de faire loix a été retranchée aux seigneurs indirectement, entant que le parlement ne suivoit ni n'approuvoit leurs ordonnances au jugement des procès.

La même raison qui avoit engagé les ducs & comtes à renoncer à l'exercice de leurs justices, fit que les baillis royaux s'en dispenserent. Comme ce n'étoit pas des gens

REMARQUES PARTICULIERES.

de loix que le roi avoit pris pour cette importante fonction, & qu'il les avoit choisis parmi les plus grands seigneurs de sa cour, les fonctions de la guerre où ils étoient engagés pour le service du roi, ne leur permettoient pas d'exercer leurs offices de baillis, & ils prirent des lieutenans; mais lorsqu'ils voulurent ensuite y rentrer, le roi qui s'étoit apperçu que l'exercice de la justice dans la main de ces seigneurs les rendoit trop considérables, & pouvoit exposer leur fidélité à secouer le joug de l'obéissance, ce qui étoit déja arrivé aux ducs & comtes, ne voulut plus leur permettre de reprendre leurs fonctions de juges, quand ils voulurent y revenir, & les força de laisser juger en leur place les officiers qu'il y avoit commis. (*Ordonnance de Philippe le Bel* 1287..)

Voilà jusques ici quelques points principaux de notre droit public sommairement éclaircis: nous passerons à deux autres articles qui ne sont pas moins curieux; savoir, la nature du domaine, & la vénalité des charges.

C'est une maxime constante, que le domaine du roi est inaliénable; & c'est une erreur de croire que ce n'a été que depuis Philippe le Hardi, lorsque les appanages commencerent à être plus connus, (*Voyez à l'année* 1283.) que nos rois ont cessé de pouvoir aliéner leur domaine.

Ce qui a pu induire en erreur sur ce dernier article, c'est qu'en effet jusqu'à Philippe le Hardi nos rois aliénoient leurs domaines; mais cette aliénation pour l'ordinaire ne regardoit que leurs enfans; & si l'on trouve quelques autres aliénations de certains domaines, faites même hors la famille royale, cela ne prouve pas pour cela que le domaine de la couronne soit aliénable.

En effet, si nous voyons que nos rois donnoient des portions de domaines à leurs filles, il faut prendre garde si ces

REMARQUES PARTICULIERES.

domaines faisoient partie du domaine royal; car si ce n'étoit que des domaines particuliers, alors cela ne prouve pas que le domaine royal soit aliénable. Louis le Débonnaire (*Thegan, Perard, recueil de piéces pour servir à l'Histoire de Bourgogne*) étoit si magnifique & si libéral, qu'il donna à plusieurs gentilshommes de sa cour des terres & seigneuries, mais elles avoient autrefois été à son ayeul & à son trisayeul : Charles le Chauve (*Perard.*) en usa de même, mais les dons qu'il faisoit lui appartenoient, *jure proprietario*, en propriété; d'où il faut conclure que nos rois de la premiere & de la seconde race, avoient un domaine particulier dont ils étoient les maitres, & que lorsqu'on les voit disposer de ces domaines, de même que quelques-uns des rois de la troisiéme race, qui avoient, ainsi qu'eux, des domaines particuliers, *res juris nostri*, *res proprietatis nostræ*, il faut bien se garder de croire pour cela que le domaine royal fût aliénable; & pour entendre cette distinction, il faut concevoir que nos rois avoient deux sortes de domaines, dont l'un appartenoit à leur couronne, & l'autre, suivant l'expression de Du Moulin, à leur personne *organique*. Les domaines restoient séparés dans la personne du prince, & n'étoient pas réunis au domaine royal lorsque le prince montoit sur le trône. Ce ne fut que par l'ordonnance de Moulins de 1566. qu'il fut ordonné que le domaine particulier du prince montant sur le trône, seroit réuni de droit à la couronne au bout de dix ans; ce qui prouve qu'auparavant il y avoit des domaines particuliers, & qu'ils n'étoient pas réunis à la couronne.

Il y a, dit Pontanus dans son commentaire sur la coûtume de Blois : (ce Pontanus vivoit en 1439. & écrivoit suivant l'usage qui avoit eu cours dans les siécles précédens, & qui étoit encore en vigueur dans le sien) » il y a,

REMARQUES PARTICULIERES.

» dit-il, deux ſortes de domaines, l'un de la couronne, » l'autre du prince; le domaine de la couronne eſt inaliéné» nable, les rois n'en ont que la ſimple adminiſtration, » ainſi que les maris, les peres, les prélats ont la ſimple » & nue adminiſtration des biens de leurs femmes, de leurs » enfans, de leurs égliſes; ils n'en peuvent diſpoſer au » profit des particuliers à titre de donation ni autre, & » ſont, au contraire, obligés de le conſerver en ſon en» tier, & de le tranſmettre ſans aucune diminution à leurs » ſucceſſeurs au royaume; mais, quant au domaine du » prince, qu'il définit, celui qui advient par acquiſition » ou par ſucceſſion, il en eſt, dit-il, tellement le maître, » qu'il en peut faire & diſpoſer à ſa volonté au profit de » telle perſonne que bon lui ſemble.

Du Moulin va plus loin, & dit que quand même le roi auroit tenu ſon patrimoine particulier confuſément avec le patrimoine royal, & que quand il auroit ſouffert que les revenus de l'un & de l'autre euſſent été reçus, régis & adminiſtrés par les mêmes officiers, cela n'en auroit pas opéré la réunion, laquelle ne ſe pouvoit faire tacitement, mais au contraire ſe devoit faire expreſſément & ſolemnellement par des actes autentiques : on entend bien que tout cela étoit antérieur à l'ordonnance de Moulins.

Il eſt, je crois, ſuffiſamment prouvé par ce qui vient d'être dit, que nos rois avoient des domaines particuliers, & que l'aliénation libre qu'ils en faiſoient ne prouve rien par rapport au domaine de la couronne. Mais en convenant de la diſtinction de ces deux domaines, on pourra m'oppoſer des exemples de l'aliénation même du domaine royal faite à des particuliers; que dois-je répondre? ſinon que les infractions à la loi ne la détruiſent pas, & que la loi fondamentale de l'état eſt que le domaine eſt inaliéna-

ble ; c'eſt ce qui me reſte à prouver, & ce qui fait l'objet principal de cet article.

De quoi auroit ſervi de réunir des domaines à la couronne, ſi ce n'étoit pour empêcher qu'ils en fuſſent jamais ſéparés ? Ainſi, la Normandie conquiſe par Philippe Auguſte, l'Artois acquis par ſon mariage, le duché de Bourgogne échu par ſucceſſion au roi Jean, le comté de Toulouſe échu aux deſcendans de ſaint Louis, par le mariage de l'héritiere de ce comté avec Alphonſe frere de S. Louis, le comté de Champagne acquis par l'échange que fit Philippe de Valois avec la fille de Louis Hutin ; tous ces fiefs furent réunis à la couronne pour qu'ils ceſſaſſent d'être *diſponibles*, & pour n'en être plus ſéparés. C'eſt donc la réunion des fiefs au domaine de la couronne, qui opére leur aliénabilité, parce que le domaine royal eſt inaliénable ; & le duché de France réuni à la couronne, en eſt un bel exemple lors de l'élection de Hugues Capet.

Telle a été la doctrine de tous les tems, & telle eſt la doctrine de nos jours. On appelloit patrimoine du prince, dit Giannone, les fonds qui lui appartenoient, & qui ne dépendoient point de la couronne, pour les diſtinguer tant du patrimoine de ſes ſujets, que de celui du fiſc, que l'on nommoit *ſacrum patrimonium*. (*Voyez* au code, l. 12.) Mais, ſans nous perdre dans des exemples anciens, tenons-nous en à des preuves plus modernes, qui prouvent la tradition & la chaine de ces principes.

Pourquoi le parlement de Paris s'oppoſa-t-il ſi fortement à l'enregiſtrement des lettres patentes que donna Henri IV. le 13. avril 1590. & le 31. décembre 1596. par leſquelles il déclara vouloir tenir ſon patrimoine ſéparément & indiſtinctement du domaine de la couronne ? ſi ce n'eſt parce qu'il jugeoit que du moment qu'il étoit réuni il

devenoit inaliénable : plus les besoins d'argent que pouvoit avoir Henri IV. dans ce moment où la couronne lui étoit disputée, sembloient être un motif légitime de vendre ses propres domaines, plus le parlement jugeoit-il qu'il n'y avoit de moyen de l'empêcher, que de les réunir. A la bonne heure que le roi engageât pour un tems quelques-uns de ces mêmes domaines, comme nos rois ont toujours fait dans des nécessités urgentes; mais ce que vouloit Henri IV. c'étoit de pouvoir vendre sans retour, parce que cette vente lui auroit valu beaucoup plus qu'un simple engagement. Les parlemens de Bordeaux & de Toulouse avoient obéi à Henri IV. mais le parlement de Paris, véritable défenseur des loix fondamentales de la monarchie, ne voulut jamais fléchir, & eut lieu de s'applaudir de sa résistance, lorsqu'enfin Henri IV. reconnoissant la nécessité & l'utilité de la loi des réunions, rendit son édit du mois de juillet 1607. par lequel il unit inséparablement son patrimoine, tenu en fief de la couronne, au domaine sacré de son état; ce qui même étoit inutile, puisque l'ordonnance de Moulins y avoit pourvu.

Cette impuissance où sont nos rois d'aliéner leur domaine, est tellement une loi fondamentale de l'état, que le roi, dit Juvenal des Ursins, le jure à son sacre expressément, en promettant qu'il n'aliénera rien de son héritage; & dans des mémoires dressés par le commandement de Charles VII. le même auteur continue en disant, » ce se» roit chose trop merveilleuse que le roi pût aliéner par» tie de l'héritage de la couronne, *& de le non-aliéner jure* » *à son sacre.* « Bouchel, dans la Bibliothéque Françoise, dit, » les rois ne manquent jamais, lors de leur couron» nement, de jurer qu'ils conserveront intacts les droits » & l'honneur de leur couronne. « M. le Bret dit la même

chose. C'est donc, dit Chopin, par un privilége d'origine, que le patrimoine impérial, ainsi que le royal, est réputé sacré. Ecoutons ce que répondit M. de Selve, premier président du parlement de Paris, lorsque les ambassadeurs de l'empereur vinrent demander l'accomplissement de la parole qu'avoit donnée François I. de céder la Bourgogne pour prix de sa liberté : » ledit seigneur roi ne peut aliéner ledit duché, car il est obligé d'entretenir les droits » de la couronne, laquelle est à lui & à son peuple, & à » ses sujets commune. « Cette question de savoir si le roi peut aliéner son domaine dans un cas aussi pressant que celui de la captivité, feroit la matiere d'une autre dissertation ; mais elle sert beaucoup dans la question présente, puisque si le roi captif ne peut aliéner partie de son domaine pour prix de sa liberté, encore moins le peut-il pour en tirer de l'argent.

Mais ce qui emporte la conviction, & par où je finis, ce sont les paroles de Charles IX. dans le préambule de son ordonnance du domaine de l'an 1566. ordonnance, qui, après avoir été composée sur les cahiers des états, (ce qui prouve le concours des états & de l'autorité royale,) & donnée à Moulins au mois de février 1566. fut enregistrée au parlement de Paris le 13. mai de la même année. » Comme à nostre sacre, dit le roi, nous ayons entr'autres choses promis & juré garder & conserver le domaine » & patrimoine de nostre couronne, l'un des principaux » nerfs de nostre état..... Et parce que *les regles & maximes anciennes de l'union & conservation de nostre domaine* sont à aucun assez mal, & autres peu connues, » nous avons estimé très-nécessaire de les faire recueillir, &c. « ce qui prouve que le roi ne comptoit pas de faire une loi nouvelle ; sur quoi, dans les notes de cette

REMARQUES PARTICULIERES.

ordonnance, il eſt dit, » le domaine de la couronne eſt » comme la dot du royaume, donnée au roi à cauſe de la » royauté, & par conſéquent inaliénable, de même que » la dot qu'une femme a apportée à ſon mari.

Ainſi, par tout ce qui vient d'être dit, voici les principes concernant le domaine. Avant l'ordonnance de 1566. tout ce qui n'étoit pas réuni au domaine étoit *diſponible ;* mais, du moment de la réunion, il devenoit *inaliénable :* & depuis l'ordonnance du domaine de 1566. les domaines libres de nos rois, adminiſtrés par les receveurs publics, ſont devenus partie du domaine royal, au bout de dix ans de poſſeſſion, ſans qu'il ſoit beſoin d'acte de réunion. Finiſſons par ce paſſage de Cujas : *eâ de re cum conſulerer, reſpondi nullam eſſe legem ſpecialem quæ id prohibuiſſet ; ſed hanc eſſe legem omnium regnorum, cum ipſis regnis natam, & quaſi jus gentium.*

La queſtion de la vénalité des charges eſt plus difficile à réſoudre que l'on ne croit. Le lecteur exige qu'on lui donne des idées nettes, & il a raiſon. On ſait que les charges ne ſe vendoient pas autrefois, & que celles de judicature ſe conféroient par élection, & l'on voit qu'elles s'achettent aujourd'hui : on croit que l'on a paſſé tout d'un coup de l'élection à la vente. On veut que l'on vous diſe que telle année, à tel jour, il y eut un édit pour rendre vénales les charges qui la veille n'étoient qu'électives.

Or, il n'en va pas ainſi de preſque tous les changemens qui ſont arrivés dans les états, par rapport aux mœurs, aux uſages, & à la diſcipline : des circonſtances ont précédé, des faits particuliers ſe ſont multipliés, & ils ont donné, par ſucceſſion de tems, la naiſſance à la loi générale ſous laquelle on a vécu. Telle eſt la vénalité des charges, dont c'eſt ici l'article.

Il y a trois ſortes de charges ; des charges ou offices de

REMARQUES PARTICULIERES.

judicature, des charges militaires, & des charges de finances. Nous ne parlons que des charges de judicature, & ce ne ſera que par occaſion qu'il ſera fait mention des autres.

Ce fut, ſuivant Mezerai, Varillas, le pere Daniel, &c. à l'occaſion de la guerre d'Italie ſous François I. que fut introduite la vénalité des charges de judicature : deux queſtions ſe préſentent à ce ſujet; la premiere, ſi la vénalité eſt utile, ou ſi elle a des inconvéniens plus grands que ſon utilité, & l'on peut voir à ce ſujet le teſtament politique du cardinal de Richelieu; la ſeconde, ſi c'eſt en effet ſous François I. que la vénalité s'eſt introduite.

Je commencerai par rapporter à ce ſujet ce qu'a écrit Loyſeau dans ſon chapitre de la vénalité des offices. (Loyſeau eſt mort en 1628.) Le témoignage de ce juriſconſulte, en pareille matiere, a plus de poids que celui des hiſtoriens qui ſe ſont copiés les uns les autres. Louis XI. dit-il, rendit les offices perpétuels par ſon ordonnance de 1467. donc auparavant on ne les achettoit pas. Charles VIII. par ſon ordonnance de 1493. défendit de vendre les offices de judicature; cette loi s'étoit ſi bien maintenue avant ces deux rois, que Paſquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373. & de 1404. par leſquels des officiers, qui avoient payé pour leurs offices, furent deſtitués. Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole Gille & Gaguin diſent à ce ſujet, » que ce fut pour s'acquitter des grandes dettes faites par » Charles VIII. ſon prédéceſſeur, pour le recouvrement » du duché de Milan, & ne voulant ſurcharger ſon peu- » ple, qu'il prit de l'argent des offices, *dont il tira grandes* » *pécunes* : (Loyſeau, tom. 3. chap. 1. n°. 86.) car d'ail- » leurs il défendit par un édit de 1508. la vente des offi-

REMARQUES PARTICULIERES.

» ces de judicature ; mais, comme en France une ouver-
» ture pour tirer de l'argent, étant une fois commencée,
» s'accroît toujours, « le roi François I. étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature. Ce n'eſt pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandres, ch. 33. où il eſt dit que le roi Philippe le Bel, » pourſuivant la canoniſation de ſaint Louis, » en fut refuſé par le pape Boniface VIII. parce qu'il fut » trouvé qu'il avoit mis ſes bailliages & prevôtés en fer-» mes. « C'eſt que l'on ſe ſervoit alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, & on bailloit *quant & quant* à ferme l'office de prevôt, vicomte, &c. parce qu'ils adminiſtroient tout à la fois la ferme & la juſtice ; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, & l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainſi donc le regne de François I. eſt l'époque qui paroît la plus vraiſemblable de la vénalité des charges, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre : mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque ; & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défenſe qui en fut faite depuis ?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I. il me paroît certain que la vénalité de ces ſortes d'offices n'étoit pas même tolérée ; les ordonnances de Charles VII. de Charles VIII. & de Louis XII. en fourniſſent la preuve : cette preuve ſe trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des avocats, intitulé *Paſquier*. *Voyez* le ſeptiéme volume du recueil des ordonnances ; on

REMARQUES PARTICULIERES.

y lit dans des lettres du 19. novembre 1393. concernant les procureurs du châtelet de Paris, *pour cause de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être exposé en vente, & par titre d'achapt aucuns y avoient été & étoient pourvûs.* On voit des plaintes des Etats généraux à Louis XI. dans le recueil de Quinet, sur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature; Philippe de Commines rapporte la même chose. Les exemples de ces ventes sont en grand nombre, mais ces exemples nous fournissent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autorisées, par les plaintes que l'on en portoit au souverain; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendoient leur crédit sans que le roi en fût informé, où sans qu'il parût s'en appercevoir: c'est dans ce sens qu'il semble que l'on doit entendre tous les passages qui déposent de la vénalité des charges: c'étoient des abus, & par conséquent ce ne sont ni des autorités ni des époques.

Nous restons toujours au regne de François I. sans que ce prince ait cependant donné de loix au sujet de la vénalité: loin de-là, pour sauver le serment qu'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point achetté son office, ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les besoins de l'état, & par conséquent n'étoit pas une vente. A la vérité Henri II. se contraignit moins: on lit dans un édit de 1554. qui regle la forme suivant laquelle on devoit procéder aux parties casuelles pour la taxe & la vente des offices, que ce prince ne fait aucune distinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient se faire pourvoir d'office, soit par vacation, résignation ou création nouvelle, feroient enregistrer leurs noms chaque semaine, & que le controlleur

REMARQUES PARTICULIERES.

général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui seroient à taxer, &c. Le peuple qui croyoit que la vénalité des charges entraînoit celles de la justice, ne voyoit pas, sans murmurer, ce sixième s'accréditer ; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puisqu'ils ne pouvoient mettre en place des hommes qui leur fussent dévoués : ce fut par cette double raison que Catherine de Médicis, lors de l'avénement de François II. à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'est pas que les élections n'eussent leur inconvénient ; car où n'y en a t-il point ? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II. il fut dit que le parlement présenteroit au roi trois sujets, entre lesquels le roi choisiroit : les choses n'en allerent pas mieux ; tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guises, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi ; ensorte que l'esprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraisemblablement une des causes des désordres des guerres civiles.

Sous le regne de Charles IX. le sixième de la vénalité reprit le dessus, & peut-être est-ce la véritable époque de celle des offices de judicature : ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature seroient désormais en vente, mais cela y ressembloit beaucoup. Le roi permit à tous les possesseurs de charges qui, sans être vénales de leur nature, étoient réputées telles à cause des finances payées pour les obtenir, de les résigner en payant le tiers denier : les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrerent comme les autres aux parties casuelles ; le commerce entre particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu jusqu'alors ; & quand elles

vinrent à tomber aux parties casuelles, faute par les résignans d'avoir survécu quarante jours à leur résignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finances dans la forme ordinaire.

On comprend, que ce commerce une fois autorisé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas besoin d'une loi pour les anéantir.

Ainsi on peut regarder les édits de Charles IX. à ce sujet, qui sont des années 1567. & 1568. comme les destructeurs de cet ancien usage des élections, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579. qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les dispositions de ces édits furent renouvellées en différentes fois par Charles IX. lui-même, & ensuite par Henri III. Enfin, l'édit de 1604. qui a rendu héréditaires tous les offices sans distinction, même ceux des cours souveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été question de charges non-vénales.

On pourroit conclure avec raison de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de la vénalité des charges : ce n'en est pas en effet l'époque, si j'ose dire, *judiciaire*, mais c'en est la cause véritable, puisque ce fut sous son regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Nous avons dit un mot des charges de finance : par rapport aux charges militaires, nous lisons dans les mémoires de Duplessis Mornai, (tom. 1. p. 456.) que ce furent les Guises qui les mirent en vente sous le regne de Henri III. & nous ne devons pas omettre à cette occasion, que le roi régnant (Louis XV.) dans l'intention de pouvoir multiplier les récompenses dans cet ordre si respectable & si utile à l'état, a formé le projet de supprimer la vénalité

REMARQUES PARTICULIERES.

de ces charges, en en diminuant le prix à chaque mutation ; avantage ineſtimable pour l'ordre militaire, qui commence déja à ſe faire reſſentir, & qui, étant joint à l'édit pour la nobleſſe & à l'école militaire, rendra cher à jamais à la nobleſſe françoiſe le regne de ce monarque, & le zéle de ſon miniſtre à exécuter ſes volontés.

Comme le duché de Bourgogne eſt le dernier appanage qui rentra dans le domaine royal, & dont la réunion éteignit cette eſpéce de ſouveraineté bizarre qui, ſemblable à un corps étranger, gênoit les reſſorts de la véritable, il eſt bon de voir ce qu'il devint à la mort de Charles le Téméraire. Ce duché pouvoit regarder trois perſonnes : Louis XI. y avoit droit par la loi des appanages, au cas qu'il n'y eût plus de mâles deſcendans de Philippe le Hardi, premier duc de cette ſeconde maiſon, ſur le principe que ce duché ayant été donné à Philippe le Hardi, à condition de retour à la couronne faute d'hoirs mâles, Marie de Bourgogne, fille de Charles, en étoit exclue : cette méme Marie avoit droit à la ſucceſſion de ſon pere, ſi la loi des appanages n'avoit pas lieu ; & enfin un mâle provenant de Philippe le Hardi, s'il y en avoit un, devoit, ſuivant la loi des appanages, être préféré à Louis XI. & à Marie. Cela ſuppoſé, quel étoit l'héritier légitime de Charles le Téméraire ? Je n'en vois point d'autre que Jean comte de Nevers, petit-fils de Philippe le Hardi, lequel n'étant mort qu'en 1491. étoit le ſeul mâle vivant de cette maiſon lors de la mort de Charles le Téméraire, arrivée quatorze ans auparavant. Quel droit Louis pouvoit-il lui oppoſer ? Etoit-ce la loi des appanages ? cette loi étoit pour lui, puiſqu'il étoit mâle deſcendant de Philippe le Hardi. Quel droit pouvoit lui oppoſer Marie fille de Charles ? Etoit-ce ſon droit d'unique héritiere de ſon pere ? elle en étoit dé-

REMARQUES PARTICULIERES.

chue par la loi des appanages, qui excluoit les filles dans tous les cas ; cependant, choſe merveilleuſe, nous ne voyons pas qu'il ait été queſtion du comte de Nevers à la mort du dernier duc de Bourgogne. Seroit-ce que le comte de Nevers étoit trop foible pour faire valoir ſes droits ? mais il eût au moins fait des proteſtations. Seroit-ce au contraire que la loi des appanages ne fût pas encore aſſez clairement établie, pour que Marie fût exclue ? mais cette loi étoit devenue une loi de l'état. Seroit-ce enfin, comme le propoſe l'abbé de Longuerue, que le comte de Nevers eût fait ceſſion de ſes droits à Louis XI ? il n'y en a aucune trace.

Dans un point d'hiſtoire ſi embarraſſé, il me ſemble que nous ne pouvons mieux nous décider que par la conduite que tint Louis XI. dans cette occaſion. On ne perſuadera jamais, quoi qu'en diſent quelques écrivains, (Du Tillet, Lagueſle, Dupui,) que ce prince n'eût pas uſé du droit de réunion faute d'hoirs mâles, s'il avoit cru y être autoriſé : il ne l'a pas fait, parce qu'il y avoit un prince vivant qui deſcendoit de Philippe le Hardi ; il aima mieux d'abord employer l'habileté pour s'emparer des places du duché de Bourgogne ; & après avoir manqué le mariage de Marie, en quoi il fut inexcuſable, il eut recours à la loi des fiefs, & il réunit le duché de Bourgogne à la couronne pour crime de félonie, dont en effet Charles le Téméraire n'avoit été que trop coupable pendant le cours de ſa vie. Au reſte, on ſent bien que cette queſtion n'eſt aujourd'hui que de pure curioſité, puiſque le comte de Nevers mourut ſans enfans.

Ce même roi avoit cru que ſon autorité ſeroit mieux affermie ſi les loix de ſon royaume étoient uniformes, & voulut donner à ce projet le prétexte du bien public. Il ne

REMARQUES PARTICULIERES.

falloit, disoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une mesure : projet spécieux, mais rempli d'inconvéniens dans son exécution ; je ne parle pas des poids & mesures, parce que ce n'est, à le bien prendre, qu'une dispute de nom, & que la balance du prix des choses suivra toujours leur poids & leur mesure. Il n'en est pas de même des loix qui ont été faites, ni des coutumes qui se sont introduites suivant la nature de chaque pays & les mœurs de ses habitans ; on ne vit point à Dunkerque comme à Toulouse, à Marseille comme à Paris, en Normandie comme à Saint-Malo, & les bourgeois, la noblesse & les marchands doivent être régis différemment.

Un gentilhomme veut perpétuer son nom, & doit, suivant ce préjugé, transmettre sans partage tous ses biens à son aîné. Un commerçant, dont la passion est l'étendue du commerce & l'accroissement des biens dans sa famille, doit au contraire partager entre ses enfans les richesses qu'il a acquises, pour que chacun d'eux soit en état de le représenter, & pour pouvoir multiplier par eux ses talens & son crédit : la coutume de Normandie est nécessaire dans les vues du premier, & la loi & la coutume doivent faire un partage égal dans la famille du second. Le magistrat, retenu à Paris pour les fonctions de sa charge, n'a pas le tems de faire valoir des terres, il lui faut un revenu plus aisé à percevoir, & qui cependant représente des biens fonds dans sa succession, on a imaginé pour cela de donner aux rentes constituées le caractere d'immeubles, ce qui n'avoit pas lieu avant que la guerre & la magistrature fissent deux états séparés : on a établi la juridiction des consuls, dont les loix jugent sommairement les marchands, parce qu'ils n'ont pas le tems d'attendre de longues procédures, dont les délais nuiroient au commerce, & parce que ces

REMARQUES PARTICULIERES.

sortes d'affaires ne demandent pas de grandes discussions ; mais on sent bien que ces loix n'auroient plus la même nécessité, & qu'elles s'exerceroient difficilement à l'égard des hommes de guerre, des magistrats, en un mot de tout ce qui n'est pas marchand.

Le tribunal des maréchaux de France, qui juge la noblesse sur les procédés, pourroit-il connoître des matieres féodales ou des engagemens civils ? & ainsi du reste.

Dans l'idée de faire des loix uniformes, quelle régle pourroit-on se prescrire? A quel ordre de citoyens auroit-on égard par préférence aux autres ? La noblesse est le soutien de l'état, le commerçant le fait fleurir : doit-on protéger l'un au préjudice de l'autre ? *Lex est commune præceptum*, il est vrai, mais ce n'est point pour les hommes en général, ni même pour chaque profession, mais pour chaque province en particulier, qui par sa nature & par sa position a choisi, de tems immémorial, une maniere de vivre qui lui fût propre, & que l'on appelle *coûtume*, qui est devenue une loi par l'approbation du souverain. Prenons-y garde, les hommes se sont fait leurs premieres loix. L'autorité ne doit tirer les loix nouvelles que comme des écoulemens des anciennes ; dès qu'elle n'y aura plus d'égard, le droit nouveau forcera tout : ce sera, comme dit Pope, un droit toujours ou trop fort avec les foibles, ou trop foible avec les forts. Souvenons-nous de notre origine ; les nations réunies sous nos rois conquérans, n'y conserverent-elles pas chacune leurs loix ?

Venons à l'article des armes.

C'étoit déja un grand avantage pour l'autorité souveraine, d'avoir repris la justice usurpée des mains des sujets ; mais les sujets restoient toujours armés, & le roi dépendoit

REMARQUES PARTICULIERES.

d'eux & de leurs vaſſaux pour faire la guerre ; ils la lui faiſoient à lui-même, ils ne venoient point à la cour, & ils ne s'occupoient chez eux qu'à ſe mettre en état de paroître ſelon leur qualité & le devoir de leurs fiefs, aux guerres de leurs tems ; la paix faite, ils retournoient dans leurs châteaux, environnés de leurs vaſſaux qu'ils entretenoient dans leur goût pour les armes, par les aſſemblées qu'ils tenoient aux grandes fêtes, & par les jouttes & les tournois : on comprend quelle autorité cette forme de vie donnoit à ces ſeigneurs, & la force qu'ils tiroient de leur union avec des vaſſaux qu'ils ne quittoient jamais, ſoit en paix, ſoit en guerre ; voilà encore ce qu'il falloit tâcher de détruire : on commença par diminuer cette union en défendant les tournois, ſous prétexte des accidens qui en arrivoient : on invoqua le pouvoir des papes, qui défendirent ces combats ſous peine d'excommunication & de refus de ſépulture ; enſuite on diſpenſa les nobles, comme par forme de privilége, du ſervice qu'ils devoient à cauſe de leurs terres, à condition que les troupes que le roi leveroit ſeroient entretenues ſur leurs terres par leurs vaſſaux & par leurs ſujets ; mais cela leur conſervoit encore quelque relation avec les ſoldats, qu'il étoit bon de faire finir ; & l'invention des aides & de la taille acheva ce grand ouvrage : ils donnerent de l'argent au roi, & le roi entretint des armées indépendamment d'eux.

Les grands ſeigneurs, devenus oiſifs dans leurs terres, commencerent à s'y plaire moins ; ils ſe rapprocherent de la cour, où ils furent attirés par les charges & par les bienfaits, & où l'on chercha à les retenir par le plaiſir : les femmes y furent introduites ; & comme il n'étoit plus queſtion de diſputer l'autorité, l'ambition de la faveur &

REMARQUES PARTICULIERES.

de la galanterie devint l'objet des seigneurs, qui ne furent plus que des courtisans : cependant les jouttes & les tournois étoient encore de mode, c'étoient les spectacles de ce tems-là. Comme on ne lisoit guéres alors, & qu'on ne raisonnoit pas davantage, toute l'activité de l'ame se tournoit au profit du corps; au lieu que l'habitude où nous sommes aujourd'hui de lire, de réfléchir & de démêler ce que nous sentons, fait qu'il nous faut des spectacles conformes à nos idées & à nos sentimens : ainsi on alloit à des jouttes & à des tournois, comme on va aujourd'hui à Rodogune & au Misantrope; tout au plus il y avoit quelques esprits qui se doutoient qu'il pourroit bien y avoir des moyens d'intéresser un peu plus que par des spectacles purement militaires, c'est ce qui fit inventer les représentations des mystéres, les farces, les anciens ballets, qui étoient comme le bégayement de nos tragédies, de nos opera, & de nos comédies. Tel étoit l'état de la cour sous le regne de François I. & sur-tout sous celui de Henri II.

Il sembleroit, à voir cette férocité guerriere, qui se ressentoit encore des premiers tems, qu'au moins les mœurs en eussent dû profiter, & que des hommes qui se battoient pour leur plaisir n'eussent pas eu de tems à donner à d'autres passions; mais ce seroit mal connoître la cour de Henri II. jamais il n'y eut plus de dissolution que sous ce regne. L'audace qui regnoit dans les esprits avoit donné son empreinte à la galanterie, & les femmes étoient aussi courageuses à attaquer les hommes & à leur faire des avances, que les hommes l'étoient à se battre. Les poëtes, car il en parut beaucoup alors, & Henri II. avoit du goût & des connoissances; les poëtes se ressentoient de la corruption du siécle, ou plûtôt l'augmentoient, & ils gâtoient

REMARQUES PARTICULIERES.

l'esprit & le cœur des jeunes femmes par des vers libertins & par des chansons licentieuses : enfin, pour achever de donner une idée de ce siécle, la folie des devins, les horoscopes, l'astrologie judiciaire, avoient gagné toute la cour, & ont duré encore en France bien long-tems depuis, jusqu'à ce que la philosophie, qui a peut-être causé d'autres maux, en ait fait voir le ridicule & l'illusion.

Je finis ces remarques par un article bien important, c'est le concordat où l'on découvre combien l'autorité réunie est nécessaire au bon ordre, & par conséquent au bonheur des sujets, lorsqu'elle est bien administrée, & que les rois pésent leur pouvoir à la balance des loix : car on ne sauroit trop répetter ce qu'a dit Loyseau, » que les loix » bornent le pouvoir du souverain sans intéresser la sou» veraineté.

Ç'a été un homme bien maltraité dans l'histoire, que le chancelier Duprat ; on lui a reproché d'avoir introduit la vénalité des charges, & ce peut être un mal, quoique le cardinal de Richelieu, qui a balancé le pour & le contre dans son testament politique, n'ait osé le décider. On lui reproche encore d'avoir fait sentir au roi, qu'il étoit en son pouvoir d'augmenter les tailles, & de faire de nouveaux impôts ; d'avoir introduit la maxime, *qu'il n'est point de terre sans seigneur ;* d'avoir irrité, par des vûes personnelles, la duchesse d'Angoulême contre le connétable de Bourbon : enfin, d'avoir voulu diviser l'intérêt du roi d'avec le bien public ; mais le grand grief contre ce magistrat, a été d'avoir enlevé au clergé & au peuple le droit d'élection de bénéfices, & d'avoir rendu le roi le maître de les conférer, en supprimant la pragmatique sanction, & en établissant le concordat. Voilà ce que l'on

REMARQUES PARTICULIERES.

ne pardonne point à ſa mémoire, & ce qui l'a d'autant plus décrié, que deux des plus reſpectables corps de l'état, le clergé & la magiſtrature, ſe ſont réunis contre cette entrepriſe, comme la plus préjudiciable qui pût être, ſoit à la religion, ſoit à l'ordre public. Seroit-il permis, malgré de ſi forts préjugés, de hazarder quelques réfléxions à ce ſujet? Il paroît que, par le concordat, le roi n'a fait que recouvrer un droit que ſes prédéceſſeurs avoient exercé ſous les deux premieres races; qu'alors (Plaidoyer de M. Talon) on n'alloit point à Rome demander des proviſions de bénéfices; que les évêques diſpoſoient de ceux qui vaquoient dans leurs diocèſes, & que nos rois nommoient preſque toujours aux évêchés, par cette raiſon que le droit que tous les fidéles avoient au commencement de ſe deſtiner un chef, ne s'exerçant que difficilement en commun, & toujours avec beaucoup d'inconvéniens, doit paſſer en la perſonne du ſouverain, ſur qui les ſujets ſe repoſent du gouvernement de l'état, dont l'Egliſe eſt la plus noble partie. Il eſt tout auſſi vrai que le droit d'Annate étoit un droit inſolite & nouveau, que les papes acquéroient, non pas par le concordat, comme on l'a cru, car il n'y en eſt pas dit un ſeul mot, mais par une bulle qui le ſuivit de près, laquelle autoriſoit la poſſeſſion où les papes s'étoient mis de ce droit vers l'an 1316. ainſi donc le pape n'a donné à nos rois par le concordat, que ce qui leur appartient, au lieu que par la bulle les papes ont gagné ce qui ne leur appartenoit pas.

Mais eſt-ce bien là ce dont il s'agit dans la critique que l'on a faite du concordat? Il me ſemble que non, & je trouve que la queſtion ſe réduit à examiner ſi la pragmatique étoit nuiſible à l'état, ou ſi au contraire le concordat en ſoi, tel

REMARQUES PARTICULIERES.

qu'il eſt, & avec tous les inconvéniens que l'on y trouve, n'y eſt pas beaucoup plus utile. Or, je crois qu'il ſeroit aiſé de prouver que la pragmatique étoit remplie d'inconvéniens, & que le concordat eſt la forme la plus propre pour entretenir la tranquillité dans un état.

La briéveté que je me ſuis preſcrite ne me permet pas d'étendre ces preuves; ainſi je me réduis à dire, 1°. que le concordat eſt juſte, en ce qu'il remet au roi le droit de nomination, puiſque nos rois ont fondé la plûpart des grands bénéfices, dont par conſéquent la collation doit appartenir à leurs ſucceſſeurs. 2°. Que le roi repréſentant la nation, c'eſt à lui d'exercer les droits qu'exerçoient les premiers fidéles, & qu'ils lui ont remis lorſque l'Egliſe a été reçue dans l'état, pour prix de la protection que le roi accordoit à la religion. Je dis, 3°. & c'étoit une des raiſons du chancelier Duprat, que les élections étoient devenues une ſimonie publique, qui élevoit aux premieres places ceux qui avoient le plus de moyen de les acheter. 4°. Que les grands ſiéges étoient ſouvent remplis par des ſujets de la lie du peuple, au lieu qu'à choſes égales, la nobleſſe doit être préférée dans la diſtribution des dignités eccléſiaſtiques, pour deux raiſons; la premiere, parce que pluſieurs des grands bénéfices proviennent des biens de l'ordre de la nobleſſe; la ſeconde, parce que les grands bénéfices donnant autorité aux évêques dans les villes de leurs diocèſes, il eſt extrêmement important pour la ſûreté du royaume, que les rois choiſiſſent ceux dont la fidélité leur eſt connue, & dont les talens s'étendent, non-ſeulement aux choſes de la religion, mais encore au maintien de la paix & de l'ordre public : *intereſt*, dit Gaguin, *reges noſſe qui majores maximè eccleſias adminiſtrant, quarum ipſi*

REMARQUES PARTICULIERES.

tutores sunt. Les Romains pensoient de même sur leurs Augures : *ne ars tanta*, dit Cicéron, *propter tenuitatem hominum, à religionis autoritate abduceretur ad mercedem.* Que conclure de tout cela ? sinon que le concordat n'est pas d'une si dangereuse conséquence qu'on se l'imagina lorsqu'il fut publié. Les annates accordées aux papes ont pû & ont dû indisposer les esprits ; j'en conviens : (quoique les papes en eussent joui depuis près de deux siécles, & que ce fût une foible compensation des droits qu'ils s'étoient arrogés, & auxquels ils renonçoient, tels que les mandats, les réserves, les expectatives, la prévention, la vacance *in curia*, *&c.*) mais si, dans la situation actuelle des affaires, nos rois ne pouvoient recouvrer le droit de collation qu'à ce prix, toute la question se réduira à savoir quel est le plus inconvénient pour le royaume, qu'il en coûte quelque argent dont la cour de Rome profite, ou que le roi soit privé d'un droit qui affermit véritablement son pouvoir, & qui met l'état à l'abri des troubles & des factions que les élections ont tant de fois excitées, & qu'elles exciteroient bien davantage dans des tems où la religion se trouveroit divisée par des opinions différentes : or, je pense que chaque forme de gouvernement ayant ses principes, celui par lequel subsiste un état monarchique, est que tout doit y concourir à la réunion de l'autorité dans une seule personne. (*Voyez* l'Histoire du Droit public ecclésiastique françois, 1737.)

Je voudrois, avant de finir, dire encore un mot des croisades, dont j'ai déja tant parlé dans le cours de cet ouvrage : elles ne servirent pas peu à nos rois à se défaire de ces tyrans importuns, qui allerent porter au loin leur inquiétude, & laisserent l'état en repos. Mais, indépen-

REMARQUES PARTICULIERES.

damment de l'utilité que nos rois en tirerent, il y a, ce me ſemble, du profit à les enviſager en elles-mêmes, pour connoître les mœurs & la maniere de penſer de ce tems-là.

Je ne parle pas du motif des croiſades, que l'on ne ſauroit aſſez reſpecter, mais dont l'exécution fut auſſi mal concertée, parce qu'elle étoit peut-être impoſſible, que l'objet en étoit religieux & ſaint. Je dis ſeulement que nous trouvons dans les croiſades une belle occaſion de conſidérer les erreurs de l'eſprit humain : rien n'eſt plus curieux, & rien n'eſt enſemble plus inſtructif que de voir comme tout devient paſſion dans les hommes, & comme, juſqu'aux choſes les plus ſaintes, ils ſavent tout tourner au profit de ces mêmes paſſions. Il s'en faut bien que la religion ait toujours été auſſi épurée qu'elle l'eſt aujourd'hui ; la philoſophie, que l'on ſoupçonne quelquefois, avec raiſon, de ne lui être pas favorable, quand elle entre dans des têtes mal diſpoſées, lui ſert merveilleuſement quand on ne l'emploie qu'à tirer des conſéquences de principes qui ne ſont pas de ſon reſſort ; c'eſt ce qu'il eſt aiſé d'appercevoir dans l'hiſtoire de la Religion : on voit dans des tems d'ignorance, c'eſt-à-dire dans des tems où on ne raiſonnoit point, une ſuperſtition groſſiere regner à la place de ce culte d'eſprit & de vérité qu'elle a établi. La religion chrétienne étoit devenue depuis le onziéme ſiécle un prétexte à toutes ſortes d'abus & de crimes, & les Chrétiens des eſpeces d'idolâtres, qui honoroient le vrai Dieu comme on honoroit autrefois les fauſſes divinités. La correction des mœurs & le ſacrifice des paſſions n'entroient pour rien dans le culte que l'on rendoit, &, comme dans le paganiſme, on croyoit avoir ſatisfait à tout après avoir rempli les exercices extérieurs de la religion. Ce n'eſt que

REMARQUES PARTICULIERES.

depuis que l'on s'eſt mis à raiſonner, que l'on a reconnu que les pratiques de religion ne ſont rien ſans la ſoumiſſion de l'eſprit & du cœur; & ce progrès qu'a fait le raiſonnement, eſt ſi ſenſible, que même encore aujourd'hui il eſt aiſé d'appercevoir la différence qu'il y a entre les peuples chrétiens, chez qui la philoſophie a moins gagné, & ceux qui ſe ſont mis à raiſonner. En France, par exemple, il n'eſt pas douteux que la religion eſt plus connue que par tout ailleurs, & que la ſuperſtition en eſt bannie; les mœurs n'y ſont peut-être pas meilleures, mais on ſait que l'on fait mal, & on n'y eſt plus dans l'erreur de croire que les actes publics de religion puiſſent payer pour les crimes, & que Dieu paſſe les uns en faveur des autres. Ce n'eſt pas que la philoſophie, par l'abus que l'on en a fait, ne ſoit coupable de bien des maux; je dis ſeulement que dès qu'une fois la philoſophie s'eſt ſoumiſe à la religion, la religion en eſt plus pure & plus éclairée. On n'auroit pas beau jeu aujourd'hui à nous venir propoſer les croiſades, & on ne perſuaderoit pas à des nations entieres, que le ſigne de la croix mis ſur la manche, & des voyages ou des guerres entrepriſes pour viſiter la terre ſainte ou pour la délivrer, miſſent en droit de ſatisfaire à toutes ſes paſſions.

C'eſt ce qu'on croyoit lorſque commencerent les croiſades. (M. l'abbé Fleuri, ſixiéme diſcours ſur l'hiſt. eccl.) Les moines ennuyés de leurs cellules les quittoient, les femmes laſſes de leurs maris ſuivoient leurs amans, les ſeigneurs chargés de dettes vendoient les terres qui y étoient engagées, & tous partoient pour la terre ſainte, dans la ſécurité d'y trouver le pardon de leurs péchés: ce devoit être un ſpectacle aſſez ſingulier, de voir partir un tas d'hommes & de femmes perdus de crimes, parmi leſquels le vrai

REMARQUES PARTICULIERES.

christianisme étoit aussi rare que la vertu, qui étoient dans la bonne foi de croire qu'ils combattoient pour la gloire de Dieu, & qui, chemin faisant, s'abandonnoient aux plus grands excès, qui laissoient sur les lieux de leur passage les traces scandaleuses de leurs dissolutions & de leurs brigandages, ou qui emportoient dans leur cœur le souvenir criminel des maîtresses quils avoient laissées dans leur pays. Un poëte du tems (*Voyez* Fauchet, Poëtes Franç. L. 2. C. 17.) décrivit l'histoire du châtelain de Couci, qui partit pour la croisade, passionnément amoureux de la femme d'un gentilhomme son voisin, c'est-à-dire, emportant l'adultere dans le cœur, & mourant dans le voyage, chargea un de ses amis de faire embaumer son cœur, & le porter à sa dame, comme il fit : n'étoit-ce pas là de dignes fruits de pénitence? Voilà comme on abuse de tout, & comme une entreprise sainte & respectable par son objet, devint un spectacle ridicule & scandaleux.

J'ajouterai un mot à ce sujet, qui, quoique hors de la matiere, sert à faire connoître quelle forme la religion avoit prise dans l'esprit des gens de guerre. » La Hire » allant pour faire lever le siége de Montargis, il trouva » un chapelain auquel il dit qu'il lui donnât hâtivement » l'absolution; & le chapelain lui dit qu'il confessât ses » péchés : la Hire lui répondit qu'il n'auroit pas loisir, » car il falloit promptement frapper sur l'ennemi, & qu'il » avoit fait ce que gens de guerre ont accoutumé de faire, » sur quoi le chapelain lui bailla l'absolution telle quelle; » & lors la Hire fit sa priere à Dieu, en disant en son gas- » con, les mains jointes : Dieu, je te prie que tu fasses » aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que » la Hire fît pour toi s'il étoit Dieu & tu fusses la Hire :

» & il cuidoit, ajoute l'hiſtorien, très-bien prier & » dire.

Nous finirons ces remarques par deux articles curieux, qui ſont l'affranchiſſement des ſerfs & l'établiſſement des communes.

Par rapport aux ſerfs, il paroit, 1°. Que les Francs n'ont point fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules. 2°. Que ces eſclaves portoient les armes. 3°. Que les ſeigneurs en avoient la véritable propriété.

Bien loin que les Francs euſſent fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules, il paroit au contraire que la maniere qu'ils y introduiſirent de traiter les ſerfs, étoit moins dure pour eux & plus utile pour leurs maîtres. » Les Germains, » dit Tacite, ne tiennent pas leurs eſclaves, comme nous, » dans leurs maiſons, pour les y faire travailler chacun à » une certaine tâche; au contraire, ils aſſignent à chaque » eſclave ſon manoir particulier, dans lequel il vit en pere » de famille : toute la ſervitude que le maître impoſe à » l'eſclave, c'eſt de l'obliger à lui payer une redevance qui » conſiſte en grains, en bétail & en peaux, ou en étoffes. « On voit par-là que la condition de ces ſerfs reſſemble plus à celle de nos fermiers, qu'à la condition des eſclaves. Ces Germains ou Francs paſſerent dans les Gaules, & y porterent ces uſages, que les Romains des Gaules n'avoient garde de ne pas imiter.

La condition des ſerfs y étoit bien différente. Le droit des ſeigneurs étoit tel, que tout leur en appartenoit. Si les ſerfs ſe marioient avec des femmes eſclaves d'un autre ſeigneur, les enfans nés de ce mariage ſe partageoient entre les maîtres, comme auroit pu ſe faire le partage des beſtiaux. Il y a plus, c'eſt que quelque reſpect que l'on eût

REMARQUES PARTICULIERES.

alors pour les choſes eccléſiaſtiques, un eſclave ne pouvoit prendre d'engagement dans l'égliſe ſans le congé exprès de ſon ſeigneur. (Capit. L. 1. art. 23. 28. 80. 113.)

Il y avoit donc dans notre France deux eſpeces de ſerfs, ceux des Francs & ceux des Gaulois.

Mais tous alloient à la guerre, quoi qu'en ait pu dire M. de Boullainvilliers, qui, par un ſyſtême chimérique, a exclu tous les ſerfs du ſervice des armes, & rendoit par là plus de la moitié de la nation inutile à ſon prince & à l'état : » lorſque le Romain & le Barbare ſeront mandés pour » quelque expédition, ils ſeront obligés d'amener au camp » avec eux la dixiéme partie de leurs ſerfs, & de les y ame» ner bien armés, (Loi des Viſigots.) « Ces mêmes ſerfs étoint auſſi reçus pour combattre en champ clos, ainſi que cela ſe voit dans les chartes octroyées pour ce ſujet par le roi Louis le Gros à l'égliſe de Chartres, & à l'abbaye de Saint Maur des Foſſés.

Par rapport aux affranchiſſemens, quoique le regne de Louis le Gros en ſoit la véritable époque, l'édit poſtérieur rendu à ce ſujet par Louis Hutin, nous a paru ſi beau que nous l'avons choiſi pour en donner l'idée. » Louis, par » la grace de Dieu, roi de France & de Navarre, à nos » amés & féaux ..... comme ſelon le droit de nature, » chacun doit naître franc ..... Nous, conſidérant que » notre royaume eſt dit & nommé le royaume des Francs, » & voulant que la choſe en vérité ſoit accordante au » nom ..... par délibération de notre grand conſeil, » avons ordonné & ordonnons, que généralement par » tout notre royaume ..... franchiſe ſoit donnée à bon» nes & convenables conditions ..... & pour ce que les » autres ſeigneurs qui ont hommes de corps, prennent

» exemple à nous de eux ramener à franchiſe, &c. Donné » à Paris le tiers jour de juillet, l'an de grace 1315. »

Telle fut donc la juriſprudence du royaume. Le roi commença par affranchir ſes ſerfs, pour en donner l'exemple aux autres ſeigneurs; mais de tels exemples deviennent des loix, quand l'autorité s'affermit. » Il y avoit, » dit Bouchel, (lettre A. Affranchiſſement,) quelques » habitans du pays de Charolois ou autres pays de Bourgogne qui étoient ſujets d'une Dame, & lui étoient ſerfs » & main-mortes : ces habitans prennent du roi lettres » d'affranchiſſement, moyennant finance qu'ils payent : » la Dame, *quæ patrona erat*, s'oppoſe, & dit que, *invitâ » patronâ, manumiſſio concedi non potuit à principe.* Par ar- » rêt prononcé en robbes rouges par M. le préſident Se- » guier, le vendredi premier jour de juin 1571. fut dit » que l'affranchiſſement tiendroit & ſortiroit effet, en » payant par leſdits ſujets l'indemnité à la Dame. « Ce qu'il faut remarquer, c'eſt que quoique les ſerfs d'un ſeigneur obtinſſent la liberté du roi, lorſque le roi les avoit affranchis, & que le ſeigneur fût tenu de confirmer cet affranchiſſement, il n'en étoit pas de même du ſerf que le ſeigneur avoit affranchi; il falloit le conſentement du roi ou du ſeigneur ſupérieur, par la raiſon que ç'auroit été diminuer ſa mouvance, faute de quoi le ſerf affranchi paſſoit dans la puiſſance du roi ou du ſeigneur ſuzerain. (*Bruſſel.*)

A dire vrai, il ne faut pas ſe faire une ſi grande idée de l'avantage que ces ſerfs tiroient de l'affranchiſſement, ſurtout dans les derniers tems : la ſervitude étoit alors ſi peu impérieuſe, que même les hommes libres ſe choiſiſſoient des ſeigneurs, quand ils n'étoient pas aſſez riches pour en

REMARQUES PARTICULIERES.

être les vaſſaux, afin d'appartenir à quelqu'un, & de n'être pas un homme *ſans aveu*. Louis Hutin prévoyant le cas où un eſclave ne voudroit pas être affranchi, (*Du Cange*) ordonna aux commiſſaires nommés d'en tirer une ſomme en forme de ſubſide.

Venons aux communes. Nos auteurs, dit Bruſſel, conviennent que Louis le Gros eſt le premier de nos rois qui ait accordé des communes aux villes ; quoiqu'il paroiſſe quelques traces de priviléges ſemblables, accordés par les rois de la ſeconde race, & que même auparavant les Gaulois en euſſent joui du tems des Romains : il le fit dans la vûe d'appaiſer par-là les ſéditions, qui pour lors étoient très-fréquentes, & ſur tout pour mettre les habitans de ces villes, en les uniſſant ainſi d'intérêt entr'eux, en état de ſe maintenir contre les grands ſeigneurs ; auſſi les communes ne furent établies par le roi que dans ſes domaines & non dans les villes des hauts ſeigneurs, ſi ce n'eſt dans Soiſſons, dont le comte n'étoit pas aſſez puiſſant pour s'y oppoſer.

Ces priviléges étoient des chartes *communes*, qui donnoient aux villes, & quelquefois même aux bourgades, le droit d'avoir un ſénat, ou une aſſemblée compoſée de principaux citoyens nommés & choiſis par leurs concitoyens, qui veillât aux intérêts communs, levât les revenus de la ville, impoſât les tailles extraordinaires, rendit ou fît rendre la juſtice à ſes compatriotes, & qui tînt encore ſur pied une milice réglée, où tous les habitans ſeroient enrollés.

Quoique par ce droit de communes il ſemble que nos rois s'expoſaſſent à rendre les cités trop puiſſantes, ils remédioient par-là à un mal plus preſſant encore. Il étoit

REMARQUES PARTICULIERES.

queſtion d'arrêter les entrepriſes des ſeigneurs, & les rois ne le pouvoient faire, dans un tems où il n'y avoit point de troupes réglées, qu'en leur oppoſant des forces de proche en proche : auſſi, dès que les ſeigneurs furent réduits, nos rois ſe retournerent bientôt ſur ces villes qu'ils avoient rendu quaſi indépendantes, & leur reprirent pied à pied tous les priviléges qu'ils leur avoient accordés; c'eſt ce qui ſe voit par la fameuſe ordonnance de Moulins, rendue par les ſoins du chancelier de l'Hôpital, où le roi, par l'article LXXI. ôte la connoiſſance civile des affaires entre les parties, aux maires, échevins, conſuls, capitouls & adminiſtrateurs des corps de ville; ce qui les dépouilloit de leur plus beau droit.

Les hauts ſeigneurs, ſinges de la royauté, n'avoient pas tardé à établir des communes dans les villes de leurs ſeigneuries, afin de défendre leurs vaſſaux comme le roi avoit voulu défendre ſes ſujets. Nous voyons une conceſſion faite par le comte de Champagne & de Brie en 1179. aux habitans de la ville de Meaux; mais on juge aiſément que les rois qui priverent de ces priviléges les villes de leur domaine, ne ménagerent pas davantage les villes des ſeigneurs particuliers.

Toutes ces matieres peuvent paroître à préſent aſſez indifférentes. Les choſes ont ſi fort changé de face, qu'il n'y a pas plus de différence aujourd'hui du royaume de France à l'Empire, qu'il y en a eu des deux premieres races à la troiſiéme, & qu'il y a encore plus loin de Hugues Capet à nous, pour la forme du gouvernement, qu'il n'y en avoit de Clovis à Hugues Capet. Cependant, il faut convenir que tout homme qui ſera curieux de remonter à la ſource de nos loix ou de nos uſages, & qui voudra ſe

REMARQUES PARTICULIERES.

former une idée générale de notre hiſtoire, aimera à repaſſer ſur ces tems éloignés, comme on aime à voir d'anciennes tapiſſeries, qui nous rappellent les modes & les coutumes de nos peres.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

CETTE table renvoie aux années & non pas aux pages : on n'y a pas compris les noms qui sont dans les colonnes, parce qu'ils sont aisés à trouver sans ce secours ; lorsqu'il y a cependant des faits compris dans les colonnes, alors on renvoie à la page. Comme au mot *Scrutin*, on met *pag.* 331. on renvoie pareillement aux remarques qui terminent les trois races, pour les faits qui y sont contenus. Ainsi au mot *Monarchie*, je renvoie à la page 43. & au mot *Terres saliques*, à la page 112. Quand deux chiffres sont séparés par une barre-, on y doit comprendre tous les chiffres qui sont entre deux, 1580-84. Il faudra chercher à 80. 81. 82. 83. 84. & quand il y a des points..... entre les chiffres, cela avertit que les personnes ne sont pas les mêmes. Lorsque les chiffres sont sous le même siécle, je ne repéte point les premiers chiffres, ainsi quand j'ai dit 1600. je continue, 01. 02. 03. ce qui veut dire, 1601. 1602. 1603. On a presque toujours renvoyé au regne de chaque roi, en marquant son nom : par exemple, *Charlemagne*, on dit, *voyez à son regne*, sans quoi, si l'on avoit voulu rappeller dans une table toutes les actions de chaque roi, ç'auroit été repéter l'Abregé même : mais comme ordinairement les actions remarquables ont pour objet une bataille, un siége, un traité, une ordonnance, &c. on retrouvera tous ces faits sous chacun de ces articles.

A B.

ABares, 787. 96.
Abbeville, 992. 1658. *pag.* 125.
Abderame, 732.
Abdication, 814. 1439. 1634. 54. 67. 69.
Abeilles d'or, *origine des fleurs de Lys*, 1655.
Abélard, 1140.
Abjuration, 1572. 93. 1668.
Absolution, 751. 867. 1100. 03. 1304. 1561. 95. *voyez* Excommunication; Censures, &c.
Abus, *voyez* Appel.

A C.

Académies, 789. 1663. *Françoise*, 1635. 72. *des Sciences*, 1666. *d'Architecture*, 1671. *à Nismes*, 1682. *de Peinture & Sculpture*, 1692. *de Soissons*, 1674. *d'Angers*, 1686. *Jeux Floraux*, 1694. *de Lyon*, 1710. *de Bordeaux*, 1713.
Achenheim, 1675.
Acis & Galatée, 1686.
Açores, *les*, 1582.
Acre, 1191. 1329.
Acte de navigation, 1660.
Actes publics, 628. 1179. 1360. 1539. 60. 79. 1629.

TABLE

A D.

Adalgise, 776. 87.
Adaloalde, 601.
Adda, 1701.
Adelbert, 1001.
Adéle, *mere de Charles le Bon*, 1127. *mere d'Etienne*, 1135.... *pag.* 137.
Adelstan, 922.
Adige, 1701.
Administration, 1391. 1560. *voyez* Finances, Minorité, Régence.
Adolphe *de Nassau*, 1296. *Gustave*, 1611. 27. 30-32. 77.
Adoption, 1154.
Adrets, *Baron des*, 1586.
Adrien *I.* 774-76. *II.* 867. *VI.* 1521. 22. *Pierre*, 1628.
Adristes, 794.
Adultere, 1313. *pag.* 119.

Æ.

Æneas Sylvius, 1439.
Ærarchia, *pag.* 53.

A F.

Afranchissement, 1135. 1225. 70. 1316. *pag.* 924. &c.
Afrique, 534. 1026. 1269. 1534. 36. 1664.

A G.

Agde, 506. 1710.
Agenois, 1258. 1638.
Agent de France, 1534.
Agnanie, 1242. 1303.
Agnès *Sorel*, 1445. *pag.* 355.
Agoustа, 1675. 76.
Agramont, 1645.

A I.

Aides, *cour des*, 1355. 1477. 1631. *les*, 1364. *pag.* 914.
Aidie, *Odet d'*, 1469. *Riberac*, 1578.
Aignadel, 1509.
Aigues-Mortes, 1269. 1538.
Aiguillon, 1634. 38.

A G.

Aillé, *d'*, 1534.
Ailli, *d'*, 1567.
Ajournement, 1292. 1331. 41. 1537. 1632.
Aire, 1641. 76. 78. 1710.
Aix, 1501. 45. 90. 1646. *la Chapelle*, 796. 800. 805. 814. 75. 988. 1501. 1668. 72. 77. 85.

A L.

Alain *le Grand*, 877. *Chartier*, 1436.
Alais, *ville*, 1629. *comte d'*, 1156. 1649.
Alaric, 507. 11.
Albani, 1700.
Albe, *duc d'*, 1512. 42. 57. 65. 67. 78. 1661. *Royale*, 1688.
Albergotti, 1702. 06. 10. 12.
Albéric, *pag.* 149.
Albermale, 1666, 1712.
Alberoni, 1708.
Albert, *empereur*, 1296. *II.* 1500. *de Brandebourg*, 1525. 51. *archiduc*, 1596-98. 1600. *voyez*, Luines, Chaulnes.
Albi, Albigeois, 562. 1206. 23. 25. 26. 58. *Baronne d'*, 1645. *évêché*, 1673.
Albion, 497.
Alboin, 568.
Albret, *Jean d'*, 1512. 16. *Henri*, 1521. *Jeanne*, 1548. 69. 72. *Duché*, 1642. 51. *Maréchal d'*, 1650. 78. *Marquis d'*, 1678.
Alburquerque, 1705.
Alcantara, 1706.
Alcira, 1707.
Alcoi, 1708.
Alconchel, 1709.
Alcuin, 789.
Alégre, *d'*, 1703.
Alençon, *Pierre*, *comte d'*, 1329. *René*, *duc d'*, 1440. 57. 74.... 1523. *Marguerite*, 1525. *Fran-*

AL.

çois, duc d', 1574-76. 78. 83. 84.
Alet, évêque d', 1673.
Aleus-Francs, 817.
Alexandre, le Grand, 1189. 1535. papes, III. 992. 1156. 71. IV. 1255. V. 1408. VI. 1493-95. 98. 1503. VII. 1387. 1648. 57. 62. VIII. 1662. 90-92. évêque de Jeruſalem, 892.
Alexandrie, 1215. de la Paille, 1657.
Alexis, voyez Comnene.
Alger, Algériens, 1541. 47. 1665. 70. 82-84. 88. 89.
Alicante, 1691. 1706. 08. 09.
Aliénation, 1275. pag. 900. voyez Domaine.
Aligre, d', 1624. 61. 67. 72.
Alincourt, 1589. 94.
Alix, 1116. 71. 86. 1226. p. 163.
Allemagne, Allemans, Tolbiac, 496.... 743.... 1149. Charlemagne, 778. Frédéric, 1189. indépendance de la Couronne Impériale, 1336. Clergé, 1447. Imprimerie, 1457. 74. Lanſquenets, 1497. en Champagne, 1523. Bataille de Mulberg, 1547. 52. 70. Calendrier, 1582. 87. Projet de Henri IV. 1610. Pacification d'Ulm, 1620. 21. Paix de Lubec, 1629. Guſtave Adolphe, 1631. 33. Valſtein, 1634. 36. 41. 42. 44-46. Ligue du Rhin, 1658. 74. Louis XIV. 1689. Hanovre, 1692. 93. 1711. pag. 53.
Allemannie, 830.
Alliance, avec le Nord, 1542. les Suiſſes, 1549. 82. 1602. 63. 1715. les Hollandois, 1627. la Suéde, 1633. triple, 1668. contre la France, 1701. 03.
Almanza, 1707.

AL.

Aloſt, 1667. 82. 1706.
Alpaide, 714.
Alpes, 1713.
Alphonſe, roi d'Eſpagne, 1206. 73. 74. 83. 85. comte de Barcelonne, 1179. comte de Toulouſe, 1331. roi de Portugal, 1088.... 1667. roi de Naples, 1493-15. comte de Poitiers, 1226. 30. 45. 49. 70. XI. 1516.
Alſace, 612. 1634. 43. 48. 59. 61. 74. 75. 80. 1709. Gerard d', 1056. 60. Thiéri d', 1127. pag. 53.
Altena, traité d', 1689.
Alt-Raenſtadt, 1706.
Altenheim, 1675.
Alteſſe, titre d', 1644. 98. 1702.
Alviane, 1509.

AM.

Amalaric, 531.
Amauri, 1223.
Ambaſſades, Ambaſſadeurs, Envoyés, 1432. 35. 1534. 42. 58. 63. 75. 98. 1602. 24. 61. 62. 83-85. 87. 89. 98. 99. 1715. Ambaſſadrice, 1645.
Amberg, 1703.
Amblimont, 1674.
Amboiſe, ville, 1560. 1624. pag. 393. Chaumont d', 1479. Charles d', 1500. Georges, cardinal d', 1503. 05. 08. Buſſi, 1579. Jacques, recteur, 1594.
Amédée, voyez Savoie.
Amérique, 1492. 1623. 28. 76. 83.
Amfreville, d', 1684.
Amiens, 1329. 1419. 70. 75. 1597. 1625. 46.
Amiral, Amirautés, 1336. 80. 1570. 72. 1627. 46. 69. 95. voyez Coligni.
Amniſtie, 1652.

A M.

Amortiſſement, 1275. 1328.
Amſterdam, 1672.
Amyot, 1521. *pag.* 488. 489.

A N.

Anabaptiſtes, 1536.
Anaclet, *pape*, 1130.
Anaſtaſe, *empereur*, 508.
Ancre, *maréchal d'*, 1612. 16. 17.
Andelot, *d'*, 1562. 90.
Andolo, *d'*, 1204.
Andouins, *Coriſande d'*, 1587.
André, *roi de Hongrie*, 1344. 82.
Andronic, 1324.
Anet, 1566. 1686.
Angeli, *S. Jean d'*, 1588.
Angennes, 1593.
Angers, 1047. 1103. 1602. 19. 20. 52. *voyez* Anjou.
Angevins, *rois*, *ſurnommés* Plantagenets, 1485.
Angleterre, Anglois, *iſle d'Albion*, 497. *peuples du Nord*, 807. *Guillaume le Bâtard*, 1062. 67. *Robert*, 1092. *Henri I.* 1100. 13. 16. 20. 48. 49. *Henri II.* 1156. 61. 67. 69. 71. 79. 80. 86. 89. *Jean Sans-terre*, 1200. 06. 14. 15. *Henri III.* 1223. 26. 52. 58. *Edouard I.* 1292. *Edouard II.* 1305. 24. *Edouard III.* 1336. 41. 44. 47. 50. 55. 58-60. 71. 76. 96. *Richard II.* 1380. 83. 86. 94. 97. *Henri IV.* 1410. *Henri V.* 1415. 19. *Henri VI.* 1420. 22. 23. 28. 30. 35. 36. 41. 48. 51. 57. *Edouard IV.* 1470. 75. 77. *Henri VII.* 1485. *Henri VIII.* 1513. 18. 34. 41. 44-48. *Marie*, 1450. 53. 54. *Eliſabeth*, 1458. 63. 64. 81. 88. 96. *Jacques I.* 1603. 25. *changement de religion*, 1603. *Charles I.* 1626. 27. 29. 33. 39. 40. 44. 53. 54. *Cromwel*, 1657. 58. 60.

A N.

Charles II. 1660-62. 64. 66-68. 70. 72-74. 77. 78. 84. *Jacques II.* 1688. *Guillaume III.* 1688-90. 92. 93. 96. 97. 99. 1700. *Anne*, 1703. 13. Voyez *les rois à leurs noms.*
Anglo-Saxons, 1215.
Angorie, 1394.
Angoulême, *ville*, 508. 1352. 1441. 1515. 34. 1619. *Iſabelle d'*, 1200. *Gui de Luſignan, comte d'*, 1302. *Jean, comte d'*, 1407.... 84. 86. *François I. comte d'*, 1477. 1505. 14. *Louiſe, ducheſſe d'*, 1515. 21-24. 26. 28. 29. 31. 35. 47. *Duc d'*, 1589. 1602. 27.
Angoumois, 585.
Anguien, *ville*, 1706. *François, comte d'*, 1543. 44. 46. 57. *Louis, duc d'*, 1640. 43-46. *voyez* Condé, *Mademoiſelle d'*, 1710.
Anien, 511.
Anjou, *comtes*, 877. *province & maiſon d'*, 1092. 1103. 1200. 25. 55. 85. 96. 1493. 94. 1576. *Geoffroi, grand ſénéchal d'*, 978.... 1116. 35. *Henri*, 1150. 54. *Charles*, 1245. 55. 70. 83. 85. 92. *Louis*, 1255. 58. 1371. 78. 80-82. *Louis II.* 1389. 1415. 93. *René*, 1431. 76. 80. *Marguerite*, 1457. 62. 71. *Jean*, 1464. *Iolande*, 1476. *Charles, comte du Maine*, 1480. *Ferdinand*, 1493. *François, duc d'Aumale*, 1548. *Henri III.* 1567. 69-71. 73. *François d'Alençon*, 1576-78. 80-84. *Monſieur, frere de Louis XIV.* 1640. *Philippe V.* 1683. 1700. *Louis XV.* 1712.
Annales *de S. Bertin*, 879.
Annales Victoriani, *pag.* 189.

A N.

Annates, 1438. *voyez* Bénéfices, Expectatives, Réserves, *&c. pag.* 917.
Anne, *femme de Henri I.* 1060. *voyez* de Beaujeu, *d'Autriche*, 1612. 28. 39. 43. 45. 46. 48-52. 58. 66. *voyez* Bretagne, *Reine d'Angleterre*, 1673. 1701. 02. 06. 11. 14. *de Pologne*, 1575. *Marie*, 1684.
Anneau, 1120.
Annebaut, 1545.
Année, Epoque, 743. 1560. 64.
Annoblissement, 840. 1270. 1313. 1579. 1600. 94. *voyez* Noblesse, Roturiers, Serfs, Affranchissement.
Annonciades, *pag.* 407.
Anséatiques, *villes*, 1238.
Anselme, *le pere*, 840.
Ansgarde, 879.
Antilles, 1628.
Antin, *d'*, 1663. 1711.
Antioche, *prince d'*, 1150. *patriarche d'*, 1215.
Antipapes, 1439.
Antragues, 1578. 99. 1605.
Anvers, 1583. 1645. 1703. 06. 15.

A P.

Apôtres, *fort des*, 506. 789. *pag.* 116.
Appanage, 628. 1200. 25. 83. 1313. 61. 1466. 68. 1576. *pag.* 313. 898.
Appel, 922. 1135. 40. 1245. 1303. 29. 1527. 85. 1623. 88. *p.* 893. &c.
Appenzel, 1305.
Apremont, *Marie-Louise d'*, 1675.

A Q.

Aqueduc, 1613. 86.
Aquila, 1490.
Aquilée, 1703.
Aquilles, *Onufre*, 1645.
Aquitaine, 585. 628. 30. 719. 1283. 85. 1329. *hommage*, 1278. 80. 85. *Eudes, duc d'*, 731. 32. 34.

A Q.

36. 39. 44. 58. 67. *Pepin*, 800. 14. 17. 35. 40. 42. 45. 53. *Louis*, 854. *Carloman*, 879. *Guillaume*, 910. *Henri*, 1150. 80.

A R.

Arablai, *d'*, 1316.
Arbacius, 996.
Arbalestriers, 1600.
Arbitre, 1255.
Arbrissel, *d'*, *voyez* Robert.
Archambaud, 646. 54. 996.
Archange, *capucin*, 1605.
Archers-*francs*, 1480. 1532.
Archevêchés, 1622. 74. 95.
Archiduc, *Maximilien*, 1486. *Philippe*, 1495. 1504. *Charles*, 1505. *Mathias*, 1578. *Albert*, 1597. 1608. *Léopold*, 1642. 48. 50. 54. *Charles*, 1700. 01. 03. 05. 06. 09. 10.
Archiduché, 1477.
Archiducheſſe, 1713.
Architecte, *premier*, 1665.
Architecture, 1671.
Arck, *Jeanne d'*, 1428. 30. 31. 54.
Arcos, 1647.
Arcueil, 1613.
Ardres, 1520. 96. 1657.
Aregonde, 562.
Argenlieu, *d'*, 1663.
Argenson, *d'*, 1697. *ministre*, 1643.
Argent, or, 628. 57. 840. 1321. 1521. 51. 1689. *pag.* 250.
Argenterie, 1689.
Argoia, 1273.
Arianisme, 500. 511. 65. 85. 822.
Aristote, 1206.
Arles, 508. 70. 879. 1245. 58. *Constance d'*, 1032. *pag.* 83.
Arleux, 1645. 1711.
Armagnac, 630. *Comtes*, 1283. 1410. 15. 51. *Louis*, 1369. *Jean*, 1470. 77. 84. *pag.* 285. *Charles*, 1473. *Jacques*, 1477. 84.

TABLE

A R.

Louis, 1501. 03. *Lorraine*, 1550.
Armées, 1214. 1532. *commandement*, 1627. 39. 72.
Armenonville, *d'*, 1701.
Armentieres, 1645. 47. 67. 68.
Armes, *Sergens d'*, 1215. *à feu*, 1336. *Profession des*, 1600. *Hommes d'*, 1600. . . *pag.* 913. &c.
Arminiens, 1619.
Arminius, 772.
Armoiries, 1149. 1380. 1483. 1655.
Armoriques, 497. 591. 1230. *pag.* 43.
Arnai-le-duc, 1570.
Arnauld, 1594. *évêque d'Angers*, 1657. *de Corbie*, *pag.* 831.
Arnheim, 1672.
Arnolphe, 996.
Arnould, *fils de Louis le Débonnaire*, 840. *bâtard de Carloman*, 877. *empereur*, 888. 98. *comte de Flandres*, 942. 65. *archev. de Reims*, 988. 96. *duc de Gueldres*, 1473.
Arpajon, *ducheſſe d'*, 1680. *marquis d'*, 1711.
Arpin, 1100.
Arques, *Guillaume d'*, 1047. *Combat d'*, 1589.
Arragon, 827. 1258. 83. 85. *Sanche*, 1316. *Jean*, 1454. 62. 1516. 21. *Catherine*, 1529. 34. *Amiral*, 1636. . . . 1711.
Arras, *Paix d'*, 1435. 63. 77. 82. 83. . . . . 99. *Priſe d'*, 1640. *Levée du ſiége d'*, 1654. . . . 1712. *voyez* Artois.
Arraw, *traité d'*, 1712.
Arrêts, *ſeigneur de Vernon*, 1255. *Appanage*, 1283. *Regiſtres*, 1313. 1594. *Loi ſalique*, 1316. 1593. *Duc de Bretagne*, 1371. *Duel*, 1386. *Charles VII.* 1420. *Prevôt de Paris*, 1501. *Brion*, 1540.

A R.

Poyet, 1541. *Tanquerel*, 1561. *Saint Barthelemi*, 1572. *Signature des Parties*, 1579. *Charl. de la Trimouille*, 1588. 89. 96. 98. *Breviaire*, 1602. *Régence*, 1610. *Santarel*, 1626. *caſſé*, 1632. *Mariage de Gaſton*, 1634. *Aiguillon*, 1638. *de Thou*, 1642. *Régence*, 1643. *Troubles*, 1648. *du conſeil*, 1692. 1700. 1704. *priſonniers pour dettes*, 1702. *cardinal de Bouillon*, 1710. *p.* 213.
Ars, *Louis d'*, 1512. *baron d'*, 1713.
Arſenal, 1587. 88.
Artagnan, 1709. *d'*, 1666.
Artaud, 936.
Artevelle, *d'*, 1336. 82.
Artillerie, 1495. 1525. 1600. 69. 94.
Artiſan, 1269.
Artois, *province*, 1192. 1215. 25. *comté pairie*, 1296. *Robert, comte d'*, 1245. 49. *Robert II.* 1283. 85. *Mahault*, 1302. *Robert*, 1316. 28. 31. *comté*, 1384. . . . . 1477. 86. 99. 1529. 1642. 59. *voyez* Arras, *pag.* 271. 901.
Arts, *les*, 1180. *voyez* Lettres.
Artus, 1200. 15.

A S.

Asfeld, *d'*, 1638. 89. 1707-09. 14. 15.
Aſſemblées, *parlemens*, 615. 51. 767. 79. *Charlemagne*, 806. 40. *de Compiegne*, 888. *de Vormes*, 1103. *de Montpellier*, 1275. *domaine*, 1275. *loi ſalique*, 1316. *bénéfices*, 1397. *notables*, 1558. 96. 1617. 26. *Fontainebleau*, 1560. 74. *Sens*, 1612. *les quatre articles*, 1682. *voyez* Conciles.
Aſſiſes *de Jeruſalem*, 1067. . . . . 1135. *grandes*, *générales*, 635. *pag.* 891.

A S.

Associations, 813. 17. 954. 1127. 1576.
Ast, 1529. 1615. 43.
Astolphe, 568. 753.
Astrologie *judiciaire*, 1559. *pag.* 313. 915.
Astronomie, 789. 840.
Asturies, *pag.* 37.

A T.

Ath, 1667. 68. 97. 1701. 06.
Athanagilde, 565. 68.
Athênes, 1567.
Atour, *Dame d'*, 1680.
Attigni, 822.

A U.

Avarai, *d'*, 1707.
Avaux, *d'*, 1644. 47. 75.
Aubenton, 1650.
Aubigni, *d'*, 1495. 99. 1501. 02.
Aubriot, 1369.
Aubusson, 1565.
Audeflede, 500.
Audigier, 511.
Audouere, 584.
Avein, 1635.
Avenelle, 1560.
Avénement, *joyeux*, 1274.
Avenes, *les d'* 1258. *Jean d'*, 1296..... 1659.
Averſberg, *comte d'*, 1700.
Auguſte, *titre d'*, 508. *empereur*, 511. 1215. *ſiécle*, 1663. 1715. *Voyez* Saxe.
Auguſtins, 1255.
Auguſtule, 800.
Avignon, 570. 1225. 1305. 29. 48. 52. 76. 79. 89. 1617. 62. 88. 90.
Aulneau, 1687.
Aumale, *ville*, 1592. *marquis d'*, 1546. *François, duc d'*, 1548. 89. *pag.* 463. *chevalier d'*, 1591. *mademoiſelle d'*, 1667.
Aumont, *Jean d'*, 1589. 92. 95.

A U.

Ant. 1644. 65. 67. *duc*, 1669.
Aunix, 1223. 1653. *voyez* la Rochelle.
Avocats *généraux*, 1589. 1629. 90. *au conſeil*, 1643. *pag.* 491. 521.
Avoués, 1092. 1148.
Aurai, 1364.
Auriſabert, *Jean*, 1546.
Auſbourg, *ville*, 1632. 46. 48. 1703. *confeſſion d'*, 1530. *ligue d'*, 1687. 88.
Auſtraſie, 576. 93. 96. 98. 612. 13. 22. 25. 32. 44. 54. 56. 70. 73. 78. 88. 715. 42. 46. *pag.* 53.
Auſtregilde, 593.
Autriche, *pays*, 796. 1657. *premiere maiſon*, 1226. *deuxiéme maiſon*, 1273. 96. 1305. 1477. 1536. 55. 98. 1617. 20. 27. 33. 87.... 94. 98. 1711. *duc d'*, 1475. *Léopold*, 1191. 93. *Rodolphe*, 1226. 73. 82. *Albert I.* 1282. 96. 1305. *Frédéric, duc d'*, 1322. *Frédéric III.* 1477. *voyez* Maximilien, *Charles-Quint*, 1505. *voyez* Charles, *Marguerite, fille de Maximilien*, 1508. 29. 30. 56. *Marie*, 1552. 56. *Marguerite, fille naturelle de Charles V.* 1565. *Eliſabeth*, 1570. *Jean*, 1571. 78. *voyez* Anne, *Eléonore-Marie*, 1675. *Jean*, 1647. 56. 58. 71. 79. 1712. *Marie-Thérese*, 1656. 59. 60. 65. 67. 83. 98. *pag.* 659.
Autun, 511. 613. 68. 936.
Auvergne, 534. 1215. 30. 1355. 1665. *Guillaume*, 910. *Dauphiné d'*, 1589. *comte d'*, 1602. 05. 16.
Auxerre, 1358. 1410. 23. 28.

A Y.

Ayetonne, 1634.

A Z.

Azincourt, 1415.
Azoph, 1699. 1711.

BAcon, 1336. 1509.
Badajos, 1658. 1705.
Bade, *prince Louis de*, 1678. 88. 91. 93. 97. 1702-05. 07. *traité de*, 1714.
Bahus, 1678.
Bai, *marquis de*, 1706. 07. 09. 10.
Baiazet *I.* 1394. *II.* 1495.
Bailliage, Baillis, 922. 92. 1135. 1498. 1560. 1684. *pag.* 906.
Bailleul, *Jean*, 1292. *ville*, 1678.
Balafré, *le*, 1575.
Balagni, 1594. 95.
Balaguier, 1644. 45. 50. 1707. 11.
Baldéric, 520.
Bâle, 138-. 1431. 32. 35. 38. 39. 43. 1676.
Ballet, 1391. 1617.
Ballue, *la*, 1469. 80. *pag.* 375.
Baltique, *mer*, 1676.
Balzac, *d'Antragues*, 1578. 1602.
Ban *de l'Empire*, 1706.
Bandes, 1532.
Banier, 1636. 39. 41.
Banniſſement, 1331. 1661.
Bapaume, 1641.
Baptême, 496. 780. 1056.
Bar, *comte de*, 1296. *Catherine*, 1599. 1604. *duché*, 1419. 1632. 33. 41. 61. 99.
Baradas, 1626.
Barbarie, 1390.
Barbaſan, 1404. 31.
Barbe, 1521.
Barbeaux, *abbaye*, *pag.* 373.
Barberin, *famille*, 1644-46. *card.* 1625.... 1700.
Barberouſſe, 1536. 37. 43. 47.
Barbeſieux, 1701.
Barbets, 1691.

Barbette, *rue*, 1407.
Barcelonne, 800. 1156. 1245. 58. 1529. 1649. 51. 52. 55. 91. 97. 1704-06. 10. 14.
Bareith, 1707.
Barfleur, 1120.
Barillon, 1648.
Barnabites, 1532.
Barneveldt, 1616. 19.
Baronius, 1605.
Barons, 1226. 55. 69.
Barricades, 1588. 1629. 48.
Barriere, *places de la*, 1711. 13. *Traité*, 1715. *Jean de la*, 1587. *Pierre*, 1593.
Bart, 1694. 96.
Barthelemi, *maſſacre de la ſaint*, 1572. *égliſe*, *pag.* 124.
Baſcara, 1675.
Baſile, *pag.* 47.
Baſſée, *la*, 1641. 42. 47.
Baſſompiere, 1621. 27. 29. 31. 43. 47.
Baſtide, *journée de la*, 1511.
Baſtille, 1369. 1574. 75. 87-89. 1611. 52.
Baſtimens, 1661. 91. 1709.
Bâtards, 1321. *voyez* Légitimés.
Batavia, 1619.
Batilde, 656.
Batteville, 1661.
Battori, 1575.
Bavai, 1678.
Bauché, 1593.
Baudouin, *Croiſé*, 1092. *comte de Flandres*, 861..... 1031. 56. 60. 62. 67. 1103. 1204. *comte de Hainaut*, 1180. *empereur de Conſtantinople*, 867. 1204. 99. *impoſteur*, 1123.

B A.

Baugenci, 1103.
Baviere, *pays*, 743. 87. 875. *Taſſillon*, 593. 768. 87. *Louis*, 817. 35. 40-42. 53. 58. 75. *Louis IV.* 912. *Louis V.* 1322. 28. *Iſabelle*, 1389. 1408. 15. 22. *Jacqueline*, 1424. *Robert*, 1474. *Sabine*, 1558. *Maximilien I.* 1617. 20. 31. 32. 45. 46-48. *Maximilien II.* 1680. 85. 87. 88. 90. 92. 93. 98. 1700-12. 14. *Marie-Anne-Victoire*, 1680. 90. *prince de*, 1698. 99.
Baune *Semblançai*, 1522.
Baux, *Marie de*, 1349.
Bayard, *chevalier*, 1510-12. 24.
Bayle, 1650. 80.
Bays, 1628.

B E.

Bearn, 1620. 82. *prince de*, 1569.
Béatrix, 956. . . . . 1245.
Beaucaire, 1703.
Beaufort, *duc de*, 1643. 48. 50. 52. 64. 66. 69. *duché*, 1551. 98. 1688.
Beaugé, 1421.
Beaujeu, *Edouard de*, 1682. *Anne*, 1483-85. 88. *Pierre*, 1484. *Quiqueran de*, pag. 659.
Beaulieu, 1426.
Beaumanoir, *Landes de*, 1364.
Beaumont, *Guil. de*, 1223. *le Roger*, 1331.
Beaune, *Renaud de*, 1593.
Beauté, *Madame de*, 1445.
Beauvais, *ville*, 1472. *évêque de*, 1643.
Beauvau, *de*, 1709. pag. 375.
Beauvilliers, 1663. 89. 91.
Beauviré, 1672.
Beauvoiſin, *Pont de*, 1575.
Bec, *général*, 1646.
Bec de Corbin, 1477.
Becquet, *Thomas*, 1161. 69. 79.

B E.

Bede, 743.
Bedmar, 1703.
Beffort, 1636. 54.
Beguine, 1275.
Belgrade, 1688.
Belin, *comte de*, 1594.
Beliſaire, 534.
Beliſle, 1674. 1703. *maréchal de*, 1707.
Bellai, *du*, 1428. 1543.
Bellefons, 1638. 67. 68. 72. 75. 84. 92.
Bellegarde, *ville*, 1675. *Roger de*, 1574. *grand écuyer*, 1602. 31. *gentilhomme de la chambre*, 1612.
Belleſme, 1226.
Belliévre, *Pomponne de*, 1588. 98. *premier préſident*, 1657. pag. 555.
Bender, 1709. 13.
Bénéfices, 1230. 1397. 1415. 39. 97. 1521. 50. 53. 61. pag. 916. &c. *militaires*, pag. 112. 890.
Benevent, 850. 75. 1255.
Benfeld, 1675.
Benoiſe, 1589.
Benoiſt, *Saint*, pag. 47. *V.* 1215. X. 1304. *antipape*, 1401. 08.
Bentivoglio, 1546.
Beranger, *en Italie*, 912.
Berenger, 1047. 56.
Bergopſoom, 1588.
Bergues, *Saint-Vinox*, 1646. 51. 58. 67. *prince de*, 1691.
Beringhen, 1602. 45.
Bernard, *ſaint*, 1130. 45. 48. *roi d'Italie*, 807. 18. 22. *comte de Barcelonne*, 830. *évêque*, 1303. *Van-galen*, 1666.
Berne, 1549.
Berri, *province*, 1576. *Jean, duc de*, 1380. 86. 91. 1415. *Charles*, 1464. 66. 68-72. *Charles*, 1686. 1700. 10. 12. 14.
Berſello, 1702. 03.

TABLE

BE.

Bertaire, 688.
Berthe, 996..... 1092. *pag.* 53.
Berthilde, 636.
Bertrade de Montfort, 1092. 1103.
Bertrand, 630. *Guillaume, pag.* 253. *de Got*, 1305. *évêque*, 1329. *de la Cuéva*, 1504.
Bertrandi, 1559.
Bertrude, 628.
Berulle, 1612.
Berwick, 1688. 89. 1704. 06. 07. 10. 11. 14.
Besan, 1249.
Bésil, 1316.
Besme, 1572. 75.
Bessola, 1680.
Bertort, *duc de*, 1422. 24. 35.
Bethencourt, 1492.
Bethune, *ville*, 1645. 1710. *Robert de*, 1304. 22. *Louis*, 1322. *marquis de*, 1624. *voyez* Rosni.
Beuf, *le*, 593.
Bezançon, 1668. 74.
Beze, 1561.
Beziers, 1156. 1258.
Bezons, 1709. 11. 13.

BI.

Bibliotheque, 1380. 1622. 61. 63. *pag.* 491.
Bicestre, 1410.
Bichi, 1644.
Bicoque, 1521.
Bidoux, 1544.
Bien public, *ligue du*, 1464. 65.
Biez, *de*, 1545.
Bignon, 1634. 67. 90. *p.* 51.
Bilbao, 1697.
Bilichilde, 612.
Bilihilde, 673.
Billets, 1704. 07.
Billettes, *miracle des*, 1285.
Binck, *ville*, 1668. 75. *amiral*, 1677.
Binghen, 1639. 40. 44.

BI.

Biorn III. *pag.* 71.
Biragues, 1574. 1672.
Biron, *Armand de*, 1570. 83. 89. 92. 1660. *Charles de*, 1590. 95. 1602.

BL.

Blaak, *amiral*, 1653.
Blainville, 1702.
Blamont, 1638.
Blanche, *femme de Louis V.* 986. *de Castille*, 1215. 25. 26. 45. 52..... 1274..... 1328. *femme de Pierre le cruel*, 1366. *de Navarre*, 1454.
Blancménil, *Potier de*, 1648.
Blasphémateurs, 1258.
Blavet, 1625.
Blaye, 630.
Bleneau, 1652.
Blois, *comté*, 1226. *ville*, 1560. 76. 79. 88. 89. 1617. 19. 22. 52. *Charles*, 1341. 64. 79. *Jean*, 1419. *Mademoiselle de*, 1692.
Blomberg, *Barbe*, 1556.

BO.

Bobigni, 1562.
Bodegrave, 1672.
Bodillon, 673.
Boggis, 630. 731.
Bohême, *royaume*, 1526. 1617-20. 34. *Ottocare*, 1282. *Jean*, 1336. *Frédéric*, 1613. 19. 20. 32. *Anne Jagellon*, 1326. *voi de*, 1684.
Bohemond, 1026. 92.
Boileau, *Etienne*, 1269. *Nicolas*, 1677.
Boine, *la*, 1690.
Bois-Baillet, *du*, 1682.
Boisbourdon, 1415.
Bois-Dauphin, 1594.
Boisi, *Gouffier de*, 1514. 21.
Bois-Jourdan, 1675.
Boisselleau, 1690.
Bombardement, 1682. 85. 88. 91. 94. 96. 1703. 1704.

BO.

Bombes, 1588. 1634.
Bomel, 1672.
Bonaventure, *saint*, 992.
Boniface, *saint*, 751. *VIII.* 557. 992. 1292. 99. 1303. 05. 21. *p.* 906. *de Montferrat*, 1204.
Bonivet, 1521. 23-25.
Bon-Mouſtier, 612.
Bonn, 1673. 89. 1703.
Bonne *de Luxembourg*, 1336. *voyez* Leſdiguieres.
Bonrepos, 1698.
Bordeaux, *ville*, 511. 1223. 1355. 78. 1451. 62. 1589. 94. 1615. 38. 41. 50. 53. 79. *parlement*, 1462. *aſſaſſin*, 1587. *ambaſſadeur*, 1655. *académie*, 1713.
Borgia, *Céſar*, 1498. 1504.
Boriſthene, 1708.
Bornes de Paris, 1550.
Boſon, 875. 77. 79. 88. 1245.
Boſſuet, 1661. 68. 90.
Boſſut, *comteſſe de*, 1641.
Bothuel, 1587.
Bouchage, *voyez* Joyeuſe.
Bouchain, 1676. 78. 1711. 12.
Bouchard, 992. *voyez* Montmorenci.
Bouchel, *pag.* 902.
Boucherat, *Louis*, 1667. 85. 99.
Bouchers, *dits Cabochiens*, 1410.
Boucicaut, 1394. 1401.
Bouckingham, 1624-28. 60.
Boufflers, 1674. 81. 85. 88-93. 95. 98. 1702-04. 08. 09.
Bouillon, *ville*, 1652. 76. *Godefroi*, 1067. 92. 1443. *La Marck*, 1521. *Marquis*, *p.* 463. *maréchal de*, 1591. 96. 1602. 04. 06. 11. 13-15. 20. 23. *duc de*, 1591. 1636. 41. 42. 48. 50. 51. . . . 61. *madame de*, 1680. *cardinal de*, 1700. 10. *M. de*, 1612.
Boulen, *Anne de*, 1534. 47.

BO.

Boullainvilliers, *de*, *p.* 436
Boulogne, *ville en Italie*, 1510-12. 15. 29. *ſur mer*, 807. 1492. 1544-46. 49. 50. *Etienne*, 1135. 48. *Philippe*, 1214. 26. *Madeleine*, 1517.
Boulonnois, 1376.
Bourbon, *duché-pairie*, 1324. 29. *Jacques*, 1361. *Jeanne*, 1349. *Louis II.* 1355. 80. 1682. *Pierre*, 1355. *Charles*, 1440. *Jean II.* 1464. 66. 84. 86. *connétable*, 1484. 86. *Pierre de Beaujeu*, 1484. *Charles*, *connétable*, 1509. 15. 21. 23. 24. 26. 27. 51. *Antoine*, 1548. 59. 60. 62. *p.* 550. *Jeanne d'Albret*, 1548. 72. *cardinal*, 1559. 84. 85. 88-90. *branche royale*, 1588. *p.* 217. 550. *le jeune cardinal*, 1591. *Soiſſons*, 1612. 41. *Blanche*, 1366. *Gabrielle*, 1488. *Louiſe-Bénédicte*, 1692. *Louiſe*, 1713. *voyez*, Anguien, Condé, Conti.
Bourbourg, 1645.
Bourdeille, *André de*, 1573.
Bourdillon, 1562.
Bourg, *en Guyenne*, 1653. *Robert du*, 1126. *Anne du*, 1559. *maréchal du*, 1706. 09.
Bourges, *vicomté*, 1100. *ville*, 1438. 1594. 1650. *archevêché*, 1142. 1593. 1676. *univerſité*, 1463. *chaire de droit*, 1665. *voyez* Berri.
Bourgogne, *royaume*, 493. 500. 08. 11. 23. *fin*, 534. 68. *Childebert II.* 593. *Clotaire II.* 613. *maires*, 646. *duc*, 695. *Childéric III.* 742. *Charles le Chauve*, 835. *Boſon*, 879. *royaume*, 888. *réunie à l'Empire*, 1037. *duché & comté*, 695. 830. 77. 79. 88. 956. *premiere branche royale*,

TABLE

BO.

1681. 31. 37. *comte*, 1285. *Eudes*, 1316. *Philippe de Rouvre*, 1361. 64. 65. *Ambaſſadeurs*, 1432. 51. 70. 77. 83. 1526. *p.* 53. 910. *Rodolphe*, 888. *Godégiſile*, 500. *Childebert*, 593. *Pepin*, 695. *Charles le Chauve*, 836. *Henri*, 1001. *Robert*, 1001. *Jean*, *p.* 317. *Marguerite*, 1313. *Jeanne*, 1313. *Philippe le Hardi*, 1371. 80. 82. 84. 85. 91. 1401. 04. *Jean ſans-peur*, 1404. 07. 08. 10. 15. 19. 24. *Philippe le bon*, 1419. 22. 24. 30-32. 35. 36. 40. 56. 63. 65. 67. *Charles le téméraire*, 1468-74 77. *p.* 910. &c. *parlement de*, 1477. *Marie*, 1477. 82. 1508. *p.* 910. &c. *duc de*, *pere de Louis XV.* 1682. 97-99. 1702. 03. 08. 12. *députés de*, 1526. *Marie-Adelaïde*, *mere de Louis XV.* 1696. 1712. *comédiens de l'Hôtel de*, 1609. 73. *pag.* 901.

Bourguignons, 1410. *p.* 44.

Bourignon, 1680.

Bournonville, 1674. 75. 84.

Bouteiller, *p.* 46. 211.

Bouthillier, 1603. 17. 43.

Boutteroue, 539.

Boutteville, 1627. 54. 95.

Bouvard, 1634.

Bouvines, 1214. 1474.

BR.

Brabant, *province*, 1543. 54. *Jacqueline*, 1424. *François*, *duc d'Alençon*, *d'Anjou & de*, 1575. 78. 80. 84.

Bragance, *duc de*, 1580.

Brague, *archevêque de*, 1641.

Brahé, *de*, 1661.

Brancas, *Villars*, 1591. 94. 95 *duché-pairie*, 1652. *maréchal de*, 1712.

Brandebourg, *Albert*, 1551. *marquis de*, 1609. *Jean Sigiſmond*, 1610. 14. *Frédéric III.* 1672-75. 77-79. 87. 89. 1701. *Frédéric IV.* 1701. 02. *Frédéric V. roi regnant*, *ſon portrait*, 1701.

Brantôme, 1483. 1574.

Breauté, 1640.

Breda, 1590. 1624. 25. 37. 67. 70.

Bref, 1682. 90. 99. *voyez* Bulles.

Breme, *ville*, 1638. 48.

Bremerfurt, 1675.

Brenneville, 1116.

Bréſil, 1624. 57. 61. 63. 1711.

Breſle, 1037. 1512. 1600. 01.

Breſt, 1371. 1681. 94.

Bret, *le*, *p.* 902.

Bretagne, Bretons, *province*, 497. 929. 1516. *Alain*, 560. *Waroc*, 591. 94. *comtes*, 636. 780. 818. 40. 1509. *grande*, 800. 27. 1603. 1706. *ſujets de la France*, 845. *Nomenoé*, 845. *Herifpoé*, 845. *ducs*, 877. *releve de la Normandie*, 912. 92. *entre dans la maiſon de France*, 1116. 67. *Conan*, 1116. *Pierre de Dreux*, 1116. 1226. 30. *Geoffroi*, 1200. *Pierre Mauclerc*, 1230. *duché-pairie*, 1296. *Jean II.* 1296. *Jean III.* 1341. *Jean de Montfort*, 1341. 64. 79. *ſucceſſion*, 1341. 44. 64. *Charles de Blois*, 1364. *Jean V.* 1371. 79. 81. 87. 91. 97. *confiſquée*, 1379. *Cliſſon*, 1419. *Jean VI.* 1419. 23. 24. *François II.* 1445. 64. 66. 68. 70. 72. 74. 75. 85. 86. 88. *Pierre II.* 1448. *Anne*, 1488. 90. 92. 99. 1505. 11. 13. 15. *union*, 1532. *parlement*, 1553. *ligue*, 1590. 92. 96. *ſoumiſe*, 1598. 1604. *comte de Toulouſe*, 1695. *gouvernement*, 1661. *duc de*, 1712.

Breteſche, *la*, 1678.

B R.

Bretigni, 1360.
Brevet *de retenue*, 1692.
Breviaire, 1602.
Brezé, *amiral de*, 1483. *Urbain, maréchal de*, 1635. 40. 43. 46.
Briançon, 1709.
Briare, 1604.
Briçonnet, *Guillaume*, 1494.
Bridieu, 1643.
Brie, 1283. 1331. 1468. 69. *pag.* 265.
Brienne, *Jean de*, 1092. *Henri*, 1620. 43. 61.
Briffe, *la*, 1689.
Brigadier, 1633. 67.
Brignais, *bataille de*, 1361.
Brihuega, 1710.
Brille, *la*, 1616.
Brinvilliers, 1676.
Brion, *amiral*, 1535. 40.
Brionne, 1689.
Brios, 875.
Briqueras, 1630.
Brisgaw, 1675.
Brisac, 1638. 48. 80. 1703.
Brissac, *Charles, maréchal de*, 1553-55. 57. *p.* 119. *Charles de Cossé*, 1594. *duché-pairie*, 1611.
Brisson, 1589. 91.
Brive-la-Gaillarde, 585.
Broglio, 1707. 09. 12.
Brosse, *Pierre la*, 1275. *Jacques de*, 1615. *Gui de la*, 1634.
Brouage, 1653.
Brousel, 1648.
Bruges, 1127. 1360. 1430. 1706. 08.
Brun, *Antoine*, 1647. *Jean le*, 1383. *premier peintre du roi*, 1664. 65. 90.

B R.

Brunehaut, 565. 68. 75-77. 84. 86. 96-99. 605. 12. 13.
Brunswick, *Henri, dit le lion*, 1180. *George*, 1675. *George-Guillaume*, 1714. *Christian*, 1626. 1711.
Brusol, *traité de*, 1610.
Bruxelles, 1555. 1631. 41. 95-97. 1706. 08.

B U.

Bucelin, 539.
Buch, *captal de*, 1364. 71. 97.
Bude, 1684. 86.
Budé, 1305. 1547.
Budes, *Louise de*, 1602. *Guébriant*, 1643.
Bueil, *Sancerre*, 1560.
Bugey, 888. 1037. 1601.
Bulgares, 807. 929.
Bullegneville, 1431.
Bulles, *unam sanctam*, 1305. 16. *Clémentines*, 1321. *d'or*, 1355. 1556. *sur les bénéfices des cardinaux*, 1521. *pour l'indult*, 1538. *défenses d'envoyer pour les*, 1551. *in cœna Domini*, 1568. *contre le roi de Navarre*, 1585. *contre Jansenius*, 1657. *sur les franchises*, 1687. 88. *refus de*, 1692. 93. *vineam Domini*, 1705.
Bullion, 1624. 32. 36.
Bulonde, 1691.
Buquoi, 1618.
Burgaw, *marquis de*, 1609.
Burglenfeld, 1703.
Burich, 1672.
Busanci, 593.
Bussi, *d'Amboise*, 1579. 95. *le Clerc*, 1588. 89. *Rabutin*, 1665. *Lamet*, 1637. 78.
Buste *sur la monnoie*, 1490. *p.* 393.

CAbinet, *secretaire du*, 1589.
Caboche, *chef des Cabochiens*, 1410.
Cabrieres, 1545.
Cadets, 1682.
Cadix, 1596. 1626. 86. 1702.
Caën, 1067.
Cahors, 1258. 1580.
Cajetan, *cardinal*, 1590. 92.
Caillavel, 1686.
Cailus, 1578.
Caisse *à emprunts*, 1707.
Calabre, *royaume*, 978. 1026. 1503. *duché*, 1503. *duc de*, 1474.
Calais, 1347. 60. 1451. 62. 1518. 58. 59. 96. 1658. 96.
Calcinato, 1706.
Calendrier, 1582. 1699.
Calignon, 1598. 1603.
Calixte, 1120. 71.
Callieres, 1697.
Calmar, 1391.
Calvin, Calvinisme, 1529. 34. 53. 59. 60. 76. 93. 1621. 28. 82.
Calvo, 1676. 79.
Camaldules, 1001.
Cambrai, 481. 510. *ligue de*, 1508. *traité*, 1529. 34. 35.... 54. 81. 83. 94. 95. 1649. 57. 77. 78. *archevêché*, 1695. *archevêque*, 1698. 99.
Caminiek, 1676. 99.
Camisards, 1703.
Camp, *du Drap d'or*, 1520. *de Compiegne*, 1698.
Campagne *de l'Isle*, 1667. (*de* 1745.) 1672.
Campobasse, 1477.
Campredon, 1689.
Camus, *le*, 1426.

Canada, 1604. 96. 1711.
Canal, 789. 1604. 64. 81.
Canaple, 1711.
Canaries, *isles*, 1492.
Canart, *Jean*, 1379.
Candale, *duc de*, 1620. 53.
Candie, 1572. 1660. 69.
Canonisation, 992. *pag.* 217.
Canons, 1150.
Cantecroix, 1637. 41. 57. 75.
Cantelme, 1645.
Cantons, 1305. 1712. 15. *voyez* Suisses.
Cantorberi, *royaume*, 597. *Thomas de*, 1161. 69. 79..... 1206. *Crammer*, 1547. *Guil. Lavud*, 1637. 45.
Canus, *Melchior*, 1269.
Canut, 1127.
Canutson, 1542.
Cap de Quiers, 1655.
Capelle, 1594. 1636. 37. 50. 56.
Capet, *Hugues*, 863. 956. 87. 88. voyez *son regne*.
Capitaine *des gardes*, 1669. 71. 76. 86. 91. 95. 1703. 04.
Capitation, 1695.
Capitouls, 1415.
Capitulaires, 511. 615. 779. 800. 805. 807. 40. 922. *pag.* 116.
Capitulation, *de l'Empire*, 1519. 1658. *de Strasbourg*, 1681.
Capoue, 539. 1707.
Caprara, 1654.
Captal, *voyez* Buch.
Captifs, *rédemption des*, 1193.
Captivité du roi, *pag.* 903.
Capucins, 1592. 99. 1604. *p.* 517.
Carabiniers, 1693.
Caracène, 1647. 48. 53. 55.

C A.

Caraffe, 1555. 56.
Caraman, 1705.
Cara Muſtapha, 1683.
Cararic, 510.
Carcaſſonne, 585. 1156. 1258.
Cardinaux, 1092. 1156. 1245. 1313. 16. 79. 1465. 1595. *Henri, voi de Portugal*, 1578. 80. *bénéfices des*, 1521. *rang des*, 1614. 24. 30. 51. 86. 96. *François, duc de Lorraine*, 1634. *Infant*, 1634. 36. 38. 40. 41.
Cardonne, *ville*, 1711. *Hugues de*, 1503.
Caretto, 1713.
Caribert, 566. 68. 767. *p.* 53.
Carloman, 741-43. 46..... 68. 71. 74..... 875. 77. 79. 80. 82. 84. *p.* 53.
Carlos, *Dom*, 1568.
Carlowits, 1699.
Carmagnole, 1639. 91.
Carmelites, *p.* 661.
Carmes, 1252.
Carnavalet, *de*, *p.* 516.
Caroſſe, 1607.
Carouſel, 1662. 85.
Carpentras, 1313. 1641.
Carpi, 1701.
Carrouge, 1386. 1588.
Cartagene, 1697. 1706.
Cartel, 1674.
Cas, *de conſcience*, 1705. *royaux*, 1135. *p.* 892. &c.
Caſal, 1629. 30. 39. 40. 52. 81. 93. 95. 1706.
Caſilin, 539.
Caſimir, *Marie*, 1645. *Jean*, 1660. 69.
Caſques, *p.* 117.
Caſſano, 1705.
Caſſation, *d'arrêt*, 1632.
Caſſel, *Robert de*, 1322..... 28. 1645. 77. 78.

C A.

Caſſin, *mont*, *p.* 47.
Caſſini, 1680.
Caſſovie, 1685.
Caſtanaga, 1695.
Caſtelfollit, 1694.
Caſtellamare, 1654.
Caſtellane, *Philippe de*, *p.* 517.
Caſtel-Léon, 1711.
Caſtelnau, *marquis de*, 1655.
Caſtelnaudari, 1632.
Caſtiglioné, 1706.
Caſtille, *Alphonſe*, 1088. *Conſtance*, 1154. *voyez* Blanche, *Alphonſe*, 1274. *Dom Sanche*, 1285..... 1366. 67. 71. 1432. *Jeanne*, 1462. 72. *voy.* Iſabelle, *Philippe*, 1505. *Ferdinand*, 1516..... 1710. *connétable de*, 1366. 1647.
Caſtillon, 1451. 1655.
Caſtruccio Caſtracani, 1354.
Caſtres, 1641. 44.
Catalagirone, 1601.
Catalans, 1641. 45.
Catalogne, *actes*, 1179. *droits de la France*, 1258. *guerre*, 1474. *révolte*, 1640-43. *le maréchal de la Mothe*, 1645. *Marſin*, 1650. *Cervers*, 1651. *Schomberg*, 1675. *M. de Vendome*, 1696. 97. *l'archiduc*, 1706. *duc de Noailles*, 1709. *ſoulevement*, 1711. *guerre*, 1713.
Catane, 1675.
Cateau-Cambreſis, 1559. 1639.
Catelet, 1636. 38. 50. 55.
Catherine, *femme de Henri V.* 1420. 85. *de Foix*, 1712. *de Médicis*, 1517. *pag.* 908. *voyez* Médicis, *d'Arragon*, 1529. 34. 47. *Sœur de Henri IV.* 1593. 99. 1604. *de Sienne*, 1376. *Czarine*, 1711.
Catholicon, 1593.
Catinat, 1681. 90-93. 96. 97. 1701. 02.

TABLE.

C A.

Cavalerie, 767. 1532. 1667. 92.
Cavallerini, 1696.
Caudebec, 1592.
Cauſſin, *le Pere*, 1639.
Cayenne, 1676.
Cayet, 1604.

C E.

Cé, 1620.
Cecile, *cardinal de ſainte*, 1646.
Celeſtins, *couvent des*, 1299.
Cens, 992.
Cenſures, 996. 1303. *voyez* Excommunication, Interdit.
Centeniers, *p.* 890.
Cercles *de l'Empire*, 1500.
Cerda, *la*, 1274. 85. 1352.
Cerdaigne, 1462. 93. 1707.
Cérémonial, Cérémonies, 1570. 1684-86. 96. *pag.* 52. 489. *voyez* Rang, Séance, Préſéance, &c.
Cérignoles, 630. 1503.
Ceriſolles, 1544.
Cervera, 1712.
Cervers, 1651.
Céſar, 1532. 1674. 1715. *Monſieur.* 1598. 1614. 26.
Ceſſion, 1526. 35.
Cette, 1666. 1710.
Cevennes, 1703. 04.

C H.

Chabannes, 1461. 1512. 21.
Chabot, 1648. 49.
Chacriſe, 593.
Chaire, *de Théologie*, 1230. *de Droit*, 1665. 80.
Chaiſe, *le pere la*, 1709.
Chalais, 1626. 45. 63.
Chalard, 1635.
Châlons, 593. 612. 1428. 1589-91. *Maiſon*, 1584.
Chalus, 1193.
Chambre, *Juriſdictions*, *des Monnoies*, 1551. *mi-parties*, 1576. *à Châlons*, 1589. *de Spire*, 1633.

C H.

de Juſtice, 1661. *de l'Edit*, 1669. 79. *des Comptes*, 1686. *de Metz*, 1680. 97.
Chambrier, *p.* 46. 213.
Chamier, 1598.
Chamillart, 1699. 1701. 08. 09.
Chamilli, 1672. 74. 76. 81. 98. 1703.
Champ, *de Mars*, 768. 1715. *du Menſonge*, 833.
Champagne, *duc*, 695. *Eudes*, 1031. 37. *Thibaut*, 1040..... 1137. 42. 44. 80. 91. 1204. *Alix*, 1226. *Thibaut VI.* 1204. 25. 26. 30. 52. *VII.* 1270. *Henri*, 1283. *Jeanne*, 1283. 96..... 1331. *Réunion du comté de*, 1296. *Province*, 1361. 64. 65. 1468. 69. 1639. 42. 1705. *Jean de Conflans*, *maréchal de*, 1358. *Comte de*, *p.* 265. 901.
Chancelier, Garde des ſceaux, *quelle eſt cette charge*, 1509. *pag.* 213. *Latilli*, 1315. *Grand Conſeil*, 1497. *Indult*, 1538. *Poyet*, 1540. *Birague*, 1574. *les ſceaux*, 1590. *Seguier*, 1639. 50. *autorité*, 1678. *Pontchartrain*, 1699. *Voiſin*, 1714. *Archevêque de Reims*, *p.* 155. *double*, *p.* 355. *déchargé de ſon office*, *p.* 375. *Marie de Bourgogne*, 1477. *de Navarre*, 1598. *p.* 46. 331. 337.
Chandos, 1364. 69.
Chanoines, 814.
Chant *Grégorien*, 789.
Chanteloube, 1631.
Chantilli, 1539. 1686.
Chanvalon, 1594.
Chapeau *des cardinaux*, 1245.
Chapelle, *ſainte*, 1269. 83. 1316. *royale*, 1324.
Chapelles, *des*, 1627.
Chapelon, 1358.

CH.

Chapitre, 1561.
Charenton, 1647. 49. 82.
Charges, *création de*, 1690. *de la couronne*, 1600. *vénalité*, 1515. *publiques*, 1567. *p.* 46. 904. &c.
Charibert, 628. 30. 731.
Charité, *ville*, 1577. *freres de la*, 1602. *chrétienne*, 1605.
Charlemont, 1558. 1678.
Charleroi, 1667. 68. 72. 77. 90. 92. 93. 97. 1701. 13.
Charles, *S. Borromée*, 1576. *Martel*, 688. 714. 15. 19. 25. 32-34. 36. 37. 39-41. 47. *Charlemagne, son portrait*, 813. 1150. *p.* 53. voyez *son regne, son fils*, 807. *le Chauve*, 830. 36. 75. *p.* 116. voy. *son regne; le Gros*, 877. 80. 82. 84. 85. 88. voyez *son regne; dit le Simple*, 877. 79. 84. *roi de Provence*, 855. *duc de la basse Lorraine*, 954. 74. 87. 88. 92. *le Bon*, 1127. *IV.* dit *le Bel*, 1316. voy. *son regne*, *V. encore* Dauphin, 1355. 57-60. voyez *son regne, son portrait*, 1380. *VI.* voyez *son regne, portrait de son regne*, 1422. *sa mort*, *p.* 329. *VII.* 1415. 19. 20. voyez *son regne, son portrait*, 1457. *p.* 902. *VIII.* voyez *son regne, son portrait*, 1497. *p.* 905. *IX.* voyez *son regne, son portrait*, 1574. *p.* 903. &c. *comte d'Anjou*, 1245. 55. 70. 83. *le Boiteux*, 1255. 75. 83. 85. *de Duras*, 1255. 1382. *de Valois*, 1283. 85. 92. 96. 99. 1305. 15. 24. *d'Anjou*, 1331. *de Blois*, 1364. 69. *duc de Berri*, 1464. 66. 68-72. *duc de Bourgogne*, 1467-78. *pere de Louis XII.* 1407. 10. 15. *X. soi disant roi de France*, 1590. 91. *Charles IV. empereur*, 1245. 1355. *Quint, empereur & roi d'Espagne*, 1500.

CH.

03-05. 14-16. 18-23. 25-30. 32-34. 36-39. 41. 44. 47. 48. 53-56. 1661. *pag.* 461. *VI. empereur*, 1713. 14. *VII.* 1707. *II. roi d'Espagne*, 1667. 70. 79. 80. 84. 85. 89. 98. 1700. *pag.* 659. *I. roi d'Angleterre*, 1625-29. 37. 39-43. 45-49. 53. *II.* 1649. 50. 54. 58. 59-62. 68. 70. 74. 77. 78. 85. 87. *roi de Navarre*, dit *le Mauvais*, 1352. 55. 57. 58. 60. 64. 65. 78. 80. 87. *X. roi de Suéde*, 1654. 57. 59. *XI.* 1660. 67. 68. 71. 75-78. 97. *XII.* 1700-04. 06. 08. 09. 11. 13. 14. *son portrait*, 1707. *duc de Lorraine*, 1585. *IV. voyez* Lorraine, *V. voyez* Lorraine, *duc de Bourgogne*, dit *le Téméraire*, 1464-68. 70-77. *p.* 910. &c. *comte de Flandres*, dit *le Bon*, 1127.
Charlotte *de la Trimouille*, 1588. 96. *de la Marck*, 1591.
Charmes, 1633.
Charnacé, 1631.
Charni, 1572.
Charolois, 1672. 73.
Charpentier, 1628.
Chartes, 875. 922. 1067. 1103. 1215. 75.
Chartres, *ville*, 1359. 1408. 1588. 91. 94. *Thibaut*, 1226. *évêque de*, 1622. *Mademoiselle de*, 1698. *duc de*, 1661. 83. 92. *duchesse de*, 1680.
Chartreux, 1067. *p.* 47. 278.
Chasteaubriand, *comtesse de*, 1521. *édit de*, 1551.
Chasteaudun, 1226.
Chasteauneuf, *l'Aubespine de*, 1611. 32. 43. 50. 52. . . . 89. *l'abbé de*, 1697.
Chasteaurenaud, 1688-91. 1702. 03.
Chasteau-Saint-Ange, 1527.

CH.

Chasteau-Thierri, 1575. 83. 91. 1642. 51.
Chasteau-Trompette, 1451. 1653.
Chasteauvieux, 1611.
Chasteigneraie, *la*, 1547.
Chastel, *Tanegui du*, 1419. *Jean*, 1594.
Chastelart, 1524.
Chastelet, 1684. *Ferri du*, *p.* 273
Chastillon, *comte de*, 1226. *Gaucher*, 1245. 1318. *Hugues*, 1245. *maréchal de*, 1521. *Gaſpard*, *maréchal de*, 1635-41. *duc de*, 1648. 49. *ducheſſe de*, 1651. 55. *duché*, 1688.
Chastre, *la*, 1594. 1610. 43.
Chatté, 1651. 70.
Chattes, *Aimar de*, 1589.
Chavigni, 1410.
Chaulnes, *maréchal de*, 1639. 40. *duc de*, 1665. 90. *duché-pairie*, 1711.
Chaumont, 1032. *maréchal de*, 1509-11. *chevalier de*, 1684. 86.
Chauvel, 1675.
Chef du conſeil, 1667.
Chelles, 584. 656. 70.
Chemeras, 1628.
Chemeraut, 1639.
Chêne *de Charles II.* 1660.
Cherbourg, 1692.
Chevalier, Chevalerie, *du Temple*, 992. *armoiries*, 1149. *de S. Jean de Jeruſalem*, 1309. *de l'Etoile*, 1350. *créé par l'empereur*, 1415. *de S. Michel*, 1469. *de S. Jean de Jeruſalem*, 1522. *de Malte*, 1530. *Tournois*, 1559. *du S. Eſprit*, 1579. 1620. 33. 52. 89. *d'honneur*, 1680. *voyez* Ordre.
Chevaux-Legers, 1643. 65.
Cheverni, 1588. 90. 95. 1672.

CH.

Cheveux, 654. 1191. 1521. *pag.* 47. 124.
Chevreuſe, *madame de*, 1626. 43. 50. 51. 61.
Chiari, 1701.
Chiavene, 1625.
Chievres, 1505.
Chiffre Arabe, 988.
Chigi, 1648. 62.
Childebert *I.* 511-58. *II.* 575-96. *III. ſurnommé* le Juſte, 695. 711.
Childéric *I.* 481. *II.* 654. 56. 70. 73. *III.* 742. 50. *tombeau de*, 1655.
Chilpéric, *roi des Bourguignons*, 493. *I.* 562-84. *II.* 715. 19. 20. *fils de Charibert*, 628. *p.* 45.
Chinei, 1681. 92. 97.
Chinon, 1431.
Chipre, 1189. 91. *Alix de*, 1226.
Chivas, 1562. 1639. 41. 1705.
Choiſeuil, *p.* 163. *Duplеſſis Praſlin*, 1643. *Claude*, 1693. *duché-pairie*, 1665.
Choiſi, 711. 1695. *abbé de*, 1684.
Chonſene, 562.
Choppin, *p.* 902. 903.
Chramne, 556. 60.
Chrétien, Chriſtianiſme, 496. 597. 725. *titre de roi très*, 875. *p.* 372.
Chriſtiandſtat, 1678.
Chriſtiern *IV. voyez* Dannemarc.
Chriſtine, 1632. 36. 46. 47. 53. 54. 57.
Chroniques *de S. Denis*, 1150.
Chronologie, 1604.
Churchil, 1688. 1712. *voyez* Marlboroug.

CI.

Cinq-Mars, 1639. 42.
Cipierre, 1574. *p.* 488.
Citation, *au concile*, 1511. *de Malte*, 1714.

C I.

Cîteaux, 1092. p. 47.
Ciudad, 1706. 07.
Cixilane, 818.

C L.

Claire-Eugenie, 1598.
Clairvaux, 1113.
Clameur de haro, 912.
Clarence, 1421. 57. 70. 71.
Clarendon, 1628. 62. 73.
Claude, *femme de François I.* 1503. 05. 14. 34. *de Lorraine*, 1634.
Clausse, 1575.
Clémence de Hongrie, 1316.
Clément, *saint*, 1242. *IV.* 1255. 58. 75. *p.* 217. *V.* 1305 09. 13. *VI.* 1348. *p.* 287. *VII. anti-pape*, 1379. 82. 83. 89. *VII.* 1521. 23. 25-27. 29. *VIII.* 1593. 98. 99. 1604. *IX.* 1662. 69. *XI.* 1700. 09. *Jacques*, 1589. *famille*, 1214. *pag.* 517.
Clémentines, 1321.
Clerc, *le*, *chancelier*, 1420. *Busse le*, 1589. *du secret*, 1309. 41.
Clergé, Clercs, Clergie, 822. 27. 40. 992. 1001. 1189. 1206. 23. 1316. 29. 1447. 1561. 1633. 34. 82. 93. *p.* 46.
Clermont, *concile*, 1092.... 1584. *ville*, 1632. 50. 54. *Simon*, 1269. *Raoul*, 1292. *Bourbon*, 1329. *Robert*, 1358. *collége*, 1574. 1618. *comté*, 1661. *comte*, 1692.
Cleves, *pays*, 1610. 14. 79. *duc de*, 1543. *Anne*, 1547. *Marie*, 1573. *Henriette*, 1574. *Jean*, 1609.
Clichi, 625.
Clientela, 1567.
Clisson, *ville*, 1702. *Olivier de*, 1344. 80. 87. 91. *Marguerite*, 1419.
Cliton, *Guillaume*, 1116. 20. 27.
Clodion, 481. *p.* 47.
Clodoalde, 533.

C L.

Clodoberge, 577.
Clodomir, 511. 23. 33.
Clodoric, 510.
Clotaire *I.* 511-62. *II.* 613-28. *III.* 656-70. *IV.* 719. 67.
Clotilde, 493. 511. 23. 31. 43. *fille de Gontran*, 577. 90. 93.
Cloud, *saint*, 533.
Clovis, 822. *p.* 43. &c. 47. 116. voyez *son regne*, *fils de Chilpéric I.* 570. 81. *fils de Chilpéric II.* 636. 44. *III.* 692. 95.
Cluni, *fondation de*, 910. *église*, 1180. *Hugues*, 1321. *Pierre de*, 1140. *p.* 47.

C O.

Coadjuteur, 892. *de Paris*, *voyez* Retz.
Coblens, 1688.
Cocherel, 1364.
Cochiliac, 539.
Coconas, 1574. 76.
Code, 511. 1137. 1629.
Cœnobitique, *ordre*, *p.* 47.
Coetlogon, 1674. 1703.
Coeverden, 1672.
Cœur, *Jacques*, 1445. 51. 61.
Cœurs des rois & reines, *p.* 489. 551. 659.
Cœuvres, 1623. 24. *duché-pairie*, 1648. *maréchal de*, 1704.
Cognac, 1302. 1651.
Cohorn, 1588. 1692.
Coigneux, 1631.
Coigni, 1643. 97. 1709. 11.
Coisslin, 1640. 43. 63.
Cokersberg, 1677.
Colbert, 1380. 1422. 1661. 63. 65. 67. 79. *son éloge*, 1683. *voyez* Croissi.
Coligni, *amiral de*, 1534. 57. 60. 69. 70. 72. 75. *d'Andelot*, 1590.... 1643. 64.
Colioure, 1642.

CO.

Collation de bénéfices, 1397. 1415. 1553. p. 46. 918. &c.
Collége, 1179. 1215. 1302. 1499. 1531. 74. 1618. 63. 73. p. 253.
Colloque, 1561.
Colloredo, 1635. 36.
Colmar, 1636. 75.
Cologne, 510. 612. 1474. 1642. 54. 70. 73. *électorat*, 1688. *électeurs*, 1637. 71. 74. 79. 1701. 06. 13. 14.
Colomb, 1492.
Colonne, *Sciarra*, 1303. *connétable*, 1661.
Colonel, *des Gardes*, 1661. 72. *général de l'infanterie*, 1544. 1661. *de la cavalerie*, 1567. *des Suisses*, 1589. 1643. 47. 61. 94. *des dragons*, 1670.
Colonels, 1661.
Combalet, 1620. 38.
Combats, *particuliers*, *à outrance*, 1040. 1404. 1547. 78. 79. p. 118. *à la barriere*, 1559.
Côme, *lac de*, 1636.
Côme, *duc de Toscane*, 1614.
Comédiens, 1609. 73.
Cométe, 840. 1680.
Comines, *ville*, 1645. 47. . . . . *Philippe*, 1472. 86. p. 375. 909.
Commande, 1397.
Commandement des troupes, 1627. *chancelier Seguier*, 1639.
Commerce, *S. Eloi*, 628. *prix de l'or & de l'argent*, 840. *Cluni*, 992. *Marine*, 1380. *isle de Rhodes*, 1522. *Hollandois*, 1604. *surintendant*, 1627. *différence de celui d'orient & d'occident*, 1628. *Maroc*, 1635. *édit*, 1670. *traité*, 1714. *conseil de*, 1700.
Comminges, *comté*, 1443. *Odet d'Aidie*, *comte de*, 1469. . . . . 85. . . . 1650.

CO.

Commissaires, commissions, *missi dominici*, 1135. p. 891. *Brion*, 1540. *Biron*, 1602. *maîtres des requêtes*, *délégués*, *grandiet*, 1631-34. *la Valette*, 1638. *Fuquet*, 1661. *maréchaux de France*, *pag.* 427. *sceaux*, p. 465.
Committimus, 1566.
Communautés, 1269.
Communes, 992. 1135. *parlemènt d'Angleterre*, 1255. *ce que c'est que les*, p. 923. &c.
Communication *de l'Océan & du Pont-Euxin*, 789.
Commutation *de peine*, 1474. 1661.
Comnéne, *Isaac*, 1189. *Alexis*, 1148. 1204.
Compact Breton, 1553.
Compagnies, *grandes*, 1361. 66. *des Indes*, 1665. *de gendarmes Ecossois*, 1690.
Comper, 1595.
Compiégne, 562. 756. 888. 987. 1026. 1428. 30. *traité*, 1624. *revûe*, 1666. 98. p. 92. 489. *forêt de*, 1324.
Comptes, *premiers présidens de la chambre des*, *Montpellier*, 1477. *Paris*, 1686. p. 375.
Comte de Paris, 992.
Comte du Palais, p. 46.
Comtes, *anciens*, 800. 1225. 73. p. 112.
Conan, 1116. 67.
Conception, *immaculée*, 1387.
Conciles, *droit d'assembler les*, p. 115. *d'Agde*, 506. *d'Orléans*, 511. *de Paris*, 615. *de Leptine*. 743. *de Rome*, 775. *de Francfort*, 794. *de Nicée*, 794. *d'Aix-la-Chapelle*, 814. *de Toulouse*, 840. *de Constantinople*, 867. *de Florence*, 867. 1438. 39. *de Savonnieres*, 875. *de Troyes*, 877. *de*

CO.

Trèves, 945. *d'Ingelheim*, 945. *de Reims*, 988. *de S. Baſle*, 988. *de Rome*, 996. 1056. *de Tolède*, 1001. *de Clermont*, 1092. *de Poitiers*, 1100. *de Troyes*, 1103. *p.* 163. *de Reims*, 1120. *d'Eſtampes*, 1130. *de Sens*, 1140. *de Reims*, 1148. *de Tarragone*, 1179. *de Latran*, 1179. 1215. *de Lombez*, 1206. *de Paris*, 1206. *de Tours*, 1223. *d'Aix-la-Chapelle*, 1223. *de Lyon*, 1245. 74. *de Vienne*, 1309. *de Senlis*, 1315. *de Piſe*, 1408. *de Conſtance*, 1415. 38. 1553. *de Baſle*, 1387. 1431. 32. 35. 38. 39. *transféré à Florence*, 1439. *de Tours*, 1510. *de Piſe*, 1510. 11. 14. *transféré à Milan*, 1511. *de Lyon*, 1512. *de Latran*, 1179. 1511. 12. 14. 15. 53. *de Trente*, *voyez* Trente, *appels au*, 1303. 1585. 1688.

Concini, *voyez* Ancre.

Conclave, 1242. 1590.

Concordat, 973. 1447. 61. 1515. 17. 53. 60. 84. 1695. *p.* 916. &c.

Concubinage, 1001. *p.* 61.

Condé, *ville*, 1649. 55. 56. 78. *François*, *comte d'Anguien*, 1546. *Jean*, *duc d'Anguien*, 1557. *Louis I.* 1560. 62. 67-69. *Henri I.* 1569. 70. 72. 74. 76. 84. 85. 88. *cardinal de Bourbon*, 1591. *Catherine de la Trimouille*, 1596. *Montmorenci*, 1600. *Henri II.* 1588. 1609. 14-16. 19. 28. 36. 38. 39. 41. 45. *Louis II.* 1598. 1643-59. 68. 69. 72. 74. 75. *ſon portrait*, 1686. *Claire-Clémence*, 1671. *Henri-Jules*, 1675. 1709. *Louis III.* dit *M. le Duc*, 1685. 88. 92. 1710. *Louis-Henri*, 1710. 13. *Louiſe-Eliſabeth*, 1713. *princeſſe de*, 1671. 85. *p.* 658.

CO.

Conférence, *de Peronne*, 1468. *Lyon*, 1500. *Troyes*, 1563. *Nerac*, 1579. *Surеſne*, 1593. *Fontainebleau*, 1600. 46. *porte de la*, 1653.

Confeſſeurs des rois, 1103. 1269. 1603. 1709.

Confeſſion, *accordée aux criminels*, 1397. *d'Ausbourg*, 1530.

Confirmation des papes, 774. 817. 23. 27. 40. 1067.

Confiſcation, 1040. 1203. 23. 92. 1321. 31. 69. 79. 1470.

Conflans, *traité de*, 1465. 66. 68. *le*, 1659. *Eſtienne de*, 1316. *Jean de*, 1358. *marquis de*, 1678. 1705.

Confréries, 1269. 1401. 1576.

Congrégation de Saint-Maur, 1621.

Congrès, *pour la paix*, *Weſtphalie*, 1644. 47. 74. *de Nimégue*, 1675. *Courtrai*, 1680. *Riſwick*, 1697. *Gertrudemberg*, 1710. *Utrecht*, 1712. 15. *abolition du*, 1677.

Coni, 1641. 91.

Conigſmark, 1645. 48. 78.

Conimbre, 1149.

Conjuration, *de Fieſque*, 1547. *de Solféde*, 1582. Voyez *aux noms propres*.

Conneſtaggio, 1578.

Connétable, 807. *charge*, 1223. *Dugueſclin*, 1366. 69. 80. *Douglas*, 1421. *Bourbon*, 1523. *rang*, 1624. *charge*, 1627. *p.* 149. 587. *de Caſtille*, 1366. *de Portugal*, 1580. *p.* 46.

Conobre, 560.

Conrad, *empereur*, 912. *II.* 1037. *p.* 113. *III.* 1103. 45. 48. 50. *IV.* 1189. 1255. 73. *marquis de Monſerrat*, 1191.

Conradin, 1255.

CO.

Conrart, 1635.
Conſarbrick, 1675.
Conſcience, *liberté de*, 1532. *cas de*, 1705.
Conſécration *des papes*, 827. 45.
Conſeil, *du roi*, 1380. 1401. 84. 1617. 24. 39. 89. 90. 97. 1704. 14. *d'état*, 1590. 91. *de l'union*, 1589. *de régence*, 1643. 1714. *chef du*, 1667. 89. *de Briſac*, 1680. *de Tournai*, 1668. *arrêt du*, 1704. *Grand*, 1497. *de commerce*, 1700. *de dépêches*, 1682. 99. *de finances*, 1688. 1714.
Conſeillers *jugeurs*, 1344. *création*, 1522. 1690. *d'état*, 1697.
Conſignations, 1563.
Conſtance, *concile de*, 1415. 38. 1553. *femme de Robert*, 996. 1026. 31. *femme de Louis le jeune*, 1154. *de Bretagne*, 1116. 67. *héritiere des deux Siciles*, 1026. 1189. 1226. 55. *miniſtre*, 1688.
Conſtantin, *ville*, 1641. *anti-pape*, 767. *le Grand*, 511. 753. 54. 1001. *p.* 47. *Copronyme*, 756. 96. *ſon fils*, 796.
Conſtantinople, *ville*, 539. *concile*, 867. *priſe*, 1204. *patriarche*, 1215. *Baudoin*, 1223. *II.* 1238. 99. *priſe*, 1451. *cedée à Charles VIII.* 1494. *ambaſſadeurs*, 1683. 89. *armement*, 1714.
Conſtellation, 1660.
Conſtitution, *de Childebert*, 593. *de Conſtantin*, 753. *de l'empereur Frédéric*, 1315. *de Charlemagne*, *p.* 116. *ſur le Quiétiſme*, 1699. *Unigenitus*, 1714. *de Henri VI.* 1345.
Conſuls, *dignité*, 508. 740. 1056. *juriſdiction des*, 1564. *p.* 912.
Contade, 1617.

CO.

Contagion, 1503. 96. *voyez* Peſte.
Contarini, 1648.
Conti, *François*, 1589. 92. 1614. *Louiſe de Lorraine*, 1631. *Armand*, 1648. 50. 51. 54. 55. 57. 66. *Louis-Armand*, 1685. *François-Louis*, 1685. 88. 91. 92. 94. 97. 99. *ſon éloge*, 1709. *Anne Martinozzi*, 1709. *Louis-Armand II.* 1709. 13. *Marie-Anne*, 1667. 85. 95. 97. *Louiſe-Eliſabeth*, 1713. *Marie-Anne*, 1713. *Louis-François*, 1691. *ſon éloge*, 1709.
Contreras, 1595.
Contribution, *des monaſteres*, 840. *des Curés*, 840. *Bulle contre la*, 1568.
Controlleur général, 1611. 61. 83. 89. 99. 1708. *p.* 671.
Contumace, 1631.
Convenant, 1639.
Convention, *aſſemblée en Angleterre*, 1689.
Cop, 1547.
Copernic, 1633.
Coprogli, 1675. 83.
Corbeil, *ville*, 1590. *comte de*, 1108.
Corbie, *ville*, 1636. *monaſtere*, 656.
Corbieres, 1328.
Corbin, *gentilshommes au bec de*, 1477.
Cordeliers, 1387.
Cordemoi, 1661.
Cordouë, *Gonſalve de*, 1495. 1501.
Cornaro, 1189.
Cornouaille, *Richard*, 1273.
Cornuel, *madame*, 1675.
Corſaires, 1665.
Corſe, *iſle*, 1153. 54. *garde du pape*, 1662.
Coſaques, 1708.
Coſſa, *Jean*, 1480.

C O.
Cossé, *Artus de*, 1570. 74. 75.
Cottes d'armes, 1149.
Cotton, *pere*, 1603.
Couci, *seigneurs de*, 1108. *Enguerrand*, 1226. 52. 1394. *Jean*, 1380.
Coulanges, *M. de*, 1689.
Coulon, 1479.
Cour, *des pairs*, 1200. *pléniere*, 767. *des aides*, 1355. 1631. *de justice*, 1419. *de Normandie*, 1499. *des monnoies*, 1551. *le roi écrit aux cours*, 1643.
Courci, *Hugues de*, p. 253.
Couronne, *d'épines*, 1230. *impériale*, 818. 912. 1022. 1355. *de Rome*, 973. *de France*, 954. 88. 92. 1215. 1316. 36. 60. 1420. 68. 1548. 84. 85. 88. 90. 1607. 1714. *office de la*, 1584. 1607. *réunion*, *pag.* 149. 313... 899. &c.
Cours, *le*, 1615.
Courtanvaux, 1692.
Courtenai, *princes*, 1603.
Courtin, 1667. 79.
Courtrai, 1302. 16. 1646-48. 67. 68. 80. 83. 97. 1706.
Cousin, *titre*, p. 465.
Coussai, 1617.
Coutras, 1587.
Coutumes, 992. 1067. 1316. 1580. p. 912.
Couvent, 787. 830. 31.
C R.
Crammer, 1547.
Cramoisi, 1642.
Craon, *ville*, 1591. *Pierre*, 1391. 97.
Crato, 1580. 82. 95.
Créations de charges, 1522. 1690.
Créci, *plénipotentiaire*, 1697. *bataille de*, 1344.
Crémieu, 1536.
Crémone, 1512. 1648. 1702.
Crénant, 1695.
C R.
Crépi, *ville*, 1544.
Créqui, *Charles*, *maréchal de*, 1611. 25. 29. 30. 35-38. *duc de*, 1659. 62. *François*, *maréchal de*, 1667. 68. 70. 72. 75-79. 83. 84. 87. *marquis de*, 1702. *duché éteint*, 1711.
Crescent, 996.
Crescentin, 1705.
Cressels, 1628.
Crevant, 1423.
Crevecœur, *fort de*, 1672.
Creutznac, 1644. 88.
Croisades, *premiere*, 1092. 1108. *seconde*, 1145. 48. 49. *troisiéme*, 1189. *empire des Latins*, 1204. *Albigeois*, 1206. *particuliere*, 1230. *cinquiéme*, 1245. *sixiéme*, 1269. 1303. 09. 13. 20. 24. 29. 1465. p. 920. &c.
Croisés, p. 155.
Croissant, *ordre du*, 1269.
Croissi, 1668. 75. 79. 84. 89. 96.
Croix, *vraie*, 1230. *jugement de la*, 803. *de saint Lo*, 1483.
Cromwel, 1642. 44. 45. 48-50. 53-55. 57. 58. 62.
Crosse, 1120. 1215. 58.
Crostolo, 1702.
Croui, 1505.
C U.
Cuba, 1492.
Cuéva, *Bertrand de la*, 1504.
Cugnieres, 1329.
Cujas, 1137.
Cujavie, *évêque de*, 1697.
Cuirasses, p. 117.
Cuirassiers, 1672.
Cuise, *forêt de*, 1324.
Cumberland, *duc de*, battu par Louis XV. 1588. 1709.
Curés, 840. 1594. *présence nécessaire*, 1682.
Curlande, 1711.

TABLE

CY.

Cycle, 743.
Cydnus, 1189.

CZ.

Czar, 1479. 1611. 42. 98. 1700. 09. 11.

DA.

DAchtein, 1675.
Dagobert *I.* 622-44. *p.* 45. *II.* 654. 56. 70. 73. 78. *III.* 711-15. *fils de Childéric II.* 673. 88.
Dagueſſeau, 1690. *ſon éloge*, 1699.
Daim, *Olivier le*, *p.* 375.
Damas, 1148.
Dame, *d'honneur*, 1600. 19. 63. 65. 80. *d'atour*, 1680. *du palais*, 1673.
Damiette, 1249.
Dampierre, *Guil. de*, 1245. *Gui*, 1245. *les*, 1258.
Damville, *Charles*, 1559. 74.
Damvilliers, 1637.
Dandelot, 1590.
Danès, *p.* 519.
Daniel, *fils de Childéric II.* 673. 715. *Jéſuite*, 875. 1713. *p.* 43.
Dannemarc, 1391. 1660. *p.* 104. *interregne*, *p.* 373. *Waldemar*, 1542. *Chriſtiern IV.* 1626. 27. 29. *Frédéric III.* 1659. 60. 66. 67. *Chriſtiern V.* 1675-78. 99. *Frédéric IV.* 1710. 11.
Danois, 539. 807. 23. 1632. 76-78. 1706. 10.
Dante, 1299.
Danube, *jonction au Rhin*, 789.
Darley, 1587.
Darmſtadt, *de*, 1696. 97. 1704.
Dattes, *petites*, 1550. *incertitude des*, 1560. *voyez* Ere chrétienne.
David, 789. *I. roi d'Ecoſſe*, 1369.
Dauphin, *Philippe*, *Humbert*, 1349. *p.* 285. *Charles*, 1355. 57. 58. 64. 80. *Louis*, 1410. 15. *Jean*, 1415. *Charles III.* 1415. 19. 21. 36. 40. 45. 56. 75. *François*, 1536. 51. *Henri*, 1542. 44. *François*, 1558. *Montpenſier*, 1589. *Monſeigneur*, 1661. 74. 88. 93. 94. 98. 1700. 11. *pere du roi*, 1712. *fils de Louis XV.* 1709.
Dauphine, *Marguerite d'Ecoſſe*, 1436. *p.* 373. *Marguerite d'Autriche*, 1482. 1556. *p.* 393. *Marie Stuart*, 1558. *Marie-Anne de Baviere*, 1680. 90. *Marie-Adélaïde*, 1696. 97. 1712.
Dauphiné, 879. 1037. 1349. 1445. 80. 1548. 75. *d'Auvergne*, 1589. 1692.
Dauvet, *Jean*, 1465.

DE.

Débonnaire, *explication de ce mot*, 840.
Décimes, *voyez* Dixmes.
Déclarations, *ſur l'hommage que le roi rendoit à ſes ſujets*, 1100. *ſur les Juifs*, 1315. *offices du parlement*, 1387. *contre les aſſaſſins de Jean Sans-peur*, 1420. *contre le duc de Bourgogne*, 1470. *p.* 375. *pour les mercuriales*, 1551. *de Chartres*, 1560. *des biens*, 1561. *ſur les duchés-pairies*, 1566. 76. *ſur l'imprimerie*, 1626. *ſuppreſſion d'offices*, 1631. *interdit le parlement de Rouen*, 1639. *ſur les mariages*, 1640. *pour la régence*, 1643. *interdit l'entrée du conſeil aux étrangers*, 1651. *pour*

D E.

le formulaire, 1657. *contre les devins & les empoisonneurs*, 1680. *touchant la puissance ecclésiastique*, 1682. 93. *sur la principauté de Dombes*, 1682. *pour les légitimés*, 1694. 1714. *sur le Quiétisme*, 1699. *voyez* Edits, Ordonnances & Arrêts.

Decret, *de Gratien*, 1150. *du sénat de Venise*, 1515. *de la Sorbonne*, 1590. *des quatre Facultés*, 1594.

Decretales, 1150.

Défi, 1528.

Deinse, 1695. 1706.

Délits, 1566.

Delft, 1584.

Demarcation, *ligne de*, 1493.

Démembrement, 1468.

Démetrius, *imposteur*, 1605.

Démeville, *premier président*, *p.* 315.

Démin, 1631. 39.

Démission, *de Félix V.* 1439. *de Charles-Quint*, 1555. 56. *de connétable*, 1369. *voyez* Abdication.

Denain, 1712.

Dendermonde, 1706.

Denia, 1708.

Denier *Saint Pierre*, 855.

Denis, *Saint*, 657. 1242. *le Petit*, 743.

Dépêches, *conseil des*, 1682.

Dépositions, *de Charles le Gros*, 888. *d'Arnoul*, 988. 96. *de Frédéric*, 1230. 45. *d'Adolphe*, 1296. *d'Edouard II.* 1324. *de Grégoire XII. & de Benoît XIII.* 1408. *d'Eugène IV.* 1439. *de Jacques II.* 1689.

Députation, 1576.

Descartes, 1650.

Descente, *en Bretagne*, 1230. *en Angleterre*, 1545. *en Provence*, 1635. *à Belisle*, 1674. *à la Martinique*, 1693. *à Brest*, 1694. *à Belisle*, 1703. *au port de Cette*, 1710.

D E.

Descentiers, 1587.

Desmarets, *académicien*, 1635. *ministre*, 1701. 08.

Des-Noyers, 1641. 43. 44.

Despreaux, 1677.

Dessau, 1626.

Dettes de l'état, 1560. *excom. pour dettes*, 1355. *prisonnier pour dettes*, 1702.

Deventer, 1672.

Deuil, 1514.

Devins, 1680. *p.* 916.

Devises, 1350. 1505. *p.* 406. 424. 460. 488.

Dévolution, 1667.

Deutérie, 534.

Deux-Ponts, *ducs des*, 1609. 35.

D H.

Dhona, 1668.

D I.

Diane *de Poitiers*, 1544. *p.* 373. *voyez* Valentinois.

Dictatus, 1067.

Didier, *général de Chilpéric*, 577. *roi des Lombards*, 756. 68. 74.

Dieppe, 1443. 1589. 1690. 94.

Diest, 1705.

Diette, 831. 1206. 1529.

Digeste, 511.

Dignités, 1559.

Digue, 1627. 28.

Dijon, 1477. 1513. 1650.

Dillon, 1709.

Dinan, 1674. 75. 97.

Diois, 1445.

Directeurs des finances, 1611. 1701.

Discipline de l'Eglise, 1415. 1579.

Dispenses, 1632.

Dissolution de mariage, divorce,

DI.

1499. 1529. 34. 99.
Distraction de mouvance, 992.
Divon, 1331.
Dixiéme, 1710.
Dixmes, Décimes, 1179. 89. 1303. 16. 24.
Dixmude, 1647. 58. 83. 95. 1706.

DO.

Doctrine, *peres de la*, 1592.
Doesbourg, 1672.
Doëteckum, 1672.
Doignon, *du*, 1653.
Doge, 1685. 1702.
Dole, 1480. 1636. 68. 74.
Dolé, 1594.
Domaine, *donné en dot*, 567. *démembrement*, 877. *du roi*, 922. 92. *douaire*, 1103. *sa consistance*, 1108. *en interdit*, 1142. 1255. *inaliénable*, 1275. 1349. 1607. *aliénés*, 1364. 1552. *ordonnance*, 1566. *réunion*, 1680. *p.* 898. &c.
Dombes, *Henri, prince de*, 1592. *déclaration pour la souveraineté*, 1682. *prince de*, 1714.
Domfront, 1574.
Dominicains, *voyez* Jacobins.
Dominique, *saint*, 1206. 30. *ordre*, 1349.
Domremi, 1428.
Donavert, 1704.
Donations, *au S. Siége*, 753. 74. 817. *de l'empire de Constantinople à Charles VIII.* 1494.
Doncheri, 1641.
Dordrecht, 1619.
Doria, *André*, 1528. *général*, 1630.
Dormans, *Renaud de*, *p.* 375.
Dorstein, 1641.
Dot, 567. 1313. *p.* 46. 119.
Douai, 1562. 1567. 68. 1710. 12.
Douaire, 1103.
Douglas, 1421. 24.

DO.

Dourlens, 1595.
Doyen *du conseil*, 1704.

DR.

Drach, *du*, 1336.
Dragons, 1667. 92.
Drap-d'or, *camp du*, 1520.
Drapeau blanc, 1639.
Dreux, *bataille de*, 1562. *siége de*, 1590. *Robert*, 1149. 79. *Pierre*, 1116. 1226. 30.
Drogon, *fils de Carloman*, 746.... 1026.
Droissi, 593.
Droit, *Flavien*, 511. *des empereurs dans les conciles*, 794. *élections*, 817. 23. 27. *évêques*, 822. 1633. *monastéres*, 840. *de present*, 817. *Dictatus*, 1067. *absolution*, 1100. 03. *interdit*, 1142. *canons d'Eugéne*, 1148. *régale*, 1161. *répudiation*, 1193. *Jean Sans-terre*, 1206. *Boniface VIII.* 1303. *joyeux avénement*, 1274. *des deux puissances*, 1329. *Anglois*, 1275. *petites dattes*, 1550. 61. *breviaire*, 1602. *Santarel*, 1626. *assemblée*, 1682. *François*, 1665. 80. *canonique*, 1680. *civil*, 1680. *franchises*, 1687. 88. 92. *jurisdiction*, 1695. *quiétisme*, 1699. *bulle*, 1705. *public civil*, *pairies*, 912. 1200. *ordonnance*, 922. *domaine*, 1103. *pragmatique*, 1269. *sacre*, 1314. *Sigismond*, 1415. *états généraux*, 1614. 1700. *de la guerre & de la paix*, 1619. *chaire*, 1680. *droits seigneuriaux*, *d'entrées*, *de procuration*, *de gîte*, 992. *p.* 48. 890.
Druides, 992.
Drusenheim, 1706.

DU.

Dubois, *cardinal*, 1708.
Dubos, *p.* 43.

D U.

Ducange, 802.
Ducas, *Alexis*, 1204.
Ducaſſe, 1703.
Duché, 992. *p.* 285. *Autriche*, 1382. *Borgia*, 1498. 1566. *Seguier*, 1650. *Luxembourg*, 1688. *édit*, 1711. *de Lorraine*, 1431. *voyez* Pairie.
Ducs, *de Veniſe*, 803. *de France*, 737. 863. *anciens*, 1135. 1498. 1581. 1607. 88. 1701. *p.* 890. &c. *voyez* Rang, Séance, Prérogatives, Pairs.
Duels, *loi Gombette*, 511. *repréſentation*, 973. *religieux de ſaint Maur*, 1116. *reſtriction*, 1167. *défenſe*, 1258. 1305. *Carouge*, 1386. *Jarnac*, 1547. *édit*, 1602. 13. *des Chapelles*, 1627. *duc de Guiſe*, 1643. *duc de Nemours*, 1652. *la Frette*, 1663. *Brionnes*, 1689. 95. *p.* 118. *voyez* Combats.
Dufay, 1676.

D U.

Duferrier, 1563.
Dugaſt, 1542.
Dumbar, 1650.
Dumoulin, *p.* 900.
Duna, *la*, 1704.
Dunemende, 1701. 10.
Dunes, *val des*, 1047. *bataille des*, 1658.
Dunkerque, 1558. 1646. 52. 58. 62. 94. 1711. 12.
Dunois, *Jean, comte de*, 1407. 26. 28. 51. 62. 64. *François*, 1484. 85. 1525.
Dupes, *journée des*, 1630.
Duprat, 1514. *p.* 916. &c.
Duqueſne, 1675. 76. 81-84. 1703.
Durance, *la*, 562.
Duras, *Charles de*, dit *de la Paix*, 1382. *ſeigneur de*, 1579. *maréchal de*, 1675. 88. 1704. *duc de*, 1672.
Duret, *avocat*, 1594.
Durfort, *Jacq. de*, 1579.
Dutillet, 1559. 60.
Dutlingen, 1703.

E A.

EAux & Forêts, 1575.

E B.

Ebernbourg, 1692. 97.
Ebroin, 656. 70. 73. 78. 88.

E C.

Ecbert, 827.
Eccléſiaſtiques, *perſonnes & affaires*, *gouvernement*, *p.* 47. *dépoſition*, 988. *canoniſations*, 992. *mariage*, 996. 1061. *Bertrade*, 1103. *inveſtiture*, 1120. *ſchiſme*, 1130. *Adelard*, 1140. *domaine*, 1142. *concile de Reims*, 1148. *régale*, 1161. 1673. *Albigeois*, 1206. *concile de Lyon*,

E C.

1245. *Boniface VIII.* 1303. *des deux puiſſances*, 1329. *concile de Baſle*, 1439. *juriſdiction*, 1539. 1695. *ordonnance d'Orléans*, 1560. *chancelier de l'Hôpital*, 1568. *Bearn*, 1620. *édit*, 1695. *voyez* Conciles, Edits, Regale, Annates, &c.
Echange, *Sedan*, 1642. 51. *Meudon*, 1695.
Echevins, 1371. 1594.
Echiquier, 1285. 1499. *p.* 894.
Ecluſe, *l'*, *bataille*, 1336. *ville*, 1645. 47. 1712.
Ecoles, *publiques*, 789. 1179. *buiſ-*

E C.

Jonnières, 1552. *du droit canon*, 1680. *militaire*, 1600. *p.* 909.
Ecoliers, 1642.
Ecoſſe, *Jean Baillœul*, 1292. *Edouard*, 1340. 69. 1421. *Jacques III.* 1483. 1548. *Marie Stuart*, 1558. 87. *Jacques Stuart*, 1567. 87. *Jacques I.* 1603. *épiſcopat*, 1637. *Charles I.* 1647. *Cromwel*, 1650. *Orange*, 1689. *réunion*, 1706. *Jacques III.* 1708. *Marguerite d'*, 1436. Voyez *les rois à leurs noms.*
Ecoſſois, *Gendarmes*, 1690.

E D.

Edeſſe, 1145.
Edifices, 1547.
Edits, *ſur la monnoie*, 840. *contre les hérétiques*, 1226. *baillis & ſénéchaux*, 1498. *cour des aides*, 1355. *de Cremieu*, 1536. *contre les petites dattes*, 1550. *pour défendre d'envoyer de l'argent à Rome*, 1551. *contre les Luthériens*, 1551. *d'Eſcouan*, 1559. *touchant les mariages clandeſtins*, 1556. *contre les filles qui font périr leur fruit*, 1556. *contre le port d'armes à feu*, 1559. *ſur le domaine*, 1559. *ſur les offices de judicature*, 1559. *pour l'heure des ſéances du parlement*, 1559. *de Romorantin*, 1560. *ſur le fait de la religion*, 1560. *des ſecondes nôces*, 1560. *de janvier en faveur des huguenots*, 1562. *de pacification*, 1563. 76. 91. *des conſignations*, 1563. *de Rouſſillon*, 1564. *juriſdiction des conſuls*, 1564. *des meres*, 1567. *réformation du calendrier*, 1582. *de réunion*, 1588. *de Nantes*, 1598. 1622. 85. *de la nobleſſe*, 1600. *des duels*, 1602. 43. *ſur les tailles*, 1600. *ſur les*

E D.

monnoies, 1602. *pour la réunion du Béarn*, 1620. *de pacification*, 1629. *refus d'enregiſtrer*, 1631. 48. *touchant le parlement*, 1641. *de Louis XI.* 1642. *contre Gaſton*, 1643. *Buxſaux*, 1648. *pour le papier timbré*, 1655. *ſuppreſſion des chambres de l'édit*, 1669. *commerce ne déroge point à la nobleſſe*, 1670. *perpétuel contre la maiſon d'Orange*, 1672. *concernant la régale*, 1673. 82. *rétabliſſement des leçons du droit civil*, 1680. *concernant la juriſdiction eccléſiaſtique*, 1695. *pour le dixiéme*, 1710. *des duchés-pairies*, 1711. *contre les Proteſtans*, 1713. *qui appelle à la couronne les princes légitimés*, 1714. *venalité*, *p.* 909. *voyez* Ordonnances, Déclarations, Arrêts, *&c.*
Edouard, *l'ancien roi d'Angleterre*, 929. *ſaint*, 1047. 62. 1215. *I.* 1285. 92. 96. 1303. 05. *II.* 1296. 1324. *III.* 1324. 28. 29. 31. 36. 42. 41. 44. 47. 49. 55. 59. 60. 67. 69. 76. *IV.* 1457. 70. 71. 74. 75. 77. 83. 85. *V.* 1483. *VI.* 1547. 48. *le prince Palatin*, 1684.

E F.

Effiat, *d'*, 1639.

E G.

Ega, 644. 46.
Egliſe, 814. 1328. 1415. *voyez* Eccléſiaſtiques.
Egmond, *comte d'*, 1558. 65-67.
Egra, 1634.
Egypte, 1249. 1517.

E K.

Ekeren, 1703.

E L.

Elbene, *d'*, 1591. 1634.
Elbing, 1703.

E L.

Elbœuf, *branche d'*, 1550. *duc d'*, 1631. *madame d'*, 1631. *duc d'*, 1678. 98. *ducheſſe de Mantoue*, 1704. *voyez* Lorraine.
Electeurs, *fixés à ſept*, 1206. 73. 1305. *bulle d'or*, 1355. *rang*, 1432. *capitulation*, 1519. *titre*, 1630. *huitiéme électorat*, 1648. *ligue du Rhin*, 1658. *Hanovre*, 1714. voyez *à leurs noms*.
Elections, *aux bénéfices*, 827. 40. *conteſtation*, 1142. 1206. 1397. *pragmatique*, 1438. *Allemagne*, 1447. *indult*, 1695. *pag.* 918. *des papes*, 775. 823. 1056. 1120. 56. 1242. 1313. 16. 79. 1560. 90. *des empereurs & des rois*, 634. 912. 1001. 56. 1226. 1305. 55. 1657. *des officiers*, *p.* 908.
Electorat, 1547. 1620. 48. 92.
Eléonore, *femme de Louis le jeune*, 1137. 45. 50. 89. *reine de Portugal & de France*, 1523. 29. 56. *de Foye*, 1569.
Eliſabeth, *de France*, 1558. 59.... 68. 98..... 1612. *d'Autriche*, 1570. *d'Angleterre*, 1558. 68. 71. 75. 80. 81. 87. 1603. 13. 20. 93.
Elne, 1641.
Eloi, *ſaint*, 628. 36.
Eloiſe, 1140.
Elſimbourg, 1677. 78. 1710.
Elvas, 1645. 58.

E M.

Emanuel II. *duc de Savoie*, 1660. *voyez* Savoie.
Embrun, 1692.
Emeric, 1672.
Emétique, 1658.
Eminence, 1630.
Emme, 956. 86.
Empereurs, *d'Orient*, 803. 1451. *d'Occident*, 800. 03. 23. 912. 1001. 22. 56. 1140. 1206. 26. 73. 96. 1336. 55. 1519. *des Grecs*, 1451. *p.* 59. Voyez *à leurs noms*.
Empire, 796. 877. 912. 73. 1037. 56. *bas*, 803. *des Latins*, 1204. *d'Orient*, 1451. *d'Occident*, 800. 1120. 50. 1226. 73. 1305. 1451. 1500. 1648. 79. *du Czar*, 1479.
Empoiſonneurs, 1315. 1680.
Emprunts, *caiſſe des*, 1707.

E N.

Enfans naturels, *p.* 61.
Enguerrand, *de Couci*, 1226. 52. *de Marigni*, 1309. 15. 24.
Enregiſtrement, 1371 1562. 1710. 12. 14.
Ensheim, 1674.
Enſisheim, 1681.
Entrées, 1389. 1660. 91. *au parlement*, 1551.
Entrevûes, 1474. 1505. 20. 38. 65.
Envouſter, 1331.
Eon, 1148.

E P.

Epée, *état ſéparé de la robe*, 1560.
Epernai, 1592.
Epernon, 1581. 84. 87. 89. 92. 95. 96. 1607. 10. 19. 42. 49.... 53. 61.
Eperons, *journée des*, 1513.
Epinal, 1641. 70.
Epinoi, 1714.
Epiſcopat, 1637.
Epoque, *voyez* Année, Calendrier, Ere, *&c.*
Epreuves, 831.

E R.

Eraſme, 1547.
Erchinoald, 646.
Ere chrétienne, 743. 74. 1171.
Erections, *voyez* Pairies, *d'évêchés*, 1292. 1622.
Erfort, 1636.
Erlac, 1639.

ER.

Ermenegilde, 575.
Erneſt, *bâtard de Mansfeld*, 1618. *Ferdinand, roi de Hongrie*, 1636.
Erulles, 800.

ES.

Eſcale, *chevalier de l'*, 1404.
Eſcalonne, 1694.
Eſcarpe, *fort de l'*, 1667. 68.
Eſcaut, 1521.
Eſclave, 562. *voyez* Serfs.
Eſclavons, 632. 743. 58. 796. 800.
Eſcouan, 1559.
Eſpagne, 543. 88. 1658. *Sarraſins*, 715. *Inigo*, 827. *croiſade*, 1149. *Henri IV.* 1472. *Colomb*, 1492. *Ferdinand*, 1493. 1503. *la ligue*, 1513. 93. *Vervins*, 1598. 1603. *Baronius*, 1605. *la tréve*, 1609. 11. *mariages*, 1612. *Savoie*, 1617. *Valteline*, 1621. *Jacques I.* 1622. 24. 25. *guerre de Mantoue*, 1629. 32. *guerre*, 1634-42. 48-50. 52. *paix*, 1659. *Batteville*, 1661. 65. *guerre des Pays-bas*, 1667. *paix*, 1668. *Madame*, 1670. *guerre*, 1673-76. *paix de Nimégue*, 1678. *pavillon*, 1680. 81. *tréve de Ratisbonne*, 1684. 86. *guerre*, 1694. 97. 98. *teſtament*, 1700. 01. 03. 06. 11-15. *ſucceſſion à la couronne*, 1687.... 94. voyez *les rois à leurs noms*.
Eſpierres, *pont d'*, 1694.
Eſpinac, *Pierre d'*, 1590.
Eſpinoſa, *cardinal*, 1661.
Eſſex, *comte d'*, 1596. 1601. 42. 44.
Eſt, *Anne d'*, 1593. *cardinal d'*, 1560. 1648. *Marie*, 1673.
Eſtampes, *domaine*, 1108. *concile*, 1130. *combat*, 1652. *ducheſſe d'*, 1540. 41. 44. 47. *comte*, 1360.
Eſtival, 612.
Eſtrades, *maréchal d'*, 1643. 52. 61. 62. 67. 75-77. 82. 83. *comte d'*, 1670.
Eſtramadure, 1556.
Eſtrées, 1600. *François-Annibal*, 1639. *duché-pairie*, 1648. *Jean*, 1672. 73. 76. 77. 83. 85-88. 90. 91. 93. 97. 1703. *cardinal d'*, 1690. 93. *duc d'*, 1685. 87. *Gabrielle*, 1598. 99. *maréchal*, 1683. *comte*, 1692.

ET.

Etabliſſemens *de Saint Louis*, 1200. 69.
Etaire, 1645.
Etats, Aſſemblées, *généraux*, 1252. 1355. *p.* 903. *tiers-état*, 1255. *Philippe le Bel*, 1303. *le roi Jean*, 1350. 55. 59. *Louis XI.* 1468. *Charles VIII.* 1484. *de Flandres*, 1505. *le parlement fait un quatriéme ordre*, 1558. *François II.* 1560. *Henri III.* 1576. *de Blois*, 1588. *de Paris*, 1593. *leur autorité*, 1614. *de robe & d'épée*, 1560. *de Hollande*, 1644. 77.
Ethewulphe, 855.
Etienne *III.* 753. 56. *IV.* 767. *V. p.* 70. *roi d'Angleterre*, 1135. 54. *de Hongrie*, 1526. *de Champagne*, 1040.
Etoile, *ordre de l'*, 1350. 1469.
Etrangers, 1651.

EU.

Eu, *Raoul, comte d'*, 1350.... 94.... 1714.
Evangeliques, *les*, 1620.
Euchariſtie, 1097. 1285. 1600.
Eudes, *duc d'Aquitaine*, 731. 32. 34. 67. *duc de Bourgogne*, 956.... 1316. *fils de Robert*, 1040. *de France*, 888. 92. 98. *de Champagne*, 1031. 37.
Evêchés, *Pamiers*, 1292. 1303.

EU.

Paris, 1622. 92. *Bulles*, 1693. *pag.* 48.
Evêques, 511. 657. *biens*, 794. 1385. *ordination*, 796. *Louis le débonnaire*, 822. 40. *Robert*, 996. 1022. *rang*, 1092. 1103. 48. 1225. 26. *Jerment*, 1223. *exclus du parlement*, 1319, *juges des hérétiques*, 1560. 1633. 39. 99. *p.* 53. 46. 47. 918. &c.
Eugêne *II.* 823. *III.* 1145. 48. *IV.* 1439. 1538. 53. *prince*, 1661. 91. 1701. 02. 04-09. 12-14.
Eugénie, *Claire*, 1598.
Evreux, *Charles*, *comte d'*, 1512. *Philippe*, *pag.* 265. *roi de Navarre*, 1328. 31. 65. *Bouillon*, 1642.
Eutrope, 875.

EX.

Exarchat, 568. 753. 978.
Exceſter, 1644.
Excommunication, *Robert*, 996. *Philippe I.* 1092. 1103. *Henri III. empereur*, 1120. *Albigeois*, 1206. *Jean Sans-terre*, 1215. *Grégoire IX.* 1226. *Frédéric II.* 1245. *Conradin*, 1255. *Pierre de Bourbon*, 1355. *bulle in cœnâ Domini*, 1568. *Henri IV.* 1585. 90. *Lavardin*, 1687. 88.
Exemption, 657. 1283. 1316. *pag.* 47.
Exiles, *fort d'*, 1708.
Expectatives, 1438. *p.* 919.
Expéditionnaires *en cour de Rome*, 1594.
Expoſition de la foi, 1668.

FA.

FAbert, *maréchal*, 1642. 54. 60. 62.
Facultés, *les quatre*, 1594.
Fagel, 1684.
Faileube, 596.
Fainéans, *rois*, 688.
Fairfaix, 1645.
Faiſans, *iſle des*, 1659.
Falcſim, 1711.
Famine, 1336.
Fanatiſme, 1680.
Farces, *p.* 915.
Farines, *journée des*, 1591.
Farnèſe, 1547. 55-57.
Fauchet, 1643.
Favoris, *règne des*, 1574.
Fauſte, *Jean*, 1457.
Fay, *du*, 1676.
Fayances, *manufacture de*, 1603.
Fayette, *maréchal de la*, 1421.

FA.

mademoiſelle de la, 1639.

FE.

Fédéric, *roi de Pruſſe*, 1701.
Felix, *V.* 1439. *de Valois*, *Saint*, *p.* 147.
Félonie, 1040. 1230. 92. 1379. *p.* 911.
Fénelon, *archevêque de Cambrai*, 1689. 95. 99.
Feneſtrelle, 1708.
Fer, *iſle de*, 1634.
Ferden, 1648.
Ferdinand, *empereur*, *I.* 1522. 26. 29. 55. 56. 1617. *II.* 1617-20. 30. 31. 35-37. *III.* 1636. 57. *IV. roi de Caſtille*, 1309. *le Catholique*, 1472. 93. 95. 1500-05. 08-10. 12-14. 16. *de Naples*, 1493-96. *duc de Mantoue*, 1629.
Fere, *la*, 1596.

F E.

Feria, 1593. 94. 1625.
Feronnerie, *rue de la*, 1610.
Ferrare, *duc de*, 1510. *fille du duc de*, 1548. *ducheſſe de*, 1560.
Ferrette, *comté de*, 1475.
Ferri, 1476.
Ferrier, *du*, 1575.
Ferté, *Henri de la*, *maréchal de France*, 1643. 50. 54-58. 63.
Feſtin, 1252.
Fêtes, *de l'Egliſe*, 1255. *p.* 116. 140. *à la cour*, 1661. 85.
Feuillade, *François de la*, *maréchal de France*, 1664. 74-76. 78. 91. 92. *duc de la*, 1704-06.
Feuillans, 1587.
Feuquieres, *marquis de*, 1633. 39.... 91. 92.

F I.

Fidélité, *ſerment de*, 1206. 13. 23. 1589. 1649.
Fiefs, *loi*, 511. *p.* 113. 893. 911. *Bretagne*, 845. *leur établiſſement*, 923. *Lorraine*, 978. *pairie*, 992. *vaſſaux du roi*, 1108. *ſénéchal*, 1116. *Bretagne*, 1230. *liberté*, 1316. *francs-fiefs*, 1328. *roturiers*, 1531. 79. 1600. 29. *la couronne*, *p.* 123. 888. 901. &c.
Fiennes, *de*, 1369.
Fieſque, 1547.... 1652.
Figuier, *fort du*, 1638.
Figulieres, 1675.
Filles de la reine, 1497. 1534. 1673.
Final, 1447. 1698. 1713.
Finances, Financiers, 1322. 28. 91. 1603. 1701. *ſecretaires des*, 1341. 1410.
Fiſtule, 1686.
Fitz-James, *voyez* Berwick.

F L.

Flagellans, 1348.
Flamarens, 1663.

F L.

Flandre, *la*, *Baudoin*, 1067. *Charles le Bon*, 1127. *Philippe*, 1179. *impoſteur*, 1223. *Gui*, 1299. 1331. 1471. *Artevelle*, 1336. *Louis*, 1484. 1529. *Marie d'Autriche*, 1556. *duc d'Anjou*, 1583. 1634. 41. *paix de Bréda*, 1667. 75. 80. *états de*, 1477. 1505. *comtes de*, 863. 965. 72. 1031. 1127. 1204. 06. 14. 26. 58. 1304. 09. 16. 20. 22. 28. 84 *p.* 271. *Marguerite*, 1258. *Flamans*, 1149. 1223. 1303. 04. 28. 36. 82. 85. 1536.
Flaochat, 646.
Fleſſingue, 1616.
Fleta, *le*, 1275.
Fleuri, *abbé*, 1689.
Fleurs-de-Lys, 1380. 1527. 1655.
Fleurus, 1690.
Fleury, *monaſtere*, 695.
Flix, 1650.
Florence, *concile*, 867. 1438. 39. *ville*, 1494. 1502. 12. *cardinal de*, 1598.
Florent Chrétien, 1593.
Florentins, 1376. 1522. 30.
Flotte, *Caſtillane*, 1371. *de Charles-Quint*, 1541. *de Philippe II.* 1588. *Angloiſe*, 1627. 28. *Eſpagnole*, 1628. 38. 39. 43. 55. 75. 76. *du roi de Suéde*, 1677. *du roi de France*, 1689. 92. 1704. *Angloiſe & Hollandoiſe*, 1690. *de Smyrne*, 1693. *Hollandoiſe*, 1697. 1703. *Angloiſe*, 1703. 07. *de Virginie*, 1711. *voyez* Marine.

F O.

Fœderowitz, *Michel*, *Czar*, 1611.
Foi & hommage, 1324.
Foire du Landi, 875.
Foix, *comté*, 1255. 70. 75. 1397. *comte de*, 1451. *Germaine*, 1505. *Gaſton*, 1505. 11. 12. *Catherine*, 1512. *André*, 1521. *Paul*, 1574.

FO.

l'abbé de, 1631. *comte de Flex*, 1663.
Folard, 1675.
Fondations, 612. 46.
Fontaine, *comte de*, 1643.
Fontainebleau, 1600.
Fontaine-Françoise, *combat de*, 1595.
Fontaines, *Pierre de*, p. 221.
Fontange, *duchesse de*, 1681.
Fontarabie, 1470. 1521. 1638. 98.
Fontenai, 841. 1590.
Fontenelle, *chronique*, 742. *monastere*, 750.
Fontenoi, 1709.
Fontevrault, 1103.
Fontrailles, 1642.
Forbin, *Palamede de*, 1480. *chevalier de*, 1707. 08.
Forcalquier, 1258.
Force, *Jacques de la*, *maréchal de France*, 1589. 1610. 21. 22. 30. 34-36. 38. *duché*, 1637.
Formose, *pape*, 892.
Formulaire, 1657. 69. 73. 1705.
Formule, 1419. 20.
Formules des jurisconsultes, 511.
Fornoue, 1495.
Fort de Cohorn, 1692.
Fort-Louis, 1622. 25. 1706.
Fort-Royal, 1674.
Fotheringai, 1587.
Foucault, *Louis*, 1653.
Foulques, 892. *Nerra*, 1135. *comte d'Anjou*, 1099. 1135. *Grand-maître*, 1309.
Fouquet, *Nicolas*, 1661. *François*, 1661. p. 663.
Fourmigni, 1448.

FR.

Fracastor, p. 465.
France, *duché*, 992. p. 901. *couronne*, 1711. *union*, 1532.
Francfort, *comtile*, 794. *Diette*, 1206.... 1631.
Franche-Comté, 842. 79. 1479. 1639. 68. 74. 78.
Franchises, 1687. 88.
Franciscains, 1387.
François *d'Assise*, *Saint*, p. 213.
François *ou* Francs, *les*, 481. 536. 39.... 58. p. 43. 46. 48. 112.
François *I.* 1505. 14. 15. 25. 35. 47. *sa mort*, p. 425.... 906. voy. *son regne*, *son fils aîné*, 1518. 36. 51. *II.* 1558-60. p. 909.
Françoise, *langue*, 1360. 1539.
Franconie, 1632.
Francs-Aleus, 817.
Francs-Archers, 1480.
Francs-Fiefs, 1328.
Franecker, 1680.
Frankendal, 1688.
Fraternité, 1542.
Frawstadt, 1706.
Frédégonde, 568. 70. 75. 78. 81. 84. 85. 90. 94. 97.
Frédélinghen, 1702.
Frédelon, 1449.
Frédéric, *duc de la haute Lorraine*, 956. *sénéchal*, 995. *I. empereur*, 1092. 1150. 56. 80. 86. 89. 90. 1269. 82. *II. empereur*, 1206. 14. 23. 26. 30. 42. 45. 55. 1315. 1516. *duc d'Autriche*, 1321. 22. *III. empereur*, 1447. 65. 93. *roi de Sicile*, 1292. *roi de Naples*, 1496. 1501. *III. roi de Dannemarc*, 1660. *V. électeur Palatin & roi de Bohême*, 1613. 19-21. 32. *Henri*, *prince d'Orange*, *voyez* Orange, *roi de Prusse*, 1701.
Frédérune, 929.
Frégose, 1447. *Jean*, 1512. *ambassadeur à Venise*, 1542.
Frêne, *Trichet du*, 1642.
Freret, p. 48.

TABLE

F R.

Frette, *la*, 1663.
Fribourg, 1516. 1638. 44. 77. 78. 97. 1713.
Fridericſtadt, 1713.
Frioul, *duc de*, 776.
Friſe, 1296. 1424.
Friſons, 733.
Froiſſart, *Jean*, p. 315.
Frondeurs, 1648. 51.
Frontenac, *de*, 1696.
Frontenai, *duché de Rohan-Rohan*, 1714.
Froullai de Teſſé, *René*, 1696. 1706. 07.

F U.

Fuenſaldagne, 1654.
Fuentes, *comte de*, 1596. *ambaſſadeur*, 1661.
Funérailles, 1643.
Furnes, 1646. 48. 58. 67. 68. 93. 1706.
Furſtemberg, *Guillaume de*, 1671. 74. *duc de*, 1689. *François Egon*, 1681.

G A.

GAbaret, 1689. 93. 1703.
Gabelle, 1344. 1548.
Gabrielle d'Eſtrées, 1599.
Gacé, *maréchal de Matignon*, 1708.
Gaëte, 1707.
Gages, *de bataille*, 1258. *du parlement*, 1648.
Gaimar, 1026.
Galas, 1635. 36. 45.
Galeas, *Jean*, 1494. 98.
Galeran, *comte de Meulan*, 1040. 41.
Galeres, *général des*, 1544.
Galilée, 1633. p. 465.
Galiguai, *Eléonore*, 1612. 17.
Gallati, 1616.
Galles, *pays*, 1305. *prince de*, 1344. 55. 67. 71. 76. 1688. *Yvain*, 1371.
Gallicans, 1645.
Gallions, 1702.
Galouai, 1706. 07. 09.
Galſuinde, 568. 84.
Gand, 1678. 1706. 08. *Jean de*, 1485. *Gantois*, 1488. *Sac du*, 1644.
Gap, 1692.

G A.

Garai, 1649.
Garde, *baron de la*, 1544. 45.
Garde, *de la perſonne du roi*, 1380. *de nos rois*, 1215. *des chemins*, 1255.
Gardes, *régiment des*, 1644. 53. 72. 91. 92. 1704. 13. *colonel des*, 1661.
Gardes-du-corps, 1626. 71. 95.
Gardes-marine, 1682.
Gardie, *la*, 1646.
Gariglian, 1503.
Garlande, *les freres*, 1116. 35. *Guillaume*, *ſénéchal*, 1116.
Garlangues, 1628.
Garonne, *la*, 593. 732.
Gaſcons, Gaſcogne, 593. 601. 03. 25. 35. 767. 78. 818. 1001. 62. 1562.
Gaſſendi, 1559.
Gaſſion, *maréchal de France*, 1631. 35. 39. 40. 43-47. 1711.
Gaſton, *voyez* Foix. *frere de Louis XIII.* 1617. 26. 31-34. 36. 42-45. 48. 49. 51. 52. *ſon portrait*, 1660. *de Foix*, 1663. pag. 658.

G A.

Gatari, 1638.
Gaucourt, 1652.
Gaules, Gaulois, 481. 511. 1532. *p.* 43. &c. 48. 112.
Gaurie, *Luc*, 1559.
Gautier, *archevêque*, 888. *l'abbé*, 1712.
Gayan, 1648.
Gazette, 1631.

G E.

Gegembak, 1678.
Gendarmerie, 1690. 91. 93.
Gendarmes, 1643.
Général, *des Dragons*, 1692. *des Galeres*, 1544.
Gênes, Génois, *Jacq. de Voragine*, 1269. *expédition*, 1390. *Boucicaut*, 1401. *se donne à la France*, 1447. *projet*, 1497. *soumise*, 1499. 1513. *se révolte*, 1505. 12. *se rend à Lautrec*, 1527. *à l'empereur*, 1528. *conjuration*, 1547. *entreprise*, 1625. *se déclarent pour le roi*, 1515. *ligue*, 1522. *bombardé*, 1684. *soumission au roi*, 1685. *doge traité d'altesse*, 1702. *Final vendu*, 1713.
Genêve, 888. 1553. 79. 1602. 38. 1707.
Genialis, *duc de Gascogne*, 601.
Gennare, 1647.
Gens d'affaire, 1688.
Gentil, 1522.
Gentilhomme, *premier*, 1612. 89. *ordinaire*, 1690.
Gentilshommes, 1478. 1690.
Geoffroi, *Grisegonelle*, 978. *d'Harcourt*, 1344. *comte d'Anjou*, 1116. *Plantagenette*, 1135. *fils de Henri II.* 1167. *de Bretagne*, 1200. *abbé de Saint-Alban*, 1179.
Gerard d'Alsace, 1056. 60.

G E.

Gerard, *émissaire des Espagnols*, 1584.
Gerberge, 956. 54.
Gerbert, 928. 96.
Germanie, 595. 835. 42. 912. 1022. *p.* 53.
Gertrudemberg, 1710.
Gesvres, *de*, 1640. *duché-pairie*, 1648. *gouverneur de Paris*, 1687.
Gevaudan, 534.

G I.

Giac, *ministre*, 1426.
Giannone, *p.* 901.
Gibelins, 1140. 1285. 1354.
Gibraltar, 1704. 05. 13.
Gié, *maréchal de*, 1505.
Gien, 1215. 23.
Gigeri, 1664.
Gilbert, *duc de Lorraine*, 936. *de la Porée*, 1148.
Gillot, 1593.
Girardin, 1689.
Girardon, 1642.
Gironne, 1684. 94. 1705. 11.
Giselle, *fille de Charles le Simple*, 912. 29. *p.* 536
Gisors, 1032. 1113.
Giste, 992.
Givri, 1589.

G L.

Glesne, 1645.
Glocester, 1424..... 1658..... 1701.

G O.

Godefroi, *de Bouillon*, 1067. 92. *de Boulogne*, 1095.
Godégisile, 500.
Goes, 1714.
Goesbriand, *de*, 1707. 10.
Gœutz, 1638.
Goïaric, 511.
Gomaristes, 1619.
Gomatrude, 636.
Gombaud, 830.

GO.

Gomberville, 1643.
Gombette, *loi*, 511.
Gondebaud, *roi de Bourgogne*, 500. 11. 23. *duc*, 576. *prétendu fils de Clotaire*, 585.
Gondemar, 523. 34.
Gondi, *cardinal*, 1592. *maison*, 1589.
Gondiucque, 533. 62.
Gonsalve *de Cordoue*, 1495. 1501. 03. 04.
Gontaut de Biron, *Armand de*, 1592. *Charles*, 1602.
Gontran, 562-93.
Gonzague, *de Mantoue*, 1598. 1629. 41. 45. *Charles*, 1629. *Marie*, 1645. *François*, *général des Cordeliers*, 1598.
Gorde, *de*, 1572.
Gordon, 1634.
Gorges, 635.
Gorlitz, 1641.
Goslin, 888.
Got, *Bertrand de*, 1305.
Gothie, 758.
Gots, 493. 634. 715.
Gouffier, *de Boisy*, 1514. 21. *Artus de*, 1667. *Claude & Louis*, 1667. p. 424.
Goulas, 1652.
Gouvernantes *des enfans de France*, 1661.
Gouverneurs, *de provinces*, 845. *du Havre*, 1665. *de Paris*, 1669. 87. p. 555. *de Bretagne*, 1695. *de Gaston*, 1617. *de Charles IX.* pag. 488. *de Henri III.* p. 516. *de Louis XIV.* p. 658. *de Monseigneur*, 1668. *des fils de France*, 1663. 89. *de M. le duc de Chartres*, 1683. *des Pays-bas*, 1701.

GR.

Graces, *Le grand aumonier doit dire les graces au parlement*, p. 489.
Gradués, 1498.
Grai, *ville*, 1668. 74. *Jeanne de*, 1553.
Grailli, *Archambault de*, 1397.
Gramont, *ville*, 1706. *comte de*, 1562. 93. *Antoine de*, *maréchal de France*, 1644-46. 48. 57. 58. 61. 67. 72. 1704. *ordre*, p. 47.
Gran, 1683. 85.
Grancei, *comte de*, 1639. 41. *maréchal de*, 1653.
Grand d'Espagne, 1701.
Grand-Aumonier, 1645. 1700. p. 489.
Grand-Conseil, 1497. 1631. 90.
Grand-Duc, 1598.
Grand-Forestier, 863.
Grand-Maistre, *pag.* 377. 427. *des Arbalestriers*, 1600. *de la garderobe*, 1669. *de l'artillerie*, 1600. 69. 94. *des Eaux & Forêts*, 1575.
Grand-Prevost, p. 46.
Grand-Referendaire, p. 46.
Grand-Seigneur, 1559. 1714. *voyez* Turcs.
Grand-Veneur, 1669.
Grandes Compagnies, 1361. 66.
Grandesse, 1521.
Grandier, *Urbain*, 1634.
Grandpré, 1654.
Grands-Baillis, p. 892. &c.
Grands-Jours, 1579. 1634. 65.
Grands-Maîtres, *de Malthe*, 1309. 1522. 65. 1630. 97. *de l'ordre du S. Esprit de Montpellier*, 1700.
Grands-Officiers, 1103. 1577. 1607. p. 213.
Grandson, 1476.
Granvelle, *Antoine*, 1539. 65. *cardinal*, 1661.
Gratien, 1150.
Gratifications, 1663.

GR.

Grave, 1672. 74.
Gravelines, 1558. 1644. 52. 58.
Graville, *amiral de*, 1494.
Grécie, 1067.
Grecs, 787. *empire*, 802. 67. 1026. 1148. 1204. 74. 1439. 51. 1547. *p.* 59.
Grégoire *II.* 740. *III.* 740. *IV.* 827. 33. *V.* 996. *VI I.* 1067. *IX.* 1226. 30. *X.* 1274. 1348. *XI.* 1376. 79. *XII.* 1408. *XIII.* 1667. 1585. *calendrier*, 1699. *XIV.* 1590. *XV.* 1387. 1622. *de Tours*, 845.
Gréipſnalde, 1678.
Grêle, 823.
Gremonville, 1700.
Grenade, *roi de*, 1320. *ville*, 1492. 1516.
Grenoble, 1451. 1590. 1639. 44.
Grignaux, 1514.
Grimoald, *maire*, 644. 46. 54. 56. *p.* 46.
Grippon, 747. 58.
Gris, *le*, 1386.
Griſegonelle, *Geoffroi*, 978.
Griſons, 1305. 1621. 25. 30. 31. 37.
Grodno, 1708.
Groenland, 1634.
Groningue, 1674.
Grool, 1672.
Groſlogau, 1642.
Grotius, *Hug.* 1619. 36.
Gruerie, 992.

GU.

Guadaloupe, 1635. 1703.
Guaſtalle, *ville*, 1702. *duc de*, 1714.
Gudina, *la*, 1709.
Guébriant, *J. B. Budes de*, 1638. 43. *la maréchale de*, 1645.
Gueldres, 1473. 1638. 1703. 13. *province*, 1672.
Guelfes, 1140. 1285. 1354.

GU.

Guenegaud, *Dupleſſis*, 1661.
Guerande, 1364.
Guercheville, *madame de*, 1600.
Guerin, *évêque de Senlis*, 1214. 1309. *p.* 193. 213. *avocat général*, 1545.
Guerre, *privée*, 803. 1296. *inteſtine*, 901. *civile*, 1258. 1562. 68. 73. 1648. *ſainte*, 1390. *de trente ans*, 1618.
Gueſclin, *connétable du*, 1364. 66. 69. 80.
Gueſle, *la*, *p.* 555.
Guèſton, 1707.
Guet, *chevalier du*, 1350.
Gué-Trouin, *du*, 1697. 1707. 11.
Guette, *la*, 1322.
Gueux, *les*, 1566.
Gui, 912. *comte de Thouars*, 1116. *comte de Flandres*, 1292. 99. *de Luſignan*, 1302. 04.
Guiche, *Coriſande de*, 1593. *duc de*, 1640. *maréchal de*, 1642. *comte de*, 1665. 78. *pairie*, 1648.
Guienne, *Eléonore*, 1150. *Jean Sans-terre*, 1200. *Henri III.* 1258. *confiſquée*, 1292. *guerre*, 1296. *rendue*, 1303. *Charles de Valois*, 1324. *hommage*, 1329. *renonciation*, 1360. *Pierre le Cruel*, 1367. *conquiſe*, 1378. *duc de*, 992.... 1469. 70-72. *troubles*, 1548-51. 78. 80. *duché*, 1292. *p.* 894.
Guilére, 577.
Guillard du Mortier, 1560.
Guillaume, *duc de Normandie*, 942. *duc d'Aquitaine*, 910. *le conquérant*, *le bâtard*, 1047. 48. 62. 67. *Longue-épée*, 929. *d'Arques*, 1047. *comte de Hollande*, 1226. 73. *le Roux*, 1100. *voyez* Orange, *Bras de fer*, 1026. *roi de Sicile*, 1026. 1186. *le Breton*,

GU.

p. 191. *comte de Provence*, 1245.
Guillerague, *de*, 1685.
Guinée, 1664.
Guinegate, 1479. 1513.
Guines, *comte de*, 1350. *ville*, 1558.
Guipuscoa, 1698.
Guiscard, *Robert*, 1026. 56. *comte de*, 1695.
Guise, *ville*, 1650. *duché*, 1527. *Claude de*, 1542. 50. *pag.* 460. *leur postérité*, 1550. *François de*, 1347, ... 1523. 47. 48. 50. 53-55. 57-60. 62. 63. *les*, 1559. 60. 74. 82. 85. 98. *Henri de*, 1550. 69. 72. 74-76. 78. 82. 84-88.

GU.

p. 561. *cardinal de*, 1582. 88. *p.* 516. *Charles*, 1550. 89. 91. 94-96. 1614-16. 22. *chevalier de*, 1613. *Henri II.* 1550. 1641. 43. 47. 48. 54.... 84. *Louis-Joseph*, 1660. 69. *Mademoiselle de*, 1688. 95. *Madame de*, 1694.
Guitaut, 1650.
Guitry, *marquis de*, 1669.
Gurce, *cardinal de*, 1494. 1510. 12.
Gustave, *roi de Suède*, (*Vasa*) 1542. *voyez* Adolphe, *Charles*, 1654. 59.
Guttemberg, *Jean*, 1457.
Guyon, *Madame*, 1698.

HA.

HA, 1451. 1653.
Habsbourg, 1273. 82. *p.* 239.
Hachette, *Jeanne*, 1472.
Hacquin, *roi de Norvege*, 1391.
Hadwise, 1200.
Haguenau, 1675. 1705. 06.
Hailbron, 1645. 88. 93.
Hainaut, 1296, 1324. 36. 40. 1424. 83. 1554. *voyez* Flandre, Brabant.
Halberstat, *administrateur d'*, 1626.
Haldetrude, 628.
Hall, *traité de*, 1610..... 42. *Notre-Dame*, 1691.
Halley, 1660.
Hallier, *du*, 1624. 38. 41.
Halluin, *Anne d'*, 1620. *duc d'*, 1637.
Ham, 1595. 1655.
Hambourg, 1238. 1641. 44.
Hamilton, 1685.
Hanau, 1636.
Hanower, 1692. 1701. 07. 14.

HA.

Madame, 1684. *duc*, 1672.
Harangs, *journée des*, 1428.
Haraucourt, *d'*, 1625.
Harcourt, *Geoffroi d'*, 1344. *branche d'*, 1550. *comte d'*, 1637. 39-43. 45. 46. 49-51. 53. 54. 60. *M. d'*, 1692. 96. 1703. 09. 11. *duché-pairie*, 1709. *marquis*, 1689. *maréchal*, 1698. 1700.
Hardouin, *le comte*, 879.
Harfleur, 1415.
Harlai, *premier président*, *Achilles de*, 1588. 94.... 1689. *archevêque*, 1674. 95. *M. de*, 1697. 1709.
Harlebec, 1711.
Harling, 1711.
Haro, *clameur*, 912. *Louis de*, 1658. 59. 61. 77.
Harrach, 1697.
Havanne, *la*, 1703.
Havard, *Catherine*, 1547.
Haubert, 1140.

H A.

Havre, *le*, 1563. 1665. 94.
Haute Bruyere, 1103.
Hautefort, *Madame de*, 1639. 43. *M. d'*, 1689.
Hauteville, 1026.
Haye, *la*, 1709.

H E.

Hegire, 622.
Heidelberg, 1622. 88. 93.
Hein, *Pierre*, 1628.
Heinsius, 1709.
Héléne, *Sainte*, 1230.
Helgaud, 1022.
Helvétiens, 794.
Hennebont, 1590.
Henri, *empereurs*, *I.* 920. *II. le boiteux*, 1001. 22. *III.* 1056. *IV.* 1056. 1103. *V.* 1103. 16. 20. 35. *VI.* 1026. 1186. 93. 1206. *de Luxembourg*, 1305. *hérétique*, 1206. *rois de France*, *I.* 1026. voyez *son regne*, *II.* 1532. 46. 1641. voyez *son regne*, dit *le Lion*, 1180. *p.* 907. *III.* 1573. voyez *son regne*, Pologne, Anjou, *son portrait*, 1589. *IV.* 1564. 69. 70. 72. 74. 76. 77. 87. 89. 90. 1672. *son portrait*, 1610. voyez *son regne*, *oraiſ. fun. p.* 551.... 901. *duc de Bourgogne*, 956. 1001. *roi d'Eſpagne*, *IV.* 1472. 1505. *voyez* Eſpagne, *roi de Portugal*, 1088. 1578. 80. *rois d'Angleterre*, *I.* 1067. 1100. 13. 16. 20. 35. *II.* 1135. 50. 54. 56. 61. 67. 69. 79. 80. 86. 89. 1331. 1541. *III.* 1215. 23. 26. 30. 42. 52. 58. *IV.* 1397. 1410. *V.* 1415. 20. 22. *VI.* 1422. 31. 35. 57. 70. 71. *VII.* 1420. 75. 95. 1502. *ſon hiſtoire*, 1485. 92. 1509. 10. *VIII.* 1510. 12-15. 20. 22. 25-27. 29. 34. 41. 43. 44. 46. 47. *Clément*, *maréchal de France*, 1214. *rois de Navarre*,

H E.

1521. 89. *voyez* Navarre, *Guerre des trois*, 1586. Henriette, *femme de Charles I.* 1625. 44. *premiere femme de Monſieur*, 1661. 70.
Heptarchie, 827. *p.* 14. 71.
Herald, 734. 36.
Herbert, *porte la foi en Suéde*, *pag.* 71. *de Vermandois*, 922. 28. *de Troyes*, 929. *vice-amiral d'Angleterre*, 1689.
Héréſies, 740. 94. 1022. 47. 1517. 34.
Hérétiques, 1022. 1226. 1553.
Heriold, 823.
Heriſpoé, 845. 58.
Heriſtal, 779.
Heriſtel, 688.
Héritiers, 1245.
Hermanfroi, 520. 31.
Hermenſtein, 1637.
Hermite, *l'*, 1624.
Hermites, 1255.
Hervé, *abbé de S. Victor*, *p.* 188.
Heſdin, 1521. 53. 1639. 57.
Heſſe, 778. *Landgrave de*, 1547. 52. 1636. 40. 92. *troupes de*, 1641. *prince de*, 1703. 06.

H I.

Hidde, *Mademoiſelle*, 1673.
Hieres, *abbaye*, 1161.
Hire, *la*, 1451. 57.
Hiſpaniola, 1492.
Hiſtoire, *p.* 121. *de France*, *pag.* 887.
Hiſtoriographe, 1713.
Hiver, 1544. 1608. 1709.

H O.

Hobbes, 1650.
Hocquincourt, *Ch. de Monchi*, 1647. 52. 54. 55.
Hocſtet, 1703. 04.
Hoirs mâles, 1313. 1566.
Hollande, Hollandois, *Guillau-*

HO.

me, 1273. *Jean*, 1296. *Jean d'Aveſnes*, 1296. *Jacqueline de Baviere*, 1424. 79. *troubles*, 1565-67. 78. *révolte*, 1581. 84. 96. 98. 1603. 04. 08. *tréve*, 1609. *guerre de Cleves*, 1614. *Batavia*, 1619. 20. *Amérique*, 1623. 24. *ligue*, *alliance*, *marine*, 1626-28. *traité contre l'Eſpagne*, 1634-36. *guerre contre le Portugal*, 1657. 59. 61. *traité*, 1662. *guerre avec l'Angleterre*, 1664. 66-68. *guerre de Hollande*, 1670-78. 88-90. 93. 94. 96. 97. *reconnoiſſent Philippe V.* 1700-07. 13. 14. *voyez* Pays-Bas, Flandres.

Holoffin, 1708.

Holſtein, *duc d'*, 1675.

Hombourg, 1705.

Homélies, 1067.

Homere, 789.

Homicide, 593.

Hommage, *Charlemagne*, 778. 96. *Bretagne*, 845. 1116. 1341. 64. 81. *Bourges*, 1100. 08. *Normandie*, 1120. *lige*, 1135. 1258. *Bar*, 1296. 1641. 99. *Montpellier*, 1320. *Guienne*, 1324. 29. *diſpenſe*, 1499.

Hongrie, Hongrois, *Charlemagne*, 796. *Louis le débonnaire*, 818. *Raoul*, 924. 29. *Ferdinand I.* 1526. 29. *Anne*, 1526 *Jean*, 1529. *Soliman*, 1529. 41. *Marie*, 1552. 56. *Ferdinand II.* 1617. 18. *Léopold*, 1671. *héréditaire*, 1687. *Louis*, *p.* 313. *Clémence*, 1316. *André*, 1347. *Sigiſmond*, 1394. *Ferdinand*, 1634.

Honnecourt, 1642.

Honneurs, 1559.

Honorius III. 1225. 1680.

Hôpital général, 1657.

HO.

Hôpital, *Michel de l'*, 1371. 1560. 65. 74. *ſon portrait*, 1568. *maréchal de l'*, 1624. 43.

Horloge, 988.

Horn, *maréchal de*, 1634. *comte de*, 1566. 67.

Horoſcopes, *p.* 915.

Hoſpitalieres, 1092.

Hoſtel-Dieu, 1324.

Hoſtie, 1269. 85.

Hoſtun, *voyez* Tallard.

Hotenwiel, 1642.

Hotman, *Antoine*, 1667. *p.* 112.

Houdancourt, *voyez* la Mothe.

Hougue, *la*, 1692.

HU.

Huet, 1709.

Hugonet, 1477.

Huguenots, 1545. 60-65. 67. 69-76. 80. 86. 96. 97. 1612. 15. 16. 20. 21. 25. 29. 82. *voyez* Proteſtans.

Hugues, *Capet*, 861. 956. 87. V. *ſon regne*, *p.* 901. *le Grand*, *l'abbé*, *le Blanc*, 923. 36. 45. 54. 56. *fils de Robert*, 1026. *fils de Henri*, *& comte de Vermandois*, 1092. *archev. de Lyon*, 1092. *abbé de Saint Germain*, 1180. *d'Abbeville*, 992. *de Luſignan*, 1226. *IV. duc de Bourgogne*, 1245. *abbé de Cluni*, 1321.

Hui, 1674. 75. 93. 94. 1703. 05.

Huillier, *l'*, 1594.

Hults, 1645.

Humbert, *aux blanches mains*, 1056. *Dauphin*, 1349.

Humiéres, *maréchal d'*, 1589. 95. *maréchal d'*, 1668. 72. 75-79. 83. 89. 94.

Huningue, 1678. 80.

Huns, 563. 787. 96. 803.

Hunſdon, *Milord*, 1564.

H U.

Huſſ, *Jean*, 1415. *p.* 335.
Hutin, *Louis*, 1314.
Huxelles, *Nicolas du Blé d'*, 1686. 88. 89. 1703. 10. 12.

H U.

H Y.

Hymnes, 1026.

J A.

JAcobins, 1215. 30. 1387. *Jacques Clément*, 1589. *Seraphin Bauché*, 1593.
Jacquerie, 1358.
Jacques, *I. roi d'Angleterre*, 1603. 16. 20. 22. 24. 25. 53. *II.* 1672. 73. 85. 88-90. 92. 96. 1701. *III.* 1673. 90. 1701-08. 13. *roi de Sicile*, 1283. 85. 92. *roi d'Ecoſſe*, 1483. 1502.
Jagellon, *Anne*, 1526. 73. 1617.
Jamaïque, 1655.
Jametz, 1632. 50. 61.
Janiſſaires, 1648.
Janſeniſme, 1647.
Janſenius, 1657. 69.
Janſon, *Touſſaints de Forbin*, 1693.
Janvier, 1564.
Janus, 1707.
Jardin, 1547. 1603. 34.
Jarnac, 1547. 69.
Jarretiere, 1349. 1564. 96.
Jaſamergott, 1156.
Java, 1619.

I B.

Iberville, *d'*, 1697.
Ibinalarabi, 778.
Ibrahim, 1648.

I C.

Iconoclaſtes, 740. 51. 94.

I D.

Idole, 772.

J E.

Jean, *Saint*, *p.* 116. *de Dieu*, *Saint*, 1602. *papes*, *VIII.* 877. *pag.* 82. *XII. p.* 108. *XV.* 988. *XVII.*

J E.

anti-pape, 996. *XXII.* 1292. 1313. 22. 24. 28. 29. *Jean de Matha*, 1193. *pag.* 147. *roi de France, qui ne vécut que huit jours*, 1316. *p.* 265. *fils de Philippe de Valois*, 1331. *roi de France*, voyez *ſon regne*, *fils du roi Jean*, 1415. *fils de S. Louis*, dit *Triſtan*, 1270. *fils de Charles V.* 1415. *voyez* Comte de Montfort, *fils de Charles VI.* 1415. 24. *Infant d'Eſpagne*, 1508. 30. *de Portugal*, 1580. *Sans-terre*, *roi d'Angleterre*, 1200. 06. 15. *comte de Hainaut*, 1324. *Sans-Peur*, 1404. 07. 08. 10. 19. 20. 24. *comte de Nevers*, *p.* 911. *ducs de Bretagne*, 1296. 1371. *Vaivode*, 1526. 29. *d'Anjou*, 1464. *voyez* de Wert, *de Portugal*, 1641. *voy.* Autriche. Jeanne, *papeſſe*, 875. *p.* 83. *femme de Philippe le Bel*, 1283. 96. 1302. *fille de Louis Hutin*, *héritiere de la Navarre*, 1316. 28. *p.* 278. *femme de Philippe le Long*, 1313. 16. 31. *fille de Philippe le Long*, 1331. *d'Evreux*, *femme de Charles le Bel*, *pag.* 279. *femme de Philippe de Valois*, *pag.* 285. *de Boulogne*, *p.* 301. *de Bourbon*, *p.* 313. *femme de Louis XII.* 1499. *p.* 407. *d'Albret*, 1569. *comteſſe de Flandres*, 1226. *la Boiteuſe*, 1341. 64. *fille de Ferdinand*, 1477. 82. *fille de Henri IV, roi de Caſtille*,

J E.

1472. 1504. 05. *la folle*, 1504. *de Naples*, 1255. 1341. 44. 48. 82. *femme du comte de Montfort*, 1341. Jeannelle, 1255. 1493.
Jeannin, 1591. 98. 1608. 11. 20. 22.
Jengoul, p. 895.
Jerôme *de Prague*, 1415. p. 335.
Jérusalem, *royaume*, 1092. 1226. *ville*, 1186. 89. 91. *Godefroi*, 1067. 92. *Assises*, 1067. p. 165.
Jésuites, 1521. 34. 74. 94. 1603. 18. 57.
Jeudi-Saint, 1568.
Jeux, *ordonnance sur les*, 1369. *floraux*, 1324. 1694.

I G.

Ignace, *patriarche*, 867. *de Loyola*, 1521. 34.
Ignorance, *siécle d'*, 992.

I M.

Imbercourt, 1497.
Immunités *ecclésiastiques*, 1161.
Immichilde, 654.
Imperiali, *Francesco Maria*, 1585.
Importans, *parti des*, 1643.
Imposteurs, 1223. 1605. *pag.* 553. 585.
Impots, 562. 1269. 1315. 16. 67. 80. 1416. p. 916.
Imprimerie, 1457. 70. 1626. 42.

I N.

Incendie, *du palais*, 1618. *de Londres*, 1666.
Indes, 1628. 65. 80. 1713.
Indulgences, 1299. 1517.
Indult, 1538. 1695.
Infanterie, 511, 1480. 97. 1532. 44. 84. 1643. 67.
Information *de vie & de mœurs*, 1567.
Ingelger, 877.
Ingelheim, 945.

I N.

Ingelram, 1103.
Ingerburge, 1193. p. 189.
Ingoberge, 566.
Ingolstat, 1704.
Ingomer, 511.
Ingonde, 562.
Inigo, 827.
Innocens, *fêtes des*, 1483. p. 116. *cimetiere*, p. 331.
Innocent *II.* 1130. 42. *III.* 1206. 15. *pag.* 189. *IV.* 1226. 42. 45. *X.* 1644-46. 57. *XI.* 1662. 82. 85. 87. 89. *XII.* 1692. 93. 1700.
Inondation, 1608.
Inquisition, 1230. 1560. 66. 1633.
Inspecteur, 1689.
Inspruck, 1552. 1703.
Institution *de l'Eucharistie, livre de l'*, 1600.
Intendans, *de provinces*, 1629. 82. 89. *des finances*, 1697.
Interdit, interdiction, 1142. 1206. 1303. 22. 1512. 1606. 07. 31. 32. 39. 87.
Interim, 1548.
Interregne, 742. 1273.
Intimation, p. 897.
Invalides, 1605. 70. 71.
Investiture, *querelle sur les*, 1103. 20. *pag.* 115. *droit d'*, 1056. *des deux Siciles*, 1130. *de l'Anjou*, 1135. *du Poitou*, 1230. *de l'Arragon*, 1283. *de Milan*, 1494. 98. 1504. 39. 55.

J O.

Joinville, 802. 1269.
Jonquiere, *la*, 1708.
Joradisias, p. 147.
Joseph, *le pere*, 1636. *empereur*, 1703. 11.
Jove, *Paul*, 1536.
Jourdain de l'Isle, 1322.
Journal, 1665.
Journée, *des Harangs*, 1428. *des*

JO.

Eperons, 1513. *des Farines*, 1591. *des Duppes*, 1630.
Joutes, 1148. 1559. p. 914.
Joux, *fort de*, 1639.
Joyeuſe, *duché-pairie*, 1581. 96. 1714. *Anne de*, 1587. *Antoine*, 1592. *le pere Ange*, 1592. 96. 99. *maréchal de*, 1693. *cardinal de*, 992. 1607. p. 584. *le Duc*, 1642.

IP.

Ipres, 1648. 49. 58. 78. 1706.

IR.

Irene, 794. 96. 803.
Irlande, 651. 54. 72. 1189. 1541. 1649. 89-91.
Irminſule, 772.
Iron, 1638.
Iroquois, 1696. 97.
Irſon, 1650.

IS.

Iſaac, *l'Ange*, 1204.
Iſabeau *ou* Iſabelle, *femme de Philippe Auguſte*, 1192. *d'Arragon*, 1255. *reines d'Angleterre*, 1200. 1324. *fille de Philippe le Bel*, 1296. 1324. 28. *fille de Philippe le Long*, p. 271. *femme de Charles VI.* 1389. 94. 1415. 19. 22. p. 329. *femme de Philippe II.* 1565. 68. *reine de Caſtille*, 1472. 77. 92. 1504. 16. *fille de Charles IV. duc de Lorraine*, 1580. *d'Arragon*, 1472. 1501. 04. *de Hongrie*, 1526.... p. 163.... 273.
Iſidore, 1150.
Iſle, *Jourdain de l'*, 1322. *campagne de l'*, 1667. *ſiége de*, 1708. *marquiſe d'*, 1573. *marquiſat d'*, 1665. *de Fer*, 1634. *Adam*, *Jean de Villiers de l'*, 1415. *Philippe de Villiers de l'*, 1522. 65.
Iſoire, 1577.

IT.

Italie, *Lombards*, 568. 87. 753. 74. 80. *Bernard*, 807. *Normans*, 1026. *royaume*, 493. 818. 35. *Lothaire*, 842. *papes*, 912. *exarquat*, 978. *roi des Romains*, 1056. *Guelphes*, 1140. *Grégoire IX.* 1226. *guerres*, 1510. 15. 51. 1629. 31. 39. *neutralité*, 1713. *fiefs*, p. 114.
Italiens, 1322.

JU.

Jubilé, 1299.
Judicael, 636.
Judicature, *office de*, 1316.
Judith, *femme de Louis le Débonnaire*, 818. 30. 31. 33. 35. *fille de Charles le Chauve*, p. 71. 82.
Jugement *de la Croix*, 803. p. 82.
Juges, *des Exempts*, 1135. p. 891. *pris à partie*, p. 896. 897.
Jugeurs, *conſeillers*, 1344.
Ivica, 1706.
Juifs, 875. 992. 1180. 1206. 69. 1313. 15. 20. 60. 71. 91. p. 331. 333.
Jules II. 1503. 08-11. 13. 19.
Julien, *empereur*, 481. *comte*, 715.
Juliers, 1610. 14. 59.
Ivri, 1590.
Juriſdiction, *eccléſiaſtique*, 657. 1329. 1539. 1695. *ſéculiere*, 1560. 64.
Juſſion, *lettres de*, 1527. 62.
Juſtel, 1682.
Juſtice, *capitulaires*, 800. *ordonnance*, 1321. *main de*, pag. 24. *ſeigneuriale*, 1135. p. 113. 117. *ordinaire*, 992. 1539. 60. p. 888. &c.
Juſtin, *empereur*, I. 511. II. 568.
Juſtinien I. 511. 34. 35. 39. 1137.
Juvenal des Urſins, p. 327. 372.... 357.... 902.

KE.

Keinston, 1642.
Keiserlauter, 1635. 88. 1713.
Keiserwert, 1671. 89. 1702.
Kell, 1678. 1703.
Kemnits, 1639.
Kenoque, 1647. 1706.

KI.

Kilconnel, 1691.
Kimpen, 1642.

KO.

Kocheim, 1689.
Konigsbe g, 1701.
Konigsmarc, 1618. *voyez* Conigsmarc.
Koribut, 1669.

KU.

Kuftein, 1703.
Kunisfeld, 1638.

LA.

Laboureur, *le*, 1559.
Laboureurs, 1315.
Ladislas, *roi de Naples*, 1255. *IV. roi de Pologne*, 1645.
Laffin, 1602.
Lagni, 1590.
La Hire, 1451. 57.
Lambale, 1591.
Lambert, 912. *évêque d'Arras*, 1103. *maréchal de camp*, 1644.
Lamboi, 1640-42. 46.
Lamoignon, 1614. 67.
Lampourdan, 1677.
Lancastre, *duc de*, 1397. *Rose rouge & Rose blanche*, 1457. 85. *p.* 118.
Landau, 1644. 1702-04. 13.
Landeric, 651.
Landes *de Beaumanoir*, 1364.
Landgrave, *de Hesse*, 1547. 52. 1640. 92. *de Thuringe*, 1226.
Landi, 875.
Landois, 1485.
Landreci, 1543. 1637. 47. 55. 1712.
Landri, 584. 93. 603....., 1001.
Landriane, 1529.
Langlade, 1688.

LA.

Langue, 511. 1067. 1145. 80. 1360. 1539. *p.* 120.
Languedoc, *Sarrazins*, 736. *Amaury de Montfort*, 1223. *Traité de S. Louis*, 1258. *D. Vaissette*, 1275. *Servitude abolie*, 1296. *Subside*, 1359. *Imposition*, 1415. *Gouvernement*, 1614. *Etats*, 1629. *Canal de*, 1664. 81.
Lanoi, *vicerοi de Naples*, 1525. 26. *Dame d'honneur*, 1619.
Lanoue, 1567. 91.
Lansquenets, 1497.
Laon, 892. 928. 45. 57. 88. 1594. *comte*, *p.* 53.
Lapara, 1705.
Laquais, 1636.
Larcher, 1591.
Las Minas, 1705. 07.
Las Torres, 1706.
Latilli, 1315.
Latins, *empire des*, 1204.
Latran, *voyez* Concile.
Laval, *Pierre de*, *pag.* 392. *comte de*, 1712.
Lavardin, *M. de*, 1610. *ambassa-*

L A.

deur à Rome, 1687. 88. 90.
Laubanie, 1703. 04.
Laubardemont, 1642.
Laubespine, *Chateauneuf*, 1632.
Laufeld, 1588.
Lauſun, 1669-71. 88. 89. 93.
Lauterbourg, 1676.
Lautrec, 1512. 21. 22. 27. 28.
Lawd, 1637. 45.

L E.

Leck, 1632.
Lectemberg, 1678.
Leczinski, *Staniſlas*, 1675. 1704. 09.
Leffingue, 1708.
Légal, 1703.
Leganès, 1636. 38-40. 46. 1705.
Légat, légation, 1206. 1303. 1435. 1556. 90. 93. 96. 1625. *p.* 115. 377.
Légende, *ſur la monnoye*, 1490. *dorée*, 1269.
Léger, 670.
Légions, 1532.
Légitimation, légitimés, 1321. 1576. 1602. 94. 1710. 14. *p.* 189.
Leiceſtre, 1258.
Leiſtoure, 1470. 73.
Leipſik, 1631. 42.
Lemberg, 1642.
Lendeskroon, 1677.
Lens, 1641. 42. 45. 47. 48.
Léon *III.* 796. 800. 805. *IV.* 850. *VIII.* 973. 1215. *IX.* 753. *p.* 147. *X.* 1513-15. 17. 21. 34. *empereurs, Iſaurique*, 740. 41. *IV.* 796. *pag.* 53.
Léonine, *Rome*, 845.
Léopold, *marquis d'Autriche*, 1193. *archiduc*, 1610. 41. 42. 45. 47. 48. *empereur*, 1657. 58. 64. 71. 82. 87. 88. 99. 1700. 05. *de Lorraine, Charles*, 1664.

L E.

Lépante, 1571. 1692.
Leptine, 743.
Lerida, 1642. 44. 46. 47. 1707.
Lerme, *duc de*, 1621. 61.
Leſbos, 803.
Leſcun, 1521.
Leſdiguieres, 1575. 90. 92. 97. 1617. 21. 22. 24. 25. 27. 60. *Canaple*, 1711. *Madame de*, 1631.
Leſparre, 1521.
Leſſines, 1706. 08.
Leſtre, *de*, *p.* 557.
Leſzno, 1708.
Lettres, *belles*, 789. 813. 992. 1067. 1380. 1522. 47. 74. 1683. *p.* 121. 241. 315. *royaux*, 1357. 80. *p.* 50. *du Jeau*, 1418. 1560. *patentes*, 1561. 67. 74. 1700. *de cachet*, 1639. *de juſſion*, 1527. 62. *monitoriales*, 1589. 91. *d'annobliſſement*, 1600. *de légitimation*, 1602.
Leucate, 1637.
Leudégiſile, 585.
Léve, *Antoine de*, 1503. 29.
Levées, impoſitions, 1309. 55. 1636.
Leuve, 1678. 1705.
Leuvigilde, 575.
Lewenhaupt, 1708.
Leuze, 1691.
Leyde, *Jean de*, 1536.
Lezeau, 1667.

L I.

Liancourt, 1599. 1610.
Libertat, 1696.
Libertés, *de l'Egliſe Gallicane*, 1067. 1269. 1305. *en fief*, 1316. *Diſtinction des deux puiſſances*, 1329. 1561. 63. 94. *de conſcience*, 1532. *Germanique*, 1551.
Librairie, *tour de la*, 1380.
Liége, Liégeois, 1465. 67. 68.

LI.

1675. 76. 91. 93. 97. 1701. 02. 05.
Liéres, 1706.
Lieutenans, *des baillis*, 1560. *p.* 897. *généraux*, 1547. 1633. *généraux de l'état*, 1357. *du Milanès*, 1515. *du royaume*, 1558. 60. 67. 89. 1652. *de la ligue*, 1585. 90. *de l'armée*, 1636. *du roi mineur*, 1643. *civil*, 992. *de police*, 1697.
Lieux saints, 800.
Lige, 1135. 1258. 1329. *voy.* Hommage.
Ligne *de marcation & de démarcation*, 1493.
Ligne, *prince de*, 1658. 67.
Lignes, retranchemens, 1328. 1654. 1703. 05-07.
Ligneville, *comte de*, 1499.
Ligue, *contre Louis XI.* 1464. 74. *conclue à Veniſe*, 1495. *de Cambrai*, 1508. 10. *en Italie*, 1522. 25. *ſainte*, 1526. *de Smalcade*, 1532. *pour la liberté Germanique*, 1551. *proteſtante*, 1552. *de Henri II. avec le pape*, 1555. *la*, 1571. 76. 79. 84-86. 88-94. 98. 1602. *entre la France & la république de Veniſe*, 1623. *contre l'empereur*, 1626. 31. 33. 35. 37. *avec la Suéde*, 1633. 39. 40. *du Rhin*, 1658. *du roi & de la Hollande*, 1662. *d'Auſbourg*, 1687. 89. *de l'empereur & des Hollandois*, 1701. *avec la Savoie*, 1703.
Ligurie, 568.
Liſers, 1645.
Lille, 1703.
Lima, 1624.
Limbourg, 1675. 1703.
Limeric, 1690. 91.
Limeuil, *Mademoiſelle de*, 1569.
Limites, *de Paris*, 1550. *des empires d'Orient & d'Occident*, 803.
Limouſin, 628. 1223. 58. 1355. 1441.
Link, 1645.
Lionne, 1644. 56-58. 61. 71. 79.
Liorens, 1645.
Lipſtad, 1679.
Liria, 1710.
Liſbonne, 1149. 1704.
Liſle, *Jean de*, 1605.
Liſle-Adam, *Jean de Villiers de l'*, 1415. *Philippe de Villiers de l'*, 1522. 65.
Liſlebonne, *princeſſe de*, 1675.
Lit de juſtice, 1331. 1420. 1598. 1643. 51.
Lithuanie, 1573. 1706.
Liturgie, 1657.
Livarot, 1578.
Liverdun, 1632.
Livres, *rareté des*, 1067. *impreſſion des*, 1626.
Livri, *forêt de*, 673.

LO.

Lobkowitz, 1709.
Loches, 1469. 1500.
Lockart, 1662.
Loewendal, 1588. 1673.
Loi, *Salique*, 511. 1316. 1593. 1633. *pag.* 48. 118. *du monde*, 511. *Gombette*, 511. *des Romains*, 511. *guerres privées*, 803. *ſomptuaires*, 813. *d'Angleterre*, 1067. *eſprit des loix*, 1670. *hiſtoire de nos loix*, 1568. 74. *p.* 116. 912. 913. &c. *Loiſeau*, *p.* 905.
Loire, *la*, 1350. 1608.
Loiſel, 1594. *p.* 521.
Lombardie, 780. 1707.
Lombards, *loi*, 511. *royaume*, 568. *guerre*, 587. *Adaloalde*, 601. *Grégoire II.* 740. *Zacharie*, 751. *Aſtolphe*, 753. 56. *Didier*, 768. *fin du royaume*, 774. *Occident*, 800.

LO.

royaume d'Italie, 818. 1026. *concubinage*, 1001. *financiers*, 1322. p. 53. 59. 113. &c.
Lombez, 1206.
Lomenie, 1590. ... 1643.
Lonchamp, p. 211.
Londonderi, 1689.
Londres, 1215. 1364. 1462. 1601. 42. 61. 66. 88. 98.
Longin, 568.
Longjumeau, *paix de*, 1568.
Longueval *d'Haraucourt*, 1625.
Longuetille, 1621.
Longueville, *comte de Dunois*, 1407. 28. *Louis, duc de*, 1514. ... 69. *Henri I.* 1589. *Henri II.* 1614. 37-40. 42. 47. 48. 50. *Anne de Bourbon*, 1645. 48. 50. 54. 70. 79. *Charles Paris*, 1672. *chevalier de*, 1688. *Jean-Louis, abbé de*, 1694.
Longwi, 1670.
Lorck, 1707.
Lorges, *capitaine de*, 1521. 74. *maréchal de*, 1675. 76. 90-93. 1703.
Lorraine, *province*, 612. 855. *royaume*, 867. 75. 80. 936. 74. 78. *duché*, 1419. 31. 1584. 95. 1634. 37. 63. 75. 76. 78. 80. 1700. *Louis*, 880. 1585. *Othon*, 978. *Charles, duc de la basse*, 987. 88. 92. *Gothelon, duc de la haute*, 1037. *Gerard d'Alsace*, 1056. *René*, 1443. 74. 76. 77. 1550. *duché-pairie*, 1527. 84. *Isabelle, fille de Charles II.* 1431. 76. *Charles III.* 1585. 88. 90. 91. 95. voyez Guise. *Charles IV.* 1624. 28. 31-34. 36-41. 43. 46. 48. 49. 52. 54. 55. 57. 59. 61-63. 70. 74. *son portrait*, 1675. *Charles V.* 1634. 64. 67. 69. 74-78. 83-86. 89. 90. *François*, 1634. 88. *Marguerite*, 1631. 33. 43. 60.

LO.

72. *Léopold*, 1675. 97-99. *François II. grand duc de Toscane, empereur*, 1675. *cardinal de*, 1540. 47. 48. 55. 59. 61. 63. 74. 76. *chevalier de*, 1677. *branche établie en France*, 1550. *Elisabeth-Charlote*, 1671.
Lothaire, *empereur*, 814. 17. 23. 30. 31. 33. 35. 40-42. 45. 55. *roi d'Italie*, 986. *roi de Lorraine*, 855. 58. 63. 67. *roi de France*, 954. 57. 61. 86.
Loudun, *traité de*, 1616. *Synode de*, 1659.
Louis, *le Débonnaire*, 813. 14. voyez *son regne*, *voyez* Baviere, *le Germanique*, 835. 67. 75. 84. *II. empereur*, 855. 58. 67. 75. *le Bégue*, 877. *III.* 879. 80. 82. *IV.* 898. 912. *d'Outremer*, 922. 29. 36. 54. *V.* 986. 87. *le Gros*, 1103. voyez *son regne*, *remarques sur ce regne*, 1135. *VII.* 1130. 37. 80. *VIII.* 1214. 15. voyez *son regne*, *IX.* 800. 1225. *établissemens*, 1200. p. 906. voyez *son regne*, *son portrait*, 1270. *son petit-fils*, 1324. *X.* 1309. voyez *son regne*, *XI.* 875. 1436. voyez *son regne*, *son portrait*, 1483. p. 905. *XII.* 1484. 85. 88. 90. 95. 97. voyez *son regne*, *son portrait*, 1515. p. 905. *XIII.* 1601. 43. 72. *ses campagnes*, 1620. 22. 28-30. 33. 36. 42. *son portrait*, 1643. *XIV.* 1638. *cour*, 1660. *beau siécle*, 1663. 89. *lettre*, 1701. *ses campagnes*, 1646. 52-55. 58. 63. 67. 68. 72-74. 76-78. 80. 81. 84. 90. 91. 93. *sa réponse à Milord Stairs*, 1714. *Parallele de lui & d'Auguste*, 1715. *XV.* 1600. *sa grand-mere*, 1684. *sa naissance*, p. 659. *a le surnom*

LO.

de Bien-Aimé, 1643. *beaux traits*, 1643. 61. 91. *prend Ipres* (*en* 1744.) 1678. *prend Fribourg* (*en* 1744.) 1677. *reprend* (*en* 1745.) *les places perdues après Ramilli, & y en ajoute de nouvelles*, 1706. *campagne* (*de* 1745.) *comparée à celle* (*de* 1672.) 1672. *gagne la bataille de Fontenoi & prend Tournai* (*en* 1745.) 1709. *prend Mons* (*en* 1746.) 1691. *prend Namur* (*en* 1746.) 1692. *prend Bergop-zoom* (*en* 1746.) *après avoir gagné la bataille de Lauseld*, 1588. (*devient souverain de la Lorraine.*) 1662. 75. *est maître de Maſtrick* (*en* 1748.) 1673. (*donne la paix à l'Europe*) 1673. 85. *change la forme du grand conseil* (*en* 1738.) 1497. *chasse les ennemis de Provence* (*en* 1747.) 1707. *prend Philisbourg* (*en* 1736.) 1688. *Gênes sauvée* (*en* 1746.) 1685. *p.* 909. *roi de Hongrie*, 1526. *duc d'Anjou*, 1382. *voyez* Anjou, *duc d'Orléans*, 1389. 1407. 08. *voyez* Orléans, *fils de Charles VI.* 1410. 15.

Loup, 778.

Louvain, 1635. 1706.

Louveſtein, 1619.

Louvet, *le préſident*, 1424.

Louvois, 1661. 67. 68. 71. 72. 78. 79. 81. 88. 89. *son portrait*, 1691. *madame de*, 1695.

Louvre, *tour du*, 1380.... 1564. 1607. 17. 73. *façade du*, 1665.

Loyola, *saint Ignace de*, 1521. 34.

Loyſeau, *p.* 897.

LU.

Lubec, 1238. 1629.

Luc, *comte du*, 1712. 14. 15.

Luciane, *p.* 163.

LU.

Luçon, *évêque de*, *voyez* Richelieu.

Lucquois, *pays des*, 612.

Lude, *comte du*, 1617. 69. *duc*, 1694.

Ludovic, *voyez* Sforce.

Ludoviſio, *pape*, *Grégoire XV.* 1622.... 46.

Ludres, *Madame de*, 1675.

Luines, *connétable de*, 1617. 19-21. 40. 72.... 1711.

Lulli, 1661. 73. 86.

Lunden, 1676.

Lunebourg, *duc de*, 1640. 41. *prince de*, 1675.

Luneville, 1633. 34. 38.

Luſace, 1620.

Luſignan, *Gui de, roi de Jéruſalem*, 1092. 1189. 91. *Hugues*, 1226. *Gui, comte d'Angoulême*, 1302. *ville*, 1574.

Luther, Luthéraniſme, 1517. 32. 34. 46. 48. 49. 51. 52. 59. *voyez* Proteſtans.

Lutter, *bataille de*, 1626.

Lutzen, *bataille de*, 1632.

Luxe, 628. 1292. 1313. 64. *loix ſomptuaires*, 813.

Luxembourg, *pays*, 1543. 1614. 39. 47. 78. 82-84. 96. 97. 1701. 13. *maiſon*, 1697. *Henri, empereur*, 1305. *Charles, empereur*, 1378. *Marie*, 1475. *Louis, comte de Ligni*, 1499. *Charles, depuis Charles-Quint*, 1503. *duc de*, 1581. 90. 96. 1614. *maréchal de*, 1581. 1654. 68. 72. 75-78. 80. 88. 90-95. *Louis de Brienne*, 1643. *chevalier de*, 1709. *l'abbé de*, 1700. *palais du*, 1615. 94. *voyez* Montmorenci, Laval, *&c.*

Luxeuil, *abbaye de*, 612.

Luz, *baron de*, 1613. *S. Jean de*, 1660.

L U.

Luzara, 1702.

L Y.

Lyon, Lyonnois, 842. 79. 1037. *conciles de*, 1245. 74. 1512. *comté de*, 1309. *ville* 1490. 1557.

L Y.

93. 94. 1630. 58. *traité de*, 1503. 1601. *primatie*, 1702. *cour des monnoies*, 1704.

Lyon-le-Saunier, 1637.

Lys, *fleurs de*, 1380. 1527. 1655.

M A.

MAboul, *p.* 659.
Machault, *de*, 1667.
Machiavel, *p.* 406.
Machine, *de Marli*, 1682. *infernale*, 1693.
Mâcon, 1238. 45.
Maçon, *R. le*, *p.* 333.
Madame, 1670.
Madelonnettes, 1618.
Mademoiselle, 1653. *son portrait*, 1693.
Madrid, 1525. 26. 1621. 25. 42. 1706. 10.
Magdebourg, 1636.
Magie, 1634.
Magistrature, 1558.
Magnac, 1702.
Maguelonne, 1536. *p.* 491.
Mahaud, *fille de Henri*, 1116. 1302. 16. 31.
Mahomet *I.* 622. 867. *II.* 867. 1451. *IV.* 1664. *rois de Maroc*, 1578.
Mahoni, 1706-08.
Majesté, *titre de*, 1578. 1713.
Majeur, majorité, 1200. 70. 1371. 80. 91. 1407. 1559. 63. 1614. 51. *p.* 315. 317.
Maillard, *Jean*, 1358.
Maillé, 1619.
Maillotins, 1383.
Main-*morte*, 1328. *de justice*, *pag.* 124.
Maine, *le*, 1200. 15. 25. 58. 85. 1576. *comte du*, 1480. *Louis-Auguste*, *duc du*, 1598. 1682. 88. 90. 92-95. 1710. 14. 15.
Mainfroi, 1255. 1516.
Maintenon, *Madame de*, 1680. 86. 90. *camp de*, 1686.
Majorité, *traité de la*, 1559. *voyez* Majeur.
Majorque, 799. 1349. *Sanche*, *roi de*, 1316. 1706. 14. 15.
Maires *du palais*, 613. 36. 44. 46. 56. 73. 88. 90. 714. 19. *liste des*, *p.* 49. *leur origine*, *p.* 45. &c.
Maison du roi, *officiers de la*, 1380.... 91. 92. 1670.
Maître, *grand*, *pag.* 331. 377. *du parlement*, *p.* 253. *des requêtes*, 1269. 1497. 1629. 31. 48. *de la garde-robe*, 1671. *Jean le*, 1589. 93. 94.
Malachie, *saint*, 1590.
Maladie, *p.* 425.
Malaga, 1704.
Malandrins, 1361.
Malassise, *paix*, 1570.
Malines, 1706.
Mallum Imperatoris, 1135.
Malplaquet, 1709.
Malthe, 1522. 30. 65. 1630. 97. 1714.
Maminot, *Gilbert*, *p.* 155.
Mammelus, 1517.
Mancini, *Olimpe*, 1661. *Laure*, 1661. *Hortense*, 1661.

TABLE

Mandelot, 1572.
Manheim, 1688.
Manichéens, 1022. 1206.
Manifeste, 1585.
Mans, *roi du*, 510. *évêque*, 1593. *ville*, 1189.
Manſard, *François*, 1645. *Hardouin*, 1691. 99. 1709.
Mansfeld, 1618. 21. 26. 42.
Mante, *Philippe, comte de*, 1108. *ville*, 1223. 1365. *p.* 189.
Mantoue, 1684. *François II. marquis de*, 1495. 1503. *François III.* 1543. *ducheſſe de*, 1600. *Charles*, 1629-31. *François IV.* 1629. *Ferdinand*, 1629. *Vincent*, 1629. *Charles III.* 1652. 58. *Charles IV.* 1681. 95. 1704. *duché de*, 1629-31. 1701. 02. 06.
Manuſcrits, 1067.
Manufactures, 1603. 65.
Maraboduus, *p.* 48.
Maraines *du roi*, 1180. *p.* 658.
Marais, *comédiens du*, 1609. *quartier du*, 1673.
Marcation, *ligne de*, 1493.
Marcatrude, 593.
Marc d'argent, *p.* 250.
Marcel, *prévôt des Marchands*, 1358.
Marchands, 1269. 1522.
Marche, *Hugues de la*, 1200. 26. 30. 42. 45. *Jacques*, 1362.
Marchienne, 1645. 1712.
Marcian, *bataille de*, 1554.
Marcigni, 1321.
Marck, *Robert de la*, 1521. *Henriette*, 1559. *Charlotte*, 1591. *Bouillon*, *p.* 463.
Marcouefe, 566.
Marcouſſi, 1650.
Mardick, 1645. 46. 57. 62. 75. 1715.
Maréchal général, 1621. 60. 72.
Maréchaux, *de France*, 1191. 1214.

1559. 94. 1643. 60. 67. 75. 93. 1703. 09. *p.* 287. 427. 465. *tribunal des*, *p.* 913. *de Normandie*, 1358. *de Champagne*, 1358. *de camp*, 1547.
Marfée, *la*, 1641.
Marguerie, *de la*, 1667.
Marguerite, *femme de Saint Louis*, 1245. *p.* 217. *comteſſe de Flandres*, 1258. *femme de Louis Hutin*, 1313. *de Louis XI.* 1436. *fille de Louis le jeune*, 1169. *de Philippe le Hardi*, 1292. *d'Evreux*, *p.* 301. *de Valois*, *fille naturelle de Charles VI. p.* 329. *d'Ecoſſe*, 1436. *fille de François I.* 1559. *fille de Maximilien*, *fiancée à Charles VIII.* 1482. 90. 1508. 29. 30. *p.* 393. *de Flandres*, 1384. *de Valdemar*, 1391. *d'Eſoſſe*, 1445. *d'Autriche*, *fille naturelle de Charles-Quint*, 1565. *reine de Navarre*, *& ſœur de François I.* 1525. 34. 49. *premiere femme de Henri IV.* 1572. 72. 74. 79. 99. *d'Anjou*, 1471. *de Lorraine*, 1631. 33. 43.
Mariages, 1200. *ſujets autrefois à être déclarés nuls*, 992. 96. *des prêtres*, 1103. 48. 1576. *Diſſolution*, 1150. 1313. 1499. 1529. 99. 1667. *p.* 119. 393. 407. 551. *de Philippe le Hardi*, 1283. *de François I.* 1529. *clandeſtin*, 1556. 1629. 40. *promeſſe*, 1604. *de Gaſton*, 1631. 34. 36. *de Charles IV. duc de Lorraine*, 1633. 34. 43. 75. *de Nicole*, 1657. 75. *de Louis XIV.* 1658-60. *des Huguenots*, 1682. *de Monſeigneur*, 1679. 80. *de Monſieur*, 1661. 71. *de M. le duc de Bourgogne*, 1697. *de M. le duc de Berri*, 1710.
Marie, *reine de Hongrie*, 1552. 56.

MA.

femme de Philippe le Hardi, 1275. *p.* 239. *de Louis XII.* 1514. 15. *Thérese*, 1656. 59. 60. 65. 67. 83. 98. *p.* 659. *Louise*, 1679. 89. *reine d'Angleterre*, 1547. 53. 55. *Stuart*, 1558. 61. 68. 87. *femme du prince d'Orange*, 1673. 77. 95. *de Bourgogne*, 1477. 82. 1508. *voyez* Médicis, *de Montpellier*, *p.* 189.

Mariendal, 1645. 1707.

Marignan, *bataille de*, 1515.

Marigni, *Enguerrand de*, 1309. 15. 24. *p.* 253.

Marillac, *Michel de*, 1624. 30. *Code*, 1629. *maréchal de*, 1632. 61.

Marin, *maître des requêtes*, 1667.

Marine, *son ancienneté*, 539. *Charlemagne*, 807. *Philippe-Auguste*, 1206. *S. Louis*, 1269. *Philippe de Valois*, 1336. *Coulon*, 1479. *Charles-Quint*, 1541. *décadence*, 1589. *amiral*, 1627. *la Rochelle*, 1628. *Espagne*, 1638. 40. 41. 43. 46. 88. *Angleterre*, 1654. 55. 90. 92. 97. *acte de navigation*, 1660. *Hollandois*, 1666. 72-74. 76. *Indes*, *Brest*, 1680-82. *Génois*, 1684. 85. *prises*, 1703. 07. 09-11. *comte de Toulouse*, 1704. *commission de la*, 1661. *p.* 887.

Marlboroug, 1688. 1703-09. 11. 12.

Marle, *Henri de*, *p.* 331.

Marli, 1682.

Maroc, 1578. 1635. 99.

Marot, 1560. *p.* 315.

Marquisat, *isle du*, 1706.

Marsaille, *la*, 1693.

Marsal, 1632. 62. 63.

Marsan, 1550.

Marseille, 539. 1255. 1524. 36. 76. 96. 1660.

MA.

Marsillac, *prince de*, 1648. 50.

Marsin, *comte de*, 1649. 50. 526 67. *maréchal de*, 1704. 06.

Martel, *Charles*, 715. 19. 25. 32. 34. 36. 37. 40. 41. *marquis de*, 1670.

Martene, 613.

Martin, *saint*, 1226. *pag.* 116. *IV.* 1283. *p.* 221. *V.* 1415. 31. *maire du palais*, 678.

Martinique, *la*, 1674. 93.

Martinozzi, *Anne*, 1654. *Laure*, 1655. 73. *voyez* Mazarin.

Martinuzzi, *cardinal*, 1526.

Maseic, 1672.

Massillon, *p.* 659.

Massoure, *bataille de*, 1249.

Mastrick, 1673. 76. 78.

Matelots, 1681.

Matha, *Jean de*, 1193. *p.* 147.

Mathias, *empereur*, 1617. 18. *archiduc*, 1578.

Mathieu, *abbé de S. Denis*, 1269.

Mathieu Paris, 1242. 52.

Mathilde, *comtesse*, 1067. *fiancée à Henri I. p.* 147. *fille de Henri*, 1116. *femme de Geoffroi Plantagenette*, 1135.

Mathurins, *p.* 147.

Matignon, 1589..... 1641. 99. *Gacé*, 1708.

Maubeuge, 1678.

Maubuisson, 1252. 1349. *p.* 279. 301.

Mauclerc, *Pierre de Dreux*, *comte de Bretagne*, 1226. 30. *p.* 163. *Jean*, 1383.

Maugiron, 1578.

Maupertuis, 1355.

Maures, *les*, 715. 827. 50. 1266. 1492. 1516. 78. *p.* 37.

Maurevert, 1572.

Maurice, *empereur*, 587. *électeur de Saxe*, 1547. 51. 52. *prince*

TABLE

MA.

d'Orange, 1584. 90. 1604. 19-21. 25. *évêque*, 1223.

Maurienne, *Humbert*, *comte de*, 1056.

Mausolée, 1642.

Maximes *des Saints*, 1699.

Maximilien *I. empereur*, 1477. 79. 80. 85. 88. 90. 93-95. 98-1501. 08. 09. 11-13. 15. 16. 19. *II.* 1574. *p.* 488. *voyez* Baviere.

Mayence, *réglemens*, 803. *électeur de*, 1570. *électorat*, 1632. *ville*, 1631. 35. 36. 44. 88. 89.

Mayenne, *branche de*, 1550. *duc de*, 1587-91. 93-96. *sa mort*, 1611. *Henri*, *duc de*, 1614. 21.

Mazanielle, *chef des Napolitains*, 1647.

Mazarin, *Jules*, 1630. *tient sur les fonts Louis XIV. à Saint Germain en Laye*, *p.* 658. *cardinal*, 1641-43. 45-49. 51-54. 56. 58. 59. 61. *duc de*, 1661. 63. 69. ... 81. *collége*, 1661. 73.

ME.

Meaux, *la reine se retire à*, 1567. *gouverneur de*, 1594. *évêque de*, 1622. 68. 98.

Mécontens, *la guerre se fait contre les*, 1617.

Mecque, *la*, 622.

Médaille *frapée pour Charles III.* 1704.

Médavi, *comte de*, 1706.

Médecin, *Charles le Chauve est empoisonné par son*, 875.

Médicis, *Louis XI. a honoré de l'écusson de France les armoiries de*, 1483. *Pierre de*, 1502. *les*, 1512. *Jean*, *cardinal de*, 1513. *Laurent*, 1517. *cardinal de* 1523. *Alexandre*, 1530. 31. 47. 55. 96. *Catherine*, 1517. 32. 59. 60. 64. 65. 68. 74. 75. 82. 84. 88. *p.* 461. *Marie*, 1600. 02. 10. 11. 13-17. 19. 20. 22. 24. 29-31. 34. 42.

Médina, *descendans de la Cerda*, 1285. *duc de*, 1701. 10.

Méditerranée, *avantages remportés dans la*, 1642.

Meilleraie, *maréchal de la*, 1639-42. 44. 46. 61. *duché-pairie*, 1663.

Meklembourg, *les ducs de*, 1631.

Melac, *M. de*, 1702.

Melander, *général*, 1648.

Melun, *ville*, 1590. *Charles de*, *p.* 376.

Mémoire, *d'Enguerrand de Marigni*, 1324. *de la Pucelle d'Orléans*, 1454. 55.

Menager, *M.* 1711. 12.

Menardeau, 1667.

Menars, 1682.

Mendoſe, *ambaſſadeur*, 1590.

Meneſſés, *Dom Franciſco de*, 1656.

Menin, *priſe de*, 1658. 78. 1706.

Menins *de Monſeigneur*, 1680.

Menſonge, *champ du*, 833.

Menton, *de*, 1496.

Mequinença, *priſe de*, 1707.

Merci, *général*, 1642-45. *comte de*, 1709.

Mercie, *roi de*, 855.

Mercœur, *duc de*, 1590-92. 95. 96. 98.... 1656. 60.

Mercurialles, 1551. 59.

Meres, *édit des*, 1567.

Méridien, *premier*, 1634.

Merindol, *exécution de*, 1545.

Merinville, *marquis de*, 1655.

Mérovée, *roi des François*, 481. *fils de Chilpéric I.* 576. 77. *fils de Clotaire*, 603. 84. *p.* 47. 48.

Mérovingiens, *fin de la race des*, 750. *p.* 47. 48.

Merveille, 1534.

M E.

Merville, *prise de*, 1645.
Mesalliances, *p.* 147.
Mesmes, *M. de*, 1570. *premier président*, *p.* 489.
Messine, Messinois, *levée du siége de*, 1283. *révolte des*, 1674-76.
Mestres de camp, 1661.
Mesures, *poids &*, 1321. *p.* 912.
Metezeau, *Louis de*, 1627.
Métropolitain, *p.* 47.
Metz, *Thieri regne à*, 511. *siége*, 1443. *prise de*, 1552. *levée du siége de*, 1553.... 59. 1633. 48. 61. 80. 97.
Meudon, *échange de*, 1695.
Meulan, *Galeran, comte de*, 1040. *ville*, 1365.
Meurtre, *voyez* Assassinat, *ordonnance*, 1245. 47. 1424. 1542.
Mezerai, *p.* 43. 123. 137.
Mexique, *Pierre Adrien part pour le*, 1628.

M I.

Michaut, *Code*, 1629.
Michel, *roi de Pologne*, 1676.
Miciſlas, *p.* 107.
Mignard, *premier peintre du roi*, 1690.
Milan, Milanez, 568. *Louis II.* 875. *Valentine de*, 1387. 1408. 98. *domination des vicomtes de*, 1447. *Ludovic Sforce*, 1494. *Louis XII.* 1498. *conquête du*, 1499. 1500. *inveſtiture du*, 1504. *comile de Piſe tranferé à*, 1511.... 12. 15. 21. 22. 24-26. 28. 29. 34. 35. 55. 76. 1609. 98. 1700. 06. 07.
Milice françoiſe, 1690.
Millefleurs, *traité de*, 1631.
Minard, *préſident*, 1559.
Minas, *Las*, 1705. 07.
Minden, 1679.
Mines, 1602.

M I.

Miniſtres, *étrangers*, 1660. *d'état*, 1689.
Minorité, *des empereurs*, 1056. 1206. *de Jean Sans-terre*, 1200. *ſous la troiſiéme race*, *p.* 216. *de Saint Louis*, 1226. *de Charles VI.* 1380. *ordonnance*, 1401. 1613. *voyez* Majorité, Régence.
Minorque, *priſe des iſles de*, 799. 1707. 13.
Minutes *ſignées des parties*, 1560. 69.
Mioſſans, 1650.
Mirabels, 1628.
Miracle *de la Sainte Hoſtie*, 1285.
Miramolin, 1206.
Mirandole, *priſe de la*, 1511. 1702. 04. 05.
Mirebau, *M. de*, 1610.
Mirefleur, 566.
Miſnie, *la*, 1636.
Miſſi Dominici, 800. 1135. *p.* 891. 892.
Miſſion, *prêtres de la*, 1632.
Mitilene, *iſle de Leſbos*, 803.
Mittau, *ville*, 1705.

M O.

Mode *de porter les cheveux courts ſous François I.* 1521. *voyez* Uſages.
Modène, *armée du duc de*, 1637. 46. 48. 49. 55-58. *mort du duc de*, 1658.... 73. 1702. 04. 06. 07.
Mohacs, *bataille de*, 1526.
Moine, *cardinal le*, 1215.
Moines, 1576. 90. *voyez* Religieux, *p.* 47. *héritent de leurs parens*, *p.* 117.
Mois, *partition des*, 1553.
Moldavie, *la*, 1699.
Mole, *de Gatari en Biſcaye*, 1638. *la*, 1574. 76.
Molé, 1589. 94. 1632.

MO.

Moleſme, 1092.
Moliere, 1673.
Molſeim, 1675.
Monaco, *Honoré, prince de*, 1641. *Antoine*, 1641. 99.
Monaldeſchi, 1657.
Monarchie, *réunie dans la perſonne de Clotaire I. & II.* 560. 613. 28. *opinion ſur notre*, p. 43. *Livre de la Monarchie de Sicile*, 1605.
Monaſteres, 840.
Moncallier, 1639.
Monceaux, 1567. *marquiſe de*, 1598.
Monclar, 1677. 81. 88.
Monçon, *traité de*, 1625. *priſe de*, 1642. 43. 50. 1707.
Monitoires, 1560. 89.
Monck, *général*, 1653. 60. 66.
Monnoies, *d'or de Théodebert*, 539. 774. *droits de*, 992. *ordonnances ſur les*, 840. 1258. 68. *altération des*, 1309. 13. 15. 44. 64. 1445. *pag.* 250. *la premiere monnoie où il y ait eu un buſte*, 1490.... p. 393. *chambre des*, 1551. *Louis I. prince de Condé*, 1567. *édit des*, 1602. *François II.* p. 480.... 1689. *billets de*, 1704. *cour des*, 1704. p. 890.
Mons en Puelle, *bataille de*, 1304.
Monſeigneur, *fils de Louis XIV. naiſſance de*, 1661.... 74. *mariage de*, 1679. 80.... 82. 86. 88. 90. 91. 93-95. 1711.
Monſieur, *frere de Louis XIV. ſon mariage*, 1661.... 70. *ſe remarie*, 1671 ..... 72. 76. 77. 79. 92. 1700. *mort de*, 1701.
Monſigot, *maître des comptes*, 1631.
Montagne, *le vieux de la*, 1230.
Montaigu, *Jean de*, p. 331. *chapelle de*, 1499. *college*, p. 253.

MO.

Montal, *de*, 1653. 72. 76. 77. 95.
Montargis, *eſt réuni à la couronne*, 1215. *ſiége*, 1426. *traité de*, 1485.
Montauban, *révolte de*, 1573.... 1621. 29.
Montauſier, *duc de*, 1661. 68. *Madame de*, 1661. 65.
Montbazon, *érection du duché-pairie de*, 1588. *M. de*, 1610. *Madame de*, 1643.
Montbelliard, 1676.
Montbrun, *chef des Huguenots*, 1575.
Montcontour, *bataille de*, 1569.
Montdejeu, 1654.
Montdidier, *priſe de*, 1470.
Montecuculli, *général*, 1648. 64. 73. 75.
Montemar, 1708.
Montereau, *pont de*, 1419.
Monterei, *comte de*, 1674. 77.
Monteſpan, *Madame de*, 1680. 1707.
Monteſquieu, 840. 1270. 1670.
Monteſquiou, 1569. *maréchal de*, 1711.
Montfaucon, 1315. 1572. p. 253.
Montferrat, *comte de*, 1092. *Conrad, marquis de*, 1191. *Boniface*, 1204. *N. marquis de*, 1401. *conquête du*, 1544. 1613. 15. 30. 1708.
Montfort, *Bertrade de*, 1092. *pag.* 153. *comte de*, 1108. *Simon*, 1206. 58. 69. *Amauri*, 1223. 24. *Jean*, 1341. 64. 79. 81.
Montgommeri, *de Lorges, ſieur de*, 1521. 47. 74. p. 461.... 1688.
Montholon, *Franç. de*, 1541. 88. *G. D. S.* 1590. 1670. 72.
Montigni, *maréchal de*, 1616.
Montlheri, *ſeigneur de*, p. 127. *comte de*, 1108. *bataille de*, 1465.

MO.

Montluc, *Jean de*, 1313. 1554 67. *Jean de, évêque de Valence*, 1573. 94.
Montmartre, *abbaye*, *p.* 163. *traité de*, 1663.
Montmedi, *prise de*, 1657.
Montmelian, *prise de*, 1691. 1705.
Montmirail, *paix de*, 1169. 70.
Montmorenci, *Mathieu II.* 1214. 23. *p.* 149. 193. *Anne, connétable de*, 1527. 39. 47. 96. 1614. 25. *baronie de*, 1451. 1551. *duc de*, 1555-57. 59. 60. 67. 74. 77. *François, maréchal de*, 1575. *Charles*, *pag.* 328. *Marguerite*, 1609. *Henri*, 1614. *la connétable de*, 1619. *duc de*, 1627. 28. 30. 32. *terre de Beaufort érigée en duché sous le nom de*, 1688.
Montmouth, 1685.
Montpellier, *comte*, 1156. *Marie de*, *p.* 191. *baronie de*, 1258. *assemblée*, 1275. *université*, 1283. *cour des aides*, 1477. *ville*, 1316. 49. 65. 78. 1621. 28. *premier évêque*, *p.* 491.
Montpenſier, *comte de*, 1496. *duc de*, 1541. 57. 74. 83. 89. 91. 92. *p.* 450. *Madame de*, 1589. *Mademoiſelle*, 1626. 52. 60. 71. 82. 93. *p.* 658. *Château*, *p.* 211.
Montpeſat, 1324.
Montreſor, 1636.
Montrevel, *maréchal de France*, 1703.
Montreüil, *Edouard*, 1329. *Jean de*, *p.* 335.
Montrond, 1652.
Montroze, 1650.
Montſoreau, *la dame de*, 1472. *le ſeigneur de*, 1579.
Mora, *riviere*, 1645. *Chriſtophe de*, 1593.

MO.

Morangis, 1667.
Morat, *ſiége de*, 1476.
Morée, *la*, 1699. *Grand Seigneur*, 1714.
Moret, *comte de*, 1631. 32.
Morins, 510.
Moriſques, *les*, 1610.
Mornai du Pleſſis, 1600.
Mortare, *ville*, 1658.
Mortemar, 1650. 69.
Morville, 1701.
Morus, *Thomas*, 1534.
Moſcovie, Moſcovites, *fixation de la puiſſance par Alexandre duc de Ruſſie*, *p.* 251. *faux Démétrius*, 1605. *les*, 1611. 99. 1704. 05. 08-10. 13. *la*, 1711. 14.
Mothe, *la*, 1634 45. *aux Bois*, 1645. *Houdancourt*, 1639. 41-45. 48. 52.... 1703. 08. *Saint-Herai*, 1587. *la maréchale*, 1661.
Motte, *pont de la*, 1589.
Moulins, *ordonnance de*, 1566.
Mouſquetaires, 1622. 66. 77. 99.
Mouvance, 992. 1056.
Mouzon, 1521. 1639. 53.
Moyen-Mouſtier, 612.
Moyenvic, 1631. 48. 61.

MU.

Mulberg, *bataille de*, 1547.
Mulhauſem, 1305. 1674.
Mummol, 568. 77.
Mundana lex, 511.
Munderkinghen, 1703.
Munſter, 1689. *paix de*, 1644. 47. 48. 97. *évêque de*, 1665. 66. 71. 72. 74.
Muret, *comte de*, 1711.... *p.* 489.
Murtzulphe, *empereur*, 1204.
Muſique, 1661.
Muſtapha, *Cara*, 1683.
Mutzig, 1675.

TABLE

MU.

Muyden, 1672.
Muzarabe, 715. *office*, 831.

MY.

Myſteres, *repréſentation des*, 1179. 1401. *p.* 915.

NA.

NAërby, *bataille de*, 1645.
Naerden, *priſe de*, 1672. 73.
Namur, *comte*, *p.* 189. *ſiége de*, 1678. 92. 95. 1701. 04. 13.
Nanci, *priſe de*, 1475-77. *ville*, 1633. 61. 1702.
Nantes, 591. *ſiége de*, 1486. *édit de*, 1598 1622. 69. 85.... 1652. 61. *Mademoiſelle de*, 1685.
Nanterre, *Mathieu de*, 1465.
Nanteuil, *village*, 593.
Nantilde, 636. 44.
Nantouillet, *chevalier de*, 1677.
Naples, Napolitains, *royaume*, 1026. 1226. 55. 93. 1495. *Frédéric II.* 1292. *maſſacre*, 1282. 83. *ſéparation de*, 1292. *Jeanne*, 1341. 44. 82. *Louis, duc d'Anjou*, 1389. *René*, 1431. 43. 73. 80. *Ferdinand*, 1493. 94. *Alphonſe*, 1493.... 94. 95. *Ferdinand*, 1495. 96. *Louis XII.* 1498. 1500-03. 05.... 25. *ſiége de*, 1528. *ligue*, 1555. *révolte des*, 1647. 48.... 98.... 1701.... 06.... 07.
Narbonne, *province*, 1156. 1258. 83. *métropole*, 1252. *ville*, 1642. *cardinal de*, 1505.
Nargonne, *Françoiſe de*, 1589.
Narſés, 539. 68.
Naſſau, 1296. *Guillaume*, 1565. *Maurice*, 1600. 10. *comte de*, 1636. *Guillaume*, 1638. *voyez* Orange, *prince de*, 1703.
Navailles, 1658. 65. 69. 74-78. 83.

NA.

Navarre, *collége*, 1302. *Jeanne*, 1302. *Pierre*, 1512. *Calignon, chancelier*, 1598. *Navarrois*, 827. *la couronne*, 1252. 70. 1548. *Philippe IV.* 1283. *Louis Hutin*, 1314. *Philippe le Long*, 1316. 28. *p.* 278. *comte d'Evreux*, *p.* 239. 265. *Charles le mauvais*, 1352. 55. 57. 58-60. 64. 65. 78. 87. *p.* 301. *Jean, roi d'Arragon*, 1454. 62. *Ferdinand*, 1512. *Charles-Quint*, 1516. *Jean d'Albret*, 1516. *Henri d'Albret*, 1521. *Marguerite*, 1525. 34. 49. *Antoine*, 1559. 60. 62. 69. *Jeanne d'Albret*, 1548. 69. 72. *Henri IV.* 1569. 72. 74. 76. 77. 79. 80. 84-87. 89. *réunion de la*, 1607.
Naudé, *p.* 331.
Naves *de Toloſe*, 1206.
Navigation, 1627. 60. *voyez* Marine.
Navire, *ordre du*, 1269.

NE.

Négoce, 1200.
Nelſon, *fort de*, 1697.
Nemours, *duché*, 1331. *Jacques d'Armagnac, duc de*, 630. 1477. *Louis*, 1501. 03. *Gaſton de Foix*, 1505. 11. 12. *Philippe de Savoie*, 1528. *Jacques de Savoie*, 1559. 67. *paix de*, 1585. *duc de*, 1586. 89. 93. 96. *Savoie*, 1596. 1640. 48. 51. 52. *Henri de Savoie*, 1654. *Madame de*, 1694. 99. 1707.
Nerac, *conférence de*, 1579.
Nereſtan, 1608.

NE.

Nerva, *le Czar*, 1700. *prise de*, 1704.
Nervinde, *bataille de*, 1693.
Nesle, *Simon*, *comte de*, 1269.
Nesmond, 1695-97.
Nestorius, *doctrine de*, 794.
Neubourg, *duc de*, 1609. 10. 14. 69. 87. *ville*, 1639. 1702. 03. 07.
Neubury, *bataille de*, 1643.
Nevers, Nivernois, *Renaud*, *pag.* 125. 137. *Landry*, *comte de*, 1001. 02. *Philippe le Hardi*, 1394. *comte de*, 1505. *duc de*, 1558. 74. 91. 93. 95. 1614. 29. 66. *p.* 460. *Madame de*, 1574. *Mancini*, 1661. *Jean*, *comte de*, *p.* 911.
Neufchâtel, 1514. 1694. 99. *Etats de*, 1707. 13.
Neuhausel, 1685.
Neus, 1642.
Neustad, *prise de*, 1688.
Neustrie, *dite depuis* Normandie, 622. 46. 742. 841. 42. 58. 79. 912. *p.* 53.
Neutralité, *traité de*, 1633.
Neuville, *Nic. de*, 1547.

NI.

Nice, 1538. *siége de*, 1543..... 1647. *prise de*, 1691. 1705. 06.
Nicée, *deuxième concile*, 794. 1215. 1562.
Nicéphore, 803. 07.
Nicolaï, *de*, 1686.
Nicolas *I.* 861. *II.* 1056.
Nicole, *duchesse*, 1624. 33. 34. 37. 57. 75.
Nicopolis, *bataille de*, 1394. 96.
Nicot, *p.* 557.
Niester, 1694.
Nieudam, *prise du fort de*, 1647.
Nieuport, 1600. 1701. 06. 13.
Nimégue, *diette*, 830.... 1672. *congrès*, 1675. *paix*, 1678. 79. 83. 97.... 1702.
Ninove, 1706.
Niort, *prise de*, 1223.
Nismes, 1258. 63. 82.

NO.

Noailles, *François*, 1558. 72. 84. *duché-pairie*, 1663. *duc de*, 1689. 91. 93. *maréchal de*, 1643. 94. 95. *cardinal*, 1695. *bailli de*, 1697. *duc de*, 1704. 07. 09-11.
Noblesse, Fiefs, 840. 1149. 1200. 70. 73. 1313. 28. 58. 71. 1579. 1600. *Vénitiens*, 1515..... *p.* 113. 913.
Nôces, *édit des*, 1560.
Noël, *fêtes*, 767. *p.* 116.
Nogaret, 1303. 04.
Nogent, *le Rotrou*, *p.* 285. *le Roi*, *p.* 285. *sur Seine*, 533.
Nointel, 1683. 85.
Noir, *prince*, 1376.
Noirmontier, 1663.
Nomeni, *traité de*, 1663.
Nomenoë, *duc des Bretons*, 845.
Nomination, *droit de*, *p.* 917.
Nominaux, *p.* 155.
Nonce du pape, 1639. 62. 86. 88.
Noradin, 1145. 47.
Norbert, *saint*, 1120.
Nord, *rois du*, 823. 1542. *guerre du*, 1700.
Normandie, Normans, *peuples*, 807. 40. 50. 53. 80. 82. 92. 912. 24. 92. *siége de Paris*, 885. 88. *Rollon*, 929. *Guillaume*, 942. *Richard*, 945. *Lothaire*, 961. *pairie*, 992. *en Italie*, 1026. *villes cedées*, 1032. *disputes*, 1047. *Richard*, *p.* 137. *réunion à l'Angleterre*, 1100. *Anglois*, 1113. 16. 20. 27. 79. 1331. *Roger*, 1130. 50. *Philippe-Auguste*, 1192. 1200. *réunion à la couronne*, 1215.

TABLE

NO.

Henri III. 1223. 58. *Charles*, 1355. *Echiquier*, 1285. 1499. *p.* 901. *Edouard*, 1344. 60. 61. *le roi Jean*, 1362. *Charles VI.* 1415. *Charles VII.* 1448..... 66. 68. 72. 99. 1549. 92. 1620. 50. 74. 92. *duc de*, *p.* 901.
Nortlingue, *bataille de*, 1634. 45.
Northumberland, *duc de*, 1553.
Norvege, 1391.
Noſerai, *priſe de*, 1639.
Notables, *aſſemblée des*, 1558. 96. 1617. 26.
Notaires, 1309. 12. 1410. 14. 1579. *voyez* Secretaires.

NO.

Notre-Dame, *égliſe*, 1180. 1304. 76. 1431. 1547. 1643.
Novarre, *ſiége de*, 1495. 1512. *bataille de*, 1513.... 21.
Nouë, *la*, 1567. 91.
Novempopulanie, 593.
Novion, *de*, 1689.
Noyers, *Sublet des*, 1641-43.
Noyon, *traité de*, 1516.

NU.

Nuits, *les Francs comptent par*, *p.* 48. *Pierre de*, 1628. *ſiége de*, 1474..... 1671. 79.
Nuremberg, *bulle d'or*, 1355. *diette*, 1500. *traité de*, 1532.

O.

O, *d'*, 1704. *p.* 555.

OB.

Obdam, *amiral*, 1665. *baron d'*, 1703.
Obédience *de Benoiſt XIII.* 1401.
Oblats, 1671.
Obſeques, *p.* 489.
Obſervatoire, 1665.

OC.

Océan, 789.

OD.

Oder, 1548.
Odet, *d'Aidie*, 1459.
Odoacre, *roi d'Italie*, 493.

OF.

Offembourg, *priſe d'*, 1703. 07.
Office, 1316. 87. 1467. 1567. 1600. 31. *p.* 904. &c.

OG.

Ogier *le Danois*, *roman*, *p.* 239.
Ogine, 929.

OL.

Oleron, *iſles d'*, 1653.
Olim, 1313.

OL.

Oliva, *traité d'*, 1660. *Paix*, 1697.
Olivarès, *duc d'*, 1621. 25. 40. 42. 61.
Olivença, 1657.
Olivier, *meurtre*, 1344. 80. *chancelier*, 1559. 60.
Olmutz, 1642.
Olonne, *bombardement d'*, 1696.
Onfroi, 1026.
Ongles, 1191.
Onufres, 1645.

OP.

Oppede, 1545.
Oppenheim, 1644. 88.
Opra Pitracha, 1688.

OR.

Or, *prix de l'*, 840. *bulle d'*, 1355.
Orage, 1359.
Oraiſon funébre, *p.* 489. 551. 659. 661.
Oran, 1708.
Orange, *ville*, 1713. *hiſtoire de*

OR.

cette maiſon, 1584. 1654. 1703. *Guillaume*, 1565. 66. 69. 71. 78. 81-84. *Maurice*, 1584. 1619-21. 25. *Frédéric-Henri*, 1584. 1625. 34. 35. 37. 38. 44-46. *Guillaume II.* 1584. 1660. 72. *Guillaume III.* 1660. 66. 78. 87-97. 99. *ſon portrait*, 1702. *Marie ſa femme*, 1673. 77. 95. *univerſité*, 1365.

Oratoire, *fondation de l'*, 1612.

Orbitello, *ſiége d'*, 1646. 1707.

Orçai, *Boucher d'*, 1590.

Orchies, *priſe d'*, 1645.

Ordinaire, 1397.

Ordination, 796.

Ordonnance, *compagnie d'*, 1600.

Ordonnances, 1574. *de Philippe Auguſte*, 922. *en faveur des Juifs*, 1206. *nommée la Quarantaine*, 1245. *de S. Gilles*, 1252. *ſur le fait des monnoies*, 1258. 1344. *blaſphémateurs*, 1258. *du camp de Ronçal*, 1269. *majorité*, 1270. *amortiſſemens*, 1275. *ſur le luxe*, 1292. *guerres privées*, 1296. 1371. *réformation du royaume*, 1302. *uſure*, 1313. *pour exclure les évêques du parlement*, 1319. *de Philippe le Long*, 1321. *francs-fiefs*, 1328. *qui incorpore les conſeillers jugeurs & les rapporteurs*, 1344. *ſur les jeux*, 1369. *majorité des rois & régence*, 1371. *biens des évêques*, 1385. *ſur la tutelle des enfans de France & la régence*, 1391. *élection des préſidens*, 1397. *majorité*, 1401. 07. *ſur les rentes*, 1441. *permiſſion d'eſter en jugement*, 1484. *de Villiers-Cotterets*, 1539. *d'Orléans*, 1355. 1560. 64. 1680. *de Rouſſillon*, 1564. *de Moulins*, dite *du Domaine*, 1355. 1532.

OR.

66. *p.* 899.... 903. *de Moulins pour la réformation de la juſtice*, 1566. *de Blois*, 1579. 80. 1600. *de police touchant la comédie*, 1609. *civile*, 1667. *criminelle*, 1670.

Ordre, *femmes du ſecond*, *p.* 61.

Ordres, *Hoſpitaliers, Templiers & Teutoniques*, 1092. *de Malte*, 1522. *de la rédemption des captifs*, 1193. *des freres prêcheurs*, 1215. *du Navire & du Croiſſant*, 1269. *abolition des Templiers*, 1309. *de la Jarretiere*, 1349. 1564. *de l'Etoile*, 1350. 51. *de la ceinture de l'Eſperance*, 1389. *de Saint Michel*, 1469. 1516. 23. 27. 59. *de la Toiſon*, 1430. 83. 1516. 29. 55. *du Porc-Epic*, 1515. *du Saint Eſprit*, 1579. 1620. 33. 62. 89. *de ſaint Lazare*, 1608. *du Montcarmel*, 1608. *de Montpellier*, 1700. *de S. Louis*, 1693.

Orfévre, 1270. 72.

Orgue, 756.

Oriflamme, 1135. 1415.

Oriſtan, *priſe d'*, 1637.

Orléans, *concile*, 511. *royaume*, 533. 93.... 1022. *univerſité*, 1305. *Louis, duc d'*, 1397. 1401. 07. 08. *Charles*, 1410. 15. 40. *Louis XII.* 1484. *Louis*, 1498. *Charles*, 1545. *faction*, 1410. 14. *ſiége*, 1428. 29. *ville*, 1652. *Henriette*, 1670. *états*, 1560. 62. 63. 67. 94. *Philippe*, 1671. 1703. 06-08. 12. *Berri*, 1686. 1700. 10. 12. 14. *évêché*, 1622. *voyez* Monſieur, *Pucelle d'*, 1428. 30. 54. *Louis d'*, *avocat*, 1589. *palais d'*, 1694. *duc d'*, 1653. 1701. *école de droit*, 1680. *ordonnance*, 1355. 60. 64. 1680.

Ormeſſon, *d'*, 1661.

O R.

Ormond, *marquis d'*, 1649. *duc d'*, 1702. 12.
Ornano, *maréchal d'*, 1594..... 1626. *Madame d'*, 1631.
Orſoi, *comte d'*, 1572.
Ortes, *comte d'*, 1572.
Orviette, *canoniſation de S. Louis à*, p. 217.

O S.

Oſnabrug, *conférence*, 1647. *traité d'*, 1648.
Oſſa, *Jacques d'*, 1313.
Oſſat, *Arnauld d'*, 1593. 95. 98.
Oſſone, *duc d'*, 1618. 94. 1707.
Oſtalric, 1694.
Oſtende, *priſe d'*, 1604. 1706.
Oſtrogots, *Théodéric, roi des*, 500. 08.... 35. 36. 68.

O T.

Otage, 1526.
Othelin, 1285.

O T.

Othoman, *empire des Turcs*, 1296. 98.
Othon, *duc de Bourgogne*, 956. *le Grand, empereur*, 912. 36. 40. 41. 45. 47. 73. *II.* 974. 78. *III.* 996. 1001. *IV.* 1206. 14. *de Brunſvic*, 1382. *voyez* Lorraine.
Ottoboni, 1689.
Ottocare, 1282.

O U.

Oudenarde, 1658. 67. 68. 74. 1701. 06. 08.
Overiſſel, *priſe de la province d'*, 1672.
Oüin, 1597.
Outremer, *Louis d'*, 922. 36. 40. 54.
Owen Tider, 1420.
Owerkerque, 1704. 06.

O X.

Oxenſtiern, *chancelier*. 1633. 34. 47. 78.

P A.

PAcification *de Paſſau*, 1552. *édit de*, 1563. 76. 91. *d'Ulm*, 1620.... 29.
Pacta conventa, 1697.
Paderborn, 772. 76.
Padille, *Marie*, 1366.
Padouë, 1509.
Paille, 1657.
Pain, *cherté du*, 1709.
Pajot, *Marianne*, 1675.
Pairs, Pairies, *commencement des pairs de France, diverſes opinions ſur l'origine de la pairie, releve de la couronne, pairs eccléſiaſtiques*, 992.... 1451. p. 271. 313. *duché de Bourgogne*, 1001. *ſéance des pairs au ſacre*, 1179. *ſéance pour juger*, p. 213. *cour des pairs où Jean Sans-Terre eſt cité*, 1200. *ajournement à la cour des pairs*, 1292. *premieres lettres d'érection en duché-pairie de la Bretagne, après que le comté-pairie de Champagne eût été réuni à la couronne*, 912. 1296. *pareilles lettres pour les comtés d'Anjou & d'Artois*, 1296. *érection de la baronie de Bourbon*, 1324. *pairie d'Orléans*, p. 285. *jugement du comte d'Artois*, 1331. *érection de Beaumont-le-Roger en comté-pairie*, 1331. *Jean, fils aîné de Philippe de Valois, eſt émancipé & eſt fait pair, pour que la cour fût ſuffiſamment*

P A.

P A.

garnie de pairs au jugement du comte d'Artois, 1331. pairie de Flandres, 1361. Philippe le Hardi est fait duc de Bourgogne & institué premier pair de France, 1361. p. 328. il assiste seul au sacre de Charles VI. p. 328. différence des pairies, 1451. procès des pairs, 1457. ils garantissent les traités de paix, 1482. le comté de Nevers est la première pairie créée en faveur d'un prince étranger, 1505. comté de Nemours érigé en duché-pairie, 1505. érection du comté d'Angoulême en duché-pairie, 1515. pairie de Dunois, 1525. terre de Guise érigée en duché-pairie, 1527. ressort, 1527. Nemours, 1528. Charles-Quint ajourné à la cour des pairs, 1537. le duc de Montpensier, en sa qualité de prince du sang, précède le duc de Nevers, plus ancien pair que lui, à la baillée des roses au parlement, 1541 p. 460. baronie de Montmorency érigée en duché-pairie, 1451. 1551. les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, 1551. ordonnance sur les duchés-pairies, 1566. pairie d'Uzès, 1572. déclaration rendue à Blois sur le rang des duchés-pairies, 1576. érection du comté de Joyeuse & de la baronie d'Epernon en duché-pairie, 1581. érection du duché-pairie de Luxembourg, histoire de ce duché, 1581. érection du duché-pairie de Montbason, remarques à ce sujet, 1588. arrêt, 1591. duché de Thouars érigé en pairie, 1595. la séance privilégiée des ducs de Joyeuse & d'Epernon est détruite, 1596. duché-pairie de Beaufort & de Vendome, ses prérogatives,

P A.

1598. Biron érigé en duché-pairie; redevient baronie, & puis pairie, 1602. Rohan, 1603. Sulli érigé en duché-pairie, 1606. Brissac érigé en duché-pairie, 1611. Les dignieres, 1611. les pairs ecclésiastiques ne prennent séance qu'après les cardinaux, 1614. duché-pairie de Luines, 1619. duché-pairie d'Halluin, anecdote, 1620. duché-pairie de la Rochefoucaud, 1622. Richelieu érigé en duché-pairie, 1631. duché-pairie de S. Simon, 1635. la Force, 1637. érection du duché-pairie d'Aiguillon, histoire de ce duché, 1638. duché de Valentinois, histoire de ce duché, 1641. duchés-pairies de Rohan-Chabot, Estrées, Grammont & Tresmes, 1648. suppression de la chambre des pairs en Angleterre, 1649. Mortemart, duché-pairie, 1650. Albret, Château-Thieri & Villeroi, érigés en duchés-pairies, 1651. Villars-Brancas, 1652. Nevers, anecdote, 1661. de Rendan, 1663. la Meilleraye, Mazarin, Saint-Aignan, Noailles, Coislin, érigés en duchés-pairies, 1663. Aumont, 1665. la Valliere, 1667. Charost, 1673. archevêché de Paris, 1674. rang au-dessus des pairs, 1694. de Penthievre, 1697. Boufflers, 1708. Villars & Harcourt, 1709. Warti, 1710. célèbre édit sur les duchés-pairies, Chaulnes & d'Antin érigés en duchés-pairies, 1711. de Rambouillet, 1711. Rohan-Rohan, 1714. Joyeuse, 1714. Hostun, 1715. *voyez* Commissaires, Rang, &c.

Paix, Clovis, 508. Louis le Gros, 1120. Montmirail, 1169. Flandre, 1320. roi de Navarre, 1359.

TABLE

PA.

Bicestre, 1410. *Angleterre*, 1419. *Arras*, 1435. *Corbans*, 1465. *Charles VIII.* 1493. *Noyon*, 1516. *Crespy*, 1544. *Henri VIII.* 1546. *Edouard VI.* 1550. 58. *Cateau-Cambresis*, 1559. *Charles IX.* 1563. 64. *Longjumeau*, 1568. *paix boiteuse*, 1570. *Turcs*, 1572. 73. *Henri III.* 1576. 77. 80. *de Nemours*, 1585. *Rouen*, 1588. *duc de Mayenne*, 1595-98. *Lubec*, 1629. *Querasque*, 1631. *de Westphalie*, 1648. *des Pirenées*, 1659. *de Vincennes*, 1661. *de Breda*, 1667. *Aix-la-Chapelle*, 1668. *de Clément IX.* 1669. *plénipotentiaires*, 1673. *de Nimégue*, 1678. 79. *Savoie*, 1696. *Riswik*, 1697. *d'Oliva*, 1697. *Carlowitz*, 1699. *Utrecht*, 1711. 13. *Rastad*, *Bade*, 1714.

Palais, *incendie du*, 1618. *royal*, 1642. 92. *rétablissement du bailliage du*, 1684.

Paladins, 1026.

Palamos, *prise de*, 1694....95.

Palatin, Palatinat, *Frédéric V. électeur*, 1619. 20. 32. 39. 48..... 59. 74. 75. 81. 84. 89. 93. 1703.... 06.....09. *princesse*, 1651. 84. *Charlotte*, 1671.

Paléologue, *Michel, empereur*, 867. 1204. *André*, 1494. *Constantin*, 1494.

Palestine, 1067.

Palerme, *Ant. de*, *p.* 375.

Palice, *la*, 1512.

Palma, *prise de*, 1715.

Paluau, 1647. 48. 52.

Pamiers, *érection de l'évêché de*, 1292. 1303. *prise de*, 1628. *évêque de*, 1673.

Pampelune, 1521.

Pamphilio, 1644.

PA.

Pannonie, 803.

Papachim, 1688.

Papes, *assemblent les conciles*, *p.* 115. *temporel des*, 740. 53. *consécration*, 827. *nom de*, 1092. *Constantin*, 767. *Léon III.* 796. *Estienne V.* 817. *Eugène*, 823. *Grégoire IV.* 827..... 40. *denier Saint Pierre*, 855. 75. 92. *puissance des*, 875. 912. 45. 92. *autorité des*, 996. 1145. 1336. *confirmation*, 1067. *Nicolas II.* 1056. *Alexandre II.* 1067. *Urbain III.* 1092. *investitures*, 1103. *Calixte II.* 1120. *Guelfes*, 1140. *Eugène III.* 1145. *Alexandre III.* 1156. *Innocent III.* 1206. 15. *Honoré III.* 1223. 26. 1680. *Grégoire IX.* 1230. *Innocent IV.* 1242. *Martin IV.* 1283. *Boniface VIII.* 1292. 99. 1303. *Clément V.* 1305. 09. *Jean XXII.* 1313. 16. 29. *Clément VI.* 1348. *p.* 287. *Grégoire XI.* 1376. *Urbain & Clément VII.* 1379. 83. 1404. *Grégoire XII. & Benoît XIII.* 1408. *Martin V.* 1435. 38. *Eugène IV.* 1439....69...95... 1511. 12. 21. *Clément VII.* 1527.... 53. 55. *Clément VIII.* 1598...1605. *Urbain VIII.* 1626. 33. 34. 43. 44. 1700. voyez *à leurs noms*, *p.* 917.

Papesse *Jeanne*, 875. *p.* 83.

Papier timbré, 1655.

Papinien, 1408.

Pappenheim, 1631.

Pâques, *fête de*, 767. 79. *vêpres*, 1282. *bataille de Ravenne*, 1512.

Paraclet, 1140.

Parains, *p.* 188. 658.

Paralysie, *p.* 173.

Parck, *Thomas*, 1635.

Pare, *Catherine*, 1547.

Paré, *Ambroise*, 1572.

Paris, *capitale du royaume*, 508.

P A.

aggrandiſſement, 1550. *Childebert I.* 1558. *Chilpéric*, 562. *poſſédé par indivis*, 566. *Childebert II.* 584. *une partie réunie*, 593. *Concile*, 615. 1206. *évêque*, 657. *ſiége*, 885. *Comte*, 888. *archevêché*, 1622. *duché-pairie*, 1674. *Hugues Capet*, 987. *duché de France*, 1108. *égliſe*, 1161. *Notre-Dame*, 1180. *S. Louis*, 1352. *états*, 1355. *police*, 1269. 1697. *troubles*, 1358. 59. 83. 1404. 07. 10. 14. 36. 64. 1587-90. 92. 93. 1648. 49. 1709. *baſtille*, 1369. *l'empereur*, 1378. *impreſſion*, 1470. *prevôté*, 1560. *limites*, 1550. *chapitre*, 1561. *S. Barthelemi*, 1572. *coûtume*, 1580. *les Seize*, 1585. *réduction*, 1594. *contagion*, 1596. *comédiens*, 1609. *aſſemblée*, 1612. *gouverneur*, 1687. 95. p. 555.

Pariſot de la Valette, 1565.

Parlemens, *anciens*, 616. *à Aix-la-Chapelle*, 796. *aſſiſes du roi*, 1135. *de la Touſſaints*, 1296. *origine des*, 1305. *de Paris*, 1319. 22. 29. *Beſognes*, 1321. *Montfort*, 1341. *conſeillers*, 1344. 69. 71. *aſſemblée*, 1359. p. 116. *captal de Buch*, 1397. *Poitiers*, 1415. *Amiens*, 1419. 36. 1522. *continuel*, 1501. *appels*, 1527. *indult*, 1538. 40. *légat*, 1547. *épées*, 1551. *fait un quatriéme ordre*, 1558-60. *enregiſtrement*, *Rouen*, 1562-64. *arrêt*. 1567. 68. *S. Barthelemi*, 1572. 76. 85. *Harlai*, 1588. *à la Baſtille*, 1589. *Tours & Châlons*, 1591. *préſident le Maître*, *retour*, 1593. 94. *breviaire*, 1596. 1602. *régence*, 1610. *lit de juſtice*, 1614. 15. *rang*, 1627. *arrêt caſſé*, 1632. *troubles*, 1648-53. *regiſtres*, 1668. *chambre*

P A.

de l'Edit, 1669. 74. *congrès abolí*, 1677. *appel au concile*, 1688-90. *bulle vineam*, 1705. *conſtitution*, 1714. *grand aumônier doit dire les graces*, p. 489. .... 902. 908. *fonctions*, p. 41. ... 53. *de Grenoble*, 1451. 1644. *d'Aix*, 1501. 90. *de Bordeaux*, 1462. 1594. 1679. p. 902. *de Pau*, 1620. 29. 82. *de Tournai*, 1688. *de Beſançon*, 1674. *de Bourgogne*, 1477. *de Bretagne*, 1553. *de Metz*, 1633. *de Rouen*, 1499. 1563. 1639. *de Toulouſe*, 1305. 1594. 1679. p. 902. *de Milan*, 1515. *d'Angleterre*, 1255. 1628. 39-41. 48. 1706.

Parme, *duché*, 1551. *duc de*, 1555. 81. 88. 90. 92. 1635. 37. 41. 44. 97. *ducheſſe de*, 1565. *princeſſe de*, 1714.

Paroiſſe, *chapelle de S. Roch*, *érigée*, 1633.

Partage *de la couronne*, 805. 17. 30. 36. 55. 75. 954. 1283. p. 46. 51. 117. *traité de*, 1698-1700.

Parti, 1707.

Parties caſuelles, p. 907.

Pas, *du*, 1673.

Paſcal, *Blaiſe*, 840. *pape*, *I.* 823. *II.* 1103. *III.* 1171.

Paſquier, 840. p. 906.

Paſquin, 1691.

Paſſage, 1638. 98. *du Rhin*, 1672.

Paſſau, *pacification*, 1552.... 1703. 04.

Paſſerat, 1593.

Paſſion, *confreres de la*, 1401.

Paſteurs, 1067.

Patay, 1428.

Patriarche, *de Conſtantinople*, 867. 1215. *Ignace*, 867. *Latin*, 867. p. 47.

Patrice, *Clovis*, 508. *Charlemagne*, 774.

PA.

Patrimoine *du prince*, *p.* 901.
Pavie, 568. *bataille de*, 1525. *traité de*, 1617. *siége de*, 1655.
Pavillon, 1680. 85. 88. *droit de*, 1667.
Paul *I.* 767. *II.* 1465. *III.* 1555. *IV.* 1555. 56. *V.* 1465. *Jove*, 1536.
Paule, *François de*, *p.* 373.
Paulette, 1604.
Payen, *conseiller*, 1631.
Payſans, 1358.
Pays-Bas, *Philippe, fils de Maximilien*, 1499. *Marguerite*, 1508. 30. *Marie d'Autriche*, 1552....55. 65-67. 78. 80. 81. 84. *Albert*, 1596. 98..... 1621. 39. 42. 62. 68. 75. 1701. 02. 12. 13.

PE.

Péage, 1255.
Pedre, *Dom*, 1667.
Peinture, *académie de*, 1663.
Pélerinage, 1026. *de S. Jacques*, 1154. 55. *S. Thomas de Cantorbéri*, 1180.
Peliſſier, *p.* 491.
Peliſſon, 1661.
Pelletier, 1683. 89.
Pellevé, 1593.
Pénitence *de Louis le Débonnaire*, 822.
Penſions, 1643. 63. 77.
Pentecôte, *Henri III.* 1579.
Penthiévre, *Jeanne la Boiteuſe*, 1341. 64..... 1419. 24. *comte de*, 1451. *duc de Mercœur*, 1590. 98.
Pepin, 644. .... 78. 88. 90. 92. 95. 714. 15. 31-47. 51. 53. 56. 58. 67.... 814. 17. 30. 35..... 40. 41. 45. 75. 1150. *ſa tombe*, *p.* 53.
Perefixe, *p.* 658.
Perellos de Roccafull, 1697.
Peri, 1705. 06.
Perigni, *de*, 1661.

PE.

Perigord, 585. 1223. 25. 58. 1369. 1592.
Perkins, 1492.
Perlis, *baron de*, 1694.
Permiſſion du juge d'arrêter pour dettes, 1702.
Peronne, 922. 29. 1468. 1536. 76. 1655.
Perou, 1624.
Perouſe, *la*, 1574. 1708.
Perpignan, 1473. 1542. 1642. 59. 74.
Perrault, *ch.* 1665.
Perron, *du*, 1591. 95. 1600. 17.
Perſe, 800. 1715.
Peſcaire, 1525.
Peſte, 823. 1269. 1348. 1496. 1576.
Petit, *Jean*, 1408. *Guillaume*, 1547.
Peyrere, *la*, 1634.

PF.

Pflug, 1548.

PH.

Phalſbourg, *princeſſe de*, 1631..... 61.
Phare, 807.
Philibert II. *duc de Savoie*, 1508. 30.
Philippe *I.* 1056. 60. 1101. *enfant*, 1127. 30. *II.* dit *Auguſte*, 1180. 1215. *III.* dit *le Hardi*, 1255. 70. 83. 1348. *IV.* dit *le Bel*, 1283. 85. 92. 1304. *p.* 906. *V.* dit *le Long*, 1285. 1316. *VI. de Valois*, 1328. *de Rouvre*, 1361. *comte de Flandre*, 1179. 80. *comte de Boulogne*, 1226. *empereur d'occident*, 1206. 14. *I. roi d'Eſpagne*, *dit le Beau*, 1482. *ligue*, 1495. 99. *traité*, 1503-05. *II. mariage*, 1548. 54. 55. *S. Quentin*, 1557. *épouſe Eliſabeth*, 1558. 59. *Jean d'Autriche*. 1571. *Pays-bas*, 1578. *révolution de Portugal*, *déchû de la ſouveraineté des Pays-bas*, *ſoup-*

P H.

çonné de la mort du prince d'Orange, 1580-82. 85. *flotte*, 1588. *ligue*, 1590. 91. 98. *traité de Brusl.*, 1610. 61. *III.* 1593. *p.* 37. *Mrisques*, 1610. 17. 21. 61. *IV.* 1621. *traité contre*, 1635. *guerre*, 1640. 44. *paix*, 1659. 61. 65. *V. sa naissance*, 1683. 85. *roi d'Espagne*, 1700-10. 12. 14. *roi de Castille*, *Henri IV.* 1504. 05. *le Hardi*, *duc de Bourgogne*; 1200. 1361. *Charles VI.* 138c. *Roseberq*, 1382. *Flandre*, 1384. 85. 91. 1401. 04. *le Bon*, 1419. *joint aux Anglois*, 1422. 24. 28. *la Toison*, 1430. 31. *paix d'Arras*, 1435. 36. *raccommodé avec le duc d'Orléans*, 1440. 56. 63. 67. *comte de Bresse*, 1200. *de Comines*, 1472. *évêque d'Evreux*, 1269.

Philippide, *p.* 191.

Philisbourg, 1634. 35. 44. 48. 54. 76-78. 88.

Phocenses, 539.

Phortzeim, 1692.

Photius, 867.

P I.

Pibrac, 1579.

Picardie, 1463. 72. 77. 1512. 23. 36. 43. 44. 52. 96.

Picolomini, 1439.... 1503.... 1639. 41. 46.

Picpus, 1601.

Picquigni, 1475. 1567.

Pie *II.* 1439. 65. *III.* 1503. *V.* 1568. 1602.

Piedmont, 1451. 1535. 38. 42-44. 53. 55. 57. 74. 1630. 36. 39. 1706.

Pienne, *Mademoiselle de*, 1556.

Pierre philosophale; *p.* 331.

Pierre, *de Pise*, 789. *le Cruel*, *roi d'Arragon*, 1206. 82. 83. 1516. *p.* 189. *roi d'Espagne*, 1366. 67.

P I.

de Dreux, 1226. *le Vénérable*, 1140. *Charles*, *p.* 191.

Pierre-Enciſe, 1644.

Pignerol, 1574. 1630. 31. 48. 61. 71. 91. 93. 95. 1704. 06.

Pimentel, 1646. 58.

Piney, 1581. 96.

Piombino, 1646.

Piper, 1707.

Pisani, 1592.

Pise, 1408. 94. 1510. 11. 1652.

Pisighitonne, 1521.

Pisseleu, *voyez* Estampes.

Pithou, 506. 1593. 94. *p.* 555.

P L.

Place, 1639. 86. 99.

Placita, 616.

Plaids, 616.

Plaisance, 1551. 57.

Plantagenette, 1135. 89. 1485.

Plantes, 1634.

Plassendal, 1706. 08.

Plessis, *du*, *Mornai*, 1606. *Praslin*, 1643. 45-48. 50. 53. 72. *Guenegaud*, 1661.

Plintheim, 1704.

P O.

Podestats, 1056.

Podolie, 1699.

Poëtes, 1302. 1465. *p.* 915.

Poids; 813. 1321. *p.* 912.

Poing *coupé*, 1383.

Pointis, 1697. 1704. 05.

Poisen, *Charles le Chauve*, 875. *Lothaire*, 986. *Louis V.* 987. *Charles V.* 1380. *Dauphin*, 1415. *duc de Guyenne*, 1472. *Sforce*, dit *le More*, 1498. *Dauphin*, 1536. *Henri I. prince de Condé*, 1588. *Brinvilliers*, 1676. *la Voisin*, 1680. *reine d'Espagne*, 1689.

Poitiers, *concile*, 1100. *université*, 1431. *Alphonse*, *comte*

PO.

de, 1283. 1313. 55. 1415. 22. *Diane de*, 1544. 69. 79. 1651. *p.* 373. *ville*, 570. 732. 1534. 69. 1634.
Poitou, 1150. 1214. 15. 25. *Alphonſe, comte de*, 1230. 70.... 1369. 1441.
Police, 1269. 1609. 97.
Polignac, 1697. 1710. 12.
Poligny, 1638.
Politiques, 1574. 92.
Pologne, Polonois, *pag.* 107. 313. *Henri III. roi de*, 1573. 74. *Battori*, 1575. *Sigiſmond*, 1604. 27. *Ladiſlas IV.* 1645.... 60. *Wieſnowiski*, 1669. 76. *duc de Longueville*, 1672. *Sobieski*, 1676. 83. 94. *prince de Conti*, 1697..... 99. 1702. *Staniſlas*, 1704. *Auguſte*, 1706. 09. 14. *voyez* Saxe, Caſimir, *reine de*, 1684.
Poltrot, 1563.
Pomeranie, 1631. 42. 48. 75.
Pomereu, 1689.
Pompée, 1562.
Pomponne, 1670-72. 79. 91. 96. 99.
Poncet, 1667.
Poncher, 1547.
Pondicheri, 1680. 93. 97.
Pont, 1309. 1578. 1604. 14.
Pont-à-Mouſſon, 1632.
Pontanus, *p.* 899.
Pontarlier, 1639.
Pont-Avendin, 1645.
Pontchartrain, 1689. 90. 99. *ſon éloge*, 1714.
Pont-du-Chaſteau, 1634.
Pont-Courlay, 1638.
Pont-Euxin, 789.
Ponthieu, *origine des comtes de*, 992. *Hugues I. pag.* 125. *Jean, comte de*, 1269. *Charles VII.*

PO.

pag. 352. *les comtes de*, 1226. *Edouard de*, 1329.... 69.
Pont-major, 1684.
Pontoiſe, 1032. 1441. 1560. 89. 94. 1652.
Pont, *des deux*, 1609.... 37.
Ponza, *iſle*, 1697.
Poperingue, 1678.
Porée, *Pere*, *p.* 659.
Porentru, 1635.
Porc-Epic, 1498. 1515.
Porrée, *Gilbert de la*, 1148.
Port *du paſſage*, 1698.
Port-Alégre, 1704.
Porte, 1591. 1631. 53.
Porte *Othomane*, 1542. 1699.
Porte, *de la*, *voyez* la Meilleraie, 1617.
Portier, *du*, 1315.
Port-Louis, 1625.
Port-Mahon, 1708. 13.
Portolongone, 1646. 50.
Portsmouth, 1670.
Portugal, Portugais, *couronne de*, 1582. *Henri, comte de*, 1088. 1149. *Eliſabeth*, 1430. *Jean II.* 1493. *Eléonore*, 1493. 1529. *Dom Sebaſtien, roi*, 1578..... 80. *faux*, 1601. *Henri IV.* 1595... 1640. 41. 44. 45. 57-59. 61. 63. 65. *Alphonſe*, 1667.... 1701. 03-07. 09. 11. 13. 15.
Poſtes, 1477. 1691. 1709.
Potier, 1643. 48.
Poudre à canon, 1336.
Poudres, *conſpiration des*, 1605.
Pouille, 1026. 1137. 1503. 09.
Pouillet, 1328.
Poulain, 1587.
Pourpre, 1465.
Pouſin, *le*, 1626. 28.
Pouzzoles, 1496.
Poyet, 1540. 41.

Pracontal, 1703.
Pragmatique Sanction, 1269. 1438. 61. 1548. 53. 60. 84. p. 917.
Prague, *Jerome de*, 1415. p. 335. *bataille de*, 1620.... 31. 48.
Praguerie, 1440.
Praslin, 1639. 53. 658.
Prat, *du*, 1514. p. 916.
Préadamites, 1634.
Précepteurs *des rois*, 1103. 1689. *du Dauphin*, 1661. p. 658.
Prégent *de Bidoux*, 1544.
Prélats, 1319. 1639.
Premier, *M. le*, 1636. 1707. *gentilhomme*, 1669. *peintre du roi*, 1690.
Prémontrés, 1120.
Préſage, p. 516.
Presbytériens, 1639.
Préſéance, Séance, Rang, 1092. 1361. 1558. 63. 1624. 61. 94. *voyez* Rang.
Preſent, *droit*, 817.
Préſidens, *premiers*, 1324. 1497. 1515. 89. 1689-91. p. 253. 587. *création de*, 1690.
Préſidiaux, 1551.
Preſle, *Raoul de*, 1371.
Prêt, 1561. p. 907.
Prétextat, 577. 90.
Prêtres, *mariage des*, 1103. 48. 1576.
Prevoſts, Prevôtés, *fermiers*, 992. 1269. *de Paris*, 992. 1501. *grands*, p. 46. *des ſeigneurs*, 922. *des marchands*, 1371. 1594. p. 337. 906.
Prie, *Aymar de*, 1600.
Primatie, Primats, 1092. 1120. 1215. 1676. 1702. p. 47.
Princes, *du ſang*, 1482. 84. 1541. 76. 81. p. 460. *Courtenai*, 1603. *légitimés*, 1714. *étrangers*, 1581. *M. le Prince*, 1654. *Madame la Princeſſe*, 1684.
PR.
Prior, 1711.
Priſcillien, 1226.
Priſonnier, *Charles le Simple*, 922. *Louis VII.* 1149. *Richard*, 1193. *comte de Flandres*, 1214. *Saint Louis*, 1249. *Iſabelle, femme d'Edouard II.* 1324. *le roi Jean*, 1355. *du Gueſclin*, 1364. *Captal de Buch*, 1371. *cardinal de la Balue*, 1469. *le duc d'Alençon*, 1474. *François I.* 1525. *Jean-Frédéric*, 1547. *Marie Stuart*, 1587. *Grotius*, 1619. *pour dettes*, 1702.
Privas, 1629.
Procès, Procédure, *du comte d'Artois*, 1331. *du duc d'Alençon*, 1457. *cardinal de la Balue*, 1469. *chancelier Poyet*, 1540. *amiral Brion*, 1540. *Henri de Montmorenci*, 1632.
Proceſſion, *du Saint Eſprit*, 1274. *confréries*, 1576. *de la ligue*, 1590.
Procope, 539.
Procureur, 1484. 1620. *général*, 1688. 89.
Profeſſeurs, *dix-neuf*, 1663.
Profeſſion *de foi*, 557.
Prom, 833. 55.
Promeſſe, *Henri IV.* 1599. 1603. 05.
Promotion, 1559. 1620.
Prophéties, 1590.
Propoſitions *de l'aſſemblée du Clergé*, 1682.
Protectorat, 1648. *Richard*, 1658.
Proteſtans, 1529. 47. 62. 79. 1668. 85. 91. 1713.
Proteſtations, *contre le concile de Trente*, 1563. *du chancelier de Cheverny*, 1595. *du Clergé*, 1633. *du duc d'Orléans*, 1700.
Provence, *voyez* Toulon, Marſeille, 539. 62. 736. 39. 1707.

PR.

Childeric III. 742. *Lothaire*, 842. *Charles*, 855. *comtes*, 877. 1156. *Boſon*, 879..... 1037. *Béatrix*, 1245. *le roi d'Arragon*, 1258. *Charles d'Anjou*, 1331. *Louis XI.* 1480. *Charles-Quint*, 1536. *peſte*, 1576. *le duc de Savoie*, 1590. *Charles*, *duc de Guiſe*, 1595. *le grand duc*, 1598..... 1635. 49. 60. 1707.
Provinces, *intendans*, 1653.
Pruſſe, 1525. *Frédéric*, *roi de*, 1701. 07. 13. *Fédéric*, 1701.
Pruth, 1711.

PT.

Ptolemaïs, 1191.

PU.

Pucelle *d'Orléans*, 1428. 30. 31. 54.
Puffendorf, 1678.
Puicerda, 1654. 78. 1707.
Puilaurens, 1631. 32. 34.
Puiſet, *du*, 1108.
Puiſieux, 1619. 22. 24. 98.
Puiſſance *eccléſiaſtique*, 753. 822. 1329. 1612. 82.
Puits, 1320.
Pultausk, 1703.
Pultowa, 1709.
Puſſort, 1667.
Puyſegur, 1650. 1701.

PY.

Pyramide, 1662.
Pyrénées, 588. 93. 778. 1659.

QUA.

Quarantaine, 1245.
Quarante, *conſeil de l'Union*, 1589.
Quartiers, 1585. 1687.

QUE.

Québec, 1674. 96. 1711.
Quenouille, 798.
Queraſque, 1631. 39.
Querci, 562. 85. *Henri III.* 1255.
Querelle, 1292.

QUE.

Queſne, *du*, 1675. 76. 81-84. 1703.
Queſnoi, 1654-56. 93. 1712.
Queſtion, *la Guette*, 1322.

QUI.

Quiers, 1639. 55.
Quiétiſme, 1698. 99.
Quillebœuf, 1674.
Quinche, 1703.
Quinze-Vingt, 1258. 1309.

RA.

Rabutin, *de*, *Buſſi*, 1665.
Racine, 1677. 90.
Radegonde, 562.
Ragnetrude, 636.
Raimbert, *p.* 155.
Raimond, *comte de Toulouſe*, 1092. 1245. 49. 1365.

RA.

Rainfroi, 714. 15. 19.
Rambouillet, 1711.
Ramée, *la*, 1596.
Ramekens, 1616.
Rameru, 1581.
Ramilli, 1706.
Ramire, 1516.

R A.

Ranacaire, 510.
Randan, 1663.
Rang, 1701. *dans la cour des pairs, p.* 213. 328. 460. *entre les princes du sang*, 1570. 76. *du duc de Bourgogne*, 1361. 1432. *Messieurs de Montmorenci*, 1551. *Etats*, 1558. *au concile*, 1563. *Messieurs de Joyeuse & d'Epernon*, 1581. 96. *Messieurs de Vendôme*, 1598. *duc de Vendôme en Espagne*, 1712. *cardinaux*, 1614. 17. 24. 96. *siége de l'Isle*, 1667. *la maréchale de Guébriant*, 1645. *ambassadeurs*, 1661. *à la messe du roi*, 1669. *le duc du Maine*, 1694. *entre les maréchaux de France*, 1675. *au conseil*, 1689. *patriarche de Constantinople*, 1215. *intendans des finances*, 1697. *grands d'Espagne & ducs*, 1701. *légitimés*, 1710. 14.
Rangabé, 807.
Rantzau, 1636. 43. 45. 47. 48.
Ranuzzi, *nonce*, 1686.
Raoul, *duc de Bourgogne & roi*, 922. 24. 28. 29. 36. *comte de Vermandois*, 1145. *orfévre*, 1270. *comte de Clermont*, 1292. *connétable*, 1350.
Rapin, 1593.
Rapporteurs, 1344.
Rapt, *ordonnance*, 1579. 1640.
Rasé, *p.* 47.
Rastadt, 1677. 1703. 13. 14.
Ratabon, 1661.
Ratisbonne, 1630. 41. 84. 89. 1703.
Ratziejouski, 1697.
Ravaillac, 1610. *p.* 553.
Raucourt, 1642.
Ravennes, 568. 753. 978. 1512.
Ravignan, 1710.
Rawenhaup, 1674.

R E.

Réalistes, *p.* 155.
Realmont, 1628.
Rebec, 1524.
Rebelles, *voyez* Révolte, *Seigneurs particuliers*, 1108. *Jean*, dit *Sans-terre*, 1203. *comte d'Artois*, 1331. *duc de Bretagne*, 1371. *Maillotins*, 1383. *comte d'Armagnac*, 1470. *connétable de Bourbon*, 1523. 27. *Gaston & le prince de Condé*, 1649. *roi de Navarre*, 1357.
Rebender, 1709.
Récaréde, 585. *p.* 45.
Recherches, *financiers*, 1322. 28.
Rechin, 1092. 1103.
Recolets, 1584.
Recteur, *université*, 1371.
Redemption, *ordre*, 1193.
Réduction, *Paris*, 1594.
Reès, 1672.
Référendaires, *p.* 46. 49.
Réforme, *état*, 1465. *coutume de Paris*, 1580. *calendrier Grégorien*, 1582. *abbaye sainte Geneviéve*, 1624.
Réformés, 1576.
Réfuge, 1639.
Régale, *droit*, 511. 992. 1161. 89. 1673. 82. 95.
Régence, *Irene, Constantinople*, 798. *royaume, de France, Baudouin*, 1103. *l'abbé Suger*, 1145. *la reine Blanche, mere de saint Louis*, 1225. 26. 45. *l'abbé de saint-Denis & Simon de Clermont de Nesles*, 1269. *Robert d'Artois*, 1283. *Philippe le Long*, 1316. *Charles V.* 1357. 58. *abus des régences*, 1371. *ordonnance*, 1371. *duc d'Anjou*, 1380. *ordonnance*, 1391. *Jean Sans-Peur*, 1404. *le Dauphin*, 1415. *Henri V.* 1420. *duc de Betfort*, 1422. 35. *Anne*

RE.

de France, 1483. 84. *la mere de François I.* 1515. *Catherine de Médicis*, 1560. 63. 74. *Charles de Sudermanie*, 16c4. *Marie de Médicis*, 1610. *Anne d'Autriche*, 1629. 43. *Gaston*, 1643. *le duc d'Orléans*, 1714.
Regesberg, 1619.
Reggio, 1655. 1702.
Régiment, *des gardes*, 1692. 1704. *des carabiniers*, 1693.
Reginon, 879.
Registres, *parlement*, 1313. 1594. 1668.
Régle, *des chanoines*, 814. *de saint Augustin*, 1255.
Réglement, *de Mayence*, 803. *de Passi*, 1309. *confreres de la Passion*, 1401.
Réhabilitations, *Marigni*, 1324. *Pucelle d'Orléans*, 1454.
Reims, *les peuples se donnent à Clovis*, 493. *prise & reprise*, 563. *Carloman*, 771. *Louis d'outremer*, 954. *Lothaire*, 986. *sacre de Philippe*, 1056. *dignité de chancelier*, p. 155. *schisme*, 1108. *concile*, 1120. *prérogative des sacres*, 1179. *Charles VII.* 1428. *le Tellier, archevêque de*, 1704. *université*, 1548.
Religieux, Religieuses, *régle*, 814. 1148. 1321. *droit de présent*, 817.
Religion, *prêchée en Suéde*, p. 71. *en Dannemarc*, p. 104. *troubles*, 1517. *Protestans*, 1529. *assemblée d'Ausbourg*, 1530. *schisme d'Angleterre*, 1534. *exécution de Cabrieres*, 1545. *punitions*, 1547. *Crammer la change en Angleterre*, 1547. interim, 1548. *édit*, 1551. *pacification de Passau*, 1552. *Marie la rétablit en Angleterre*, 1553. *édit*, 1559. *Huguenots*, 1560. *édits*, 1560-64. *troubles des Pays-Bas*, 1566. *tout juge doit être Catholique*, 1567. *guerre civile*, 1568. *paix*, 1570. *prétendue réformée*, 1576. *paix*, 1577. *Pays-Bas*, 1578. *calendrier*, 1582. *on veut engager le roi de Navarre à changer*, 1584. *guerre*, 1585. 1620. *les Anglois en changent*, 1603. *Grisons*, 1621. *ligue contre l'empereur*, 1626. 27. 31. *édits*, 1669. 82. 85. 1713. *voyez* Arianisme, Calvinisme, Luthéranisme.
Relingue, 1684. 1704.
Reliques, *cause de superstition*, 1022. 1483. *de saint Louis*, 1230. *Chapelle royale*, 1324.
Remi, 1328.
Remiremont, 612.
Remontrances, *parlement*, 1563. 1602. 15.
Renaudie, 1560.
Renaudot, 1631.
Rendon, *château*, 1380.
René, *duc d'Alençon*, 1474. *duc de Lorraine*, 1419. 76. *voyez* Anjou.
Renée, *Louis XII.* 1514. 15.
Rennes, 591.
Renomer, *roi du Mans*, 510.
Renonciation, *le roi Jean*, 1360. *l'infante Marie-Therese*, 1659. *l'empereur*, 1703. *le roi d'Espagne*, 1712. 13.
Rentes, 1441. 1638.
Renti, 1554. 1638.
Représentation, 973. 1200. 1302. 22.
République, *Suisses*, 1305. *Florence*, 1502. *Henri IV.* 1610. *Catalans*, 1641.
Répudiation, p. 189. *Himiltrude*,

R E.

p. 59. *Anſgarde*, *p.* 93. 879. *Dagobert*, 628. *Berthe*, 1092. *Eléonore*, 1150. *Agnès de Meranie*, *p.* 189. *Ingerburge*, 1193. *p.* 189. *Blanche de Bourgogne*, *p.* 279.
Requena, 1707.
Requeſcens, 1578.
Reſignation, *p.* 908.
Reſſort, *Guienne*, 1360. *Montpellier*, 1365. *duché d'Angoulême*, 1515. 27.
Rethel, 1384. 1650. 52. 53.
Rethelois, *duc*, 1629.
Retraite, *Rebec*, 1324. *duc de Parme*, 1592. *de Vaudemont*, 1695.
Retz, *Gondi de*, 1567. 74. *cardinal de*, 1621. .... 48. 51. 52. 54. 55. *ſon portrait*, 1679.
Revel, 1672. *fort de*, 1710.
Révélation, *de Thou*, 1642.
Reventlau, 1706.
Revenus *des rois*, 992.
Reveres, 1704.
Réunion, *Friſe*, 736. *duché d'Aquitaine*, 767. *Septimanie*, 751. *duché de Baviere*, 787. *royaume d'Italie*, 818. *des égliſes d'Orient & d'Occident*, 867. *duché de France*, 992. *duché de Bourgogne*, 1001. *Vermandois*, 1180. *Artois*, 1192. *Philippe Auguſte réunit pluſieurs provinces*, 1215. *le roi Jean*, 1361. *le roi réunit la Bretagne*, 1379. *la Normandie*, 1448. *le marquiſat de Saluces*, 1548. *au domaine*, *édit*, 1588. *la Navarre*, 1607. *édit*, 1620. *Béarn*, 1620. *duché de Bar*, 1633. *Alſace*, 1680. *p.* 313. .... 900. &c.
Revol, 1588.
Révolte, *le comte de Sancerre*, 1180. *impoſteur*, dit *Baudouin*, 1223. *les barons d'Angleterre*, 1255. *le Dauphin*, 1457. *Angleterre*, 1640. 88. *Catalogne*, 1640. *Portugal*, 1580. 1640.
Reynie, *la*, 1697. 1704.

R H.

Rhé, *iſle*, 1625. 27. 53. 96.
Rhetie, 830.
Rhimberg, 1671. 72. 74. 1702. 03. 13.
Rhin, *projet de Charlemagne*, 789. *ligue*, 1658. *cours*, 1644. *paſſage*, 1672. *électeur de Brandebourg*, 1673. .... 75. *maréchal de Villars*, 1707. 13.
Rhinfelds, 1638. 78. 93.
Rhodes, *iſle*, 1309. 1522. 65. 88.

R I.

Riberac, 1578.
Richard, 1542. *Duc de Normandie*, 942. 56. *Roi d'Angleterre*, 1171. 86. 89. 91-93. *II.* 1376. 94. 97. *Duc d'Yorck*, 1435. 57. *III.* 1483. *fils de Cromvvel*, 1658.
Richardot, *Traité de Vervins*, 1598.
Richelieu, 1380. 1592. 1616. 17. 19. 20. 22. 24. 26-42. 92. *Duc de*, 1647. 80. *Ducheſſe de*, 1680. *Maréchal*, 1685.
Richemont, *Edmond*, *Comte de*, 1420. 24. *Connétable de*, 1426. 28. 31. 36. *Comte de*, 1475. 85. *Duc de*, 1470.
Richenaw, 888.
Richer, *Docteur de Sorbonne*, 1612.
Richilde, 877.
Rienzi, 1352.
Riès, *Iſle*, 1622.
Rieux, *Renée de*, *p.* 517.
Riga, 1701. 10.
Rinçon, *Ambaſſadeur à Veniſe*, 1542.
Rio-Janeiro, 1711.
Ripaille, *Amedée*, *Duc de Savoie*, 1439.

RI.

Riquet, 1664.
Riſwick, *Paix, Traité*, 1697.
Rituel, *Vannes & Clermont*, 1584.
Riviere, *l'Abbé de la*, 1648. 50. 57.
Rivoli, *Ligue*, 1635.

RO.

Robbe, *courte*, 1560. *ſéparée de l'épée*, 1560.
Robert, *Roi*, 988. 96. voyez *ſon regne*, *I. Duc de Bourgogne*, 1001. 31. *p.* 137. *fils de Baudouin*, 1067. *le Friſon*, 1127. *enfant de France*, 922. . . . 1139. *voyez* Artois & Dreux, *le Fort*, 861. *le Diable*, 1031. 47. *fils de Guillaume le Conquérant*, 1067. 92. 1100. 13. 16. *d'Arbriſſel*, 1103. *Comte de Flandres*, 1304. *Guiſcard*, 1026. 56. *le Sage*, *Roi de Naples*, 1341. *Prince*, *fils du Roi de Bohême*, 1644. 65. 66. 73.
Robertet, *Florimond*, *pag.* 395.
Rocca, 1645.
Roche, *Chevalier de la*, 1565.
Rochefort, 1108. *Gui*, 1499. *p.* 163. *Guillaume*, *p.* 375. *Maréchal de*, 1672. 73. 75. 76. 80. *Marquis de*, 1669.
Rochefoucaud, 1569. 1612. *Duché-pairie*, 1622. *Cardinal de la*, 1617. 24. *Duc de la*, 1643. 51. *Marſillac*, 1679.
Rocheguyon, *la*, 1546.
Roche-la-Belle, *la*, 1569.
Rochelle, *la*, Rochellois, 1223. *François I.* 1542. . . . . 73. 74. *Louis XIII.* 1622. 27. 28.
Rocheſter, 1688.
Roche-ſur-Yon, *Prince de la*, 1559. . . . 1685. *p.* 488.
Rocroy, 1643. 53.
Roderic, *Roi des Gots*, 714.
Rodolphe, *fils de Conrard*, 888.

RO.

III. 1037. *Comte d'Habſbourg*, 1245. 73. *Empereur*, 1282.
Rodolphine, *ligne*, 1648.
Rodrigo, 1706.
Roger, *Prince Normand*, 1130. *Roi de Sicile*, 1026. 1130. 49. 50. *Pierre*, *nommé à l'Archevêché de Sens*, 1329.
Rogier, *Chancelier*, 1348. *p.* 287.
Rohan, *Maiſon de*, 1588. *Jean*, 1562. *Duc de*, 1603. 12. 14. 21. 22. 27-29. 35-38. 52. *Chevalier de*, 1669. 74. *Duché-pairie*, 1714. *Catherine*, 1603. *Marguerite*, 1648.
Roi *des Romains*, 973. 1056. 1555. *Ferdinand Erneſt*, 1636. *Prince Joſeph*, 1703. 04. *le*, 1593.
Rolland, 778.
Rollans, 1380.
Rolles, *p.* 897.
Rollon, *premier Duc de Normandie*, 912. 29.
Romain, *Cardinal*, 1226.
Romanie, *Paléologue*, 1494.
Romans, *origine des*, *p.* 120.
Romaric, 612.
Rome, Romains, 536. 68. 715. 67. 842. 45. 1001. 26. 1532. *p.* 43. &c. 113. *voyez* Papes, *Eſpagne*, 714. *Aſtolphe*, 751. *Lothaire*, 842. *Léon IV.* 845. *Conciles*, 996. 1056. *Conſuls*, 1056. *Clergé*, 1120. *Louis le Jeune*, 1142. *brouilleries*, 1193. *Saint Siége*, 1376. *Charles VIII.* 1494. 95. *Connétable de Bourbon*, 1527. *abus*, 1550. *différends*, 1662. 90. *M. de Monaco*, 1699. *Roi des*, 1556.
Romorantin, *édit*, 1560.
Romuald, *ſaint*, 1001.
Romulphe, 612.
Roncevaux, *défaite*, 778.

R O.

Rook, *amiral*, 1693. 1703. 04.
Roquelaure, 1610. 1705.
Roquette, *la*, 1653.
Roſcieux, 1602.
Roſe *rouge & blanche*, 1457. 71.
Roſe, *évêque de Senlis*, 1593. 98.
Roſebecq, *bataille*, 1382.
Roſen, *maréchal*, 1645. 1703.
Roſes, *baillée des*, 1541.
Roſes, *ville*, 1645. 93. 1712.
Roſmadec, 1627.
Roſni, 1589. 1600. 03. 06. 07. 11. *de Bethune*, 1610. *p.* 555.
Roſtok, 1631. 1711.
Rothelin, 1514.
Roturiers, Rotures, annobliſſement, 925. 1200. 70. 1313. 15. 28. 1579. 1629. *p.* 113.
Rotwil, *priſe*, 1643.
Rouanès, 1631. *duché-pairie*, 1667. 69.
Roüen, *Charles*, *fils du roi Jean*, 1355. *priſe*, 1419. *pucelle d'Orléans*, 1431. *Huguenots*, 1562. *parlement*, 1563. 1639., *ſiége*, 1591. 92. *amiral de Villars*, 1594. *aſſemblée*, 1596. 1617. *archevêque*, 1702.

R O.

Rovere, *cardinal de la*, 1480. 1503.
Roüergue, *le*, 534. *du Gueſclin*, 1369.
Rouillé, 1691. *création de charge*, 1701. *préſident*, 1709.
Rouſſillon, 1642. *roi d'Arragon*, 1258. *Louis XI.* 1462. *roi d'Arragon*, 1493. *ordonnance*, 1564. *conquête*, 1642. 59. 74. *maréchal de Schomberg*, 1674. 75.
Rouvre, *duc de Bourgogne*, 1361. 84.
Royaliſtes, 1586. 90. 92.
Royan, *ſiége*, 1622.
Royaume, *Rodolphe*, 888. *duc de Bourgogne*, 1473. *interdit*, 1512. *Irlande*, 1541.
Roye, *ville*, 1470. 1653. *Éléonore de*, 1569.

R U.

Rubempré, *bâtard*, 1464.
Rugen, 1630. 48. 78.
Ruremonde, 1702.
Ruſſ, 888.
Ruyter, *amiral*, 1666. 72-74. 76.
Ruzé de Beaulieu, 1588.

S A.

Sabine, *cardinal de*, 1179.
Sachevrel, 1711.
Sacre, 1179. 1314. 71. 80. 1431. 1594. 1654. *p.* 52. 271. 902.
Sadolet, 1547.
Sague, *la*, 156c.
Saint-Abre, 1657.
Saint-Aignan, *duché-pairie*, 1663. 65.
Saint-Amand, *Albergotti*, 1712.
Saint-Amour, *château*, 1637.

S A.

Saint-André, *maréchal de*, 1547. 57. 60. 62. 69.
Saint-Ange, *château*, 1527.
Saint-Antoine, *combat*, 1652. *porte*, 1660.
Saint-Arnoul *de Metz*, *p.* 71.
Saint-Aubin, *bataille*, 1488.
Saint-Aunais, 1645.
Saint-Barthelemi, *égliſe*, *p.* 124. *maſſacre*, 1572.
Saint-Benoît *ſur Loire*, *p.* 373.

TABLE

S A.

Saint-Bertin, 750. 879.
Saint-Chamond, 1633.
Saint-Chriſtophe, *iſle*, 1666. 90.
Saint-Cir, *établiſſement*, 1686.
Saint-Clair, 912.
Saint-Cloud, 1674.
Saint-Conteſt, 1714.
Saint-Corneille, 756.
Saint-Denis en France, *Dagobert*, 635. 36. *Clovis II.* 651. *Louis le Débonnaire*, 833. *Charles-Martel*, 741. *Landit*, 875. *Louis III.* 882. *Carloman*, 884. *Louis le Gros*, 1150. *apoſtolat*, 1242. *du Gueſclin*, 1380. *batailles*, 1567. 1678. *chevalier d'Aumale*, 1591. *Henri IV.* 1593. *Turenne*, 1675. *réunion à Saint-Cir*, 1686.
Saint-Dié, *abbaye*, 612.
Saint-Eſprit, *proceſſion*, *du*, 1274. *Inſtitution de l'ordre*, 1579. 98. *promotion*, 1662. *Pont*, 1309.
Saint-Evremond, 1659.
Saint-Fremond, 1701.
Saint-Gal, 1305. *abbé*, 1712.
Saint-Georges, *légat*, 1547.
Saint-Germain *en Laye*, *paix*, 1570. 71.... 1638. 41. 43. 49. 62. 77. 89. *p.* 658. *des Prés*, *Childebert*, 558. *Cloraire II.* 628. *Childeric*, 670. *Hugues*, *abbé*, *p.* 188. *Caſimir*, 1669.
Saint-Godard, *combat*, 1664.
Saint-Guiſlain, *priſe*, 1655-57. 77.
Saint-Heran, 1572.
Saint-Honorat, *iſles*, 1637.
Saint-Honoré, *porte*, 1591. 1651.
Saint-Ibal, 1636.
Saint-Jean, *chevaliers*, 1309. 1522. *Charles-Quint*, 1530. *d'Angeli*, 1223. 1569. 88. 1612. *de Loſne*, 1636. *de Luz*, 1636. 60.
Saint-Lazare, *établiſſement*, 1632.
Saint-Leger, 1636.

S A.

Saint-Lo, *Croix*, 1483.
Saint-Louis, *inſtitution de l'ordre*, 1693.
Saint-Malo, *bombardement*, 1693. *cardinal de*, 1494.
Saint-Marcel, 593.
Saint-Mathias, *Charles-Quint*, 1500. 25.
Saint-Martin, *d'Autun*, 612. *fort*, 1627.
Saint-Maur, 992. *Louis le Gros*, 1116. *l'Empereur*, 1378. *paix*, 1465. *édit*, 1567. *congrégation*, 1621.
Saint-Médard, *Clotaire*, 562. 75. *l'Empereur*, 833. *Charles le Chauve*, 850. *Raoul*, 923.
Saint-Megrin, 1578.
Saint-Michel, *Ordre*, 1527. *inſtitution*, 1469. *promotion*, 1559.
Saint-Mihel, *Ville*, 1632. 33. 35.
Saint-Olon, 1684.
Saint-Omer, *Ville*, 1067. 1638. 77. 78.
Saint-Paul, *Hôtel*, 1380. *p.* 329. *Comte de*, 1401. 10. *Vendôme*, 1529. *Connétable de*, 1456. 70. 71. 74. 75. *Egliſe*, 511. 628. 40.
Saint-Pierre, *égliſe*, 511. *tribut*, 855.
Saint-Pol, 1703.
Saint-Preuil, 1641.
Saint-Quentin, 1470. 74. 75. 1557. *Bataille*, 1557.
Saint-Remi, *Clovis*, 493. *Egliſe*, 1180. *Mademoiſelle de*, 1675.
Saint-Riquier, 992.
Saint-Roch, *Paroiſſe*, 1633.
Saint-Ruth, 1690. 91.
Saint-Sacrement, *Héréſie*, 1047.
Saint-Saturnin, 1309.
Saint-Sébaſtien, 1698.
Saint-Siége, 714. 1206. 42. 1305. 13. 76. 1644.
Saint-Simon, 1626. 36. *Duché-*

pairie, 1635. 43. 45.
Saint-Venant, 1645. 49. 57. 1710.
Saint-Victor, *Abbaye*, 1135.
Saint-Vincent, *Egliſe*, 558.
Saint-Vinox, 1558. 1667.
Saint-Waſt d'Arras, 690.
Sainte-Brigite, *le Duc de Savoie*, 1693.
Sainte-Catherine, *Egliſe*, 1215. *Maréchal de Teſſé*, 1707.
Sainte-Cecile, *Archevêque d'Aix*, 1646.
Sainte-Chapelle, 1269. *Philippe le Hardi*, 1283. *Bulle*, 1316.
Sainte-Geneviéve, *Abbaye*, 511. 43. *Clovis*, 511. *Egliſe*, 1180. *réforme*, 1624. *proceſſion*, 1693.
Sainte-Marguerite, *Iſles*, 1637.
Sainte-Menehould, *Traité*, 1614... 52. 53.
Saintot, 1603.
Saintrailles, 1451.
Saints, *ſort des*, 789.
Saiſſetti, *Bernard*, 1303.
Saladin, 115c. 86.
Salamandre, *François I.* 1515.
Salamanque, 1706.
Salankemen, 1691.
Salces, 1639. 40. 42.
Salerne, *Siége*, 1026.
Salignac, *de*, 1579.
Salins, 1668. 74.
Salique, *Loi*, 511. 58. 1316. *p.* 118. *Terres*, 1593. *p.* 112.
Salmes, *Prince de*, 1684.
Salo, *Journal des Sçavans*, 1665.
Salomon, 845.
Salſbac, 1675.
Salſéde, *Conjuration*, 1582.
Salvaterra, 1705.
Saluces, 1503. 36. 48. 88. 99. 1600. 01. 30. 90.
Salvius, 1647.
Salut, *difficulté*, 1653.
Samon, 632.
Samoucy, 771.
Sancerre, *hommage*, 1100. 80. *Comté*, 1226. *révolte*, 1180. *Roi de Navarre*, 1206. 52.
Sanche, *Roi d'Arragon*, 1316. 1516. *III.* 1285.
Sanci, 1589.
Sanglier, *Carloman*, 884.
Sanſalvador, 1624.
Santarel, 1626.
Santa-Vittoria, 1702.
Santen, *Traité*, 1614.
Santia, *Ville*, 1644.
Sarbourg, 1661.
Sardaigne, 1226. *Philippe de Valois*, 1349. *Iſle*, 1226. 1637. 1708.
Sarlat, 1653. 80.
Sar-Louis, 1680.
Sarragoſſe, 543. *Ybinalarabi*, 778. 1675. 1707. 10.
Sarrazins, *ſous Dagobert III.* 715. *ſous Thierri IV.* 732. 36. *interregne*, 739. 58. *traité*, 776. *Louis le Débonnaire*, 800. 14. *Inigo*, 827. *Lothaire*, 850. *bataille dans la Calabre*, 978. *regnent en Afrique*, 1026. *ſous Louis le jeune*, 1148. *Liſbonne*, 1149. *tréve*, 1226. *Provence*, 1245. *Rouſſillon*, 1258.
Sas de Gand, *de*, 1644.
Saſſenage, *de*, 1566.
Satyre *Menippée*, 1593.
Savelli, 1638.
Saverne, 1635. 36. 40. 75.
Savillan, 1574. 1639.
Saulx, 1711.
Savone, *entrevue*, 1505. *révolution*, 1528.
Savonieres, *concile*, 875.
Savoie, 878. 88. *comté*, 1037. *maiſon*, 1056. *droits*, 1189. *duché*, 1415. *Pierre*, 1309. *Amé-*

SA.

dée, 1439. *Louis*, 1445. *Philibert II.* 1508. 30. *Ducs*, 1515. *bâtard*, 1522. *Philippe*, 1528. *Louise*, 1531. *voyez* Angoulême, *Duc de*, 1535. *Amé VIII. p.* 301. *Honorat*, 1572. *Emanuel-Philibert*, 1553. 57. 62. 74. 79. 88. 90. 96. 97. *ambassadeurs*, 1598. *négociation*, 1599.... 1600. 01. *entreprise*, 1602. 13. *traité*, 1610. 17. *ligue*, 1623. *entreprises*, 1625. 29. 30.... 35. *Charles-Emanuel*, 1630. *Charles*, 1189. *Victor-Amédée*, 1189. 1635-37. *prince Thomas*, 1635. 37. 39. 55. 56. *guerre*, 1640. 42.... 43. *le jeune Duc*, 1645. 52. 53. *Espagnols*, 1646. *le cardinal*, 1637. 41. *archevêque de Reims*, 1653. *la duchesse Marguerite*, 1658. *Charles-Emanuel*, 1660. 67. *Victor*, 1684. 87. 90-93. 95. 96. *paix*, 1697..... 1700..... 01 - 08. 13. *Marie-Adelaïde*, 1697. 1712. 13. *Marie-Louise*, 1714. *Henri*, 1654. *caractere des ducs de Savoie*, 1703.

Saus, 1711.

Sausoy, *du*, 1658.

Sauvebœuf, 1653.

Saxe, Saxons, 555. 739. 43. 53. *Charlemagne*, 772. 75. 76. 78.... 94. *enfans*, 803..... 14. 35. *Gustave*, 1632.... 1701. *le roi de Suéde*, 1703. 04. 06. *duc Othon*, 912. *Othon*, 1206. *duc Veimar*, 1626. 31. 32. 34. *l'empereur*, 1635. *électeur*, *Jean-Frédéric*, 1547. *Maurice*, 1551. 52. *prétentions*, 1609.... 20. 31. 36. 41. *Jean-George*, 1631. 60. *Lavembourg*, 1632. *Eisenac*, 1677. *Frédéric-Auguste*, 1697. 1700-04. 06. 09. *maréchal*, *comte de*, 1673. 1709.

SC.

Scalette, 1676.

Sçavans, *gratifications*, 1663.

Sceau, Sceaux, 1541. 74. 90. *p.* 267. *Cheverni*, 1590. *Luines*, 1621. *Seguier*, 1650. *fête de*, 1685. *le roi tient les*, 1672.

Scheleſtad, 1675.

Schisme, *des Grecs*, 867. *église*, 1103. *Reims*, 1108. *Innocent II. & Anaclet*, 1130. *Alexandre III. Victor IV.* 1171. *procession du Saint-Esprit*, 1274. *Grégoire XI.* 1379. 82. 83. *guerre*, 1383. 94. 1404. *concile*, 1408. 15. *mort d'Eugéne IV.* 1439. *Angleterre*, 1534.

Schoeffer, 1457.

Schomberg, 1578. 98. 1614. 20. 21. 27. 30. 32. 37. 42. 43. 47. 48. 56. 58. 63. 74-76. 78. 88. 90. 91. *duc de*, 1704.

Schonen, 1676.

Schorendorf, *prise*, 1707.

Schouel, 1707.

Schullembourg, *général*, 1704.

Schwarts, *Berthod*, 1336.

Schweinitz, *Impériaux*, 1642.

Sciara *Colonne*, 1303.

Sciences dans les Gaules, 511. *voy.* Lettres.

Scoti, *nonce*, 1639.

Scrutin, *p.* 331.

Sculpture, *académie*, 1663.

SE.

Séance, *voyez* Rang.

Sébastien, *Dom*, *roi de Portugal*, 1578. *faux*, 1601.

Secret, *clercs*, 1341.

Secretaire, 1309. 1589. *des finances*, 1341. 1410. *d'état*, 1309. 1574. 1639. 43. 61. 89. 90. 1701. 09. *p.* 317. *du cabinet*, 1589. *du roi*, *p.* 465. *des commandemens de la reine*, 1661.

S E.

Sedan, *ceſſion*, 1606. *bataille*, 1641. *duc de Bouillon*, 1642. *échange*, 1651.
Sedecias, *Médecin*, 875.
Sédition, faction, troubles, *Louis le Gros*, 1103. *Jacquerie*, 1358. *Bourguignons, Armagnacs*, 1410. *Bretagne*, 1419. 1604. *Rouen*, 1639. *Naples*, 1701.
Ségovie, *château*, 1710.
Seguier, *doyen de Notre-Dame*, 1593. *évêque de Méaux*, p. 658. *chancelier*, 1639. 43. 50. 67. 72. *miniſtre*, 1689.
Seignelay, 1380. 1684. *ſceaux*, 1685. 88. *mort*, 1690.
Seigneurs, Seigneuries, 845. 992. *tréve*, 1040. *doit veiller à la ſûreté des chemins*, 1255. *introduction*, 1269. 70. 73. *excluſions*, 1135. 1252. 55. 1315.
Seilern, 1714.
Seize, *établiſſement*, 1585. *faction*, 1587. *duc de Guiſe*, 1588. 91. *diviſion*, 1592.
Sel, *impôt*, 1344.
Selim II. 1189. .... 1517.
Selve, *Jean de*, 1515. *Dom Philippe de*, 1644. p. 903.
Semblançai, 1522.
Seminare, *bataille*, 1495. 1503.
Sénateur, *dignité*, 1145. 1255.
Sénéchaux, 1214. *comte d'Anjou*, 978. 1116. *fonctions*, 978. p. 46. *juges*, 1498. 1560.
Seneſ, *bataille*, 1674.
Senlis, *ville*, 853. *concile*, 1315. *chancelier*, 1309.
Sennecy, *marquiſe de*, 1663.
Senneterre, *ambaſſadeur*, 1637.
Senone, *abbaye*, 612.
Sens, 936. *comte de*, 840. *concile*, 1140. *primatie*, 1092. *aſſemblée*, 1612.

S E.

Senſano, 1704.
Septimanie, 508. 751.
Sépulture des Rois, 879. 1148. p. 53. 373.
Séraphin, *auditeur*, 1592.
Serbellon, 1635. 37.
Serfs, affranchiſſement, 796. 1135. 1225. 1316. p. 924. &c.
Sergens *d'armes*, 1215.
Serizay, *académie*, 1635.
Serment, *reliques*, 1022. *de fidélité*, 1223.
Serpa, 1707.
Servet, *Michel*, 1553.
Service, *militaire*, 817. *roi d'Angleterre*, 1376. *Henri VIII.* 1547. *maréchal de Guébriant*, 1643.
Servien, *plénipotentiaire*, 1644. 47. 61.
Servitude, 1296. p. 43.
Seu, *la*, 1691.
Seve, *de*, 1667.
Sevigné, *de*, 1673.
Seurre, 1650.
Sexte, *Boniface VIII.* 1321.
Seymour, *Jeanne*, 1547. *Thomas*, 1547.
Sezanne, 1708.

S F.

Sfiffer, *Louis*, 1567.
Sforce, *François*, 1447. 98. *Ludovic*, 1494. 95. 98. 1500. *Maximilien*, 1512. 13. 15. *François*, 1521. 22. 25-27. 29. 34.

S I.

Siagrius, *général des Romains*, 486.
Siam, *Envoyés*, 1684. 86. *révolution*, 1688.
Sichilde, 628.
Sicile, 1026. 56. *mouvance*, 1060. *fondation*, 1026. 1130. *Charles d'Anjou*, 1150. 86. 1226. 75. 1522. *Mainfroi*, 1255. 83. *Duc d'Anjou*, 1292. *ſéparation*, 1292.

S I.

Charles, 1480. *Jacques*, 1283. 85. *Louis II.* 1415. *Louis III.* 1428. 31. *Philippe*, 1555. *monarchie*, 1605..... 78. *duc de Savoie*, 1713.

Sienne, *Sainte Catherine*, 1376. *ville*, 1493. 94. 1554. 57.

Sigebert, *roi de Cologne*, 510. *roi d'Auſtraſie*, 663. 65. 75. *II. ou III.* 632. 36. 44. 46. 54. 70. *p.* 46.

Sigiſmond, *roi de Bourgogne*, 523. 34. *empereur*, 1394. 1415. *duc d'Autriche*, 1443. *roi de Hongrie*, 1394. *roi de Pologne*, 1604. 27.

Signature des minutes, 1560. 79.

Sillery, *négociateur*, 1598. *Henri IV.* 1622. *chancelier*, 1614. 22. 24. *commandeur de*, 1623. 24.

Silva, *Juan de*, 1493.

Silveſtre *II. Gerbert*, 988.

Simon, 1682. *comte de Montfort*, 1206.

Simonie, 1022. *p.* 918.

Sinibalde, 1242.

Sintal, 780.

Sintzim, 1674.

Sion, *cardinal*, 1521.

Sirk, 1643. 61. 1705.

Sirmond, *confeſſeur du roi*, 875. 1643.

Siſenand, *roi des Gots*, 634.

Sithiu, *Saint Bertin*, 750.

Sixte-Quint, 992. *le roi de Navarre*, 1585. 88-90.

S K.

Skenk, 1635. 36. 72.

S M.

Smalcade, *ligue*, 1532.

Smyrne, *flotte*, 1693.

S O.

Sobieski, *roi de Pologne*, 1676. 83. 96.

Société, *de Jeſus*, 1534. *royale de Londres*, 1660.

Soignies, 1706.

Soiſſons, *bataille*, 486. *ſiége de la monarchie*, 486. 593. 628. *Childebert II.* 596. *royaume*, 628. *concile*, 1140. *Charles VII.* 1428. *comte de*, 1593. *Charles de Bourbon*, 1612. *Louis*, 1626. 36. 41. *Savoie*, 1661. *comteſſe de*, 1665. 80. *chevalier de*, 1694. *académie*, 1674.

Soliman II. 1522. 29. 32. 41.

Solis, *Fernando*, 1644.

Solſonne, 1655.

Somme, *riviere*, 1344.

Sommerſet, *Marguerite de*, 1485.

Somptuaires, *loix*, 813.

Soncino, 1705.

Songe du Vergier, 1371.

Sopha, 1683. 85.

Sophie, *Hanovre*, 1701.

Sorbonne, 1269. *arrêté*, 1587. *Decret*, 1589.... 90. 1642. 82.

Sorcier, *Pucelle d'Orléans*, 1431. *Urbain Grandier*, 1634.

Sorel, *Agnès*, 1445.

Sort, 506. 789. 1397.

Soubize, 1621. 22. 25. *prince*, 1677.

Souche, *comte de*, 1674.

Soudan *de Babilone*, 1329.

Soultſbaie, *combat naval*, 1672.

Sourdis, *archevêque*, 1641. *marquis*, 1679.

Souverain, Souveraineté, *vaſſaux*, 1108. *roi d'Arragon*, 1255. *Charles VIII.* 1495. *Hollande*, 1609.

Soye, *vers*, 511. *manufactures*, 1603.

Soyecourt, 1669.

S P.

Spaart, *baron de*, 1703.

Spenſer, 1324.

Spezzia, *port de la*, 1495.

S P.

Spinola, 1588. 1614. 20. 21. 24. 25. 30.
Spinosa, 1674.
Spire, *diette*, 1529. *chambre impériale*, 1633. *François*, 1634. 44. 88. *bataille*, 1703. 06. *maréchal de Villars*, 1713.
Spolette, *duc*, 875. 77.
Spork, 1674.

S T.

Staffarde, *duc de Savoie*, 1690.
Standons, *Jean*, 1499.
Stanhoppe, *le roi d'Espagne*, 1710.
Staniſlas, *roi de Pologne*, 1675. 1704. 09.
Staremberg, 1688. 1703. 08-10. 13.
Stathouder, *prince d'Orange*, 1672. 77.
Statuë, *Philippe le Bel*, 1304. *Cailus Mangiron*, 1578. *Henri le Grand*, 1614. *Louis XIII.* 1639. *Louis XIV.* 1686. 99.
Statuts, 1269.
Steckemberg, 1705.
Steinkerque, 1692.
Stenai, 1591. *duc de Lorraine*, 1632. 50. 54. 61.
Stetin, *Guſtave Adolphe*, 1631. 48. *électeur de Brandebourg*, 1677.
Stile, *vieux & nouveau*, 1699.
Stirum, *Hoeſtet*, 1703.
Stokolm, *Deſcartes*, 1650.
Stolophin, 1707.
Straford, *viceroi d'Irlande*, 1641.
Stralſunde, *roi de Suéde*, 1630. *électeur de Brandebourg*, 1678. *roi de Suéde*, 1714.
Straſbourg, 636. 1673-75. 78. 81.
Strozzi, 1534. 54. 58. 82.
Stuart, *couronne d'Ecoſſe*, 1369. *Jean*, *connétable*, 1424. *Marie*, 1558. 61. 68. 71. 87. *prince de Galles*, 1712. *Jacques*, 1502. 59.... 67. *Louiſe-Marie*, 1712.

S T.

maiſon, 1649. 90. *Marie*, 1690.. *comp. des Ecoſſois*, 1690.
Stures, *Pont*, 1643.

S U.

Suabe, *maiſon de*, 1026. 1255.
Suavegotte, 534.
Suaumerdam, 1672.
Sublet, *imprimerie royale*, 1642.
Subſide, *Etats généraux*, 1355. *Languedoc*, 1359.
Subſtitutions, 1560. 66.
Succeſſion, *enfans Saxons*, 803. 14. *des moines*, *p.* 117. *conteſtations*, 1316. 28. 55. 1567. *des Pays-Bas*, 1667. *à la couronne de France*, 954. 1700. *p.* 51. *enfans des rois*, *p.* 46.
Sudermanie, *Charles de*, 1604. 27.
Suéde, Suédois, 1391. 1542. 1604. 11. 27. 30. 31. 33-36. 39. 41. 42. 46-48. 54. 60. 67. 68. 69. 71. 75-78. 89. 97. 99. 1700-07. 09-11. 14. *p.* 71.
Suffolk, *duc de*, 1553.
Suger, *abbé de Saint Denis*, 1120. 45. 49. 50.
Suiſſes, 888. 1305. 1443. 51. 64. 75-77. 80. 96. 97. 1500. 10-13. 15-17. 21. 24. 32. 49. 67. 82. 89. 1602. 16. 43. 47. 61. 63. 71. 73. 81. 1712. 15.
Suitz, *canton*, 1305.
Sulli, *évêque de Paris*, 1180. *Roſni*, 1600. 03. 06. 07. 11.
Summerhauſen, 1648.
Sundgaw, 1648.
Superſtition, *reliques*, 1022. *Louis XI.* 1483. *époque*, 1503.
Suprematie, 1534. *ſerment*, 1649.
Surenne, *conférence*, 1593.
Surintendant, *de la maiſon du Roi*, 1380. *de la maiſon de la Reine*, 1619. 80. 1707. *des mers*, *cardinal*, 1627. 46. *duc de Vendô-*

SU.

ne, 1650. *des mines*, *Roger de Bellegarde*, 1602. *des bâtimens*, *Sublet*, 1642.... 91. 99. *Manſart*, 1709. *des poſtes*, 1699. 1709. *des finances*, 1589. 1603. *p.* 427. 491. 519. 555. *de la muſique*, 1661. *charge ſupprimée*, 1661. *p.* 663. *de l'éducation*, 1643. 1714.
Surnom, 1643. 80.
Surville, 1709.
Survivances, 1692.
Suze, *pas*, 1629. 39. 90. *traité de*, 1629.
Suze, *la*, 1635. 36.... 1704. 07.
Suzeraineté, 922. *p.* 113.

SY.

Synode, *Dordrecht*, 1619. *Loudun*, 1659.
Syrie, 1522.

TA.

Tabac, *p.* 557.
Tabago, *comte d'Eſtrées*, 1677.
Tables, *les XII.* 511.
Tabor, 1645.
Taille *perpétuelle*, 1445. *changement des monnoies*, 1364. 1445. *augmentations*, 1483. 1547. 81. *édit*, 1600. *p.* 914. 916. 926.
Taillebourg, 1242.
Talbot, *brave*, 1428. 43. 51.
Talion, 1215.
Tallard, 1693. 98. 1702-04. *duché-pairie*, 1715.
Talon, 1667. 74.
Tamerlan, *Bajazet*, 1394.
Tancrede, *de Hauteville*, 1026. *de Rohan*, 1649.
Tannegui, *du Châtel*, 1419. *le Veneur*, 1572. 88.
Tannes, 1654.
Tanquerel, *arrêt*, 1561.
Tapiſſeries, *manufactures*, 1603.
Taraſcon, *cardinal de Richelieu*, 1642.
Tardieu, 1665.
Tardif, 1591.
Tards venus, 1361.
Targon, *Pompée*, 1628.
Tarn, 1592.

TA.

Tarragone, 1179. 1641. 44.
Taſſe, *le*, *p.* 557.
Taſſillon, *voyez* Baviere.
Tavannes, *Charles IX.* 1567. *prince de Condé*, 1568.
Taxe, *clergé*, 1223. *gens d'affaires*, 1688.
Taxis, *traité de Vervins*, 1598.

TE.

Te Deum, M. de Beauveau, 1709.
Teias, *roi d'Italie*, 568.
Teil, *du*, 1712.
Teingmouth, *Comte d'Eſtrées*, 1690.
Tekeli, 1683. 85. 99.
Teleſcope, *p.* 465.
Tellier, 1643. 44. 61. 85. *confeſſeur du roi*, 1709.
Temple, *Saxons*, 772. *chevalier*, 1619. 68. 78.
Templiers, *ordre*, 992. 1092. 1309.
Tendes, *comte de*, 1572.
Ter, *paſſage*, 1694.
Termes, 1553. 54. 58.
Teroüenne, 577. 1479. 1515. 53.
Terracuſe, 1645.
Terre, *Salique*, *pag.* 112. *Sainte*, 1204. *p.* 920. &c. *Sans*, *origine de ce mot*, 1200. *S. Louis*, 1242.

T E.

Téſin, 1636.
Teſſé, 1692. 96. 1703. 05-07.
Teſtament, *Charlemagne*, 805. *Philippe-Auguſte*, 1189. *Louis VIII.* 1225. *Ferdinand*, 1617. *Charles II.* 1685. 98. 99. 1700. 03. *interprétations*, 1703. *Louis XIV.* 1714. *Cardinal de Richelieu*, 1344. *p.* 905. *Longueville*, 1694.
Teſtons, *François II.* *p.* 480.
Teutoniques, 1092.
Texel, *Hollandois*, 1694.

T H.

Thanes, 1638.
Thaun, *général*, 1707. 11.
Théatins, 1644.
Théatre, *premieres repréſentations de*, 1179.... 1609.
Themeſwar, *tréve*, 1664.
Themines, 1616.
Théodat, *roi d'Italie*, 535. 36.
Théodebalde, *roi d'Italie*, 548. 55. *maire du palais*, 714. 15.
Théodebert, *roi de Metz*, 534. *fils de Chilperic*, 573. 75. *roi d'Auſtraſie*, 596-612.
Théodechilde, 511. 34.
Théodon, *Charlemagne*, 787.
Théodoric, *roi d'Italie*, 493. *roi des Oſtrogots*, 500. 08. 520.
Théodoſien, *code*, 511.
Théologie, *chaire*, 1230. *decret*, 1594.
Théophanie, 978.
Théreſe, *Marie*, *d'Autriche*, 1683. 98.
Théſe, *Tanquerel*, 1561.
Theudegilde, 566.
Theudichilde, 612.
Thiarre, 1331.
Thibaut, *roi de Navarre*, 1252. 70. *voyez* Champagne.
Thierri *I.* 511. 20. 31. 33. 34. *II. roi de Bourgogne*, 596-613.

T H.

III. 656. 70. 73. 78. *rois fainéans*, 688. 90. 92. *IV.* dit *de Chelles*, 715. 20. 37. *fils de Childéric III.* 750. *d'Alſace*, 1127.
Thionville, 1558. 1639. 43.
Tholuis, *paſſage du Rhin*, 1672.
Thomas, *Saint*, *de Cantorberi*, 1161. 69. 79. *prince de Savoie*, 1635. 37-41. 43-46. 55. 56. *du Louvre*, 1179.
Thorn, 1703.
Thou, *de*, *premier préſident*, 1576. 98. 1611. *p.* 489. *de*, 1559. 60.... 1642. *Nic.* *p.* 550.
Thouars, *Gui*, *comte de*, 1116. *duché-pairie*, 1595.
Thuilleries, *palais*, 1547. *aſſemblée*, 1626. 62.
Thuis, *Rouſſillon*, 1674.
Thun-l'Evêque, 1336.

T I.

Tibériade, *journée*, 1092. 1189.
Tider, *Ouven*, 1420. 85.
Tiers-Etat, 1255. 1303. 1558. 1600. *parti*, 1591.
Tilladet, 1692.
Tillemont, *Sac*, 1635. *priſe*, 1705.
Tillet, *du*, 1559. 60.
Tilli, *Comte de*, 1623. 26. 27. 31. 32. 93.
Tillieres, *Jacques de*, 1588.
Tinchebrai, *Bataille*, 1100.
Tirconel, *Irlande*, 1689.
Tiriot, *Digue*, 1627.
Tirol, 1703.
Titre, 1644.
Titres Eccléſiaſtiques, *p.* 473.

T O.

Toiſon, *voyez* Ordre.
Toiras, 1627. 36.
Tokai, 1526.
Tokembourg, 1712.
Tolbiac, *Bataille*, 496.
Tolède, 1001. 1654.

TO.

Tolet, *Cardinal*, 1593. *p.* 557.
Toloſe, 1206.
Tombeau *de Childéric*, 1655.
Tongres, *Cité*, 491. 1703.
Tontine, 1689.
Torbay, 1688.
Torci, 1689. 96. 99. 1709.
Torf, 1690.
Toris, 1711.
Torrès, *Las*, 1706.
Tortenſon, *Général des Suédois*, 1642. 45.
Tortone, 833. 1642. 43.
Tortoſe, *Concile*, 1171. . . . 1648. 50. 1708.
Toſcane, *Marquis de*, 877. *Ducs de*, 1555. *Alexandre de Médicis*, 1530. *Philippe II.* 1557. . . . 98. *Statuë équeſtre*, 1614. *Coſme III.* 1660. *Maiſon de Lorraine*, 1675.
Toſcans, 1494.
Touchard, *le Cardinal de Bourbon*, 1591.
Touchet, *Marie*, 1566.
Toul, 1552. 85. 1648.
Toulon, 1681. 1707.
Toulouſe, 508. 11. *Charibert*, 628. 30. *royaume d'Aquitaine*, 800. *concile*, 840. *comte*, 1156. 71. *comte de Montfort*, 1215. *le roi Jean*, 1362. *arrêts*, 1589. 94. *duc de Montmorenci*, 1632. *édit*, 1679. *comté de, guerre*, 1156. *Raimond VI.* 1206. 15. 26. *VII.* 1249. *comté*, 1226. 70. *Alphonſe*, 1270. 1304. 31. *jeux floraux*, 1324. *réuni*, 1451. *préſéance*, 1694. *Bretagne*, 1695. 1704. *Louis-Alexandre, comte de*, 1598. 1704. 14. *comte de*, 1697. *p.* 901. *dioceſe*, 1292. *univerſité*, 1215. *parlement*, 1305.
Tour, *la*, *voyez* Bouillon & Turenne, *Henri*, 1591.
Touraine, 594. *Philippe Auguſte*, 1400. 15. *Duc d'Alençon*, 1576.
Tournai, 575. 76. 1340. 1513. 18. 21. 1667. 68. 1706. 09.
Tournelles, *Louis XII.* 1515. *Catherine de Médicis*, 1564. *Ducheſſe d'Angoulême*, 1547.
Tournois, 1148. 1547. 59. *p.* 915. &c.
Tournon, *Cardinal*, 1539. 41. 55. 61. 62.
Tours, 543. 70. 732. *Archevêque*, 996. *Etats*, 1468. 84. 1505. *Frédéric*, 1501. *Concile*, 1510. *parlement*, 1589. 91. 94. *Duc de Guiſe*, 1591.
Tourville, 1683. 85. 88. 90. 92-94.

TR.

Traerbac, *château*, 1702-04.
Trahiſon, *de Campobaſſe*, 1477. *M. de Leganès*, 1705. *Duc de Medina Cœli*, 1710.
Tragédies, 1179.
Traités, *de Saint-Clair*, 912. *entre Saint Louis & Jacques I. roi d'Arragon*, 1255. *Bretigni*, 1360. *Landes de Beaumanoir*, 1364. *Guérande*, 1364. 65. *Troyes*, 1420. *Suiſſes*, 1453. *Conflans*, *S. Maur*, 1465. *Bouvines*, 1474. *Piquigni*, 1475. *trêve de cent ans*, 1477. *Arras*, 1482. *Montargis*, 1485. *Lyon*, 1503. 14. *avec Charles-Quint*, 1515. *Noyon*, 1516. *Fribourg*, 1516. *avec Léon X.* 1517. *Madrid*, 1525. 26. *Cambrai*, 1529. *Barcelone*, 1529. *Nuremberg*, 1532. *Câteau-Cambreſis*, 1559. *Peronne*, 1576. *en faveur de la ligue*, 1585. *ligue offenſive & défenſive*, 1596. *Vervins*, 1598. *Lyon*, 1601. *Bruſol*, 1610. *Sainte-Menehoud*, 1614. *Santen*, 1614. *Aſt*, 1615. *Lou-*

TR.

dun, 1616. *Pavie*, 1617. *Angoulême*, 1619. *Catholiques & Evangeliques*, 1620. *Madrid*, 1621. *Compiégne*, 1624. *Monçon*, 1625. *Suze*, 1629. *Ratisbonne*, 1630. *Saint-Germain*, 1631. *Querasque*, 1631. *Millefleurs*, 1631. *Vic*, 1631. *Liverdun*, 1632. *Charmes*, 1633. *la Suéde*, 1634. *la France & la Hollande*, 1634. *Gaston avec l'Espagne*, 1634. *Paris*, 1635. *Veimar*, 1635. *de commerce*, 1635. *Visimar*, 1636. *Landgrave de Hesse*, 1636. 40. *Saint-Germain*, 1641. *Espagne*, 1642. *d'échange*, 1642. *Savoie*, 1642. *avec les Etats généraux*, 1644. *avec le Portugal*, 1644. *Munster*, 1648. *entre Cromwel & la Hollande*, 1655. *Westphalie*, 1657. *Pyrénées*, 1659. *Oliva*, 1660. *Vincennes*, 1661. *Montmartre*, 1662. *Pise*, 1662. *de Breda*, 1667. *de la triple alliance*, 1668. *d'Aix-la-Chapelle*, 1668. *de neutralité*, 1673. *Nimégue*, 1678. *l'Angleterre & la Hollande*, 1687. *avec la Savoie*, 1696. *Riswick*, 1697. *Utrecht*, 1713. *Vienne*, (1738.) 1688. *Altena*, 1689. *Carlouvits*, 1699. *Prut*, 1699. *Bellegrade*, 1699. *Vienne*, 1700. *Arraw*, 1712. *énumération des traités signés à Utrecht*, 1713. 15. *Radstadt*, 1714. *Bade*, 1714. *de commerce*, 1714. *de barriere*, 1715.

Transactions philosophiques, 1660.

Transilvanie, 1326. 75. 1699.

Transjurane, *Royaume de Bourgogne*, 888.

Translation, 892. *du Saint Siége*, 1305. *du parlement*, 1589.

Transtamare, *Henri*, 1366. 67. 71.

TR.

1516.

Trébisonde, *Empire*, 1204.

Trente, Trentin, *Concile*, 1387. *protestations*, 1551. *cloture*, 1563. 79. *passage des Montagnes*, 1703.

Tresmes, *duché-pairie*, 1648. *duc de*, 1669.

Trésor, *du roi*, 992. *des chartes*, *p.* 213.

Tréve, *du seigneur*, 1040. *entre la France & l'Angleterre*, 1230. *entre l'Angleterre & l'empereur*, 1340. *entre Louis XI. & le duc de Bourgogne*, 1475. *entre Louis XII. & Ferdinand*, 1513. 14. *avec les Ligueurs*, 1593. *de la Hollande*, 1609. 21. *entre la Hollande & le Portugal*, 1641. *entre Léopold & le Turc*, 1664. *de Ratisbonne*, 1684.

Treves, 511.

Trevoux, 1642.

Triboulet, *fou*, 1539.

Tribunal, *N. Rienzi*, 1352.

Tribur, 1056.

Tribut, *Chilpéric*, 562. *Salomon*, 851. *Denier Saint Pierre*, 855. *royaume d'Angleterre*, 1206.

Trichet, *Imprimerie royale*, 1642.

Trimouille, *la*, 1428 31. 88. 98. 1500. 01. 03. 09. 13. 21. 23. *Charlotte*, 1588. *duc de la*, 1596. 1614.

Trin, 1639. 43. 58.

Trinité, 1148.

Tripoli, 1681. 85.

Triumvirat, 1560.

Trivulce, 1499. 1509. 11. 15.

Tromp, 1639. 53. 65. 66. 73. 74. 76.

Trompette, *Château*, 1451.

Troubadours, 1324.

Trouin, *du Gué*, 1697.

Troupes *reglées*, 1214.

TABLE

TR.

Trous, *forteresse des trois*, 1697.
Troyes, *Conciles*, 877. 1103. *p.* 163. *Traité*, 1420. 28. *conférence*, 1563.
Trucciacum, 593.

TU.

Tubinge, 1647.
Tudelingen, *Bataille*, 1643.
Tudert, *Jean*, 1457.
Tunis, *Saint Louis*, 1269..... 1320. 50. 1536. 1685.
Turcs, Turquie, Othomans, 1204. 96. 1394. 1451. 1508. 22. 51. 65. 71. 72. 88. 1664. 69. *traité*, 1676. 82-86. 88. 91. 92. 94. 99. 1711. 14.
Turenne, *de la Tour*, 1579. 91. *Vicomte de*, 1636. 38. 40. 43-48. 50-58. 60. 63. 67. 68. 70. 72-75.

TU.

Prince de, 1685.
Turin, *Duc de Savoie*, 1662. *les Princes*, 1639..... 40. *le jeune Duc*, 1645..... 93. *Prince Eugène*, 1706.
Turinge, 520. 31. *Landgrave de*, 1226. *Empire d'Occident*, 1273.
Turkeim, *combat*, 1675.
Tutelle, *Clovis*, 644. *Théodebalde*, 714. *Philippe*, 1056. 60. *Frédéric*, 1206. *Louis IX.* 1226..... *p.* 278. *Ordonnances*, 1371. 80. 91. *Charles d'Autriche*, 1505. *Marie de Médicis*, 1610. *Amédée de Savoie*, 1637. *Anne d'Autriche*, 1643.
Tuteur *de Henri VI.* 1422.

RY.

Tycho, 1660.

VA.

VAcance, *Saint Siége*, 1242. 1313. *p.* 919.
Vacquerie, *p.* 375.
Vado, *combat naval*, 1711.
Vagne, *comte de la*, 1242.
Vair, *du*, 1621.
Vaivode, *Roi de Hongrie*, 1526. 29.
Val de Grace, 1645. *p.* 661.
Val, *des Dames*, 1047. *des Ecoliers*, 1215.
Valais, 888. 1305.
Valangin, *le Roi de Prusse*, 1707. 13.
Valavoir, *marquis de*, 1675.
Valbelle, *chevalier de*, 1674.
Valcourt, *maréchal d'Humieres*, 1689.
Valdec, *prince*, 1674. 89-91.
Valdemar, *Marguerite de*, 1391.

VA.

1542.
Valençai, *commandeur*, 1628.
Valence, 1656. 96. 1707.
Valencia *d'Alcantara*, 1705.
Valenciennes, 1656. 77. 78.
Valentine *de Milan*, 1387. 1408. 98.
Valentinois, *comté*, 1445..... 53. 98. *duchesse de*, 1547. 53. 58. 59. 66. *duché*, 1641.
Valeri, 1569.
Valette, *Grand-maître*, 1565. *cardinal de la*, 1630. 35-37. 39. 42. *duc de la*, 1638.
Valladolid, *Roi d'Espagne*, 1710.
Valliere, *la*, *duché-pairie*, 1667. *Choisi*, 1695. *duchesse de la*, *p.* 661.
Vallot, 1658.
Valois, *branche*, 1328. 1589. *princes*, 1515. *pairie*, *p.* 313. *Jeanne*, 1340. *le duc de*, 1505. *mariage*,

V A.

1599. *Henri*, 1145. *Charles*, 1283. 85. 92. 96. 99. 1302. 05. 14. 15. 24. 28. 31. *Saint Félix de*, *p.* 147.
Vals, *combat*, 1642.
Valstein, *Général de l'Empereur*, 1626. 27. 31. 32. 34.
Valteline, *traité*, 1621. *guerre*, 1624. 25. 35. 37.
Vanbuningen, 1672.
Vance, *Sébastien*, *p.* 519.
Vandales, 534.
Vanden-Ende, 1674.
Vannes, *Rituels*, 1584.
Varadin, 1692.
Vardes, 1665.
Varnes, 595.
Varneton, 1645. 78. 1709.
Varsovie, *Roi de Suéde*, 1702. *de Pologne*, 1704. *bataille*, 1705.
Vassaux, 922. 92. 1108. 16. 20. 1206. 30. 69. *p.* 113. 891. &c. *Edouard*, 1369.
Vassi, *massacre*, 1562.
Vatican, 1585.
Vauban, 1688. 92. 93. 1703. 06. *Dupuis*, 1710.
Vaubecourt, 1703.
Vaubonne, 1703. 13.
Vaubrun, 1675.
Vaucelles, *tréve*, 1556.
Vaucouleurs, *Pucelle d'Orléans*, 1428.
Vaudemont, 1431. 76. 1674. 75. 95. 1701.
Vaudrevange, *défaite*, 1635.
Vaudreuil, 585.
Vaugelas, 1660.
Vaujour, 1667.
Vautier, *médecin de la Reine*, 1631.

V E.

Veau, *le*, 1665.
Veillane, 1630. 91.
Veimar, *duc*, 1626. 34-39.
Veissembourg, *lignes*, 1705.

V E.

Velasco, *Ferdinand*, 1595. *comte de*, 1697.
Vellei, *le*, 534.
Velleius Paterculus, 1663.
Venaissin, *comté*, 1274. 1348.
Venalité, 1515. 22. *p.* 521. 916.
Venasque, 1711. 12. *p.* 904.
Vence, *baron de*, 1245.
Venceslas, *fils de l'empereur Charles*, 1378.
Vendôme, *François de*, 1475. *le duc*, 1523. *César Monsieur*, 1598. *légitimation*, 1602. 14. 26. 43. 48. 50 53. 55. 61. *Alexandre*, 1614. 43. *duc de*, 1675. 86. 92-97. 1702-06. 08. 10. 12. *Grand-prieur*, 1704. 05. *cardinal*, 1590.
Vendredi, *superstition*, 1503.
Vénérable, *Pierre le*, 1140.
Venerande, 593.
Venerie, *la*, 1693.
Veneur, *Tannegui le*, 1572. 88.
Venise, Venitiens, *ducs*, 803. *Chypre*, 1189. *IVe. Croisade*, 1204. *couronne d'épines*, 1230. *vaisseaux*, 1269. *guerre d'Italie*, 1494. *ligue*, 1495. *Louis XII.* 1498. 1501. *ligue de Cambrai*, 1508. 09. 11-13. *François I.* 1515. 16. 22. *ligue*, 1525. *paix avec les Turcs*, 1572. *Henri III.* 1574. *Henri IV.* 1589. *interdit*, 1606. 07. *Mantoue*, 1613. 30. *conjuration*, 1618. *ligue*, 1623. *duc de Rohan*, 1629. 38. *médiateurs*, 1648. *Jésuites*, 1657. *Candie*, 1660. *préséance de la France*, 1661. *ligue d'Ausbourg*, 1687. *Lépante*, 1692. *Chio*, 1694. *Carlowits*, 1699. *Turcs*, 1714.
Venlo, *bombes*, 1588.... 1702.
Ventadour, *Madame de*, 1661.
Vente, *p.* 907.
Vêpres *Siciliennes*, 1282. 83.

TABLE

V E.

Verberie, *Pepin*, 830.
Verceil, 1638. 1704.
Verdun, 1552. 59. 85. 1648. *premier préſident*, p. 587.
Vérification, *Parlement*, 1563.
Vermandois, *Herbert*, 928. *comte de*, 992. *Raoul*, 1145. *réunion*, 1180..... 1215. *Louis de Bourbon*, p. 661. *amiral*, 1669. 83.
Verneuil, *marquiſe de*, 1566. 1605.
Vernon, *arrêt*, 1255.
Verole, *petite*, *Louis XIV.* 1647. *Monſeigneur*, 1711. p. 425.
Verone, 1516.
Verreikens, *négociateur*, 1598.
Verrerie, *manufactures*, 1603.
Vers *à ſoye*, 511.
Verſailles, 635. 1630. 82. 85. 87.
Vertamon, 1690.
Vertot, 1230.
Vertus, *Philippe*, *comte de*, 1407.
Verue, 1625. 1705.
Vervins, *tréve*, 1475..... 1544. *traité*, 1598.
Veſc, *de*, 1394.
Veſel, 1672.
Veſer, *le*, 555.
Véſeronce, 523.
Veſoul, 1674.
Veſpuce, *Americ*, 1492.
Vexin, *duc de Normandie*, 1032. 1186.

V I.

Vianne, *prince de*, 1454. 62.
Vic, *de*, 1594. 1621. *traité*, 1631.
Viceroi, *de Naples*, 1526. *Catalogne*, 1642. 97.
Vicomtes, 818.
Victoire, *Abbaye*, 1214. p. 193. *place des*, 1686.
Victor *IV. pape*, 1171.
Vidame, 818.
Vie, *information*, 1567.
Vienne, *ville*, 500. *archevêque*, 1120. *Jean de*, 1380. *concile*, 1309. *en Autriche*, *ſiége*, 1529. *Henri III.* 1574. *ſiége*, 1683. *cour*, 1689. 94.
Viennois, *comté*, 1037.... 1349.
Vierge, *ſainte*, *protection*, 1638.
Vieuville, *la*, 1624. 83.
Vieux-Pont, 1706.
Vigevano, 1645.
Vignacourt, *Adrien de*, 1697.
Vignamont, 1694. *lignes*, 1705.
Vignaros, *M. de Vendôme*, 1712.
Vignerod, *mariage*, 1620. *Aiguillon*, 1638.
Vigo, *port de*, 1702.
Viguerie, 1711.
Villacerf, 1691. 99.
Villadarias, 1704.
Villane, 1523.
Villareal, *comte de Las-Torrès*, 1706.
Villaret, 1309.
Villars, *Honorat de Savoie*, 1572. *marquis de*, 1671. *maréchal de*, 1660. 77. 1702-09. 11-14. *comte de*, 1707. *marquiſe*, 1689. *marquis*, 1698.
Villavicioſa, *journée*, 1658. *bataille*, 1665.... 1710.
Ville, *marquis de*, 1658.
Villefranche, *bataille*, 1642..... 54. 91. 1705.
Villemor, 1650.
Villemur, *combat*, 1592.
Villeneuve, *baron de Vence*, 1245.
Villequier, *Madame de*, 1445.... 1574. 87.
Villeroi, *Charles IX.* 1574. *Henri III.* 1588..... 91. *marquis de*, 1645. p. 658. *duché-pairie*, 1651. *maréchal de France*, 1667. 76. 93. 95. 97. 99. 1701-03. 05. 06.
Villes Anſéatiques, 1238.
Villiers, *de l'Iſle-Adam*, 1415.

V I.

Philippe, 1522. 65. *Georges*, 1628. *Madame de*, 1674.
Villiers-Cotterets, *ordonnance*, 1539.
Vimory *en Gatinois*, 1587.
Vimphen, 1645.
Vincennes, 1324. 1422. 1643. 50. 52. 61.
Vinceslas, *fils de l'empereur Charles IV.* 1556.
Vinendale, *M. la Motte*, 1708.
Virgile, 789. 1546.
Virginie, *flotte*, 1711.
Virtemberg, *prince de*, 1692. *duc de*, 1706. *duché*, 1707.
Virton, 1654.
Viscomti, 1447. 98. *général*, 1702. 03.
Visigots, *paix*, 508. 31. 34. 65. 85. *p.* 44.
Visir, *Cara-Mustapha*, 1683.
Vismar, 1631. *traité*, 1636. 48. 75.
Viterbe, *ville*, 1522.
Vitigès, *roi d'Italie*. 536.
Vitikinde, 780.
Vitri, *ville*, *Louis le Jeune*, 1142.... 1589. *Meaux*, 1594. *l'Hopital*, 1617. 35. 43.
Vittehal, *Charles I.* 1649.
Vivant, *de*, 1707.
Vivarès, 562.
Viviers, 1603.
Vivonne, *duc de*, 1675. 76. 78.

U K.

Ukraine, *les Turcs*, 1699.

U L.

Ulme, *pacification*, 1620. *duc de Baviere*, 1702. *maréchal de Villars*, 1707.
Ulnits, *Impériaux*, 1639.
Ultrogote, 558.

U N.

Underval, *canton Suisse*, 1305.
Union, réunion, *comté de Lyon*, 1309. *Dauphiné*, *comté de Vien-nois*, 1349. *comté de Valentinois*, 1445. *Bretagne*, 1532. *conseil de l'*, 1589.
Université, *son histoire*, 1215. 1663. *troubles*, 1230. *recteur*, 1371. *procès*, 1594. *de Toulouse*, 1215. *de Montpellier*, 1283. *d'Orléans*, 1305. *d'Orange*, 1365. *de Poitiers*, 1431. *de Bourges*, 1463. *de Reims*, 1548. *de Douay*, 1562.

V O.

Voerden, 1672.
Vœu, *Saint Louis*, 1242. *de religion*, 1321. 1579. *l'empereur Charles*, 1378.
Voges, *les*, 612.
Voile de religion, 1321.
Voisin, *secretaire d'état*, 1667. 1709. 14. *la*, 1680.
Voiture, 1660.
Volsei, *cardinal*, 1515. *François I.* 1518. 22. 25. 34.
Voragine, *Jacques de*, 1269.
Vortigerne, 1215.
Vossius, 1663.
Vouglé, *bataille*, 507.
Voyage *de la cour*, 1625. 46.

V R.

Vrangel, 1648. 75. 86.
Urbain *II.* 1092. *IV.* 1255. *VI.* 1379. 82. 83. *VIII.* 992. 1622. 24. 25. 28. 33. 41. 44.
Urgel, 1650. 57. 91.
Uri, *canton Suisse*, 1305.
Vrilliere, *la*, 1639. 43.
Urselines, 1611.
Ursins, *Madame des*, 1703. 14.

U S.

Usages, 1514. 15. 21. 47. 59. 1643. 44. 74. *p.* 489.
Usson, *marquis*, 1703.
Usures, 1313.

U T.

Utrecht, 1672. *congrès*, 1712. *paix*,

W A.

1712. *traité*, 1713-15.
Waas, 1638. 1703.
Waddon, *p.* 45.
Waifre, 767.
Waldrade, 562.
Waltrade, *concubine*, 863.
Warnston, 767.
Waroc, 591. 94.
Warti, 1710.
Warwick, *comte*, 1457. 70. 71. *traité*, 1678.

W E.

Wert, *Jean de*, 1635. 38. 43.
Wesex, 827.
Westminster, *chambres*, 1646.
Westphalie, *avantages*, 1623. *traités*, 1641.

W I.

Wibourg, 1710.
Wich, 1647. 48.
Wiclef, *hérésie*, 1415. *p.* 333.
Willekens, 1624.
Wilvorde, 1706.
Wirteneval, *bataille*, 1638.
Wirtsbourg, 1631.
Wisigarde, 534.
Wistoc, *l'électeur de Saxe*, 1636.
With, *Jean de*, 1665. 66. 68.... 72. *Corneille*, 1672.

W L.

Wlfegonde, 636.

W O.

Wolfembuttel, *bataille*, 1641.
Wolgast, 1677.
Wormes, 888. 1103. 1644. 88. 1713.

U Z.

Uzès, 1572. 98.

X A.

Xaintes, 1242.
Xaintonge, *du Guesclin*, 1369.

X I.

Ximenès, 1708.

Y O.

Yolande, 1226. *fille de Charles VII.* 1451.
Yorck, *maison d'*, 1457. 85. *Richard, duc d'*, 1435. *Perkins*, 1492. *bataille*, 1644. *duc d'*, 1665. 72 73. 85. 90. *religion*, 1673. *mariage*, 1677. *cardinal d'*, *voyez* Volsei.

Y P.

Ypres, *chevalier d'*, *p.* 285.

Y V.

Yvain *de Galles*, 1371.
Yvetot, 534.
Yvoi, 1022. 1637. 39.
Yvrée, 1554. 1639. *cardinal de Savoie*, 1641. 1704.

Z A.

Zacharie, *pape*, 751.
Zapol, 1526.

Z E.

Zeel, *duc de*, 1675.
Zelande, 1424. 1645.

Z I.

Zizime, 1495.

Z U.

Zuentibold, 898.
Zuric, 1549.
Zutphen, 1672.
Zuvol, 1672.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, cette nouvelle Edition de L'ABREGE' CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE : elle ne peut ſervir qu'à confirmer la réputation ſi bien méritée de cet Ouvrage & de ſon Auteur. A Paris ce 20. Octobre 1755.

GIBERT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre bien amé le Sieur ****, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre, NOUVEL ABREGE' CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, s'il Nous plaiſoit de lui accorder nos Lettres de Privilége ſur ce néceſſaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer l'Ouvrage ci-deſſus, en un ou pluſieurs volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *douze* années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement ou autre, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Sieur Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts : à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté

des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle ſous le contre-ſcel deſdites Préſentes; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, & qu'avant que de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le ſieur Dagueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le ſieur Dagueſſeau, Chancelier de France; le tout à peine de nullité des préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit ſieur Expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement: voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & ce nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le huitiéme jour du mois de Mai, l'an de grace mil ſept cent quarante-quatre, & de notre Régne le vingt-neuviéme. Par le Roi en ſon Conſeil. *Signé*, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 297. Fol. 251. conformément au Réglement de 1723. qui fait défenſes, article IV. à toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent Auteurs, ou autrement; & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, huit Exemplaires preſcrits par l'article CVIII. du même Réglement. A Paris le 12. Mai 1744.

Signé, SAUGRAIN, Syndic.

A PARIS, De l'Imprimerie de PRAULT pere, 1755.

ERRATA.

Année.	*Page.*	*Col.*	*Ligne.*	*Fautes.*	*Corrections.*
	11.	2.	15.	maria	remaria
	12.	1.	1.	ſonte ſa femme.	ſonte, qui partagea l'Empire avec lui, mais qui ne l'épouſa pas (quoiqu'en ayent dit grand nombre d'hiſtoriens) ce qui ſe prouve par les lettres de cette princeſſe à Juſtinien. (*Caſſiodore.*)
	21.	3.	15.	Guilere	Guilene
	29.	2.	19.	Chilpéric	Childéric
	32.	2.	10.	656.	656. &c.
	34.	1.	13.	673.	673. &c.
	34.	2.	19.	&	ou
692.	36.			692.	692. &c.
732.	39.			732. &c.	732.
	49.	4.	37.	Malculſe,	Marculſe,
	83.	1.	3.	899.	869.
936.	106.		4.	vingt ans	ſeize ans
992.	129.		10.	il n'y eut	il n'y eut plus
	132.		8.	il	elle
	137.	4.	19.	Conrad II.	Conrad II. dit *le Salique.*
	175.	3.	3.	1142.	1140.
	——	4.	10.	Gratian	Gratien
	——	——	14.	Othon &	Othon de
1179.	185.		6.	Latran, qui régle	Latran, qui ſert d'époque à la juriſprudence ſur
1258.	232.		dern.	l'uſage	le langage
1269.	234.		8.	Gallicane.	Gallicane. On a douté depuis qu'il en fût l'auteur.
	313.	4.	8.	1385.	1384.
1465.	376.		5.	en vouloit	étoit prêt d'en
	377.	4.	5.	1460.	1465.
	393.	4.	4.	Sixte V.	Sixte IV.

Année.	*Page.*	*Col.*	*Ligne.*	*Fautes.*	*Corrections.*
	409.	2.	14.	1521.	1543.
1521.	431.		dern.	*après* aujourd'hui.	Fernand Cortez achève la conquête du Mexique.
1522.	434.		dern.	Chantilli	Chantelles
1527.	440.		26.	des pairs	de Paris
1555.	471.		dern.	les	les sages
	480.		*Avén.*	1549.	1559.
1641.	644.		23.	20.	29.
	661.	4.	29.	1635.	1645.
1643.	664.		18.	reprendre	reperdre
1678.	773.		1.	Albert	Albret
1689.	796.		15.	13.	31.
1711.	866.		6.	la ville	la ville baſſe
1713.	878.		*après la ligne* 9. *ajoûtez*, Lettres patentes qui confirment l'établiſſement de l'académie royale des inſcriptions, commencé en 1663. & de celle des ſciences commencé en 1666.		
1715.	884.		dern.	ſi deux	ſi ces deux
	896.		17.	renfermoit	réformoit
	901.		15.	aliénabilité	inaliénabilité
	916.		8.	Je finis ces remarques par un	Je vais parler d'un

Additions & Corrections de la Table.

Arragon, 85. *liſez*, 83.
Cortez, *Fernand*, 1521.
Fiefs, 911. *liſez*, 912.
Leczinski, *pag.* 107.
Parlemens, 1501. *liſez*, 1422. *retour*, 1593. 94. *liſez*, *retour*, 1593. 94. 96. *breviaire*, 1596. *liſez*, *breviaire*. *Pau*, 1620. 29. *liſez*, *Pau*, 1620. *Tournai*, 1688. *liſez*, 1668. *d'Angleterre*, 1255. *liſez*, 1258.
Pernſteim, *pag.* 107.
Religion, *ajoutez*, *pag.* 107.
Tudeſque, *langue*, *pag.* 120.